République du Sénégal

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUETE PAUVRETE ET STRUCTURE FAMILIALE

2010 - 2011

Rapport de synthèse des résultats

Février 2015

Ont participé à la rédaction de ce rapport :
Momar Ballé SYLLA (Responsable du projet EPSF), Malick DIOP, Mody DIOP, Abdou DIOUF, Papa Ibrahima Silmang SENE (ANSD) ;
Arona TOURE (DE) ;
Ibrahima DIAGNE, Saturnin Kinson KODJO, Waly SENE (MEFP/DPPDH) ;
Cheikh Awa Balla NIANG (stagiaire UGB)

Relecture : Mamadou BAH, Momath CISSE (ANSD)

Secrétariat : Leylatou SAGNA, Serigne Saliou FAYE et Grégoire SAGNA (ANSD)

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'ENQUETE 11

1.1. OBJECTIFS DU PROJET 11

1.2. METHODOLOGIE 11

1.3. L'ELABORATION DU QUESTIONNAIRE ET DU MANUEL D'INSTRUCTION 13

1.4. LA FORMATION DU PERSONNEL DE COLLECTE 14

1.5. LA REALISATION DE L'ENQUETE PILOTE 14

1.6. LE CHOIX DU PERSONNEL DE COLLECTE 15

1.7. ASPECTS LOGISTIQUES ET BUGETAIRES 15

1.8. LA COLLECTE DES DONNEES 16

1.9. L'APPROCHE POUR LE ''PISTAGE'' OU LE SUIVI DES PERSONNES ENQUETEES EN 2006 17

1.10. LA SAISIE ET LE TRAITEMENT DES DONNEES 21

1.11. LA CREATION DE LA BASE DE DONNEES ET L'ANALYSE DES RESULTATS 25

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DEMOGAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES DES MENAGES 27

2.1. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DE LA POPULATION . 27

2.1.1. Etat et évolution de la population 27

2.1.2. Structure par âge et sexe de la population totale 28

2.1.3. La situation matrimoniale 31

2.1.4. L'ethnie et la nationalité 33

2.1.5. La religion 34

2.2. CARACTERISTIQUES DES MENAGES 34

2.2.1. Lien avec le chef de ménage (CM 34

2.3. CARACTERISTIQUES SOCIO ECONOMIQUES DES NOYAUX (CN) 43

2.3.2.4. Le niveau d'instruction des CN 48

CHAPITRE III : LES STRUCTURES FAMILIALES 51

3.1 Typologie des ménages 51

3.1.1 Répartition des ménages par nombre de noyaux familiaux 51

3.2 ORGANISATION DU MENAGE 60

3.2.4. Cohabitation des noyaux familiaux des enfants avec ceux de leurs parents 67

CONCLUSION 73

CHAPITRE IV : LE CONFIAGE DES ENFANTS 74

4.1. LA PRATIQUE DU CONFIAGE : AMPLEUR DU PHENOMENE 74
4.1.1. Statut des enfants résidant dans les ménages 74
4.1.2. Proportion de ménages qui confient leurs enfants 75
4.1.3. Durée du ‘‘confiage’’ 77
4.2. MOTIFS DU CONFIAGE 80
4.2.1 Motif selon le milieu de résidence 80
4.2.2 Motifs selon le groupe d’âge au départ 81
4.2.3 Motif selon le sexe de l’enfant 86
4.3. CARACTERISTIQUES DES ENFANTS CONFIES 90
4.3.1 Les parents de l’enfant 90
4.3.2 Niveau d’instruction des parents 91
4.3.3 Statut d’occupation des parents 94
4.3.4 Le lieu de résidence des parents 95
4.3.5 Etat matrimonial des parents 97
4.3.6 Caractéristiques sociodémographiques et économiques de l’enfant 99
4.3.7 Caractéristique du tuteur de l’enfant 108
4.3.8 Lien de parenté avec l’enfant confié 112
4.4. LES POSSIBILITES DE RETOUR DANS LE MENAGE D’ORIGINE ET L’APPRECIATION DE LA VIE DE L’ENFANT 114
CONCLUSION 118
CHAPITRE V : LA MIGRATION AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES 119
5.1. DEFINITION DES CONCEPTS 120
5.1.1. Migrations 120
5.1.2. Migration interne 120
5.1.3. Migration externe ou internationale 120
5.2. MIGRATIONS INTERNES 121
5.2.1. Caractéristiques sociodémographiques 121
5.2.2. Milieu de résidence selon le sexe 121
5.2.1.2. Situation matrimoniale des migrants internes âgés de 15 ans et plus 122
5.2.1.3. Situation matrimoniale des migrants internes âgés de 15 ans et plus selon le sexe et l’âge 122
5.2.3. Niveau d’instruction au départ du migrant 125
5.2.4. Niveau d’instruction selon le sexe et l’âge 125
5.2.5. Niveau d’instruction actuel du migrant 127
5.2.6. Niveau d’instruction actuel du migrant selon son niveau d’instruction au départ 127
5.2.7. Liens de parenté entre le migrant et le membre le plus proche dans le ménage d’accueil 128
5.2.8. Liens de parenté entre le migrant et le membre le plus proche dans le ménage d’accueil selon le sexe du migrant 128
5.2.9. Liens de parenté entre le membre du ménage d’accueil le plus proche du migrant et le chef du ménage 130
5.2.10. Liens de parenté entre le membre du ménage d’accueil le plus proche du migrant et le chef du ménage selon le sexe du migrant 130
5.2.11. Caractéristiques socio-économiques des migrants internes 132
5.2.4. Principales destinations des migrants et motifs de la migration interne 138
5.3.3. Rapports migrants-ménages 141

5.4. MIGRATIONS INTERNATIONALES 146

5.4.1. Caractéristiques socio-démographiques 146
5.4.5. Caractéristiques socio-économiques 150
5.4.6. Motifs et principales destinations de la migration 151
5.4.7. Rapports migrants-ménages 155

CHAPITRE VI : LES ACTIVITES DES MEMBRES DES MENAGES 158

6.1. CONCEPTS ET DÉFINITIONS 158

6.2. LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE 159

6.2.1. Age 160
6.2.2. Niveau d'instruction 161
6.2.3. Situation par rapport à l'emploi 162
6.3. LA POPULATION ACTIVE 163

6.3.1. Le taux d'activité 163
6.3.2. Taux d'activité (au sens stricte), sexe et âge 163
6.3.3. Taux d'activité (au sens strict) et niveau d'instruction 164
6.3.4. Taux d'activité (au sens large), sexe et âge 166
6.3.5. Taux d'activité (au sens large) et niveau d'instruction 167
6.4. LA POPULATION OCCUPÉE 168

6.4.1. Emploi actuel et premier emploi 170
6.4.2. Démarches pour l'obtention de l'emploi actuel 173
6.4.3. L'emploi actuel secondaire 180
6.4.4. Le premier emploi occupé 184
6.5. LA POPULATION AU CHÔMAGE 193

6.5.1. L'expérience en matière d'emploi 198
6.6. LA POPULATION INACTIVE 205

CONCLUSION 210

CHAPITRE VII : L'HABITAT, LE PATRIMOINE DES MENAGES ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE 211

INTRODUCTION 211

7.1. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DES MENAGES 212

7.1.1. Statut d'occupation du logement des ménages 212
7.1.2. Le nombre de pièces habitées et l'indice de peuplement 213
7.1.3. Les éléments de confort du ménage 216
7.1.4. L'eau, l'électricité et le WC 216
7.1.5. La principale source d'approvisionnement en eau :Suggère de mettre cette partie avec le 7.3.1. Accès à une source d'eau potable (page 232) 217
7.1.6. Le principal mode d'éclairage 219
7.1.7. Le lieu d'aisance du ménage 220
7.1.8. L'accès au téléphone 221
7.1.9. Le combustible de cuisine 224
7.1.10. Le mode d'enlèvement des ordures ménagères 225
7.1.11. Le mode d'évacuation des eaux usées 226
7.2.1. Les équipements du ménage 228
7.3.1. Accès à une source d'eau potable : 234

7.3.2. Accès au marché de produits alimentaires *235*
7.3.3. Accès au transport public *237*

CHAPITRE VIII : ALPHABETISATION ET EDUCATION 238

INTRODUCTION 238

8.1. ALPHABETISATION 238

8.1.1. Alphabétisation : niveaux *239*
8.1.2. Alphabétisation en langue française *240*
8.1.3. Alphabétisation en langue arabe *241*
8.1.4. Alphabétisation en langue française et en langue arabe *242*
8.1.5. Alphabétisation et aptitudes à calculer *244*
8.2. SCOLARISATION 247

8.3. QUALITE DE L'EDUCATION AU PRIMAIRE *258*
8.3.1. Les abandons à l'école primaire *258*
8.4. FREQUENTATION DE L'ECOLE CORANIQUE 271

8.4.1. Niveau de fréquentation *271*
8.4.2. Caractéristiques des personnes qui fréquentent actuellement l'école coranique *275*
8.4.3. Type d'établissement coranique fréquenté actuellement *275*
8.4.4. Conditions de fréquentation de l'enseignement coranique *278*

CONCLUSION 283

CHAPITRE IX : SANTE ET SITUATION NUTRITIONNELLE DES ENFANTS 284

INTRODUCTION 284

9.1. LA SANTE DE LA POPULATION 285

9.1.1. Etat de santé actuel de la population *285*
9.1.2. Les maladies chroniques et les handicaps *286*
9.1.3. Maladies chroniques et handicaps ..... ***Erreur ! Signet non défini.***
9.1.4. Types de maladies chroniques et de handicaps *290*
9.2. LA SANTE DES FEMMES ENCEINTES 312

9.2.1. Les femmes enceintes *312*
9.2.2. Durée de la grossesse *313*
9.2.3. Consultations prénatales *314*
9.2.4. Nombre de visites pendant la grossesse *315*
9.2.5. Lieu où la femme pense accoucher *316*
9.2.6. Période d'accouchement et milieu de résidence *317*
9.2.7. Nombre de visites prénatales et durée de la grossesse *318*
9.2.8. Consultation par du personnel qualifié pendant la dernière grossesse et période du dernier accouchement *321*
9.2.9. Lieu du dernier accouchement et période du dernier accouchement selon le milieu de résidence *323*
9.3. LA VACCINATION ET LA SITUATION NURITIONNELLE DES ENFANTS 326

9.3.1. Vaccination des enfants *326*
9.3.1.1. Etat santé actuel des enfants *326*
9.3.1.2. Prise de vaccins des enfants *327*
9.3.1.3. Prise de vaccin et carnet enfant consulté *329*
9.3.1.4. Vaccin et sexe de l'enfant *331*

9.3.1.5. Situation nutritionnelle des enfants 333
9.3.1.6. Malnutrition aiguë (émaciation) poids/taille 334
9.3.1.7. Malnutrition aiguë selon le milieu de résidence 334
9.3.1.8. Malnutrition aiguë selon l'âge 335
9.3.1.9. Malnutrition aiguë selon l'âge et le milieu de résidence 336
9.3.1.10. Malnutrition aiguë selon le sexe 337
9.3.1.11. Insuffisance Pondérale 337
9.3.1.12. Insuffisance pondérale selon le milieu de résidence 338
9.3.1.13. Insuffisance pondérale selon le sexe de l'enfant 340
9.3.1.14. Insuffisance pondérale selon l'âge de l'enfant 340
9.3.1.15. Malnutrition chronique (retard de croissance) 341
9.3.1.16. Malnutrition chronique selon l'âge de l'enfant 342
9.3.1.17. Malnutrition chronique selon le milieu de résidence 343
9.4. LES DEPENSES DE SANTE DES MENAGES 344
9.4.1. Types de dépenses de santé 344
CONCLUSION 348
CHAPITRE X : LES DEPENSES DES MENAGES ET LE PARTAGE AU SEIN DU MENAGE 349
INTRODUCTION 349
10.1. NIVEAU ET REPARTITION DES DEPENSES 350
CHAPITRE XI : TRANSFERT, CREDIT ET EPARGNE DES MENAGES 363
11.1. TRANSFERTS VERSES 363
11.1.1. Répartition des transferts versés selon leur nature 363
11.2. TRANSFERTS REÇUS : 372
11.2.1. Répartition des transferts reçus selon leur nature 373
11.2.2. Fréquence des transferts reçus 375
11.2.3. Répartition des transferts reçus le sexe du bénéficiaire 376
11.2.4. Répartition des transferts reçus selon le lien de parenté avec l'émetteur 377
11.2.5. Répartition des transferts reçus selon le lieu de résidence de l'émetteur 378
11.2.6. Utilisation des transferts reçus 379
11.3. LES PRETS ACCORDES PAR LES MENAGES 382
11.3.1. Répartition des prêts accordés par milieu de résidence 383
11.3.2. Répartition des prêts accordés selon l'emprunteur 383
11.3.3. Répartition des montants prêtés selon le lien de parenté de l'emprunteur avec le prêteur385
11.3.4. Répartition des montants prêtés selon le lieu de résidence de l'emprunteur 385
11.3.5. Répartition des montants prêtés selon le sexe et l'âge du prêteur 386
11.3.6. Répartition des montants accordés selon la situation par rapport à l'emploi du prêteur387
11.3.7. Répartition des prêts selon la durée prévue de remboursement 388
11.3.8. Analyse des montants à rembourser 390
11.4. LES EMPRUNTS EFFECTUES PAR LES MENAGES 391
11.4.1. Répartition des emprunts selon le milieu de résidence 391
11.4.2. Répartition des montants empruntés selon le prêteur 391
11.4.3. Répartition selon le lien de parenté du prêteur avec l'emprunteur 393

11.4.4. Répartition des emprunts selon le lieu de résidence du prêteur *394*
11.4.5. Répartition selon l'âge de l'emprunteur *396*
11.4.6. Répartition selon le sexe de l'emprunteur *397*
11.4.7. Répartition selon le niveau d'instruction de l'emprunteur *398*
11.4.8. Répartition selon le statut de l'emprunteur *400*
11.4.9. Répartition selon la durée de l'emprunt *400*
11.4.10. Répartition des emprunts selon l'utilisation faite *402*
11.4.11. Les remboursements *402*
11.5. EPARGNE AUPRES DES INSTITUTIONS FINANCIERES FORMELLES (IFF) 404
11.5.1. Répartition selon le type d'IFF utilisées *405*
11.5.2. Répartition selon le sexe de l'épargnant et le type d'IFF *406*
11.5.3. Répartition selon l'âge de l'épargnant *407*
11.5.4. Répartition selon le niveau d'instruction des épargnants *408*
11.6. EPARGNE AUPRES D'UNE TONTINE 409
11.6.1. Répartition des montants tirés selon la périodicité *410*
11.6.2. Répartition selon le sexe des participants *411*
11.6.3. Répartition selon le niveau d'instruction atteint par les participants *411*
11.6.4. Répartition selon la profession des participants *412*
11.7. EPARGNE AUPRES D'UNE ASSOCIATION INFORMELLE AUTRE QUE LA TONTINE 413
11.7.1. Répartition selon le sexe du déposant *414*
11.7.2. Répartition selon l'âge des déposants *415*
11.7.3. Répartition selon le niveau d'instruction des déposants *416*
Source : ANSD. EPSF II_2011 ..... *417*
11.8. EPARGNE A DOMICILE OU CONFIEE A DES PROCHES 418
11.8.1. Répartition des montants thésaurisés selon le sexe de l'épargnant *418*
11.8.2. Répartition selon le groupe d'âge des épargnants *419*
11.8.3. Répartition selon le niveau d'instruction atteint *420*
CONCLUSION 422

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	**:**	Agence Française de Développement
ANSD	**:**	Agence Nationale de la Statistique et de la démographie
BIT	**:**	Bureau International du Travail
BTP	**:**	Bâtiment et Travaux Publics
CEPREMAP	**:**	CEntre Pour la Recherche EconoMique et ses APplications
CFA	**:**	Communauté Financière Africaine
CM	**:**	Chef de Ménage
CN	**:**	Chef de Noyaux
CRDI	**:**	Centre de Recherches pour le Développement International
DE	**:**	Direction de l'Emploi
DPPDH	**:**	Direction de la Population et de la Planification du Développement Humain
DR	**:**	District de Recensement
EDS	**:**	Enquête Démographique et de Santé
EMSID	**:**	Enquête Monographique sur les Services Immobiliers du Logement à Dakar
EPSF	**:**	Enquête Pauvreté et Structure Familiale
ESAM	**:**	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FNUAP	**:**	Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population
IDH	**:**	Indice de Développement Humain
Idmen0	**:**	Identification ménage primaire
Idmen1	**:**	Identification ménage secondaire
Idmen2	**:**	Identification deuxième ménage secondaire
IFF	**:**	Institution Financière Formelle
ND	**:**	Non Déclaré
NPNE	**:**	Nouvelle Politique Nationale d'Emploi
Numen	**:**	Numéro de ménage
OMD	**:**	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	**:**	Organisation Mondiale de la Santé
PDEF	**:**	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PIB	**:**	Produit Intérieur Brut

PNDS	**:**	Plan National de Développement Sanitaire du Sénégal
PNUD	**:**	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	**:**	Plan Sénégal Emergent
SSB	**:**	Services Sociaux de Base
TBS	**:**	Taux brut de Scolarisation
TNS	**:**	Taux net de Scolarisation
UGB	**:**	Université Gaston Berger
UNESCO	**:**	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	**:**	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif principal du projet est donc l'analyse des déterminants des recompositions familiales et de leurs conséquences sur le bien-être des ménages et des individus. Cette analyse sera conduite grâce à une enquête de type panel qui devra permettre d'appréhender la dynamique de ces structures familiales. Le travail proposé ici, vise, à travers une approche analytique assez novatrice qui dépasse le cadre restreint du ménage unitaire à composition exogène, à mesurer une certaine réactivité de la composition des ménages face aux phénomènes économiques les touchant directement ou indirectement. Les objectifs spécifiques peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

Comprendre la ***structure des ménages*** par la construction d'une typologie assez fine de la structure des ménages qui prenne en compte non seulement les variables habituelles telles que la taille, la composition par sexe, le taux de dépendance, mais aussi la nature de la parenté entre les membres, le nombre de sous-groupes jouissant d'une autonomie budgétaire notamment dans les domaines de la consommation alimentaire, l'éducation, le choix de production, etc. Ce travail contribuera à alimenter la réflexion sur la notion même de ménage ;

Comprendre la ***relation pauvreté et composition familiale*** par la mise en évidence des liens entre le niveau de pauvreté tel que mesuré traditionnellement et la composition du ménage telle qu'observée dans la présente enquête. Une telle étude constituera une avancée notable, comparée aux travaux, qui jusqu'ici, ont traité cette question sous l'angle du ratio de dépendance seulement;

Comprendre la ***formation des ménages*** par une étude à la fois descriptive et méthodologique basée sur une analyse des liens entre les mouvements entrant et sortant du ménage et les chocs subis par un ou plusieurs membres du ménage; Enfin,

Comprendre les ***partages et les relations intrafamiliales***, c'est-à-dire étudier la façon dont les ressources sont allouées au sein du ménage pour en déduire des mesures de pauvreté individuelle plutôt que familiale ; en effet, l'étude des différences entre les indices de pauvreté au niveau du ménage et au niveau individus constitue un éclairage nouveau pour les politiques de lutte contre la pauvreté, en particulier dans les choix à opérer dans le cadre du ciblage des individus et/ou des ménages.

1.2. METHODOLOGIE

Le principal instrument d'analyse du projet est le traitement statistique et économétrique d'une enquête panel de type budget consommation, dans laquelle le volet portant sur la description de la structure du ménage sera fortement développé, de façon à permettre l'identification des liens de parenté entre les différents membres du ménage et les dates d'entrée dans le ménage. Les enquêtes budget-consommation permettent principalement de

mesurer le niveau de vie des populations à travers le patrimoine, les revenus, les dépenses ou la consommation des ménages. Les informations recueillies dans ces enquêtes aident ainsi à la définition de profils de pauvreté, à l'analyse des déterminants de celle-ci, et, selon le cas, à la détermination de la structure de la consommation et celle des dépenses. En plus des informations sur les dépenses et la consommation, les données de l'enquête portent aussi sur des indicateurs en rapport avec la démographie, l'éducation, la santé, l'emploi, l'habitat et l'équipement des ménages ainsi que l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, elle permet une connaissance plus approfondie et une analyse plus détaillée des conditions de vie selon les caractéristiques des ménages et des différents groupes socio-économiques de la population.

L'enquête est de type panel. C'est-à-dire qu'elle consiste à collecter des données sur les mêmes unités d'observation sur au moins deux périodes. Il s'agit de panel de personnes qui vivent dans les ménages choisis lors de la première période en 2006. Un échantillon représentatif de 1 800 ménages urbains et ruraux du Sénégal était choisi sur une base de sondage, ces ménages étaient répartis dans 86 unités primaires (les districts de recensement DR) en zone urbaine et 64 en zone rurale. Il faut ajouter les 280 ménages ''secondaires'', c'est-à-dire ceux des conjoints des chefs de ménages-échantillon qui ont été également interviewés.

Les personnes trouvées dans ses ménages en 2006 sont recherchées et identifiées dans leurs nouveaux ménages en 2010-2011. L'individu peut ou non changer de ménage.

Le même questionnaire de la phase 1 est administré à ces nouveaux ménages. Il est important de garder une grande similarité pour assurer la comparabilité des résultats des deux périodes. Il convient de dire que ce questionnaire a subi des modifications qui permettent de mieux répondre à des questions qui sont posées lors de l'analyse des résultats. La configuration des sections du questionnaire auront été améliorées de façon à faciliter la collecte.

Après le contrôle et la correction des données, le nombre de ménages retenu s'élève à 2953, et environ 85% des personnes interviewées en 2006 y sont retrouvées.

L'intérêt de collecter des données de panel est double. D'une part, avoir des observations successives est la seule façon d'avoir une information fiable sur la séquence des événements (réalisation d'un choc, recomposition du ménage, etc.) et donc de pouvoir identifier économétriquement un éventuel lien causal. D'autre part, un panel permet de prendre en compte les effets fixes familiaux et donc de s'assurer que les relations que l'on peut mettre en évidence entre des chocs sur le revenu et des choix de composition familiale ne sont pas dus à des caractéristiques inobservées des ménages constants dans le temps. Dès la fin de la première phase, disposant de deux passages, il sera possible de mettre en œuvre des estimations en différences premières qui nous permettront de traiter la question de l'impact de changements de l'environnement économique (de chocs) sur les changements de la composition familiale. Néanmoins, les problèmes d'endogénéité posés par la nature même de la question (les changements dans la situation économique des ménages affectent la structure qui en retour affecte la situation du ménage) risquent d'être difficiles à traiter de façon complètement satisfaisante à ce stade. La seconde phase, permettant de disposer d'un passage

supplémentaire, nous permettra d'obtenir les instruments nécessaires à l'estimation précise des effets que l'on cherche à identifier. Et un panel donne également une mesure réelle de l'évolution de certain phénomène dans le temps.

Concernant les revenus et les dépenses, généralement estimés sur un an, ils sont souvent sujets à des variations saisonnières, non seulement en milieu rural mais aussi en milieu urbain. Une attention particulière sera portée à la collecte d'informations permettant d'appréhender le mieux possible le revenu courant et la richesse du ménage. Par ailleurs, le projet dispose des moyens permettant de retracer l'historique de la constitution des ménages et des échanges de membres entre ménages.

Enfin, il est collecté des données de consommations individuelles ou certaines consommations spécifiques à certains groupes d'individus du ménage (hommes adultes, femmes adultes). Cela va permettre, en utilisant la méthodologie mise au point par Deaton (présentée en détails dans l'ouvrage Analysis of Household Surveys), d'avancer dans la direction d'une meilleure compréhension des mécanismes intrafamiliaux d'allocation des ressources. En particulier de s'attacher à déterminer ce qui fragilise ou renforce la position d'un individu dans le ménage. On pourrait par exemple voir quels sont les enfants (enfants confiés, enfants de la première épouse, de la deuxième) qui pâtissent (ou bénéficient) le plus de certains changements de la structure du ménage. Cela pourrait aussi être fait pour les femmes. Par ailleurs, des informations qui pourraient être pertinentes pour influencer le pouvoir de négociation des individus, (revenus salariaux, héritages, dot, mais aussi bien sûr : éducation, rang de mariage, etc.) sont récoltées.

1.3. ELABORATION DU QUESTIONNAIRE ET DU MANUEL D'INSTRUCTION

L'exploitation des données de la 1ère phase (EPSF1) a donné des enseignements importants qui ont permis d'améliorer le questionnaire et de le rendre plus maîtrisable par le personnel de collecte des données (contrôleurs et enquêteurs). En fait, il y a eu des sections qui ont été remaniées en ajoutant ou en supprimant des questions. Certaines questions ont fait l'objet de reformulation. La présentation de certaines sections a complètement été modifiée.

L'impression du questionnaire est faite par l'imprimerie sur financement du cepremap. Les versions des questionnaires (ménage et dépenses) en nombre suffisant (3 500 exemplaires de chacun) ont été disponibles. Un important travail de suivi est fait avec l'imprimeur pour s'assurer que les questionnaires soient imprimés en respectant les contraintes de l'enquête (les instructions en couleur, le respect des sauts de question, etc.).

1.4. FORMATION DU PERSONNEL DE COLLECTE

L'équipe du projet à l'ANSD avait pris soin de faire appel à l'ancien personnel de collecte des données de la première phase. Tout le monde n'a pas pu être mobilisé, d'autres enquêteurs expérimentés et capables de pouvoir participer à une enquête de la nature de PSF2, ont été présélectionnés pour compléter l'effectif à former. Les anciens enquêteurs qui sont retenus sont ceux qui ont donné satisfaction lors de la 1ère phase sur la base des appréciations données par le personnel d'encadrement.

La formation des enquêteurs a duré du 5 au 20 octobre 2010. Les objectifs de la formation étaient de sensibiliser les enquêteurs aux objectifs de l'enquête et de les familiariser avec le questionnaire.

L'ensemble du questionnaire ainsi que du manuel ont pu être parcourus durant la formation et un certain nombre d'exercices ont été réalisés pour faciliter la compréhension du questionnaire. Un accent particulier a été mis sur le fonctionnement des ménages et notamment sur la décomposition du ménage en « noyaux » et sur les procédures de ''pistage'' des ménages et/ou des personnes qui ont déménagé. Ces deux aspects sont au cœur de la bonne réussite de collecte des données. Cependant, le déroulement de la formation a montré que, même pour des enquêteurs expérimentés ou ayant participé à la 1ère phase, l'appropriation du questionnaire n'était pas chose aisée.

1.5. REALISATION DE L'ENQUETE PILOTE

L'enquête pilote a été menée ''grandeur nature'', c'est-à-dire avec les ménages-échantillon afin de pouvoir tester le dispositif de suivi des ménages et/ou personnes ayant été retrouvés à la même adresse que pendant l'EPSF1 ou ayant changé d'adresse. Elle s'est déroulée dans différentes localités de Dakar (Médina, Colobane, Gueule Tapée, Grand-Yoff, Pikine et Parcelles assainies). Il faut souligner que la plupart des enquêteurs a reçu un bon accueil dans les ménages. Cependant, il s'est dégagé la nécessité de mener une bonne sensibilisation dans le but de partager avec les populations les spécificités d'une enquête panel avec l'exigence de la localisation des ménages et/ou individus à enquêter (recherche d'adresse, informations sur les personnes ayant migré, etc.). Il était capital d'assurer les ménages sur le fait que toutes les informations sont demandées uniquement pour les besoins d'une enquête statistique. Un communiqué de presse a été rédigé à cet effet, il a été diffusé à partir des stations radio de grande écoute.

Néanmoins, il faut rappeler que dans l'esprit des responsables du projet, l'enquête pilote est partie intégrante de la formation des enquêteurs. De nombreux enseignements ont été tirés de l'enquête pilote tant au niveau du questionnaire que des agents enquêteurs.

Sur le plan du recueil d'information, le constat est qu'il n'y a pas eu de problèmes majeurs relevés, ce qui montre la cohérence des instruments (cahiers ménage et dépenses). Les difficultés rencontrées tiennent essentiellement à la localisation des ménages de l'EPSF1 et notamment aux sauts de questions en ce qui concerne le questionnaire, l'identification des noyaux, la préparation des repas, etc. Le non respect des sauts de questions amène à remplir inutilement certaines parties des questionnaires.

Globalement, la formation et l'enquête pilote ont permis d'apporter des améliorations assez sensibles aux instruments de collecte et d'amener le personnel de collecte à une bonne maîtrise des procédures de collecte (fiche pré-imprimé, fiche adresse, questionnaire de pistage, etc.).

1.6. CHOIX DU PERSONNEL DE COLLECTE

L'équipe PSF a fait appel aux contrôleurs et enquêteurs qui avaient travaillé dans l'EPSF1. Leur expérience devait servir dans la connaissance de l'enquête de façon générale et de la connaissance des ménages qu'il faudra réinterroger. Des échanges entre les membres de l'équipe ont permis d'évaluer leur travail et d'obtenir une liste de 50 agents. Parmi eux, 30 étaient disponibles et ont répondu à la convocation pour la formation. Il a fallu faire un appel à 20 candidatures pour avoir 50 personnes à former. Il était question de retenir 40 agents pour ensuite former 10 équipes de collecte de 4 personnes dont un contrôleur qui dirige les travaux. Le reste des agents a été écarté suite aux insuffisances notées durant la formation et l'enquête pilote. L'évaluation a été faite par l'équipe d'encadrement qui a pris la décision après concertation en écoutant les avis des uns et des autres sur la question.

De cette concertation, est sortie la liste des contrôleurs (10 titulaires et 3 de réserve) qui sont les chefs des 10 équipes. Ces contrôleurs ont suivi ensuite une formation de 3 jours dont l'objectif était de les préparer au travail de supervision qu'ils auront à faire (méthodologie de l'enquête, responsabilité, organisation du travail, questionnaire communauté et questionnaire relevé des prix, contrôle du travail, etc.).

1.7. ASPECTS LOGISTIQUES ET BUGETAIRES

Les 10 équipes ont eu chacune un véhicule pour le travail. Le budget de l'enquête a permis de louer six véhicules et l'ANSD en a fourni 4. Deux autres véhicules viennent de ceux acquis pour les besoins du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE). Ces véhicules seront d'un apport précieux au niveau du budget de l'enquête.

L'acquisition du matériel d'enquête a connu un retard qui a perturbé le programme de l'enquête. L'encre qui devait servir au tirage des fiches pré-imprimés a été reçue très tard et les équipes n'ont pas voulu pas avancer sans ces documents fondamentaux dans l'interview des ménages.

Des stylos ont été commandés par Sylvie Lambert sur financement du CEPREMAP, ils ont été offerts aux ménages en remerciement de leur collaboration.

Une actualisation du budget a été effectuée. En effet, des changements sont intervenus pour prendre en compte le nouveau système de rémunération du personnel temporaire des enquêtes de l'ANSD. D'autres lignes ont été séparées pour avoir plus de détails en suivant les recommandations de l'Agent comptable principal, certaines ont changé d'appellation.

Les modifications sur la rémunération ont amené un gap que l'équipe technique cherche à combler en sollicitant l'apport d'autres bailleurs comme la Banque mondiale qui a donné 35 000 US $, Hewlett Packard et l'Agence Française de Développement (AFD). Il faut signaler que l'ANSD a mis 15 millions de francs CFA et l'Union Européenne a fait une dotation de 113 000 000 francs CFA.

Une mésentente avec Monsieur Masseck GUEYE (CRDI) a fait que le nombre de véhicules en location pour l'enquête n'était pas suffisant pour permettre à toutes les équipes de collecte de travailler. Il fallait louer 6 véhicules au lieu de 5. Il a fallu l'accord du contrôleur régional du CRDI pour redresser cette mésentente.

1.8. COLLECTE DES DONNEES

L'opération de collecte de données a démarré le 6 novembre 2010 dans la région de Dakar. Le choix de débuter les travaux par Dakar a donné à l'équipe d'encadrement le rythme de progression du travail dans une zone jugée, à priori, difficile et offert l'occasion de faire les redressements nécessaires dans la compréhension des outils et des procédures de collecte.

Un dispositif de suivi et de coordination de la collecte des données était mis en place pour la répartition du travail des différentes équipes et l'évaluation du rythme de progression dans le ''pistage'' des personnes. Les ménages et/ou personnes sont retrouvés à la même adresse que pendant EPSF1 ou ayant changé d'adresse. Les informations sur la nouvelle adresse sont recueillies et retournées à Dakar en vue d'une affectation à l'équipe qui évolue dans proche de celle-ci.

Ce dispositif pouvait à tout moment donner la situation dans le travail de collecte des données : le nombre de DR couverts, le nombre de ménages enquêtés et le nombre de personnes de 2006 déjà retrouvées ou à retrouver.

Après 9 mois d'enquête, le travail qui consistait à retourner à toutes les adresses visitées lors de l'EPSF1 était terminé.

Au cours de la collecte, le nombre d'équipes a diminué du fait que certains enquêteurs et contrôleurs avaient fait acte de candidature pour les besoins de la cartographie du RGPHAE. Ils ont été libérés à la mi-février 2012. Le personnel a été réorganisé en cinq (5) équipes d'enquêteurs qui ont pu finir les travaux de collecte. Chaque équipe comprenait un contrôleur et

deux (2) agents enquêteurs et était dotée d'un véhicule. Cela a naturellement allongé le temps de travail.

Les travaux de collecte ont pris fin le 27 juillet 2012. Les équipes sur le terrain ont pu couvrir la totalité des 150 Districts de Recensement (DR) de l'échantillon initial. Environ 85% des personnes de 2006 ont pu être retrouvées dans près de 2960 ménages.

Le questionnaire utilisé comprend deux cahiers : Ménage et Dépenses. Il est complété par une fiche pré-remplie (liste des individus des ménages de EPSF1), un questionnaire dit de ''Pistage'' et un questionnaire Communauté. Ce dernier est administré par le contrôleur.

1.9. APPROCHE POUR LE "PISTAGE" OU SUIVI DES PERSONNES ENQUETEES EN 2006

Les enquêteurs sont munis pour chaque ménage qu'ils doivent retrouver de l'adresse, des coordonnées GPS et de la liste des membres du ménage lors de l'EPSF1.

Deux cas :

on a les coordonnées GPS

on ne les a pas.

Dans le cas 1), on va au point dit, et on regarde si on retrouve au moins une personne interviewée dans l'EPSF1.

Si oui, tout baigne, on passe le questionnaire, après une étape de ''pistage'' détaillée plus loin

Si non, l'enquêteur doit aller voir successivement les voisins pour demander où se trouve au moins un des membres (en commençant pas le CM). Il note toutes les informations obtenues (genre, le CM est décédé, la famille s'est dispersée…) et il continue jusqu'à avoir une info précise sur la localisation. S'il ne l'obtient pas, il contacte le chef de quartier ou de village pour lui demander. De même, il note toutes les informations. Ensuite, il va à la mosquée et à l'école et procède de même. A minima, si on ne retrouve pas le ménage, on souhaite savoir si le CM est vivant, si les membres sont ensemble ou dispersés, si c'est rural ou urbain. Si on obtient de l'information pour retrouver des membres de ce ménage : encore deux possibilités : ils sont dans la communauté et on y va tout de suite, ou ils sont ailleurs. L'enquêteur remplit un questionnaire de pistage.

Dans le cas 2), on va dans le quartier/village et on interroge d'abord le chef de quartier/village pour localiser les individus recherchés. Sinon, on interroge à la mosquée, à l'école et des habitants pris au hasard.

Au mois un membre de l'EPSF1 est maintenant retrouvé. L'étape suivante consiste à repérer les autres.

L’enquêteur est muni d’un identifiant pour le ménage (numen), de la liste des membres de PSF1, de l’information sur l’existence en 2006 d’un ménage secondaire, de l’identifiant du ménage secondaire si ce ménage a été interrogé dans l’EPSF1, et dans ce cas de la liste des membres du ménage secondaire.

Il commence par faire la liste des membres du ménage actuel. Il note pour chacun d’eux s’il était dans l’EPSF1.

A nouveau, deux cas et divers sous - cas se présentent :

le ménage d’origine était associé à un ménage secondaire

tous les membres de l’EPSF1 sont présents

seulement certains le sont, dont l’ancien CM

seulement certains, mais pas l’ancien CM.

ou non

tous les membres de l’EPSF1 sont là

ou non.

Cas 1.a.

On demande si la personne qui était le CM a toujours un(e) époux(se) qui vit ailleurs. Si oui, 2 cas : on avait interrogé le ménage secondaire ; alors on regarde si elle est dans la liste du ménage secondaire que l’on a. Si c’est la même, fin du pistage des anciens membres puisque le ménage secondaire au sens de l’EPSF1 sera interrogé de toutes façons. Si on n’avait pas interrogé le ménage secondaire, on refait le pistage pour ce ménage en essayant cette fois d’avoir assez d’informations pour le trouver (note au passage, il faut aussi adapter le discours pour éviter les refus).

Cas 1.b.

On commence pareil. Mais là, en plus, pour les membres absents, on commence par demander s’ils sont dans ce ménage secondaire. Si oui, cf. 1.a, si non, remplir des questionnaires de pistage qsp.

Cas 1.c.

On commence par demander si le CM est parti dans le ménage secondaire. Si oui, cf. plus haut. Si non, on le piste et on demande au passage s’il réside maintenant avec l’épouse qui était dans le ménage secondaire mais ailleurs. Pour les autres membres, on fait comme d’habitude.

Cas 2.a : le plus simple, pas de pistage d’ancien membre

Cas 2.b. on piste.

Dans le cas où on interroge un ménage secondaire de l'EPSF1, inverser les termes primaires et secondaires et faire comme ci-dessus.

En plus, quand il n'y a avait pas de ménage secondaire ou quand le CM a changé, on recherche s'il existe un ménage secondaire au sens de PSF2 : un CM dont le mari ou une femme ne co-réside pas.

Pour identifier tout ces ménages.

Le ménage retrouvé s'appelle numenP1 quand primaire et numenS1 quand secondaire (où le numen est celui du ménage primaire).

Le premier ménage de split s'appelle numenP2 ou numenS2 etc. Quand on trouve un ménage de split dans le village même, il est enquêté tout de suite et c'est l'enquêteur qui le numérote P2 ou S2. Quand il est ailleurs, le pistage passe par un coordonateur central qui numérote arbitrairement (P3, P4, P5, …) les différents split d'après les questionnaires de pistage et indique ce numéro aux enquêteurs chargés de le retrouver.

Sur les sections A, il faudra toujours le numenP1 pré imprimé. Et même le numenS1 si pertinent.

Le coordinateur central semble très important pour faire le suivi au quotidien du pistage et allouer les équipes. Il devra le faire en collaboration avec l'ANSD, qui doit pouvoir contrôler la localisation de tous les enquêteurs.

Point sur les identifiants :

Pour cause du logiciel CSPRO, il apparait qu'introduire des lettres dans les identifiants n'est pas une bonne idée. On va donc se contenter de chiffres.

Un ménage primaire de PSF1 est pour le moment identifié avec idmen (=dr+numen).

Dans le panel, on recherche de la même façon les ménages primaires et les secondaires, qui sont aussi identifiés grâce au numéro du ménage primaire qui leur correspond. Pour distinguer, on ajoute 0 après idmen pour les primaires et 1 pour le premier ménage secondaire correspondant, 2 pour le suivant, etc.

On a donc : idmen0 = ménage primaire

idmen1= ménage secondaire lié au ménage primaire idmen0

idmen2= deuxième ménage secondaire dans le même cas.

Dans l'EPSF2, on identifie les ménages par le numéro du ménage d'origine et un ordre d'enregistrement correspondant au quantième ménage introduit dans PSF2 en partant de la liste des membres du ménage d'origine de l'EPSF1.

On a donc idmen01 le premier ménage retrouvé qui contient des membres de l'idmen0 ; idmen02, le deuxième ménage dans ce cas… idmen11, idmen12… pour les membres du ménage idmen1.

Dans l'EPSF2, on a donc : idmen01= ménage issu de idmen0

idmen02=ménage issu de idmen0, le deuxième rencontré

idmen03

idmen11 =ménage issu de idmen1

idmen12=ménage issu de idmen1, deuxième rencontré

….

Pour le ‘’pistage’’, les listes des membres sont codées de la façon suivante.

Si on recherche le ménage idmen0

On fournit tout d'abord la liste des membres de ce ménage, dite liste B

Les individus sont repérés par un numéro de la forme idmen07id, et on donne aussi leur nom, âge, sexe, et relation au chef de ménage dans PSF1. **Cette liste est celle des individus que l'on cherche à retrouver.**

Afin d'identifier si des personnes qui sont dans le ménage de l'EPSF2 étaient déjà apparues dans l'EPSF2 ailleurs que en B, on fournit également la liste des individus qui étaient en D et E. Ils sont repérés respectivement par des numéros de la forme idmen08id pour D et idmen09id pour E. A cela s'ajoute la liste des membres d'un ménage secondaire idmen1 si besoin est, codée de la même façon : idmen17id pour la liste B du ménage secondaire, idmen18id pour la liste D et idmen19id pour la liste E. En cas de besoin, on procède de même avec le ménage idmen2.

L'enquêteur établit la liste des membres du ménage qu'il vient de trouver et qui contient au moins un membre de la liste B de idmen0.

Cette nouvelle liste est comparée à la liste B (idmen07id) qui lui a été fournie. Il en déduit :

la liste des membres retrouvés et qui vont être interrogés dans ce ménage, il note sur la liste l'identifiant PSF2 et il note l'identifiant PSF1 dans le questionnaire

la liste des partis : pour ceux-là, il faut remplir un questionnaire de pistage.

la liste des nouveaux. Pour ceux là, il compare leur liste avec les différentes autres listes dont il dispose (idmen08id, idmen09id, idmen17id, idmen18id, idmen19id etc.). Si le nouveau membre apparait dans un de ces liste, il note dans la liste l'identifiant PSF2 et il note son identifiant PSF1 dans le questionnaire

Un agent centralisateur récupère la liste des membres PSF1 retrouvés au fur et à mesure.

Vérifier si le ménage enquêté a un ménage secondaire associé. Comparer le nom de l'époux ou de l'épouse non co-résidente avec la liste idmen17id. Si il ou elle apparait dans cette liste, le noter et vérifier qu'il habite toujours au même endroit (l'époux ou l'épouse en question et au moins une personne / ou on demande pour tous les membres). Sinon, prendre les nouvelles coordonnées. Ce ménage existe déjà dans l'EPSF1 et est donc déjà dans la liste des individus à enquêter.

S'il n'apparait pas, alors prendre les coordonnées de ce qui devient un nouveau ménage secondaire au sens de PSF2.

1.10. SAISIE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Les programmes de saisie et de contrôles n'ont pas pu encore être écrits au moment attendu. Le personnel chargé de ce travail au niveau de l'ANSD était absorbé par plusieurs tâches du fait des enquêtes en cours et du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) qui était dans sa phase de préparation. La DG a suggéré le recrutement d'un informaticien qui a confectionné la maquette de saisie. Il a été recruté à la suite d'un appel de candidatures de personnes pouvant travailler avec le logiciel CSPRO.

Ce délai a causé un retard, car le programme initial prévoyait une saisie concomitante à la collecte des données.

Dès que l'informaticien est arrivé, des spécifications lui ont été données sur la configuration de la maquette de saisie pour rendre l'opération plus conviviale. Des réunions hebdomadaires sont tenues pour le suivi du développement de l'application de saisie.

Pour les spécifications, il faut retenir :

Envisager de scinder l'application de saisie en MENAGE et DEPENSES si le programme s'avérait lourd pour les ordinateurs de saisie

Ajouter une variable NOMBRE TOTAL DE NOYAUX à l'en-tête du cahier ménage

Faire en sorte de ne pas saisir les variables textes (noms, libellés) non indispensables

Pour celles des variables texte qui sont associées à un code, seul le code devra être saisi. Le libellé sera renseigné automatiquement. Ex : DEPARTEMENT, SOURATES, PROFESSION, PRODUITS, etc.

Saisie simultanée des informations de ''pistage'' avec les données des volets principaux (questionnaires : ménage et dépenses).

L'inclusion des contrôles automatiques dans le masque de saisie : La difficulté provient des sauts et des vérifications à faire pour s'assurer qu'aucune information ne soit perdue. Les

sauts dans le masque de saisie ont pour objectif d'économiser le temps des opérateurs de saisie. Mais leur introduction risque de conduire à une perte d'information lorsqu'un saut est mal codé ou mal saisi. La solution consistant à demander à l'opérateur de saisie de vérifier l'absence de réponse à des questions qui devraient être sautées est jugée trop lourde et fastidieuse. Après discussion, il est adopté la solution suivante : il est tout d'abord rappelé que le travail des opérateurs de saisie est d'enregistrer toutes les informations contenues dans le questionnaire et en aucun cas de s'interroger sur leur cohérence. Ceci étant clarifié, puisque les informations sont saisies page par page, on peut autoriser les opérateurs de saisie à sauter les lignes qui ne sont pas remplies sur une page et à se rendre directement sur une ligne contenant des informations. Par ailleurs, on peut aussi autoriser les opérateurs à sauter les pages totalement vides : chaque page s'affichant à tour de rôle sur l'écran, une icône sur l'écran pourra être cochée pour aller directement à la page suivante lorsque la page est vide ou lorsque toutes les informations sur une page ont été saisies. Dans le cas particulier des sections D et E, on peut autoriser un saut à la section suivante, lorsque la réponse '2' est cochée à la première question. Mais il est mis un contrôle demandant à l'opérateur s'il est sûr de sa saisie et s'il a bien vérifié que toutes les pages de la section sont bien vides. Certes, cette technique n'a pas permis d'éviter toutes les erreurs de saisie. Mais elle est moins lourde à l'usage que celle consistant à vérifier la pertinence de chaque saut.

Double saisie : elle permet d'éliminer l'essentiel des erreurs de saisie. Chaque questionnaire est saisi par deux opérateur différents afin de minimiser les risque de reproduction des erreurs à l'identique. Chaque opérateur se voit alors attribuer les questionnaires par DR. Les responsables de la saisie ont organisé la rotation des DR entre les deux saisies. Deux enregistrements des données sont produits à l'issue de ces deux opérations de saisie. Afin de faciliter la recherche ultérieure d'erreurs qui auraient pu échapper à l'encadrement ou être mal corrigées, ces deux enregistrements devront être conservés.

Saisie des observations : il est difficile de prévoir la saisie des observations dans le masque. Mais une question est introduite à la fin de chaque page disant : « Y a-t-il des informations qui ne peuvent être saisies ? Oui/non ». On pourra alors aller rechercher la photographie des pages où il est indiqué que de telles informations existent.

Fiche pré-remplie : Dans la fiche pré-remplie (contenant les informations sur les ménages de 2006), toutes les informations devront être saisies, y compris celles qui se situent sur la première page et qui ont été pré-remplies, ainsi que les informations contenues dans les listes B, B', D et E (sauf les noms).

Comment saisir les différentes composantes des informations recueillies pour un ménage ? Tous les questionnaires et fiches relatifs à un ménage sont rangés dans un dossier cartonné. Ce dossier est saisi dans son intégralité et en une seule opération. Etant donné que le contenu de la fiche varie d'un ménage à l'autre, le masque devra commencer par demander à l'opérateur d'indiquer quelles composantes du questionnaire sont présentes dans le dossier (avec une question supplémentaire de vérification de la justesse des informations avant la saisie et en fin de saisie), puis le masque présente à l'opérateur les sections qui devront être saisies. Sont à prévoir :

Fiche pré-remplie. Attention, il peut y en avoir plus d'une.

Questionnaires de pistage et fiches adresses (il peut y en avoir plusieurs).

Questionnaires Ménage et Dépense (il peut y en avoir plus d'un de chaque). Les noms devront être saisis.

Tests de cohérence : certains tests doivent être maintenus dans le questionnaire. En voici la liste :

Fiche pré-remplie, question FP32 : vérifier que les 6 premières cases sont identiques au numéro indiqué dans la question FP1.

Questionnaire ménage et questionnaire dépenses : question A0a + question A0b : vérifier que la réponse à ces questions (numéro à 7 chiffres) est identique à celle donnée en question FP32.

Questionnaires pistage et fiches adresse : vérifier que la question PI1 (identification du ménage PSF1) contient bien la même information que FP1.

Questions 5f, section B1 (identifiant de la liste B pré imprimée), ainsi que questions 5h, 5j, 5l : vérifier que les 5 premiers numéros correspondent au numéro du ménage PSF1 (question FP1). S'ils ne correspondent pas, mettre un message « Etes-vous sûr de votre saisie ? ». Il faut juste faire faire une vérification, car on peut imaginer des cas tordus où les numéros peuvent être différents.

Cahier ménage, question 1, section B1 (numéro du noyau) : mettre un avertissement pour indiquer aux opérateurs que les numéros peuvent ne pas être ordonnés par ordre croissant. Enregistrer la valeur maximum donnée à cette question et vérifier dans le cahier dépenses que le nombre de sections M (0, 1, 2) saisies correspond à ce nombre.

Eligibilité : certaines sections ne sont renseignées que pour certains membres du ménage en fonction de leur âge. Des tests de vérification peuvent être introduits afin de s'assurer que lorsque des informations sont saisies pour un membre en principe non éligible, il n'y a pas de confusion de ligne. Les sections concernées sont les suivantes :

Section B3.4 - personnes éligibles : femmes âgées de 13 ans ou plus.

Section F – personnes éligibles : toute personne âgée de 3 ans ou plus.

Section G1 – personnes éligibles : femmes âgées de 13 ans ou plus.

Sections H1 à H4 – personnes éligibles : toute personne âgée de 6 ans ou plus.

Section H5 – personnes éligibles : toute personne âgée de 15 ans ou plus.

Ces vérifications sont destinées à éviter les décalages de ligne à la saisie. Naturellement si une ligne est décalée sur le questionnaire (provenant donc d'une erreur de l'enquêteur) cela ne doit en aucun cas être corrigé par l'opérateur. En revanche il faudrait pouvoir enregistrer dans

une variable supplémentaire et pour chaque section concernée, la présence d'une erreur de ce type. En d'autres termes, créer une variable prenant les valeurs 0 ou 1 et valant 1 si, à la fois : (1) le masque note une incohérence entre la saisie de données dans une section et le critère d'éligibilité et (2) l'opérateur confirme sa saisie. On saura alors où se trouvent les décalages de ligne et cela pourra être corrigé ultérieurement.

Le travail de saisie des données d'enquête a débuté en septembre 2011. Il était fait parallèlement avec la collecte.

Des opérateurs de saisie au nombre de dix huit (18) ont été recrutés et formés sur le masque de saisie. La formation a eu lieu du 8 au 14 septembre 2011. L'objectif de cette formation était d'arriver à une maîtrise de l'application de saisie. Pour cela, il a fallu procéder à :

la présentation générale de l'enquête EPSF2 et des différents supports de collecte (questionnaires)

la présentation, le fonctionnement de l'application et indication sur les interfaces et menus de saisie (comment ajouter, modifier ; le mode vérification, etc.)

Explication de la philosophie de Data Entry de l'EPSF2 (données saisies telles quelles, pas de correction, mais beaucoup de vigilance)

la présentation des différents volets (**Ménage et Dépenses**)

la navigation à l'intérieur de l'application (Passage à la **ligne/page suivante, Interruption/Reprise** d'une session…

Présentation du type de **messages et boîtes de dialogues qui s'affichent durant la saisie** d'un questionnaire, Signification desdits **messages & avertissements et c**omportement à adopter face aux messages.

Le reste du temps de la formation était consacré à des exercices pratiques avec : navigation à l'intérieur de l'application, enclenchement des tableaux et en-têtes, visualisation de quelques **messages d'avertissement,** visualisation du processus de récupération des **Autres,**

Une double saisie a été menée dans le but de pouvoir disposer des bases de données plus propres et cohérentes. Il était prévu, avec cette double saisie, de réaliser l'apurement des données pour avoir la possibilité de pouvoir commencer l'analyse des résultats deux mois après la fin de la saisie et d'apurement prévue en novembre 2012.

Malheureusement, cela n'a pas été obtenu à cause de manque d'organisation qui donne la possibilité d'apporter les corrections nécessaires dès l'apparition des divergences entre les deux bases.

L'évaluation à mi-parcours du rythme de travail de saisie a fait naître l'idée de renforcer le personnel pour écourter les délais. C'est ainsi que six (6) agents ont été recrutés en février 2012. L'opération de saisie des données (saisie et re-saisie) a pris fin en juillet 2012.

Les applications pour le contrôle simultané des données n'ont pas été confectionnées à la fin du contrat de l'informaticien. L'absence de financement a fait que ce contrat n'a pas été reconduit.

C'est pendant l'atelier d'apurement des données que les spécifications de ces contrôles ont été programmées sur SPSS pour procéder aux corrections. L'atelier a été organisé de janvier 2013 à juillet 2013 et il a permis de faire beaucoup de redressements notamment dus aux erreurs de lignes (informations concernant une personne saisie à la place d'une autre), de ''ranges'', d'identifiants des ménages, etc.

1.11. CREATION DE LA BASE DE DONNEES ET ANALYSE DES RESULTATS

La base de données est construite à partir des informations issues de la saisie des données. Elle est composée de fichiers qui permettent d'avoir les résultats sous forme de tableaux ou d'indicateurs. Ces fichiers contiennent des variables provenant directement des données saisies et celles obtenues après une opération de transformation : recodification, sommation, agrégation au niveau d'une autre unité d'analyse (individus, noyaux, ménage, etc.).

Les fichiers correspondent plus ou moins aux thèmes d'analyse (Education, emploi, santé, logement, etc.) ou à des niveaux d'analyse (individus, ménages, noyaux, dépenses par produits ou groupes de produits, etc.).

Les variables et les modalités de certaines variables sont bien renseignées afin de permettre leur utilisation facile par n'importe quelle personne qui s'intéresse à l'enquête.

L'ANSD a préparé un rapport de l'enquête présentant les résultats des enquêtes et les principales statistiques descriptives comme elle le fait lors de chacune des enquêtes réalisées sous sa responsabilité. Ce rapport est composé de 10 chapitres qui sont :

Présentation de l'enquête ;

Caractéristiques socio-économiques et démographiques des ménages ;

Structure familiale des ménages sénégalais ;

Habitat, biens durables et accès aux services sociaux de base ;

Education et alphabétisation ;

Santé et situation nutritionnelle des enfants de 3 à 59 mois ;

Emploi ;

La pratique du ''confiage'' des enfants dans les ménages sénégalais ;

Dépenses des ménages ;

Transferts, crédit et épargne des ménages.

Un atelier de restitution est envisagé auquel participeront les décideurs, des chercheurs ainsi que les membres de la société civile.

Une analyse plus poussée de la distinction entre pauvreté individuelle et pauvreté familiale comparant la méthode sans allocation des ressources au sein du ménage et celle l'intégrant était menée avec les données de 2006. Elle est complétée avec le calcul de l'évolution réelle de la pauvreté à partir des données de panel individu et l'analyse des entrées-sorties et leur explication éventuelle (avec une matrice de transition : toujours pauvres, non pauvres-pauvres, pauvres-non pauvres et jamais pauvres). .

Sont en cours d'autres études, notamment une sur le "confiage" des enfants, et une autre sur l'allocation des ressources dans les ménages polygames non-co-habitants, la structure familiale et la solidarité au sein des ménages sénégalais.

L'enquête a connu quelques difficultés dans la mobilisation des fonds. Le financement du CRDI représente un montant de 400 000 dollars canadiens. Le montant utilisé est évalué environ à 374 500 dollars. Le reliquat n'est disponible qu'à la fin du projet.

Le projet PSF a ensuite pu bénéficier des appuis de la Banque mondiale et de l'Union Européenne pour des montants respectifs de 72 000 000 F CFA et 113 000 000 F CFA. La durée des procédures pour l'obtention de ces fonds a occasionné quelques perturbations dans les travaux (suspension de la collecte et de la saisie, retard dans le paiement du personnel, etc.).

Les résultats suivants sont attendus :

Base de données avec un panel d'individus (2006-2007 et 2010-2012) ;

Rapport d'analyse de l'enquête et des études spécifiques sur la structure familiale et les conditions de vie des ménages ;

Etudes sur demande de l'Union Européenne et de l'Ordonnateur National du FED pour identification des actions de coopération.

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DEMOGAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES DES MENAGES

Ce chapitre qui donne les caractéristiques démographiques et sociales des ménages, est structuré autour de trois grandes parties. Dans la première, il est abordé les Caractéristiques démographiques et sociales de la population, c'est-à-dire des individus qui composent le ménage. Dans la seconde, les caractéristiques des Ménages et des Chefs de Ménage y sont présentées. Quant à la troisième, elle est axée sur les caractéristiques des noyaux et de leurs Chefs. Par ailleurs, ce chapitre tente aussi de déterminer les évolutions des indicateurs enregistrées entre l'EPSF II et celle de 2011.

2.1. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DE LA POPULATION

2.1.1. Etat et évolution de la population

La deuxième phase de l'Enquête sur la Pauvreté et la Structure Familiale (EPSF) réalisée en 2011, estime la population du Sénégal à 12 528 558 habitants en 2010-2011 (Tableau 1).

Comparée à la première phase de cette enquête en 2006, où la population totale a été estimée à 11 436 845 habitants, on note un taux d'accroissement démographique de 9,5 %

La répartition de la population sénégalaise par sexe, montre que les femmes constituent la frange la plus importante de la population sénégalaise (53 % contre 47 % pour les hommes).

Selon le milieu de résidence, aussi bien en zone rurale qu'urbaine, les femmes demeurent les plus nombreuses (53,4 % contre 46,6 % en milieu rural et 52,6 % contre 47,4 % en milieu urbain). Du point de vue relatif, les femmes sont plus représentées en milieu rural qu'en milieu urbain (53,4% contre 52,6%). En revanche, les hommes sont relativement plus présents en milieu urbain qu'en zone rurale (47,4 % contre 46,6 %). La même tendance s'est d'ailleurs observée pour la première phase de la présente enquête en 2006. Cela laisse croire que l'exode rural touche plus les hommes, comparativement aux femmes.

Tableau 2.1 : Répartition de la population selon le sexe et le milieu de résidence (en %)

	Sexe		
Milieu de Résidence	**Masculin**	**Féminin**	**Total**
Dakar urbain	48,3	51,7	100
Autres villes	46,5	53,5	100
Milieu Urbain	47,4	52,6	100
Milieu Rural	46,6	53,4	100
Ensemble	47	53	100

Source : ANSD. EPSF_2011.

2.1.2. Structure par âge et sexe de la population totale

Les résultats de l'EPSF_2011 révèlent que plus de la moitié de la population (51,7%) a moins de 20 ans, démontrant ainsi l'évidente jeunesse de la population sénégalaise soulignée par la première phase de cette enquête en 2006. Par ailleurs, pour la tranche d'âges 20-59 ans, on enregistre plus d'une personne sur trois, tandis que pour celle âgée de plus de 60 ans, elle ne représente que 6,6% de la population. Ces résultats ne s'écartent pas de manière significative de ceux obtenus lors du premier passage de l'EPSF.

S'agissant du rapport de dépendance démographique, il est calculé par le rapport du nombre de jeunes (0-14 ans) et de personnes âgées (60 ans et +) sur le nombre d'adultes (15-59 ans). Il mesure d'une certaine manière, la charge qui pèse sur la population potentiellement active en termes de prise en charge des enfants et des personnes âgées considérées comme des inactifs potentiels. L'EPSF_2011 estime le taux de dépendance au Sénégal à 91,2 % contre 88,7% en 2006, ce qui signifie que 91 individus inactifs sont à la charge de 100 personnes potentiellement actifs. Ce taux est estimé à 112,7% en milieu rural contre 71,1% en milieu urbain. Globalement, cet indicateur est resté quasi stationnaire au niveau national et quel que soit le milieu de résidence entre les deux périodes.

Tableau 2.2 : **Répartition de la population par âge selon le sexe et le milieu de résidence**

	Milieu de Résidence								
Groupe âges	**Milieu urbain**			**Milieu rural**			**Ensemble**		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
0-4 ans	13	12,3	12,6	19,7	16,3	17,4	16,6	14,5	15,5
5-9 ans	12,4	11,4	11,9	16,4	14,1	15,1	14,5	12,8	13,6
10-14 ans	11,1	9,7	10,4	13,9	13,0	13,4	12,6	11,5	12,0
15-19 ans	11,0	10,4	10,7	10,8	10,5	10,6	10,9	10,5	10,7
20-24 ans	10,6	12,0	11,3	7,7	10,0	8,9	9,1	10,9	10,0
25-29 ans	9,4	10,2	9,8	5,4	7,4	6,5	7,3	8,7	8,0
30-34 ans	7,6	7,5	7,5	5,1	5,4	5,3	6,3	6,3	6,3
35-39 ans	5,4	5,2	5,3	4,4	4,7	4,5	4,8	4,9	4,9
40-44 ans	4,3	4,5	4,4	3,3	3,6	3,5	3,8	4,0	3,9
45-49 ans	3,6	3,3	3,5	2,3	3,0	2,7	2,9	3,2	3,0
50-54 ans	2,8	3,7	3,3	2,4	3,0	2,7	2,6	3,3	3,0
55-59 ans	2,7	2,8	2,8	2,2	2,4	2,3	2,4	2,6	2,5
60-64 ans	1,8	2,3	2,1	1,8	2,5	2,6	1,8	2,4	2,1
65-69 ans	1,5	1,2	1,3	1,2	1,5	1,4	1,3	1,4	1,3
70-74 ans	1,3	1,3	1,3	1,5	1,2	1,4	1,4	1,3	1,3
75 ans et +	1,2	1,4	1,3	1,8	1,3	1,6	1,5	1,3	1,4
ND	0,3	0,8	0,5	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,5
Total (en milliers)	2 749	3 053	5 802	3 137	3 589	6 726	5 886	6 643	12 529
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

Il faut préciser qu'à la lumière de la répartition de la population selon l'âge et le sexe, il se dessine une prédominance des femmes au niveau national et à tous les âges, sauf aux jeunes âges (moins de 20 ans) où les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles et aux âges avancés (à partir de 70 ans) où l'on retrouve plus de vieilles femmes que d'hommes du même âge. Selon le milieu de résidence, le constat lié à la supériorité numérique des femmes se maintient selon la tendance observée au niveau national (Tableau 2.2).

Dans le même registre, le ratio de masculinité qui est le rapport de l'effectif des hommes sur celui des femmes, affiche des résultats semblables.

Graphique 2.1 : Rapport de masculinité selon le groupe d'âge

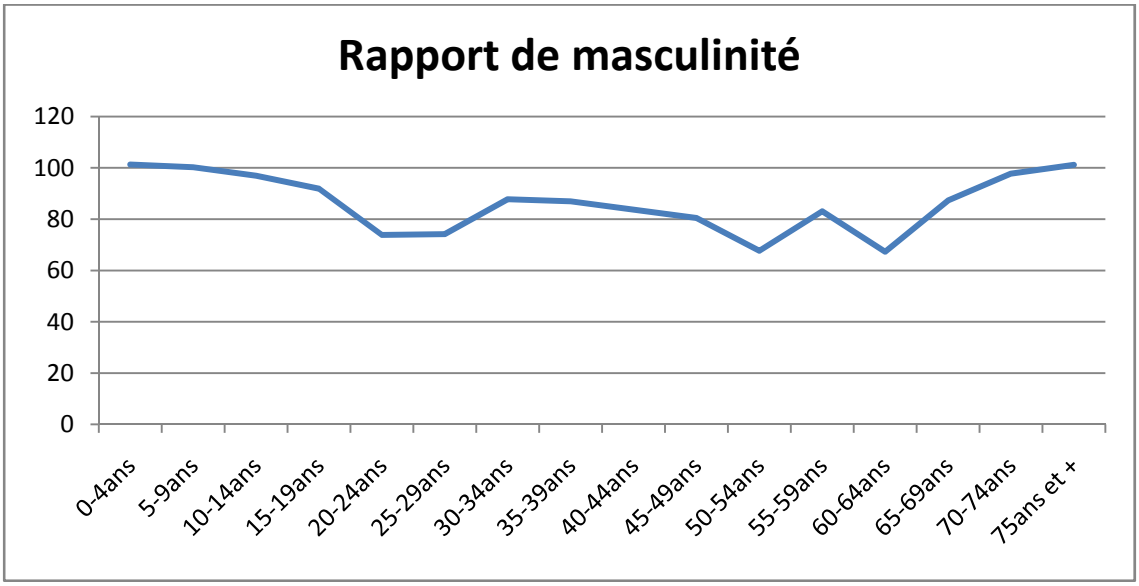

Source : /ANSD. EPSF_2011

Le rapport global de masculinité (89 %) met en exergue la prédominance des femmes dans la population totale. En effet, au niveau national, à coté de 100 personnes de sexe féminin, on enregistre 89 personnes de sexe opposé. Selon le groupe d'âges, le graphique ci-dessus montre une nette dominance de la population féminine, sauf aux âges extrêmes où la tendance inverse s'est légèrement affichée (102 garçons pour 100 filles de 0-9 ans). Au regard du graphique ci-dessous, le même résultat s'observe, quel que soit le milieu de résidence.

Graphique 2.2 : Rapport de Masculinité par groupe d'âge selon le milieu de résidence

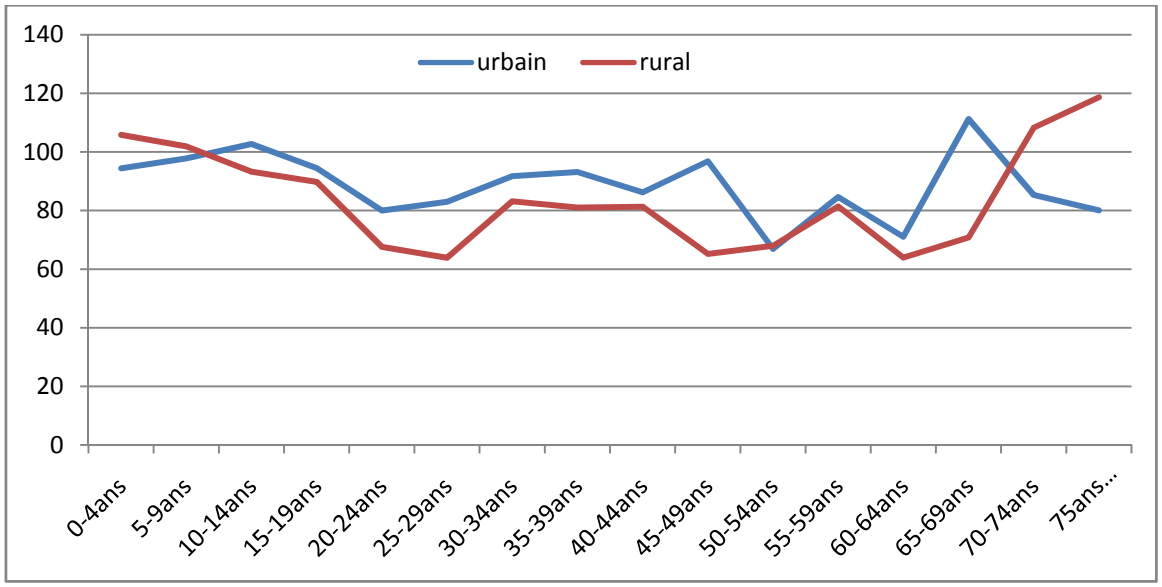

Source : ANSD. EPSF_2011

2.1.3. La situation matrimoniale

Le mariage est défini comme une union entre un homme et une femme qui peut être scellée à travers la religion, la coutume ou la loi. Dans le cadre de l'EPSF, la question sur la situation matrimoniale est posée à tous les membres du ménage, âgés de 13 ans et plus, y compris les résidents absents et les conjoints visiteurs.

Au regard du tableau ci-après, il ressort qu'au niveau national, 43,2 % de personnes âgées de 13 ans et plus sont mariées dont 28,9 % de monogames et 14,3 % de polygames. Les célibataires représentent 49, 65 %, soit près d'une personne sur deux au moment où les veufs (ves) et les divorcé(e)s représentent respectivement 4,4 % et 2,2 %. Les autres types d'union qui englobent le concubinage et/ou la séparation sont faiblement pratiqués au Sénégal (0,3%). Il faut noter qu'entre 2006 et 2011, les mariages ont connu une évolution de près de 8 points et les divorces un recul de près de 6 points.

Selon le milieu de résidence, il apparait que le célibat est plus important en milieu urbain (53,6 % contre 45,9 % en milieu rural). En zone urbaine, on enregistre plus de célibataires dans l'agglomération de Dakar, 54,1 % contre 53 % dans les autres villes du pays. Inversement, le mariage est plus répandu en milieu rural (47,5 %) qu'en milieu urbain (38,7 %) et la pratique de la polygamie suit aussi la même tendance : 18,4 % en milieu rural contre 10 % en zone urbaine. Cette situation peut être due à la montée du chômage en milieu urbain mais aussi à l'importance du mariage en zone rurale, où l'enfant qui est considéré comme une richesse, est conçu dans le cadre d'une union socialement reconnue par les communautés villageoises.

La proportion de veuf (ve) s est plus importante en milieu rural (4,6 %) qu'en milieu urbain (4,3%) et Dakar (3,9 %). Par contre, le divorce est plus fréquent en milieu urbain (2,8 %) comparé au milieu rural (1,5%).

Par ailleurs, suivant le sexe, il apparait que dans l'ensemble, les hommes (38,1 %) sont moins nombreux dans le mariage que les femmes (47,5 %) (Tableau 2.3). Contrairement aux conclusions de la première phase de l'EPSF (2006), en 2011, la tendance inverse s'observe pour le célibat où les hommes sont les plus concernés (60 %) contre 40,8 % chez les femmes. Dans la même optique, on observe pour le veuvage 7,9 % de femmes contre 0,4 % d'hommes et le divorce (3,2 % de femmes contre 1 % d'hommes) touchent plus les femmes que les hommes, différence qui peut être expliquée par l'effet multiplicateur de la polygamie.

Tableau 2.3 : Répartition de la population de 13 ans et + par situation matrimoniale selon le milieu de résidence et le sexe

		Situation Matrimoniale							
Milieu de Résidence		Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Célibataire	Veuf (ve)	Divorcé(e)	Autre	ND	Total
Dakar urbain	masc	31,2	6,2	60,2	0,2	1,5	0,2	0,5	100
	fém	29,4	10	48,4	7,4	4,2	0,4	0,2	100
	Total	30,3	8,2	54,1	3,9	2,9	0,3	0,3	100
Autres villes	masc	25,5	7,1	65,2	0,5	1,1	0,4	0,2	100
	fém	28,1	16,3	42,5	8,1	4,1	0,4	0,5	100
	Total	26,9	12,1	53	4,6	2,8	0,4	0,2	100
Milieu urbain	Masc	28,5	6,6	62,5	0,4	1,3	0,3	0,4	100
	fém	28,8	13,1	45,5	7,7	4,2	0,4	0,3	100
	Total	28,6	10	53,6	4,3	2,8	0,4	0,3	100
Milieu rural	masc	29,4	11,9	57,4	0,5	0,6	0,1	0,1	100
	fém	29	23,7	36,5	8	2,3	0,2	0,3	100
	Total	29,2	18,4	45,9	4,6	1,5	0,2	0,2	100
Ensemble	masc	28,9	9,2	60	0,4	1	0,2	0,3	100
	fém	29	18,6	40,8	7,9	3,2	0,3	0,2	100
	Total	28,9	14,3	49,7	4,4	2,2	0,3	0,2	100

Source : ANSD. EPSF_2011

Comparée aux données de l'EPSF I, l'EPSF II montre une hausse de près de 7 points du mariage et un recul de plus de 6 points du célibat (Tableau 2.3). Par contre, on note que le divorce s'est sensiblement aggravé entre les deux périodes.

2.1.4. L'ethnie et la nationalité

A la lecture du tableau 2.4 issu de l'exploitation de l'EPSF II, les trois ethnies dominantes au Sénégal sont les Wolofs /Lébous (43,3 %), les Poulars (27,5 %) et les Sérères (12,6 %). Ces trois grands groupes sont suivis des Mandingues/Socés (5,3 %), des Diolas (4%) et des Soninkés (2 %) lesquels constituent les ethnies minoritaires du pays. Le même ordre est observé pour la première phase de l'EPSF I en 2006.

Il faut noter que les Wolofs/ Lébous sont plus nombreux en milieu urbain (plus de 44,4 %) qu'en milieu rural (41 %). Il en est de même pour les Diolas, les Mandingues/Socés, les Soninkés ainsi que les autres nationalités vivant au Sénégal. A l'opposé, les Poulars (30 % en milieu rural contre 24% en milieu urbain) et les Sérères (14% en milieu rural contre 11% en zone urbaine) sont plus présents dans le monde rural. Ces résultats pourraient être expliqués par le fait que ces deux ethnies sont très impliquées dans l'agriculture au sens large du terme (élevage et agriculture) et dont la pratique est plus opportune en milieu rural.

Quant aux étrangers, ils sont plus concentrés en milieu urbain (0,16 %) qu'en milieu rural où ils représentent 0,12 %. Il importe de noter qu'au niveau national, le poids des étrangers n'a pas connu une évolution significative entre les deux enquêtes (0,2 % en 2006 contre 0,1 % en 2011).

Tableau 2.4 : Répartition de la population par ethnie/nationalité selon le milieu de résidence

Ethnie	Milieu de Résidence			
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	Total
Wolof/Lébou	44,4	45,8	41,7	43,3
Poular	22,5	25,9	30,4	27,5
Sérères	11,6	10,3	13,9	12,6
Diola	5,9	5	2,7	4
Manding/Socé	6,2	5,6	4,8	5,3
Soninké	3,2	0,9	1,9	2
Autres Sénégalais	4,5	5,8	3,9	4,5
Africains	0,9	0,4	0,3	0,5
Autres étrangers	0,2	0	0,1	0,1
ND	0,6	0,3	0,3	0,2
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

2.1.5. La religion

A l'image des autres enquêtes, l'EPSF montre que l'écrasante majorité de la population sénégalaise pratique l'islam (94,8%) suivent les chrétiens ne qui représentent que 3,5%. Les autres pratiques religieuses (animistes et autres religions) sont très faibles (0,02%).

Tableau 2.5 : Répartition de la population par religion selon le milieu de résidence

	Milieu de Résidence			
Religion	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	Total
musulman	91,5	94,1	96,5	94,8
chrétien	5,9	3,7	2,3	3,5
animiste	0	0	0	0
autre	0	0	0	0
ND	2,6	2,2	1,2	1,7
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

Suivant le milieu de résidence, il ressort que le christianisme est essentiellement pratiqué en zone urbaine (plus de 4 %) et surtout à Dakar (5,9 %). En revanche, l'animisme est essentiellement pratiqué dans le monde rural (0,02 %).

2.2. CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Tout comme dans le rapport de l'EPSF_2006, le ménage est défini comme un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant ensemble sous le même toit et mettant en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM). Dans nos langues nationales, les notions de "ndieul" en wolof, "ngank" en serer, "hirandé" en toucouleur et "Siitik" en diola, rendent fidèlement le sens du concept de ménage.

Dans cette présente partie, il est question de retracer la composition des ménages en s'appuyant sur le lien de parenté entre les membres et le chef. Le type de ménages ainsi que les caractéristiques du Chef de Ménage y sont également abordés.

2.2.1. Lien avec le chef de ménage (CM)

La répartition de la population sénégalaise suivant le lien de parenté avec le chef de ménage révèle des disparités importantes selon les données issues de l'EPSF II. En effet, on enregistre 37,1 % de la population qui sont constitués d'enfants biologiques des chefs de ménage. Viennent ensuite les petits enfants des CM (11%), les CM eux-mêmes (10,7 %), leurs époux /épouses (9,3 %). Il apparait alors que plus de la moitié de la population (57,23 %) appartient à un noyau principal d'un ménage constitué du CM, des époux /épouses et des enfants du CM.

Les neveux/nièces (8 %), les autres parents (7,6%), les frères et sœurs (4,3%) ainsi que les personnes sans lien de parenté avec le CM sont également accueillis au sein des ménages. Il faut aussi préciser, mais dans une moindre ampleur, la présence des parents (1,8%), des beaux parents (0,3%) et des beaux enfants (3,2%) au sein des ménages. La présence des parents au sein du ménage dénote la persistance de la solidarité légendaire au Sénégal.

Tableau 2.6 : Répartition de la population par lien de parenté avec le CM selon le milieu de résidence

	Milieu de Résidence			
Lien de parenté avec le chef de ménage	Dakar urbain	autres villes	milieu rural	Total
Chef de ménage	13,4	11,2	9,3	10,7
Epoux ou épouses	8,3	8	10,3	9,3
Coépouse	0,1	0,2	0,3	0,2
Enfants	37,6	35,8	37,4	37,1
Enfants adoptés/confi	1,6	2,5	2	2
Petits-enfants	11,5	12,9	10,2	11,1
Parents (Père et Mère)	0,8	1,4	2,4	1,8
Frères ou sœurs	3,6	3,6	4,8	4,3
Neveux ou nièces	6,2	7,9	8,7	8
Grands-parents	0,1	0	0	0
Autres parents	7,1	7,9	7,6	7,6
Beaux-parents	0,4	0,2	0,2	0,3
Beaux-enfants	2,9	3,2	3,3	3,2
Domestiques	0,3	0,1	0	0,1
Sans lien	5,9	4,7	3,4	4,3
ND	0,2	0,4	0,1	0
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

Selon le milieu de résidence, les enfants biologiques du CM représentent presque la même proportion aussi bien en zone rurale (37,4%) qu'en milieu urbain (environ 37,6%). Quant aux CM, ils sont relativement plus nombreux en zone urbaine surtout dans l'agglomération Dakaroise (13,4%) que dans le monde rural (9,3%). Le confiage des enfants est récurrent en

milieu urbain surtout dans les autres villes (2,5 %) contre 2 % en milieu rural. De même, les travailleurs domestiques ainsi que les personnes sans lien de parenté avec le CM sont relativement plus nombreux en milieu urbain qu'en zone rurale.

Les mouvements migratoires internes et internationaux, motivés pour la plupart par la recherche d'emploi, semblent être la cause de la prédominance de cette catégorie de personnes en zone urbaine.

Par rapport à l'EPSF I, la deuxième phase de cette enquête montre que la proportion des enfants biologique du CM a connu une baisse entre les deux périodes mais en demeurant la partie la plus importante selon le lien de parenté avec le CM. Dans le même temps, la proportion de personnes sans lien de parenté avec le CM a connu une hausse entre les deux périodes.

2.2.2. Le type de ménage

Dans le cadre de la présente enquête, le concept de noyau familial est utilisé pour faciliter l'identification de groupes pertinents permettant de mieux comprendre l'organisation économique des ménages. Le noyau familial y est défini comme un groupe constitué d'une personne adulte considérée comme le chef de noyau et de ses « accompagnateurs » pouvant être l'époux (se), les enfants, les parents et autres membres de la famille non-accompagnés de leurs enfants ou de leurs conjoints. Lorsqu'ils sont mariés ou accompagnés de leurs conjoints ou de leurs enfants, les autres membres du ménage constituent à leur tour un noyau familial. Les données de l'EPSF II ont permis de classer les ménages selon le nombre de noyaux qui le composent. Il résulte que le nombre moyen de noyaux dans chaque ménage est estimé à 2 noyaux. La répartition des ménages selon le nombre de noyaux révèle que 35,6 % des ménages sont constitués de deux noyaux et 47,5% d'au moins 03 noyaux. Les ménages constitués d'un noyau représente 17% de l'ensemble des ménages identifiés au Sénégal.

Tableau 2.7 : Répartition des ménages par nombre de noyau selon le milieu de résidence

Nombre de noyau	Milieu de Résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
1 noyau	27,8	19,8	24,2	8,5	16,9
2 noyaux	40,2	39,6	40	30,8	35,6
3 à 4 noyaux	25,6	30,3	27,7	44,6	35,6
5 noyaux et +	6,4	10,3	8,1	16,1	11,9
Total	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

Quelque soit le milieu de résidence, les ménages constitués d'au moins trois noyaux sont de loin beaucoup plus importants en milieu rural (61 %) qu'en zone urbaine surtout dans l'agglomération de Dakar (32 %). En revanche, les ménages constitués d'un seul noyau ou de deux sont plus fréquents en milieu urbain (tableau 2.7). Il importe de noter que le même ordre de répartition des ménages par nombre de noyau selon le milieu de résidence lors de l'EPSF I s'est maintenu lors de l'EPSF II, mais avec des niveaux en baisse entre les deux périodes.

2.2.3. Caractéristiques des chefs de ménage (CM)

Pour décrire les caractéristiques des chefs de ménages, l'étude s'est appuyée sur des variables telles que l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction et l'occupation. Ces différentes variables sont ensuite désagrégées selon le milieu de résidence.

2.2.4. Le sexe du CM

Dans l'ensemble, le nombre de ménages dirigés par les hommes (76 %) est au moins trois fois plus élevé que celui dirigé par les femmes (24 %). Au regard du tableau ci-après, cette tendance se maintient aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale. Du point de vue relatif, les femmes sont plus nombreuses à la tête des ménages en milieu urbain qu'en milieu rural (30,2 % pour 17 %). Par contre, les chefs de ménages hommes sont plus représentés en milieu rural (83 %) qu'en milieu urbain (69,8 %).

Tableau 2.8 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de Résidence	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Dakar urbain	72,6	27,4	100
Autres villes	66,3	33,7	100
Milieu Urbain	69,8	30,2	100
Milieu rural	83	17	100
Ensemble	76	24	100

Source : ANSD. EPSF_2011

2.2.5. La taille du ménage

Au Sénégal, l'EPSF_2011 révèle que la taille moyenne d'un ménage est estimée à 9 personnes. Les ménages dont la taille se situe entre 5 à 9 personnes sont plus nombreux et se chiffrent à 39,8 %. Ils sont suivis de ceux dont la taille est comprise entre 10 à 14 personnes (24 %) puis ceux de taille 1 à 4 personnes (20,3 %). Les ménages de taille supérieure à 30 personnes sont les moins nombreux (1,4 %). Il faut cependant noter que les femmes (27,9 %) sont relativement plus nombreuses à diriger les ménages de tailles 1-4 personnes ou de tailles 5-9 personnes (39,8%). A l'inverse, les chefs de ménage de sexe masculin sont plus nombreux à la tête des ménages de taille supérieure à 10 personnes.

Suivant le milieu de résidence, il ressort que les ménages dont la taille dépasse 9 personnes sont plus fréquents en milieu rural qu'en zone urbaine. En effet, les ménages de taille 10-14 personnes, 15-19 personnes, 20-29 personnes, 30 personnes et plus occupent respectivement 28,2%, 12%, 7,4%, 2 % en milieu rural contre respectivement 20,3 %, 6,3%, 3,9% et 0,9% en milieu urbain. A l'opposé, on retrouve plus de ménages de taille inférieure à 10 personnes en milieu urbain, comparativement au milieu rural.

Il faut souligner que les hommes sont aussi relativement plus nombreux à diriger des ménages de taille supérieure à 9 personnes en milieu rural. Tandis qu'en milieu urbain, la proportion de CM n'affiche pas des différences significatives selon le sexe du chef de ménage.

Tableau 2.9 : Répartition des ménages par taille du ménage selon le sexe du CM et le milieu de résidence

	Milieu de Résidence								
Taille Ménage	**Milieu urbain**			**Milieu rural**			**Ensemble**		
	Masc	**Fém**	**Total**	**Masc**	**Fém**	**Total**	**Masc**	**Fém**	**Total**
1-4 pers.	27,3	28,8	27,8	8,8	26,3	11,8	17,9	28	20,3
5-9 pers.	39,7	43,2	40,8	37,8	43,3	38,7	38,7	43,2	39,8
10-14 pers.	21,2	18	20,3	29,6	21,8	28,2	25,5	19,3	24
15-19 pers.	6,3	6,3	6,3	13,1	6,7	12	9,8	6,4	9
20-29 pers.	4,3	3,2	3,9	8,5	1,8	7,4	6,4	2,7	5,5
30 pers. Et+	1,2	0,5	0,9	2,2	0,1	1,9	1,7	0,4	1,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

Par rapport à l'EPSF I, on observe les mêmes tendances par rapport à la répartition des ménages selon leur taille. Toutefois, on note une diminution des ménages de taille inférieure à 10 personnes de plus de 9 points. L'augmentation des ménages de taille élevée (10 personnes et plus) entre les deux périodes, pourrait découler des conditions de vie de plus en plus difficiles liées à la crise économique et qui stimule la solidarité bien connue des Sénégalais.

2.2.6. L'âge du CM

Les données de l'EPSF II montrent que 86 % des CM sont âgés d'au moins 35 ans et seuls 13,4 % ont un âge compris entre 15 et 34 ans (Tableau 2.10). Ceci montre que les chefs de ménages sont dans leur majorité des adultes, résultat qui est aussi en conformité avec celui de l'EPSF I en 2006.

La structure des ménages selon le sexe et l'âge du CM révèle que 13,3 % des CM de sexe masculin sont âgés de 15-34 ans contre 42,3 % âgés de 55 ans et plus. Près d'une femme CM

sur deux, c'est-à-dire 41,5 %, est âgée entre 35 à 54 ans, seules 13,7% sont âgées de 15-34 ans et 44 % de 55 ans au moins.

Tableau 2.10 : Répartition des ménages par âge du CM selon le sexe et le milieu de résidence du CM

	Milieu de Résidence														
Age CM	Dakar Urbain			Autres villes			Milieu Urbain			Milieu Rural			Ensemble		
	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total
15-34 ans	15,2	16,2	15,5	11,2	8,8	10,4	13,5	12,5	13,2	13,1	16	13,6	13,3	13,7	13,4
35-54 ans	44,2	35,1	41,7	46	47	46,3	45	41	43,8	43,7	42,4	43,4	44,3	41,5	43,6
55 ans et +	40,2	47,5	42,2	42,6	43,8	43,1	41,3	45,7	42,6	43,2	41	42,8	42,3	44	42,7
ND	0,4	1,2	0,6	0,2	0,4	0,2	0,2	0,8	0,4	0	0,6	0,2	0,1	0,8	0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

A la lumière de la répartition des ménages selon l'âge et le sexe du CM, des disparités subsistent. En effet, en zone urbaine et parmi les hommes CM, 13,5% ont un âge situé entre 15 et 34 ans, 45% sont âgés de 35 à 54 ans et 41,3 % ont au moins 55 ans. En milieu rural, cette répartition donne moins de CM hommes âgés entre 35 et 54 ans (43,7 %) mais plus de CM de sexe masculin (43,2%) âgés de 55 ans et plus.

En milieu urbain, on enregistre parmi les CM femmes, 12,5 % âgés de 15 à 34 ans, 41 % d'âge situé entre 35 et 54 ans et 45,7% âgés de 55 ans et plus. En milieu rural, la proportion de CM femmes âgées de 15-34 ans est estimée à 16 %, celle des 35-54 ans à 42,4% et 41% pour les 55 ans et plus. Ces résultats s'alignent avec ceux obtenus en 2006 par la même enquête.

2.2.7. La situation matrimoniale du CM

L'EPSF II définit le mariage comme une union entre un homme et une femme reconnue par la religion, la coutume ou la loi. Le célibataire est celui qui n'a jamais été marié selon les critères susmentionnés, alors que les divorcés sont des gens dont l'union a été rompue de manière consensuelle. Quant aux veufs (ves) c'est toute rupture de mariage due au décès de l'un des conjoint (e)s. D'autres types d'unions telles que le concubinage ou l'union libre existent au Sénégal, mais il importe de noter qu'elles sont assez rares.

L'examen du tableau 2.11 montre que l'écrasante majorité des chefs de ménage est mariée (84,4%) dont 80,5% en union monogame et 4,1 % dans le régime polygame. La proportion des CM célibataires est estimée à 10,6%, les veufs (ves) s 4 % ; les divorcés occupent le bas de l'échelle avec 0,2%.

La répartition par statut matrimonial selon le milieu de résidence montre que les CM mariés sont relativement plus importants en milieu rural (90 %) qu'en milieu urbain (80 %). Par contre, on retrouve plus la polygamie des CM en zone urbaine (6,13 %) qu'en zone rurale (1,35 %). En ce qui concerne le célibat, on observe plus de CM célibataires en milieu urbain qu'en milieu rural, 13 % contre 7,8%. Il en est de même pour les CM divorcés qui sont plus présents en milieu urbain (0,37 %) contre (0,07 %) en zone rurale.

La répartition des ménages par situation matrimoniale selon le sexe et le milieu de résidence du CM révèle d'importantes disparités. En effet, il apparait dans le tableau 2.11 que dans le monde rural, les CM de sexe masculin et mariés (98 %) sont relativement presque deux fois plus nombreux que celles de sexe féminin mariées (51%). Tout le contraire se produit en ce qui concerne le statut matrimonial des autres CM chez qui les proportions sont plus prononcées chez les femmes. En effet, on observe 1,13 % de CM célibataires de sexe masculin contre 40,2 % de sexe féminin ; 0,001 % de CM divorcés de sexe masculin contre 0,39 % de sexe féminin et 0,68 % de CM veufs de sexe masculin contre 7,8 % de sexe féminin.

En milieu urbain, les mêmes tendances se dessinent, car les hommes CM mariés (95 %) sont relativement plus de deux fois plus importants que les femmes mariées (43,8 %). A l'inverse, les célibataires, les divorcés, les veufs sont plus fréquents chez les femmes chef de ménage que chez leurs homologues. On enregistre ainsi 0,93 % d'hommes CM célibataires contre 41,2 % de femmes CM célibataires ; 0,003 % de CM divorcés de sexe masculin contre 1,21 % de sexe féminin et 2,97 % de CM veufs de sexe masculin contre 12,44 % de sexe féminin.

Tableau 2.11 : Répartition des ménages par situation matrimoniale selon le sexe et le milieu de résidence du CM

	Milieu de Résidence CM														
Statut matrimonial CM	**Dakar urbain**			**Autres villes**			**Milieu urbain**			**Milieu Rural**			***Ensemble***		
	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	*Hom*	*Fem*	*Total*
Marié(e) monogame	87,3	29,7	71,5	90,6	46,5	75,7	88,7	38,1	73,4	96,4	51	88,7	*92,6*	*42,3*	*80,5*
Marié(e) polygame	8	9,8	8,5	4	1,6	3,2	6,3	5,7	6,1	1,6	0	1,4	*3,9*	*3,8*	*3,9*
Mariés	**95,3**	**39,5**	**80**	**94,6**	**48,1**	**78,9**	**95**	**43,8**	**79,5**	**98**	**51**	**91**	***96,5***	***46,1***	***84,4***
Célibataire	0,4	44,9	12,5	1,7	37,5	13,8	0,9	41,2	13,1	1,1	40,2	6,8	*1*	*40,9*	*10,6*
Veuf (ve)	2,8	12,1	5,4	3,2	12,8	6,4	3	12,4	5,8	0,7	7,8	1,9	*1,8*	*11*	*4*
Divorcé(e)	0	1,2	0,3	0	1,3	0,4	0	1,2	0,4	0	0,4	0,1	*0*	*0,9*	*0,2*
Autre	0,7	0	0,5	0,4	0	0,3	0,6	0	0,4	0	0	0	*0,3*	*0*	*0,2*
ND	0,8	2,3	1,3	0,1	0,3	0,2	0,5	1,4	0,8	0,2	0,6	0,2	*0,4*	*1,1*	*0,6*
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	*100*	*100*	*100*

Source : ANSD. EPSF_2011

2.2.8. Le niveau d'instruction du CM

L'instruction est un facteur important qui participe à améliorer le capital humain du CM et par suite les conditions de vie d'un ménage. L'EPSF retient le niveau d'instruction comme étant la dernière classe suivie par l'enquêté avec succès.

L'EPSF II montre que dans l'ensemble, près d'un CM sur quatre n'a aucun niveau d'instruction (25 %). La proportion de CM de niveau d'instruction primaire s'élève à 17,4 % et celle de CM ayant un niveau d'instruction secondaire à 14%. Les CM qui ont fait des études supérieures sont les moins nombreux, car ils représentent seulement (4,9 %. Du fait de l'islamisation au Sénégal, les CM ayant fréquenté uniquement l'école coranique sont plus nombreux, car plus d'un CM sur trois (36,3%) a été instruit dans ces établissements.

Il faut noter que les femmes CM sont relativement beaucoup moins instruites que les CM hommes, car on enregistre 43,9 % de femmes sans aucun niveau d'instruction contre 18,8 % chez les hommes. Par ailleurs, du primaire jusqu'au supérieur en passant par l'enseignement coranique, les Chefs de ménage de sexe masculin battent les records comme en atteste le tableau 2.12.

Les mêmes tendances peuvent être observées si l'on s'intéresse à la répartition des CM par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence du CM. Ainsi, aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, les CM de ménages instruits sont plus prononcés chez les hommes, quelque soit le niveau d'instruction.

Tableau 2.12 : Répartition des CM par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence du CM

	Milieu Urbain												Ensemble		
Niveau d'instruction	**Dakar Urbain**			**Autres villes**			**Milieu urbain**			**Milieu Rural**					
	masc	Fém	Total	masc	Fém	Total	masc	Fém	Total	masc	Fém	Total	masc	Fém	Total
Aucun	8,1	26,5	13,1	14,9	41,8	24	11	34,1	17,9	26,2	63,6	32,6	18,8	43,8	24,8
Primaire	24,1	21,8	23,4	23	19,4	21,8	23,6	20,6	22,7	12,3	7,1	11,4	17,8	16,1	17,4
Secondaire	24	17,9	22,3	17,2	11,7	15,3	21,1	14,8	19,2	4,9	3	4,6	12,8	10,9	12,3
Enseignement Tech.	3,1	2,8	3,07	1,97	1,35	1,76	2,66	2,1	2,49	0,5	0	0,4	1,5	1,4	1,5
Supérieur général	12,4	5,1	10,4	6,36	3,31	5,33	9,8	4,1	8,1	1,2	0,66	1,1	5,44	3,02	4,8
Ecole coranique	25,2	21,5	24,2	33,7	16,7	28	28,8	19,1	25,9	53	23,9	48,2	41,2	20,7	36,3
ND	3	4,3	3,4	2,7	5,6	3,7	2,9	5	3,5	1,6	1,6	1,6	2,2	3,8	2,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

Comparées aux résultats de la première phase, l'ESPF II fait apparaitre un net recul d'au moins 9 points des chefs de ménage qui n'ont pas de niveau d'instruction, et ceci, aussi bien au niveau global qu'au sein de chaque milieu de résidence. Pour les CM instruits, leur niveau s'est nettement amélioré entre les deux périodes ; on retrouve par exemple plus de CM en 2011 qui ont un niveau d'instruction universitaire par rapport au précédent passage en 2006.

2.2.9. L'occupation du CM

La répartition des CM selon le statut d'occupation fait apparaitre que l'essentiel des CM sont des actifs (80,2 %) dont 78,9 % occupés et seulement 1,9 % qui sont dans un statut de chômeur. Les CM inactifs représentent 17,2 % dont l'écrasante majorité est constituée des retraités (10,8 %) suivi de ceux qui ont une obligation familiale (2,8 %), des malades/handicapés (2,5%), viennent en dernière position les inactifs qui suivent des études ou formations (0,3 %).

Tableau 2.13 : Répartition des CM par type d'occupation selon le milieu de résidence du CM

	Milieu de Résidence				
Statut d'Occupation	Dakar ville	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	**Total**
Occupé	69,5	73,6	71,3	86,2	78,3
Chômeur	4,8	1,4	3,3	0,4	1,9
Actifs	**74,3**	**75**	**74,6**	**86,6**	**80,2**
Etude/Formation	1	0	0,5	0	0,3
Obligation familiale	2,8	3,9	3,3	2,2	2,8
Maladie/ handicap	1,7	2,6	2,1	3	2,5
Retraité	14,7	13,8	14,3	6,8	10,8
Autres inactifs	1,8	0,7	1,3	0,4	0,9
Inactifs	**22**	**21**	**21,5**	**12,4**	**17,3**
ND	3,7	4	3.9	1	2,5
Total	100	100	100	100	100

Source EPSF_2011/ANSD

La répartition des ménages par type d'occupation du CM selon le milieu de résidence du CM cache cependant certains écarts. La proportion de CM actifs est relativement plus importante en milieu rural (86,6 %) qu'en milieu urbain (74,6 %). Quant au chômage, il frappe plus les CM des villes (3,2%) que leurs confrères vivant en milieu rural (0,4%). L'inactivité est plus fréquente chez les CM du milieu urbain dont la proportion se chiffre à 21,5% contre 12,4 % pour ceux du monde rural.

Il importe de préciser toutefois que, par rapport aux données de l'EPSF I, celles de la deuxième phase font apparaitre un recul du chômage des CM d'au moins 3 points et ceci quel que soit le milieu de résidence du chef de ménage. Ceci a naturellement contribué à la baisse du chômage chez ces chefs de ménage entre les deux périodes.

2.3. CARACTERISTIQUES SOCIO ECONOMIQUES DES NOYAUX (CN)

Dans les ménages, les dépenses alimentaires sont souvent prises en charge par leurs membres disposant d'un revenu. Ces membres participent également aux dépenses communes, comme le paiement du loyer, les factures d'eau et d'électricité, etc. Afin de bien appréhender la façon dont les budgets sont organisés au sein des ménages, la notion de « noyau » est retenue dans

l’EPSF comme groupes pertinents. Ainsi, le noyau est constitué d’une personne adulte (chef de noyau) accompagnée ou non. Les « accompagnateurs » peuvent être de plusieurs types : épouse, enfants, parent isolé, autre membre de la famille non-accompagné (frères ou sœurs par exemple).

Dans cette partie, la composition des noyaux à travers le lien de parenté avec le CN est mise en évidence. Les caractéristiques démo- socioéconomiques du CN y sont également abordées.

2.3.1. Lien de parenté avec le CN

La répartition de la population selon le lien de parenté avec le CN montre que 28,5 % de la population sont des chefs de noyaux. Il apparait que les chefs de noyaux sont accompagnés en majorité par leurs enfants biologiques (50 %), suivis de loin de leurs époux /épouses (2,6 %). En dehors des proches parents, on peut noter parmi les accompagnateurs du CN les autres parents (8%), les enfants adoptés/confiés (2,3%).

Par ailleurs, les chefs de noyaux sont plus nombreux en milieu urbain surtout dans l’agglomération de Dakar (30,1 %) contre 28,1% en milieu rural. Les enfants des CN occupent également le premier rang des personnes qui les accompagnent, et ceci quelque soit le milieu de résidence. Toutefois, il importe de noter que cette proportion d’enfants est plus forte en milieu rural (52%) comparé au milieu urbain (48%).

Par rapport aux membres sans lien de parenté avec le CN, on les retrouve plus en zone urbaine surtout dans l’agglomération dakaroise (2,1 %) contre (1,8 %) dans les autres villes et (0,8 %) en milieu rural. Cette acceptation des personnes sans lien de parenté avec les CN au sein des ménages pourrait résulter des conditions de vie de plus en plus difficiles des ménages au Sénégal.

Tableau 2.14: Répartition de la Population par lien de parenté avec le CN selon le milieu de résidence

Lien avec le CN	Milieu de Résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Chef de noyau	30,1	27,6	28,9	28,1	28,5
Epoux/épouses	3,1	2,4	2,7	2,5	2,6
Enfants	47,2	48,4	47,8	52,1	50,1
Enfants adoptés/confi	2,5	2,7	2,6	2,1	2,3
Petits-enfants	1,7	1,8	1,7	1,9	1,8
Parents (Père/Mère)	0,7	1,1	0,9	1,4	1,2
Frères/sœurs	1,8	1,6	1,7	1,1	1,4
Neveux/nièces	2,9	3,1	3	1,6	2,2
Grands-parents	0	0	0	0	0
Autres parents	7,6	8,9	8,2	8	8,1
Beaux-parents	0	0,1	0,1	0,1	0,1
Beaux-enfants	0,1	0,2	0,1	0,3	0,2
Domestique	0	0	0	0	0
Sans lien	2,1	1,8	1,9	0,8	1,3
ND	0,2	0,3	0,4	0	0,2
Total	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

2.3.2. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE NOYAUX

2.3.2.1. La taille du noyau et sexe du CN

La taille moyenne d'un noyau est estimée à 3 personnes dans le cadre de l'EPSF II. La répartition des noyaux selon leur taille montre que plus de la moitié des noyaux (73,3 %) est composée de moins de 5 personnes. Ils sont suivis de ceux comptant 5 à 9 personnes qui représentent plus d'un noyau sur 4. Les noyaux de taille supérieure à 10 personnes sont les plus faiblement représentés avec une proportion de 0,9 %.

De plus, la proportion d'hommes CN (84,5 %) de taille inférieure à 5 est plus élevée que celle des CN de sexe féminin (64,9 %). C'est tout le contraire qui est observé pour les noyaux de taille supérieure où les femmes sont relativement plus nombreuses à la tête de ces dits noyaux.

La répartition des noyaux par taille du noyau selon le milieu de résidence révèle aussi que les noyaux de taille inférieure à 5 personnes sont majoritaires aussi bien en zone urbaine que rurale. Cette décroissance de la proportion de noyaux avec sa taille s'observe au sein de chaque sexe pour un milieu de résidence donnée. Toutefois, il est important de préciser qu'en milieu rural, la proportion d'hommes chefs dans les noyaux de taille inférieure à 5 personnes est plus importante que celle des femmes chefs dans les noyaux de même taille.

Il en est de même pour les CN du milieu urbain.

Tableau 2.15 : Répartition des noyaux par taille du noyau selon le sexe et le milieu de résidence du CN

	Milieu de Résidence												Ensemble		
	Dakar urbain			Autres villes			Urbain			Milieu rural					
Taille du noyau	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
1-4 pers.	85,5	65,9	74,9	81,3	65,9	71,8	83,7	65,9	73,4	84,2	65,9	73,5	84,5	64,9	73,3
5-9 pers	14,3	32,3	24,1	18,2	33	27,3	16	32,7	25,6	14,9	33,4	25,7	14,9	34	25,8
10 pers et +	0,2	1,8	1	0,5	1,1	0,9	0,3	1,4	1	0,9	0,7	0,8	0,6	1,1	0,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

2.3.2.2. L'âge et le sexe du CN

L'âge moyen du CN est estimé à 43 ans dans le cadre de l'ESPF II. Dans l'ensemble, tout comme les chefs de ménage, les CN adultes représentent près de 62 %, soit plus de 3 CN sur cinq. Ces derniers sont suivis des CN d'âge compris entre 15 et 34 ans révolus (38%), puis des CN plus âgés qui occupent 0,4 %. Il faut souligner que les CN jeunes sont les moins fréquents, car ils ne font que 0, 1 % de l'ensemble.

La répartition des noyaux selon le sexe maintient la même tendance notée ci-dessus avec des écarts qui méritent d'être mis en évidence. Par ailleurs, il apparait que les CN d'âge compris entre 15-34 ans sont plus représentés chez les femmes (44,3%) que chez les hommes (29 %). Pour les autres groupes d'âges, la tendance s'est maintenue, hormis les CN d'âge compris entre 35 et 54 ans (Tableau 2.16).

La répartition des noyaux par âge selon le milieu de résidence du CN respecte aussi la même hiérarchie soulignée ci-dessus.

Tableau 2.16 : Répartition des noyaux par âge selon le sexe du CN et le milieu de résidence

	Milieu de Résidence														
Age du CN	**Dakar Urbain**			**Autres villes**			**Milieu urbain**			**Milieu rural**			**Ensemble**		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
5-14 ans	0	0,2	0,1	0	0,2	0,1	0	0,2	0,1	0	0,2	0,1	0	0,2	0,1
15-34 ans	26,2	42,6	35	26,6	39,4	34,5	26,3	41	34,8	31,4	47,2	40,6	29,1	44,3	37,9
35-54 ans	72,6	55,9	63,6	73,3	60,1	65,2	72,9	58	64,3	68,5	52,4	59,1	70,5	55	61,6
55ans et +	1,2	1,3	1,3	0,1	0,3	0,2	0,8	0,8	0,8	0,1	0,2	0,2	0,4	0,5	0,4
	421444	497064	918508	316329	508448	824777	737774	1005512	1743286	828155	1167678	2E+06	1565928	2173190	3739119
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

Aussi bien en milieu rural qu'urbain, les CN d'âge situé entre 35-54 ans sont majoritaires. Cependant, ils sont plus fréquents en milieu urbain surtout dans les autres villes (65,2%), contre 63,6% dans l'agglomération dakaroise et 59 % en milieu rural. Les jeunes CN (5-14 ans) se retrouvent presque dans les mêmes proportions, quelque soit le milieu de résidence (0,1%), tandis que les plus vieux sont plus récurrents en zone urbaine.

Pour chaque milieu de résidence, les hommes sont majoritaires à la tête des noyaux dont le chef a un âge situé entre 35 et 55 ans. Pour les groupes d'âge extrêmes, les femmes occupent le haut de l'échelle, comparativement à leurs confrères.

Contrairement aux résultats de l'ESPF I, pour lesquels la plus forte proportion de CN est observée chez les moins de 34 ans, l'ESPF II montre que les chefs de noyaux d'âge compris entre 35-54 ans sont majoritaires, et ceci quelque soit le milieu de résidence et le sexe du CN.

2.3.2.3. La situation matrimoniale des CN

Au niveau national, l'ESPF II montre que l'écrasante majorité (82,7 %) des CN est mariée dont 51,5 % en union monogamique et 31,2 % en régime polygame. Les CN divorcés qui représentent 3,7 % occupent la quatrième position après les mariés, les célibataires et les veufs (ve) s.

Parmi tous ces CN, on remarque que le mariage est plus fréquent chez les hommes (92% que chez leurs consœurs (76%). En revanche, le veuvage, le célibat et les divorces sont plus prononcés du côté du sexe féminin (Tableau 2.17).

Tableau 2.17: Répartition des CN par statut matrimonial selon leur sexe et leur milieu de résidence

Statut Matrimonial	Milieu de Résidence												Ensemble		
	Dakar ville			Autres villes			Milieu Urbain			Milieu rural					
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
Marié Mono	71,8	42,8	56,1	70,9	40,5	52,2	71,4	41,6	54,2	67,1	36,2	49	69,1	38,7	51,5
Marié Poly	14,8	21,1	18,2	20,3	33	28,1	17,2	27,1	22,9	28,1	45,5	38,3	23	37,1	31,2
Concubinage	0,5	0,1	0,3	0	0,1	0	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Célibataire	7,1	11,8	9,6	3,2	4,1	3,7	5,4	7,9	6,9	1,8	2,3	2,1	3,5	4,9	4,3
Veuf (ve) s	0,5	12	6,7	1,5	11,1	7,4	1	11,6	7,1	0,9	8,6	5,4	0,9	10	6,2
Divorcé	2,5	7,8	5,3	2,5	7,3	5,4	2,5	7,5	5,4	0,7	3,5	2,3	1,5	5,4	3,7
Autres	0,1	0,6	0,4	0	0,7	0,4	0	0,6	0,4	0	0,2	0	0	0,4	0,2
ND	2,7	3,8	3,4	1,6	3,2	2,8	2,2	3,6	2,9	1,3	3,5	2,8	1,8	3,4	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

La répartition des CN par statut matrimonial selon le milieu de résidence révèle que le monde rural concentre plus de CN mariés (87,4%) que le milieu urbain (77,3%) contrairement aux CN célibataires, veuf(ve)s et divorcés qui sont plus concentrés en zones urbaines. Cependant, selon le sexe, cette répartition enregistre des disparités notoires. Quelque soit le milieu de résidence, le mariage des CN de sexe masculin est plus prononcé contrairement aux CN célibataires, veuf(ve)s et divorcés pour qui on observe une prédominance chez les femmes aussi bien en milieu rural qu'urbain.

2.3.2.4. Le niveau d'instruction des CN

L'exploitation des données de l'EPSF II prouve que la majorité des CN n'a aucun niveau d'instruction (35,9 %). Ceux qui en bénéficient, ont pour l'essentiel, fréquenté l'école coranique (27%). Les autres ont dans l'ordre atteint le niveau primaire (19,4%), le niveau secondaire (10,2%) et le niveau supérieur (2,9%). Parmi tous ces CN, il faut noter que la tendance observée au niveau national est respectée pour chaque sexe, bien qu'il existe des disparités. En effet, en comparant les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction selon le sexe, il apparait que les CN femmes sont plus frappées que leurs confrères. De plus, pour un niveau d'instruction donné, les CN de sexe masculin y sont relativement plus représentés (Tableau 2.18).

La répartition des CN selon le milieu de résidence indique que les CN du monde rural non instruits dépassent de loin ceux vivant dans les villes. Il convient aussi de souligner que, hormis l'école coranique (33,1% en milieu rural contre 19,9 % en milieu urbain), l'instruction des CN en zone urbaine dépasse celle du monde rural pour tous les autres niveaux d'instruction.

Tableau 2.18 : Répartition des CN par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Milieu de Résidence												Ensemble		
	Dakar ville			Autres villes			Milieu urbain			Milieu Rural					
	Masc	Fém	Total	masc	Fém	Total	masc	Fém	Total	masc	Fém	Total	masc	Fém	Total
Aucun	8,1	22,6	16	14,4	40,8	30,7	10,8	31,8	22,9	27,8	61	47,2	19,8	47,5	35,9
Primaire	27,6	31,6	29,8	14,3	10	11,8	26,8	29,2	28,2	14,3	10	11,8	20,2	18,9	19,4
Secondaire	25,3	16,2	20,4	17,8	10,1	13,1	22,1	13,1	16,9	6	3,1	4,3	13,6	7,7	10,2
Enseignement Tech.	2,8	1,8	2,3	1,6	0,7	1,1	2,3	1,3	1,7	0,3	0	0,1	1,2	0,6	0,9
Supérieur général	11,3	4,5	7,6	5,5	2,1	3,4	8,8	3,3	5,6	1,2	0,1	0,5	4,8	1,6	3
Ecole coranique	20,4	18,4	19,3	30,1	14,5	20,5	24,5	16,4	19,9	48,2	22,3	33,1	37	19,6	26,9
ND	4,5	4,9	4,6	4,9	4,9	4,9	4,8	4,9	4,9	2,3	3,5	3	3,4	4,1	3,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

La répartition des CN par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence indique que dans les deux milieux de résidence, les CN non instruits sont plus représentés chez les femmes. Dans la même optique, excepté le niveau primaire (26,8% pour les hommes CN contre 29,2 % pour les femmes) en milieu urbain, l'instruction à tous les autres niveaux reste plus important chez les hommes CN, et ceci quelque soit le milieu de résidence.

Comparativement aux données de l'ESPF I de 2006, la deuxième phase de cette enquête montre une amélioration à tous les niveaux de l'instruction des chefs de noyaux d'au moins 0.5 % entre les deux périodes.

2.3.2.5. L'occupation des CN

La répartition des CN selon le statut d'occupation indique que la majorité des CN est constituée d'actifs (71,1%) dont 68,6 % occupés et seulement 2,5 % qui sont dans un statut de chômage. Les CN inactifs représentent 20,6 % dont 11 % sont frappés par une obligation familiale, suivis des retraités (6,2%), des malades/handicapés (1,8 %) et les inactifs qui sont dans les études/formations (0,7%) et qui se retrouvent au bas de l'échelle.

Tableau 2.19 : Répartition des CN par type d'occupation selon le milieu de résidence

Statut d'Occupation	Milieu de Résidence				Total
	Dakar ville	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	
Occupé	63,4	62,8	63,1	73,3	68,6
Chômeur	5,4	2,8	4,2	1,1	2,5
Actifs	**68,8**	**65,6**	**67,3**	**74,4**	**71,1**
Etude/Formation	0,7	1,1	0,9	0,5	0,7
Obligation familiale	8,7	12,3	10,4	11,6	11
Maladie/ handicap	1,6	1,8	1,7	1,8	1,8
Retraité	8,5	7,1	7,8	4,8	6,2
Autres inactifs	1,5	1,5	1,5	0,5	1
Inactifs	**21**	**23,8**	**22,3**	**19,2**	**20,7**
ND	10,2	10,6	10,4	6,4	8,2
Total	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF_2011

La répartition des noyaux par type d'occupation selon le milieu de résidence cache toutefois certains écarts. La proportion de CN actifs demeure plus prononcée en milieu rural (74,4 %) qu'en milieu urbain (67,3 %). Pour le chômage, il frappe plus les CN urbains (4,2%) que leurs confrères vivant en zone rurale (1,1 %). L'inactivité est plus fréquente chez les CN des villes avec une proportion qui se chiffre à 22,3 % contre 19,2 % pour celle du monde rural.

Il faut cependant préciser que, par rapport aux données de l'EPSF I, celles de la deuxième phase font apparaitre un recul du chômage des CN d'au moins 7 points, quelque soit le milieu de résidence du chef de noyau.

CHAPITRE III : LES STRUCTURES FAMILIALES

Cellule de base de la société, le rôle et l'importance de la famille sont clairement reconnus. Cependant, la paupérisation, les inégalités sociales, l'urbanisation et les migrations constituent autant de phénomènes qui modifient l'organisation sociale et économique des structures familiales. La compréhension des mutations qui s'opèrent au sein des structures familiales paraît dès lors essentielle pour mieux appréhender le fonctionnement des systèmes économiques et démographiques (Vimard et Vignikin, 2003).

La structure d'un ménage peut être analysée à partir du « lien de parenté » de chaque membre avec le chef de ménage, mais il est parfois recommandé de saisir le lien le plus étroit entre les membres. En l'espèce, il est possible de décrire le ménage en termes de noyaux familiaux.

Dans le cadre de la présente enquête deuxième édition du genre, le concept de noyau familial a été utilisé pour faciliter l'identification de groupes pertinents permettant de mieux comprendre l'organisation économique des ménages. Le noyau dans le ménage est constitué d'une personne adulte (chef de noyau) accompagnée. Les ‘'accompagnateurs'' peuvent être de plusieurs types : épouse, enfants, parent isolé, autre membre de la famille non-accompagné (frères ou sœurs par exemple). Il convient toutefois de préciser que le noyau du chef de ménage constitue toujours un noyau séparé de celui de son ou ses épouses.

Tous les hommes adultes autres que le chef de ménage doivent être traités différemment selon qu'ils sont ou non polygames. Le monogame présent avec son épouse constitue avec elle et leurs enfants un noyau séparé. En revanche, l'homme polygame avec au moins deux de ses femmes qui sont membres du ménage, doit être traité de la même façon que le chef de ménage. Chacune des épouses se retrouve alors à la tête d'un noyau séparé, constitué d'elle-même et, éventuellement, de ses enfants membres du ménage. En revanche, le polygame dont une seule femme vit dans le ménage, lui et son épouse font partie du même noyau.

Le personnel domestique (et éventuellement leur famille) qui vit dans le ménage et n'ayant aucun lien de parenté avec leur employeur, constitue toujours un noyau séparé. S'ils sont plusieurs domestiques, non apparentés, ils constituent chacun un noyau séparé. Un couple de domestiques constitue un seul noyau.

La famille est aujourd'hui affectée par des changements importants découlant des contraintes auxquelles ses membres sont confrontés et des réponses qu'ils adoptent pour y faire face. Dès lors, on assiste à une diversité des structures familiales. Du modèle de ménages traditionnels à famille élargie, les structures familiales évoluent en faveur d'une nucléarisation.

3.1 Typologie des ménages

3.1.1 Répartition des ménages par nombre de noyaux familiaux

Les ménages sénégalais sont en grande partie polynucléaires, plus de 8 ménages sur 10 (83,1%) contiennent au moins 2 noyaux. En milieu urbain, aussi bien à Dakar que dans les autres villes, il ya prépondérance des ménages à 2 noyaux (40,2% et 39,6% respectivement) tandis qu'en milieu rural, les ménages contenant 3 à 4 noyaux sont plus fréquents (44,6%). En

outre en milieu urbain, il est constaté une proportion plus importante de ménages mononucléaires, comparativement aux ménages à 5 noyaux et plus (27,8% contre 6,4% à Dakar et 19,8% contre 10,3% dans les autres villes), tandis qu'en milieu rural, cette tendance se renverse (8,5% contre 16,2%).

Par ailleurs, en milieu urbain, la proportion des ménages à 5 noyaux et plus est moins importante. (Voir tableau 3.1).

Comparativement à la typologie des ménages de l'EPSF1, les résultats de la deuxième enquête montrent une augmentation de la proportion des ménages de 3 noyaux et plus et une diminution de celle des ménages ayant moins de 3 noyaux. En 2006, la proportion des ménages à 3 noyaux et plus s'élevait à 37,5%, alors qu'en 2011, cette proportion est de 47,5%. Toutefois, il convient de noter que cette tendance au regroupement des noyaux est plus prégnante en milieu rural où il est noté 60,8% de ménages à 3 noyaux et plus en 2011 contre 48,2% en 2006.

La plupart des ménages dirigés par une femme sont nucléaires et plus le nombre de noyaux augmente, et plus la proportion de ménages dirigés par une femme diminue. Ainsi, cette proportion passe de 41,5% pour les ménages à 1 noyau pour tomber à 4,6 % pour les ménages à 5 noyaux et plus. Par contre, chez les hommes, la réalité est tout autre. En effet, il y a moins de ménages mononucléaires (9,1%) et une dominance des ménages polynucléaires. Pour l'ensemble des ménages dirigés par un homme, ceux comprenant 3 à 4 noyaux représentent 39,7%. (cf. Tableau 3.1).

Selon le milieu de résidence, la typologie des ménages selon le sexe du CM ne change presque pas.

La comparaison avec les résultats de l'EPSF de 2006 conduit à affirmer que le nombre réduit de noyaux familiaux dans les ménages dirigés par les femmes aussi bien en milieu urbain que rural, comparativement à ceux dirigés par les hommes, traduit une certaine différence au niveau des stratégies d'accueil au sein des ménages. Les ménages dirigés par les hommes ont plus tendance à contenir plus de noyaux familiaux. La fréquence plus élevée pour les ménages mononucléaires dirigés par une femme pourrait s'expliquer par la vulnérabilité des femmes chefs de ménage qui sont moins sollicitées dans le cadre des solidarités familiales pour l'accueil de personnes étrangères à leur noyau familial. (Voir tableau 3.1).

Les ménages dirigés par les femmes sont le plus souvent mononucléaires (47,5% en 2006 contre 41,5% en 2011), alors que ceux dirigés par les hommes sont pour l'essentiel des ménages à plusieurs noyaux (89,8% en 2006 contre 88,9% en 2011).

<u>Tableau 3.1</u> : Répartition en pourcentage des ménages par milieu de résidence et par nombre de noyaux selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Nombre de noyaux dans le ménage	Sexe du CM		Total
		Homme	Femme	
Dakar	1 noyau	21,1	45,7	27,8
	2 noyaux	44,6	28,3	40,2
	3-4 noyaux	27,3	21,2	25,6
	5 noyaux et +	7	4,8	6,4
	Total	100	100	100
Autres villes	1 noyau	8,3	42,5	19,8
	2 noyaux	45	29	39,6
	3-4 noyaux	33,6	23,9	30,3
	5 noyaux et +	13,2	4,6	10,3
	Total	100	100	100
Milieu rural	1 noyau	2,7	36,4	8,5
	2 noyaux	29,6	36,2	30,7
	3-4 noyaux	49	23,2	44,6
	5 noyaux et +	18,7	4,2	16,2
	Total	100	100	100
Ensemble	1 noyau	9,1	41,5	16,9
	2 noyaux	37	31,2	35,6
	3-4 noyaux	39,7	22,7	35,6
	5 noyaux et +	14,2	4,6	11,9
	Total	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

3.1.2. Typologie des ménages selon l'âge du chef de ménage

Au regard des résultats du tableau 3.2, la proportion de ménages à 2 noyaux et plus augmente relativement avec l'âge du chef de ménage, tandis que le nombre de ménages à 1 noyau diminue. En effet, la proportion de ménage à 1 noyau est de 38,1% pour les 15-34 ans, 17,4% chez les 35-54 ans et 9,7% chez les 55 ans et plus.

L'analyse selon le groupe d'âge montre que ce dernier discrimine la typologie des ménages. Ainsi, aux jeunes âges du CM (15-34 ans), la proportion de ménages mononucléaires vient en tête (38,1%), tandis que pour les groupes d'âges avancés (35-54 ans et 55ans et plus), ce sont respectivement les ménages à 2 noyaux (41,5%) et 3-4 noyaux (42,6%) qui occupent la première place. Cette hiérarchie est semblable à celle de l'EPSF de 2006 où trois principales étapes se dégageaient dans la composition des ménages aux différentes étapes du cycle de vie. Aux jeunes âges (15 à 34 ans), les ménages étaient de type mononucléaire, ils deviennent à deux noyaux aux âges de maturité (35 à 54 ans) pour ensuite évoluer vers les ménages à 3-4 noyaux familiaux (55 ans et plus).

Les personnes âgées de 55 ans et plus assurent la gestion de la plupart des ménages d'au moins 3 noyaux familiaux avec une proportion qui atteint 60,5% au moment où chez les 35-54 cette proportion s'élève à 41,1% et pour les chefs de ménages âgés de 15-34 ans, seulement 26,8% d'entre eux dirigent des ménages ayant 3 noyaux ou plus.

Cette distribution inégalitaire selon le groupes d'âges pourrait être due au fait que plus la personne est âgée, plus elle acquiert une expérience à même de lui permettre d'accueillir plusieurs noyaux dans son ménage.

Par ailleurs, pour la classe d'âges 15-34 ans, la dominance des ménages mononucléaires observée précédemment cache des disparités, liées au milieu de résidence, qu'il convient de souligner. En effet, ce constat reste valable seulement en milieu urbain et est plus prononcé à Dakar, mais dans le milieu rural, ce sont les ménages à 3-4 noyaux qui dominent.

En milieu rural, la typologie de ménages polynucléaires (3-4 noyaux) est plus fréquente et cela quel que soit le groupe d'âges du chef de ménage. En revanche, en milieu urbain, ce n'est qu'aux âges avancés des chefs de ménages (55 ans et plus) qu'il est observé une plus grande fréquence des ménages à 3-4 noyaux. (Voir tableau 3.2).

Comparativement aux résultats de l'EPSF1, pour les ménages mononucléaires, le constat est identique, même s'il est noté une augmentation du poids des ménages mononucléaires chez les CM âgés de 15-34 ans à Dakar (56,9% en 2006 contre 62,7% en 2011). Pour ce qui est du milieu rural, en 2006, les ménages à 2 noyaux dominaient chez les CM âgés de 15-34 ans (53,6%) et chez ceux âgés de 35-54 ans (42,6%), mais pour les 55 ans et plus, la typologie est plus en faveur des 3-4 noyaux (40,9%). Tout pousse à croire que les ménages à 2 noyaux de 2006 ont évolué vers 3-4 noyaux.

<u>Tableau 3.2</u> : Distribution en pourcentage des noyaux selon le milieu de résidence et le groupe d'âges du chef de ménage

Milieu de résidence	Nombre de noyaux dans le ménage	Groupes d'âges du CM				Total
		15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	ND	
Dakar	1 noyau	62,7	26,9	16,2	12,2	27,8
	2 noyaux	32,7	48,2	35,4	14,5	40,2
	3-4 noyaux	4,1	21,9	36,8	54,3	25,6
	5 noyaux et +	0,6	3,1	11,7	19,1	6,4
	Total	100	100	100	100	100
Autres villes	1 noyau	41,3	23,9	10,3		19,8
	2 noyaux	37	47,8	31,3	52,8	39,6
	3-4 noyaux	19,5	22,4	41,6		30,3
	5 noyaux et +	2,2	5,9	16,8	47,2	10,3
	Total	100	100	100	100	100
Milieu rural	1 noyau	19,1	8,1	5,4	28,3	8,5
	2 noyaux	36,3	34,1	25,4	71,7	30,7
	3-4 noyaux	36,8	45,1	46,8		44,6
	5 noyaux et +	7,8	12,8	22,4		16,2
	Total	100	100	100	100	100
Ensemble	1 noyau	38,1	17,4	9,7	14,4	16,9
	2 noyaux	35,2	41,5	29,7	36	35,6
	3-4 noyaux	22,5	32,8	42,6	30,8	35,6
	5 noyaux et +	4,3	8,3	17,9	18,8	11,9
	Total	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

3.1.3. Typologie des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Le regroupement des noyaux familiaux peut être influencé par le niveau d'instruction du CM. En effet, la typologie des ménages montre que les ménages à 2 noyaux sont plus prépondérants pour l'ensemble des CM ayant fréquenté (42,8% et 44,4% respectivement pour ceux de niveau primaire et ceux de niveau secondaire et plus) mais pour les CM sans niveau d'instruction ou ayant fréquenté l'école coranique, la composition des ménages à 3-4 noyaux est plus fréquente avec respectivement 37,7% pour les premiers et 41,9% pour les seconds.

L'examen de la distribution selon le milieu de résidence montre qu'aussi bien à Dakar que dans les autres villes, quel que soit le niveau d'instruction du CM, la structure des ménages est favorable à 2 noyaux. Par contre, en milieu rural, 40,3% des CM de niveau primaire et 36,2% de ceux de niveau secondaire et plus dirigent des ménages à 2 noyaux tandis que pour les CM sans niveau d'instruction ou pour ceux ayant fréquenté l'école coranique, la configuration des ménages est à dominance 3-4 noyaux (43,2% des ménages dirigés par CM sans niveau d'instruction et 48,6% par ceux n'ayant fréquenté que l'école coranique).

Par rapport à l'EPSF de 2006, on ne relève pas de changements majeurs. Même si les réponses non déterminées compliquent la comparaison, il convient de noter dans l'ensemble que pour les CM sans niveau d'instruction et ceux ayant fréquenté l'école coranique, il ya une augmentation du poids des ménages à 3-4 noyaux si l'on se réfère au fait qu'en 2006, la valeur modale était toujours en faveur de 2 noyaux, quelque soit le niveau d'instruction.

Ainsi, il apparaît que le modèle traditionnel du ménage polynucléaire reste plus fréquent parmi les personnes non instruites ou ayant suivi un enseignement coranique, alors que l'accès à un niveau d'instruction secondaire au moins semble favoriser la nucléarisation des ménages.

La comparaison des résultats des deux enquêtes selon le milieu de résidence révèle une ressemblance de typologie quant à la plus grande présence de ménages à 2 noyaux. Dans les autres villes, le constat est le même pour les deux enquêtes avec toutefois une légère dissemblance pour les CM ayant fréquenté l'école coranique. Chez ces derniers, les ménages à 2 noyaux (43,2%) étaient plus fréquents en 2006, alors qu'en 2011, ce sont les ménages à 3-4 noyaux (35,5%) qui dominent. (Voir tableau 3.3).

<u>Tableau 3.3</u> : Distribution en pourcentage des noyaux familiaux selon milieu de résidence et le niveau d'instruction du CM

Milieu de résidence	Nombre de noyaux dans le ménage	Niveau d'instruction du CM					Total
		Aucun	Primaire	Secondaire et +	Ecole coranique	ND	
Dakar	1 noyau	31,7	24,8	28	29,7		27,8
	2 noyaux	42,4	44,4	43,1	31,3	48,8	40,5
	3-4 noyaux	20,5	25,2	25,4	26,8	44,6	25,3
	5 noyaux et +	5,4	5,6	3,5	12,1	6,6	6,4
	Total	100	100	100	100	100	100
Autres villes	1 noyau	19,9	23,9	20,4	16	16,1	19,7
	2 noyaux	35,2	43,3	51,6	31,6	48,6	39,9
	3-4 noyaux	34,7	24,3	23,9	35,5	28,9	30
	5 noyaux et +	10,2	8,5	4,2	16,9	6,4	10,3
	Total	100	100	100	100	100	100
Milieu rural	1 noyau	11,4	7,8	16,4	5,7	6,2	8,5
	2 noyaux	31,9	40,3	36,2	26,5	49,3	30,6
	3-4 noyaux	43,2	39,1	32,4	48,6	34,7	44,7
	5 noyaux et +	13,4	12,8	15	19,1	9,7	16,2
	Total	100	100	100	100	100	100
Ensemble	1 noyau	16,6	19,3	24,1	12,3	6,4	16,8
	2 noyaux	34,3	42,8	44,4	28,4	48,9	35,7
	3-4 noyaux	37,7	29,2	26	41,9	37,1	35,5
	5 noyaux et +	11,4	8,7	5,5	17,4	7,6	12
	Total	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

3.1.4. Typologie des ménages selon le milieu de résidence et l'état matrimonial du chef de ménage

L'état matrimonial du CM semble impacter la typologie des ménages. Dans l'ensemble, la plupart des ménages gérés par les célibataires sont de type mononucléaire (87,4%) ou des CM divorcé(e) (55,3%), alors que la majeure partie des CM monogames ou veufs (ves) gère des ménages à 2-3 noyaux avec respectivement 48,8% et 32,9%. Par ailleurs, parmi les CM polygames, dans la majorité des cas, les ménages sont à 3-4 noyaux (48,8%).

La typologie observée pour de l'ensemble des ménages semble se confirmer en milieu urbain aussi bien à Dakar que dans les autres villes. Seulement, il convient de noter un changement chez les CM veufs(ves) qui, pour la plupart, président aux destinés de ménages à 3-4 noyaux dans les autres villes (37,9%) et des ménages mononucléaires (31,1%) à Dakar.

En milieu rural, la plupart des mariés (41,9%) dirigent des ménages à 3-4 noyaux. Par contre, les CM célibataires ou divorcés gèrent en grande partie (79,8%) des ménages de type mononucléaire. (Voir tableau 3.4).

En comparaison des résultats entre l'EPSF2 à ceux de l'EPSF1, pour l'ensemble des ménages sénégalais, il est constaté un certain nombre de changements.

Pour les mariés monogames, il est constaté une diminution de la proportion des ménages à 2 noyaux, passant de 62,3% pour l'EPSF1 à 48,8% pour l'EPSF2 et une augmentation de la proportion des ménages à 3-4 noyaux, passant de 24,9% pour l'EPSF1 à 32,9% à l'EPSF2. Chez les mariés polygames, il est observé une diminution de la proportion des ménages à 2 noyaux, passant de 25,6% à 19,3% et une augmentation des celle des ménages à 5 noyaux et plus, passant de 16,3% à 22,7%.

Chez les célibataires, la proportion des ménages mononucléaires connait une augmentation (82,7% pour l'EPSF1 contre 87,4% pour l'EPSF2), alors que le poids des ménages à 2 noyaux chute, en passant de 14,5% à 8,6%.

Pour les CM veufs, il est enregistré une diminution de la proportion des ménages mononucléaires, passant de 39,6% à 29,7% et une augmentation des ménages à 3-4 noyaux de 23,1% à 30,5%.

Pour les divorcés, il est noté une diminution de la proportion des CM dirigeant des ménages à 1 et 2 noyaux et une augmentation de la proportion des ménages à 3-4 noyaux. En effet, la proportion des CM divorcés à la tête de ménages à 1 noyau passe de 59,1% (EPSF1) à 55,3% (EPSF2) et celle à 2 noyaux passe de 28,9% (EPSF1) à 25,4% (EPSF2). Par contre, la proportion des CM divorcés à la tête de ménages à 3-4 noyaux passe de 12,1 % (EPSF1) à 17,7% (EPSF2).

<u>Tableau 3.4</u> : Distribution en pourcentage des noyaux familiaux selon milieu de résidence et l'état matrimonial

Nombre de noyaux dans le ménage	Etat matrimonial du CM							
	Marié(e) Monogame	Marié(e) Polygame	Célibataire	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Autres	ND	Total
DAKAR								
1 noyau	15,8	19,7	88,9	31,3	66	62,8	45,7	28,1
2 noyaux	54,6	30,9	9	29	18,6	37,2		40,4
3-4 noyaux	25,5	34,6	2,1	29,8	15,4		54,3	25,2
5 noyaux et +	4,2	14,7		9,8				6,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
AUTRES VILLES								
1 noyau	13,9	13,4	88,5	23,6	48,5	74,8		20
2 noyaux	55,6	23,7		31,9	27,5		100	39,9
3-4 noyaux	24,2	41,3	8,5	37,9	24			30,1
5 noyaux et +	6,4	21,6	3	6,7		25,2		10,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
RURAL								
1 noyau	4,3	4,4	79,8	33,4	47,7			8,5
2 noyaux	41,7	13,9	17,1	37,7	33,9	100		30,5
3-4 noyaux	41,9	56,1	3,1	24,5	10,9			44,7
5 noyaux et +	12,1	25,7		4,4	7,4			16,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
ENSEMBLE								
1 noyau	9,9	9,2	87,4	29,7	55,3	55,6	34	17
2 noyaux	48,8	19,3	8,6	32,9	25,4	37,3	25,5	35,6
3-4 noyaux	32,9	48,8	3,5	30,5	17,7		40,5	35,5
5 noyaux et +	8,4	22,7	0,6	7	1,6	7,1		11,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

De cette section, il ressort que les ménages sénégalais sont en grande partie polynucléaires. En milieu urbain, la proportion des ménages à 5 noyaux et plus est moins importante et cette tendance au regroupement des noyaux est plus prégnante en milieu rural où il est noté 60,8% de ménages à 3 noyaux et plus. La plupart des ménages dirigés par une femme sont nucléaires par contre, chez les hommes, la réalité est tout autre avec une dominance des ménages polynucléaires.

Le groupe d'âge montre que ce dernier discrimine la typologie des ménages. Ainsi, aux jeunes âges du CM (15-34 ans), la proportion de ménages mononucléaires vient en tête, tandis que pour les groupes d'âges avancés (35-54 ans et 55 ans et plus), ce sont respectivement les ménages à 2 et 3-4 noyaux qui occupent la première place.

Par ailleurs, le regroupement des noyaux familiaux peut être influencé par le niveau d'instruction du CM. En effet, la typologie des ménages montre que les ménages à 2 noyaux sont plus prépondérants pour l'ensemble des CM ayant fréquenté l'école. En outre, l'état matrimonial du CM semble impacter la typologie des ménages et la plupart des ménages gérés par les célibataires sont de type mononucléaire.

3.2 ORGANISATION DU MENAGE

3.2.1. Lien de parenté entre le CM et les CN

Dans la section précédente, il a été constaté un regroupement de noyaux dans certains ménages. D'ailleurs, seulement 16,9% des ménages sont mononucléaires (voir tableau 3.2). Pour cerner les logiques de ce regroupement, il a été demandé aux chefs de noyaux de décliner leur lien de parenté avec le chef de ménage. Ainsi, dans l'ensemble, les résultats obtenus révèlent que 50,3% des chefs de noyaux sont des conjoints ou conjointes du chef de ménage. Ils sont suivis par les CN qui sont autres parents des CM (27,6%), puis des CN enfants biologiques des CM (18,7%). En somme, il convient de noter que le regroupement suit une logique liée à la parenté, étant donné que 96,6% des chefs de noyaux familiaux sont constitués de conjoints ou conjointes, des enfants biologiques et des autres parents du CM. Quant aux enfants confiés et aux domestiques (0,2% et 0,6%), ils occupent presque rarement le statut de chef de noyau. En effet, il est rare de constater une domestique accompagnée de son enfant dans le ménage de son employeur.

Selon le niveau d'instruction, la tendance notée pour l'ensemble des CN se confirme chez les CN sans niveau d'instruction où plus de la moitié (60,9%) est constituée de conjoints ou conjointes du CM. Ensuite, viennent les autres parents (26,2%) et les enfants biologiques (9,9%). Chez les CN de niveau primaire, les CN qui sont autres parents des CM occupent la troisième place derrière les enfants biologiques des CM (30%) et les conjoints ou conjointes (41,1%). Pour les CN de niveau secondaire et plus, les enfants biologiques du CM sont légèrement majoritaires (36,2%) et sont suivis respectivement des conjoints ou conjointes (35,2%) et des enfants biologiques du CM (25,3%). Chez les CN ayant fréquenté l'école coranique, les liens de parenté avec le CM montrent que dans cette catégorie, 48,% sont des

conjoints ou conjointes, 33,7% sont des autres parents et 16,1% sont constitués d'enfants biologiques du CM.

La stratification selon le milieu de résidence donne la même hiérarchisation des chefs de noyaux en ce qui concerne les liens de parenté avec le CM. Dans le milieu rural, 52% des CN sont des conjoints ou conjointes des CM, 30,7% des CN sont des autres parents des CM et 14,9% des enfants biologiques du CM. A des degrés différents, la logique de regroupement des noyaux ne diffère pratiquement pas selon le niveau d'instruction.

Dans les autres villes, comme à Dakar urbain, les CN conjoints ou conjointes des CM sont dominants. Cela se comprend aisément dans la mesure où le chef de ménage et son conjoint ou sa conjointe occupent d'office le statut de chef de noyau. (Voir Tableau 3.5).

<u>Tableau 3.5</u> : Distribution en pourcentage des chefs de noyaux familiaux par lien de parenté avec le CM selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Lien de parenté avec le CM	Niveau d'instruction du Chef de Noyau					Total
	Aucun	Primaire	Secondaire et +	Ecole coranique	ND	
DAKAR URBAIN						
Conjoints	60,2	44,7	40	59	18	48,8
Enfants biologiques	8,6	29,5	35	12	43	24
Enfants confiés/Adoptés	0	0,4	0	1	0	0,3
Autres parents	20,5	20,6	21	22	39	20,9
Domestiques	4,4	1,2	1	2	0	1,9
Sans lien avec le CM	6,4	3,6	3	5	0	4,2
Total	100	100	100	100	100	100
AUTRES VILLES						
Conjoints	62	41	32	41	29	47,3
Enfants biologiques	11	34	36	19	36	23,5
Enfants confiés/Adoptés	0	0	0	1	0	0,2
Autres parents	23	23	29	37	35	26,3
Domestiques	1	1	1	0	0	0,8
Sans lien avec le CM	3	1	2	2	0	2
Total	100	100	100	100	100	100
MILIEU RURAL						
Conjoints	60	37	27	47	39	52
Enfants biologiques	10	27	39	16	7	14,9
Enfants confiés/Adoptés	0	0	0	0	0	0,1
Autres parents	28	34	31	36	44	30,7
Domestiques	0	0	0	0	0	0
Sans lien avec le CM	3	2	3	1	10	2,2
Total	100	100	100	100	100	100
ENSEMBLE						
Conjoints	60,1	41,1	35,2	48	31,4	50,3
Enfants biologiques	9,9	30	36,2	16,1	23,3	18,7

Enfants confiés/Adoptés	0,1	0,4	0	0,3	0	0,2
Autres parents	26,2	25,6	25,3	33,7	40,4	27,6
Domestiques	0,6	0,7	0,5	0,5	0	0,6
Sans lien avec le CM	3,3	2,3	2,8	1,6	5	2,6
Total	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

De manière générale, il faut retenir que quelque soit le niveau d'instruction et le milieu de résidence, le statut de chef de noyau est l'apanage des CM ou des conjoints. Ensuite, viennent les autres parents ou les enfants biologiques et au bas de l'échelle, nous retrouvons les sans lien de parenté avec le CM, les domestiques et les enfants confiés adoptés. La présence des domestiques chefs de noyaux pourrait se comprendre aisément dans la mesure où en cas d'absence ou d'occupation de la femme CM ou épouse du CM les domestiques peuvent bénéficier de l'opportunité d'être accompagnées de leurs enfants, surtout quand ces derniers ont l'âge d'être allaités. (Tableau 3.5).

3.2.2. Liens de parenté entre Chefs de Noyaux

Les réseaux sociaux de solidarité et de convivialité sont préservés au sein des regroupements de chefs de noyaux au sein des ménages. C'est pour cette raison sans doute qu'il est constaté que 24,4% des CN sont des coépouses entre elles, 16% ont d'autres liens de parenté[1] entre eux, 12,7% des CN sont enfants biologiques d'autres CN et 7,7% sont des parents d'autres CN. En outre, il est souvent fréquent de voir dans certains ménages des chefs de noyaux qui n'ont aucun lien de sang mais plutôt des liens d'alliance. C'est d'ailleurs, pour cette raison que 6,2% des CN sont des beaux enfants d'autres CN. (Voir tableau 3.6).

Cette distribution cache des disparités selon le milieu de résidence. En effet, à Dakar urbain, par exemple, la proportion la plus importante de CN cohabitant sont des frères ou sœurs (21,1%). Ils sont suivis respectivement des CN ayant d'autres liens de parenté (16,1%) et des enfants biologiques (13,4%). Il convient de signaler que ces CN (enfants biologiques) sont ceux qui cohabitent avec leurs parents déjà considérés comme CN.

Dans les autres villes, les liens de parenté les plus proches entre CN cohabitant sont plus prépondérants entre autres parents (18,2%), puis viennent les CN coépouses entre elles (17,5%), les frères et sœurs qui représentent 17% et les CN enfants biologiques d'autres CN avec qui ils cohabitent s'élèvent à 12,3%.

En milieu rural, la cohabitation des CN coépouses vient en tête avec 31%. Les CN répondant à la modalité « autres liens de parenté » (15,2%) et les CN enfants biologiques d'autres CN (12,6%) sont les plus distingués.

[1] Ces liens de parenté sont différents de ceux listés dans le tableau.

De cette analyse, il importe de retenir que les logiques de regroupement sont souvent guidées par les liens de sang et d'alliance. (Voir tableau 3.67).

<u>Tableau 3.6</u> : Distribution en pourcentage des CN par lien de parenté le plus proche selon le milieu de résidence

Lien de parenté le plus proche d'un CN avec un autre CN	Milieu de résidence			Total
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	
Epoux/épouses	1,9	2,7	3,8	3,2
Coépouse	10,1	17,5	31	24,4
Enfants	13,4	12,3	12,6	12,7
Enfants adoptés/confiés	0,2	0,4	0	0,1
Petits-enfants	0,2	0,4	0,3	0,3
Parents	10	8,3	6,9	7,7
Frères/sœurs	21,1	17	7,5	12
Neveux/nièces	1,4	0,8	1,2	1,1
Grands-parents	0,1	0,2	0,1	0,1
Autres parents	16,1	18,2	15,2	16
Beaux-parents	1,6	2,3	4,2	3,3
Beaux-enfants	2,7	4,7	7,8	6,2
Domestique	1	0,3	0	0,2
Sans lien	9,2	8,2	5,2	6,6
ND	11,2	6,7	4,2	6
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

3.2.3. Le Remplaçant du CM en cas d'absence

En cas d'absence d'une certaine durée, le CM transfère l'autorité à une tierce personne qui parfois même est hors du ménage. Ce dernier passe régulière dans le ménage pour s'enquérir de la bonne marche des choses et jouer en même temps le rôle de conseil, de règlement de conflits etc. Sous ce rapport, les résultats de l'enquête (tableau 3.7) montrent que 88% des chefs de ménages intérimaires sont des membres desdits ménages contre 8,4% qui sont des personnes non membres du ménage.

Quelque soit le milieu de résidence, ce constat pour l'ensemble de la population se maintient étant donné qu'aussi Dakar urbain, dans les autres villes qu'en milieu rural, les CM intérimaires sont pour la plupart (85,1% à Dakar urbain, 88,9 dans les autres villes et 89,3 en milieu rural). Toutefois, les remplaçants extérieurs au ménages sont non moins négligeables (7,8% à Dakar urbain, 7,7% dans les autres villes et 9,2 en milieu rural. (Voir tableau 3.7).

Tableau 3.7 : Distribution en pourcentage du statut de remplaçant du CM en cas d'absence

Remplaçant du CM en cas d'absence	Milieu de résidence			Total
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	
Membre du ménage	85,1	88,9	89,3	88
Personne extérieure au ménage	7,8	7,7	9,2	8,4
ND	7,1	3,4	1,5	3,6
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Même si l'ordre de priorité diffère d'une raison à une autre, l'examen du lien de parenté entre le CM et son remplaçant montre que le choix est bien raisonné. Si le remplaçant est non membre du ménage, le choix est porté en priorité sur les frères et sœurs. En effet, plus d'un CM sur quatre (27,8%) confient le statut de CM à un frère ou une sœur n'appartenant pas à son ménage. Il est également fréquent de constater qu'en cas d'absence du CM, que des personnes sans lien de parenté avec le CM (25,3%) se voient attribuer le statut de CM pour des ménages pour lesquels ils ne sont pas membres. Dans ce cas précis, ces derniers considérés comme des personnes de confiance du CM sont plus favorisées que les enfants biologiques qui ne représentent que 11,9% des cas. En réalité, dans le contexte sénégalais, le CM a toujours un confident parmi ses amis ou ses parents. Ce dernier peut être d'un autre ménage et avoir l'autorité en cas d'absence du CM, et cela est plus fréquent dans des ménages où il n'y a pas d'enfant biologique majeur. En outre, il y a des CM qui pensent que le statut de chef de ménage est toujours dévolu à l'homme et, par conséquent, préfèrent choisir un homme, même si ce dernier est hors du ménage, plutôt que de responsabiliser leurs épouses. (Tableau 3.8).

Si le remplaçant est un membre du ménage, les époux ou épouses sortent du lot avec 48,4% des liens donnés. Ils sont suivis des enfants biologiques (21,5%), des frères et sœurs (12,2%), des parents (5,3%).

Ainsi, dans la majorité des cas, ceux qui remplacent le CM sont des parents proches, des épouses ou époux ou des enfants biologiques. Le fait que des personnes sans lien de parenté se voient déléguer l'autorité au sein du ménage relève d'une réalité culturelle qui fait que certains amis et voisins sont considérés comme des frères de sang. (Tableau 3.8).

<u>Tableau 3.8</u> : Distribution en pourcentage du lien de parenté du CM avec son remplaçant non membre du ménage

Lien de parenté avec le CM (membre du ménage)	Milieu de résidence			Total
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	
Epoux/épouse	0	2	2,5	1,7
Enfant biologique	4,8	8,6	17,2	11,9
Père/mère	2,4	5	3,1	3,3
Frère/sœur	17,7	22,8	35,4	27,8
Neveu/nièce	6,7	1,5	0,9	2,6
Oncle/tante	2,1	2,5	0,8	1,5
Beaux-parents	0	0	0,7	0,4
Gendre/belle-fille	0	0	0,9	0,4
Cousin/cousine	11,2	3,4	6,6	7,1
beau-frère/belle-fille	0	7,1	5,1	4,1
Autre parent	5,4	9,1	11,9	9,5
Sans lien	46,1	32,3	11,2	25,3
ND	3,6	5,5	3,9	4,2
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

<u>Tableau 3.9</u> : Distribution en pourcentage du lien de parenté du CM avec son remplaçant membre du ménage

Lien de parenté avec le CM (remplaçant membre du ménage)	Milieu de résidence			Total
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	
Epoux ou épouses	54,1	44,9	46,7	48,4
Coépouse	0,3	1,3	2,1	1,4
Enfants	24,8	26,2	17,2	21,5
Enfants adoptés/confiés	0,4	1,4	0,7	0,8
Petits-enfants	1	0,2	0,7	0,7
Parents	1,5	5,3	7,7	5,3
Frères ou sœurs	7,6	10,2	16,1	12,2
Neveux ou nièces	2,3	1,4	1,7	1,8
Grands-parents	0,2	0,2	0	0,1
Autres parents	4	4,9	3,3	3,9
Beaux-parents	0,1	0,1	0,4	0,3
Beaux-enfants	0,9	2,2	1,8	1,7
Domestique	0	0,2	0	0,1
Sans lien	2,6	1,4	1,6	1,8
ND	0,1	0	0	0
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

3.2.4. Cohabitation des noyaux familiaux des enfants avec ceux de leurs parents

Certains enfants biologiques du CM (12,7% des CN) résident dans le ménage de leurs parents avec leurs épouses et enfants comme en attestent les résultats du tableau 3.10. Ces derniers sont majoritairement constitués de mariés (77,4%) dont 68% de mariés monogames, de divorcés (10,1%) et de célibataires (9,6%).

Selon le milieu de résidence, il est noté un différentiel par sexe. En effet, quelque soit le milieu de résidence, il est noté des proportions voisines chez les hommes. En effet, aussi bien à Dakar, dans les autres villes qu'en milieu urbain, pour les hommes CN vivant dans le ménage de leurs parents, près de 9 sur 10 sont mariés monogames. Ils sont 89,2% à Dakar, 90,6% dans les autres villes et 90,9% dans le milieu rural. Par contre, chez les femmes CN

vivant dans les ménages de leurs parents, elles sont pour l'essentiel des mariées, des célibataires et des divorcées. A Dakar urbain, pour l'ensemble des femmes CN vivant dans les ménages de leurs parents, il est noté 34,4% de célibataires, 26,3% de divorcées, 25% de mariées monogames et 12,4% de mariées polygames. Dans les autres villes, pour l'essentiel, ces proportions s'élèvent 34,3% de mariées monogames, 27,1% de divorcées, 15,9% de mariées polygames et 13,4% de célibataires. En milieu rural, les proportions sont presque voisines de celles notées en milieu urbain. Chez les femmes rurales, elles sont 36,2% de mariées monogames, 22,5% de divorcées, 17,6% de célibataires et 16,4% de mariées polygames à être des CN vivants dans les ménages de leurs parents. (cf. Tableau 3.10).

Le fait que les femmes CN résident dans les ménages de leurs parents pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des femmes divorcées rejoignent la maison familiale, surtout quand elles sont sans revenus leur permettant de subvenir à leurs besoins. A cela, s'ajoute le fait qu'il est fréquent de voir une femme rester chez ses parents avec son mari, surtout si ce dernier n'a pas encore de maison lui appartenant.

<u>Tableau 3.10</u> : Répartition en pourcentage des chefs de noyaux résidant dans le ménage de leurs parents par état matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence

	Milieu de résidence						
	Dakar urbain		**Autres villes**		**Milieu rural**		
	Sexe						
Etat matrimonial	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Total
Marié(e) monogame	89,2	25	90,6	34,3	90,9	36,2	68
Marié(e) polygame	3,3	12,4	7	15,9	6,7	16,4	9,4
Concubinage	0,8	0	0	0,6	0	0	0,2
Célibataire	5,3	34,4	0	13,4	1,9	17,6	9,6
Veuf(ve)	0,4	1,3	1	5,4	0	7,3	2,1
Divorcé(e)	0,9	26,3	1,4	27,1	0,4	22,5	10,1
Séparé	0	0,5	0	2,4	0	0	0,4
ND	0	0	0	0,9	0	0	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

3.2.5. Caractéristiques des chefs de noyaux familiaux des enfants résidant chez leurs parents selon le niveau d'instruction

Un peu plus du tiers (33,7%) des chefs de noyaux familiaux résidant dans le ménage de leurs parents sont de niveau primaire, les sans niveau d'instruction représentent 22,7% et ceux de niveau secondaire et plus 22,7%. Les chefs de noyaux ayant fréquenté l'école coranique sont moins présents dans le ménage des parents avec 19%. Cependant, il existe une discrimination selon le milieu de résidence. La remarque apparente est qu'en milieu urbain, les CN ayant fréquenté l'école ont plus tendance à résider dans le ménages des parents, alors qu'en milieu rural, c'est plutôt l'inverse si l'on constate que les CN sans niveau et ceux ayant fréquenté l'école coranique sont plus présents dans le ménage des parents. En effet, à Dakar, 81,8% des chefs de noyaux résidant dans les ménages de leur parent ont fréquenté (43,2% pour le niveau primaire et 38,6% pour le niveau secondaire et plus). A des proportions peu différentes, le constat est le même dans les autres villes où il est noté 43,9% de CN de niveau primaire résidant dans le ménage de leurs parents contre 22,6% de niveau secondaire et plus. Par contre, en milieu rural, parmi les CN résidant dans le ménage des parents, la place modale revient aux sans niveau (36,2%). Ils sont suivis des CN ayant fréquenté l'école (33,6%). Les CN ayant fréquenté l'école coranique représentent 29,3%. Il est admis que les CN ayant fréquenté l'école coranique sont le plus souvent occupés dans l'informel et par conséquent deviennent très tôt responsables, prennent leur responsabilité et quittent le ménage des parents. (Voir tableau 3.11).

Tableau 3.11 : Répartition des chefs de noyaux familiaux résidant dans le ménage de leur parent par niveau d'instruction selon le milieu de résidence

Niveau d'instruction du CN	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Aucun	6,6	16,7	36,2	22,7
Primaire	43,2	43,9	21,8	33,7
Secondaire et +	38,6	22,6	11,8	22,2
Ecole coranique	7,6	13,4	29,3	19
ND	4	3,4	0,8	2,4
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

3.2.6. Raisons de la cohabitation

Les difficultés économiques profondes que traversent les familles accélèrent les solidarités verticales à bien des égards. En fait, le regroupement des noyaux familiaux demeure généralement l'une des meilleures stratégies à même de donner une protection sociale et une solidarité intergénérationnelle. Pour mieux cerner cette cohabitation, il a été demandé aux chefs de noyaux résidant dans les ménages de leurs parents de donner les raisons.

A la question de savoir pourquoi ces chefs de noyaux restent-ils toujours dans le ménage de leurs parents, les raisons sont multiples, mais nonobstant ceux qui n'ont pas de raisons particulières, la plupart arguent l'aide qu'ils apportent aux parents (40,3%) ou le manque de logement (25,2%). (Voir tableau 3.12).

Ces résultats pourraient s'expliquer par le déphasage entre le mariage et l'accès au logement En réalité, le mariage, pour bien des cas, précède de loin la première émancipation résidentielle, ce qui pousse les enfants des CM à résider dans les noyaux de leurs parents.

Par ailleurs, les raisons de la cohabitation des chefs de noyaux dans le ménage de leurs parents varient selon le milieu de résidence. A Dakar urbain, le logement non trouvé est la première raison évoquée (33,8%). En outre, il convient de signaler une proportion assez considérables de CN déclarant qu'ils résident dans les ménages de leurs parents parce qu'ils ne peuvent pas vivre seuls (13,4%). En milieu rural comme dans les autres villes, la principale raison demeure l'aide des parents (46,8%) en milieu rural contre 37,5 % dans les autres villes. Ensuite, vient le logement non trouvé (21%) en milieu rural contre 23,9% dans les autres villes.

<u>Tableau 3.12</u> : Répartition en pourcentage des chefs de noyaux résidant dans le ménage de leurs parents par raison

Raisons de vivre dans le ménage des parents	Milieu de résidence			Total
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	
Logement non trouvé	33,8	23,9	21	25,2
Aider les parents	31,8	37,5	46,8	40,3
Pas de travail/d'argent	3,5	3,7	2,6	3,2
Lieu de travail proche	4,3	6,5	3,3	4,4
Pas vivre seul/seule	13,4	6	5,1	7,5
Mieux pour l'éducation de mes enfants	6	7,7	4,8	5,9
Mieux pour la santé de mes enfants	0,3	0,6	0,8	0,6
Autre raison	6,9	14	15,6	12,8
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Les principales raisons évoquées précédemment (logement ou aide des parents) se maintiennent avec quelques disparités dépendantes du sexe et/ou du milieu de résidence. Par exemple chez les hommes aussi bien à Dakar que dans les autres villes, l'aide apportée aux parents demeure la raison fondamentale de la cohabitation entre les noyaux familiaux des fils et de leurs parents. Ensuite se pose le problème de logement qui est plus ressenti à Dakar (26,2%). Par contre, chez les femmes de Dakar, le logement non trouvé vient en première position mais dans les autres villes, bien d'autres raisons non évoquées existent (20,4%) en plus du problème de logement (16,3%). En milieu rural également, après les autres raisons non explicitées, l'aide des parents est pour bien des cas évoquée.(Cf. tableau 3.13).

<u>Tableau 3.13</u> : Raison selon le milieu de résidence et le sexe

Raisons	Sexe		Total
	Homme	Femme	
DAKAR			
Logement non trouvé	26,2	18,3	23
Aide les parents	28	12,4	21,6
Pas de travail/argent	1,9	3,1	2,4
Lieu de travail proche	4,9		2,9
Pas vivre seul	3,5	17,1	9,1
Mieux pour éduquer les enfants	4,9	2,8	4,1
Mieux pour la santé des enfants		0,5	0,2
Autre	1,1	9,8	4,7
ND	29,5	35,9	32,1
AUTRES VILLES			
Logement non trouvé	18,9	16,3	17,7
Aide les parents	40,8	13,9	27,7
Pas de travail/argent	1,2	4,5	2,8
Lieu de travail proche	8,7	0,7	4,8
Pas vivre seul		9,10%	4,40%
Mieux pour éduquer les enfants	4,2	7,2	5,7
Mieux pour la santé des enfants		0,9	0,5
Autre	0,9	20,4	10,4
ND	25,4	26,9	26,1
MILIEU RURAL			
Logement non trouvé	18,20%	11,10%	15,90%
Aide les parents	46,30%	12,30%	35,60%
Pas de travail/argent	1,50%	3,20%	2,00%
Lieu de travail proche	3,70%		2,50%
Pas vivre seul	2,10%	7,60%	3,80%

Mieux pour éduquer les enfants	3,10%	4,80%	3,60%
Mieux pour la santé des enfants	0,40%	1,10%	0,60%
Autre	2,30%	32,20%	11,80%
ND	22,40%	27,70%	24,10%

Source : ANSD. EPSFII 2011

CONCLUSION

De l'analyse des structures familiales, il apparait que la famille étendue polynucléaire reste le modèle dominant au Sénégal. Le regroupement des noyaux familiaux au sein des ménages obéit à une logique de solidarité familiale, étant donné que le lien de parenté apparaît comme le principal critère de regroupement des noyaux familiaux.

Les réseaux sociaux de solidarité et de convivialité sont préservés au sein des regroupements de chefs de noyaux au sein des ménages

Même si pour la plupart, le remplaçant du CM en cas d'absence est un membre du ménage, il n'en demeure pas moins que des personnes extérieurs au ménage se voient confier la charge d'assurer l'autorité en cas d'absence du CM.

Bien que l'ordre de priorité diffère d'une raison à une autre, l'examen du lien de parenté entre le CM et son remplaçant montre que le choix est bien raisonné. Si le remplaçant est non membre du ménage, le choix est porté en priorité sur les frères et sœurs.

Si le remplaçant est un membre du ménage, les époux ou épouses, les enfants biologiques et les frères et sœurs sont privilégiés. Les difficultés économiques profondes que traversent les familles accélèrent les solidarités verticales à bien des égards. En fait, le regroupement des noyaux familiaux demeure généralement l'une des meilleures stratégies à même de donner une protection sociale et une solidarité intergénérationnelle et d'ailleurs, la plupart des CN vivant dans le ménage de leurs parents donnent l'aide des parents et le manque de logement comme principales raisons.

CHAPITRE IV : LE CONFIAGE DES ENFANTS

Le ‘’confiage’’ des enfants est une pratique culturelle en vigueur dans de nombreuses sociétés à travers le monde et en Afrique de l’Ouest en particulier. Cette pratique des enfants confiés, définie comme la délégation des rôles parentaux à d’autres personnes avec ou sans lien de parenté, est courante en Sénégal. Elle fait partie intégrante du processus de socialisation des enfants et participe au maintien des solidarités familiales en plus des enjeux économiques et sociaux, mais aussi surtout, elle joue un rôle de régulateur social au sein des familles. Selon Vandeermersch, 2000, la pratique du confiage est une expression des solidarités familiales traditionnelles et le signe de leur persistance, car elle permet de créer ou de renforcer des liens entre les différents acteurs de la société ou entre groupes sociaux. Cette pratique s’opère dans une logique de redistribution des enfants lorsqu’une mère doit faire face à des conditions de vie précaires (divorce, veuvage, naissance hors mariage) ou de favorisation de la conservation des liens avec leur milieu d’origine quand une mère est candidate à l’émigration. Diverses études (Pilon, 2003 ; Vignikin et Vimard, 2003) ont révélé que le confiage était traditionnellement adopté pour la socialisation et l’éducation des enfants, l’entraide familiale et le renforcement des liens familiaux, d’alliance ou de parenté ainsi que pour assurer la prise en charge des enfants dont les parents sont malades, décédés, divorcés ou séparés.

Avec l’urbanisation rapide et la paupérisation croissante, la pratique du confiage semble avoir évolué, présentant ainsi des formes qui s’apparentent davantage aux stratégies familiales de survie et au travail des enfants qu’à la socialisation. C’est pourquoi de plus en plus, en lieu et place de confiage, il est utilisé les termes adoption, prêt, don, transfert, placement, circulation, traduisant des situations très différentes.

4.1. PRATIQUE DU CONFIAGE : AMPLEUR DU PHENOMENE

4.1.1. Statut des enfants résidant dans les ménages

Le confiage d’enfants dans la famille élargie, et parfois chez un ménage non apparenté, est une pratique culturelle bien sénégalaise, en attestent les résultats de l’enquête. En effet, 5,1 % des enfants vivant des les ménages sont confiés. Cette proportion varie selon le milieu de résidence et est légèrement dépassée dans les autres villes (6,3%). A Dakar urbain et en milieu rural, la proportion d’enfants confiés atteint respectivement 4,9% et 4,6%.

Cet état de fait témoigne de l’ampleur du phénomène, même s’il est constaté une légère baisse du poids des enfants confiés, comparativement à la situation observée à l’EPSF1 avec une proportion d’enfants confiés atteignant 6,2% pour l’ensemble des enfants. Selon le milieu de résidence, le constat est le même avec des proportions en légère baisse. Pour rappel, les proportions variaient de 7,3% à Dakar à 6% dans les autres villes et 5,5% en milieu rural.

Tableau 4.1 : Répartition en pourcentage des enfants résidant dans les ménages par statut selon le milieu de résidence

Statut de l'enfant	Milieu de résidence				Total
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	
Enfant biologique	95,0	93,5	94,3	95,4	94,9
Enfant adopté	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1
Enfant confié	4,9	6,3	5,6	4,6	5,1
Total	100	100	100	100	100
	1 672 535	1 677 349	3 349 884	406 683	741 677

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.1.2. Proportion de ménages qui confient leurs enfants

Ces enfants confiés quittent leurs ménages d'origine pour d'autres appelés ménages d'accueil. Au niveau national, plus du cinquième des ménages (22,2%) confient leurs enfants. L'ampleur du phénomène de ménages qui confient leurs enfants est plus prononcée dans le milieu rural où 29,3% des ménages confient leurs enfants contre 18,1% dans les autres villes et 14,3% à Dakar. Cette situation semble être tout à fait normale, étant entendu que le transfert d'enfants s'effectue plus du milieu rural vers le milieu urbain qui offre beaucoup plus de commodités en termes d'emploi et d'infrastructures surtout celles scolaires. (Voir tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Distribution des ménages qui confient selon le milieu de résidence

Ménage confié	Milieu de résidence				Total
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	
Oui	14,3	18,1	16	29,3	22,2
Non	85,7	81,9	84	70,7	77,8
Total	100	100	100	100	100
Effectifs	394 945	318 234	713 178	627 545	1 340 723

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le ‘‘confiage’’ des enfants est plus répandu en milieu rural qu’en milieu urbain, et ceci quel que soit le quintile de bien être. Parmi les ménages les plus pauvres du milieu rural, 33% ont confié des enfants, alors que cette proportion s’élève à 22,3% dans les ménages de même niveau de vie dans les autres villes et 17,2% à Dakar urbain.

Pour les ménages les plus riches du milieu rural, 26,2% s’adonnent au ‘‘confiage’’ des enfants alors que pour les ménages du même niveau de vie des autres villes et de ceux de Dakar, cette proportion est respectivement de 16,9% et 9,2%. (Cf. tableau 4.3)

Il convient de constater que le ‘‘confiage’’ est une pratique répandue et qu’il n’y a pas de discrimination selon le niveau de vie. Aussi bien les pauvres que les riches s’adonnent à cette pratique.

<u>Tableau 4.3</u> : Distribution du quintile de dépense par tête des ménages qui confient leurs enfants selon le milieu de résidence

Ménage a confié	Quintile 1			Ensemble
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Oui	17,2	22,3	33	26,2
Non	82,8	77,7	67	73,8
Total	100	100	100	100
	55 083	55 929	104 504	215 516
Ménage a confié	**Quintile 2**			**Ensemble**
	Dakar	**Autres villes**	**Milieu rural**	
Oui	15,5	18,7	30,1	23 ;6
Non	84,5	81,3	69,9	76,4
Total	100	100	100	100
	54 454	51 396	106 725	212 576
Ménage a confié	**Quintile 3**			**Ensemble**
	Dakar	**Autres villes**	**Milieu rural**	
Oui	20,4	16,4	32,1	25,3
Non	79,6	83,6	67,9	74,7
Total	100	100	100	100
	63 543	58 621	122 720	244 884
Ménage a confié	**Quintile 4**			**Ensemble**

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Oui	14,8	17	27,1	20,8
Non	85,2	83	72,9	79,2
Total	100	100	100	100
	95 049	59 930	126 759	281738
Ménage a confié	**Quintile 5**			**Ensemble**
	Dakar	**Autres villes**	**Milieu rural**	
Oui	9,2	16,9	26,2	18,4
Non	90,8	83,1	73,8	81,6
Total	100	100	100	100
	126 816	92 358	166 837	386 010

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.1.3. Durée du ‘‘confiage’’

Le ‘‘confiage’’ peut selon les cas être temporaire ou d’une durée plus ou moins longue. Dans tous les cas, cette durée est le temps écoulé depuis que l’enfant est confié jusqu’au moment de l’enquête. Quand le ‘‘confiage’’ est de durée longue, il ressemble à un « don » car pouvant dépasser une décennie et donc presque définitif. Parmi les enfants confiés, 11,6% le sont depuis plus de 10 ans. Près d’un enfant sur quatre (19,8%) a été confié sur une période de 5 à 10 ans, tandis que la majorité des enfants confiés (47,9%) est confié depuis 1 à 5 ans. Ceux pour qui la durée de ‘‘confiage’’ n’a pas encore dépassé 1 an au moment de l’enquête, s’élèvent à 18,4%. Cette situation confirme que le ‘‘confiage’’ est une pratique qui est toujours en vigueur au Sénégal. (Cf. tableau 4.4).

Selon le milieu de résidence, il est noté une durée relativement plus longue en milieu urbain qu’en milieu rural. A Dakar urbain et dans les autres villes, respectivement 12% et 16,5% des enfants confiés, le sont pour une durée supérieure à 10 ans, tandis qu’en milieu rural, cette proportion s’élève à 10,2%. Quelque soit le milieu de résidence, la proportion d’enfants confiés, la plus importante est notée pour une durée entre 1 à 5 ans avec 49,3% des enfants confiés résidant en milieu rural contre 46,7% parmi ceux de Dakar et 48,3% chez les enfants confiés dans les autres villes.

La longue durée de ‘‘confiage’’ (plus de 10 ans) pourrait dans une certaine mesure s’expliquer par le fait que pour poursuivre des études les enfants doivent très tôt quitter les villages pour fréquenter les établissements scolaires des villes. Adultes, ils ont tendance à rester en ville étant donné que la formation dispensée à l’école est mieux rentabilisée en ville qu’à la campagne. Ils sont ainsi tentés de rechercher un travail en milieu urbain où leurs

compétences sont mieux valorisées et les salaires plus élevés. Les motifs du ‘‘confiage’’ nous édifierons davantage sur cette question de la durée.

Tableau 4.4 : Distribution en pourcentage des enfants confiés selon la durée

Année de ‘‘confiage’’ de l'enfant	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Avant 1990 (20 ans et +)	1,0	0,3	0,5	0,5
1990-2000 (10-20 ans)	11,0	16,2	9,7	11,1
2000-2005 (5-10 ans)	23,1	15,4	20,3	19,8
2005-2010 (1-5ans)	46,7	43,8	49,3	47,9
2010 ou après (0-1an)	15,4	21,5	18,2	18,4
ND	2,8	2,9	2,0	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le ‘‘confiage’’ auprès d’un parent, d’un ami, d’un guide religieux ou d’une simple connaissance est une pratique perpétrée pour infliger à l’enfant une éducation à l’image des enfants du tuteur. Le choix du tuteur est toujours raisonné et dépend le plus souvent des liens de parenté avec l’enfant. L’examen des résultats du tableau 4.5 montre que plus d’un enfant sur cinq (20,8%) est confié à son grand père maternel. Le ‘‘confiage’’ auprès des frères ou sœurs ou cousins ou cousines paternels vient en deuxième position avec 19,6% des cas et est suivi du ‘‘confiage’’ auprès de ces mêmes parents du côté maternel. En dehors du ‘‘confiage’’ auprès des guides religieux (15,8%), proportion assez considérable, il faut noter que les personnes non apparentées à l’enfant sont moins sollicitées (4,4%). (Voir tableau 4.5).

Il convient également de noter que ‘‘confiage’’ se fait plus du côté maternel que celui paternel étant donné que 24,5% des enfants sont confiés à un tuteur ayant des liens de parenté du coté paternel contre 37,3% du coté maternel.

Quelque soit le milieu de résidence, les enfants sont le plus souvent confiés à leurs grands-parents. Ainsi il est constaté qu’à Dakar, 42,7% des enfants sont confiés à leur grands-parents contre 29,1% parmi ceux des autres villes et 20,3% chez les confiés du milieu rural.

<u>Tableau 4.5</u> : Distribution en pourcentage des enfants confiés selon le lien de parenté avec le tuteur

L'enfant est confié à…	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Frère du père	10,4	10,3	8,4	9,1
Frère de la mère	3,6	8,5	5,2	5,5
Sœur du père	7,5	7,2	8,3	8,0
Sœur de la mère	9,0	12,5	7,2	8,5
Grands-parents paternels	11,9	5,5	2,9	4,9
Grands-parents maternels	30,8	23,6	17,4	20,8
Cousin(e) du père	2,8	1,1	2,9	2,5
Cousin(e) de la mère	1,9	1,1	3,0	2,4
Frère	0	1,2	2,2	1,6
Sœur	0,7	4,1	2,7	2,6
Autre parent	9,0	10,5	13,9	12,4
Guide religieux	7,5	7,7	20,4	15,8
Autre non apparenté	4,1	5,4	4,1	4,4
ND	0,7	1,2	1,6	1,4
Total	100	100	100	100
	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

En fonction de la durée du ‘‘confiage’’, il est noté une disparité selon les liens de parenté avec le tuteur. La plupart des enfants confiés pour une durée excédant 10 ans, ont pour tuteurs, soit des grands pères maternels (23,1%) soit des frères ou sœurs ou cousins paternels (22,9%). Ces mêmes parents reçoivent les proportions les plus élevées parmi les enfants confiés pour une durée entre 5-9 ans et parmi ceux pour qui la durée est inférieure à an. Concernant les cas de ‘‘confiage’’ qui ont duré entre 1 et 2 ans, c'est-à-dire qui ont été effectués entre 2009 et 2010, les guides religieux ont pris la plus importante part avec 17,2% et sont suivis des frères ou sœurs ou cousins paternels. Pour ce qui est des enfants confiés entre 2007 et 2008, les grands parents maternels en prennent plus avec 24,9%.

Par ailleurs, il convient de noter que quelque soit la durée, le ‘‘confiage’’ envers les frères et sœurs ne dépasse pas 6,4% et que le choix est plutôt orienté vers les grands mères maternelles et les frères, sœurs et cousines tous de la lignée paternelle ou maternelle. (Voir tableau 4.6).

Tableau 4.6 : Répartition des enfants confiés par lien de parenté avec le tuteur selon la durée

Lien de parenté entre l'enfant et le tuteur	Durée du ‘‘confiage’’					Total
	Moins 1an	entre1 et 2ans	entre 3 et 4ans	entre 5 et 9ans	10 ans et +	
Frère Sœur Cousin Paternel	24,2	16,8	17,7	20	22,9	19,6
Frère Sœur Cousin Maternel	20,3	13,2	13,1	17,8	21,1	16,5
Grand Parent Paternel	1,3	8,3	5,1	4	3,2	4,9
Grand Parent Maternel	23,8	16,5	24,9	18,6	23,1	20,8
Frère/Sœur	3,9	6,4	3,6	4,7	2,1	4,3
Autre Parent	13,7	13,4	11,3	14	10,2	12,4
Guide religieux	8,7	17,2	20,5	16,4	10,3	15,8
Non parenté	4,1	6,9	3,3	3,9	3,4	4,4
ND		1,2	0,6	0,6	3,8	1,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.2. MOTIFS DU CONFIAGE

4.2.1 Motif selon le milieu de résidence

De manière globale, dans l’ordre décroissant des priorités, les principales raisons évoquées pour le ‘‘confiage’’ sont : l’apprentissage du Coran (23,7%), la fréquentation scolaire (20,8%), le décès ou divorce d’un ou des parents (13,2%), les autres raisons non explicitées (12,1%), l’aide apportée par l’enfant au ménage d’accueil (9,8%), la situation difficile dans le ménage et le travail de la mère avec respectivement 7,6% et 5,8%.

De la distribution des motifs selon le milieu de résidence, il apparait que la fréquentation scolaire et l’apprentissage du Coran persistent. Dans le milieu rural, l’apprentissage du Coran vient en tête avec un peu près du tiers des enfants confiés de ce milieu (31%). En seconde position nous avons la fréquentation scolaire (18,8%).

Pour le milieu urbain, aussi bien à Dakar que dans les autres villes, la fréquentation scolaire est la principale raison du ‘‘confiage’’ des enfants (26,4% à Dakar et 22,4% des enfants confiés des autres villes). Par ailleurs, pour les autres villes, le décès d’un ou des parents

(13,9%) de même que la situation difficile dans le ménage (12,2%) sont des arguments de taille pour justifier le ‘‘confiage’’ des enfants.

Par ailleurs, le fait que la mère travaille est un motif de ‘‘confiage’’ plus prégnant à Dakar où 18% des enfants sont confiés pour cette raison.

<u>Tableau 4.7</u> : Répartition des enfants confiés par raison du ‘‘confiage’’ selon le milieu de résidence

Raison du ‘‘confiage’’ de l'enfant	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Aide le ménage d'accueil (maladie)			0,4	0,3
Aide le ménage d'accueil (décès)		1,8		0,3
Aide le ménage d'accueil (naissance)	0,4	1,8	0,8	0,9
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	5,6	8,3	9,1	8,3
Maladie d'un ou des parents	1,2		0,7	0,6
Décès d'un ou des parents	5	13,9	8,4	8,9
Divorce /séparation des parents	2,6	7,4	3,8	4,3
Pour aller à l'école	26,4	22,4	18,8	20,8
Pour étudier le Coran	13,1	8,2	31	23,7
Maladie de l'enfant	0	0	0,2	0,2
Situation difficile dans le ménage	12,3	12,2	5,1	7,6
Parent sans enfant	2,8	4,3	4,2	4
La mère travaille	18	2,9	3,4	5,8
La mère a migré	1,6		1,8	1,4
Autre	11	16,1	11,1	12,1
ND	0	0,6	1,2	0,9
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.2.2 Motifs selon le groupe d’âge au départ

Au niveau national, les principaux motifs de ‘‘confiage’’ des enfants sont dans l’ordre d’importance, l’apprentissage du Coran (23,7%), la fréquentation scolaire (20,8%), le décès d’un ou des parents (8,9), l’aide apportée au ménage d’accueil (8,3%) et la situation difficile dans le ménage d’origine (7,6%).

Selon le groupe d'âge de l'enfant, les raisons varient. En effet, 1 enfant sur 4 (25,1%) parmi ceux de moins de 5 ans est confié, parce que sa mère travaille. Ensuite, viennent les motifs liés au décès d'au moins un des parents (10,4% parmi les confiés de moins 5 ans), le divorce ou la séparation des parents (9,2%) et la situation difficile dans le ménage (9,1%).

De 5 à 15 ans, le principal motif de ‘‘confiage’’ reste l'apprentissage du Coran puis la fréquentation scolaire. Au-delà de 15 ans, pour chaque groupe d'âges, la fréquentation scolaire prime et elle est suivie de l'apprentissage du Coran.

Le décès d'un parent du confié et l'aide apportée au ménage d'accueil sont non moins négligeables pour tous les groupes d'âge au-delà de 5 ans.

A Dakar urbain, pour l'ensemble des enfants confiés, la fréquentation scolaire (26,4%) est le motif de ‘‘confiage’’ le plus évoqué. Ensuite, viennent respectivement le travail de la mère (18,1%), l'apprentissage du Coran (13,1%), et la situation difficile dans le ménage (12,3%).

Les raisons du ‘‘confiage’’ varient en fonction du groupe d'âges. Ainsi, pour les enfants confiés âgés de moins de 5 ans, parmi les raison alléguées pour justifier le ‘‘confiage’’, l'occupation de la mère (66,2%) et la situation difficile dans le ménage (17,2%) sont les fréquentes. Au-delà de 5 ans et pour chaque groupe d'âges, la fréquentation scolaire domine. L'apprentissage du Coran (24,2%) vient en seconde position pour le groupe d'âges 5-10 ans tandis que pour les groupes d'âges 10-15 ans, 15-20 ans et 20 ans et plus, respectivement, le travail de la mère (18,5%) et la situation difficile dans le ménage (22,5% et 16,9%) apparaissent au second rang.

Dans les autres villes, les principaux motifs de ‘‘confiage’’ des enfants sont dans l'ordre d'importance : l'aide apportée au ménage d'accueil (24,1%), la fréquentation scolaire (23,3%) et la situation difficile dans le ménage (17,9%).

Selon le groupe d'âges des enfants, il est noté un différentiel. En effet, chez les enfants de moins de 5 ans, le divorce ou la séparation des parents est la raison dominante (24,8%). L'apprentissage de l'école et l'occupation de la mère suivent avec respectivement 13,6% et 13,5% des cas.

Concernant le groupe d'âges 5-10 ans, le décès d'au moins un des parents (29%), la situation difficile dans le ménage (18,9%) et le divorce ou la séparation des parents (13,9%) constituent les principales raisons de ‘‘confiage’’ des enfants.

Pour chacun des groupes d'âges 10-15 ans et 15-20 ans, la fréquentation scolaire est la principale raison du ‘‘confiage’’ des enfants. Pour le groupe d'âges 10-15 ans, l'apprentissage du Coran (14,7%) et le décès d'un ou des parents (14%) viennent en deuxième et troisième position, alors que pour le groupe d'âges 15-20 ans, le décès d'un ou des parents (11,7%) occupe la deuxième place. En revanche, pour le groupe d'âges 20 ans et plus, l'aide apportée au ménage d'accueil (24,1%), la fréquentation scolaire (23,3%) et la situation difficile dans le ménage d'origine (17,9%) sont les raisons dominantes.

En milieu rural, les principales raisons du ‘‘confiage’’ sont l’apprentissage du Coran (31%), la fréquentation scolaire (18,8%) et, dans une moindre mesure, l’aide au ménage d’accueil (9,1%).

Au regard des résultats du tableau 4.8, le groupe d’âge discrimine les motifs de ‘‘confiage’’. En effet, pour le groupe d’âges 0-5 ans, l’occupation de la mère (16,6%) et le décès de l’un au moins des parents (14,7%) sont les premiers motifs. Cependant, les motifs liés à l’absence d’enfants dans le ménage d’accueil, à la situation difficile dans le ménage au divorce ou à la séparation des parents sont non moins négligeables. Par contre, pour chacun des groupes d’âges 5-10 ans, 10-15 ans et 15-20 ans, l’apprentissage du Coran puis la fréquentation scolaire sont les raisons les plus évoquées. Par ailleurs, pour le groupe d’âge 20 ans et plus, la fréquentation scolaire est plus citée (37,7% des motifs). L’apprentissage du Coran (20,4%) vient en second lieu.

<u>Tableau 4.8</u> : Répartition des enfants confiés par raison du ‘‘confiage’’ selon le groupe d’âges

Dakar urbain							
Raison du ‘‘confiage’’ de l'enfant	**Age de l'enfant**						
	Moins de 5 ans	**5-10 ans**	**10-15 ans**	**15-20 ans**	**20 ans et +**	**ND**	**Ensemble**
Aide le ménage d'accueil (maladie)	0	0	0	0	0	0	0,0
Aide le ménage d'accueil (décès)	0	0	0	0	0	0	0,0
Aide le ménage d'accueil (naissance)	0	1,6	0	0	0	0	0,4
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	0	5,8	6,2	6,2	6,9	0	5,6
Maladie d'un ou des parents	0	0	2,0	2,5	0	0	1,2
Décès d'un ou des parents	0	2,0	4,8	10,0	5,5	0	5,0
Divorce /séparation des parents	0	4,7	5,4	0	0	0	2,6
Pour aller à l'école	0	25,0	29,8	35,9	24,0	0	26,4
Pour étudier le Coran	0	24,2	13,8	9,2	4,1	100	13,1
Maladie de l'enfant	0	0	0	0	0	0	0,0
Situation difficile dans le ménage	17,2	7,2	4,6	22,5	16,9	0	12,3
Parent sans enfant	0	0	3,7	3,1	6,2	0	2,8
La mère travaille	66,2	21,9	18,5	0	12,3	0	18,0
La mère a migré	0	1,2	1,4	0	5,9	0	1,6
Autre	16,6	6,3	9,9	10,6	18,2	0	11,0
ND	0	0	0	0	0	0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Autres villes							
Aide le ménage d'accueil (maladie)	0	0	0	0	0		0,0
Aide le ménage d'accueil (décès)	0	3,7	2,0	2,0	0	0	1,8
Aide le ménage d'accueil (naissance)	0	0	2,7	3,4	0	0	1,8
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	0	3,4	6,0	7,7	24,1	27,0	8,3
Maladie d'un ou des parents	0	0	0	0	0	0	0,0
Décès d'un ou des parents	8,1	29,0	14,0	11,7	5,4	0	13,9
Divorce /séparation des parents	24,8	13,9	1,7	6,0	2,6	0	7,4
Pour aller à l'école	13,6	4,8	28,5	29,5	23,3	24,1	22,4

Pour étudier le Coran	3,2	7,7	14,7	4,7	2,4	29,9	8,2
Maladie de l'enfant	0	0	0	0	0		0,0
Situation difficile dans le ménage	6,2	18,9	11,1	9,7	17,9	0	12,2
Parent sans enfant	4,0	2,3	4,0	5,6	6,1	0	4,3
La mère travaille	13,5	1,9	0	0	9,5	0	2,9
La mère a migré	0	0	0	0	0		0,0
Autre	26,6	14,3	15,3	18,7	6,3	19,0	16,1
ND	0	0	0	1,1	2,3	0	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100
Milieu rural							
Aide le ménage d'accueil (maladie)	0	0	0	0	2,7	0	0,4
Aide le ménage d'accueil (décès)	0	0	0	0	0	0	0,0
Aide le ménage d'accueil (naissance)	0	1,7	0,9	0,5	0	0,0	0,8
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	1,7	11,5	10,2	8,9	6,5	0,0	9,1
Maladie d'un ou des parents	1,7	0,9	0,2	0,4	1,2	0,0	0,7
Décès d'un ou des parents	14,7	8,4	7,3	9,2	6,7	0,0	8,4
Divorce /séparation des parents	5,7	6,3	3,5	2,8	1,0	0,0	3,8
Pour aller à l'école	2,4	12,2	17,1	20,7	37,7	0,0	18,8
Pour étudier le Coran	1,9	31,4	38,8	35,6	20,4	0,0	31,0
Maladie de l'enfant	0	0	0,8	0	0	0,0	0,2
Situation difficile dans le ménage	7,8	4,4	2,6	6,0	8,6	0,0	5,1
Parent sans enfant	7,7	3,5	5,4	4,5	1,1	0,0	4,2
La mère travaille	16,6	4,5	2,8	0,9	0,8	0,0	3,4
La mère a migré	5,6	1,1	2,4	1,7	0	0,0	1,8
Autre	34,3	12,7	6,5	8,5	11,5	0,0	11,1
ND	0	1,3	1,6	0,4	1,7	0,0	1,2
Total	100	100	100	100	100	0,0	100
Ensemble							
Aide le ménage d'accueil (maladie)	0	0	0	0	1,8	0	0,3
Aide le ménage d'accueil (décès)	0	0,5	0,4	0,5	0	0	0,3

Aide le ménage d'accueil (naissance)	0	1,5	1,1	1,1	0	0	0,9
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	0,9	9,4	8,8	8,2	9,5	20,6	8,3
Maladie d'un ou des parents	1,0	0,6	0,5	0,7	0,8	0	0,6
Décès d'un ou des parents	10,4	10,2	8,1	9,9	6,3	0	8,9
Divorce /séparation des parents	9,2	7,1	3,5	3,0	1,1	0	4,3
Pour aller à l'école	4,6	13,3	21,2	25,1	32,8	18,4	20,8
Pour étudier le Coran	1,9	26,8	30,5	24,5	14,4	46,4	23,7
Maladie de l'enfant	0	0	0,5	0	0	0	0,2
Situation difficile dans le ménage	9,1	7,0	4,4	9,5	11,7	0	7,6
Parent sans enfant	5,3	2,7	4,9	4,5	2,9	0	4,0
La mère travaille	25,1	7,1	4,7	0,6	4,3	0	5,8
La mère a migré	3,2	1,0	1,8	1,0	1,1	0	1,4
Autre	29,1	11,9	8,7	11,1	11,9	14,5	12,1
ND	0	0,9	1,0	0,5	1,5	0	0,9
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.2.3 Motif selon le sexe de l'enfant

L'examen des résultats du tableau 4.9 montre que pour **l'ensemble** des enfants confiés, les motifs de ‘‘confiage’’ varient en fonction du sexe. Exceptée la fréquentation scolaire (20%) qui est relativement importante pour chaque sexe, les motifs de ‘‘confiage’’ différent d'un sexe à un autre. En effet, au moment où l'apprentissage du Coran (42%) occupe la place modale des raisons de ‘‘confiage’’ chez les garçons, l'aide apportée au ménage d'accueil (15,2%) et le décès d'au moins un des parents (10,3%) sont les motifs les plus en vue en ce qui concerne le ‘‘confiage’’ des filles. (Voir tableau 4.10).

A Dakar urbain, pour le sexe masculin, la fréquentation scolaire (30,7%), l'apprentissage du Coran (20,7%), le fait que la mère travaille (14,9%) et la situation difficile dans le ménage (12,6%) sont les principaux motifs de ‘‘confiage’’. En revanche, chez les filles, outre la fréquentation scolaire et le fait que la mère travaille (21,5% des raisons évoquées pour chacune de ces deux modalités), l'aide apportée au ménage d'accueil (12%) ainsi que la situation difficile dans le ménage d'origine (12%) sont parmi les motifs les plus listés. Ici, il convient de noter que l'apprentissage du Coran est un motif plus prononcé chez les garçons, tandis que l'aide apportée au ménage d'accueil est spécifique chez les filles.

Dans les autres villes, outre les raisons communes de fréquentation scolaire et d'apprentissage du Coran, la situation difficile dans le ménage (13,5%) et le décès d'un au moins des parents (12,9%) sont les motifs de ‘‘confiage’’ des garçons. Pour les filles, l'apprentissage du Coran est rarement évoqué, mais l'aide aux parents (12,7%) occupe le troisième rang parmi les motifs donnés derrière la situation difficile dans le ménage (11%).

En milieu rural, plus de la moitié des garçons (54,5%) sont confiés pour des motifs d'apprentissage du Coran et 16,2% le sont pour des raisons de fréquentation scolaire. Par contre, chez les filles, l'aide au ménage d'accueil (16,9%) et le décès d'un ou des parents (10%) viennent après la fréquentation scolaire (21,9%). Il faut également retenir les motifs relatifs à la situation difficile dans le ménage (7,2%) et l'absence d'enfant pour les parents du ménage d'accueil (7,7%) qui méritent d'être pris en compte.

Ces résultats abondent dans le même sens que ceux de Kobiané (1999) qui note que la sous-scolarisation des filles « est aussi un phénomène engendré par les exigences de l'économie moderne, dans un contexte général où les représentations sur les rôles des sexes sont encore prééminentes et où les solidarités familiales permettent la circulation de nombre d‘enfants : dans les classes les plus aisées, la participation des deux conjoints au travail extérieur, la scolarisation de leurs enfants entraîne une forte demande en main-d'œuvre pour l‘exécution des tâches domestiques ».

Zourkaléini Younoussi dans « Les déterminants démographiques et socio-économiques du ‘‘confiage’’ des enfants au Burkina Faso renchérit quand il dit : « Plus que les garçons, les filles peuvent se voir confier la garde des nourrissons ou des travaux domestiques. Ainsi, le sexe de l'enfant peut être un élément qui intervient au moment de la concertation entre les deux familles (accueil et de départ) ».

Tableau 4.9 : Répartition des enfants confiés par raison du ‘‘confiage’’ selon le sexe

Dakar urbain			
Raison du ‘‘confiage’’ de l'enfant	**Sexe de l'enfant**		
	Masculin	**Féminin**	**Ensemble**
Aide le ménage d'accueil (maladie)	0	0	0
Aide le ménage d'accueil (décès)	0	0	0
Aide le ménage d'accueil (naissance)	0	0,8	0,4
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	0	12,0	5,6
Maladie d'un ou des parents	2,2	0	1,2
Décès d'un ou des parents	4,3	5,9	5,0
Divorce /séparation des parents	3,9	1,2	2,6
Pour aller à l'école	30,7	21,5	26,4
Pour étudier le Coran	20,7	4,4	13,0
Maladie de l'enfant	0	0	0
Situation difficile dans le ménage	12,6	12,0	12,3
Parent sans enfant	1,2	4,6	2,8
La mère travaille	14,9	21,5	18,0
La mère a migré	1,3	2,0	1,6
Autre	8,3	14,2	11,0
ND	0	0	0
Total	100,0	100,0	100
Autres villes			
Aide le ménage d'accueil (maladie)	0	0	0
Aide le ménage d'accueil (décès)	0	3,6	1,8
Aide le ménage d'accueil (naissance)	0	3,5	1,7
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	3,7	12,7	8,2
Maladie d'un ou des parents	0	0	0
Décès d'un ou des parents	12,9	15,0	13,9
Divorce /séparation des parents	7,4	7,4	7,4
Pour aller à l'école	28,2	16,8	22,4

Pour étudier le Coran	16,2	0,4	8,2
Maladie de l'enfant	0	0	0
Situation difficile dans le ménage	13,5	11,0	12,2
Parent sans enfant	1,6	7,0	4,3
La mère travaille	2,6	3,2	2,9
La mère a migré	0	0	0
Autre	12,6	19,5	16,1
ND	1,2	0	0,6
Total	100,0	100,0	100
Milieu rural			
Aide le ménage d'accueil (maladie)	0	0,9	0,4
Aide le ménage d'accueil (décès)	0	0	0
Aide le ménage d'accueil (naissance)	0	1,6	0,7
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	2,3	16,9	9,1
Maladie d'un ou des parents	0,4	1,0	0,7
Décès d'un ou des parents	7,0	10,0	8,4
Divorce /séparation des parents	4,1	3,4	3,8
Pour aller à l'école	16,2	21,9	18,8
Pour étudier le Coran	54,5	3,8	31,0
Maladie de l'enfant	0,4	0	0,2
Situation difficile dans le ménage	3,2	7,2	5,0
Parent sans enfant	1,3	7,7	4,2
La mère travaille	1,1	6,0	3,4
La mère a migré	0,7	3,0	1,8
Autre	8,0	14,8	11,1
ND	0,6	1,8	1,1
Total	100	100	100
Ensemble			
Aide le ménage d'accueil (maladie)	0	0,5	0,3
Aide le ménage d'accueil (décès)	0	0,7	0,3

Aide le ménage d'accueil (naissance)	0	1,9	0,9
Aide le ménage d'accueil (autres situations)	2,2	15,2	8,3
Maladie d'un ou des parents	0,6	0,7	0,6
Décès d'un ou des parents	7,6	10,3	8,9
Divorce /séparation des parents	4,7	3,8	4,3
Pour aller à l'école	20,8	20,8	20,8
Pour étudier le Coran	42,0	3,2	23,7
Maladie de l'enfant	0,3	0	0,2
Situation difficile dans le ménage	6,6	8,8	7,6
Parent sans enfant	1,3	7,0	4,0
La mère travaille	3,7	8,1	5,8
La mère a migré	0,7	2,2	1,4
Autre	8,9	15,6	12,1
ND	0,6	1,2	0,9
Total	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3. CARACTERISTIQUES DES ENFANTS CONFIES

4.3.1 Les parents de l'enfant

4.3.1.1 L'état de survie et présence des parents dans le ménage

Par le biais du ‘‘confiage’’, l'accueil d'enfants apparentés a toujours été un moyen de protéger ces derniers en cas de décès des parents. Ainsi, l'orphelin dans le contexte social et culturel sénégalais bénéficie toujours de soins et d'attentions égales aux autres enfants dont les parents vivent toujours. Cette réalité se déteint sur les résultats consignés dans le tableau 4.11. En effet, il est constaté que 25,5% des enfants confiés n'ont pas leur père dans le ménage de départ et 11,6% ont perdu leur père. Concernant la mère, 9,2% des enfants confiés n'ont pas leur mère dans le ménage de départ et 8,3% ont des mères décédées.

Tableau 4.10 : Répartition des enfants confiés selon la situation de résidence du père ou de la mère dans le ménage de départ

Présence du père dans le ménage		Présence de la mère dans le ménage
Oui	62,1	81,6
Non, mais visiteur	0,5	0
Non	25,5	9,2
Décédé	11,6	8,3
ND	0,3	0,9
Total	100	100
	508 620	0

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3.2 Niveau d'instruction des parents

Le niveau d'instruction des parents discrimine le ''confiage'' des enfants. Au niveau national, le différentiel de ''confiage'' par niveau d'instruction du père permet d'émettre les deux postulats suivants :

P1 : Plus le niveau d'instruction du père augmente, plus le niveau de ''confiage'' diminue.

P2 : Les parents ayant fréquenté l'école coranique sont plus enclins à confier leurs enfants.

Au regard des résultats, le niveau de ''confiage'' passe de 15,8% d'enfants de pères sans niveau d'instruction à 9,8% d'enfants dont les pères ont un niveau d'instruction secondaire ou plus en passant par 12,6% pour ceux dont les pères sont de niveau primaire. Par ailleurs, la proportion la plus élevée (47,3%) se note chez les pères ayant fréquenté l'école coranique. D'ailleurs, cela montre en quoi le ''confiage'' pour des raison de fréquentation de l'école coranique est important. (Voir tableau 4.13).

En milieu rural, les postulats émis se vérifient. Ainsi, 17,8% des pères des enfants confiés sont sans niveau d'instruction, 9,9% ont des pères de niveau primaire, 4,9% ont des pères de niveau d'instruction secondaire et plus et pour les pères ayant fréquenté l'école coranique la proportion d'enfants à s'élève à 55,2% des enfants du milieu rural.

Dans les autres villes, le postulat émis se confirme également. Pour l'ensemble des enfants confiés, 14,6% sont issus de pères sans niveau d'instruction, 13,5% sont parmi ceux de pères de niveau primaire, tandis que 9,3% proviennent de pères de niveau secondaire et seulement 2,8% ont des pères de niveau supérieur.

Paradoxalement, à Dakar urbain, cette logique est perturbée surtout pour les enfants de pères sans niveau d'instruction qui représentent 9,4% des confiés, proportion inférieure à celui des enfants dont le père est de niveau primaire (21,7%) et ceux du niveau secondaire et plus (21,7%). Par contre, la proportion d'enfants de père de niveau supérieur reste toujours relativement faible à Dakar (4,5%). (Voir tableau 4.11).

Cette situation pourrait trouver son explication par le fait que certains parents sans niveau d'instruction utilisent leurs enfants dans la main d'œuvre de leur entreprise ou activité.

Tableau 4.11 : Répartition des enfants confiés par niveau d'instruction du père selon le milieu de résidence

Le niveau d'instruction du père de l'enfant	Milieu de résidence						Total	
	Dakar		Autres villes		Milieu rural			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	8074	9,4	13962	14,6	58403	17,8	80439	15,8
Primaire 1-4	1648	1,9	1673	1,8	8780	2,7	12101	2,4
Primaire 5-6	16962	19,8	11186	11,7	23709	7,2	51857	10,2
Sec. Général	18518	21,7	7383	7,7	14467	4,4	40369	7,9
Sec. technique et prof.			1536	1,6	240	0,1	1776	0,3
Supérieur général	3853	4,5	881	0,9	1035	0,3	5769	1,1
Sup. technique et prof.			1859	1,9	433	0,1	2292	0,5
Ecole coranique	17467	20,4	41995	44	180869	55,2	240331	47,3
Ne sait pas	5981	7	5140	5,4	6559	2	17680	3,5
ND	12982	15,2	9854	10,3	33170	10,1	56006	11
Total	85485	100	95469	100	327667	100	508620	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le niveau d'instruction de la mère semble influer sur le ''confiage'' des enfants. Au niveau national, 44,3% des enfants confiés sont issus de mères sans niveau d'instruction, 14,3% de mère de niveau primaire et 5,1% sont des enfants de mère de niveau secondaire et plus. Les mère qui ont fréquenté l'école coranique ont confié 27,9% des enfants. Ce résultat cache des disparités selon le milieu de résidence. En effet, pour l'ensemble des enfants confiés de Dakar, la plus grande part revient aux mères de niveau d'instruction primaire (34,8%), elles sont suivies des mères sans niveau d'instruction (25,3%) puis de celles ayant fréquenté l'école coranique (21,7%). Les mères de niveau d'instruction secondaire et plus ont confié le moins parmi les enfants de Dakar (13,9%). Dans les autres villes comme dans le milieu rural,

‘‘confiage’’ et niveau d’instruction évoluent en sens contraires. En d’autres termes, parmi les enfants confiés, la plus grande proportion vient des mères sans niveau d’instruction et plus le niveau augmente, plus la proportion d’enfants confiés diminue. Par ailleurs, les mères ayant fréquenté l’école coranique ont envoyé 19,1% des enfants des autres villes et 32,1% des enfants du milieu rural.

Marc Pilon[2] donne des éléments d’explication lorsqu’il dit que les femmes, en général, investissent davantage que les hommes dans leurs enfants, que ce soit en termes de temps, d'argent ou de soutien affectif, et cela est particulièrement vrai en matière d'éducation ; on peut penser qu'ayant été elles-mêmes, dans l'ensemble, victimes d'une sous scolarisation, les femmes perçoivent mieux que les hommes l'enjeu de l'instruction pour le devenir de leurs enfants ; en outre, leur attente est forte d'un "retour sur investissement" lorsque leurs enfants auront un emploi ou un changement de niveau social différent de celui de leurs mères.

<u>Tableau 4.12</u> : Répartition des enfants confiés par niveau d’instruction de la mère selon le milieu de résidence

Le niveau d'instruction de la mère de l'enfant	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Aucun	25,3	42,9	49,6	44,3
Primaire 1-4	11,7	5,8	2,2	4,5
Primaire 5-6	23,1	15,6	4,7	9,8
Sec. Général	13,9	4,7	1,9	4,5
Sup. technique. et prof.	0	3	0	0,6
Ecole coranique	21,7	19,1	32,1	27,9
Ne sait pas	0,9	4,4	3,2	3
ND	3,3	4,5	6,2	5,4
Total	100	100	100	100
	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

[2] Marc PILON**, FAMILLE ET SCOLARISATION EN AFRIQUE, Juillet-Septembre 2001, chronique du CEPED n° 42.**

4.3.3 Statut d'occupation des parents

Contrairement aux idées reçues, le constat est que la plupart des enfants confiés sont issus de pères occupés (80,5%) et, dans une moindre mesure, de pères retraités (3,6%) et inactifs (3,7%). Quelque soit le milieu de résidence, ces ordres de grandeur des proportions se maintiennent. (Voir tableau 4.13).

Tableau 4.13 : Répartition des enfants confiés par la situation du père de l'enfant par rapport à l'emploi selon le milieu de résidence

Situation du père de l'enfant par rapport à l'emploi	Milieu de résidence			Total
	Dakar Urbain	Autres villes	Milieu rural	
Occupé	81,2	78,5	81	80,5
Au chômage	1		0,1	0,2
Retraité	2	4,8	3,6	3,6
Etude/formation	0	0	0,1	0,1
Personne au foyer	0	0,6	0,4	0,3
Autre inactif	0	4,3	4,6	3,7
ND	15,9	11,9	10,3	11,5
Total	100	100	100	100
	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

La même remarque pour les pères reste valable pour les mères. Les mères de statut occupés envoient plus leurs enfants en ‘‘confiage’’ (63,6% pour l'ensemble, 68,7% pour le milieu rural, 52,6% pour les autres villes et 56,2% pour Dakar). Les mères au foyer se distinguent également dans cette pratique avec comme proportions 16,4 au niveau national, 14,6% dans le milieu rural, 20,8% dans les autres villes et 18,4% à Dakar.

<u>Tableau 4.14</u> : Répartition des enfants confiés par la situation de la mère de l'enfant par rapport à l'emploi selon le milieu de résidence

Situation de la mère de l'enfant par rapport à l'emploi	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Occupé	56,2	52,6	68,7	63,6
Au chômage	4,2	2,8	1,1	1,9
Retraité	0,7	0,3	0,4	0,5
Etude/formation	2,7	1,8	0,3	1
Personne au foyer	18,4	20,8	14,6	16,4
Autre inactif	2	3	3	2,8
ND	15,7	18,6	11,9	13,8
Total	100	100	100	100
	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3.4 Le lieu de résidence des parents

La majeure partie des enfants confiés sont partis en laissant leurs parents biologiques dans le ménage de départ. Dans l'ensemble, ils sont 62,1% à être confiés en laissant leur père dans le ménage d'origine et 80,3% à quitter le ménage de départ en y laissant leur mère. Ce qui permet de comprendre aisément que pour une bonne frange des enfants confiés, la décision émane des parents.

Selon le milieu de résidence, la même situation se produit du fait que quelque soit le milieu de résidence, plus de la moitié des enfants confiés partent en laissant leur père dans le ménage d'origine et presque 8 enfants sur 10 laissent leur mère dans le ménage d'origine. (Voir tableaux 4.15 et 4.16).

Tableau 4.15 : Répartition des enfants confiés par lieu d'habitation du père selon le milieu de résidence du père

Lieu de résidence du père	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Le père vit dans le ménage de départ	52,3	51,7	67,7	62,1
Même ville/village	8,1	9	6,1	7
Dakar	5,7	1,4	2	2,5
Capitale régionale	3,8	1,8	1,2	1,8
Autre ville/village	12,4	16,9	9,6	11,4
Pays frontaliers	0,5	3,3	1,9	1,9
Autres pays africains	0	1,9	0,1	0,5
France/Italie/Espagne	5,4	0,4	0,3	1,2
Etats-Unis/Canada	0	0	0,3	0,2
ND	11,9	13,6	10,7	11,5
Total	100	100	100	100
	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

Tableau 4.16 : Répartition des enfants confiés par lieu d'habitation de la mère selon le milieu de résidence

Lieu de résidence de la mère	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
La mère vit dans le ménage de départ	78,8	78,4	81,3	80,3
Même ville/village	10,7	10,2	7,2	8,3
Dakar	1,6	1	0,4	0,7
Capitale régionale	0,5	0	0,5	0,4
Autre ville/village	5,5	2,7	4,2	4,1
Pays frontaliers	1	1,5	2,1	1,8
Autres pays africains	0	0	0,2	0,1
France/Italie/Espagne	1,3	0	0	0,2

Etats-Unis/Canada	0,6	0	0	0,1
ND	0	6,2	4,3	4
Total	100	100	100	100
	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3.5 Etat matrimonial des parents

Contrairement aux idées reçues, les veufs/veuves et les divorcés ne battent pas le record en matière de ‘‘confiage’’ des enfants. En effet, la plupart des enfants confiés ont des parents mariés même si les polygames (48,8%) envoient un peu plus d’enfants que les monogames (36,8%). Ce constat reste valable quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 4.17 : Répartition des enfants confiés par situation matrimoniale du père selon le milieu de résidence

Situation Matrimoniale du père de l'enfant	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Marié polygame	47,3	56	47,1	48,8
Marié monogame	29,5	26,7	41,6	36,8
Concubinage	2,7		0,2	0,6
Célibataire	5,1	1,5	0,3	1,3
Veuf	0,5	3,2	0,2	0,8
Divorcé	1,1	1,9	0,4	0,8
ND	13,9	10,7	10,1	10,8
Total	100	100	100	100

	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

L'état matrimonial de la mère et le fait qu'un enfant soit né d'une union antérieure (formelle ou informelle) sont deux éléments qui peuvent expliquer la fréquence du ‘‘confiage’’ des enfants. Mais, dans le contexte sénégalais où le mariage est le cadre de procréation par excellence, il faut s’attendre à ce que les enfants confiés soient issus de mères en union. D’ailleurs, parmi les enfants confiés, 42,6% sont issus de mères mariées polygames et 31,8% ont des mères mariées monogames. Cette proportion d'enfants confiés à l'extérieur est un peu plus faible (4 %) pour les enfants nés de mères célibataires. Par contre, les femmes veuves ont tendance à davantage confier les enfants nés de l'union précédente (6%).

Selon le milieu de résidence, il convient de noter que dans les autres villes tout comme en milieu rural, les proportions d’enfants confiés gardent la même logique observée pour l’ensemble, c'est-à-dire une prépondérance d’enfants confiés ayant des mères en union et une faible proportion pour les autres statuts. Par contre, c’est seulement à Dakar où il est constaté une proportion assez substantielle (14,6%) d’enfants confiés ayant des mères célibataires.

<u>Tableau 4.18</u> : Répartition des enfants confiés par situation matrimoniale de la mère selon le milieu de résidence

Situation Matrimoniale de la mère de l'enfant	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Marié polygame	37,6	39,5	28,1	31,8
Marié monogame	26,7	32,8	49,6	42,6
Célibataire	14,6	1,5	1,9	4
Veuve	7,2	6,1	5,6	6
Divorcée	6,9	5,3	2	3,4
ND	6,9	14,7	12,8	12,1
Total	100	100	100	100

	85 485	95 469	327 667	508 620

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3.6 Caractéristiques sociodémographiques et économiques de l'enfant

4.3.6.1 Sexe et groupes d'âges des enfants confiés

Comme le montrent les résultats du tableau 4.22, pour **l'ensemble** des confiés, les garçons sont plus concernés que les filles (52,8% contre 47,2%). La répartition par groupes d'âges selon le sexe révèle une prédominance des filles pour les enfants confiés avant l'âge de 10 ans et au-delà de 20 ans. En effet, chez les enfants confiés âgés de moins de 5 ans, le sexe féminin domine avec 65,6%. Le même constat persiste avec les enfants âgés de 5-10 ans où le sexe féminin représente 54,2%. Pour les 20 ans et plus, les filles sont légèrement plus sollicitées (50,6%). En revanche, pour les enfants d'âges compris entre 10 et 20 ans, les enfants de sexe masculin sont plus concernés. Ainsi, pour les 10-15 ans, les garçons constituent 56,7% et cette proportion s'élève à 61,4% pour les enfants âgés de 15-20 ans.

A Dakar urbain, les garçons sont plus confiés que les filles (53% contre 47%). Cependant, le groupe d'âges cache des disparités qu'il convient de mettre en exergue. Pour les enfants âgés de moins de 5 ans, les filles sont plus sujettes au ''confiage'' (64,9% contre 35,1%). C'est dans les groupes d'âges se situant entre 5 et 20 ans que la tendance se renverse. En effet pour le groupe 5-10 ans, constitué d'enfants confiés, les 53,3% sont des garçons. Cette proportion s'élève à 58,1% pour le groupe d'âge 10-15 ans et tombe à 56,5% pour le groupe d'âge 15-20 ans. Les filles confiées deviennent à nouveau plus élevées que les garçons pour le groupe d'âge 20 ans et plus où il est noté 54,3% de filles confiées contre 45,7% de garçons.

Dans les autres villes, globalement, les filles confiées sont légèrement plus nombreuses que les garçons (50,4% de filles contre 49,6% de garçons). Cette prédominance des filles confiées comparativement aux garçons est notée dans les groupes d'âges 5-10 ans avec 63,2% de filles confiées. Cette proportion décline graduellement et passe à 52,3% pour le groupe d'âge 10-15 ans pour atteindre 51,3% pour le groupe d'âges 20 ans et plus. Par contre, pour les enfants confiés âgés de moins de 5 ans et ceux âgés de 15-20 ans, les garçons sont plus importants avec respectivement 56,6% de masculins contre 43,4% de féminins, 53,6% de masculins contre 46,4% de féminins.

En milieu rural, 53,6% de garçons sont confiés contre 46,4% de filles. Avant l'âge de 10 ans, les filles sont plus confiées que les garçons. C'est ainsi que pour les confiés âgés de moins de 5 ans, seulement un peu mois du quart (24,8%) sont des garçons et le reste, soit 75,2%, sont des filles. En outre, pour le groupe d'âges des enfants confiés âgés de 5 à 10 ans, les filles représentent 54,5%. Par contre, pour les enfants confiés âgés de 10 ans et plus, les garçons sont plus nombreux. Ainsi, la proportion des garçons parmi les confiés âgés de 10-15 ans se chiffre à 58,8%. Cette proportion atteint 65,4% pour le groupe d'âges 15-20 ans pour tomber à 50,6% pour les enfants âgés de 20 ans et plus.

Ces résultats confirment ceux de l'étude intitulé « ''Confiage'' et scolarisation en Afrique de l'ouest : un état des connaissances », où Marc PILON, utilisant les données des EDS des pays de l'Afrique de l'Ouest, note que les données existantes révèlent une forte propension des femmes chefs de ménages en ville à accueillir des enfants confiés, et surtout des filles (Pilon, 1995).

En outre, selon Boursin cité par Pilon, l'accès des femmes à l'emploi semble fortement corrélé à l'exploitation d'une main d'œuvre enfantine, docile et peu coûteuse, pour la remplacer dans les tâches domestiques. » (Boursin, 2002).

Tableau 4.19 : Distribution des enfants confiés par sexe selon le groupe d'âges

Age de l'enfant parti	Sexe de l'enfant		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 5 ans	34,4	65,6	100
5-10 ans	45,7	54,3	100
10-15 ans	56,7	43,3	100
15-20 ans	61,4	38,6	100
20 ans et +	49,4	50,6	100
ND	100,0	0	100
Total	52,8	47,2	100
Dakar urbain			
Moins de 5 ans	35,1	64,9	100
5-10 ans	53,5	46,5	100
10-15 ans	58,1	41,9	100
15-20 ans	56,5	43,5	100
20 ans et +	45,7	54,3	100
ND	100,0	0	100
Total	53,0	47,0	100
Autres villes			
Moins de 5 ans	56,6	43,4	100
5-10 ans	36,8	63,2	100
10-15 ans	47,7	52,3	100
15-20 ans	53,6	46,4	100
20 ans et +	48,7	51,3	100
ND	100,0		100
Total	49,6	50,4	100
Milieu rural			
Moins de 5 ans	24,8	75,2	100
5-10 ans	45,5	54,5	100
10-15 ans	58,8	41,2	100

15-20 ans	65,4	34,6	100
20 ans et +	50,6	49,4	100
Total	53,6	46,4	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Des résultats du tableau 4.19, il apparait qu'au **niveau national**, la distribution par groupes d'âges montre que le ‘‘confiage’’ est relativement moins fréquent avant l'âge de 5 ans (7,7%), il commence à augmenter considérablement à partir de 5-10 ans (22,6%) et atteint son maximum entre 10-15 ans (30,4%), c'est-à-dire aux âges où l'enfant scolarisé entre au cycle moyen si nous nous référons aux motifs de ‘‘confiage’’ généralement corrélés à la fréquentation scolaire. Cette proportion diminue progressivement, passant respectivement à 23,9% pour le groupes d'âges 15-20 ans puis à 14,7% pour le groupe d'âges 20 ans et plus.

L'examen de la distribution selon le sexe montre qu'avant l'âge de 10 ans, les filles sont relativement plus touchées par le phénomène. En effet, 10,7 % des filles sont confiées avant l'âge de 5 ans et entre 5-10 ans, cette proportion est de 25,9% et atteint son maximum entre 10-15 ans (27,9%). Au-delà de 15 ans, la proportion de filles confiées baisse légèrement pour atteindre 15,8% à 20 ans et plus.

Chez les garçons, la proportion d'enfants confiés avant l'âge de 5 ans est assez faible (5%). C'est entre 10-15 ans que cette proportion est plus consistante avec 32,7%. Au-delà de 20 ans cette proportion se situe à 13,8%, proportion moins importante que celle des 15-20 ans (27,9%).

Quel que soit le milieu de résidence, le ‘‘confiage’’ s'opère selon la même logique, étant donné qu'il reste relativement faible pour les moins jeunes, atteint son maximum pour le groupe d'âge ans 10-15 ans avant de connaitre une baisse pour les groupes d'âges avancés.

A Dakar urbain, la distribution selon le sexe montre que ce n'est qu'avant 5 ans et à 20 ans et plus que le ‘‘confiage’’ des filles est relativement plus important que celui des garçons. Chez les garçons, la proportion la plus élevée (31,2%) est à 10-15 ans, alors la plus petite proportion (5,7%) est obtenue à 0-5 ans. Chez les filles, le maximum (25,5%) est obtenu à 10-15 ans alors que le minimum (11,9%) correspond à la proportion de filles confiées sur l'ensemble des filles de Dakar urbain.

Dans les autres villes, sur l'ensemble des garçons confiés, le groupe d'âges 15-20 ans bat le record avec 30,5%. Le groupe d'âge 10-15 ans occupe la deuxième place avec 28,3% et les autres groupes d'âges se répartissent le reste avec des proportions proches, variant de 11,3% pour les moins de 5 ans à 12,8% pour chacun des groupes d'âges 5-10 ans et 20 ans et plus.

En milieu rural, chez les garçons, c'est à 10-15 ans que le maximum d'enfants est confié alors que chez les filles, c'est le groupe d'âge 5-10 ans qui est la plus concerné avec 28,1%. Par contre, la plus petite proportion s'observe avant 5 ans aussi bien chez les filles que chez les garçons avec respectivement 8,5% et 11,3%. (Voir tableau 4.20).

. **<u>Tableau 4.20</u> : Distribution des enfants confiés par groupes d'âges selon le sexe**

Ensemble			
Age de l'enfant parti	Sexe de l'enfant		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 5 ans	5,0	10,7	7,7
5-10 ans	19,6	25,9	22,6
10-15 ans	32,7	27,9	30,4
15-20 ans	27,9	19,6	23,9
20 ans et +	13,8	15,8	14,7
ND	1,0	0,0	0,5
Total	100	100	100
Dakar urbain			
Moins de 5 ans	5,7	11,9	8,6
5-10 ans	23,4	22,9	23,1
10-15 ans	31,2	25,5	28,5
15-20 ans	24,5	21,3	23,0
20 ans et +	13,8	18,5	16,0
ND	1,4	0,0	0,7
Total	100	100	100
Autres villes			
Moins de 5 ans	11,3	8,5	9,9
5-10 ans	12,8	21,6	17,2
10-15 ans	28,3	30,6	29,4
15-20 ans	30,5	26,0	28,2
20 ans et +	12,8	13,2	13,0
ND	4,4	0,0	2,2
Total	100	100	100

Milieu rural			
Moins de 5 ans	3,2	11,1	6,9
5-10 ans	20,4	28,1	24,0
10-15 ans	34,3	27,8	31,2
15-20 ans	28,0	17,1	22,9
20 ans et +	14,1	15,9	14,9
Total	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3.6.2 Milieu de résidence avant et après le ‘‘confiage’’

Parmi les enfants confiés, plus de la moitié (55,4%) réside actuellement dans une autre ville/village. Ceux qui sont confiés dans un autre ménage de la même ville ou village représentent 15,1% et la proportion confiée dans une capitale régionale s'élève à 13,7%. Par ailleurs, Dakar reçoit 9,7% des enfants confiés. Il importe de noter que certains enfants sont envoyés dans les pays frontaliers (4,7%). Les autres pays africains de même que les pays étrangers reçoivent peu d'enfants. (Voir tableau 4.21).

A Dakar urbain, plus de la moitié (56,8%) des enfants confiés résident actuellement dans une autre ville/village et 15,9% dans une capitale régionale. Il existe également une proportion relativement importante d'enfants confiés dans la même ville qu'est Dakar (19,9%). Les pays frontaliers ne sont pas en reste, étant donné que 6% des enfants confiés de Dakar résident actuellement dans ces pays.

Au moment de l'enquête, **dans les autres villes**, la plupart des enfants confiés (47,6%) résident actuellement dans une autre ville/village et plus d'un enfant sur quatre (27,4%) résident dans la même ville. Ceux qui résident à Dakar au moment de l'enquête représentent 9%. Les pays frontaliers reçoivent 5,4% des enfants confiés des autres villes.

Plus de la moitié (57,4%) des enfants confiés du **milieu rural**, résident dans une autre ville/village. Il y en a qui sont dans le même village (11,8%) et 10,8% résident à Dakar au moment de l'enquête.

Il convient de noter que Dakar envoie relativement la plus importante proportion d'enfants vers la France, l'Italie ou l'Espagne avec 0,8%. (Cf. tableau 4.21).

<u>Tableau 4.21</u> : Distribution en pourcentage des enfants confiés par lieu de résidence actuel

Lieu de résidence actuel de l'enfant	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Même ville/village	14,1	27,4	11,8	15,1
Dakar	5,8	9,0	10,8	9,7
Capitale régionale	15,9	9,6	14,4	13,7
Autre ville/village	56,8	47,6	57,4	55,4
Pays frontaliers	6,0	5,4	4,2	4,7
Autres pays africains	0,0	0,0	0,1	0,1
France/Italie/Espagne	0,8	0,6	0,0	0,3
ND	0,7	0,3	1,3	1,0
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Dans l'ensemble, il est constaté que quel que soit le niveau de dépense par tête et quel que soit le milieu de résidence, les enfants confiés semble être répartis de la même manière. Len phénomène de ‘‘confiage’’ est par conséquent répandu avec des proportions similaires. Dans l'ensemble, les proportions varient de 5,3% d'enfants confiés pour le quintile 2, c'est-à-dire pour le niveau de vie faible à 4,8% pour le niveau de vie moyen avec de faibles variations de poids pour les autres niveaux de vie.

<u>Tableau 4.22</u> : Distribution du Quintile de dépense par tête, par statut de l'enfant, selon le milieu de résidence

Statut de l'enfant	Quintile 1			Ensemble
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Enfant biologique	94,5	94,1	95,2	94,8
Enfant adopté	0	0,1	0	0
Enfant confié	5,5	5,8	4,8	5,2
Total	100	100	100	100
Statut de l'enfant	**Quintile 2**			**Ensemble**
	Dakar	**Autres villes**	**Milieu rural**	
Enfant biologique	95,6	93,1	94,9	94,7
Enfant adopté	0	0	0	0
Enfant confié	4,4	6,9	5,1	5,3
Total	100	100	100	100
Statut de l'enfant	**Quintile 3**			**Ensemble**
	Dakar	**Autres villes**	**Milieu rural**	
Enfant biologique	95,2	93,7	95,7	95,1
Enfant adopté	0,1	0	0,1	0,1
Enfant confié	4,7	6,3	4,2	4,8
Total	100	100	100	100
Statut de l'enfant	**Quintile 4**			**Ensemble**
	Dakar	**Autres villes**	**Milieu rural**	
Enfant biologique	95,5	92,8	95,1	94,7
Enfant adopté	0,2	0,7	0,1	0,3
Enfant confié	4,3	6,5	4,8	5

Total	100	100	100	100
Statut de l'enfant	**Quintile 5**			**Ensemble**
	Dakar	**Autres villes**	**Milieu rural**	
Enfant biologique	94,4	93,8	95,8	95,1
Enfant adopté	0	0	0	0
Enfant confié	5,6	6,2	4,2	4,9
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3.6.3 La scolarisation des enfants confiés : Niveau d'instruction de l'enfant avant et après le ''confiage''

Parmi les raisons évoqués, la scolarisation et la fréquentation de l'école coranique ont primé. Ainsi, il convient de se focaliser sur la scolarisation avant et après le ''confiage'' pour se faire une idée du devenir des enfants après le départ de leurs domiciles parentaux.

Pour les enfants qui étaient sans niveau d'instruction au départ, 34,1% sont toujours sans niveau d'instruction après le départ. Par contre, 26,6% ont le niveau primaire (primaire 1-4 et primaire 5-6), 5,3% ont atteint le niveau secondaire général, 0,2% le niveau supérieur général et 32,3% ont fréquenté l'école coranique.

Concernant les enfants qui avaient le niveau primaire 1-4 au départ, 65,5% ont gardé le même niveau, 8,5% ont progressé jusqu'au niveau primaire 5-6, alors que 16,1% ont atteint le niveau secondaire général, 2,1% le niveau supérieur général. En outre, 7% ont le niveau école coranique.

Pour ce qui est des enfants qui avaient le niveau primaire 5-6 avant le départ, 43,3% ont conservé ce niveau. En revanche, 52,3% ont progressé jusqu'au niveau secondaire général, 0,5% jusqu'au niveau secondaire technique professionnel, 2,2% jusqu'au niveau supérieur général et 1,2% ont eu le niveau de l'école coranique.

Parmi les enfants de niveau secondaire général au départ pour le ''confiage'', au moment de l'enquête, 80,4% sont restés à ce niveau, 14,6% sont allés jusqu'au niveau supérieur, 1,8% ont atteint le niveau supérieur technique et professionnel et 2% ont atteint le niveau école coranique.

Les 430 enfants qui, au départ pour le ''confiage'', avaient tous le niveau supérieur, ont conservé ce niveau au moment de l'enquête. Certes, pour ces enfants, la principale motivation pourrait être la recherche d'emploi.

Enfin, parmi les enfants qui au départ avaient le niveau école coranique, 0,6% ont obtenu le niveau primaire 1-4, 2,6% ont le niveau le niveau primaire 5-6. Ils sont 3,4% à atteindre le

niveau secondaire général, 0,5 % a atteint le niveau supérieur technique et professionnel. Cependant, la presque totalité (90,5%) sont toujours au niveau école coranique. Il convient de signaler que la modalité école coranique telle que renseignée ne permet pas de voir la progression de l'enfant fréquentant l'école coranique. (Voir tableau 4.23).

Tableau 4.23 : Distribution en pourcentage des enfants confiés par niveau d'instruction actuel selon le niveau d'instruction au départ

Le niveau d'instruction de l'enfant confié au moment du départ du ménage	Le niveau d'instruction de l'enfant parti																		Total	
	Aucun		Primaire 1-4		Primaire 5-6		Sec. général		Sec. techn. et prof.		Supérieur général		Sup. tech. et prof.		Ecole coranique		Ne sait pas		ND		eff	%
	eff	%	eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	eff	%	eff	%	eff	%	Eff	%	eff	%		
Aucun	62877	34	27822	15	21290	12	9825	5,3	-	-	401	0,2	-	-	59505	32	982	1	1749	1	184452	100
Primaire 1-4	995	3,3	18627	62	2557	8,5	4826	16,1	-	-	617	2,1	-	-	2085	7	-	-	261	1	29967	100
Primaire 5-6	-	-	-	-	21722	43	26208	52,3	233	1	1103	2,2	-	-	587	1,2	303	1	-	-	50156	100
Sec. général	-	-	-	-	-	-	23628	80,4	-	-	4299	15	527	2	597	2	-	-	351	1	29404	100
Sec. techn. et prof.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	268	100	-	-	-	-	-	-	-	-	268	100
Supérieur général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	430	100	-	-	-	-	-	-	-	-	430	100
Ecole coranique	1911	2,6	406	0,6	1949	2,6	2530	3,4	-	-	-	-	351	1	64804	88			1743	2	73696	100
Pas membre du ménage au moment du départ	29708	22	22001	17	26206	20	24769	18,6	-	-	435	0,3	-	-	25771	19	1851	1	2248	2	132989	100
ND	2058	37	464	8,3	1350	24	-	-	-	-	-	-	-	-	1712	31	-	-	-	-	5584	100
Total	97550	19	69319	14	75074	15	91787	18,1	233	0	7553	1,5	879	0	2E+05	31	3136	1	6352	1	506944	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3.7 Caractéristique du tuteur de l'enfant

4.3.7.1 Sexe, Niveau d'instruction, état matrimonial et situation dans l'emploi

Un peu plus de la moitié des enfants confiés ont des tutrices (50,7%) contre 46,9% de tuteurs. A Dakar urbain tout comme dans les autres villes, la plupart des enfants sont confiés à des femmes. C'est ainsi qu'à Dakar urbain, 63,4% des enfants confiés ont des tutrices et dans les autres villes, la proportion d'enfants confiés à des femmes s'élève à 59,3%. En milieu rural, le ''confiage'' se fait plus auprès des hommes. En effet, en milieu rural, 52,2% des enfants sont confiés à un homme contre 44,9% à une femme. (Tableau 4.24)

Tableau 4.24 : Distribution des enfants confiés par sexe, niveau d'instruction, situation dans l'emploi du tuteur et état matrimonial

Sexe du tuteur de l'enfant	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Masculin	35,9	38,3	52,2	46,9
Féminin	63,4	59,3	44,9	50,7
ND	0,7	2,4	2,9	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le niveau d'instruction du tuteur semble discriminer le ''confiage'' des enfants. Dans l'ensemble, il est constaté que la majeure partie des enfants (40%) est confiée à des tuteurs sans niveau d'instruction. Les tuteurs ayant fréquenté l'école coranique (36,7%) occupent une place de choix.

A Dakar urbain, le constat fait au niveau national demeure. Les enfants sont pratiquement envoyés à des tuteurs sans niveau d'instruction (44,9%) ou à des tuteurs ayant fréquenté l'école coranique (23,9%). En outre, il faut noter que 11,7% des enfants sont confiés à des tuteurs ayant un niveau d'instruction secondaire et plus.

Dans les autres villes, également les tuteurs sans niveau d'instruction (43%) et ceux ayant fréquenté l'école coranique (22,4%) sont les cibles privilégiées. La proportion de tuteurs de niveau primaire est relativement importante (13,8%).

En milieu rural, la majeur partie des enfants ont des tuteurs ayant fréquenté l'école coranique (43,9%). Ensuite, viennent les tuteurs sans niveau d'instruction (37,9%). (Voir tableau 4.25).

Cette prédominance de tuteurs sans niveau d'instruction semble être paradoxale, surtout si l'on se réfère au motif de ''confiage''. Seulement, dans le contexte sénégalais cela est bien compréhensif. En effet, les enfants sont le plus souvent confiés à leurs grands parents qui occupent le statut de chef de ménage, mais en réalité, une fois dans le ménage d'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de toute une famille. Il trouve dans son ménage d'accueil un oncle ou une tante ou un autre parent l'encadrant dans ses études. Il faut noter que compte tenu du respect voué aux ainés ou aux personnes âgées, ces derniers ont le privilège de garder l'autorité dans le ménage, même si par ailleurs, leur pouvoir économique reste limité.

Par ailleurs, le fort taux d'envoi auprès de tuteurs ayant fréquenté l'école coranique ne fait que corroborer les raisons du ''confiage''. Avec le ''confiage'' à un maitre coranique ou un marabout, il est tout à fait normal de s'attendre à ce que le tuteur soit d'un niveau lui permettant d'inculquer à l'enfant les enseignements coraniques.

Tableau 4.25 : Distribution des enfants confiés par niveau d'instruction du tuteur

Education de la personne à qui l'enfant a été confié	Milieu de résidence			
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Aucun	44,9	43,0	37,9	40,0
Primaire, entre 1 et 4 ans	2,1	1,9	0,8	1,2
Primaire, 5 ou 6 ans	7,8	13,8	5,1	7,2
Secondaire général	6,9	7,0	4,8	5,5
Secondaire prof. et technique	0,0	0,7	0,1	0,2
Supérieur général	3,0	0,9	1,1	1,4
Supérieur prof. et technique	1,8	2,0	0,1	0,7
Ecole coranique	23,9	22,4	43,9	36,5
Ne sait pas	9,7	8,3	6,3	7,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Pour ce qui est de la situation matrimoniale du tuteur, il convient de noter que l'enfant est très souvent confié à une personne digne de confiance qui a la responsabilité de prendre soin de lui comme un père, de pourvoir à son éducation et de le préparer à la vie adulte. C'est d'ailleurs pour cette raison que le fait d'être en union est très déterminant pour prétendre recevoir un enfant chez soi. D'après les résultats de l'enquête, plus de 87% des tuteurs sont mariés. Les mariés monogames constituent 46,6% et les mariés polygames 42,4%. Les veufs (ves) représentent 8,4%.

Ces proportions constatées au niveau national se maintiennent globalement, quelque soit le milieu de résidence. Aussi bien à Dakar urbain, dans les autres villes qu'au milieu urbain, les enfants sont confiés à des tuteurs mariés, aux veufs (ves) et, dans une moindre mesure, aux célibataires. (Cf. tableau 4.26).

Tableau 4.26 : Distribution des enfants confiés par situation matrimoniale du tuteur

Situation matrimoniale de la personne à	Milieu de résidence

la quelle l'enfant a été confié	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Marié monogame	50,3	49,3	41,7	44,6
Marié polygame	28,1	36,8	47,7	42,4
Vit en concubinage	0,0	0,4	0,0	0,1
Célibataire	4,0	2,3	3,8	3,5
Veuf	17,2	9,6	5,7	8,4
Divorcé	0,4	0,9	0,6	0,6
Séparé	0,0	0,7	0,5	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Concernant la situation du tuteur par rapport à l'emploi, il apparait que pour la plupart, ces derniers sont occupés (71%) ou au foyer (20,5%).

En milieu rural, 77,2% des enfants sont confiés à des personnes occupées. Cette proportion est de 65,6% dans les autres villes et 53,2% à Dakar urbain. Les personnes au foyer reçoivent également une proportion considérable avec 30,1% des cas à Dakar urbain, 24,5% dans les autres villes et 16,9% en milieu rural. Les chômeurs, de même que les personnes en formation ou étudiants, reçoivent moins d'enfants. (Voir tableau 4.27).

<u>Tableau 4.27</u> : Distribution des enfants confiés par statut d'occupation du tuteur

La personne à laquelle l'enfant a été	Milieu de résidence

confié travaille-t-elle	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Occupé	53,2	65,6	77,2	71,0
Au chômage	1,0	1,7	0,2	0,6
Retraitée	6,5	3,3	2,8	3,6
Etude/formation	1,0	0,0	0,2	0,3
Personne au foyer	30,1	24,5	16,9	20,5
Autres inactifs	8,1	4,9	2,7	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.3.8 Lien de parenté avec l'enfant confié

Comme indiqué précédemment, les enfants sont confiés le plus souvent à leurs parents de la famille élargie. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, par exemple, l'enfant est souvent considéré comme n'appartenant pas seulement à ses parents biologiques, mais également à sa famille élargie ou à son lignage (Younoussi, 2007).

Les résultats de l'enquête confortent cette assertion. En effet, la distribution selon le lien de parenté du tuteur avec la mère de l'enfant montre que 20,8% des enfants sont confiés aux parents de leurs mères, 17,1% aux beaux-frères ou belles-sœurs de leurs mères, 14% aux frères ou sœurs de leurs mères et 12,4 % aux autres parents de leurs mères. Les guides religieux des mères des enfants reçoivent 15,7% des enfants confiés.

Selon le milieu de résidence, l'analyse des liens de parenté du tuteur avec la mère de l'enfant montre qu'a Dakar urbain, dans l'ordre d'importance, les principales cibles sont : les parents de la mère de l'enfant (30,8%), les beaux-frères ou belles-sœurs de la mère de l'enfant (17,9%), les frères ou sœurs de la mère (12,5%), les beaux-parents de la mère (11,9%).

Dans les autres villes, les cibles sont les mêmes, mais il est noté une proportion relativement moins importante d'envoi d'enfants auprès des beaux-parents de leurs mères. En milieu rural, les cibles sont identiques à celles des autres villes mais il importe de signaler que les guides religieux des mères reçoivent la plus importante part des enfants confiés (20,4%). (Tableau 4.28)

Tableau 4.28 : Distribution des enfants confiés par lien de parenté du tuteur avec la mère de l'enfant

Lien de parenté : Le tuteur est.... de la mère	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble

Epoux	1,3	0,0	0,0	0,2
Coépouse	0,5	0,0	0,3	0,3
Enfants	0,7	5,3	4,9	4,3
Parents	30,8	23,6	17,4	20,8
Frères ou sœurs	12,5	21,0	12,4	14,0
Neveux ou nièces	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres parents	1,8	2,7	1,3	1,6
Beaux-parents	11,9	5,9	2,9	5,0
Cousin/cousine	1,9	1,1	3,0	2,4
Beau-frère/belle sœur	17,9	17,9	16,7	17,1
Autre parent	9,2	7,6	14,6	12,4
Sans lien	2,9	5,4	4,0	4,0
Guide religieux	6,8	7,7	20,4	15,7
ND	1,3	1,2	1,9	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

De même, pour l'ensemble, à quelques exceptions près, l'examen du lien de parenté du tuteur avec le père de l'enfant donne des résultats similaires. En effet, 20,8% des enfants sont confiés aux beaux-parents de leurs pères, 17% aux frères ou sœurs de leurs pères, 14% aux beaux-frères ou belles-sœurs de leurs pères, 12,5% aux autres parents de leurs pères. Par ailleurs, 15,8% des enfants sont confiés aux guides religieux de leurs pères. Contrairement aux mères, les pères envoient relativement moins d'enfants (4,9%) à leurs parents, c'est-à-dire aux grands pères des confiés.

Au regard de la distribution selon le milieu de résidence, le milieu rural se distingue toujours par le ''confiage'' d'enfants auprès des guides religieux du père des enfants (20,4%) comme cela a été le cas avec les mères, tandis que Dakar urbain se distingue par une propension relativement plus élevée d'envoyer les enfants à des tuteurs qui sont leurs grands parents. (11,9%). En dehors de ces particularités, les autres principales cibles restent les frères ou sœurs, les beaux-parents, les beaux-frères ou belles-sœurs. (Tableau 4.29).

<u>Tableau 4.29</u> : Distribution des enfants confiés par lien de parenté du tuteur avec le père de l'enfant

Lien de parenté : Le tuteur	**Milieu de résidence**

est.... du père	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Epouse	0,5	0,0	0,3	0,3
Enfants	0,7	5,3	4,9	4,3
Parents	11,9	5,5	2,9	4,9
Frères ou sœurs	17,9	17,5	16,7	17,0
Neveux ou nièces	0,8	1,3	1,1	1,1
Autres parents	0,0	0,5	1,4	1,0
Beaux-parents	30,8	23,6	17,4	20,8
Cousin/cousine	2,8	1,1	2,9	2,5
Beau-frère/belle sœur	12,5	21,0	12,4	14,0
Ex-épouse	0,0	0,0	0,1	0,1
Autre parent	9,5	9,9	14,0	12,5
Sans lien	4,1	5,4	3,8	4,2
Guide religieux	7,5	7,7	20,4	15,8
ND	0,7	1,2	1,9	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

4.4. POSSIBILITES DE RETOUR DANS LE MENAGE D'ORIGINE ET APPRECIATION DE LA VIE DE L'ENFANT

Certains parents confient leur enfant sans jamais se préoccuper d'un retour éventuel de ce dernier. Il y en a qui ne se soucient plus de l'enfant et n'ont plus de contact avec lui. Pour cerner les possibilités de retour de l'enfant, il a été d'abord question d'en savoir un peu plus sur les relations, les visites entre les membres du ménage d'origine et l'enfant, les transferts reçus et versés ainsi que les séjours dans un sens comme dans l'autre.

Au regard des résultats du tableau 4.30, il est constaté qu'en ce qui concerne les transferts reçus du ménage d'origine ou ceux envoyés par l'enfant, seuls 3,8% des enfants confiés ont reçu des transferts venant de leur ménage d'origine et 28,1% ont effectué des transferts à l'endroit de leurs ménages d'origine.

Pour ce qui est des visites effectuées par les enfants à leurs ménages d'origine, plus de la moitié (55,6%) a déjà effectué une visite et 60,6% des enfants ont reçu la visite des membres de leurs ménages. En outre, 42,9% ont eu à séjourner dans leurs ménages d'origine ou ont accueilli des membres de leurs ménages pour un séjour.

Ces résultats confirment que le contact entre l'enfant et son ménage d'origine est timide et que la fréquence des transferts est relativement faible. (Voir tableau 4.30)

Tableau 4.30 : Répartition des enfants confiés avec leurs ménages d'origine

Relations ménage-enfant	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%
Transferts reçus de l'enfant				
Oui	2,9	4,1	3,9	3,8
Non	92,2	93,2	95,1	94,3
ND	4,9	2,8	0,9	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Transferts reçus par l'enfant				
Oui	43,6	28,6	23,9	28,1
Non	53,2	68,6	74,9	70,1
ND	3,2	2,8	1,1	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Visites de l'enfant				
Oui	43,3	64,9	56,1	55,6
Non	52,6	32,3	43,1	42,7
ND	4,2	2,8	0,8	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Visites des membres du ménage à l'enfant				
Oui	60,4	63,7	59,8	60,6
Non	35,5	33,5	39,3	37,6
ND	4,2	2,8	0,8	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Séjours dans un sens ou dans l'autre				
Oui	47,2	45,7	40,9	42,9
Non	45,9	51,5	58,2	54,9

ND	6,9	2,8	0,8	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres relations ménage-enfant				
Oui	6,9	11,8	4,6	6,3
Non	82,2	85,5	94,2	90,5
ND	10,9	2,8	1,2	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Même si certains enfants gardent le contact avec leur milieu d'origine et avec les parents, il n'en demeure pas moins que pour plus de la moitié (55,4%) il n'y a aucune intention de retour de l'enfant. Cette non intention de retour est plus prononcée dans les autres villes et à Dakar urbain où respectivement 65,3% et 63,5% déclarent n'avoir aucune intention de retour au ménage d'origine. (Tableau 4.31).

Tableau 4.31 : Répartition des enfants confiés par l'intention de revenir dans le ménage d'origine

L'enfant a l'intention de revenir	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Oui	34,3	33,6	48,8	43,5
Non	63,5	65,3	50,3	55,4
ND	2,2	1,1	0,8	1,1
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Pour ceux qui désirent revenir à leur ménage d'origine, 55,1% déclarent un éventuel retour dès que possible, 40,9% projettent ce retour dans quelques mois et 1,7% dans quelques mois. Quel que soit le milieu de résidence, le retour dans quelques mois n'est pas à l'ordre du jour. En plus, les enfants confiés à Dakar urbain ont plus tendance à déclarer le retour dans quelques années (54,7%). (Tableau 4.32).

Tableau 4.32 : Répartition des enfants confiés par durée projeté du retour

L'enfant a l'intention de revenir…	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Dès que possible	41,5	53,1	58,0	55,1
Dans quelques mois	1,0	6,6	0,9	1,7
Dans quelques années	54,7	38,5	38,9	40,9
ND	2,9	1,7	2,2	2,2
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Ceux pour qui il y a une intention de retour, à la question de savoir les raisons d'un éventuel retour, la fin des études reste la réponse la plus fréquente (53,4%). Les autres raisons non déclinées s'élèvent à 14,6% et ceux qui désirent retourner sans évoquer de raisons particulières et explicites représentent 14% parmi les enfants pour lesquels le retour est probable. Selon le milieu de résidence, la fin des études demeure la raison principale de retour et cela quelque soit le milieu de résidence. (Tableau 4.33).

Tableau 4.33 : Raisons d'un probable retour

Raison du retour à la maison de l'enfant	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Non, aucune	17,3	26,0	11,0	14,0
Mariage	1,9	1,4	4,8	3,9
Naissance d'un enfant	0,0	0,0	0,5	0,4
Reprise d'une entreprise	0,0	1,7	1,0	1,0
Situation du ménage améliorée	13,2	10,9	4,9	6,9
Détérioration de la situation du ménage de l'enfant	0,0	0,0	0,5	0,4
Fin des études	51,2	40,1	56,5	53,4
Réconciliation des parents	0,0	0,0	3,8	2,8
Autre raison	11,7	16,0	14,8	14,6
ND	4,7	4,0	2,2	2,8
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le ‘‘confiage’’, au-delà de ses vertus de socialisation des enfants, de maintien des solidarités familiales en plus des enjeux économiques et sociaux mais aussi de régulation sociale au sein des familles, permet dans bien des cas, de favoriser l'épanouissement de l'enfant. D'ailleurs, 6 enfants confiés sur 10 sont supposés être plus heureux dans leur ménage d'accueil que s'ils vivaient dans leur ménage d'origine et pour 23,5% des cas, il n'y a pas de différence entre les ménages, donc, l'enfant vit comme s'il était chez lui. Ces constats augurent d'une perpétuation du ‘‘confiage’’ pour bien des générations actuelles et à venir. (Cf. Tableau 4.33).

Tableau 4.33 : Distribution des enfants confiés par appréciation de son épanouissement dans son ménage d'origine comparativement à son ménage d'accueil

Pensez-vous que votre enfant serait plus heureux s'il vivait dans ce ménage	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Il est mieux là où il vit que s'il vivait dans ce ménage	56	56	62,4	60,1
Il serait mieux s'il vivait dans ce ménage	16,5	13,2	17,3	16,4
Pas de différence	27,5	30,8	20,3	23,5
Total	100	100	100	100
				502366

Source : ANSD. EPSFII 2011

CONCLUSION

Le ‘‘confiage’’ des enfants est une pratique culturelle bien sénégalaise dont l'ampleur est plus effective en milieu rural et cela quelque soit le quintile de bien être économique. Les garçons sont plus concernés que les filles (52,8% contre 47,2%). Le ‘‘confiage’’ peut, selon les cas, être temporaire ou d'une durée plus ou moins longue qui peut dépasser une décennie. La plupart des enfants confiés pour une durée excédant 10 ans, ont pour tuteurs, soit des grand pères maternels, soit des frères ou sœurs ou cousins paternels ou guides religieux des parents.

Pour la plupart des enfants confiés, il n'y a aucune intention de retour au ménage d'origine. D'ailleurs, 6 enfants confiés sur 10 sont supposés être plus heureux dans leur ménage d'accueil que s'ils vivaient dans leur ménage d'origine et pour 23,5% des cas, il n'y a pas de différence entre les ménages, donc, l'enfant vit comme s'il était chez lui.

CHAPITRE V : MIGRATION AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

Le Sénégal a connu, bien avant le 20ème siècle, d'importants mouvements migratoires internes qui ont, par la suite, subi des mutations suivant le temps et l'espace. Les migrations internes, notamment l'exode rural, accentuent la demande sociale urbaine et mettent à rude épreuve les infrastructures et équipements sociaux ainsi que l'offre de services. L'exemple de Dakar en est la parfaite illustration. Les migrations internes continuent de grossir la ville où, malheureusement, les équipements sociaux ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins de tous les citadins.

S'agissant de la migration internationale, elle a toujours été une constante de l'histoire du Sénégal. Toutes les formes de mobilité, volontaire ou forcée, se superposent dans le passé comme dans le présent. Aujourd'hui, face à l'approfondissement des difficultés socioéconomiques, la mobilité interne en tant que solution de survie ne répond plus aux attentes des populations. La recherche de meilleures conditions de vie, par delà les frontières, n'épargne alors aucune catégorie sociale et le Sénégal est, par la suite, devenu un pays d'émigration massive. Ainsi, ces dernières années, on a assisté à l'intensification des migrations qui constituent pour les catégories sociales défavorisées, une alternative au chômage et à la pauvreté.

Le Sénégal ne s'est pas encore doté d'une véritable politique concernant la gestion des migrations. Cependant, des avancés significatives, en termes d'institutions fonctionnelles, de textes (lois, conventions, décrets, codes, lettres de politique sectorielle, etc.) de programmes et projets, ont été notées sur le plan national. Egalement, le Sénégal a ratifié plusieurs conventions et instruments internationaux et sous régionaux qui complètent les dispositions nationales en matière de migration. Toutes ces actions marquent la volonté de l'Etat d'aller vers une dynamique prenant en compte, de manière effective, la problématique de l'émigration sénégalaise, leur insertion et leur implication dans la vie nationale.

L'atteinte de ces objectifs nécessite, entre autres défis, la réalisation de plusieurs études dans le domaine de la migration afin de combler les lacunes statistiques et le déficit en données et informations sur les migrations. De ce point de vue, l'Enquête Pauvreté et Structures Familiale (EPSF-2011), à travers son volet migration, essaie de répondre à ce besoin. De façon plus précise, les informations fournies par l'EPSF-2011 portent sur les caractéristiques socio démographiques et économiques aussi bien des migrants internes qu'internationaux. D'autre part, l'enquête fournit également des informations sur les origines, les destinations, les motifs de la migration ainsi que les rapports qu'entretiennent les migrants avec leurs ménages d'origine.

5.1. DEFINITION DES CONCEPTS

5.1.1. Migrations

De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Selon Louis Henry (1981 ; 105) la migration est « un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ, à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée … ». Généralement, la définition de la migration fait appel à deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps, l'on considère généralement une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, pays, etc.).

De façon opérationnelle, dans la présente étude, est considérée comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois. Il faut également rappeler que la migration recherchée à travers cette étude concerne la migration récente au cours des cinq dernières années avant l'EPSF-2011. Cette migration concerne tous les individus qui ont quitté leur ménage habituel il ya moins de cinq (5) ans avant l'enquête.

5.1.2. Migration interne

La migration interne est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas de l'EPSF-2011, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du Sénégal, il s'agit alors de migration interrégionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre départements, c'est la migration intra-régionale. On peut également considérer les communes à l'intérieur des départements, ce qui conduit aux migrations intra-départementales ou intercommunales.

5.1.3. Migration externe ou internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas de l'EPSF-2011, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger, tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

5.2. MIGRATIONS INTERNES

5.2.1. Caractéristiques sociodémographiques

5.2.1.1. Volume, intensité et structure par âge et par sexe des migrants internes

Sur une population totale de 12 528 558 en 2010, l'on dénombre 1 277 317 migrants internes lors de l'EPSF-2011, soit une proportion de 10,2 %.

Ces migrations internes affectent beaucoup plus les femmes que les hommes. En effet, l'analyse du sex-ratio des migrants montre une prédominance féminine avec un rapport de masculinité de 83 hommes pour 100 femmes. Aussi, la répartition des migrants par sexe montre également que 54,6% des migrants sont des femmes contre 45,4% des hommes. Ces migrations internes sont essentiellement le fait des enfants et des jeunes (87,8%). En d'autres termes, un peu plus des trois quarts (76,6%) des migrants sont des personnes d'âge compris entre 15 et 34 ans et 11,2% ont moins de 15 ans, soit un total de 87,8%. Par contre, les migrants âgés de 35-54 ans et 55 ans et plus enregistrent respectivement 9,5% et 2,7%. Cette prédominance des migrants de la tranche d'âge 15-34 ans au niveau général se traduit également selon le sexe avec 78,3% chez les femmes et 74,5% au niveau des hommes.

Tableau 5.1 : Répartition des migrants par groupe d'âges selon le sexe du migrant

Groupes d'âges du migrant	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Moins de 5 ans	1,8	1,6	1,7
5-14 ans	10,5	8,6	9,5
15-34 ans	74,5	78,3	76,6
35-54 ans	11	8,2	9,5
55 ans et +	2,1	3,3	2,7
Total	100	100	100
Effectif	579597	697720	1277317
% ligne	45,4	54,6	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.2. Milieu de résidence selon le sexe

Entre milieu de résidence, l'intensité de la migration est essentiellement entretenue par le milieu rural (55,0%). Le milieu urbain enregistre 45,0% de migrants dont 21,9% pour la ville de Dakar et 23,1% pour les autres villes. Cette prédominance du milieu rural en ce qui concerne les migrations internes se maintient, quelque soit le sexe. En effet, chez les femmes, on dénombre 53,7% de migrants internes en milieu rural contre 46,3% en milieu urbain. Pour

les hommes, la proportion de migrants internes est de 56,4% pour le milieu rural contre 43,6% pour le milieu urbain.

Tableau 5.2 : Répartition des migrants par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence au départ du migrant	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Dakar	19,1	24,3	21,9
Autres villes	24,5	22	23,1
Milieu rural	56,4	53,7	55
TOTAL(%)	100	100	100
TOTAL (effectif)	579 191	697 213	1 276 404

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.1.2. Situation matrimoniale des migrants internes âgés de 15 ans et plus

La situation matrimoniale des migrants internes montre que dans leur majorité, ceux-ci sont des personnes célibataires (55,7%) bien que le nombre de mariés monogames ne soit pas négligeable (32,6%). Les mariés polygames arrivent en troisième position avec 6,6% des migrants. Les veufs/ves enregistrent 2,8%, les divorcés /cées, 6,6% et les concubins comptabilisent le plus faible score avec 0,6% des migrants.

5.2.1.3. Situation matrimoniale des migrants internes âgés de 15 ans et plus selon le sexe et l'âge

La situation chez les hommes est comparable à celle observée au niveau de l'ensemble des migrants. En effet, les célibataires et les monogames enregistrent les plus grands scores avec respectivement 76,7% et 18,9% des migrants. En revanche, chez les femmes, même si la tendance générale est maintenue, les mariées monogames migrent plus (43,9%) que les célibataires (38,4%). Ainsi, il ya lieu de noter que les célibataires hommes sont plus portés à la migration que les célibataires femmes et les hommes d'union monogame le sont moins comparativement aux femmes de même statut.

Au regard de la répartition par grands groupes d'âges, d'autres différences assez importantes sont notées entre sexe. Dans le groupe d'âges 15-34 ans, les femmes d'union monogame migrent plus que les hommes monogames ; par contre, les femmes célibataires sont moins portées à la migration que les hommes célibataires. S'agissant de la tranche d'âge 34-54 ans, les hommes d'union monogame et les célibataires arrivent largement en tête respectivement devant leurs homologues femmes des mêmes états matrimoniaux, à l'opposé les écarts entre

femmes polygames et hommes polygames profitent largement aux premières, de même les différences notées entre veuves et veufs sont en faveur des femmes. Quant à la tranche d'âge 55 ans et plus, les hommes d'union monogame migrent plus que les femmes monogames, les hommes polygames le sont aussi plus que les femmes polygames ; en contre partie, les femmes divorcées/séparées ou veuves semblent beaucoup plus profiter de la migration que les hommes divorcés/séparés ou veufs.

Tableau 5.3 : Répartition des migrants par statut matrimonial selon le sexe et l'âge

Statut matrimonial du migrant au départ	Groupes d'âges du migrant			
	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	Total
ENSEMBLE				
Marié(e) monogame	30,1	53,4	28,3	32,6
Marié(e) polygame	4,6	16,8	31,1	6,6
Concubinage	0,7	0,5	0	0,6
Célibataire	62,5	14,7	1,4	55,7
Veuf(ve)	1,6	11,6	7,7	2,8
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,5	2,9	31,5	1,6
Total	100	100	100	100
HOMMES				
Marié monogame	11,8	60,4	50,3	18,9
Marié polygame	0,4	9,8	47,4	2,7
Concubinage	0,8	0	0	0,7
Célibataire	86,7	24,1	0	76,7
Veuf	0,3	4,8	2,3	0,9
Divorcé/Séparé	0	0,9	0	0,1
Total	100	100	100	100
FEMMES				
Mariée monogame	44,8	45,5	14,6	43,9
Mariée polygame	7,9	24,9	20,9	9,9
Concubinage	0,6	1	0	0,6
Célibataire	43,3	4	2,3	38,4
Veuve	2,6	19,4	11,1	4,4
Divorcée/Séparée	0,89	5,2	51,1	2,8
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.3. Niveau d'instruction au départ du migrant

Le pourcentage de migrants internes diminue lorsque le niveau d'instruction augmente. Autrement, la majorité des migrants n'ont pas fréquenté l'école (38,3%). Pour les autres niveaux, le pourcentage passe de 26,4% chez ceux de niveau primaire à 14,6% pour les migrants de niveau secondaire. Seulement 1,9 % des migrants ont atteint le niveau supérieur.

5.2.4. Niveau d'instruction selon le sexe et l'âge

L'analyse selon le sexe du migrant confirme la tendance générale. Aussi bien au niveau des hommes que des femmes, le pourcentage s'accroit au fur et à mesure que le niveau d'instruction du migrant baisse avec 31,27% pour les hommes sans niveau d'instruction contre 2,37% pour ceux de niveau d'instruction supérieur. Parallèlement, chez les femmes migrantes, il est enregistré 43,80% pour les « sans niveau d'instruction » contre 1,70% pour celles de niveau d'instruction supérieur.

La stratification selon le sexe et l'âge révèle que pour les hommes d'âges compris entre 0-14 ans, la migration interne est principalement entretenue par les « sans niveau de scolarisation » suivis des personnes scolarisées en primaire (respectivement 56,2% et 30,9%) ; par contre, au sein des groupes d'âges 15-34 ans, 35-54 ans et 55 ans, ce sont les personnes sans niveau de scolarisation, de niveau primaire ou secondaire et ceux ayant suivi l'enseignement coranique qui sont principalement à l'œuvre de la migration interne. Contrairement aux hommes dont le niveau d'éducation de la majorité des migrants diffère selon les tranches d'âges, les femmes sans niveau d'instruction sont les plus touchées par la migration interne, quelque soit l'âge. Par ailleurs, il est à noté que chez les femmes de la tranche d'âge 55 ans et plus, un peu moins du tiers (30%) des migrants ont suivis l'enseignement coranique.

Tableau 5.4 : Répartition des migrants par niveau d'instruction selon le sexe et l'âge

Niveau d'instruction du migrant au départ	Groupes d'âges				
	0-14 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	Total
HOMMES					
Aucun	56,2	28,8	21,8	22,4	31,3
Primaire 1-4	22	7,5	4,2	0	8,8
Primaire 5-6	8,9	15,6	24	24,7	15,9
Secondaire général	0,7	19,7	16,6	9,3	16,7
Secondaire prof. et tech.	0	0,5	0,7	0	0,5
Supérieur général	0	1,6	6	6,6	2
Supérieur prof. et tech.	0,5	0,3	0,5	0	0,4
Ecole coranique	11,6	24,8	21,8	26	22,8
Ne sait pas	0	1,3	4,4	11	1,7
TOTAL	100	100	100	100	100
FEMME					
Aucun	64,3	40,1	49,7	51,9	43,8
Primaire 1-4	15,3	10	8,7	2,1	10,2
Primaire 5-6	6,9	19,7	17,8	2,7	17,6
Secondaire général	2,5	13,8	9,8	2,5	11,9
Secondaire prof. et tech.	0	0,6	0,6	1,7	0,5
Supérieur général	0	1,6	1,3	0	1,4
Supérieur prof. et tech.	1,2	0,2	0,9	0	0,3
Ecole coranique	6,2	12,3	8	30,5	12
Ne sait pas	3,7	1,7	3,1	8,6	2,3
TOTAL	100	100	100	100	100
ENSEMBLE					
Aucun	60,3	35,1	35	42,2	38,2
Primaire 1-4	18,6	8,9	6,3	1,4	9,6
Primaire 5-6	7,9	17,9	21,1	10	16,8

Secondaire général	1,6	16,4	13,4	4,8	14,1
Secondaire prof. et tech.	0	0,5	0,6	1,1	0,5
Supérieur général	0	1,6	3,8	2,2	1,7
Supérieur prof. et tech.	0,9	0,2	0,7	0	0,4
Ecole coranique	8,9	17,8	15,3	29	16,9
Ne sait pas	1,9	1,5	3,8	9,4	2
TOTAL	100	100	100	100	100

5.2.5. Niveau d'instruction actuel du migrant

La répartition des migrants selon le niveau d'instruction actuel montre que 30,5% n'ont aucun niveau, 27% ont le niveau primaire, 22,1% ont suivi l'enseignement coranique et 15,2% ont le niveau secondaire général. Pour le niveau supérieur général, on n'enregistre que 3,9% des migrants, tandis que les niveaux secondaire et supérieur professionnel et technique comptabilisent la plus faible part des migrants avec seulement 1,3%.

5.2.6. Niveau d'instruction actuel du migrant selon son niveau d'instruction au départ

l'analyse du niveau d'instruction actuel selon le niveau d'instruction au départ fait remarquer que les changements importants sont notés principalement au niveau des migrants sans niveau d'instruction au départ et ceux ayant le niveau secondaire. Chez les premiers, 74,3% sont restés sans niveau d'instruction au moment de l'enquête : les 25,7% restant, ont changé de niveau en accédant principalement au primaire (12,1%) et à l'enseignement coranique (13,1%). Par contre, pour ceux de niveau secondaire au départ, 20,1% ont pu accéder à un niveau plus élevé au moment de l'enquête principalement vers le niveau supérieur général où on enregistre 16,8%. Il faut aussi remarquer que 17% des migrants qui avaient au départ le niveau secondaire professionnel et technique ont eu à accéder à l'enseignement général (répartis entre le secondaire (8,3%) et le supérieur (8,7%)) au moment de l'enquête.

Tableau 5.5 : Répartition des migrants par niveau d'instruction actuel selon le niveau d'instruction au départ

Niveau d'instruction au départ du migrant	Niveau d'instruction actuel du migrant							TOTAL
	Aucun	Primaire	Secondaire général	Secondaire prof. et tech.	Supérieur général	Supérieur prof. et tech.	Ecole coranique	
Aucun	74,3	12,1	0,5	0	0	0	13,1	100
Primaire	0	86,7	13,1	0	0,1	0,1	0	100
Secondaire général	0	0	79,9	2,1	16,8	1,2	0	100
Secondaire prof. et tech.	0	0	8,3	83	8,7	0	0	100
Supérieur général	0	0	0	1,3	85,8	12,9	0	100
Supérieur prof. et tech.	0	0	0	0	7,5	92,5	0	100
Ecole coranique	0	2,8	0	0	0	0	97,2	100
TOTAL (effectif)	355129	314519	176698	8697	45298	6893	256935	1164169
% ligne	30,5	27,00%	15,2	0,7	3,9	0,6	22,1	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.7. Liens de parenté entre le migrant et le membre le plus proche dans le ménage d'accueil

En ce qui concerne le lien de parenté du migrant avec le membre le plus proche du ménage d'accueil, ce sont les époux ou épouses qui ont migré le plus (28,8%). Ils sont suivis essentiellement par les enfants (22,5%), les neveux/nièces (10,6%), les sans lien (8,3%) et les autres parents (7,5). Dans des proportions moindres, les frères/sœurs, les petits-enfants et les parents (Père/mère) enregistrent respectivement 5,9%, 5,7% et 4,0%. Les autres catégories occupent des proportions de moins de 1,5%.

5.2.8. Liens de parenté entre le migrant et le membre le plus proche dans le ménage d'accueil selon le sexe du migrant

La répartition des migrants par lien de parenté avec les membres les plus proches du ménage d'accueil selon le sexe montre principalement, que chez les femmes, plus du tiers (41,8%) des migrantes sont des épouses des membres qui leur sont plus proches dans les ménages d'accueil, 19% sont leurs enfants, 8,8% leurs nièces. Dans une moindre mesure, 5,7% sont leurs petites-filles et 5,6% leurs autres parents, 5% leurs sœurs et 4,8% leurs mères. Par contre, en ce qui concerne les hommes, 27,6% des migrants représentent les enfants des membres qui leurs sont plus proches dans le ménage d'accueil, 14,9% de ces migrants ne maintiennent aucun lien avec ces membres, 13,3% sont leurs nièces, 10,3% leurs autres

parents et 9,6% leurs époux. Leurs frères (7,1%) et petits fils (5,8%) enregistrent des proportions moins importantes. Ainsi, il ya lieu de noter des écarts entre sexes au niveau de certains liens de parenté, plus particulièrement au niveau des époux/épouses où on enregistre un écart de 32,2 points en faveur des femmes. En contrepartie, au niveau des sans lien (écart de 10,9 points), des enfants (écart de 8,6 points), autres parents (écart de 4,7 points) et des neveux/nièces (écart de 4,5 points), les différences profitent aux hommes. Quant aux autres liens, les écarts entre hommes et femmes sont très faibles (moins de 2%).

Tableau 5.6 : Répartition des migrants par lien de parenté du migrant avec le plus proche membre dans le ménage d'accueil

Lien de parenté du migrant avec le plus proche membre dans le ménage d'accueil	Sexe		TOTAL
	Homme	Femme	
Epoux/épouses	9,6	41,8	28,8
Coépouse	0,1	0,3	0,2
Enfants	27,6	19,0	22,5
Petits-enfants	5,8	5,7	5,7
Père/Mère	2,8	4,8	4,0
Frères/sœurs	7,1	5,0	5,9
Neveux/nièces	13,3	8,8	10,6
Grands-parents	0,6	0,2	0,4
Oncle/Tante	2,3	1,0	1,6
Beaux-parents	0,3	0,3	0,3
Gendre/Bru	0,1	1,0	0,6
Cousin/cousine	1,8	1,0	1,3
Enfant confié	0,1	0,1	0,1
beau-fils/belle-fille	0,6	0,2	0,3
Beau frère/belle-sœur	0,2	1,0	0,7
Ex-époux/Ex-épouse	0,0	0,1	0,0
Autre parent	10,3	5,6	7,5
Domestique	0,0	0,0	0,0
Sans lien	14,9	3,9	8,3
Guide religieux	0,4	0,0	0,2

Autre	2,2	0,2	1,0
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.9. Liens de parenté entre le membre du ménage d'accueil le plus proche du migrant et le chef du ménage

En étudiant le lien entre le membre du ménage d'accueil le plus proche du migrant et le chef de ce même ménage, on se rend compte que près de la moitié (49,7%) des départs sont accueillis dans un ménage où le membre qui leur est plus proche est le Chef de ménage, ensuite les époux/épouses des chefs de ménages d'accueil suivent dans une proportion plus faible en enregistrant 14,6% des arrivés. Cette proportion s'élève à 13,4%, 5,74%, 3,2%, 2,5%, et 2,2% respectivement chez les enfants, les sans lien, les frères/sœurs, les autres parents, et les gendres/brus du chef de ménage d'accueil. Dans les autres catégories, les proportions enregistrées restent très faibles (moins de 1,6%).

5.2.10. Liens de parenté entre le membre du ménage d'accueil le plus proche du migrant et le chef du ménage selon le sexe du migrant

La ventilation par sexe induit un léger changement sur l'ordre d'ensemble. En d'autres termes, pour les femmes, les membres des ménages d'accueil les plus proches des migrants tels que les chefs de ménage d'accueil (45,6%), les épouses (18,4%) et les enfants (16%) des chefs de ménages d'accueil sont proportionnellement dans l'ordre ceux qui reçoivent plus de migrants, tandis qu'au niveau des hommes, les chef de ménages (55,8%), les sans lien (9,9%), les enfants (9,4%) et les époux (8,9%) des chefs de ménage d'accueil sont plus prédisposés à accueillir des migrants. Par ailleurs, si les écarts entre sexes au niveau des membres-chefs de ménages (10,2 points) et des membres-sans lien avec le chef de ménage (7 points), semblent être en faveur des hommes, c'est tout le contraire au niveau des membres-époux/épouses (9,5 points) et des membres-enfants (6,6 points) du chef de ménage où les écarts sont à l'avantage des femmes.

Tableau 5.7 : Répartition des migrants par lien de parenté entre le membre du ménage d'accueil le plus proche du migrant et le CM

Lien de parenté entre le membre du ménage d'accueil le plus proche du migrant et le chef du ménage	Sexe		TOTAL
	Homme	Femme	
CM	55,8	45,6	49,7
Epoux/épouses	8,9	18,4	14,6
Coépouse	0,0	0,3	0,2
Enfants	9,4	16,0	13,4
Petits-enfants	1,3	0,6	0,9
Parents	1,7	1,5	1,6
Frères/sœurs	2,5	3,7	3,2
Neveux/nièces	2,1	1,2	1,5
Grands-parents	0,2	0,2	0,2
Oncle/Tante	0,6	0,5	0,5
Beaux-parents	0,3	0,7	0,6
Gendre/Bru	0,9	3,0	2,2
Cousin/cousine	0,5	0,3	0,4
beau-fils/belle-fille	0,9	1,3	1,2
Beau frère/belle-sœur	0,3	1,7	1,1
Autre parent	3,5	1,8	2,5
Sans lien	9,9	2,9	5,7
Guide religieux	0,4	0,2	0,2
Autre	0,8	0,1	0,4
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.11. Caractéristiques socio-économiques des migrants internes

5.2.3.1. Situation par rapport à l'emploi au départ du migrant

Parmi les caractéristiques liées à la situation par rapport à l'emploi au départ, l'inactivité est le plus souvent citée avec un pourcentage de 65,3% (dont 21,1% chez les personnes au foyer, 20,1% chez celles s'adonnant à des études ou formations et 0,3% pour les retraités). L'inactivité est suivie par l'occupation (32,9%). Quant au statut de chômeur, il n'est cité qu'à hauteur de 1,9%.

5.2.3.2. Situation par rapport à l'emploi au départ selon le sexe et l'âge

L'analyse selon le sexe montre, par ordre d'importance, que ce sont les femmes au foyer (36,4%), les occupées (25,2%) et les autres inactives (20,9%) qui sont les trois groupes principaux ayant eu à effectuer une migration interne. Par contre, pour les hommes, la prédominance de la migration interne est principalement le fait des occupés (42,3%), ensuite viennent les autres inactifs (27,1%) et les élèves ou étudiants (24,9%). Ainsi, comparativement aux femmes occupées, les hommes occupés migrent relativement plus, de même les inactifs se consacrent plus à la migration interne que les inactives, à l'opposé, les femmes au foyer sont les plus susceptibles à effectuer une migration interne que les hommes au foyer.

Tableau 5.8 : Répartition des migrants par situation à l'emploi au départ selon le sexe et l'âge

Situation par rapport à l'emploi au départ	Groupes d'âges				
	5-14 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	T0TAL
HOMMES					
Occupé	7,1	40,3	90,1	64,6	42,3
Chômeur	1,9	3,2	5,7	0,0	3,2
Retraité	0,0	0,1	0,0	12,7	0,3
Etude/formation	35,6	28,4	0,0	0,0	24,9
Personne au foyer	1,5	2,1	2,6	0,0	2,3
Autre inactif	53,9	26,0	1,6	22,7	27,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FEMMES					
Occupé	4,1	26,0	41,1	33,8	25,2
Chômeur	1,0	0,9	0,0	0,0	0,8
Retraité	0,0	0,1	0,0	9,6	0,4
Etude/formation	28,1	17,7	0,8	0,0	16,3
Personne au foyer	4,9	38,7	55,3	32,5	36,4
Autre inactif	61,9	16,7	2,8	24,1	20,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE					
Occupé	5,6	32,2	66,9	44,0	32,9
Chômeur	1,4	1,9	3,0	0,0	1,9
Retraité	0,0	0,1	0,0	10,6	0,4
Etude/formation	31,9	22,4	0,4	0,0	20,2
Personne au foyer	3,2	22,8	27,5	21,8	21,1
Autre inactif	57,9	20,7	2,2	23,6	23,7
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.3.3. Situation par rapport à l'emploi actuel du migrant

La ventilation des migrants selon la situation de l'emploi actuel montre principalement que 63,2% sont des inactifs (dont 29,0% pour ceux qui font les études/formation, 21,7% pour les personnes au foyer, 12,1% pour les autres inactifs et 0,4% pour les retraités). Les personnes inactives sont suivies par les occupés qui enregistrent un pourcentage de 35,5%, soit un peu plus du tiers. Quant aux chômeurs, ils occupent 1,4%. Comparée par rapport au départ du migrant, la structure selon la situation par rapport à l'emploi n'a pas changé entre le départ du migrant et au moment de l'enquête.

5.2.3.4. Situation par rapport à l'emploi actuel selon la situation par rapport à l'emploi au départ

Cette situation par rapport à l'emploi actuel confirme la tendance générale observée au départ du migrant. Il ya eu peu d'évolution dans la situation par rapport à l'emploi au départ au regard de l'emploi actuel du migrant. En d'autres termes, par rapport à l'emploi au départ, aussi bien chez les occupés que chez les retraités, les élèves/étudiants et les personnes au foyer, moins de 25 % ont eu à changer de situation par rapport à l'emploi. Au contraire, les plus grands changements sont notés au niveau des chômeurs et des autres inactifs de départ. Par rapport aux premiers, 78,47% d'entre eux ont migré dans d'autres situations par rapport à l'emploi principalement vers les occupés avec 59,22%, tandis que pour les inactifs, 54,22% ont changé de statut par rapport à l'emploi. Parmi ceux-ci, la plus grande partie se retrouve au niveau des Etudes/formation où on enregistre 36,70 %.

Tableau 5.9 : Répartition des migrants par situation à l'emploi actuelle selon la situation par rapport à l'emploi au départ

Situation par rapport à l'emploi au départ	Situation par rapport à l'emploi actuelle						
	Occupé	Chômeur	Retraité	Etude/formation	Personne au foyer	Autre inactif	Total
Occupé	81,4	1,6	0,2	6,7	8,9	1,1	100,0
Chômeur	59,2	21,5	0,0	3,9	12,8	2,6	100,0
Retraité	7,7	0,0	83,6	0,0	8,6	0,0	100,0
Etude/formation	9,2	0,6	0,0	83,7	4,1	2,4	100,0
Personne au foyer	15,0	0,7	0,0	5,1	77,4	1,8	100,0
Autre inactif	11,2	0,8	0,0	36,7	5,5	45,8	100,0
Total(ligne)	**35,5**	**1,4**	**0,4**	**29,0**	**21,7**	**12,1**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.3.5. *Revenus moyens mensuels en FCFA des migrants au départ*

A leur départ, la majeure partie des migrants (58,6%) ne possédait aucun revenu mensuel. Ceux qui ont un revenu mensuel au départ compris entre 25000-50000 tournent autour de 13,4%. Ceux qui gagnent moins de 25000, entre 50000-100000 et entre 100000-250000 représentent respectivement 10,8%, 10,2% et 5,8% des migrants internes. Les migrants recevant au départ plus de 250000 comme revenu mensuel constitue la plus faible proportion avec seulement 0,9%.

5.2.3.6. *Revenus moyens mensuels en FCFA au départ des migrants selon le sexe et l'âge*

La stratification par sexe conserve la même hiérarchie d'ensemble, cependant des écarts assez importants entre sexe sont notés à certains niveaux de revenus mensuels. En effet, la proportion de femmes migrantes n'ayant aucun revenu au départ est plus élevée de près de 13 points que la proportion d'hommes (52,9%) du même niveau de revenu, par contre, la proportion de ceux gagnant entre 50000-100000 est plus élevée d'un peu plus de 8 points comparativement à celles gagnant le même niveau de revenu. Les différences sont encore plus apparentes en considérant les groupes d'âges. Ainsi, en considérant la tranche d'âge 35-54 ans et comparativement aux femmes, un écart très important en faveur des hommes est noté au niveau des sans revenus (27,8 points), tandis que pour des revenus se situant entre 100000-250000, une différence de 18,9 points est enregistrée en faveur des femmes. Au contraire, ces écarts entre sexes restent très faibles pour les personnes des autres catégories de revenus. Pour les 55 ans et plus, alors qu'il n'ya pas de différence entre sexes au niveau des migrants gagnant 250000 et plus, un faible écart est noté au sein de ceux gagnant des revenus se situant entre 25000-50000 (4,2 points en faveur des femmes). Par contre, des écarts assez importants à l'avantage des hommes sont constatés au sein des 50000-100000 (14,3 points) et des 100000-250000 (39,5 points) pendant que les écarts observés au niveau des sans revenu (37,8 points) et des moins de 25000 (11,8 points) profitent largement aux femmes.

Tableau 5.10 : Répartition des migrants par revenu moyen mensuel au départ selon le sexe et l'âge

Revenu moyen mensuel au départ (En FCFA)	Groupes d'âges du migrant				
	5-14 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	TOTAL
HOMMES					
0	100,0	60,6	21,4	14,8	52,9
Moins de 25000	0,0	11,1	8,6	0,0	10,0
25000-50000	0,0	13,4	16,6	9,3	13,5
50000-100000	0,0	11,2	23,7	36,3	14,1
100000-250000	0,0	3,3	25,0	39,5	8,4

250000-500000	0,0	0,0	3,1	0,0	0,6
500000 et +	0,0	0,3	1,7	0,0	0,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	4405	136396	32388	6090	179279
FEMMES					
0	80,6	68,1	49,1	52,6	65,5
Moins de 25000	0,0	12,4	10,6	11,8	11,9
25000-50000	0,0	13,3	12,4	13,5	13,0
50000-100000	0,0	2,7	19,9	22,1	5,9
100000-250000	0,0	2,9	6,1	0,0	3,0
250000-500000	0,0	0,3	0,0	0,0	0,2
500000 et +	0,0	0,4	1,9	0,0	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	4099	125247	16516	8492	154354
ENSEMBLE					
0	90,7	64,2	30,7	30,7	58,6
Moins de 25000	0,0	11,8	9,3	9,3	10,9
25000-50000	0,0	13,4	15,1	15,1	13,5
50000-100000	0,0	7,1	22,4	22,4	10,3
100000-250000	0,0	3,1	18,6	18,6	5,9
250000-500000	0,0	0,1	2,1	2,1	0,4
500000 et +	0,0	0,4	1,8	1,8	0,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Effectif	8504	261643	48904	14582	333633

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.3.7. Revenu mensuel du migrant au moment de l'enquête

Par rapport au revenu du migrant au moment de l'enquête, les données de l'EPSF-2 montrent principalement qu'un peu moins de la moitié (49,2%) (Tableau 5.11 ci-dessous dernière ligne) des migrants ne gagne aucun revenu. Par ailleurs, 21,3% ont un revenu entre 50000-100000, 11,10% un revenu se situant entre 25000-50000, 8,3% gagnent mensuellement moins de 25000 et 7,7% ont un revenu moyen mensuel entre 100000-250000. Par contre, ceux qui gagnent entre 250000-500000 et plus de 500000 enregistrent des scores très faibles, respectivement 1,5% et 0,9%.

5.2.3.8. Revenu mensuel au moment de l'enquête selon le revenu mensuel au départ

Le pourcentage de migrants n'ayant aucun revenu a diminué entre le moment au départ du migrant (58,6%) et celui de l'enquête (49,2%). Durant cette même période, ceux gagnant un revenu entre 50000-100000 ont vu leur pourcentage multiplié par plus deux, en passant de 10,2% au départ à 21,3% au moment de l'enquête. Par ailleurs, l'analyse du revenu mensuel des migrants au moment de l'enquête selon leur revenu mensuel au départ indiquent des informations for intéressantes. Un peu plus des 3/5(un peu plus de 60%) des migrants gagnant moins de 25000 et entre 25000-50000 au départ ont vu leur revenu changer. En effet, 33,35% des migrants gagnant moins de 25000 et 37,29% de ceux gagnant entre 25000-50000 au départ ont conservé leur revenu mensuel au moment de l'enquête. Chez les premiers, 25,09% ont perdu la totalité de leur revenu mensuel au moment de l'enquête tandis que 41,55% ont vu leur revenu mensuel s'améliorer en se situant de plus de 25000 à moins de 250000. Parmi ceux-ci, 17,28 % se situent entre 25000-50000, 18,91% entre 50000-10000 et uniquement 5,36% entre 100000-250000. Parallèlement, 24,62% de ceux gagnant entre 25000-50000 au départ ne disposent d'aucun revenu mensuel au moment de l'enquête, 5,76% ont vu leur revenu mensuel s'amenuiser jusqu'à se situer à moins de 25000 pendant que l'augmentation du revenu mensuel a concerné 32,33% de ceux gagnant entre 25000-50000 au départ. Parmi ces derniers, 29,66% se situent au moment de l'enquête dans la fourchette 50000-100000, alors que seulement 1,23% et 1,44% sont concernés respectivement par les fourchettes 100000-250000 et 250000-500000.

Tableau 5.11 : Répartition des migrants par revenu moyen mensuel actuel selon le revenu moyen mensuel au départ

Revenu moyen mensuel au départ	Revenu moyen mensuel au actuel (actifs ou retraités)							
	0	Moins de 25000	25000-50000	50000-100000	100000-250000	250000-500000	500000 et +	Total
0	76,6	6,2	6,1	9,3	1,7	0,2	0,0	100
Moins de 25000	25,1	33,4	17,3	18,9	5,4	0,0	0,0	100
25000-50000	24,6	5,8	37,3	29,7	1,2	1,4	0,0	100
50000-100000	5,5	0,8	2,7	83,9	7,2	0,0	0,0	100
100000-250000	5,0	0,0	2,3	0,0	78,0	9,7	5,1	100
250000-500000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100
500000 et +	0,0	0,0	0,0	17,5	0,0	0,0	82,5	100
TOTAL (ligne)	49,2	8,3	11,1	21,3	7,7	1,5	0,9	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.4. Principales destinations des migrants et motifs de la migration interne

5.2.3.9. Principales destinations des migrants

Des autres villes/villages semblent être la principale destination des migrants internes avec un pourcentage de 41,8%. Dans des proportions moindres, 28,0% restent dans la même communauté tandis que Dakar (18,4%) et la capitale régionale (11,8%) absorbent le reste des migrants internes.

5.2.3.10. Principales destinations selon le sexe

La répartition par sexe confirme cette tendance générale aussi bien au niveau des hommes que des femmes (tableau ci-dessous). Toutefois, une analyse comparative entre les deux sexes montre des préférences différentes vers les destinations. En d'autres termes, la proportion de migrants internes s'installant dans la même ville/village est plus élevée chez les femmes (33,5% contre 21,2% pour les hommes). En revanche, les destinations vers la ville de Dakar et la capitale régionale sont plus visées par les migrants hommes (respectivement 21,0% et 15,4% contre 16,4% et 8,8% chez les femmes). Par contre, il n'existe pas de différence significative de destinations vers les autres villes/villages entre hommes (42,4%) et femmes (41,3%).

Tableau 5.12 : Répartition des migrants par destination selon le sexe et l'âge

Destination du migrant	Groupes d'âges du migrant					
	Moins de 5 ans	5-14 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	Total
HOMMES						
Même ville/village	37,3	47,4	14,6	35,6	36,6	21,2
Dakar	4,7	4,2	24,0	19,6	23,6	21,0
Capitale régionale	24,3	8,9	16,4	14,8	6,5	15,4
Autre ville/village	33,7	39,5	45,1	30,1	33,3	42,4
TOTAL(%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL (effectif)	10614	60640	428856	63305	12027	575442
FEMMES						
Même ville/village	61,0	45,8	30,5	44,7	31,2	33,5
Dakar	2,8	12,7	17,1	12,7	25,7	16,4
Capitale régionale	0,0	6,3	9,4	9,4	4,7	8,8
Autre ville/village	36,3	35,3	43,0	33,2	38,4	41,3
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL	11434	59675	544843	57208	22771	695931
ENSEMBLE						
Même ville/village	49,6	46,6	23,5	39,9	33,0	28,0
Dakar	3,7	8,4	20,1	16,3	25,0	18,4
Capitale régionale	11,7	7,6	12,5	12,2	5,4	11,8
Autre ville/village	35,1	37,4	43,9	31,6	36,6	41,8
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL	22048	120315	973699	120513	34798	1271373

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.2.3.11. Motifs de la migration interne

Les déplacements de populations à l'intérieur du pays sont principalement motivés par les autres raisons non citées (15,6%), le mariage ou le fait de suivre s(a)on épou(se)x (14,8%), l'éducation (11,9%), la recherche d'emploi (8,9%), rejoindre le domicile conjugal (8,2%) et l'emploi retrouvé (8,2%). Les motifs tels que la situation difficile du ménage, l'école coranique et le ménage enregistrent respectivement 6,7%, 6,0% et 5,0%. Les autres caractéristiques dénombrent des proportions très faibles (moins de 3% chacune).

5.2.3.12. Motifs de la migration interne selon le milieu de résidence

En introduisant le milieu de résidence, le constat d'ensemble varie légèrement. Pour les migrants issus des autres villes, les autres raisons non citées (19,5%), l'éducation (14,4%), le mariage ou le fait de suivre s(a)on époux(se) (12,7%), l'emploi retrouvé (9,9%), le fait de rejoindre le domicile conjugal (8,3%) et la situation difficile du ménage (7,0%) constituent les principaux motifs de la migration interne tandis que chez les migrants originaires du milieu rural, le mariage ou le fait de suivre son époux (15,8%), la recherche d'emploi (13,2%), l'éducation (12,3%), les autres raisons non citées (10,2%), l'école coranique (9,1%) et l'emploi retrouvé (7,8%) représentent essentiellement les raisons motivant le départ à l'intérieure du pays. Par contre, pour les migrants qui ont quitté Dakar, 25,3% sont motivés par des raisons non citées, 14,2% vont se marier ou suivre leurs épou(ses)x, 11,5% vont rejoindre le domicile conjugal au moment ou 8,3% migrent pour étudier et 7,3% pour l'emploi retrouvé.

Tableau 5.13 : Répartition des migrants par raisons du départ selon le milieu de résidence

Raisons du départ	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
Mariage/suivre l'époux	14,2	12,7	15,8	14,8
Rejoindre domicile conjugal	11,5	8,3	6,9	8,2
Rejoindre père/mère	3,4	2,5	2,7	2,8
Perte d'emploi	0,6	0,2	0,1	0,2
Recherche d'emploi	1,2	5,8	13,2	8,9
Emploi trouvé	7,3	9,9	7,8	8,2
Education	8,4	14,4	12,3	11,9
Maladie personnelle	1,0	0,7	0,6	0,7
Divorce/séparation	2,3	2,7	2,3	2,4
''Confiage''	2,1	4,6	6,3	5,0
Ecole coranique	1,5	2,8	9,1	6,0
Situation difficile du ménage	11,2	7,0	4,8	6,7

Aide au ménage d'accueil (maladie)	0,0	0,1	0,3	0,2
Aide au ménage d'accueil (décès)	0,7	0,3	0,2	0,4
Aide au ménage d'accueil (naissance)	0,0	0,5	0,5	0,4
Aide au ménage d'accueil (autres)	3,3	3,3	2,3	2,7
Maladie d'un ou des parents	0,7	1,1	0,2	0,5
Décès d'un ou des parents	2,1	1,0	1,4	1,5
Divorce /séparation des parents	2,5	1,3	2,9	2,4
Autre	25,3	19,5	10,2	15,6
ND	0,7	1,0	0,1	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.3.3. Rapports migrants-ménages

5.3.3.1. Rapports de l'ancien membre avec son ménage d'origine selon le sexe du migrant

En ce qui concerne les rapports familiaux entre les migrants et leurs ménages d'origine, il se trouve que dans l'ensemble, 16,0% des rapports sont des transferts reçus par le ménage tandis que 20,13% des rapports sont des transferts versés par le ménage. La considération du sexe montre que les hommes sont plus à l'œuvre des transferts reçus par le ménage que les femmes (18,5% contre 14,0% pour les femmes) ; par contre, les hommes profitent moins des transferts versés par le ménage (19,5%) comparativement aux femmes (20,6%).

Tableau 5.14 : Répartition des migrants par transferts reçus et versés par le ménage selon le sexe

Sexe du migrant	Rapports migrants-ménages : transferts reçus par le ménage			Rapports migrants-ménages : transferts versés par le ménage		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Homme	18,5	81,5	100	19,5	80,5	100
Femme	14	86	100	20,6	79,4	100
Total	16	84	100	20,1	79,9	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.3.3.2. Rapports de l'ancien membre avec son ménage d'origine selon le sexe et le statut matrimoniale du migrant

L'analyse, selon le statut matrimonial au départ, révèle des différences assez significatives entre les hommes et les femmes. En d'autres termes, pour ce qui est des transferts reçus par le ménage, les hommes monogames (46,2%) sont plus enclins à cela que les femmes en union monogame (20,6%) de même les hommes polygames (53,6%), les hommes célibataires (11,6%) et les divorcés/séparés (100%) envoient respectivement plus de transferts que les femmes en union polygame (25,4%), les célibataires (6,8%) et les divorcées/séparées (6,2%). Au contraire, les femmes vivant dans le concubinage sont plus à l'œuvre des transferts reçus par le ménage que les hommes concubins (30,5% contre 4,7%).

Tableau 5.15 : Répartition des migrants par transferts reçus et versés par le ménage selon le sexe et l'état matrimonial du migrant

Etat matrimonial du migrant au départ	Rapports migrant-ménage : transferts reçus par le ménage			Rapports migrant-ménage : transferts versés par le ménage		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
HOMMES						
Marié(e) monogame	46,2	53,8	100,0	16,1	83,9	100,0
Marié(e) polygame	53,6	46,4	100,0	15,8	84,2	100,0
Concubinage	4,7	95,3	100,0	43,5	56,5	100,0
Célibataire	11,6	88,4	100,0	20,3	79,7	100,0
Veuf(ve)	7,8	92,2	100,0	0,0	100,0	100,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0
Total	18,4	81,6	100,0	19,6	80,4	100,0

FEMMES						
Marié(e) monogame	20,6	79,4	100,0	20,7	79,3	100,0
Marié(e) polygame	25,4	74,6	100,0	26,0	74,0	100,0
Concubinage	30,5	69,5	100,0	17,5	82,5	100,0
Célibataire	6,8	93,2	100,0	20,5	79,5	100,0
Veuf(ve)	7,6	92,5	100,0	9,9	90,1	100,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	6,2	93,8	100,0	6,9	93,1	100,0
Total	14,1	85,9	100,0	20,3	79,7	100,0
ENSEMBLE						
Marié(e) monogame	27,4	72,6	100,0	19,5	80,6	100,0
Marié(e) polygame	30,7	69,3	100,0	24,1	75,9	100,0
Concubinage	19,4	80,6	100,0	28,7	71,3	100,0
Célibataire	9,7	90,4	100,0	20,4	79,7	100,0
Veuf(ve)	7,6	92,4	100,0	8,4	91,6	100,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	9,4	90,7	100,0	10,0	90,0	100,0
Total	16,1	83,9	100,0	20,0	80,1	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.3.3.3. Rapports de l'ancien membre avec son ménage d'origine selon le milieu de résidence

En considérant le milieu de résidence d'origine du migrant, on se rend compte que les migrants issus du milieu rural sont plus à l'œuvre des transferts reçus par le ménage (17,4% contre 15,8% et 13,0% respectivement pour Dakar et les autres villes) pendant que pour les transferts versés par les ménages, les différences sont faibles entre migrants au regard de leur milieu de résidence, même si un léger avantage est noté chez les migrants issus des autres villes avec un pourcentage de 21,1% contre 20,0% pour ceux du milieu rural et 19,3% pour ceux de Dakar.

5.3.3.4. *Rapports de l'ancien membre avec son ménage d'origine selon le sexe du migrant et le milieu de résidence*

La prise en compte du sexe indique de légères différences entre hommes et femmes. Autrement, les hommes issus des autres villes envoient un peu plus des transferts que les femmes des autres villes (15,2% contre 11,0%), de même, les hommes du milieu rural (20,6%) sont un plus à la base des transferts reçus par les ménages que les femmes de ce même milieu (14,6%). S'agissant des transferts reçus par les migrants de leurs ménages, un écart de 4 points est noté dans les autres villes au profit des femmes, tandis que dans le milieu

rural, les hommes enregistrent un surplus de 3,4 points comparativement aux femmes. Par contre, pour ce qui est de la région de Dakar, la différence est très faible (écart de 0,6 point) entre les hommes et les femmes.

Tableau 5.16 : Répartition des migrants par transferts reçus et versés par le ménage selon le sexe et le milieu de résidence du migrant

Milieu de résidence du migrant au départ	Rapports migrant-ménage : transferts reçus par le ménage			Rapports migrant-ménage : transferts versés par le ménage		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
HOMMES						
Dakar	16,4	83,6	100	18,7	81,3	100
Autres villes	15,2	84,8	100	23,2	76,8	100
Milieu rural	20,6	79,4	100	18,2	81,8	100
Total	18,5	81,5	100	19,5	80,5	100
FEMMES						
Dakar	15,4	84,6	100	19,8	80,2	100
Autres villes	11	89	100	19,2	80,8	100
Milieu rural	14,6	85,4	100	21,6	78,4	100
Total	14	86	100	20,6	79,4	100
ENSEMBLE						
Dakar	15,8	84,2	100	19,3	80,7	100
Autres villes	13	87	100	21,1	78,9	100
Milieu rural	17,4	82,6	100	20	80	100
Total	16	84	100	20,1	79,9	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.3.3.5. Rapport migrants-ménages : Les visites dans un sens ou dans l'autre

Dans l'ensemble, 29,2% des rapports entre le migrant et son ménage d'origine constituent des visites dans un sens ou dans l'autre. Cette proportion s'élève à 27,6% chez les hommes contre 30,6% au niveau des femmes. Ainsi, comparées aux hommes, les femmes sont légèrement beaucoup plus considérées par les rapports de visites dans un sens ou dans l'autre.

La répartition par milieu de résidence montre que les migrants issus du milieu rural maintiennent beaucoup plus des rapports de visites (36,3%). Ils sont suivis par ceux

originaires des autres villes (27,0%), ceux venant de Dakar arrivent en dernière position avec 13,7% dans les rapports de visites.

La ventilation par sexe et par milieu de résidence montre également que les émigrants du milieu rural sont beaucoup plus à l'œuvre des rapports de visites. Ils sont suivis respectivement par les émigrants des autres villes et ceux de Dakar. En effet, chez les hommes, on enregistre 32,3% pour le milieu rural contre respectivement 27,5% et 13,9% pour les autres villes et Dakar. Concernant les femmes, ces proportions s'établissent à 39,8%, 26,5%, 13,5% respectivement pour le milieu rural, les autres villes et Dakar

Tableau 5.17 : Répartition des migrants par visites dans un sens ou dans l'autre selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Rapports migrants-ménages : visites dans un sens ou dans l'autre			Total
	Oui	Non	ND	
HOMMES				
Dakar	13,9	25,3	60,8	100,0
Autres villes	27,5	28,8	43,7	100,0
Milieu rural	32,3	39,3	28,4	100,0
Total	27,6	34,1	38,3	100,0
FEMMES				
Dakar	13,5	29,4	57,1	100,0
Autres villes	26,5	26,9	46,6	100,0
Milieu rural	39,8	28,1	32,0	100,0
Total	30,6	28,2	41,3	100,0
ENSEMBLE				
Dakar	13,7	27,8	58,5	100,0
Autres villes	27,0	27,8	45,2	100,0
Milieu rural	36,3	33,3	30,3	100,0
Total	29,2	30,9	39,9	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.4. MIGRATIONS INTERNATIONALES

5.4.1. Caractéristiques socio-démographiques

5.4.4.1. Volume, intensité et structure par âge et par sexe des migrants

Dans l'ensemble, 220 076 migrants internationaux récents ont été enregistrés, soit un pourcentage de 14,7% de l'ensemble des migrants (internes et internationaux) et un pourcentage de 1,8% de la population totale. L'analyse différentielle selon le sexe montre que les hommes migrent plus vers les pays étrangers que les femmes (respectivement 59,1% contre 40,9%). Cette migration internationale récente se caractérise essentiellement par sa jeunesse (80,2%) avec 73,3% des migrants entre 15-34 ans et 7,9% entre 5-14 ans. Ceux de la tranche d'âge 35-54 ans enregistrent 15,52%. Cette hiérarchisation selon l'âge obtenue pour l'ensemble des migrants se maintient, quelque soit le sexe. Cependant, des différences entre sexe sont notées particulièrement au niveau des 15-34 ans et des 35-54 ans. On constate que les hommes de la tranche d'âge15-34 ans migrent moins que les femmes de la même tranche (67,4% contre 81,5%) ; par contre, en ce qui concerne les hommes âgés entre 35-54 ans et leurs homologues femmes du même groupe d'âge, un écart de 15 points est enregistré en faveur des premiers.

Tableau 5.18 : Répartition des migrants par groupe d'âges selon le sexe

Groupes d'âges du migrant	Sexe		
	Homme	Femme	TOTAL
Moins de 5 ans	0,4	0,3	0,3
5-14 ans	7,8	8,2	7,9
15-34 ans	67,4	81,5	73,3
35-54 ans	21,7	6,7	15,5
55 ans et +	2,7	3,3	3
TOTAL	100	100	100
Effectif total	127061	89956	217017
TOTAL(ligne)	59,1	40,9	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.4.4.2. Milieu de résidence

Entre milieux de résidence, un peu plus de la moitié des migrants est fourni par le milieu urbain (54% dont 34,6% pour Dakar et 19,4% pour les autres villes) ; au même moment, le milieu rural enregistre 46,0% des départs à l'étranger.

5.4.4.3. Milieu de résidence selon le sexe et l'âge

Quelque soit le sexe, le milieu urbain garde sa primauté sur le milieu rural. En effet, 53,5% des migrants proviennent du milieu urbain contre 46,5% chez les hommes, au même moment, chez les femmes, 54,7% des migrants ont pour origine de départ le milieu urbain contre 45,3% pour le milieu rural.

Cette prédominance du milieu urbain sur le milieu rural, observée au niveau global et selon le sexe en ce qui concerne le milieu de provenance des migrants, n'est pas constatée au regard de la répartition par sexe selon les grands groupes d'âges. En d'autres termes, pour les femmes de la tranche d'âge 0-14 ans et 55 et plus, les migrants proviennent majoritairement du milieu rural avec des proportions respectives de 58,6% et 55,4%.

Tableau 5.19 : Répartition des migrants par milieu de résidence selon le sexe et l'âge

Milieu de résidence	Groupe d'âges du migrant				
	0-14 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	Total
HOMMES					
Dakar	20,8	30,6	46,3	43,1	33,5
Autres villes	28,3	18	19,8	44,4	20
Milieu rural	50,9	51,4	33,9	12,5	46,5
Total	100,0	100	100	100	100
FEMMES					
Dakar	35,2	36,2	39,5	30,7	36,2
Autres villes	6,2	19,1	29	13,9	18,5
Milieu rural	58,6	44,7	31,5	55,4	45,3
Total	100,0	100	100	100	100
ENSEMBLE					
Dakar	26,9	33,2	45,1	37,3	34,6
Autres villes	19,0	18,5	21,5	30,2	19,4
Milieu rural	54,1	48,3	33,4	32,4	46,0
Total	100,0	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.4.4.4. Niveau d'instruction et migration internationale

Au départ, la majorité des migrants sont sans niveau d'instruction (34,7%) ou ont un niveau d'instruction primaire (22,9%). Uniquement 16,4 % atteignent le niveau secondaire général. Par ailleurs, un peu plus du cinquième des migrants (20,4%) a suivi l'enseignement coranique. Le plus faible pourcentage est enregistré chez les migrants de niveau supérieur (4,7%)

5.4.4.5. Niveau d'instruction selon le sexe et l'âge

La distribution selon le sexe révèle que par rapport aux femmes, plus de la moitié de la migration internationale est entretenue par celles sans aucun niveau d'instruction (53,4%) suivies par celles de niveau primaire avec un pourcentage de 18,7%, au même moment, au niveau des hommes, ceux ayant suivi un enseignement coranique (29,0%), ceux sans niveau d'instruction (21,9%) ou de niveau primaire (25,4%) semblent être les principaux moteurs de la migration internationale. Cette prédominance chez les femmes des « sans niveau » et de « niveau primaire » sur les autres catégories se confirme au regard de la répartition par grands groupes d'âge où la migration internationale avoisine un peu plus des deux tiers (70%), sauf dans le groupe d'âge 35-54 ans où on enregistre 53,7% de migrantes pour les sans niveau et ceux de niveau primaire. Aussi chez les hommes, ceux sans niveau, de niveau primaire et ceux de l'enseignement coranique maintiennent leur suprématie, quelque soit la tranche d'âges. Par ailleurs, comparées aux hommes, les femmes sans instruction migrent relativement plus (53,4% contre 21,9% pour les hommes sans instruction) ainsi que celles de niveau supérieur professionnel et technique (8,5% contre 0,9% pour les hommes de niveau supérieur professionnel et technique), par contre, celles de niveau d'instruction primaire, secondaire général ou ayant suivi un enseignement coranique sont moins prédisposées à migrer que les hommes de mêmes niveaux d'instruction (respectivement 18,7% contre 25,4% ; 13,1% contre 18,6% et 8,5% contre 29,0%).

Tableau 5.20 : Répartition des migrants par niveau d'instruction au départ selon le sexe et l'âge

Niveau d'instruction du migrant au départ	Groupes d'âges du migrant					
	Moins de 5 ans	5-14 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	Total
HOMMES						
Aucun	100	54,8	19,3	16,6	19,0	21,9
Primaire 1-4	0	10,9	8,1	5,3	12,5	7,8
Primaire 5-6	0	26,3	19,2	10,7	12,7	17,6
Secondaire général	0	0,0	19,8	22,3	17,4	18,6
Supérieur général	0	0,0	5,4	1,6	0,0	4,0
Supérieur prof.	0	0,0	0,0	4,0	0,0	0,9

et technique						
Ecole coranique	0	8,1	27,8	39,5	38,4	29,0
Ne sait pas	0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,2
TOTAL	100	100	100	100	100	100
EFFECTIFS	467	9884	81559	27155	3435	122500
FEMMES						
Aucun	100	75,1	50,6	45,3	76,1	53,4
Primaire 1-4	0	16,1	5,0	4,4	0,0	5,8
Primaire 5-6	0	8,8	14,4	3,8	10,7	13,0
Secondaire général	0	0,0	15,2	12,6	0,0	13,1
Supérieur général	0	0,0	3,8	21,5	0,0	4,6
Ecole coranique	0	0,0	9,4	6,1	13,2	8,5
Ne sait pas	0	0,0	1,5	6,3	0,0	1,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100
EFFECTIFS	233	7331	67711	6066	2976	84317
ENSEMBLE						
Aucun	100	63,4	33,5	21,8	45,5	34,7
Primaire 1-4	0	13,1	6,7	5,2	6,7	7,0
Primaire 5-6	0	18,8	17,0	9,4	11,7	15,7
Secondaire général	0	0,0	17,7	20,6	9,3	16,4
Supérieur général	0	0,0	4,7	5,2	0,0	4,2
Supérieur prof. et technique	0	0,0	0,0	3,3	0,0	0,5
Ecole coranique	0	4,7	19,5	33,4	26,7	20,6
Ne sait pas	0	0,0	0,9	1,2	0,0	0,8
TOTAL	100	100	100	100	100	100
EFFECTIFS	700	17215	149270	33221	6411	206817

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.4.5. Caractéristiques socio-économiques

5.4.5.1. Migration internationale et situation par rapport à l'emploi au départ

Les mouvements de population vers l'extérieur du pays sont en grande partie effectués par les inactifs 59,7% (dont 23,7% pour les personnes au foyer, 20,1% pour les autres inactifs, 15,2% pour ceux faisant des études ou des formations et 0,6% chez les retraités), viennent ensuite les occupés (35,2%). Les chômeurs avec un pourcentage de 5,1% occupent une faible partie dans cette migration internationale.

5.4.5.2. Situation par rapport à l'emploi au départ selon le sexe et l'âge

Chez les femmes, plus de la moitié de la migration est principalement le fait de celles au foyer (53,8%) et dans une moindre mesure des autres inactives (22,5%) et occupées (12,5%). En revanche chez les hommes, 50,9% des migrants sont des occupés, 18,96% font des études ou des formations et 18,7% sont des autres inactifs. Ainsi, les femmes occupées et celles faisant des études ou des formations migrent relativement moins vers l'étranger que les hommes des mêmes catégories (respectivement 12,5% et 9,7 contre 50,9% et 19,0% pour les hommes), par contre, celles restant au foyer et celles inactives sont plus orientées vers des migrations étrangères que les hommes disposant les caractéristiques semblables (respectivement 53,8% et 22,5% contre 2,9% et 18,7% pour les hommes). Selon le sexe et par grands groupes d'âges, la totalité des migrants aussi bien chez les femmes que chez les hommes âgés de 5-14 ans provient des personnes étudiant ou faisant des formations, de celles restant au foyer et des autres inactives. Il faut aussi noter que c'est dans ce groupe d'âges que la suprématie des personnes au foyer, observée au niveau de l'ensemble des femmes est remise en cause avec plus de la moitié des migrants qui provient des autres inactives (60,4%). Par contre, chez les hommes, c'est dans la tranche d'âge 5-14 avec les personnes au foyer (31,9%) et dans le groupe d'âge 55 ans et plus avec les autres inactifs (51,1%) que la suprématie des occupés observée dans l'ensemble des hommes est remise en cause.

Tableau 5.21 : Répartition des migrants par situation par rapport à l'emploi au départ selon le sexe et l'âge

Situation par rapport à l'emploi au départ	Groupes d'âges du migrant					
	Moins de 5 ans	5-14 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	TOTAL
HOMMES						
Occupé	0,0	0,0	45,3	89,4	29,9	50,9
Chômeur	0,0	0,0	9,6	5,8	10,2	8,0
Retraité	0,0	0,0	0,6	0,0	8,8	0,6
Etude/formation	0,0	47,1	22,9	0,0	0,0	19,0
Personne au foyer	0,0	31,9	0,5	0,0	0,0	2,9

Autre inactif	100,0	21,1	21,3	4,9	51,1	18,7
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL (effectif)	467	9884	82482	27625	3435	123893
FEMMES						
Occupé	0,0	0,0	11,3	42,9	10,7	12,5
Chômeur	0,0	0,0	0,7	6,3	0,0	1,0
Retraité	0,0	0,0	0,0	0,0	13,2	0,5
Etude/formation	0,0	24,9	9,4	0,0	0,0	9,7
Personne au foyer	0,0	14,7	58,9	50,9	42,9	53,8
Autre inactif	100,0	60,4	19,7	0,0	33,2	22,5
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL (effectif)	233	7331	68835	6066	2977	85442
ENSEMBLE						
Occupé	0,0	0,0	29,8	81,0	21,0	35,2
Chômeur	0,0	0,0	5,5	5,9	5,5	5,1
Retraité	0,0	0,0	0,3	0,0	10,8	0,6
Etude/formation	0,0	37,6	16,7	0,0	0,0	15,2
Personne au foyer	0,0	24,5	27,1	9,2	19,9	23,7
Autre inactif	100,0	37,8	20,6	4,0	42,8	20,3
TOTAL(%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL(effectif)	700	17215	151317	33691	6412	209335

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.4.6. Motifs et principales destinations de la migration

5.4.6.1. Les motifs de la migration internationale

Les déplacements de populations vers l'extérieur sont généralement par ordre d'importance motivés par la recherche d'emploi (26,7%), l'emploi retrouvé (13,7%), le mariage ou le fait de suivre l'époux (11,5%), les autres raisons (11,3%), la situation difficile du ménage (8,4%) et l'éducation (7,7%). Les autres caractéristiques dénombrent des proportions très faibles (moins de 4,5% chacune).

5.4.6.2. Motifs de la migration selon le sexe et l'âge

En introduisant le sexe le constat d'ensemble varie. Pour les hommes, la recherche d'emploi (38,9%), l'emploi retrouvé (19,6%), les autres raisons non citées (12,8%) et l'éducation (7,75%) constituent les principaux motifs de la migration tandis que chez les femmes, le mariage ou le fait de suivre son époux (28,7%), la situation difficile du ménage (11,7%), les autres raisons non citées (9,0%), la recherche d'emploi (8,4%) et l'éducation (7,7%) représentent essentiellement les raisons motivant le départ vers l'extérieur. Ainsi, comparativement aux femmes, la recherche d'emploi, l'emploi retrouvé et l'enseignement coranique concernent plus les hommes pendant que le mariage ou le fait de suivre son époux, la situation difficile du ménage, le fait de rejoindre le domicile conjugal, le divorce/séparation, le ''confiage'' et l'aide au ménage d'accueil concernent moins les hommes.

Tableau 5.22 : Répartition des migrants par raisons principales du départ selon le sexe

Raisons principales du départ du migrant	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Mariage/suivre l'époux	0,0	28,7	11,5
Rejoindre domicile conjugal	0,2	6,4	2,7
Rejoindre père/mère	1,6	2,5	1,9
Perte d'emploi	0,9	0,0	0,6
Recherche d'emploi	38,9	8,4	26,7
Emploi trouvé	19,6	4,9	13,7
Education	7,8	7,7	7,7
Maladie personnelle	1,5	0,5	1,1
Divorce/séparation	0,4	5,3	2,4
''Confiage''	3,3	5,7	4,3
Ecole coranique	2,5	0,0	1,5
Situation difficile du ménage	6,1	11,7	8,4
Aide au ménage d'accueil (maladie)	0,9	0,0	0,5
Aide au ménage d'accueil (naissance)	0,0	1,3	0,5
Aide au ménage d'accueil (autres)	0,0	4,8	1,9

Maladie d'un ou des parents	0,0	0,4	0,1
Décès d'un ou des parents	1,5	0,8	1,2
Divorce /séparation des parents	2,1	2,1	2,1
Autre	12,8	9,0	11,3
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.4.6.3. Principales destinations

Les migrants sénégalais ne semblent pas aller très loin de leur pays d'origine, puisqu'ils s'établissent essentiellement dans les pays voisins. De façon générale, les pays africains captent à eux seuls 70,1% des émigrés récents. Dans leur grande majorité, ces migrants se dirigent vers les pays frontaliers au Sénégal (57,7%) et les autres pays africains (12,4%). Les autres destinations importantes sont la France, l'Italie et l'Espagne avec un pourcentage global de 26,4%. Les Etats-Unis/Canada (2,2%) et les autres pays non africains (1,2%) restent les destinations les moins privilégiées.

5.4.6.4. Principales destination selon le sexe et l'âge

L'introduction du sexe maintient la hiérarchie d'ensemble. Cependant, les femmes migrent relativement plus que les hommes vers les pays frontaliers et les Etats-Unis/Canada (respectivement 68,1% contre 50,2% et 2,9% contre 1,9%) et moins que ces derniers vers les autres pays africains, la France/Italie/Espagne et les autres pays non africains (respectivement 8,4% contre 14,96% ; 28,1% contre 31,2% et 0,6% contre 1,7%). Il faut remarquer que chez les hommes, la totalité des migrants arrivant aux Etats-Unis/Canada est fournie par les 15-34 ans tandis que pour les femmes, toutes les migrantes reçues par les autres pays non africains proviennent des 15-34 ans. Par ailleurs, pour les 55 ans et plus, les pays frontaliers (49,1%) et la France/Italie/Espagne (50,9%) enregistrent la totalité des migrants au moment où les pays africains enregistrent la totalité des migrantes avec 86,9% pour les pays frontaliers et 13,1% pour les autres pays africains.

Tableau 5.23 : Répartition des migrants par destination selon le sexe et l'âge

Destination du migrant	Groupes d'âges du migrant					
	Moins de 5 ans	5-14 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	Total
HOMMES						
Pays frontaliers	100,0	83,7	53,2	28,4	49,1	50,2
Autres pays africains	0,0	6,4	18,0	10,7	0,0	15,0
France/Italie/Espagne	0,0	9,9	25,1	55,9	50,9	31,2
Etats-Unis/Canada	0,0	0,0	2,8	0,0	0,0	1,9
Autres pays non africains	0,0	0,0	0,9	5,1	0,0	1,7
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL (effectifs)	467	9 884	85 648	27 624	3 436	1 27 059
FEMMES						
Pays frontaliers	100,0	64,0	69,0	51,0	86,9	68,1
Autres pays africains	0,0	0,0	9,1	8,1	13,1	8,4
France/Italie/Espagne	0,0	29,5	18,3	40,9	0,0	20,1
Etats-Unis/Canada	0,0	6,5	2,9	0,0	0,0	2,9
Autres pays non africains	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,6
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL (effectifs)	233	7 331	73 352	6 065	2 976	89 957
ENSEMBLE						
Pays frontaliers	100,0	75,3	60,5	32,5	66,6	57,6
Autres pays africains	0,0	3,7	13,9	10,2	6,1	12,2
France/Italie/Espagne	0,0	18,3	22,0	53,2	27,3	26,6
Etats-Unis/Canada	0,0	2,8	2,8	0,0	0,0	2,3
Autres pays non africains	0,0	0,0	0,8	4,1	0,0	1,2
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL (effectifs)	700	17 215	159 000	33 689	6 412	217 016

Source : ANSD. EPSFII 2011

5.4.7. Rapports migrants-ménages

Dans l'ensemble, l'analyse des rapports familiaux entre les migrants et leurs ménages d'origine fait remarquer que 34,2% des migrants envoient des transferts reçus par le ménage, 9,4% des migrants reçoivent des transferts versés par le ménage, 22,3% sont liés à leurs ménages d'origine par des rapports de séjours dans un sens ou dans l'autre et 6,7% par des visites dans un sens ou dans l'autre. Environ 14,6% des migrants sont liés à leurs ménages d'origines par des relations non identifiées dans l'EPSF.

5.4.7.1. Rapports de l'ancien membre avec son ménage d'origine selon le sexe du migrant

D'une manière générale, les hommes sont plus prédisposés que les femmes à envoyer des transferts à leurs ménages d'origine (42,6% contre 21,7%). Par contre, il n'existe pas de différences entre sexe en termes de transferts reçus de leurs ménages d'origine (9,8% pour les hommes contre 9,3% pour les femmes).

5.4.7.2. Rapports de l'ancien membre avec son ménage d'origine selon l'état matrimonial du migrant

La ventilation par statut matrimonial permet d'appréhender certaines différences aussi bien au niveau des migrants envoyant des transferts à leurs ménages d'origine que chez ceux recevant des transferts de ces mêmes ménages. En effet, chez les premiers, les mariés/es polygames (67%) sont plus à l'œuvre des transferts reçus par leurs ménages d'origines contre 54,1% pour les concubins/concubines et 51,2% pour les mariés/es monogames. Quant aux transferts versés par le ménage, ils s'orientent plus vers les divorcés/es (30,2%). Ces derniers (res) sont suivis de très prés par les veufs/ves) dont 29,1% reçoivent les transferts versés par les ménages.

5.4.7.3. Rapports de l'ancien membre avec son ménage d'origine selon le sexe et l'état matrimonial du migrant

La prise en compte de l'état matrimonial selon le sexe révèle des différences for intéressantes entre les deux sexes. En d'autres termes, les hommes polygames (100%), monogames (68,2%) et célibataires (30,9%) sont plus susceptibles d'envoyer des transferts à leurs ménages d'origines que respectivement les femmes polygames (7,5%), monogames (38,5%) et célibataires (8,4%) par contre les concubins (0%) le sont moins que les concubines (70,2%). Quant aux transferts versés par les ménages, les écarts entre sexes ne dépassent pas plus 6 points, quelque soit l'état matrimonial, sauf au niveau des veufs/ves où les femmes sont plus susceptibles de recevoir des transferts versés par leurs ménages que les hommes. En effet, au moment ou aucun homme veuf ne reçoit de transferts de la part de son ménage d'origine, 37,2% des femmes veuves reçoivent des transferts versés par leurs ménages.

Tableau 5.24 : Répartition des migrants par l'état matrimoniale du migrant selon le sexe et les transferts reçus par le ménage

Rapports migrant-ménage : transferts reçus par le ménage	Etat matrimonial du migrant						
	Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Concubinage	Célibataire	Veuf(ve)	Divorcé(e)/Séparé(e)	Total
HOMMES							
Oui	68,2	100	0	30,9	0	0	42,8
Non	31,8	0	100	69,1	100	100	57,2
Total	100	100	100	100	100	100	100
FEMMES							
Oui	38,5	7,5	70,2	8,4	0	0	21,9
Non	61,5	92,5	29,8	91,6	100	100	78,1
Total	100	100	100	100	100	100	100
ENSEMBLE							
Oui	51,2	67	54,1	24,2	0	0	34,3
Non	48,8	33	45,9	75,8	100	100	65,7
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

Tableau 5.25 : Répartition des migrants par l'état matrimoniale du migrant selon le sexe et les transferts versés par le ménage

Rapports migrant-ménage : transferts versés par le ménage	Etat matrimonial du migrant						
	Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Concubinage	Célibataire	Veuf(ve)	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Total
HOMMES							
Oui	11,5	5,5	0	9,2	0	0	9,3
Non	88,5	94,5	100	90,8	100	100	90,7
Total	100	100	100	100	100	100	100
FEMMES							
Oui	5,2	0	0	11,3	37,2	59	9,8
Non	94,8	100	100	88,7	62,8	41	90,2
Total	100	100	100	100	100	100	100
ENSEMBLE							
Oui	7,9	3,6	0	9,8	29,1	30,2	9,5
Non	92,1	96,4	100	90,2	70,9	69,3	90,5
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSFII 2011

CHAPITRE VI : LES ACTIVITES DES MEMBRES DES MENAGES

La question de l'emploi est l'une des préoccupations les plus stratégiques de nos jours et les plus difficiles, parce qu'elle est associée à la vie et à l'épanouissement de l'homme. Elle occupe une place importante dans les stratégies de développement et à l'élaboration de politiques économique. Dans ce sillage particulier, elle retient toujours l'attention du gouvernement qui la qualifie aujourd'hui de prioritaire pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Cependant, au moment où l'offre d'emploi reste faible, la demande ne cesse d'augmenter. C'est ainsi que le suivi dans le temps des indicateurs sur l'emploi et le chômage reste important pour l'élaboration de stratégies de lutte contre le chômage et le sous emploi. Par ailleurs, l'Enquête de sur la Pauvreté et la Structure Familiale (EPSF) permet d'avoir des indicateurs sur l'activité économique et le niveau de chômage pour 2011 et de les suivre dans le temps.

La situation de l'emploi au Sénégal suscite un intérêt particulier eu égard aux enjeux politiques, économiques et sociaux qui se rattachent à son objet.

La maitrise des données de l'emploi est un défi majeur auquel se heurte le Sénégal depuis des années, du fait du nombre d'enquêtes et d'investigations encore très faibles réalisées à ce sujet.

Le présent document a pour objectif de donner quelques éléments sur le profil emploi du Sénégal à partir des données de l'enquête pauvreté et structure familiale (EPSF II) réalisées par l'ANSD en 2011.

6.1. CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Population en âge de travailler

En ce qui concerne l'âge limite pour occuper un emploi, le BIT suggère que ce soit 15 ans, mais tout en donnant la liberté aux pays, afin de l'adapter à leur propre contexte juridique ou socio-économique.

Le choix de 10 ans est fait au Sénégal et dans la plupart des pays africains, car il paraît plus approprié pour prendre en compte le travail des enfants.

NB : Etre en âge de travailler ne signifie pas se présenter sur le marché du travail. Les personnes qui figurent dans cette tranche d'âges comprend aussi les élèves, les retraités, les femmes de ménages, les personnes en situation de handicap, etc.

La population active

La population **active** comprend les personnes ayant (occupées) ou étant à la recherche d'un emploi (chômeurs). Au sens large, elle intègre la population qui n'a pas cherché du travail, mais qui est disponible pour travailler.

La population occupée

Etre **occupé** ou pourvu d'un emploi, c'est le fait d'avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine ayant précédé l'enquête.

Le Chômage

Etre au **chômage** c'est remplir les conditions définies par le BIT qui retient trois critères devant être remplis à la fois : le fait de ne pas occuper un emploi dans la période retenue (les 7 derniers jours précédant l'interview ou date de l'enquête), être activement à la recherche d'un emploi et être disponible pour occuper un emploi dans les deux semaines. C'est le chômage strict.

Cette définition rend obligatoire la recherche du travail pour être compté parmi les chômeurs. Mais on note dans la pratique, que beaucoup de personnes ne cherchent pas du travail, du fait de la configuration du marché du travail. En effet, dans les secteurs agricole, commercial et informel, l'insertion se fait le plus souvent par le réseau familial ou l'apprentissage, tandis que dans le secteur moderne, les gens font rarement recours aux institutions de placement qui sont souvent méconnues du grand public.

Quand une personne ne travaille pas et est disponible pour travailler dans les deux semaines, elle est alors comptée comme chômeur au sens large.

La population inactive

La population inactive est définie par opposition à la population active. C'est donc l'ensemble des personnes qui ne remplissent pas les conditions permettant de les compter parmi les personnes actives (c'est-à-dire occupée ou au chômage). Elle comprend les personnes au foyer, les élèves et étudiants, les handicapés, les retraités, les rentiers et toutes les personnes se trouvant dans une situation d'inactivité similaire, qui n'ont pas travaillé et n'ont pas cherché du travail dans la période de référence définie. La somme de la population active et de la population inactive donne la population en âge de travailler ou la population potentiellement active.

6.2. POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE

La population potentiellement active correspond à l'ensemble des individus en âge de travailler (personnes âgées de 10 ans ou plus), au moment de l'enquête. Cette population est estimée à 8 832 565 personnes selon les résultats de l'EPSF. Elle est composée :

de la population active : les actifs occupés et les chômeurs, et de la population inactive : les élèves/étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les rentiers, les malades, les mendiants, les personnes qui ne cherchent pas de travail, entre autres.

6.2.1. Age

La répartition de la population potentiellement active selon le sexe indique que les femmes représentent 54,3% contre 45.7% pour les hommes. Cette supériorité numérique de femmes se reflète partout, quelque soit le milieu de résidence et représente 52,2% à Dakar, 54% dans les Autres villes et 55,5% en Milieu rural.

Tableau 6.1 : répartition de la population potentiellement active selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence			Total
	Dakar %	Autres villes %	Milieu rural %	%
Homme	47,8	46,0	44,5	45,7
Femme	52,2	54,0	55,5	54,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Par rapport à la répartition de la population potentiellement active selon le groupe d'âge et le milieu de résidence, il faut remarquer que les jeunes (les personnes âgées de 15 à 35 ans) représentent plus de la moitié (51,4%) de cette population, suivis en deuxième position par les adultes de 36-65 ans (25,8%). Les personnes âgées de moins de 15 ans et celles de plus de 65 ans représentent 17% et 5,8% respectivement. Ce constat confirme la prédominance des jeunes dans la population potentiellement active du Sénégal. La population potentiellement active jeune et adulte est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 6.2 : Répartition de la population potentiellement active selon la tranche d'âge et le milieu de résidence

Groupes d'âges	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres. villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
10-14 ans	12,1	15,8	20,0	17,0
15-35 ans	55,5	52,7	48,7	51,4
36-64 ans	28,0	25,4	24,9	25,8
Plus de 65 ans	4,4	6,1	6,4	5,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.2.2. Niveau d'instruction

La population potentiellement active est composée majoritairement de personnes sans niveau d'instruction (26,5%), suivis de ceux disposant d'une formation coranique (20,6%), ensuite viennent successivement les personnes ayant le niveau du primaire cycle préparatoire et moyen et les élèves des lycées (soient respectivement 12,4%, 16,5%, et 18,8%). La population potentiellement active ayant fait le cycle supérieur représente seulement 2%.

Le niveau d'instruction de la main d'œuvre est plus bas en milieu rural où les personnes n'ayant pas le niveau primaire représentent 63.4% de la population potentiellement active contre 34.8% dans les autres villes et 25.9% pour Dakar.

Ce qui laisse affirmer l'influence du milieu de résidence sur la qualité des ressources humaines. Les milieux urbains, généralement mieux lotis en matière d'infrastructures d'éducation et d'opportunités de formation professionnelle, offrent un cadre plus favorable aux études.

De toute façon, quelque soit le lieu de résidence, le faible pourcentage de l'enseignement supérieur mérite d'être noté, ce qui se justifie par le simple fait que son accès n'est pas à la portée de tous.

Tableau 6.3 : Répartition de la population potentiellement active selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Niveau d'instruction des personnes âgées de 6 ans et +	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autre. villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
Aucun	11,7	20,4	36,7	26,5
Coran	14,2	14,4	26,7	20,6
Primaire 1-4	12,5	14,1	11,5	12,4
Primaire 5-6	22,3	19,9	12,1	16,5
Secondaire général	27,7	25,8	11,1	18,8
Secondaire technique et prof	2,2	1,0	0,1	0,8
Supérieur général	6,4	2,0	0,3	2,3
Supérieur technique et professionnel	0,6	0,3	0,0	0,2
ND	2,4	2,1	1,5	1,9
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.2.3. Situation par rapport à l'emploi

Au niveau national, il ressort du tableau succédant que la population potentiellement active est appréciée à 5 461 282 personnes dont 52,2% occupées et 9,6% en chômage. Ceux qui ont un emploi et ceux qui cherchent un emploi représentent globalement 61,8% de cette population. Néanmoins, ce tableau renferme également une autre facette non négligeable, à savoir la part importante des personnes inactives qui est de 36%

Tableau 6.4 : Répartition de la population potentiellement active selon la situation par rapport à l'emploi

Profil	Effectif	Proportion
Occupé	4 611 058	52,2
Chômeur	850 224	9,6
Inactif	3 182 562	36,0
ND	188 721	2,1
Total	**8 832 565**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.3. POPULATION ACTIVE

La population active désigne l'ensemble de personnes âgées de 10 ans ou plus ayant eu soit à travailler au cours des 12 derniers mois de façon continue pendant au moins trois (3) mois, moyennant un salaire ou toute autre forme de rémunération ou soit être en situation de chômage. La détermination de cette population procure une idée sur le dynamisme de l'activité économique du Sénégal.

6.3.1. Le taux d'activité

Pour passer du taux d'activité au sens strict à celui au sens large, on se sert de la définition du chômage comme passerelle. La définition proprement dite du chômage requiert trois critères irrévocables, à savoir : le fait d'être dépourvu d'emploi dans la période retenue, être activement à la recherche d'un emploi et être disponible pour occuper un emploi dans les deux semaines. Dès lors, c'est à partir de cette considération que relève la dichotomie des deux notions : taux d'activité au sens strict et taux d'activité au sens large. Cette dernière regorge en son sein la première, du simple fait qu'elle absorbe une proportion des chômeurs qu'on qualifie de « chômeurs découragés ». Cette brève élucidation nous permet maintenant d'aborder l'analyse du taux d'activité au sens large.

6.3.2. Taux d'activité (au sens stricte), sexe et âge

Le taux d'activité (sens strict) qui est le rapport du nombre d'actifs à la population en âge de travailler (population potentiellement active) est évalué à 56,27% au niveau national. Il ressort de cette répartition, selon le sexe, que le taux d'activité au sens strict chez les hommes (65,3%) dépasse largement celui des femmes (45,2%), indépendamment du milieu de résidence considéré. Donc, ce taux d'activité comparé à celui de l'EPSF1 affiche une nette évolution en passant de 50,7% à 56,3%. Le taux d'activité des hommes dépassent largement celui des femmes qui sont, elles-mêmes, majoritaires dans la population potentiellement active.

Le taux d'activité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (61,1% contre 53,2% à Dakar et 49,0% dans les autres villes).

Tableau 6.5 : Taux d'activité (sens strict) selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Homme	63,6	62,1	75,8	69,3
Femme	43,6	37,8	49,3	45,2
Ensemble	**53,2**	**49,0**	**61,1**	**56,3**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le taux d'activité est plus élevé pour la catégorie des personnes âgées de 36-64 ans (76,89%) suivi de personnes âgées de 15-35 ans (58,94%). Le taux d'activité des personnes âgées de plus de 65 ans est de 37,24 %, tandis qu'il est de 23,41% pour les enfants (10-14 ans).

Tableau 6.6 : Taux d'activité (sens strict) selon le groupe d'âge et le milieu de résidence

Groupe d'âges	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
10-14 ans	3,3	11,9	33,6	23,4
15-35 ans	55,4	49,8	65,5	58,9
36-64 ans	74,8	74,7	79,1	76,9
Plus de 65 ans	22,7	31,8	44,6	37,2
Ensemble	**53,2**	**49,0**	**61,1**	**56,3**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.3.3. Taux d'activité (au sens strict) et niveau d'instruction

Le taux d'activité est plus élevé pour les actifs ayant fait des études supérieures professionnelles et techniques (92,4%), suivi de ceux qui ont fait des études coraniques (72,41%) et de ceux qui ont un niveau supérieur général, secondaire technique et professionnel et ceux qui n'ont pas fait d'études. Le taux d'activité le plus faible est noté chez les actifs de niveau secondaire général et ceux qui n'ont pas franchi le cours moyen du primaire. Le taux d'activité des personnes ayant fait l'enseignement technique atteint 100% en milieu rural.

Tableau 6.7 : Taux d'activité (sens strict) selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Aucun	61,2	51,5	59,6	58,3
Coran	62,4	67,0	76,4	72,4
Primaire 1-4	48,0	45,2	47,0	46,8
Primaire 5-6	56,9	49,8	55,5	54,4
Secondaire général	43,1	35,0	49,3	42,4
Secondaire technique et prof	60,6	47,5	100,0	59,5
Supérieur général	54,9	74,3	78,0	60,6
Supérieur technique et professionnel	93,1	89,6	100,0	92,4
ND	47,1	53,1	58,4	53,2
Ensemble	**53,1**	**48,9**	**61,1**	**56,2**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.3.4. Taux d'activité (au sens large), sexe et âge

Concernant la répartition des taux d'activité au sens large par rapport au sexe, nous remarquons une supériorité de celui des hommes (72,3%) par rapport à celui des femmes (55,5%), quel que soit le lieu de résidence. Le taux d'activité au sens large en moyenne augmente de près de 7 points de pourcentage par rapport au taux d'activité au sens strict.

Tableau 6.8 : Taux d'activité (sens large) selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Homme	68,6	65,1	77,7	72,3
Femme	57,0	49,4	57,5	55,5
Ensemble	**62,5**	**56,7**	**66,5**	**63,2**

Source : ANSD. EPSFII 2011

La description du tableau suivant nous révèle un taux d'activité plus élevé chez les adultes (soit 82,03%), suivis des adolescents (62,9%), de celui des jeunes (68,9%), de celui des personnes âgées (37,8%) et enfin des personnes de moins de 15 ans. Cet ordre est observé, quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 6.9 : Taux d'activité (sens large) selon l'âge et le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Groupes d'âges	%	%	%	%
10-14 ans	5,6	14,1	36,3	25,9
15-35 ans	68,2	60,4	73,6	68,9
36-64 ans	81,8	81,2	82,5	82,0
Plus de 65 ans	24,1	32,4	44,8	37,8
Total	**62,6**	**56,7**	**66,5**	**63,2**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.3.5. Taux d'activité (au sens large) et niveau d'instruction

Le taux d'activité au sens large fournit le même ordre suivant le niveau d'instruction des personnes. En effet, le taux d'activité au sens large est plus élevé pour les actifs ayant un niveau supérieur technique et professionnel, suivi de celui de ceux qui ont fait l'école coranique, ensuite de ceux qui ont un niveau supérieur général et de ceux qui n'ont pas fréquenté l'école. Ceux qui se sont arrêtés à l'école primaire ou ont fait l'enseignement secondaire général enregistrent des taux inférieurs à ceux de ceux qui n'ont pas été à l'école.

Tableau : 6.10 Taux d'activité (sens large) selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Niveau d'instruction des personnes âgées de 6 ans et +	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
Aucun	69,7	61,3	66,5	66,0
Coran	72,4	74,8	80,7	78,3
Primaire 1-4	58,3	53,7	52,3	54,2
Primaire 5-6	67,8	57,7	59,8	61,9
Secondaire général	51,5	40,2	52,7	48,2
Secondaire technique et prof	64,7	58,8	100,0	65,4
Supérieur général	61,5	77,2	84,4	66,5
Supérieur technique et professionnel	93,1	89,6	100,0	92,4
ND	65,4	63,6	66,4	65,3
Total	**62,6**	**56,5**	**66,4**	**63,1**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.4. POPULATION OCCUPÉE

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et le nombre de personnes en âge de travailler.

Pour mesurer le dynamisme de l'activité économique, on calcule généralement le taux d'occupation. Ce dernier est estimé dans son agrégation à 52,0% parmi les personnes âgées d'au plus 10 ans. Soit un peu plus d'une personne sur 2. Il convient, cependant, de remarquer que le niveau d'occupation s'est beaucoup amélioré par rapport à 2005 où il était de 38,7%.

L'analyse selon le sexe montre une grande disparité entre les hommes et les femmes. A cet égard, le niveau d'occupation est plus important chez les hommes avec un taux estimé à 64,9%, comparativement à celui des femmes qui est de 41,1%. Il ressort de cette répartition, selon le sexe, que les taux d'occupation chez les hommes devancent ceux des femmes, indépendamment du milieu de résidence considéré. Et l'écart se situe à plus de 20 points de pourcentage. Les femmes sont potentiellement plus actives mais sont moins employées que les hommes. Elles subissent des contraintes sociales qui limitent leur présence sur le marché du travail.

Tableau 6.11 : Taux d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
Homme	56,8	57,3	73,0	64,9
Femme	36,8	33,8	46,5	41,1
Total	**46,3**	**44,6**	**58,3**	**52,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

La structure par âges présente les caractéristiques d'une population très jeune. Il y a un enfant (10- 14 ans) sur 5 qui est occupé ! Dans les autres villes, ce taux est de 1 sur 10 et un moins du tiers en milieu rural. A Dakar, il n'atteint pas 3%. Ces résultats confirment les indicateurs sur leur présence à l'école.

Un peu plus du tiers des personnes du 3ème âge est encore occupé (36,6%). Leur importance décroît du milieu rural (44,0%) à Dakar (22,0%). La retraite n'est pas synonyme de repos bien mérité pour ces personnes, l'absence de protection sociale, la famille nombreuse et élargie, et d'autres pesanteurs sont autant de facteurs qui peuvent plonger leurs ménages dans la précarité.

Un peu plus d'un jeune (15 – 34 ans) sur deux et un peu plus de sept adultes (35 – 64 ans) occupe(nt) un emploi. En milieu urbain, le taux pour les jeunes est légèrement supérieur à 2 sur 3 (Dakar : 46,9% et autres villes : 43,8%) contre 2 sur 5 en milieu rural (60,9%). En milieu urbain, les adultes totalisent 7 sur 10 contre près de 8 sur 10 en milieu rural.

Tableau 6.12 : Taux d'occupation selon le groupe d'âge et le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Groupes d'âges	%	%	%	%
10-14 ans	2,6	10,6	30,9	21,3
15-34 ans	46,9	43,8	60,9	52,9
35-64 ans	68,2	70,0	77,9	73,4
Plus de 65 ans	22,0	31,1	44,0	36,6
Total	**46,3**	**44,6**	**58,3**	**52,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Les taux d'occupation selon le niveau d'instruction doivent être étudiés en faisant attention sur le fait de la présence de beaucoup d'enfants qui donne des taux assez bas pour les personnes ayant les niveaux primaire et secondaire. Ceux qui n'ont pas fait l'école française (aucune instruction et école coranique seulement) présentent de meilleurs taux d'occupation. Ils auraient plus de temps et n'auraient pas de contrainte sur le choix de l'emploi à occuper comme l'aurait un diplômé de l'enseignement français. Selon les résultats, il n'y a pas moins d'une personne n'ayant fait aucune école sur deux qui n'occupent un emploi. C'est le constat au niveau national et dans chaque milieu de résidence. Les taux sont encore meilleurs pour les sortants de l'école coranique (plus de six personnes sur dix). Seuls ceux qui ont fait l'enseignement secondaire technique et professionnel et ceux de l'enseignement supérieur s'approchent ou dépassent des fois le niveau d'occupation de ceux qui n'ont pas fait l'école française. Ceux qui ont fait les écoles primaire et secondaire général constituent le groupe intermédiaire avec des taux variant entre 37% et 51%.

Tableau 6.13 : Taux d'occupation selon le niveau d'instruction par milieu de résidence

Niveau d'instruction des personnes âgées de 10 ans et +	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
Aucun	56,0	49,9	58,0	56,3
Coran	59,8	64,4	75,4	70,9
Primaire 1-4	42,6	42,5	44,4	43,4
Primaire 5-6	50,6	47,2	52,8	50,5
Secondaire général	36,7	30,5	45,7	37,4
Secondaire technique et professionnel	48,2	37,4	88,1	47,8
Supérieur général	49,2	67,6	74,9	54,9
Supérieur technique et professionnel	71,7	52,0	100,00	67,2
ND	42,9	50,3	54,9	49,7
Total	**46,3**	**44,6**	**58,3**	**52,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.4.1. Emploi actuel et premier emploi

Le tableau suivant retrace la répartition des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle. Ces résultats mettent en exergue la place prépondérante du secteur informel dans l'activité économique sénégalaise. Eu égard cette situation, l'essentiel des actifs occupés sont soit des indépendants (54,7%) ou des aides familiaux (21,1%), au niveau national. On note que, quelque soit le lieu de résidence, les ruraux sont essentiellement des indépendants (60,3% des femmes contre 50,5% des hommes) ou des aides familiaux (24,1%

des hommes contre 17,1% des femmes). Cette forte présence de travailleurs indépendants est due principalement à l'agriculture qui occupe l'essentiel de la main-d'œuvre du milieu rural. Les travaux champêtres exigent une forte main-d'œuvre, ce qui explique la présence massive des aides familiaux.

Les emplois tels que les salariés représentent 16,1% de l'ensemble de la population des actifs occupé. Etant donné que ces types d'emploi sont notés pour la plupart en zone urbaine, les contributions y sont élevées avec respectivement 36,1% chez les hommes et 43% chez les femmes.

Tableau 6.14 : Statut dans l'emploi actuel selon le milieu de résidence

Statut dans l'emploi/activité principale	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
Tâcheron	4,0	6,7	2,9	3,9
Indépendant/Employeur	41,8	49,4	61,8	54,7
Salarié	38,9	22,0	4,8	16,1
Aide familial/apprenti/Stagiaire	11,4	16,7	26,6	21,1
Autre	0,6	0,8	0,3	0,5
ND	3,3	4,4	3,6	3,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Selon le sexe, les femmes ont tendance à être dans les emplois indépendants, elles représentent 60.3 % d'indépendantes ou employeurs contre 50.5% pour les hommes. Ce déséquilibre en faveur des femmes s'observe, quelque soit le milieu de résidence. Le déséquilibre est moins grand pour le salariat qui occupe 16.6% des hommes contre 15.4% des femmes. A Dakar, le pourcentage de femmes salariées (43,0%) est plus important que celui des hommes (36,1%). Cet état de fait viendrait d'une forte présente de la main-d'œuvre féminine pour les employés de maison. Dans les autres villes, les niveaux sont presque les mêmes pour les deux sexes.

Tableau 6.15 : Statut dans l'emploi selon le milieu de résidence et le sexe

Statut dans l'emploi principal	Dakar		Autres villes		Milieu rural		Ensemble		
	Sexe		Sexe		Sexe		Sexe		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Tâcheron	5,7	1,7	7,6	5,4	3,2	2,4	4,7	2,8	3,9
Indépendant/Employeur	39,0	45,6	41,8	60,4	58,6	65,9	50,5	60,3	54,7
Salarié	36,1	43,0	22,5	21,3	6,2	3,1	16,6	15,4	16,1
Aide familial/apprenti/Stagiaire	15,0	6,3	23,2	7,3	28,3	24,3	24,1	17,1	21,1
Autre	0,9	0,3	0,9	0,6	0,4	0,2	0,6	0,3	0,5
ND	3,4	3,1	4,0	5,1	3,2	4,2	3,4	4,1	3,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Les résultats du tableau qui suit reflètent le degré de participation des actifs occupés dans les différentes branches d'activités économique. On constate que plus de la moitié d'entre eux travaillent dans le secteur de l'agriculture, l'élevage et la forêt (40,4%) ou celui du commerce (18,9%). Si les hommes sont relativement plus présents dans l'agriculture (15,6% contre 10,8% chez les femmes), les femmes sont mieux représentées dans le commerce (28,1% contre 12,1% chez les hommes) et les services domestiques (9,9% contre 0,81% chez les hommes).

Parmi les branches minoritairement représentatives, les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois sont les Autres services marchands (9,2%), les BTP (5,1%) et les services domestiques (4,7%). Dans ces branches, la place des hommes est relativement plus dominante que celle des femmes. Concernant les autres branches, elles emploient peu de personnes, à l'image des banques et assurances (4%), des administrations publiques (3%) de même que celles privées (1,8%), ainsi que les Organismes internationaux et consulats (0,2%).

Tableau 6.16 : Branche d'activité dans l'emploi actuel selon le milieu de résidence et le sexe

Branche d'activité/emploi actuel	Dakar Urbain			Autres Villes			Rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
	Hom.	Fem.	%	Hom.	Fem.	%	Hom.	Fem.	%	Hom.	Fem.	%
Agriculture Elevage et Forêt	1,7	1,2	1,5	15,6	10,8	13,6	65	66,1	65,5	39,8	41,1	40,4
Pêche	1,9	0,6	1,4	5,4	1,0	3,6	1,8	0,1	1,0	2,6	0,4	1,6
Extraction	0,2	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2
Fab. prod. alim, boisson et tabacs	1,9	2,1	2,0	2,3	1,1	1,8	0,5	0,4	0,5	1,2	0,9	1,1
Branches manufacturières	7,8	3,7	6,1	5,3	3,3	4,5	1,1	0,8	1,0	3,5	1,9	2,8
Eau, Electricité et gaz	0,9	0,5	0,7	0,7	0,1	0,5	0,5	0,0	0,3	0,6	0,1	0,4
BTP	16,2	0,3	9,6	11,7	0,0	6,9	4,6	0,1	2,6	8,8	0,1	5,1
Commerce	16,1	35,9	24,3	15,0	45,9	27,6	9,3	19,3	13,7	12,1	28,1	18,9
Restaurants et hôtels	1,1	3,2	2,0	0,8	2,2	1,4	0,2	0,2	0,2	0,5	1,2	0,8
Banques, assurances et aut. étab fin.	10,5	1,8	6,9	9,9	0,7	6,1	3,8	0,0	2,2	6,7	0,5	4,0
Autres services marchands	20,9	7,7	15,4	15,7	8,4	12,7	6,4	4,3	5,5	11,7	5,8	9,2
Services domestiques	1,4	26,9	12,0	0,6	11,5	5,1	0,6	2,9	1,7	0,8	9,9	4,7
Administrations publiques	6,0	6,0	6,0	6,2	5,2	5,8	1,3	0,4	0,9	3,4	2,5	3,0
Administrations privées	5,1	4,8	5,0	2,2	1,9	2,1	0,7	0,4	0,5	2,0	1,6	1,8
Organ. inter. Ambass. et consulats	0,3	0,6	0,4	0,2	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2
Autre	3,6	0,9	2,5	3,7	1,7	2,8	0,8	0,5	0,7	2,1	0,8	1,5
ND	4,4	3,7	4,1	4,7	5,8	5,2	3,5	4,3	3,8	4,0	4,4	4,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.4.2. Démarches pour l'obtention de l'emploi actuel

Les personnes qui disposent actuellement d'un emploi, l'ont obtenu pour la plupart en passant par les relations familiales ou personnelles (respectivement 37,3% et 25,4%, soit 62,7%), Viennent ensuite les travailleurs qui ont créé leur propre entreprise (13,5%) ou repris l'entreprise ou l'exploitation agricole familiale (14,7%). Ceux qui sont recrutés par voie de tests/concours (3,8%) ou réponses aux annonces dans les journaux (1,8%) représentent

environ 5%. Ces voies d'accès à l'emploi ne font pas ressortir des différences notoires selon le sexe de l'employé.

Cependant, il faut noter que, quelque soit le lieu de résidence, les relations familiales et personnelles prédominent comme moyen d'accès à l'emploi : à Dakar (27,8% et 42,8%, soit 70,6%), dans les Autres villes (38,2% et 30,4%, soit 68,6%) et en Milieu rural (40,7% et 16,6%, soit 57,3%). Ces relations sont relativement plus usitées dans le milieu urbain. Les autres chemins qui mènent à l'emploi prennent de l'importance selon que l'on est en milieu urbain ou en milieu rural. En effet, l'entrée par les annonces et test/concours concernent 10,6% des travailleurs à Dakar et 8,5% dans les autres villes et 1.8% en milieu rural. Cela pourrait traduire un défaut à l'accès à l'information ou d'absence de moyen de déplacement pour la main-d'œuvre rurale.

Tableau 6.17 : Démarches pour obtenir l'emploi actuel selon le milieu de résidence

Moyen pour trouver l'emploi occupé	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
	Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Réponses à des annonces	3,9	2,8	3,5	1,5	1,9	1,7	0,4	0,6	0,5	1,5	1,3	1,4
Tests/concours	7,2	7,1	7,1	7,4	6,0	6,8	1,8	0,7	1,3	4,2	3,1	3,8
Relations familiales	31,9	22,0	27,8	43,2	31,0	38,2	40,0	41,7	40,7	38,8	35,3	37,3
Autre relation personnelle	39,4	47,6	42,8	29,4	31,8	30,4	16,5	16,8	16,6	24,6	26,5	25,4
Création d'entreprise/exploitation avec l'aide de la famille	3,1	7,7	5,0	4,7	12,5	7,9	10,6	8,9	9,8	7,6	9,3	8,3
Création d'entreprise/exploitation sans l'aide de la famille	7,3	5,3	6,5	5,5	9,4	7,1	4,7	3,3	4,1	5,5	4,9	5,2
Reprise de l'entreprise/ferme familiale	1,0	0,7	0,9	3,8	1,7	2,9	17,3	21,0	18,9	10,6	12,8	11,6
Reprise d'une partie de l'entreprise/des terres de la famille	0,3	0,0	0,2	1,6	0,5	1,1	6,1	3,5	4,9	3,8	2,1	3,1
Autre	2,1	3,3	2,6	0,1	0,1	0,1	1,5	0,6	1,1	1,4	1,1	1,3
ND	3,8	3,5	3,7	2,7	5,0	3,7	1,2	2,9	1,9	2,1	3,4	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

L'obtention d'un emploi par le biais de la reprise d'une entreprise ou exploitation agricole est plus fréquente en milieu rural (23,0% en milieu rural contre 1,1% à Dakar et 4,0% dans les autres villes). Cependant, les écarts ne sont pas globalement importants en ce qui concerne la création d'entreprises propres, mais l'aide de la famille dans cette opération est plus sentie en milieu rural.

D'après cette représentation suivante, tout porte à croire que la durée moyenne apparaît être équilibrée, indépendamment des statuts d'emploi ou des lieux de résidence, à l'exception des aides familiaux qui travaillent moins que les autres ainsi que les indépendants en milieu rural, certainement dû à l'activité saisonnière de l'agriculture. La durée moyenne du travail est plus faible en milieu rural avec 7,2 mois sur 12 contre 11,0 à Dakar et 10,3 mois dans les autres villes.

Tableau 6.18 : durée moyenne du travail par an selon le milieu de résidence

Statut dans l'emploi/activité principale	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
	Nombre de mois au cours des 12 derniers mois			
Tâcheron	11,5	10,9	10,2	10,7
Indépendant	11,1	10,4	7,6	8,7
Employeur	11,3	12,0	11,4	11,4
Salarié	10,9	10,4	10,2	10,6
Aide familial	11,2	6,7	5,5	5,8
Stagiaire	9,5	11,0	11,0	10,1
Apprenti	11,1	11,5	10,4	11,0
Autre	10,8	12,0	10,0	10,9
ND	11,9	8,5	6,8	7,7
Total	**11,0**	**10,3**	**7,2**	**8,6**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le classement des travailleurs selon le niveau de rémunération au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête est le suivant au niveau national : Employeurs (3 669 000 francs CFA), Salariés (1 651 700 francs CFA) Indépendants (633 600 francs CFA) et les tâcherons (583 100 francs CFA). Vient ensuite le personnel au statut plus ou moins temporaire : les stagiaires (403 900 francs CFA), les apprentis (134 300 francs CFA) et les aides familiaux (56 200 francs CFA). Cet ordre ne se modifie pas significativement selon le milieu de résidence, l'aide familial à Dakar vient avant le tâcheron et celui-ci devance l'indépendant en milieu rural. Il convient de remarquer que le niveau des revenu baisse de Dakar au milieu rural, en passant en moyenne de 680 400 francs CFA à 175 100 francs CFA.

Tableau 6.19 : Revenu moyen de l'emploi actuel selon le statut dans l'emploi

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres. Villes	Milieu rural	
Statut dans l'emploi/activité principale	**Revenu au cours des 12 derniers mois en milliers FCFA**			
Tâcheron	656,2	570,3	552,5	583,1
Indépendant	1457,3	688,9	407,9	633,6
Employeur	4064,7	3143,6	2188,4	3669,0
Salarié	2201,8	1093,0	851,3	1651,7
Aide familial	718,8	75,5	34,1	56,2
Stagiaire	523,6	198,2	324,7	403,9
Apprenti	186,0	100,7	113,8	134,3
Autre	467,1	592,5	515,7	528,9
ND	379,7	374,5	133,5	236,2
Total	**680,4**	**273,4**	**175,1**	**318,9**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Quelque soit le lieu de résidence, la circonstance de la prise d'emploi actuel paraît être plus liée à une décision personnelle du travailleur qu'à un changement dans son entourage (87,0%), soient respectivement 80,4% à Dakar, 85,6% dans les Autres villes et 89,7% en Milieu rural.

Tableau 6.20 : Circonstance de la prise d'emploi actuel selon le milieu de résidence

Changement lié à l'entourage de l'employé	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
	%	%	%	%
Oui	5,1	4,4	4,1	4,4
Non	80,4	85,6	89,7	87,0
ND	14,5	9,9	6,2	8,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Il est ainsi observé dans l'ensemble du tableau ci-dessous, que la plupart des employés qui ont pris un emploi lié à un changement dans leur entourage l'on fait suite à un décès d'un proche (34,1%) ou soit d'une autre circonstance liée à l'entourage de l'employé (29,1%). Cette situation ne varie pas d'un milieu de résidence à un autre. La maladie 16,2%) ou la perte d'emploi (11,3%) d'un proche sont des contraintes non négligeables dans le changement d'emploi des travailleurs.

Tableau 6.21 : Circonstance de la prise d'emploi actuel liée à l'entourage de l'employé selon le milieu de résidence

Circonstance liée à l'entourage de l'employé	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
	%	%	%	%
Décès d'un proche	44,9	36,6	28,7	34,1
Maladie d'un proche	5,1	15,3	21,2	16,2
Changement d'emploi d'un proche	0,8	0,0	7,5	4,4
Perte d'emploi d'un proche	7,4	18,8	10,3	11,3
Prise d'emploi d'un proche	1,0	1,0	1,6	1,3
Scolarisation d'un enfant	0,0	0,0	0,4	0,2
Naissance d'un enfant	5,6	2,3	1,7	2,8
Autre	34,3	25,9	27,9	29,1
ND	0,9	0,0	0,6	0,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Concernant la durée que le travailleur occupé actuellement met en quittant un emploi pour un autre, il est noté que cela soit à Dakar (56,5%), dans les Autres villes (60,5%) ou en milieu rural (72,3%), l'interruption est en moyenne souvent inférieure à 6 mois, soit de 65,5% dans sa totalité. Près de un cinquième des travailleurs est resté plus de 2 ans entre la perte de leur emploi précèdent et leur emploi actuel (Dakar : 25,3%, les Autres villes 21,6% et milieu rural 12,2%).

Tableau 6.22 : Durée d'interruption entre emploi actuel et le précédent selon le milieu de résidence

Durée interruption entre l'emploi précédent et l'emploi actuel	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
	%	%	%	%
Moins de 6 mois	56,5	60,5	72,3	65,5
6 mois à 1 an	4,4	6,4	5,6	5,5
1 à 2 ans	12,0	8,8	7,5	9,0
2 à 5 ans	14,5	10,8	5,7	9,2
5 ans et +	10,8	10,8	6,5	8,6
ND	1,9	2,6	2,3	2,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

En quittant un poste de travail pour un autre, l'employé espère trouver une condition de travail et de vie plus alléchante que le premier. Il faut noter que l'emploi actuel est mieux rémunéré que le précédent (68,1%) d'après les personnes interrogées et cela reste valable, quelque soit le lieu de résidence : (Dakar 69,1%, milieu rural 68,8%, autres villes 64,9%). Toutefois, près du cinquième des employés (20,3%) vit la situation contraire. Et près de 2 travailleurs sur 30 n'ont pas connu de changement dans la rémunération.

Tableau 6.23 : Différence de rémunération entre emploi actuel et emploi précédent selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Emploi précédent mieux rémunéré que l'actuel	%	%	%	%
Mieux	19,5	22,4	19,8	20,3
Moins bien	69,1	64,9	68,8	68,1
Pareil	6,8	8,1	6,7	7,0
ND	4,6	4,5	4,6	4,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Un emploi peut non seulement être bien rémunéré, mais il y a également le degré de pénibilité pour l'employé. Cela peut être une raison de changement de travail. Les interviews des personnes occupées montrent globalement que l'emploi actuel est moins pénible que le précédent pour 54,7% d'entre elles. De plus, du point de vue du milieu de résidence, la pénibilité de l'emploi actuel est relativement moins sévère à Dakar (53,2%) et en milieu rural (53,4%) que dans les Autres villes (59,6%).

En définitive, il faut retenir que la majorité des employés quittent pour des employés mieux rémunérés et moins pénibles.

Tableau 6.24 : Degré de pénibilité entre emploi actuel et emploi précédent selon le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
Emploi précédent moins pénible que l'actuel	%	%	%	%
Plus	53,2	59,6	53,4	54,7
Moins	20,5	21,2	23,9	22,4
Pareil	20,9	14,6	18,1	18,1
ND	5,4	4,7	4,7	4,9
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Au niveau national, plus de la moitié des individus ont quitté leur emploi pour un autre, soit par démission/abandon volontaire (50,5%), soit pour une ‘’Autre circonstance’’ (29,3%). Ces deux raisons concernent près de 4 travailleurs sur 5. Les autres motifs invoqués sont : ‘’travail achevé’’ (3,2%), ‘’fermeture de l’entreprise’’ (3,3%), ‘’perte de capital de l’entreprise’’ (2,3), ‘’licenciement’’ (1,7%), ‘’maladie/accident’’ (2%), ‘’retraite’’ (2%) et ‘’perte de terre/bétail’’ (0,3%), etc. Les licenciements et les fermetures d’entreprises sont relativement plus fréquents à Dakar où se concentrent les activités économiques du pays.

Tableau 6.25 : Circonstance dans le changement d’emploi selon le milieu de résidence

Circonstances changement d'emploi pour occuper l'emploi actuel	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%
Licenciement	3,8	2,1	0,4	1,7
Fermeture d'entreprise	5,4	3,1	2,3	3,3
Démission/abandon volontaire	58,9	52,1	45,3	50,5
Travail achevé	2,8	4,3	3,0	3,2
Perte terre/bétail	0,4	0,4	0,3	0,3
Perte de capital d'entreprise	2,1	2,9	2,1	2,3
Maladie/accident	2,1	3,2	1,4	2,0
Retraite	2,5	2,1	1,6	2,0
Autre	17,4	25,1	37,3	29,3
ND	4,6	4,7	6,3	5,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.4.3. L’emploi actuel secondaire

La pluriactivité

Un actif occupé qui a déjà une activité principale peut exercer d’autres activités moyennant une rémunération. Un tel actif qui exerce au moins une autre activité en plus de son activité principale est en situation de pluriactivité. Le taux de pluriactivité désigne la proportion d’actifs occupés en situation de pluriactivité.

Le taux de pluriactivité est de 16% au niveau national. La pluriactivité est plus fréquente en milieu rural (22,2%) et dans les autres villes (10,4%) qu’à Dakar (5,1%). La pluri activité est aussi plus fréquente chez les hommes (20,4% au niveau national) que chez les femmes (10,0% au niveau national), quelque soit le milieu de résidence.

Tableau 6.26 : Taux de pluriactivité selon le milieu de résidence et le sexe

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Homme	6,2	12,2	29,4	20,4
Femme	3,6	7,7	13,2	10
Ensemble	**5,1**	**10,4**	**22,2**	**16**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le groupe d'âge qui fait le plus recours à la pluriactivité est le groupe d'âges des adultes (35-64 ans) avec 21,6%, ils sont suivis du groupe des personnes du 3ème âge (+ de 65 ans) avec 20,5%. Les enfants sont peu touchés par le cumul d'activités (3,7%). Ce classement reste quasiment le même, quelque soit le milieu de résidence.

Tableau 6.27 : Taux de pluriactivité selon le milieu de résidence et l'âge

Groupes d'âges		Milieu de résidence			Total
		Dakar	Autres villes	Milieu rural	
		%	%	%	%
10-14 ans	Pluriactivité	0,0	2,0	3,9	3,7
15-35 ans	Pluriactivité	3,6	8,5	19,2	13,3
36-64 ans	Pluriactivité	7,2	13,1	32,2	21,6
Plus de 65 ans		5,5	13,4	25,3	20,5
Total		**5,1**	**10,4**	**22,2**	**16,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

La pluriactivité est pratiquée, quelque soit le niveau d'étude de l'individu. Elle est plus fréquente chez ceux qui n'ont pas fait l'école française (école coranique (22,1%) et les non instruits (15.7%)). Elle reste, cependant, assez importante chez les autres travailleurs du niveau plus élevé, car intéressant plus de 10,0% parmi eux. La pratique est relativement plus faible pour ceux qui ont un niveau supérieur technique et professionnel (4.4%). Le milieu urbain dakarois se singularise avec des taux de pluriactivité plus élevés chez les sortants de l'enseignement supérieur et ceux du secondaire technique et professionnel. Six personnes sur 10 parmi ces derniers s'adonnent à la pluriactivité en milieu rural.

Tableau 6.28 : Taux de pluriactivité selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Mean
Aucun	2,8	5,3	19,9	15,7
Coran	5,5	15,5	26,9	22,1
Primaire 1-4	4,3	10,7	19,7	13,4
Primaire 5-6	4,7	12,7	21,8	13,5
Secondaire général	4,6	9,1	15,4	9,7
Secondaire technique et professionnel	9,5	6,8	57,9	14,8
Supérieur général	10,2	11,4	12,8	10,7
Supérieur technique et professionnel	6,8	0,0	0,0	4,4
ND	11,9	5,9	18,9	13,4
Total	**5,1**	**10,5**	**22,1**	**15,9**

Source : ANSD. EPSFII 2011

La plupart des travailleurs qui recourent à la pluriactivité ne le font pas sous le statut de salarié. Seuls 17,7% d'entre eux ont déclaré être salariés. Le rapport salarié/non salarié change à Dakar avec 4 travailleurs sur 10. Les hommes (18,9%) sont relativement plus intéressés que les femmes (14,6%).

Tableau 6.29 : Situation dans le second emploi : statut de salarié

	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
Statut de salarié	Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Oui	40,6	32,6	38,3	15,2	11,9	14,2	17,6	13,2	16,4	18,9	14,6	17,7
Non	59,4	67,4	61,7	83,4	88,1	84,8	82,1	86,0	83,1	80,6	84,8	81,8
ND	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	1,0	0,4	0,8	0,5	0,5	0,6	0,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

La pratique de la pluriactivité semble être un phénomène ancré dans les habitudes des travailleurs sénégalais. Près de 60% des travailleurs déclarent la pratiquer depuis au moins 6 ans et près de 46% depuis plus de 10 ans. Les hommes semblent avoir commencé la pluriactivité plus tôt, 61,2% des hommes y sont depuis de 6 ans pour 37,1% des femmes. La pratique est plus récente à Dakar où, 55,5% des personnes à Dakar y sont il y a moins de 6 ans pour 43,5% dans les autres villes et 39,2% en milieu rural.

Tableau 6.30 : durée dans l'exercice du second emploi selon le milieu de résidence et le sexe

	Dakar urbain			Autres Villes			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins d'un an	18,5	24,3	20,2	7,3	12,7	8,8	6,0	9,5	6,8	7,0	11,1	8,1
1 - 5 ans	34,2	37,9	35,3	29,0	48,5	34,7	30,0	39,4	32,4	30,2	40,7	32,9
6 - 9 ans	9,7	13,5	10,9	15,5	7,4	13,1	12,1	10,1	11,6	12,4	10,0	11,7
10 ans et +	33,4	22,2	30,1	47,8	30,5	42,7	50,3	40,0	47,7	48,8	37,1	45,8
ND	4,1	2,1	3,5	0,5	0,9	0,6	1,6	1,0	1,4	1,6	1,1	1,5
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Plus de 60% des travailleurs avec une pluriactivité déclarent consacrer plus de 24 heures à leur activité secondaire par semaine, et environ 20% font au plus 16 heures. Les femmes mettent en moyenne moins d'heures (49,9% plus de 24 heures et 26,3% au plus 16 heures) que leurs homologues du sexe masculin (66,1% plus de 24 heures et 17,1% au plus 16 heures). Les citadins accordent moins d'heures aux activités secondaires (Dakar : 35,8% plus de 24 heures et 48,6% au plus 16 heures ; Autres villes : 55,7% plus de 24 heures et 24,6% au plus 16 heures) que les ruraux (65,1% plus de 24 heures et 16,2% au plus 16 heures). L'analyse par sexe donne les mêmes rapports, les femmes et hommes ruraux consacrent en moyenne plus de temps à leurs activités secondaires que leurs homologues citadins.

Tableau 6.31 : Nombre d'heures par semaine consacrées à l'activité secondaire selon le milieu de résidence

	Dakar urbain			Autres Villes			Milieu rural			Ensemble		
Nombre d'heures par semaine consacrées à l'emploi secondaire	**Sexe**		**Total**	**Sexe**		**Total**	**Sexe**		**Total**	**Sexe**		**Total**
	Hom.	**Fem.**		**Hom.**	**Fem.**		**Hom.**	**Fem.**		**Hom.**	**Fem.**	
	%	%	**%**	%	%	**%**	%	%	**%**	%	%	**%**
Moins de 8 heures	25,8	25,7	25,8	8,0	15,3	10,2	4,3	6,9	5,0	6,2	9,6	7,1
8 - 16 heures	18,6	33,2	22,8	12,4	18,7	14,3	10,0	14,7	11,2	10,9	16,7	12,4
16 - 24 heures	13,5	9,3	12,3	12,5	28,7	17,3	15,3	20,5	16,7	14,8	20,8	16,4
24 - 36 heures	10,9	23,8	14,7	17,7	30,2	21,4	26,2	36,9	29,0	24,0	34,9	27,0
36 heures ou +	28,7	5,8	22,1	46,3	6,2	34,3	42,7	17,6	36,1	42,1	15,0	34,9
ND	2,5	2,1	2,4	3,1	0,8	2,4	1,6	3,4	2,1	1,9	2,9	2,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.4.4. Le premier emploi occupé

L'obtention d'un emploi est source d'humanisation, comme le dit si bien Voltaire (philosophe français 1694-1778), « Le travail éloigne de nous trois grands maux, l'ennui, le vice et le besoin ». Les Sénégalais commencent à travailler très jeunes. Neuf actifs sur dix ont occupé leur premier emploi avant 25 ans. Ainsi, les résultats révèlent que plus du tiers des personnes actives (39,7%) ont décroché leur premier emploi dans la fourchette d'âge de 10-15 ans, puis certaines d'entre elles (30,8%) l'ont eu à la tranche d'âge de 15-25 ans, alors que d'autres (19,9%) l'ont obtenu à moins de 10 ans.

Dans son ensemble, selon le genre, les hommes (93,0% avant 25 ans) entrent plus tôt que les femmes (85,5% avant 25 ans) dans le marché du travail. Ce constat est valable dans tous les milieux de résidence.

La tranche d'âges 10-15 ans constitue celle où la majorité des personnes débute le premier emploi, à l'exception de la zone urbaine de Dakar où c'est celle de 15-25 ans.

Tableau 6.32 : L'âge au premier emploi selon le milieu de résidence et le sexe

	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
Age au premier emploi	Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Moins de 10 ans	11,9	3,3	8,7	18,5	10,5	15,6	31,6	19,6	27,5	23,7	13,0	19,9
10 - 15 ans	27,9	18,9	24,6	38,3	35,1	37,2	46,8	52,1	48,6	40,0	39,0	39,7
15 - 25 ans	46,6	55,2	49,8	35,1	34,5	34,9	18,3	20,7	19,1	29,3	33,5	30,8
25 -35 ans	11,7	16,9	13,6	5,5	14,0	8,5	2,3	4,9	3,2	5,5	10,3	7,1
35 ans ou +	0,6	3,0	1,5	0,5	5,5	2,3	0,6	1,8	1,0	0,6	2,9	1,4
ND	1,3	2,7	1,8	2,1	0,5	1,5	0,4	1,0	0,6	1,0	1,4	1,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le moyen d'obtention du premier emploi est étudié en distinguant quatre générations qui sont les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes du 3ème âge. Il faut se rappeler que plus de 90% des personnes ont commencé à travailler avant l'âge de 25 ans. Il n'y a pas une différence fondamentale dans les voies d'accès au premier emploi entre les générations. Les relations familiales ou personnelles (75,6%), la reprise de l'entreprise familiale/exploitation familiale (12,8%) et la création ou la reprise de tout ou partie de l'entreprise familiale (5,2%) sont les principaux modes d'accès au premier emploi. Les autres modalités pour obtenir un emploi restent naturellement marginales. Pour les personnes âgées de moins de 15 ans, l'insertion se fait exclusivement par le biais de la famille.

Tableau 6.33 : Démarches pour obtenir le premier emploi actuel selon le milieu de résidence

	Groupes d'âges3				Total
	10-14 ans	15-35 ans	36-64 ans	Plus de 65 ans	%
Moyen pour trouver le 1er emploi (2 emplois ou +)	%	%	%	%	
Réponses à des annonces	0,0	1,8	1,3	0,3	1,4
Tests/concours	0,0	1,5	3,5	2,4	2,6
Relations familiales	74,7	61,4	60,3	59,6	60,8

Autre relation personnelle	0,0	16,4	14,1	11,0	14,8
Création d'entreprise/exploitation avec l'aide de la famille	0,0	4,7	3,4	3,2	3,9
Création d'entreprise/exploitation ans l'aide de la famille	0,0	0,7	1,7	2,6	1,3
Reprise de l'entreprise/ferme familiale	25,3	9,1	9,9	12,3	9,8
Reprise d'une partie de l'entreprise/des terres de la famille	0,0	2,3	3,2	5,4	3,0
ND	0,0	2,1	2,6	3,2	2,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Au niveau national, plus de la moitié (54,5%) des actifs occupés ont débuté leur carrière avec les métiers d'agriculteurs ou d'ouvriers dans l'agriculture et de la pêche, 18,5% ont démarré en tant que ouvriers ou employés non qualifiés et 12,2% étaient des artisans ou ouvriers des métiers. Ces résultats mettent en évidence le très faible niveau de qualification des travailleurs sénégalais et la place du secteur informel.

Les professions intellectuelles et scientifiques sont occupées en premier emploi par 2,2% seulement des individus, les professions intermédiaires ne concernant que 1,4%. Rares sont ceux qui entament leur activité comme directeurs de sociétés et d'entreprises, ils sont peu présents et n'occupent que 0,1% des premiers emplois.

Aussi bien les hommes (58,3%) que les femmes (47,5%) exercent, en majorité, le premier emploi comme agriculteurs ou ouvriers dans l'agriculture ou la pêche. Les différences dans le premier emploi selon le genre apparaissent dans les métiers des artisans et ouvriers des métiers, les conducteurs de machines, véhicules et ouvriers de l'assemblage où les hommes prédominent très largement. Le deuxième groupe de métiers est essentiellement masculin. Le sexe féminin travaille principalement comme ouvriers ou employés non qualifiés (32,5% contre 10,9%) et dans les emplois de type administratif (1,9% contre 0,4%) et de services (3,4% contre 0,8%). Relativement, il n'y a cependant pas de réelles différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les métiers intellectuels et scientifiques (2,1% contre 2,3%) et les métiers intermédiaires (1,1% contre 1,9%).

Il convient de signaler qu'en milieu urbain, les femmes occupent majoritairement leur premier emploi comme ouvrières et employées non qualifiées (Dakar : 53,0% et Autres villes : 38,4%). Il en est de même pour les hommes uniquement à Dakar comme artisans et ouvriers des métiers (30,5%).

Tableau 6.34 : Profession dans le premier emploi par sexe selon le milieu de résidence

Profession dans le 1er emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
	Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Dir. sociét. entrep. et gérants	0,3	0,0	0,2	0,4	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Prof. intel. et scientif.	4,7	6,7	5,4	2,2	1,9	2,1	0,8	0,0	0,5	2,1	2,3	2,2
Prof. Intermédiaires	2,3	3,5	2,7	1,3	4,1	2,3	0,4	0,0	0,3	1,1	1,9	1,4
Employés type administ.	1,0	4,4	2,2	0,5	1,7	0,9	0,0	0,5	0,2	0,4	1,9	0,9
Personl. des services et vendeurs	1,8	6,1	3,4	0,5	7,0	2,8	0,3	0,4	0,4	0,8	3,4	1,7
Agricul. et ouv. de l'ag. et de pêche	27,3	13,3	22,2	44,2	32,5	40,0	79,3	73,3	77,3	58,3	47,5	54,5
Artisans et ouv. des métiers	30,5	4,5	20,9	26,0	11,0	20,6	5,1	2,5	4,2	16,1	4,9	12,2
Conduct. d'inst. de mach. de vehic. et ouv. assemb.	2,6	0,0	1,6	2,1	0,0	1,3	1,1	0,0	0,7	1,7	0,0	1,1
Ouv. et empl. non qualifiés	15,4	53,0	29,3	11,1	38,4	20,8	8,6	18,2	11,8	10,9	32,5	18,5
Forces armées et police	2,1	0,0	1,3	2,5	0,0	1,6	0,3	0,0	0,2	1,2	0,0	0,8
ND	11,9	8,5	10,7	9,3	3,4	7,2	4,0	5,1	4,4	7,2	5,7	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le tableau ci-dessous dessine la répartition des actifs occupés selon le statut dans le premier emploi. Ces résultats mettent en exergue la place prépondérante du secteur informel dans l'activité économique sénégalaise. Les actifs occupés ont généralement commencé comme apprentis/aides familiaux (63,4%), donc dans le but d'apprendre un métier. Il y a 16,0% parmi eux qui ont été recrutés pour la première fois comme salariés (16%) et 15,0% qui montent leur propre activité comme indépendants/employeurs au niveau national. C'est uniquement à Dakar où cet état de fait se modifie du fait de la majorité des femmes (49,7%) qui étrennent leur premier emploi étant salariées, elles sont un quart (25,0%) qui commencent par l'apprentissage. Dans les autres villes, elles sont apprentis pour 38,9% et salariées pour

32,0%. Le statut des hommes dans le premier emploi reste assez identique de celui du niveau global, quelque soit le milieu de résidence.

Tableau 6.35 : Statut dans le premier emploi par sexe selon le milieu de résidence

	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
Statut dans le 1er emploi	Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Tâcheron	2,1	0,4	1,5	3,0	4,3	3,5	0,5	1,0	0,7	1,5	1,5	1,5
Indépendant/employeur	11,0	19,6	14,2	12,0	19,7	14,7	16,0	14,5	15,5	13,9	17,1	15,0
Salarié	20,1	49,7	31,0	12,3	32,0	19,3	5,0	10,2	6,8	10,5	26,2	16,0
Stagiaire	0,8	3,5	1,8	0,0	1,2	0,4	0,3	0,0	0,2	0,4	1,3	0,7
Apprenti/aide familial	62,9	25,0	48,9	67,8	38,9	57,5	75,2	69,7	73,3	70,4	50,3	63,4
Autre	0,9	0,6	0,8	1,5	1,1	1,3	1,1	0,6	0,9	1,1	0,7	1,0
ND	2,2	1,1	1,8	3,4	2,9	3,3	1,8	4,0	2,5	2,3	2,9	2,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Les résultats du tableau qui suit reflètent le degré de participation des actifs occupés dans les différentes branches d'activités économiques pour leur premier emploi. Etant donné que les hommes (58,3%) et les femmes (47,5%) exercent, en majorité, le premier emploi comme agriculteurs ou ouvriers dans l'agriculture ou la pêche, la branche d'activités de celui-ci reste naturellement l'agriculture, l'élevage et la forêt (55,2%). Viennent les branches commerce (9,3%), les autres activités marchandes (7,7%), les services domestiques (6,6%) et le BTP (3,0%). Les administrations privées et publiques se partagent presque à parts égales les 4,7% des premiers emplois. La branche Transports et communication et branches manufacturières enregistrent chacun 2,9% de ces emplois. Toutes les autres branches reçoivent moins de 2% des primo employés.

Les femmes sont relativement plus présentes dans les branches commerce (12,7% contre 7,5%), services domestiques (18,1% contre 0,4%) et administrations privées (3,4% contre 1,7%) que les hommes.

La branche ''Agriculture, l'élevage et la forêt'' perd des points mais reste la première pourvoyeuse de premiers emplois en milieu urbain. Cette perte se fait en particulier au profit des branches de services : commerce, transports et communication, autres services

marchands, services domestiques, et administrations publiques et privées. Les branches manufacturières et le BTP en bénéficient dans une moindre mesure. Chez les femmes dakaroises, les contributions des branches ‘’Services domestiques’’ et ‘’Commerce’’ dépassent celle de la branche ‘’Agriculture, l'élevage et la forêt’’ dans les premiers emplois. Dans les autres villes, c’est cumul des contributions de ces deux branches qui dépassent de 2 points de pourcentage la part de la branche ‘’Agriculture, l'élevage et la forêt’’. En milieu rural, la première branche ‘’Agriculture, l'élevage et la forêt’’ gagne plus de 20 points par rapport à la moyenne nationale et cela réduit fortement (mois de 2%) les parts de la branche BTP et des administrations publiques et privées.

Tableau 6.36 : Branche d’activité dans le premier emploi par sexe selon le milieu de résidence

	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
Branche d'activité/1er emploi	Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Agriculture Elevage et Forêt	29,7	13,7	23,8	43,0	33,9	39,8	80,8	72,5	78,0	59,5	47,4	55,2
Pêche	1,2	0,9	1,1	1,5	0,7	1,3	0,9	0,0	0,6	1,1	0,4	0,9
Extraction	0,4	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Fab. prod. alim, boisson et tabacs	1,8	1,5	1,7	1,5	0,8	1,3	0,9	0,3	0,7	1,2	0,8	1,1
Branches manuf.	8,0	2,3	5,9	4,4	4,9	4,6	0,8	0,6	0,7	3,4	2,0	2,9
Eau, Electricité et gaz	0,8	0,0	0,5	0,5	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,2
BTP	9,7	0,2	6,2	5,1	0,3	3,4	1,7	0,2	1,2	4,5	0,2	3,0
Commerce	9,5	19,2	13,1	7,5	14,8	10,1	6,4	8,0	7,0	7,5	12,7	9,3
Restaurants et hôtels	0,6	3,9	1,8	1,0	2,1	1,4	0,2	0,9	0,4	0,5	2,0	1,0
Transports et commun.	7,3	1,0	5,0	7,0	0,5	4,7	1,8	0,0	1,2	4,3	0,4	2,9
Banques, assurances et autres étab. fin.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Autres services marchands	17,6	8,0	14,1	14,7	8,8	12,6	2,3	2,5	2,4	8,9	5,4	7,7

Services domestiques	0,8	31,0	11,9	0,8	21,1	8,1	0,0	9,5	3,2	0,4	18,1	6,6
Admin. publiques	6,1	4,4	5,5	3,5	3,4	3,5	0,5	0,3	0,4	2,6	2,1	2,4
Admin. Privées	2,5	7,4	4,3	1,7	4,7	2,7	1,3	0,7	1,1	1,7	3,4	2,3
Organ. int, ambas et consulats	0,0	0,6	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1
Autre	1,2	2,2	1,5	2,6	0,9	2,0	0,5	0,3	0,4	1,1	1,0	1,0
ND	2,7	3,5	3,0	4,7	2,9	4,1	2,0	4,2	2,7	2,7	3,7	3,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Au niveau national, les résultats par secteur d'activité montrent que près de soixante actifs occupés pour la première fois sur cent (53,8%) travaillent dans les entreprises individuelles ou familiales, un secteur souvent jugé comme informel. Quant à ceux qui travaillent dans les sociétés privées et propres, ils sont estimés à 18,1% et 12,1% respectivement.

Il convient de noter que la part des hommes commençant leur carrière dans les entreprises du ménage est plus importante que celle des femmes occupées, quelque soit le milieu : à Dakar (32,1% contre 16,1%), dans les Autres villes (42,9% contre 35%), et en milieu rural (747% contre 718%). Cette tendance de supériorité selon le genre se consolide pour ce qui est du secteur privé : (43% contre 20% des femmes) à Dakar, (34,4% contre 16% des femmes) dans les Autres villes et (7,5 contre 1,8 des femmes) en Milieu rural.

S'agissant des entreprises individuelles, on observe que cette situation de dominance des hommes semble être négativement corrélée avec le degré d'urbanisation du milieu de résidence : 32,1 % à Dakar, 42,9% dans les autres villes et 74,7% en milieu rural. En revanche, avec ceux ayant leur premier emploi dans les entreprises privées d'autrui, la tendance contraire se manifeste : 43% à Dakar, 34% dans les autres villes, 7,5% en milieu rural.

Tableau 6.37 : Secteur d'activité du premier emploi par selon le milieu de résidence

Secteur d'activité/1er emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
	Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Administration/service public	6,4	5,1	5,9	3,6	2,5	3,3	1,0	0,3	0,7	3,0	2,1	2,7
Collectivité locale	0,0	0,0	0,0	0,4	0,8	0,5	0,0	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2
Société d'Etat	0,6	0,5	0,5	0,8	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	0,2
Société privée ou d'économie mixte	3,2	1,8	2,7	1,2	0,9	1,1	0,5	0,0	0,3	1,4	0,7	1,1
ONG/Organisme à but non lucratif	0,1	1,0	0,4	0,4	1,4	0,7	0,2	0,0	0,1	0,2	0,6	0,3
Organ. Int., ambassades et consulats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Entreprise du ménage/familiale	32,1	16,1	26,2	42,9	35,0	40,1	74,7	71,8	73,7	56,9	48,0	53,8
Entreprise propre	9,0	17,9	12,3	9,3	18,9	12,7	12,0	11,5	11,8	10,6	14,9	12,1
Ménage d'autrui	1,1	29,7	11,7	2,2	19,7	8,5	1,8	9,6	4,4	1,7	17,5	7,3
Entreprise privée d'autrui	43,0	20,0	34,5	34,4	16,0	27,8	7,5	1,8	5,5	22,4	10,0	18,1
Coopérative	0,1	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,2	0,2	0,1	0,2
Autre	1,1	2,7	1,7	1,6	1,2	1,5	0,1	0,2	0,1	0,7	1,1	0,8
ND	3,2	4,8	3,8	3,2	2,9	3,1	2,0	4,5	2,8	2,6	4,3	3,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Près de 7 travailleurs sur 10 occupent toujours leur premier emploi. Ce rapport est de 8 femmes sur 10 pour environ 7 hommes sur 10. La majorité de ceux qui ont quitté leur premier emploi pour un autre y a passé au moins 10 ans (13,7%). Il n'y a que quelques rares personnes dont la durée dans le premier emploi fait moins d'un an (0,8%). Ceux dont l'expérience dans le premier emploi a duré entre 1 et 10 ans représentent 12,2%.

Ce profil global de durée dans le premier emploi est plus proche de celui des hommes qui mettent plus de temps dans le premier que les femmes. Il est encore effectif dans le milieu rural avec des proportions plus faibles, du fait du nombre important de personnes qui conservent actuellement leur premier emploi. En milieu urbain, le profil change, car la majorité fait entre 1 et 10 ans dans le premier emploi, mais les hommes y ont une expérience plus longue.

Tableau 6.38 : Durée moyenne d'occupation du premier emploi par sexe selon le milieu de résidence

Durée dans le 1er emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
	Hom.	Fem.	%	Hom.	Fem.	%	Hom.	Fem.	%	Hom.	Fem.	%
	%	%		%	%		%	%		%	%	
Emploi actuel	62,9	68,9	65,4	67,0	73,4	69,7	71,4	81,8	76,1	68,6	77,6	72,6
Moins d'1 an	1,5	3,2	2,2	0,5	1,6	1,0	0,1	0,3	0,2	0,5	1,1	0,8
1-4 ans	13,5	15,8	14,5	7,6	10,1	8,7	2,3	4,2	3,1	5,8	7,7	6,6
5-9 ans	10,2	5,7	8,3	8,6	5,1	7,1	5,0	3,0	4,1	6,9	3,9	5,6
10-14 ans	4,1	1,9	3,2	4,4	2,7	3,7	6,5	2,1	4,5	5,6	2,2	4,1
15 ans et +	6,1	2,8	4,7	10,8	6,4	9,0	14,1	8,3	11,5	11,7	6,8	9,6
Nd	1,7	1,8	1,7	1,0	0,7	0,9	0,5	0,4	0,5	0,9	0,7	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.5. POPULATION AU CHÔMAGE

Sont considérés comme chômeurs, les individus qui n'ont pas d'emploi, qui sont à la recherche d'un emploi et sont disposés à travailler. Parmi eux figurent ceux qui sont à la recherche du premier emploi et ceux qui ont déjà une expérience à la matière. Cette définition donne les comme chômeurs au sens strict du BIT (Bureau International du Travail). L'acception du chômeur au sens large fait intégrer les personnes disponibles pour occuper un emploi, mais n'ont pas cherché du travail.

Dans ce sens (au sens large du terme), la population active qui est dénombrée à hauteur de 5 461 282 personnes, comprend à son sein 4 611 058 occupés contre 850 224 personnes qui sont en situation de chômage, soit un taux de chômage global de 15,6%. Environ quatre chômeurs sur 10 (40,6%) ont déjà occupé un emploi.

Ce taux varie considérablement selon les milieux de résidence et d'un genre à un autre. Le taux de chômage des femmes est relativement plus élevé que ceux des hommes quel que soit le milieu. Il tourne autour de 33,4% à Dakar (14,9% pour les hommes), 29,2% dans les Autres villes (9,7% pour les hommes) et 17,1% en milieu rural (4,4% pour les hommes). Le chômage est donc plus présent en milieu urbain et plus élevé chez les femmes (23,7% contre 8,2% pour les hommes au niveau national).

Tableau 6.39 : Taux de chômage (sens large) par sexe selon le milieu de résidence

			Milieu de résidence			Total
			Dakar	Autres villes	Milieu rural	
			%	%	%	%
Sexe	Homme		14,9	9,7	4,4	8,2
	Femme		33,4	29,2	17,1	23,7
Total			**23,7**	**18,8**	**10,4**	**15,6**

Source : ANSD. EPSFII 2011

La structure de la population en chômage renferme globalement 3 hommes pour 7 femmes. Ce rapport est le sensiblement le même dans le milieu urbain hors de Dakar. Dans cette ville, il y a 3 hommes en chômage pour 2 femmes dans la même situation. En milieu rural, la répartition donne 2 hommes pour près de 8 femmes.

Tableau 6.40 : Répartition des personnes en chômage par sexe selon le milieu de résidence

	Homme	Femme	Total
Dakar	33,0	67,0	100,0
Aut. Villes	27,4	72,6	100,0
Milieu rural	21,9	78,1	100,0
Total	27,6	72,4	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

La différence entre le chômage au sens élargi et le chômage au sens strict réside dans le non remplissage de la condition de recherche active de l'emploi dans les avant l'enquête. Cette condition suppose un marché du travail bien organisé avec des endroits où les personnes peuvent s'y rendre pour trouver un emploi. Même dans un tel système, il peut y avoir des personnes découragées qui n'investissent plus leur temps dans la recherche d'emploi. Les résultats issus de l'application des deux définitions présentent des différences de plus de 10 points de pourcentage (15,6% contre 5,2%). L'analyse des résultats se poursuit avec le chômage au sens large pour la prise en compte de toutes les personnes désireuses de travailler si un emploi leur est offert.

Tableau 6.41 : Taux de chômage (sens strict) par sexe selon le milieu de résidence

			Milieu de résidence			Total
			Dakar	Autres villes	Milieu rural	
			%	%	%	%
Sexe	Homme		8,2	5,3	2,0	4,2
	Femme		13,0	7,7	3,4	6,5
Total			10,2	6,3	2,6	5,2

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le tableau suivant lie le niveau de chômage aux groupes d'âges. Le taux de chômage décroît à partir du groupe d'âges (15-34 ans). Cela veut dire que les jeunes personnes (15-34 ans) sont plus touchés (soit 20,2%), suivi des adultes (35-64) avec 9,1% et des personnes du 3ème âge qui devraient être à la retraite avec 2,6%. Les enfants (10-14 ans) qui désirent travailler connaissent un taux de chômage de 15,9% au niveau national. Le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette tendance reste valable si l'on considère isolément chaque groupe d'âges. C'est-à-dire le risque du chômage est plus élevé pour une personne du même groupe d'âges s'il passe du milieu rural à Dakar ou dans les autres villes.

Tableau 6.42 : Taux de chômage (sens large) par âge selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Groupes d'âges	%	%	%	%
10-14 ans	53,1	23,0	13,2	15,9
15-35 ans	29,0	24,1	13,9	20,2
36-64 ans	14,9	11,9	4,6	9,1
Plus de 65 ans	7,3	2,8	1,6	2,6
Total	**23,7**	**18,8**	**10,4**	**15,6**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le diplôme ou un niveau d'instruction à l'école française n'assure un emploi. Les taux de chômage sont plus élevés pour ceux qui ont fréquenté l'école en milieu urbain et particulièrement à Dakar. Parmi ceux qui ne connaissent pas l'école française, les ex-pensionnaires de l'école coranique (Daara) sont moins touchés par le chômage à l'exception de ceux ayant atteint l'enseignement supérieur général dans les autres villes. En milieu rural,

tous les instruits sont relativement touchés au même degré avec une légère avance de ceux qui ont au plus 4 années à l'école primaire (un peu plus de 3 points de pourcentage). La différence qui transparait entre les instruits à l'école française et le reste (école coranique et non instruits) résiderait dans le fait que les derniers n'ont pas la barrière du diplôme, peut-être du financement et du choix du type d'emploi (salarié ou non salarié). Ils occupent des emplois dans les secteurs primaire (agriculture et pêche) et informel.

Tableau 6.43 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Aucun	19,1	18,0	12,3	14,1
Coran	17,1	14,0	6,2	9,2
Maternelle	57,2	70,0	67,3	66,2
Primaire 1-4	26,3	20,6	14,6	19,4
Primaire 5-6	24,8	18,0	11,1	18,1
Secondaire général	28,4	23,4	12,1	21,7
Secondaire technique et professionnel	25,8	36,3	11,9	27,0
Supérieur général	20,5	12,4	11,3	17,6
Supérieur technique et professionnel	20,2	42,0	0,0	25,8
ND	33,1	20,3	14,3	22,1
Ensemble	**23,7**	**18,9**	**10,4**	**15,6**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Les chômeurs ont été interrogés sur le type d'emploi qu'ils souhaiteraient obtenir. Le constat est que plus de six personnes sur dix souhaitent obtenir un emploi salarié. C'est uniquement en milieu rural où c'est une personne sur deux, cela est dû aux femmes dont la majorité (50,8%) ne cherche pas uniquement ce type de travail. Chez les hommes, c'est près de 7 personnes ou plus qui aspirent au salariat sans distinction de milieu de résidence.

Tableau 6.44 : Type d'emploi recherché par sexe selon le milieu de résidence

	Dakar			Aut. villes			Milieu rural			Ensemble		
	Hom.	Fem,	Total	Hom.	Fem,	Total	Hom.	Fem,	Total	Hom.	Fem,	Total
Type d'emploi recherché	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Un emploi salarié	73,9	63,1	66,6	69,7	60,2	62,6	68,0	49,2	52,3	71,5	57,1	60,7
Un emploi non salarié	5,4	9,7	8,3	7,8	10,8	9,8	12,5	13,7	13,5	7,3	11,5	10,4
L'un ou l'autre	20,7	26,9	24,9	22,1	29,0	27,3	19,5	36,8	33,9	20,8	31,2	28,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Les personnes au chômage n'échappent pas à la tendance qui veut que les voies qui mènent le plus rapidement à l'emploi passent par les relations familiales ou personnes, en effet elles rassemblent 65,3% des démarches effectuées. Les hommes (63,7%) et les femmes (66,7%) et en tout lieu (Dakar : hommes 53,4%, femmes 66,6% ; Autres villes : hommes 63,8%, femmes 61,5% ; Milieu rural : hommes 66,4%, femmes 80,7%) utilisent en majorité ce moyen pour se faire embaucher. Il faut rappeler que les personnes ayant un emploi actuellement ont dans leur majorité emprunté ce sésame pour franchir les portes de l'emploi.

Les voies plus transparentes comme les réponses aux annonces et les tests/concours font globalement 20,5% des moyens empruntés par les personnes au chômage pour espérer décrocher un emploi. Elles sont plus utilisées en milieu urbain du fait de l'accès plus facile à l'information qu'en milieu rural (Dakar : 18,8% ; Autres villes : 26,9% ; Milieu rural : 10,0%). Quel que soit le milieu de résidence, les hommes (22,4%) les empruntent plus que les femmes (19,0%).

La création d'entreprise/exploitation avec l'aide de la famille vient en 3ème position par ordre d'importance avec 10,% avec des niveaux autour cette moyenne en Dakar et en milieu rural.

Tableau 6.45 : Principale démarche effectuée pour trouver un emploi par sexe selon le milieu de résidence

La principale démarche effectuée pour trouver un emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rurale			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Réponse a des annonces	16,7	9,0	12,6	27,9	12,0	19,5	14,8	8,8	10,4	20,1	9,9	14,5
Tests/concours	2,8	9,2	6,2	1,7	12,6	7,4	0,0	0,0	0,0	2,3	9,1	6,0
Relations familiales	13,2	34,9	24,8	13,3	18,1	15,8	56,1	30,5	37,2	15,3	29,6	23,1
Autres relations personnelles	50,2	31,7	40,3	50,5	43,4	46,8	10,3	50,2	39,7	48,4	37,1	42,2
Création d'entreprise/exploitation avec l'aide de la famille	16,2	10,2	13,0	5,0	5,3	5,1	0,0	10,5	7,7	11,9	8,8	10,2
Création d'entreprise/exploitation sans l'aide de la famille	0,0	0,7	0,4	1,7	5,5	3,7	0,0	0,0	0,0	0,5	2,0	1,4
Reprise d'une partie de l'entreprise/ d'une partie de la ferme	1,0	4,3	2,7	0,0	3,1	1,6	18,7	0,0	4,9	1,5	3,5	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Le temps de la recherche d'un emploi est long pour la majorité de la population au chômage. Plus de six personnes sur dix ont déjà mis plus d'un an de recherche au moment de la date d'interview. Il y a 16,5% de cette population qui a fait entre un et 12 mois et 19,04% vient de faire moins d'un mois à la même période. En milieu urbain, se trouvent relativement plus de femmes dans le chômage ''longue durée'' que d'hommes, la situation inverse se présente en milieu rural. En milieu rural et dans les villes autres que Dakar, il y a une proportion importante de femmes qui démarre la recherche d'emploi (mois d'une semaine : 18,5% et

26,2% respectivement). La durée dans le chômage est une voie vers la lassitude et le risque est l'abandon des initiatives et de la recherche pour trouver un emploi.

Tableau 6.46 : Temps de recherche d'un emploi selon le milieu de résidence

	Dakar			Autres villes			Milieu rurale			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
Temps mis à la recherche d'un emploi	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Moins d'une semaine	5,8	6,0	5,9	4,8	18,5	15,3	13,9	26,2	24,6	6,9	16,6	14,3
Une semaine à un mois	7,2	6,3	6,6	3,3	5,2	4,8	3,3	3,5	3,5	5,5	5,0	5,1
De 1 à 6 mois	10,2	6,8	7,9	15,1	6,4	8,4	6,5	3,9	4,2	10,8	5,6	6,9
De 6 mois à un an	14,1	13,1	13,4	15,1	6,7	8,6	8,8	5,0	5,5	13,5	8,5	9,6
Plus d'un an	62,7	67,8	66,2	61,7	63,2	62,9	67,5	61,4	62,2	63,3	64,3	64,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.5.1. L'expérience en matière d'emploi

Globalement, environ quatre chômeurs sur dix (40,6%) ont une expérience professionnelle, ils ont eu à occuper un emploi dans leur vie**.** Ce manque d'expérience est plus accentuée chez les femmes quel que soit le milieu de résidence. Plus de six chômeurs du sexe féminin (63,4%) n'ont jamais connu le vécu d'un employé pour près d'un homme (49,1%) sur deux. Les rapports homme-femme (de parité) sont assez proches du milieu urbain au milieu rural.

La suite de l'analyse donne les caractéristiques de la population au chômage en faisant la distinction entre ceux ont déjà occupé un emploi et ceux n'ayant pas encore cette expérience.

Tableau 6.47 : Expérience de la personne au chômage

	Dakar			Aut. Villes			Milieu rural			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
Avez-vous déjà travaillé	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Oui	51,1	37,0	41,7	51,8	37,3	41,3	49,7	35,8	38,8	50,9	36,6	40,6
Non	48,9	63,0	58,3	48,2	62,7	58,7	50,3	64,2	61,2	49,1	63,4	59,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

a) Chômeur ayant déjà travaillé

La première caractéristique porte sur la perte de l'emploi occupé précédemment. Il s'agit de savoir s'il correspond au premier emploi que la personne a eu dans sa vie. Les résultats

confirment l'absence de flexibilité dans le marché de l'emploi. En fait, plus de sept chômeurs expérimentés sur 10 n'ont connu qu'un seul emploi dans leur vie professionnelle. L'expérience en matière d'emploi des femmes au chômage est moins riche que celui des hommes, car il y a un écart de 6 points de pourcentage au profit des hommes au chômage ayant eu à occuper plus d'un emploi (30,2% contre 24,3%). Cet écart est plus important en milieu urbain. Cependant, il est à l'avantage des femmes en milieu rural de plus de 6 points de pourcentage.

Tableau 6.48 : L'emploi perdu est le premier emploi

L'emploi perdu était le premier emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rurale			Ensemble		
	Hom.	Fém.	Total	Hom.	Fém.	Total	Hom.	Fém.	Total	Hom.	Fém.	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Oui	68,7	72,5	71,1	63,8	72,7	70,0	89,0	82,3	83,3	69,8	75,7	73,9
Non	31,3	27,5	28,9	36,2	27,3	30,0	11,0	17,7	16,7	30,2	24,3	26,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

La perte d'emploi touche particulièrement les salarié (45,4%) et les indépendants (40,2%) qui travaillent pour leur propre compte. Viennent ensuite les aides familiaux (6,3%) et les apprentis (3,1%) qui ont cessé de travailler. C'est dans cet ordre et avec quelques particularités que la situation se présente dans les différents milieux de résidence. C'est ainsi que l'on retrouve la part des aides familiaux qui atteint 30,5% des chômeurs expérimentés dans le milieu rural dépassant celle des indépendants de 2 points de pourcentage.

Selon le sexe, la part des indépendants chez les femmes (46,8%) dépassent celle des hommes (27,5%) et la situation inverse s'observe au niveau du salariat (hommes : 61,1% et femmes : 37,2%). Il faut signaler le cas particulier des hommes en milieu rural où ce sont des salariés (73,0%) et des apprentis (27,0%) qui sont les seuls au chômage et la part des aides-familiaux qui est plus importante que celle les indépendants dans la population féminine au chômage. En milieu urbain, une femme au chômage sur deux a un statut d'indépendant, tandis que une large majorité des hommes vient du salariat (Dakar : 56,9% et Autres villes : 66,3%).

Tableau 6.49 : Le statut dans l'emploi perdu par sexe et selon le milieu de résidence

	Dakar			Autres villes			Milieu rurale			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
Statut dans l'emploi perdu	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Tâcheron	0,0	0,0	0,0	3,7	5,1	4,6	0,0	0,0	0,0	1,4	1,7	1,6
Indépendant	30,6	51,5	42,9	26,1	51,8	42,4	0,0	31,4	28,5	27,5	46,8	40,2
Employeur	3,2	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0	0,6
Salarié	56,9	39,6	46,7	66,3	35,7	46,9	73,0	34,9	38,5	61,1	37,2	45,4
Aide familial	2,6	0,0	1,1	3,8	0,0	1,4	0,0	33,6	30,5	2,9	8,0	6,3
Stagiaire	3,9	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	0,8
Apprenti	0,0	6,1	3,6	0,0	4,3	2,7	27,0	0,0	2,6	1,3	4,0	3,1
Autre	2,8	2,8	2,8	0,0	3,2	2,0	0,0	0,0	0,0	1,6	2,3	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

L'expérience des chômeurs est assez longue. Ils sont plus de deux-tiers à avoir fait plus de deux ans dans le dernier emploi perdu et près du quart totalise plus de 10 ans. La durée dans le dernier emploi qui rassemble le plus de monde si situe entre 2 et 5ans (25,4%). Les hommes bénéficient généralement d'une expérience plus longue dans le dernier emploi occupé, en effet, près de 67% des femmes ont moins de 5 ans d'expérience près de 40% chez les hommes. La durée dans le dernier emploi qui rassemble le plus femmes si situe entre 2 et 5ans (28,4%) comme dans la population total, tandis que chez les hommes celle-ci est de 15 ans et + (23,0%).

C'est cette situation au niveau d'ensemble qui se reproduit en milieu urbain, mais les résultats du milieu rural sont perturbés par le taux ne non-réponses assez élevé chez les hommes sur la question. Cela donne un résultat invraisemblable du fait que tous ceux qui ont perdu leur emploi totalisent plus de 10 ans d'expérience. Cependant la durée ayant plus de personne est passé chez les femmes de 2-5 ans à 10-15 ans dans ce milieu.

Tableau 6.50 : La durée dans l'emploi perdu par sexe et selon le milieu de résidence

Durée dans l'emploi perdu	Dakar			Autres villes			Milieu rurale			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Moins de 6 mois	7,1	15,6	12,0	25,8	7,6	14,3	0,0	20,3	18,4	13,8	14,0	13,9
6 mois à 1 an	3,7	3,4	3,5	0,0	7,8	4,9	0,0	3,1	2,8	2,1	4,8	3,9
1 à 2 ans	3,6	22,1	14,4	6,2	26,5	19,1	0,0	5,4	4,9	4,4	19,6	14,4
2 à 5 ans	21,7	33,8	28,8	18,1	25,4	22,7	0,0	23,5	21,3	19,3	28,5	25,4
5 à 10 ans	18,2	11,8	14,5	8,9	20,9	16,5	0,0	22,2	20,1	13,9	17,3	16,2
10 à 15 ans	22,8	2,8	11,1	19,5	3,2	9,1	34,5	25,5	26,3	22,1	8,3	13,1
15 ans et +	22,8	6,1	13,0	21,4	8,7	13,4	38,5	0,0	3,6	23,0	5,5	11,5
ND	0,0	4,5	2,6	0,0	0,0	0,0	27,0	0,0	2,6	1,3	1,9	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Les réponses obtenues à la question sur les raisons de la perte du dernier emploi occupé ne sont satisfaisantes du fait du pourcentage important enregistré dans la modalité ‘’autre circonstances’’. La nomenclature des modalités pour cette question a dû omettre des situations pertinentes qui concerneraient plus les femmes (46%) surtout celles du milieu rural (53%) ou les enquêteurs ont cherché la facilité. Il en ressort, cependant, que les résultats classent les circonstances selon un ordre vraisemblable, il y a le ‘’travail achevé’’ (14,2%) avec les travaux saisons comme les travaux champêtres en milieu rural (23,6%), la ‘’démission/abandon volontaire’’ (12,0%), la ‘’fermeture d’entreprise’’ (10,3%), la ‘’’perte de capital de l’entreprise’’ (9,7%), le licenciement et la maladie/accident (près de 5%). Ceux qui ont quitté le dernier emploi en raison de la retraite et qui veulent travailler représentent 4.3%. Selon que l’on est homme (‘’travail achevé’’ (24,8%), la ‘’fermeture d’entreprise’’ (13,8%), la retraite (13,0), le licenciement (10,1%), la ‘’démission/abandon volontaire’’ (8,0%), la maladie/accident (5,3%), et la ‘’’perte de capital de l’entreprise’’ (4,8%)) ou femme (la ‘’démission/abandon volontaire’’ (13,8%), la ‘’’perte de capital de l’entreprise’’ (11,8%), ‘’travail achevé’’ (9,6%), , la ‘’fermeture d’entreprise’’ (8,9%), la maladie/accident (4,9%), le licenciement (3,3%), et la retraite (0,6)) cet ordre change. Ces raisons selon le sexe fait transparaître la prédominance des hommes dans le salariat et les femmes dans l’auto-emploi. Les autres circonstances qui enregistrent une fréquence plus élevée chez les femmes viendraient peut-être des questions liées de mariage, de grossesse et de gestion de la famille avec les travaux ménagers.

Le profil d’ensemble des circonstances de perte d’emploi (global et selon le sexe) qui est noté est plus proche de celui du milieu urbain, car en milieu rural les cas de licenciement et de fermeture d’entreprise ont un poids faible (moins de 5%).

Tableau 6.51 : Circonstances de la perte du dernier emploi occupé par sexe selon le milieu de résidence

Raison de la perte du dernier emploi occupé	Dakar			Autres villes			Milieu rurale			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Licenciement	10,1	5,4	7,2	14,6	3,0	6,5	0,0	1,0	0,8	10,1	3,3	5,3
Fermeture d'entreprise	18,7	10,7	13,8	10,1	10,8	10,6	0,0	4,8	4,1	13,8	8,9	10,3
Démission/abandon volontaire pour prendre un meilleur emploi	9,1	13,6	11,9	6,8	16,3	13,4	5,9	11,7	10,9	8,0	13,8	12,0
Travail achevé	16,8	9,2	12,1	22,7	2,7	8,8	67,1	16,2	23,6	24,8	9,6	14,2
Perte de terre/bétail	0,7	0,9	0,8	0,0	2,2	1,5	0,0	0,0	0,0	0,4	1,0	0,8
Perte de capital de l'entreprise	6,5	13,9	11,0	3,4	12,2	9,5	0,0	8,8	7,5	4,8	11,8	9,7
Maladie/accident	4,6	7,5	6,4	8,0	4,1	5,3	2,7	2,5	2,5	5,3	4,9	5,1
Retraite	9,8	0,0	3,8	19,5	0,0	5,9	12,9	2,0	3,6	13,0	0,6	4,3
Autres circonstances	23,8	38,8	33,0	14,9	48,7	38,4	11,4	53,0	47,0	19,6	46,2	38,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

b) Chômeur n'ayant jamais travaillé

Face à la frilosité des entreprises ou à l'incapacité de l'Etat à recruter des jeunes diplômés sans expérience, il serait opportun de débattre sur la manière de relever les défis de l'employabilité qui constitue même l'un des défis majeurs à relever. Le tableau ci-dessous révèle qu'au plan national, un pourcentage de femmes (58,2%) plus important que d'hommes (41,8%), c'est-à-dire près de 6 chômeurs sans expérience sur 10 sont constitués de femmes. Quel que soit le lieu de résidence, la prédominance effective du genre féminin est constante : à Dakar (57,8%), dans les Autres villes (54,6%) et en Milieu rural (66,5%). Ce taux dépasse la représentation des femmes dans la population totale (52%).

Tableau 6.52 : Répartition des chômeurs n'ayant jamais travaillé par sexe selon le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Sexe	%	%	%	%
Homme	42,2	45,4	33,5	41,8
Femme	57,8	54,6	66,5	58,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II 2011

La population au chômage qui n'a jamais occupé un emploi est pour l'essentiel composée des jeunes et des enfants. Ils sont environ 9 personnes sur 10. Il n'y a presque pas d'adultes non expérimentés en milieu rural. Ils sont des citadins et ont un poids compris entre 9,5% à Dakar et 14,6% dans l'ensemble des centres urbains.

Tableau n° 6.53 : Répartition des chômeurs n'ayant jamais travaillé par groupe d'âges selon le milieu de résidence

Groupes d'âges	Dakar	Aut. villes	Milieu rural	Enseble
	%	%	%	%
5-14 ans	3,1	2,8	6,7	3,5
15-34 ans	86,7	82,6	93,3	86,6
35-54 ans	9,5	14,6	0,0	9,4
55 ans et +	0,8	0,0	0,0	0,5
ND	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

L'essentiel des chômeurs non expérimentés est composé de jeunes personnes, âgés de moins de 35 ans, cela se s'accompagne d'un faible niveau d'instruction. Une proportion importante, près de 75% n'a pas dépassé le niveau du ''secondaire général''. Les personnes issues de niveau d'enseignement constituent la majorité, leurs homologues du ''secondaire technique et professionnel'' sont moins touchés. Cela dénote que la formation professionnelle est un vecteur important dans la recherche et la création d'emploi. Si la personne ne trouve pas un emploi salarié, elle peut s'installer à son propre compte. Cette opportunité ne s'offre pas à ceux qui sortent du ''secondaire général''. Ce profil d'ensemble est quasiment celui que l'on retrouve en milieu urbain. En milieu rural, la population au chômage est dominée par les personnes sans niveau d'instruction (35,9%), celles ayant fait le ''secondaire général'' (27,2%) et les sortants de l'école coranique (24,3%).

Tableau 6.54 : Répartition des chômeurs n'ayant jamais travaillé par niveau d'instruction selon le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
Niveau d'instruction	%	%	%	%
Aucun	12,4	13,6	35,9	16,1
Primaire 1-4	10,8	8,7	0,0	8,7
Primaire 5-6	14,4	21,2	8,1	15,2
Secondaire général	37,5	32,5	27,2	34,7
Secondaire techn. et prof.	7,0	2,8	0,0	4,9
Supérieur général	8,3	4,2	0,0	6,1
Supérieur techn. et prof.	4,5	8,0	0,0	4,7
Ecole coranique	4,4	6,4	24,3	7,8
ND	0,8	2,5	4,5	1,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Au Sénégal, comme pour l'ensemble de la population de chômeurs, les demandeurs d'emploi dépourvus d'expérience privilégient davantage les relations familiales ou personnelles (respectivement 42,1% et 32,6%), pour l'obtention d'un emploi. Les autres voies comme les tests/concours (7,3%), ou bien de la création d'entreprise d'exploitation familiale avec ou sans l'aide de la famille (4,9%) sont faiblement empruntées. Les réponses aux annonces atteignent 11,7%).

Par ailleurs, quel que soit le lieu de résidence, les relations familiales et personnelles prédominent toujours à Dakar (41,3% et 34,6%), dans les Autres villes (10,2% et 55,5%) et en milieu rural (58,8% et 41,2%). Les réponses aux annonces, la voie des test/concours et la création d'entreprise sont quasiment inexistantes en milieu rural.

Tableau 6.55 : Moyen de recherche d'un emploi selon le milieu de résidence

La principale démarche pour trouver un emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rurale			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Réponse a des annonces	8,0	10,9	9,7	32,7	7,6	18,2	0,0	0,0	0,0	15,8	8,8	11,7
Tests/concours	6,0	6,8	6,5	4,4	15,3	10,7	0,0	0,0	0,0	4,9	8,9	7,3
Relations familiales	21,7	54,7	41,3	12,1	8,8	10,2	82,3	45,3	58,8	23,1	39,1	32,6
Autres relations personnelles	52,3	22,5	34,6	45,3	63,0	55,5	17,7	54,7	41,2	47,2	38,5	42,1
Création d'entreprise/exploitation avec l'aide de la famille	9,2	2,7	5,3	5,5	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	7,2	1,6	3,9
Création d'entreprise/exploitation sans l'aide de la famille	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	1,0
Reprise d'une partie de l'entreprise/ d'une partie de la fer	3,0	2,3	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	1,3	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

La majorité des chômeurs souhaite décrocher un emploi salarié (6,1%). Ceux qui veulent créer leur propre entreprise représente 5,7%. Ceux-là habitent Dakar (8,7%) ou sont du sexe masculin en milieu rural (10,0%). L'option ''salariat'' prédomine en ville (Dakar : 64,5% et autres villes : 59,8%) et chez les femmes en milieu rural (65,9%). Le tiers de la population n'ont pas de préférence dans le type d'emploi recherché. Dans les autres villes cette option reste majoritaire chez les femmes (52,4%) et chez les hommes (72,4%) en milieu rural.

Tableau 6.56 : Type d'emploi souhaité par sexe selon le milieu de résidence

Type d'emploi souhaité	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Oui, un emploi salarié	59,9	68,2	64,5	75,0	47,6	59,8	17,6	65,9	47,3	59,2	62,3	61,0
Oui un emploi non salarié	8,9	8,4	8,7	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0	3,9	6,6	5,0	5,7
Oui l'un ou l'autre	31,2	23,3	26,8	25,0	52,4	40,2	72,4	34,1	48,9	33,3	32,7	33,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

Bien que la population au chômage soit constituée de jeunes, la majorité, soit prés de 2 personnes sur 3, a fait plus d'un an dans la recherche d'emploi. A Dakar (69,1%) et chez les hommes en milieu rural 81,3%), ce taux devient plus élevé. Les nouveaux chômeurs, n'ayant jamais travaillé et faisant moins d'un an dans la recherche d'emploi, représentent donc le tiers de cette population. Parmi eux, ceux qui ont une durée de recherche entre 6 mois et 1 an sont plus nombreux (20,7%).

Tableau 6.57 : Temps mis à la recherche d'un emploi par sexe selon le milieu de résidence

Temps mis à la recherche d'un emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rurale			Ensemble		
	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Moins d'une semaine	6,2	3,4	4,6	0,0	16,5	9,3	0,0	0,0	0,0	3,7	6,8	5,4
Une semaine à un mois	8,5	4,9	6,5	5,2	8,1	6,9	18,7	7,9	13,1	8,8	6,2	7,3
De 1 à 6 mois	4,3	7,0	5,8	4,1	13,0	9,1	0,0	0,0	0,0	3,7	8,0	6,1
De 6 mois à un an	9,6	17,3	14,0	26,0	4,9	14,1	0,0	36,5	19,0	13,1	15,7	14,6
Plus d'un an	71,4	67,4	69,1	64,6	57,4	60,6	81,3	55,6	67,9	70,6	63,3	66,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSFII 2011

6.6. POPULATION INACTIVE

Cette population, définie par opposition à celle active, est constituée par l'ensemble des personnes qui ne remplissent pas les conditions permettant de les compter parmi les personnes habituellement actives (c'est-à-dire occupées ou au chômage). Elle comprend les personnes occupées au foyer, les élèves et étudiants, les personnes du 3ème âge et toute autre personne se trouvant dans une situation d'inactivité c'est à dire qui n'a pas d'emploi et n'en a pas cherché. L'effectif de la population inactive est évalué à hauteur de 3 182 562 personnes, soit un taux d'inactivité de 36%. Dès lors, pour mieux saisir son ampleur et ses caractéristiques des résultats sont analysés dans cette partie du chapitre.

Par ailleurs, la situation par rapport à l'emploi semble mettre en relief un effet discriminatoire selon le genre. En effet, les femmes sont les plus confinées aux différents statuts d'inactivité quel que soit le milieu de résidence. En d'autres termes, les femmes sont relativement plus inactives que les hommes, selon les statistiques nationales près de 7 personnes inactives sur 10 sont des femmes. La même tendance se dégage selon le milieu de résidence, la proportion augmente en passant de Dakar (62,9%) au milieu rural (72,2%). Elles sont moins instruites, moins formées et sont souvent les personnes qui restent et gèrent le ménage avec toutes les contraintes que cela entraine (travaux domestiques, grossesses, suivi des enfants, etc.).

Tableau 6.58 : Répartition des inactifs par sexe selon le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
Sexe	**%**	**%**	**%**	**%**
Homme	**37,1**	**34,5**	**27,8**	**32,1**
Femme	**62 ,9**	**65,5**	**72,2**	**67,9**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

La structure par âges traduit la composition de la population inactive, elle est dominée par les enfants (29,8%) et les jeunes (47,2%) et des personnes du 3ème âge ou des aînées (13,2%). Il y a environ 10% des personnes qui sont des adultes. Ces derniers et les jeunes qui ne sont plus occupés par les études/formation pourraient considérés comme les chômeurs découragés. Cette répartition de l'ensemble est proche de celui du milieu urbain où les jeunes représentent la moitié de cette population. En milieu rural, le poids des jeunes (42,3%) diminue de 5 points par rapport à la moyenne nationale au profit des enfants (34,3%).

Tableau 6.59 : Répartition des inactifs par groupes d'âges selon le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Groupes d'âges	%	%	%	%
5-14 ans	24,7	27,4	34,3	29,8
15-34 ans	51,3	51,1	42,3	47,2
35-54 ans	10,9	8,6	9,5	9,7
55 ans et +	12,6	12,8	13,8	13,2
ND	0,4	0,1	0,0	0,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

La population inactive est dominée par la présence des enfants, des jeunes et des femmes. Elle renferme un pourcentage non négligeable de personnes âgées. Cette structure donne des niveaux d'instruction relativement pas. Plus du quart n'a pas été à l'école et la majorité des instruits ((57,6%) n'a pas dépassé le cycle secondaire (général, technique et professionnel). Il y a également une présence non négligeable des sortants de l'enseignement coranique (13,0%). En outre ces derniers et les inactifs non instruits et se retrouvent relativement plus en

milieu rural (38,2% et 16,2%) que dans les agglomérats urbains (Dakar : 9,7% et 11,4% et Autres villes : 19,3% et 9,3%). Il reste évident donc que les inactifs instruits sont majoritaires en milieu urbain.

Tableau 6.60 : Niveau d'instruction des personnes inactives selon le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Niveau d'instruction des personnes âgées de 6 ans et +	%	%	%	%
Aucun	9,7	19,3	38,2	25,3
Primaire 1-4	13,9	15,1	15,7	15,0
Primaire 5-6	20,6	19,6	13,8	17,2
Secondaire général	33,7	32,6	14,3	24,6
Secondaire techn. et prof.	1,8	1,0	0,0	0,8
Supérieur général	6,2	1,0	0,2	2,0
Supérieur techn. et prof.	0,1	0,1	0,0	0,0
Ecole coranique	11,4	9,3	16,2	13,0
ND	2,7	1,9	1,5	1,9
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Un peu plus d'un inactif sur cinq (4) a déjà eu à occuper un emploi. Cette proportion regrouperait les personnes à la retraite et inévitablement des personnes au chômage de longue durée qui ont dû se lasser dans la recherche. D'autres peuvent avoir des contraintes sociales (décès d'un proche, assistance à un personne malade, etc.) qui les obligent à quitter ou ne plus chercher un emploi. Le taux de trois personnes sur 5 atteste de la jeunesse de la population qui doit être à l'école. Ces rapports sont à peu près constants d'un milieu de résidence à un autre.

Tableau 6.61 : L'expérience en matière d'emploi de la population inactive selon le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
Expérience de travail au cours de votre vie	%	%	%	%
Oui	20,7	20,5	23,5	21,9
Non	79,3	79,5	76,5	78,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

Les inactifs ayant une expérience professionnelle ont quitté leur emploi pour diverses raisons. Il y a ceux qui sont atteints par la limitée d'âge (29,0%), ceux qui répondent à des obligations familiales comme les travaux domestiques (18,1%) et ceux qui sont retournés reprendre les études ou faire une formation (16,9%) et les personnes qui sont malades ou invalides (12,6%). Ce premier groupe totalise 76,6% de l'ensemble. A côté de ceux-là, se retrouvent les personnes dont le contrat a pris fin ou a été rompu : travail achevé (6,8%), démission ou abandon volontaire (4,9%), fermeture de l'entreprise (2,4%) et licenciement ou compression (0,5%) et qui représentent 14,6%. Ils sont 8,8% à avoir quitté leur emploi pour des raisons autres que celles susmentionnées. Les profils des milieux de résidence ne s'écartent pas trop du profil d'ensemble. Les deux premiers groupes totalisent respectivement à Dakar 63,3% et 22,6%, dans les autres centres urbains 78,0% et 12,4% et en milieu rural 83,2% et 11,6%. Il faut retenir que les fins et ruptures de contrats sont plus fréquentes dans Dakar qui concentre l'essentiel des activités économiques du pays.

Tableau 6.62 : Circonstances de la perte du dernier emploi selon le milieu de résidence

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
A cessé toute activité	27,7	29,4	29,6	29,0
Maladie/invalide	10,3	11,9	14,1	12,6
Licenciement/compression	1,6	0,3	0,0	0,5
Fermeture d'entreprise	3,6	2,4	1,8	2,4
Démission/abandon volontaire	7,5	6,0	2,9	4,9
Travail achevé	9,9	3,7	6,9	6,8
Etude/formation professionnelle	6,4	13,5	24,3	16,9
Occupation au foyer	18,9	23,2	14,9	18,1
Autre manque d'emploi	14,1	9,6	5,5	8,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII 2011

CONCLUSION

Ce présent chapitre a permis de dresser l'état du secteur de l'emploi sur la base d'une enquête menée auprès des personnes en âge de travailler. Bien qu'il y ait encore des efforts à fournir, force est de constater que, d'une manière générale, le secteur de l'emploi a enregistré des performances réelles. Les effectifs des apprenants ont augmenté dans tous les sous secteurs, entrainant ainsi une augmentation du TBS et du TNS. L'alphabétisation des adultes a aussi enregistré des résultats positifs aux niveaux national, urbain et rural.

Au terme de cette étude portant sur le secteur de l'emploi au Sénégal en 2011, un certain nombre d'éléments caractéristiques peuvent être dégagés. Le Gouvernement du Sénégal en adoptant en mars 2010 son deuxième Document de politique de l'emploi pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Nationale d'Emploi (NPNE) vise la création de 725 000 emplois modernes d'ici à 2015.

Le taux de chômage au sens strict est estimé au niveau national à 10,2%, alors qu'il était de l'ordre de 10,0% en 2005. Le phénomène du chômage est plus présent chez les femmes et les jeunes. En effet, le taux de chômage des femmes est de 13,3% et celui des jeunes de 15 à 24 ans est de 12,7%. Le sous-emploi reste élevé ; il est de l'ordre de 32,0% soit, à peu près, un actif occupé sur trois en situation de sous-emploi.

Le taux d'activité est de 48,8%, alors qu'il était de 50,7% en 2005. Cette situation laisse inférer que le secteur de l'emploi au Sénégal a connu de réelles difficultés au cours des dernières années, malgré la volonté affichée par les autorités publiques de mettre l'emploi au cœur des politiques de développement.

CHAPITRE VII : HABITAT, PATRIMOINE DES MENAGES ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

INTRODUCTION

Une analyse pertinente des conditions d'habitat, de la situation de patrimoine des ménages et l'accès aux services sociaux de base, dans un contexte d'analyse de pauvreté requiert une clarification préalable des concepts. Selon l'Encyclopédia Universalis « l'habitat n'est pas qu'un toit-abri, foyer ou logis, mais un ensemble socialement organisé. Il permet à l'homme de satisfaire ses besoins physiologiques, spirituels et affectifs, il le protège des éléments hostiles et étrangers. Il lui assure son épanouissement vital ». Cette assertion place les conditions d'habitat à l'épicentre de la satisfaction du bien-être humain. Elle retrouve tout son sens dans la définition de la pauvreté de l'Observatoire Africain de la Statistique (AFRISTAT) selon qui la pauvreté s'entend comme « une situation illustrant une insuffisance des ressources matérielles (manque d'argent) et des conditions de vie (logement, équipement, participation à la vie sociale et économique, etc.), ne permettant pas à des individus de vivre quotidiennement de façon digne selon les droits légitimes et vitaux de la personne humaine». En outre, le patrimoine net d'un individu ou d'un ménage qui est l'ensemble des biens qu'il possède, évalués au prix du marché, auxquels on soustrait l'ensemble de ses dettes permet également d'apprécier le niveau de bien-être.

Par ailleurs, des organes des Nations Unies (le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS) ont défini, lors du sommet mondial sur le développement social organisé en mai 1995 à Copenhague le concept des Services Sociaux de Base (SSB). Ces services de base définissent l'ensemble des services indispensables pour promouvoir la dignité humaine, la qualité de vie et la durabilité des moyens d'existence. Ils intègrent aussi bien les services «en réseau » (eau potable, assainissement liquide et solide, télécommunications, énergie transports en commun) que les Services « Sociaux de Base » (santé de base, éducation primaire, sécurité publique). Leur accès constitue un indicateur de bien-être et sa réalisation un outil de lutte contre la pauvreté.

Ces différentes définitions laissent transparaître toute la logique qui sous-tend le recours de plus en plus important aux caractéristiques de l'habitat, aux biens possédés par le ménage et aux SSB pour construire des "proxys" de niveau de vie des ménages. Ce chapitre est composé de trois sections dont chacune fait la description d'une des composantes de bien-être recueillie par l'EPSF.II. Dans la première, on s'intéresse aux caractéristiques de l'habitat selon le milieu de résidence des ménages. La seconde s'intéresse aux éléments de patrimoine des ménages. La troisième et dernière section fait la description de l'accès aux services sociaux de base.

7.1. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DES MENAGES

7.1.1. Statut d'occupation du logement des ménages

Les dépenses de logement constituent le deuxième poste de dépense des ménages sénégalais, derrière celles consacrées à l'alimentation selon, les résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011. L'Enquête Monographique sur les Services Immobiliers du Logement à Dakar effectuée en 2010 renseigne (EMSILD, 2010) que le poids des dépenses de logement dans le budget des ménages s'élevait en 2010 à 24,9%. Ce poids dépassait 50% pour pratiquement la moitié des ménages les plus pauvres de la capitale (46,7% des ménages les plus pauvres). Faciliter l'accès à la propriété immobilière devient dès lors un outil d'action pour l'amélioration du bien-être des populations.

En 2011, 72,1% des ménages sénégalais sont propriétaires de leur logement. Soit une amélioration de 1,85 point, comparativement aux données de l'EPSF.I de 2006. Cette évolution s'est principalement faite au dépend de la location qui s'est repliée de 2,7 points. Toutefois, le pourcentage de ménages propriétaires est de 75,7% dans l'ESAM.II de 2002, faisant ainsi apparaitre une baisse de 3,5 points sur la décennie. La proportion des ménages logés gratuitement a faiblement évolué entre les différentes enquêtes. En 2011, elle est d'un ménage urbain sur dix, alors qu'en milieu rural, moins d'un ménage sur vingt est logé gratuitement.

Selon le milieu de résidence, l'enquête EPSF.II révèle que les ménages ruraux sont généralement propriétaires de leur logement (92,2%). En revanche, en milieu urbain, seul un peu plus d'un ménage sur deux (54,6%) est propriétaire du logement qu'il occupe. Dans la région de Dakar, les locataires (44,6%) restent légèrement majoritaires devant les propriétaires (43,9%).

Tableau 7.1: Répartition en pourcentage des ménages par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2005	Total ESAM.II 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
Propriétaire	43,9	67,8	54,6	92,2	72,1	70,5	75,7
Locataire	44,6	20,4	33,8	2,4	19,1	21,8	17,0
Logé gratuitement	10,2	10,7	10,4	4,8	7,8	6,8	7,1
Autre	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,8	0,1
ND	0,7	0,50	0,6	0,1	0,4	0,1	0,1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147	1 067 591

Source : ANSD. EPSF.II. 2011.

7.1.2. Le nombre de pièces habitées et l'indice de peuplement

Le nombre de pièces d'habitation du logement et l'indice de peuplement permettent d'apprécier l'exiguïté et la promiscuité qui concourent à la dégradation des conditions de vie du ménage.

La proportion de ménages sénégalais qui occupent un logement de 1 à 3 pièces est de 44,4% en 2011. Elle est en baisse par rapport aux enquêtes antérieures (54,9% dans l'EPSF.I et 47,4% en 2002 dans l'ESAM.II). Ce repli s'est opéré au profit des logements de 7 à 9 pièces qui s'établissent à 11,4% en 2011 contre 7,5% en 2005 et 10,1% en 2002. Les logements de 10 pièces et plus se sont également accrus de 2 points entre 2002 et 2011. La proportion des logements de 4 à 6 pièces a quasi stagné dans la décennie (38,9% en 2002 et 38,7% en 2011) après avoir enregistré une baisse de presque 4 points en 2006.

Les logements de 1 à 3 pièces sont plus présents en milieu urbain (49,7%). Cette situation se retrouve aussi bien à Dakar (54,9%) que dans les autres villes (43,3%). En revanche, en milieu rural, les logements de 4 à 6 pièces prédominent (43,2%), ils sont suivis des logements de 1 à 3 pièces (38,3%). Les logements de grande taille (plus de 7 pièces) sont plus fréquents en zone rurale qu'en milieu urbain.

Tableau 7.2: Répartition en pourcentage des ménages par nombre de pièces dans le logement, selon le milieu de résidence

Nombre de pièces	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2005	Total ESAM.II 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
1-3 pièces	55	43,3	49,7	38,3	44,4	54,9	47,4
4-6 pièces	30,6	39,9	34,7	43,2	38,7	35,0	38,9
7-9 pièces	7,4	12	9,5	13,1	11,1	7,5	10,1
10 pièces et +	5,8	4,1	5,1	5,3	5,1	2,2	3,00
ND	1,2	0,8	1,0	0,1	0,6	0,4	0,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147	1 067 591

Source: ANSD. EPSF.II. 2011

La promiscuité au sein du ménage est mesurée par l'indice de peuplement qui correspond au nombre moyen de personnes par pièce habitée. Il permet de distinguer trois types de ménages :

le ménage sous-peuplé lorsque le nombre de personnes est inférieur au nombre de pièces occupées ;

le ménage normalement peuplé quand il y a 1 ou 2 personnes par pièce d'habitation ;

le ménage est surpeuplé lorsque trois personnes ou plus partagent une même pièce d'habitation.

Cet indicateur donne des informations plus pertinentes et plus précises que les statistiques sur le nombre de pièces du logement, car il renseigne du niveau d'encombrement des personnes dans le logement. L'analyse des données montre qu'en majorité les ménages sénégalais sont normalement peuplés. En moyenne, plus de 6 ménages sur 10 sont normalement logés. Cette situation similaire à celle de 2002 (62,3%) s'était toutefois repliée en 2006 à 54,7%. A Dakar, comme en milieu rural, presque un ménage sur 3 est surpeuplé.

La proportion des ménages sous peuplés a connu une baisse de presque 6 points entre 2002 et 2011. En 2006, 13,5% des ménages étaient sous peuplés contre 5,6% en 2011. Cette baisse qui s'est faite au profit de la modalité normalement peuplée, pourrait être imputée à un accroissement de l'effectif de ménages de grande taille, au dépend de celui des ménages de petite taille. Cet accroissement des grands ménages se faisant plus vite que le rythme de construction des logements, engendre un accroissement du nombre de personnes par pièce

d'habitation. Cette évolution est encore plus marquée en milieu rural qu'en zone urbaine (Cf. graphique 7.1).

Graphique 7.1 : Indice de peuplement des ménages selon le milieu de résidence et l'année d'enquête

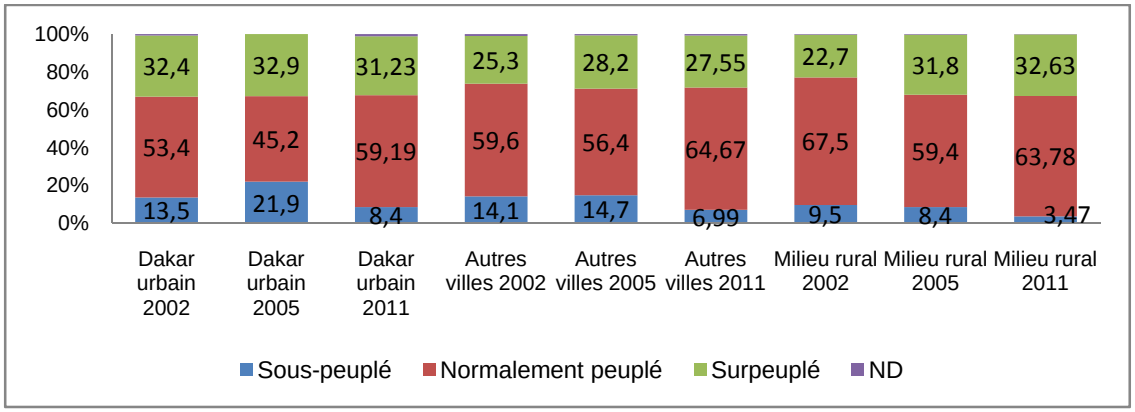

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Tableau 7.3 : Répartition en pourcentage des ménages par indice de peuplement selon le milieu de résidence

Indice de peuplement	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2005	Total ESAM.II 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
Sous-peuplé	8,4	7	7,8	3,5	5,8	13,5	11,4
Normalement peuplé	59,2	64,7	61,6	63,8	62,6	54,7	62,3
Surpeuplé	31,2	27,5	29,6	32,6	31,0	31,4	25,7
ND	1,2	0,8	1,0	0,1	0,6	0,4	0,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147	1 067 591

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.1.3. Les éléments de confort du ménage

Les équipements sociaux sanitaires sont une composante essentielle de l'habitat du ménage. Leur accessibilité contribue à l'amélioration des conditions de vie des ménages et constitue un indicateur d'analyse du niveau de bien-être des populations. Les éléments de confort considérés dans cette partie sont l'accès à une eau courante dans le foyer du ménage, la présence de l'électricité et l'existence de WC dans le foyer. En outre, on traite de l'accès au téléphone, du combustible de cuisine du ménage, du mode d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères.

7.1.4. L'eau, l'électricité et le WC

En 2011, la proportion des ménages disposant aussi bien d'eau courante, d'électricité et d'un WC a fortement progressé (16,3 points) entre les deux enquêtes. L'EPSF.II renseigne que plus de la moitié des ménages au Sénégal disposent des 3 éléments de confort, alors qu'en 2006, seul un tiers des ménages en avait accès dans leur habitat (Cf. tableau 7.4). Toutefois, plus d'un ménage sur 10 (11,6%) ne disposent toujours pas de ces trois éléments.

L'analyse selon la zone d'habitation révèle que 22,9% des ménages ruraux ne disposent ni d'électricité, ni d'eau courante ni de WC au sein du foyer. Le taux de ménages qui a accès aux trois composantes n'est que de 22,0% en milieu rural. En revanche, dans le milieu urbain, 76,4% des ménages ont accès aux 3 éléments. Ce taux s'établit à 86,2% dans la zone urbaine de Dakar. En outre, 7,7% des ménages de la capitale ne disposent pas d'eau courante.

Tableau 7.4 : Répartition en pourcentage des ménages par niveau de disponibilité d'éléments de confort dans le ménage selon le milieu de résidence

Eléments de confort	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural		
Aucun	0,6	3	1,7	22,9	11,6	34,5
Electricité	0,1	0,8	0,4	1,1	0,7	4,3
Eau courante	0,2	0	0,2	2,9	1,4	3,2
WC	2,1	10,3	5,7	30,2	17,2	6,7
Eau-Electricité	0,1	0,6	0,3	0,6	0,5	6,6
Eau-WC	2,5	3,6	3	10,9	6,7	2,9
WC-Electricité	7,7	16,7	11,7	8,8	10,3	6,1
WC-Eau-Electricité	86,2	64,3	76,4	22	51	34,6
ND	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	1,2
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.1.5. La principale source d'approvisionnement en eau

L'examen de la principale source d'approvisionnement en eau révèle que 59,5 % des ménages au Sénégal possèdent un robinet intérieur, soit une progression de 9,2 points depuis l'EPSF.I de 2006. Cette évolution s'est faite principalement au dépend du recours au robinet extérieur dont l'utilisation est passée de 19,2% en 2006 à 14,7% en 2011. L'approvisionnement en eau par puits extérieur/forage s'est également réduit, passant de 21,4% à 16,6% en 2011.

L'analyse selon le milieu d'habitat renseigne que 36,4% des ménages ruraux disposent de robinet intérieur. Toutefois, 23,5% d'entre eux ont recours au robinet extérieur et 30,89% au puits extérieur/forage. Eu égard à l'importance de la disponibilité d'une eau propre et saine dans l'amélioration des conditions de vie des ménages, les efforts doivent être renforcés, notamment en faveur du monde rural, même si seulement 0,68% des ménages continuent à avoir recours en 2011 aux sources et cours d'eau.

Tableau 7.5 : Répartition en pourcentage des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau par milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006	Total ESAM.II 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
Robinet intérieur	89	68,5	79,8	36,4	59,5	50,3	33,2
Robinet public	4,5	10	7	23,5	14,7	19,2	22,2
Robinet voisin	3,8	5,4	4,5	3,6	4,1	3,6	
Puits intérieur	0,5	6,8	3,3	4,0	3,6	4,2	32,8
Puits extérieur forage	0,5	8,5	4,1	30,9	16,6	21,4	
Vendeur d'eau	0,2	0,3	0,2	0,6	0,4	0,3	11,8
Source ou cours d'eau	0	0	0	0,7	0,3	0,3	
Autre	0,7	0,1	0,4	0,2	0,3	0,2	
ND	0,9	0,4	0,7	0,2	0,5	0,5	
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147	1 067 591

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

La principale source d'approvisionnement en eau potable sert également de source d'approvisionnement en eau pour boire dans 95,9% des ménages au Sénégal. C'est le cas de 97,4% des ménages urbains et 94,2% des ménages ruraux.

Tableau 7.6 : Répartition en pourcentage des ménages par principale source d'approvisionnement en eau pour boire selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau pour boire	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	
Même source pour les autres besoins	97,6	97,2	97,4	94,2	95,9
Eau en bouteille	0	0,4	0,2	0,2	0,2
Robinet intérieur	0,1	0,3	0,20	0,1	0,2
Robinet public/voisin	1,1	0,4	0,8	1,5	01,1
Puits intérieur	1,2	0	0,1	0,3	0,1
Puits extérieur, forage	0,6	0,3	0,2	2,6	01,4

Camion-citerne	0	0,2	0,1	0,1	0,1
Vendeur eau	0	0,2	0,1	0,3	0,2
Rivière	0	0	0	0,1	0,2
ND	1,0	0	1,0	0,6	0,8
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355

Source: ANSD. EPSF.II. 2011

7.1.6. Le principal mode d'éclairage

Le mode d'éclairage dominant dans les ménages sénégalais est l'électricité fournie par la SENELEC (60,3%). La proportion des ménages utilisant ce mode d'éclairage a connu une évolution de 6,9 points entre les deux enquêtes EPSF.I et EPSF.II. Pratiquement 9 ménages urbains sur 10 utilisent l'électricité de la SENELEC comme principale source d'éclairage. De même, 28,3% des ménages ruraux s'éclairent grâce à l'électricité fournie par la SENELEC. Toutefois, la majorité des ménages ruraux (49,6%) utilisent un nouveau mode d'éclairage différent des méthodes classiques recensées habituellement dans les enquêtes. Il s'agit principalement de lampes à piles de fabrication chinoise qui ont été recueillies dans la modalité « autre ». La bougie est le deuxième mode d'éclairage à Dakar (4,5%) et dans les autres villes (6,3%). En revanche, l'utilisation de la bougie (7,5%) en milieu rural vient en troisième position.

Tableau 7.7 : Répartition des ménages par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence

Principal mode d'éclairage	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural		
Electricité (Senelec)	94,0	81,7	88,5	28,3	60,3	53,4
Groupe électrogène	0	0,4	0,2	0,3	0,2	0,5
Solaire	0	0,4	0,2	4	1,9	1,2
Lampe à gaz	0,1	0,3	0,2	0	0,1	0,8
Lampe tempête	0,1	1,1	0,6	3,6	2,0	12,6
Lampe à pétrole artisanale	0	1,2	0,5	4,3	2,3	17,1
Bougie	4,5	6,3	5,3	7,5	6,3	9,9
Bois	0	0,3	0,1	2,3	1,2	2,1

Autre	0,5	8,1	3,9	49,6	25,3	2,4
ND	0,6	0,3	0,5	0,1	0,31	0
Total	100	100	100	100	100	100,0
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.1.7. Le lieu d'aisance du ménage

Le WC est le principal mode d'aisance des ménages au Sénégal (57,9%). Ce taux varie toutefois selon le milieu de résidence. Il est de 92,6% dans la zone urbaine de Dakar et se situe à 66,5% dans les autres centres urbains, alors qu'il n'est que de 31,8% en milieu rural. D'ailleurs, en zone rurale, 21,7% de ces WC sont raccordés à une fosse et 22,8 des ménages vont se soulager dans la nature.

Tableau 7.8 : Répartition en pourcentage des ménages par lieu d'aisance selon le milieu de résidence

Lieu d'aisance du ménage	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	
w-c raccordé avec chasse	31,5	08,8	21,4	01,1	11,9
w-c raccordé sans chasse	35,3	21,1	29	9	19,6
w-c avec fosse	25,8	36,6	30,6	21,7	26,4
Latrine/fosse perdue	05,9	28,4	15,9	40,1	27,2
Edicule public	0,1	0,3	00,2	1,0	00,6
Dans la nature	0,3	01,6	00,9	22,8	11,1
Autre	0,4	02,0	01,1	03,5	02,2
ND	0,8	01,2	1	00,8	00,9
Total	100	100	100	100	100
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.1.8. L'accès au téléphone

L'accès au téléphone s'est pratiquement généralisé dans les ménages au Sénégal. En 2006, près du quart des ménages n'avaient accès au sein du domicile à aucune forme de téléphone. Cette proportion n'est plus que de 3,8% en 2011, ce qui constitue une évolution de 20,5 points due essentiellement à un accroissement de l'accès au téléphone portable. En effet, l'utilisation exclusive du téléphone portable est passée de 39,8% à 79,9%. Par conséquent, il est enregistré par ailleurs un recul du téléphone fixe. L'accès exclusif au téléphone fixe pour les ménages est passé de 6,3% en 2006 à 2,7% en 2011. Egalement, la combinaison fixe/portable qui était de 13,6% en 2006 est passée à 9,7% en 2011. L'EPSF.II révèle que l'accès au téléphone fixe du voisin s'établit à 0,2% en 2011, alors qu'il était de 9,1% en 2002.

Tableau 7.9 : Répartition des ménages selon l'accès aux téléphones et le milieu de résidence

Accès au téléphone	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006
	Dakar urbain	**Autres villes**	**Milieu urbain**	**Milieu rural**		
téléphone fixe propre seulement	2,9	1,7	2,4	3,0	2,7	6,3
téléphone(s) portable(s) seulement	73,4	85,5	78,8	81,1	79,9	39,8
téléphones fixe et portable	20,2	8,7	15,1	3,6	9,7	13,6
téléphone fixe du voisin	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	9,1
téléphone portable du voisin	0,9	1,7	1,3	4,4	02,7	5,3
aucun téléphone	0,7	1,3	1	7,1	3,8	24,3
ND	1,7	1	1,4	4,8	1	1,5
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

L'analyse de la disponibilité de téléphone portable au sein du ménage révèle qu'en 2011, seulement 9,5% des ménages en était dépourvu. Dans un ménage, il existe généralement entre 1 et 3 portables (60,2% des ménages). Toutefois, 28,8% des ménages au Sénégal disposent d'au moins 4 téléphones portables. Cette proportion s'élève à 40% dans la zone urbaine de Dakar.

Tableau 7.10 : Répartition des ménages par nombre de téléphones portables détenus selon le milieu de résidence

Accès au téléphone	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	
Pas de téléphone portable	4,66	04,78	04,71	14,87	9,47
1 à 3 portables	52,96	60,33	56,25	64,77	60,24
4 à 6 portables	27,15	25,07	26,2	15,46	21,18
7 à 9 portables	9,81	06,08	08,14	03,29	05,87
10 portables	3,15	1,71	02,51	0,97	1,79
ND	2,3	2,04	02,18	0,64	1,46
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.1.9. Le combustible de cuisine

L'analyse révèle qu'au niveau national, le bois de chauffe demeure le combustible de cuisine le plus utilisé (43,49%) par les ménages au Sénégal. Son utilisation avait enregistré une baisse de 8,7 points au profit du gaz butane entre l'ESAM.II et l'EPSF.I où il s'est établi à 42,8%. Toutefois, la flambée des prix des produits pétroliers dans la période 2006-2011, combinée à l'arrêt de la subvention sur le gaz butane, a renchéri le coût de ce combustible de cuisine.

***Tableau 7.11* : Répartition en pourcentage des ménages selon le milieu de résidence et le combustible de cuisine utilisé**

Combustible de cuisine	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2005	Total ESAM2 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
Gaz	85,4	33,9	62,4	6,0	36,0	40,6	35,8
Electricité	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Bois de chauffe	1,2	33,5	15,6	75,2	43,5	42,8	51,5
Charbon de bois	6,2	26,5	15,3	16,0	15,6	13,5	10,9
Autre	0,3	01,2	0,7	01,5	1,1	0,8	1,0
Sans objet	5,8	3,3	4,7	1	2,9	1,8	0,50
ND	1	1,5	1,2	0,3	0,8	0,3	0,
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147	1 067 591

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Le recours au bois de chauffe (43,5%) et au charbon de bois (15,6%) comme substitut conduit à un accroissement de l'utilisation de ces deux combustibles, notamment en milieu rural (75,2% pour le bois de chauffe et 16,0% pour le charbon de bois) et dans les autres centres urbains où leur accès est plus aisé. En sus des effets pervers de l'utilisation de ces combustibles traditionnels sur l'environnement, le ramassage du bois de chauffe constitue une activité pénible et additionnelle dans l'occupation des ménages ruraux. Le temps de travail dévolu à cette activité pourrait être consacré à d'autres actions génératrices de revenu, notamment pour les femmes ou à des travaux scolaires pour les enfants. Par ailleurs, l'utilisation de ces combustibles est un facteur d'accroissement de la prévalence des maladies d'origine respiratoire.

Graphique 7.2 : Combustible de cuisine des ménages selon le milieu de résidence et l'année d'enquête

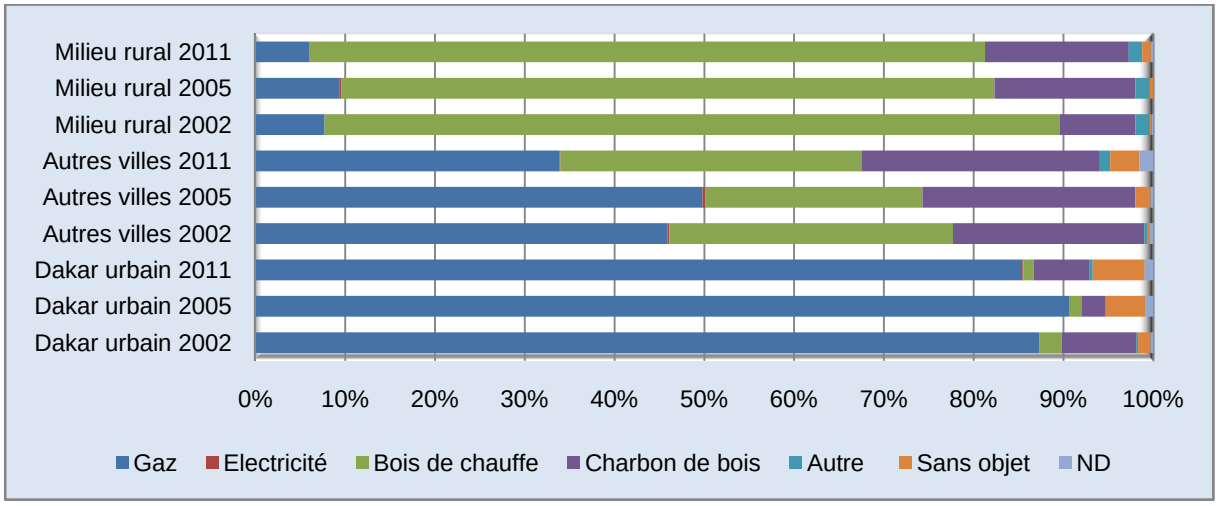

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.1.10. Le mode d'enlèvement des ordures ménagères

Au Sénégal, le dépôt sauvage (42,6%) reste le mode dominant dans l'enlèvement des ordures ménagères. Il est en repli de 2,5 points au profit du recours aux camions de ramassage qui vient en seconde position (28,1%) dans les modes d'enlèvement des ordures ménagères. A Dakar, les ménages urbains utilisent essentiellement le camion de ramassage (79,7%) et les dépôts autorisés (11,5%) pour évacuer leurs ordures ménagères. En revanche, dans les autres centres urbains, les ménages ont généralement recours au dépôt sauvage (42,3%) et à la calèche/charrette (28,3%). En dépit des risques sanitaires qu'elle induit, l'incinération reste présente en milieu rural, 1 ménage sur 10 l'utilise comme mode d'enlèvement des ordures ménagères.

Tableau 7.12 : Répartition des ménages par mode d'enlèvement des ordures ménagères selon le milieu de résidence

Mode d'enlèvement des ordures	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2005
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural		
Dépôt autorisé	11,5	4,1	8,2	0,7	4,7	4,6
Dépôt sauvage	4,4	42,3	21,3	66,9	42,6	45,1
Camion de ramassage	79,7	13,9	50,3	2,8	28,1	24,9
Calèche/charrette	2,1	28,78	14,0	8,1	11,2	11,1
Incinération	0,8	4,	2,7	11	6,5	6,6
Enfouissement	0,3	1,6	0,9	6,4	3,5	2,3
Autre	0,3	3,1	1,5	3,8	2,6	4,3
ND	1	1,4	1,1	0,4	0,8	1,1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 401 405

Source : EPSF.II. 2011/ANSD

7.1.11. Le mode d'évacuation des eaux usées

L'analyse des données de l'EPSF.II renseigne qu'en 2011, plus de 7 ménages sur 10 au Sénégal évacuent leurs eaux usées dans la rue ou dans la nature. En zone rurale, 92,3% des ménages ont recours à ce mode d'évacuation des eaux usées. Dans les autres centres urbains, ce mode reste largement majoritaire, puisqu'étant utilisé par 74,2% des ménages. Néanmoins, dans le milieu urbain de Dakar, cette proportion se ramène à 34%, derrière l'utilisation des réseaux d'égout auxquels la moitié des ménages (49,9%) a accès.

Tableau 7.13 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation eaux usées	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural		
Réseau d'égout	49,9	7,6	31	0,9	16,9	14,4
Canal fermé	3,4	2,4	3	0,7	1,9	3,4
Canal à ciel ouvert	1	1	1	0,1	0,6	1,2
Grille, bouche avaloir	4,2	5,3	4,7	1	3	3,3
Dans la mer/fleuve/cours d'eau	1,3	2,9	2	0,8	1,4	1,8
Trou creusé dans la maison	2,8	4,0	3,36	2,4	2,9	3,7
Dans la rue/la nature	34	74,3	52	92,4	70,9	67,8
Autre	1,8	1,9	1,8	1,5	1,7	3,1
ND	1,6	0,8	1,2	0,4	0,8	1,2
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 401 405

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

L'analyse des données de cette section renseigne que les ménages ruraux sont généralement propriétaires des logements qu'ils occupent (92,2%). En revanche, en milieu urbain, seule un peu plus de la moitié des ménages (54,5%) est propriétaire. A Dakar, nous n'enregistrons que 43,9% de ménages propriétaires, ce qui dénote une difficulté à l'accès à la propriété immobilière des ménages de la capitale. Ceci induit un surpeuplement à Dakar où un ménage sur trois est surpeuplé. Ce taux de surpeuplement est également constaté dans le milieu rural.

L'accès aux services sociaux en réseau reste une préoccupation majeure pour la zone rurale. 22,9% des ménages ruraux n'ont accès ni au WC, ni à l'eau, ni à l'électricité. Au niveau national, se taux se ramène à 11,6%. Spécifiquement, seuls 28,3% des ménages ruraux ont accès à l'électricité de la SENELEC et 4% au solaire. En dépit de l'expansion de la téléphonie, notamment la téléphonie mobile, l'enquête révèle que 7,1% des ménages ruraux n'ont aucun accès au téléphone, alors que cette proportion est de 1% en milieu urbain.

L'enquête révèle, par ailleurs, un risque d'augmentation du phénomène de déforestation avec le recul de l'utilisation du gaz butane comme combustible de cuisine. Ce recul est en relation avec l'accroissement de l'utilisation du bois de chauffe et du charbon de bois (qui sont présents respectivement dans 43,5% et 15,6% des ménages).

En outre, dans Dakar urbain, 34% des ménages évacuent leurs eaux usées dans la nature et 4,4% utilisent les dépôts sauvages d'ordures ménagères, toutes choses qui soulèvent de réels problèmes d'hygiène publique.

7.2. ELEMENTS DE PATRIMOINE DU MENAGE

Les éléments de patrimoine considérés dans cette section sont : les équipements à usage domestique, les moyens de transport des ménages, les équipements agricoles, la possession de terres agricoles et de bétail. Ces divers éléments contribuent à l'appréciation du niveau de bien-être des ménages.

7.2.1. Les équipements du ménage

7.2.1.1. L'équipement à usage domestique du ménage

La radio cassette qui est présente dans 63,7% des ménages au Sénégal reste l'équipement domestique le mieux partagé, même s'il est en recul (76% en 2002 et 74,5% en 2006). Toutefois, le téléviseur est l'équipement domestique le plus fréquent à Dakar urbain (83,5%) et dans les autres villes (72,1%). Le lecteur dvd est présent dans un quart des ménages urbains et dans 17,7% des ménages au Sénégal. En revanche, le micro-ordinateur (8,3% au niveau national) n'est présent que dans 12,7% des ménages urbains et 3,4% des ménages ruraux.

En 2011, au Sénégal, 1 ménage sur 4 possédait un réfrigérateur ou un congélateur. La présence de cet équipement dans les ménages s'est fortement accrue dans la décennie, passant de 16% dans l'ESAM.II, à 24,3% dans l'EPSF.II.

La possession de la machine à laver (0,6%) et du fer à repasser électrique (3,3%) reste marginale dans les ménages au Sénégal. Par ailleurs, la baisse de la présence des réchauds à gaz en état de marche (de 29,1% à 24,1% entre 2005 et 2011) est en relation avec le recul de l'utilisation du gaz butane comme combustible de cuisine dans les ménages.

Tableau 7.14 : Taux de possession en pourcentage de l'équipement à usage domestique des ménages selon le milieu de résidence

Catégorie	Equipement Domestique	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006	Total ESAM.II 2002
		Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
Matériel de cuisine	Réchaud à gaz	38,7	26,5	33,3	13,7	24,1	29,1	
	Cuisinière moderne	11,7	02,8	7,7	0,7	4,4	4,1	4
Audio visuel & informatique	Téléviseur	83,5	72,1	78,4	26,6	54,2	41,5	26
	radio/radiocassette	71	64,3	68	58,1	63,4	74,5	76
	Magnétoscope	8,5	3,2	6,10	1,8	4,1	6,2	
	Lecteur de cd	19,9	11,8	16,3	3,2	10,2	9,1	
	lecteur dvd	31,7	20,76	26,8	7,27	17,66	14,5	
	Micro-ordinateur	15,9	8,7	12,7	3,4	8,3	4,4	
Froid & ventilation	Réfrigérateur/congélateur	44,8	30,3	38,3	8,3	24,3	21,7	16
	Ventilateur	68,8	50,4	60,6	13,8	38,7	28,8	
	Climatiseur	5,9	1,7	4	1,1	2,6	2,4	
Autres matériels	Machine à coudre	5,0	2,6	3,9	1,8	2,9	4,9	6
	Machine à laver	1,5	0,1	0,9	0,3	0,6	0,8	
	Fer à repasser électrique	7,5	2,1	5,1	1,2	3,3	4,9	3

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.2.1.2. Les moyens de transport du ménage

La possession de moyens de transport n'est pas fréquente dans les ménages au Sénégal. La voiture n'est présente que dans 5,9% des ménages du pays et dans 12,3% des ménages urbains de Dakar. La calèche/charrette (20,7%) reste l'outil de transport le plus répandu dans les ménages. En milieu rural, la charrette qui sert aussi bien de moyen de transport que de production, est présente dans 38,1% des ménages.

La possession de motocyclette (05,8%) connait une augmentation, notamment dans les autres villes où 1 ménage sur 10 en dispose. En outre, la pirogue et le bateau à moteur, principaux moyens de transport des zones insulaires et outils de travail dans les zones côtières, sont respectivement présents dans 02,6% et 01,5% des ménages du pays.

Tableau 7.15 : Taux de possession en pourcentage de moyens de transport des ménages selon le milieu de résidence

Moyen de transport	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006	Total ESAM.II 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
Voiture	12,3	4,3	8,8	2,6	5,9	4,7	5
Motocyclette	4,6	10,2	7,1	04,4	05,8	3,5	3
Bicyclette	4,2	9,3	6,5	13,4	9,7	10,1	9
Calèche ou charrette	3,4	7,8	5,3	38,1	20,7	16,8	
Pirogue	03,4	01,6	02,6	02,6	02,6	1,6	
Bateau à moteur	3,3	0,8	2,2	0,9	01,5	0,7	
Autres moyens de transport	3,6	1,1	2,5	2,1	2,3	0,6	

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.2.1.3. Autres éléments de patrimoine du ménage

Les autres éléments de patrimoine considérés dans cette partie sont les principaux facteurs de production agricole. Il s'agit des terres agricoles, de l'équipement agricole et du bétail du ménage.

7.2.1.4. Les terres agricoles du ménage

La majorité des ménages au Sénégal (65,4%) ne possèdent pas de terres de production agricole. l'EPSF.I renseigne qu'en 2006 56,6% ne possédaient d'aucune superficie agricole. Dans la zone rurale essentiellement agricole, le pourcentage de ménages ne possédant pas de terre agricole est passé de 22,7% en 2006 à 33,2% dans l'EPSF.II de 2011. La plupart de ceux qui en possèdent (38,8%) en zone rurale disposent de superficies inférieures à 5 hectares. La faible superficie des terres agricoles sénégalaises ne milite pas en faveur d'un développement d'une agriculture industrielle.

Tableau 7.16 : Répartition en pourcentage des ménages par superficie de terres agricoles possédées selon et le milieu de résidence

Terres possédées par le ménage (ha)	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006	Total ESAM.II 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
0 ha	98,5	87,7	93,7	33,2	65,4	56,6	50,9
- de 5 ha	1	10,7	05,3	38,8	21	29,2	
5-10 ha	0,5	01,3	0,9	17,1	08,4	6,5	
10-25 ha	0	0,3	0,1	8,5	4,0	2,6	
+ de 25 ha	0	0	0	2,4	1,1	1,9	
ND	0					3,2	0,4
Total	100	100	100	100	100	100,0	
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147	

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.2.1.5. L'équipement agricole du ménage

L'équipement agricole considéré dans cette partie est principalement constitué d'outils de production agricole. En raison des faibles dimensions des exploitations, l'équipement agricole des ménages est dominé par de petits outils rudimentaires. Le semoir (34,4%) et la houe (36,9%) sont les outils les plus répandus dans les ménages ruraux. La charrue est également présente dans plus du quart des ménages du monde rural.

Dans l'ensemble du pays, à l'exception de la houe, les taux de possession du semoir et de la charrue se sont légèrement repliés par rapport à 2006. Le motoculteur est présent dans moins de 3 ménages sur 100 au Sénégal. Du fait de son coût relativement élevé, son taux de possession est plus élevé en milieu urbain (4,6% des ménages urbains de Dakar) que dans le monde rural. En définitive, l'analyse révèle un milieu rural à vocation principalement agricole et doté d'un faible taux d'équipement agricole relativement rudimentaire.

Tableau 7.17 : Taux de possession en pourcentage de l'équipement agricole des ménages selon le milieu de résidence

Equipement productif	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural		
Motoculteur	04,6	01,6	3,3	02,7	03	0,9
Semoir	04,8	04,2	04,5	34,4	18,5	17,4
Charrue	04,2	03,9	04,1	27,5	15,1	14,0
Houe	03,9	05,9	04,8	36,9	19,8	23,2
Autre mat. Agricole	04,8	07,3	05,9	26,7	15,6	7,1

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.2.1.6. Le bétail du ménage

Le bétail des ménages constitue à la fois un outil de production, mais également il joue implicitement le rôle d'un livret d'épargne auquel on recourt en cas de nécessité. On distingue trois types d'élevage : l'élevage du petit bétail (ovin, caprin et bovin), l'élevage du grand bétail (Cheval, âne ou mule) et l'élevage de volaille. Le tableau 7.18 révèle que pratiquement un ménage sur deux pratique l'élevage au Sénégal. Toutefois, il est noté une baisse de l'activité d'élevage au fil des enquêtes (56,4% dans l'ESAM.II de 2002, 52,8% dans l'EPSF.I de 2006 et 46,2% dans l'EPSF.II de 2011). L'élevage exclusif du petit bétail reste la pratique la plus répandue chez les ménages (12,4% des ménages du pays). En revanche, en zone rurale, la combinaison des trois types d'élevage (23%) est la plus répandue, principalement en raison des fonctions et utilisations propres à chaque type de produit. En effet, le grand bétail sert principalement de moyen de travail dans les activités agricoles, alors que la volaille et les petits animaux ont une fonction de réserve de valeur. Ainsi, 1 ménage rural sur 5 pratique à la fois l'élevage du petit et du grand bétail, alors que moins de 13,6% des ménages font un élevage exclusif de petits animaux. Dans les centres urbains, les conditions d'habitat ne se prêtent pas souvent à la pratique de l'élevage, ainsi seul un ménage urbain sur cinq possède du bétail. Les ménages des villes ne possèdent généralement que du petit bétail (11,4%) et dans une moindre mesure, la combinaison petit bétail/volaille (03,6%).

Tableau 7.18 : Répartition en pourcentage des ménages selon le milieu de résidence et le type de bétail possédé

Bétail possédé par le ménage	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006	Total ESAM.II 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
Aucun	84,9	69,6	78,1	26,2	53,8	47,2	43,6
Petit bétail (PB)	10,9	12	11,4	13,6	12,4	11,1	16,7
Gros bétail (GB)	0,1	0,9	0,6	02,9	01,6	1,9	7,2
Volaille	0,7	06,2	03,2	02,9	03,1	4,8	
Petit et gros bétail	0,1	03,2	01,5	19,9	10,1	5,0	32,4
Petit bétail/volaille	02,8	04,7	03,6	05,6	04,5	8,8	
Gros bétail/volaille	0,1	0,9	0,5	02,9	01,6	3,0	
les 3 (GB, PB, Volaille)	0,2	02,5	01,2	23	11,4	18,3	
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	
Effectif	395003	318200	713203	627152	1340355	1185147	

Source: ANSD. EPSF.II. 2011

En somme, l'accès à la propriété foncière se raréfie dans la zone rurale principalement agricole. Aggravant ainsi la précarité du monde rural. Un tiers des ménages ruraux (33,2%) ne possède pas de terres agricoles, en sus, 26,2% des ménages du monde rural ne possèdent aucun bétail. Le matériel agricole y est rudimentaire et seuls 2,3% des ménages ruraux disposent de motoculteurs.

7.3. ACCES PHYSIQUE AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

La pauvreté dans son acception la plus usitée se définit par : « plus qu'un manque d'argent. Il s'agit d'un cercle vicieux, une privation prolongée de bien-être des individus, familles et communautés ». Le renforcement de l'accès aux services sociaux de base constitue une exigence minimale indispensable à l'établissement d'un cadre de vie harmonieux pour les communautés. En outre, bénéficier d'un accès régulier et durable à ces services favorise l'épanouissement de l'individu et renforce son engagement dans la vie économique et sociale. C'est pourquoi, l'accès aux services sociaux de base est inscrit au cœur de toutes les stratégies des acteurs de développement socio-économique et constitue un pan non négligeable de la lutte contre la pauvreté.

Dans cette section, les services sociaux de base considérés sont l'accès à une source d'eau potable, l'accès au marché de produits alimentaires et l'accès au transport collectif. Les autres

services « en réseau » (assainissement liquide et solide, énergie et télécommunications) ont été traités plus haut. Les services « sociaux de base » (santé de base et éducation primaire) feront chacun l'objet d'un traitement spécifique (Cf. chapitres santé et éducation).

7.3.1. Accès à une source d'eau potable

La communauté internationale, dans le cadre des OMD, définit l'accès "raisonnable" à l'eau potable, comme la disponibilité d'une quantité minimale de 20 litres par jour et par personne d'eau potable à une distance de moins de 1 km ou 30 minutes du lieu de résidence. Dans le contexte du Sénégal, il est apparu pertinent de reformuler les objectifs du millénaire en milieu urbain comme suit : « réduire de moitié, entre 2002 et 2015, le nombre de ménages urbains ne disposant pas d'un branchement domiciliaire ».

En 2011, 63,1% des ménages au Sénégal ont un accès domiciliaire à une eau potable, 92% des ménages du pays disposent d'une eau potable située dans un rayon de 100 m. En zone urbaine, cette proportion s'établit à 96,9%. La comparaison entre les taux d'accès domiciliaire dans les zones urbaines et rurales fait ressortir une très forte disparité de 42,8 points de pourcentage. Les progrès d'ensemble sur l'accès domiciliaire sont largement entraînés par la zone urbaine, notamment celle de Dakar.

Tableau 7.19 : Répartition des ménages par rapport à la distance de la principale source d'approvisionnement en eau selon le milieu de résidence

Distance par rapport à la source d'eau	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural		
Dans la concession	89,4	75,3	83,1	40,4	63,2	
Moins de 100 m	08, 8	19,9	13,7	46,0	28,8	75,8
100 m à - 1 km	1	04,2	02,5	10,7	06,3	17,5
1 à -2 km	0	0	0	01,4	0,6	2,1
2 km ou +	0	0	0	1	0,5	2,1
ND	0,8	0,6	0,7	0,5	0,6	2,4
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340355	758 571

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

L'approvisionnement en eau est une tâche généralement dévolue aux femmes et aux jeunes filles (Cf. chapitre emploi). Une lourde charge leur est ainsi imposée par la corvée du transport de l'eau, lorsque l'approvisionnement s'effectue sur une longue distance. Lorsqu'on considère le temps mis pour l'approvisionnement en minute, 94,7% des ménages sont à moins de 15 mn du point d'eau potable. Selon le milieu de résidence, la différence enregistrée est de 3 points entre le milieu urbain (96,2% des ménages s'approvisionnent en eau à moins de 15 mn) et la zone rurale (93,3% des ménages s'approvisionnent en eau à moins de 15 mn).

L'analyse de la distance d'approvisionnement en eau potable selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage révèle une légère disparité entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, en zone rurale, les ménages dirigés par des femmes (96% à moins de 15 mn) se rapprochent plus (3 points de pourcentage en plus) des points d'eau que ceux qui ont un chef de ménage homme (92,7% sont à moins de 15 mn).

Tableau 7.20 : Répartition des ménages selon l'accès à l'eau potable, le sexe et le milieu de résidence du CM

Distance par rapport à la source d'eau	Dakar urbain			Autres villes			Milieu rural			ENSEMBLE			Total EPSF.I 2006
	Sexe du CM			Sexe du CM			Sexe du CM			Sexe du CM			
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	
- 15 mn	95,5	95,0	95,3	96,2	97,9	96,7	92,7	96,0	93,3	94,2	96,3	94,7	83,9
15-30 mn	1,7	1,5	1,6	1,2	1,4	1,3	3,3	1,3	3	2,4	1,4	2,2	7,5
30-45 mn	0,4	1,6	0,8	0,1	0,4	0,2	1,9	0,4	1,7	1,1	0,8	1,1	1,8
45-60 mn	0,5	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,3	1,4	0,5	0,3	0,5	0,3	1,1
60 mn et +	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	3,5
ND	1,7	1,6	1,7	2,5	0,3	1,8	1,5	0,5	1,4	1,8	0,8	1,5	2,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

7.3.2. Accès au marché de produits alimentaires

L'analyse des données de l'EPSF.II révèle qu'au Sénégal, 1 ménage sur 2 est à moins de 15 mn d'un marché de produits alimentaires. En outre, plus de trois quart des ménages (76,2%) sont à moins de 30 mn d'un marché, soit 10,4 points de plus que le taux de 2006. L'éloignement des marchés de produits alimentaires ne constitue donc pas un facteur d'insécurité alimentaire pour la majorité des ménages.

Par ailleurs, l'analyse révèle qu'indépendamment du milieu de résidence, il existe une disparité sur la distance d'accès au marché selon le sexe du chef de ménage. En moyenne,

85,4% des ménages dirigés par les femmes sont à moins de 30 mn du marché de produits alimentaires. Ce taux est de 73,2% pour les ménages qui ont pour chef un homme. A Dakar, 92,7% des ménages dirigés par une femme sont à moins de 30 mn d'un marché, contre 90,8% pour les ménages ayant un chef femme. La disparité liée au sexe est plus forte en zone rurale (74,6% des ménages dirigés par des femmes sont à moins de 30 mn et 57,9% pour les ménages dirigés par un homme).

Tableau 7.21 : Répartition en pourcentage des ménages selon le milieu de résidence et le temps mis pour atteindre un marché de produits alimentaires

Distance à un marché de produits alimentaires	Dakar urbain			Autres villes			Milieu rural			ENSEMBLE			Total EPSF.I 2006
	Sexe du CM			Sexe du CM			Sexe du CM			Sexe du CM			
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	
- 15 mn	68,5	71,9	69,4	51,9	53,5	52,5	35,2	53,4	38,3	48,1	59,7	50,8	46,9
15-30 mn	22,4	20,8	21,9	35,2	35,4	35,3	22,7	21,2	22,4	25,2	25,8	25,3	18,9
30-45 mn	6,1	3,6	5,5	9,3	8,6	9,1	16	8,7	14,7	11,8	7	10,7	7,1
45-60 mn	1,4	1,3	1,4	1,1	1,3	1,2	9,6	5,9	9	5,5	2,8	4,9	4,7
60 mn et +	0,5	0,8	0,6	0,2	0,9	0,4	15,0	9,6	14,1	7,	3,8	6,9	20,2
ND	1,1	1,6	1,2	2,3	0,3	1,6	1,5	1,2	1,4	1,6	1,0	1,4	2,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD. EPSF.II. 2011

7.3.3. Accès au transport public

La distance d'accès à un transport collectif s'est sensiblement réduite pour beau nombre de ménages depuis la dernière enquête EPSF.I. La proportion de ménages situés à moins de 15 mn d'un transport collectif est passée de 58% dans l'ESAM.II en 2002 à 64,8% en 2005 et se situe en 2011 à 72,1%. En milieu rural, seul un ménage sur deux est à moins de 15 mn d'un transport public et 30,5% des ménages sont à plus de 30 mn d'un moyen de transport collectif.

Tableau 7.22 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le temps mis pour atteindre un moyen de transport public

Distance par rapport à la source d'eau	Milieu de résidence				Total EPSF.II 2011	Total EPSF.I 2006	Total ESAM.II 2002
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural			
- 15 mn	93,4	82,8	88,7	53,2	72,0	64,8	58
15 - 30 mn	04,1	11,2	07,2	16,2	11,5	11,1	13
30 - 45 mn	0,5	03,1	01,7	10,3	05,7	4,1	6,4
45 - 60 mn	0,4	1	0,6	07,4	03,8	3,9	3,3
60 mn et +	0,2	0,1	0,1	11,6	05,5	13,9	18,9
ND	01,4	01,8	01,6	01,3	01,5	2,2	0,5
Total	100	100	100	100	100	100,0	100
Effectif	395 003	318 200	713 203	627 152	1 340 355	1 185 147	1 067 591

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

En somme, l'analyse de cette section révèle que l'accès à l'eau a connu des évolutions notables, notamment en milieu rural où, 86,4% des ménages ont accès à une eau potable dans un rayon de moins de 100m. Dans le milieu urbain, ce sont 96,9% des ménages qui disposent d'une eau potable à une distance inférieure à 100 m.

Que donne l'analyse de l'accès au marché de produits alimentaires ?

La distance d'accès à un transport collectif s'est sensiblement réduite pour les ménages. Au niveau national, l'accès à moins 15 mn d'un transport collectif est effectif pour 72,1% des ménages en 2011. En revanche, en milieu rural, seul un ménage sur deux se trouve à moins de 15 mn d'un transport public et 30,5% des ménages sont à plus de 30 mn d'un moyen de transport collectif.

CHAPITRE VIII : ALPHABETISATION ET EDUCATION

INTRODUCTION

L'alphabétisation et l'éducation occupent une place importante dans la valorisation des ressources humaines du pays. Elles représentent un des piliers majeurs du développement durable du pays. Ainsi, elles constituent une priorité pour le gouvernement qui y consacre une part importante de son budget.

Dans le cadre du développement du système éducatif, le suivi des performances du Programme de Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) est une préoccupation majeure des décideurs mais aussi des partenaires au développement. Les résultats de cette politique doivent se traduire par une évolution positive des taux de scolarisation et une amélioration de l'efficacité du système et des performances scolaires.

Dans le secteur de l'éducation, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à atteindre sont : (i) l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles, (iii) l'augmentation du taux d'achèvement, et (iv) la réduction de l'analphabétisme. Hormis l'objectif (iii) d'augmentation du taux d'achèvement, les trois autres objectifs du secteur sont mesurés par l'Enquête Pauvreté et Structure Familiale – II (EPSF-II).

Plus précisément, l'enquête EPSF-II, à travers ce chapitre, donne la situation de l'alphabétisation et de l'éducation au primaire à travers la scolarisation, la qualité de l'éducation et la prise en charge financière de la scolarité des élèves par les ménages.

8.1. ALPHABETISATION

Dans le cadre des enquêtes antérieures (ESAM et EPSF-I), est considérée comme alphabétisée, toute personne âgée de 15 ans et plus ayant la capacité de lire et d'écrire dans une langue donnée.

Pour l'EPSF-II par contre, est considérée comme alphabétisée, toute personne âgée de 15 ans et plus ayant la capacité de lire et d'écrire dans les langues française et arabe. Dans le questionnaire, pour le volet alphabétisation, les 4 questions suivantes ont été posées :

Savez-vous lire le français ? (2) Savez-vous écrire le français ? (3) Savez-vous lire l'arabe ?

(4) Savez-vous écrire l'arabe ?

8.1.1. Alphabétisation : niveaux

Le taux d'alphabétisation, sur la base de la définition standard (savoir lire et écrire dans une langue quelconque) avait connu une importante augmentation entre 2002 et 2006 ; il était passé de 37,8% à 53,5%, soit un bond de 15,7 points de pourcentage. Le taux d'analphabétisme entre 2002 et 2006 avait diminué significativement. Cela reflétait les efforts importants réalisés durant cette période dans le cadre des campagnes d'alphabétisation.

Tableau 8.1 : Evolution du taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus (1994-2001/2002-2006) selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	ESAM-I (1994/1995)	ESAM-II (2001/2002)	EPSF-I (2006)
Ensemble	32,9	37,8	53,5
Milieu urbain	54,0	55,5	67,9
Dakar	59,0	58,3	70,7
Autres villes	49,0	51,9	62,7
Milieu Rural	17,5	23,3	34,1

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Selon l'EPSF-II, au niveau national, le taux d'alphabétisation en français ou arabe est de 41,5%. Il est de 59,5% à Dakar et de 27,8% en milieu rural. On note, avec ces niveaux, une baisse du taux par rapport à 2006 et une hausse par rapport à 2002 (voir Graphique 8.1).

Tableau 8.2 : Taux d'alphabétisation en français ou arabe de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	EPSF-II
Ensemble	**41,5**
Dakar	**59,5**
Autres villes	**49,6**
Milieu Rural	**27,8**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Graphique 8.1 : **Taux d'alphabétisation en français ou arabe de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence**

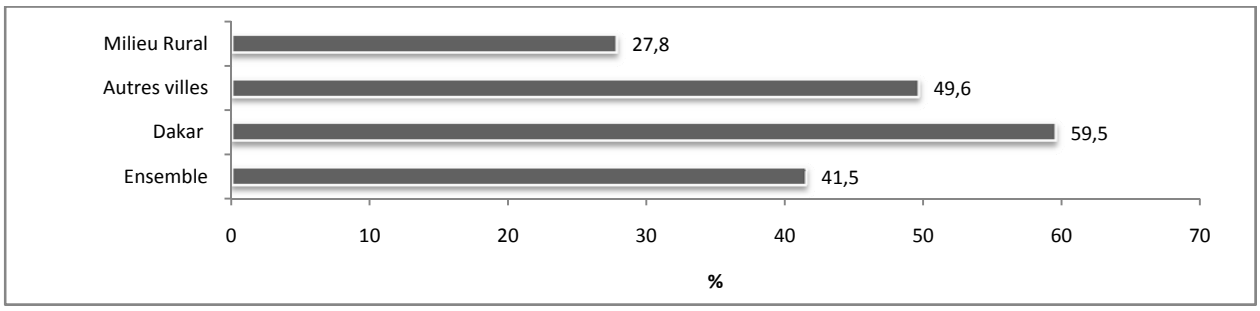

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

En prenant en compte l'alphabétisation en langue nationale, le taux pourrait connaître une hausse et pourrait même dépasser le niveau de l'EPSF-I (2006).

Différents taux d'alphabétisation sont calculés dans ce chapitre, le taux d'alphabétisation en français, en arable, en arabe ou français et en arabe et français.

8.1.2. Alphabétisation en langue française

Le taux d'alphabétisation en langue française est de 39,5%. Par rapport au milieu de résidence, on note une variation différentielle du niveau d'alphabétisation ; il est de 62,2% à Dakar, de 50,4% dans les autres villes et de 20,5% en milieu rural (Voir Graphique 8.2). Le taux d'alphabétisation est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural.

Graphique 8.2 : Taux d'alphabétisation en français de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe

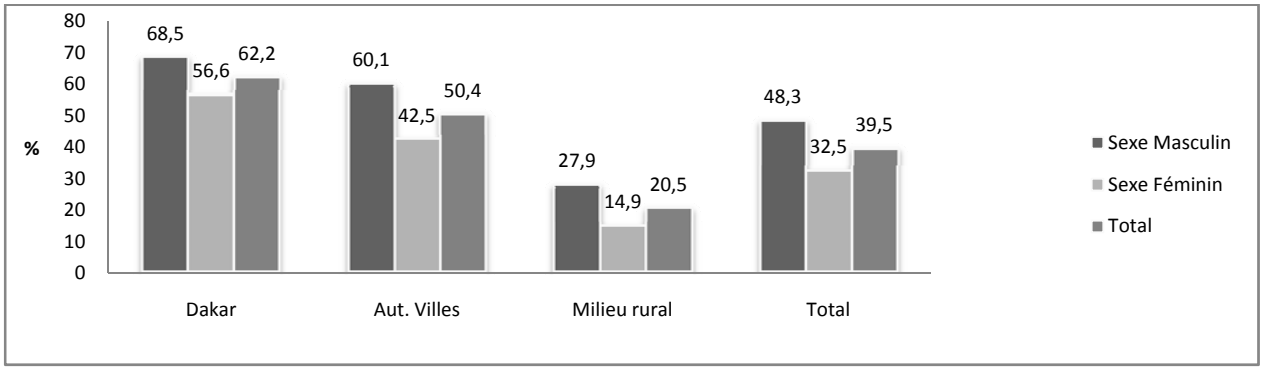

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes (48,3%) que chez les femmes (32,5%). Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, l'alphabétisation est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. En milieu urbain, à Dakar et dans les autres villes, le taux d'alphabétisation en français est de 68,5% et 60,1% chez les hommes contre respectivement 56,6% et 42,5% chez les femmes. En milieu rural aussi, il est moins élevé chez les femmes avec 14,9% contre, 48,3% chez les hommes.

Quelque soit le milieu de résidence, le niveau d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. L'analphabétisme affecte aussi plus la population qui réside en milieu rural.

Tableau 8.3a : Taux d'alphabétisation en français de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de residence	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
	%	%	%
Dakar	68,5	56,6	62,2
Autres Villes	60,1	42,5	50,4
Milieu rural	27,9	14,9	20,5
Total	48,3	32,5	39,5

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.1.3. Alphabétisation en langue arabe

Le niveau d'alphabétisation en langue arabe au niveau national est de 13,1% ; soit sur 100 Sénégalais, 13 qui sont alphabétisés en arabe. Ce niveau est plus élevé à Dakar où il est de 15,6%. Il est plus faible dans les autres villes (12,0%) et en milieu rural (12,2%).

La proportion de personnes alphabétisées en arabe est plus élevée chez les hommes (22,3%) que chez les femmes (5,6%). Quelque soit le milieu de résidence, la proportion de personnes alphabétisées en langue arabe est aussi plus élevée chez les hommes avec plus de 10 points de pourcentage. L'écart entre hommes et femmes est plus grand en milieu rural avec 18,7 points de pourcentage.

Tableau 8.3b. : Taux d'alphabétisation en arabe de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de residence	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Dakar	24,1	8,0	15,6
Autres Villes	19,0	6,2	12,0
Milieu rural	22,8	4,1	12,2
Total	22,3	5,6	13,1

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.1.4. Alphabétisation en langue française et en langue arabe

Par rapport à l'alphabétisation en langues française et arabe, nous avons trois cas de figures : alphabétisées en *français et arabe*, en *français ou arabe* et non alphabétisées.

Au niveau national, la proportion de personnes alphabétisées en *arabe ou français* est de 41,5% et tandis que celle des personnes alphabétisées en *arabe et français* est de 5,2%. La proportion de personnes non alphabétisées en *français et arabe* est de 53,3% (voir Graphique 8.3).

Les proportions de personnes alphabétisées en *français et arabe* et en *français ou arabe* sont plus élevées en milieu urbain (Dakar et autres villes). A Dakar, les proportions de personnes alphabétisées en *français et arabe* et en *français ou arabe* sont de 9,1% et 59,5% respectivement. En milieu rural, les proportions de personnes alphabétisées en *français et arabe* et en *français ou arabe* sont plus faibles (2,5% et 27,8% respectivement).

Selon le sexe, les proportions de personnes alphabétisées en *français ou arabe* et en *français et arabe* sont plus élevées chez les hommes que chez les femmes. L'écart est plus grand pour la proportion de personnes alphabétisées en français ou arabe (21,2 points de pourcentage).

Cette situation est valable, quelque soit le milieu de résidence. Pour l'alphabétisation en *français ou arabe*, l'écart entre sexes masculin et féminin est plus grand en milieu rural (25,3 points de pourcentages). Et pour l'alphabétisation en français et arabe, l'écart entre personnes de sexes masculin et féminin est plus grand à Dakar avec 7,8 points de pourcentage. Par contre, en milieu rural, cet écart n'est que de 3,5 points de pourcentage.

Graphique 8.3 : Taux d'alphabétisation en français et arabe de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe

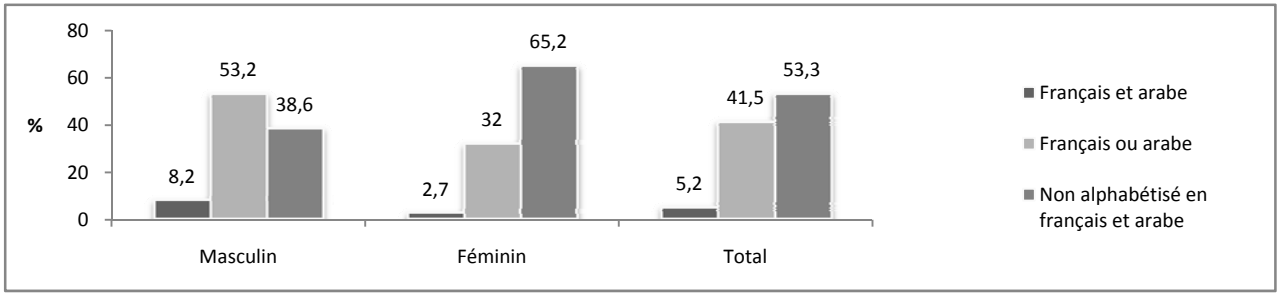

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Tableau 8.3c. : Taux d'alphabétisation en français et/ou arabe de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de residence	Alphabétisation	Sexe		Total
		Masculin	Féminin	
		%	%	%
Dakar	Français et arabe	13,2	5,4	9,1
	Français ou arabe	66,5	53,1	59,5
	Non alphabétisé en français et arabe	20,2	41,5	31,4
	Total	100	100	100
Autres Villes	Français et arabe	9,6	3,4	6,2
	Français ou arabe	59,4	41,6	49,6
	Non alphabétisé en français et arabe	31,0	55,0	44,2
	Total	100	100	100
Milieu rural	Français et arabe	4,5	1,0	2,5
	Français ou arabe	42,2	16,9	27,8
	Non alphabétisé en français et arabe	53,4	82,1	69,7
	Total	100	100	100
Total	Français et arabe	8,2	2,7	5,2
	Français ou arabe	53,2	32,0	41,5
	Non alphabétisé en français et arabe	38,6	65,2	53,3
	Total	100	100	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.1.5. Alphabétisation et aptitudes à calculer

L'aptitude à calculer, c'est le fait de savoir effectuer les quatre opérations (l'addition, la soustraction, la multiplication et la division). Dans les activités de tous les jours, l'aptitude à calculer est d'une grande importance pour les populations.

Quand on considère toute la population, près de 40% savent calculer. Ce niveau a un peu baissé par rapport au taux de l'EPSF-I de 2006 (42,1%).

Graphique 8.4 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon l'alphabétisation (français, arabe) et l'aptitude à calculer

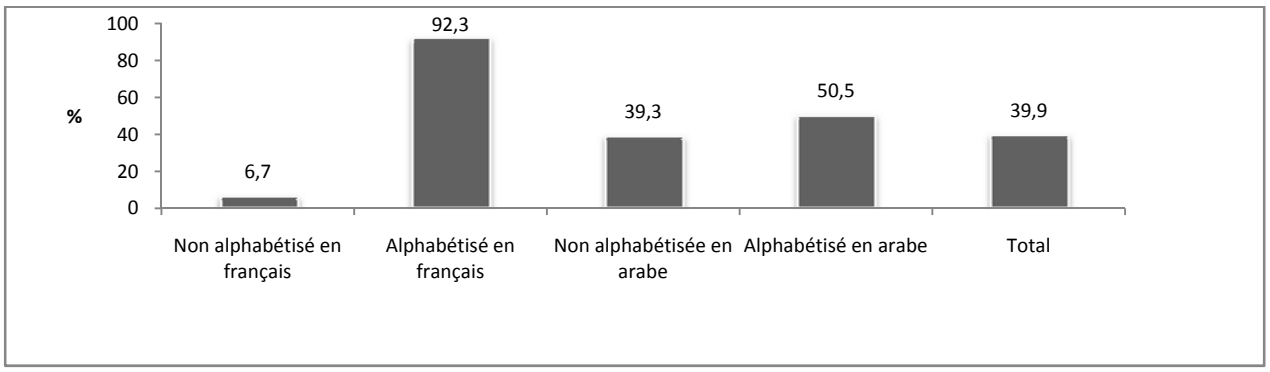

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

L'aptitude à calculer varie selon que la personne est alphabétisée ou non. La plupart des personnes alphabétisées en français savent calculer (92,3%) (Voir Graphique 8.4). Chez les personnes alphabétisées en français, une importante proportion (5,7%) ne sait pas calculer, tandis que chez les analphabètes, 90,4% ne savent pas calculer.

La proportion de personnes sachant calculer chez les alphabétisées en arabe est 50,5%. Elle est de 42 points de pourcentage inférieur à celui des alphabétisées en français.

Tableau 8.4 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon l'alphabétisation (français, arabe) et l'aptitude à calculer

Alphabétisation	Aptitude à calculer			Total
	Oui	Non	ND	
Non alphabétisé en français	6,7	90,4	2,9	100
Alphabétisé en français	**92,3**	**5,7**	**2,0**	**100**
Non alphabétisée en arabe	39,3	58,1	2,6	100
Alphabétisé en arabe	**50,5**	**47,7**	**1,7**	**100**
Total	**39,9**	**57,5**	**2,6**	**100**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

La proportion de personnes ayant l'aptitude à calculer est élevée chez les alphabétisées en français et en arabe mais, elle comporte une variation remarquable selon le milieu de résidence, selon que l'on considère le fait d'être alphabétisé en *français et arabe* ou en *français ou arabe*.

Au niveau national, la proportion de la population alphabétisée en *français et arabe* sachant calculer est de 94,1%. Toutefois, chez les alphabétisés en *français ou arabe*, la proportion de la population sachant calculer est de 78,6% (voir Graphique 8.5). Le taux d'aptitude à calculer est cependant faible chez les personnes non alphabétisées en *français et arabe* (4,5%).

Graphique 8.5 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon l'alphabétisation (arabe et français) et l'aptitude à calculer

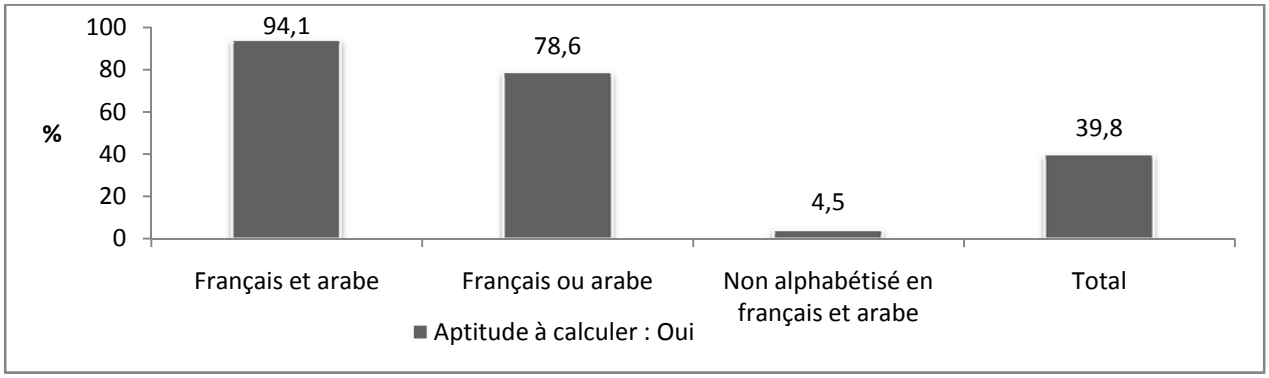

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Quelque soit en milieu de résidence, la proportion de personnes alphabétisées en *français et arabe* et ayant l'aptitude à calculer est très élevée (plus de 90%).

Quant à la proportion de personnes alphabétisées en *français ou arabe* et ayant l'aptitude à calculer, elle *est plus élevée à Dakar et dans les autres villes* (plus de 90%). En milieu rural, elle est de 63,9%.

La proportion de personnes non alphabétisées en *français et arabe* et ayant l'aptitude à calculer est très faible, notamment en milieu rural où elle n'est que de 2,7%. Cette proportion est plus importante à Dakar où elle est de 8,8%. Dans cette population, on retrouverait le plus souvent les travailleurs du secteur du Commerce qui sont parvenus de façon informelle pour la plupart, à savoir calculer.

Tableau 8.5 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence, l'alphabétisation (arabe et français) et l'aptitude à calculer

Milieu de résidence	Alphabétisation (arabe et français)	Aptitude à calculer			Total
		Oui	Non	ND	
Dakar	Français et arabe	**94,4**	2,4	3,1	100
	Français ou arabe	**86,5**	11,7	1,8	100
	Non alphabétisé en français et arabe	**8,8**	87,8	3,4	100
	Total	**62,7**	34,9	2,4	100
Autres Villes	Français et arabe	**95,3**	4,7	0,0	100
	Français ou arabe	**85,0**	13,7	1,3	100
	Non alphabétisé en français et arabe	**6,7**	90,4	2,8	100
	Total	**51,0**	47,1	1,9	100
Milieu rural	Français et arabe	**91,9**	7,5	0,7	100
	Français ou arabe	**63,9**	33,6	2,5	100
	Non alphabétisé en français et arabe	**2,7**	94,6	2,7	100
	Total	**22,0**	75,5	2,6	100
Total	Français et arabe	**94,1**	4,3	1,6	100
	Français ou arabe	**78,6**	19,5	1,9	100
	Non alphabétisé en français et arabe	**4,5**	92,7	2,8	100
	Total	**39,8**	57,8	2,4	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

En somme au Sénégal, le niveau d'alphabétisation a connu une importante progression entre 2002 (ESAM-II) et 2006 ; il est passé de 37,8% à 53,5%, soit un bond de 15,7 points de pourcentage. L'EPSF-II n'a pas pris en compte l'alphabétisation dans les langues nationales ; elle n'a pris en compte que les langues françaises et arabes. Ainsi, cette tendance n'a pu être suivie avec l'EPSF-II dont, le niveau d'alphabétisation mesuré (en français ou arabe) au niveau national est de 41,5%.

8.2. SCOLARISATION

8.2.1. Fréquentation scolaire

8.2.1.1. Niveau de fréquentation scolaire des enfants (7 à 14 ans)

Depuis 2000, le taux brut de scolarisation au primaire est en hausse. Il est passé de 56,8% en 2006 à 65,4% (EPSF-II) chez les enfants scolarisables (âgés de 7 à 14 ans).

Cependant, une bonne partie des enfants scolarisables au Sénégal n'a jamais été scolarisée (29,2%) (Voir Graphique 8.6). La proportion d'enfants ayant abandonné l'école est passée de 5,9% en 2006 à 3,8% en 2013 (EPSF-II).

Graphique 8.6 : Evolution du taux de fréquentation scolaire des enfants âgés de 7 à 14 ans

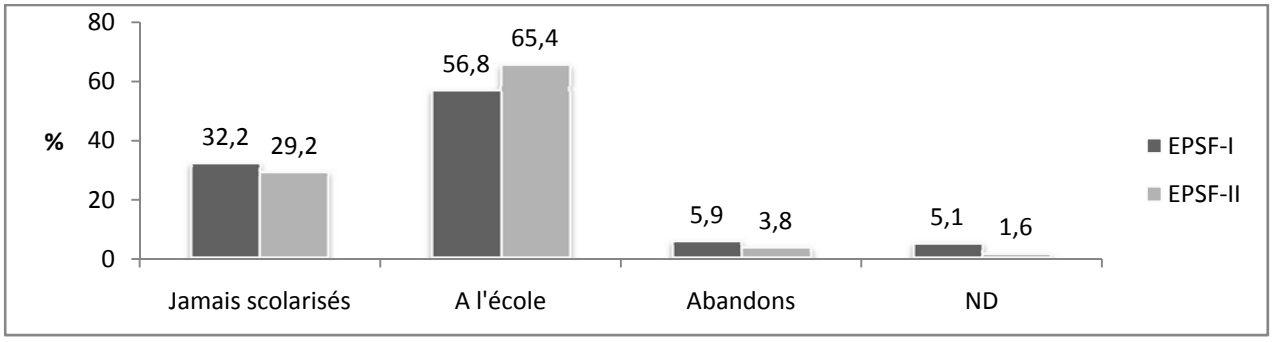

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Tableau 8.6 : Evolution du taux de fréquentation scolaire au primaire des enfants âgés de 7 à 14 ans selon l'enquête

Fréquentation Scolaire	EPSF-I	EPSF-II
	%	%
Jamais scolarisés	32,2	**29,2**
A l'école	56,8	**65,4**
Abandon	5,9	**3,8**
ND	5,1	**1,6**

Total	100	**100**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Le niveau de la scolarisation varie selon le milieu de résidence. C'est à Dakar et dans les Autres villes que la proportion d'enfants scolarisés est plus élevée avec respectivement 84,7% et 79,6%. Elle est moins importante en milieu rural avec 54,4%.

La variation du niveau de scolarisation selon le sexe des enfants est très faible (les écarts sont inférieurs à 5 points de pourcentage). L'écart le plus important est noté dans les autres villes où les garçons et les filles ont un taux de fréquentation scolaire de 77,5% et 81,8% respectivement.

Il faut noter par rapport aux garçons que la proportion d'enfants scolarisables (âgés de 7 à 14 ans) fréquentant l'école au primaire est plus élevée chez les filles. Cette situation est observée, quelque soit le milieu de résidence.

Les enfants qui ne sont jamais scolarisés sont plus fréquents chez les garçons et en milieu rural (42,0%). A Dakar et dans les Autres villes par contre, ils représentent respectivement 10,4% et 17,6%.

Au niveau national, les abandons représentent 3,8% chez les enfants âgés de 7 à 14 ans. Selon le milieu de résidence, la proportion d'abandons est plus importante en milieu rural (4,3%) et à Dakar (4,1%). Elle est moins élevée dans les Autres villes avec 2,5%.

Selon le sexe, la proportion d'abandons est plus élevée chez les filles (4,6%). En effet, les garçons sont moins touchés par les abandons que les filles (2,9%). Cette situation se retrouve aussi à Dakar et en milieu rural où les proportions de filles ayant abandonné sont plus élevées que celle des garçons avec respectivement 6,0% et 5,1%.

Tableau 8.7: Répartition des enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence, le sexe et la situation par rapport à l'école

Milieu de résidence	Situation des enfants de 7-14 ans par rapport à l'école	Enfants		Total
		Garçons	Filles	
Dakar	Jamais scolarisé	10,4	8,2	9,3
	A l'école actuellement	84,5	84,8	84,7
	Abandon	2,6	6,0	4,3
	ND	2,5	1,0	1,7

Autres villes	Jamais scolarisé	17,6	14,4	16,0
	A l'école actuellement	77,5	81,8	79,6
	Abandon	3,0	2,0	2,5
	ND	1,9	1,8	1,9
Milieu rural	Jamais scolarisé	42,0	38,1	40,0
	A l'école actuellement	53,8	55,0	54,4
	Abandon	3,0	5,1	4,1
	ND	1,3	1,7	1,5
Total	Jamais scolarisé	30,9	27,6	29,2
	A l'école actuellement	64,6	66,2	65,4
	Abandon	2,9	4,6	3,8
	ND	1,6	1,6	1,6

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Les raisons de non fréquentation scolaire concernent les enfants âgés de 7 à 14 ans jamais scolarisés. Dans le cadre de l'EPSF-II, les enquêtés répondent pour les élèves qui ne fréquentent pas par oui ou non à une liste de 7 raisons possibles. Ainsi, dans le tableau ci-après, pour chaque raison, selon le sexe de l'enfant et le milieu de résidence, nous avons la proportion de réponses positives (oui) enregistrées.

La non fréquentation scolaire concerne 34,6% des enfants scolarisables (âgés de 7 à 14 ans). Plusieurs raisons de non fréquentation sont évoquées pour un enfant ; les plus fréquemment citées sont : le travail domestique (38,9%), l'inexistence et l'éloignement de l'école (34,9%), le manque d'intérêt (34,1%) et le manque de valeurs religieuses (34,1%). La cherté de l'école (9,9%) est peu citée.

Il faut cependant noter la proportion encore importante d'enfants n'ayant pas fréquenté l'école par manque de pièce d'état civil[3] (14,4%). Ceci, malgré toutes les actions menées par l'Etat pour promouvoir l'enregistrement exhaustif des enfants à l'Etat civil. La raison de non fréquentation liée au manque de pièce d'Etat civil est plus perceptible en milieu rural avec 16,4%.

Chez les garçons comme chez les filles, les raisons de non fréquentation scolaire les plus citées sont : le travail domestique, l'inexistence et l'éloignement de l'école, le manque d'intérêt et le manque de valeurs religieuses. Si chez les garçons, la principale raison est l'inexistence et l'éloignement de l'école (35,6%), chez les filles, c'est le travail domestique (45,7%). Le travail domestique comme raison de non fréquentation scolaire affecte plus les filles (45,7% contre 29,2% pour les garçons) que les garçons avec un écart de 16,5 points de pourcentage.

Quand on considère les différents milieux de résidence, les raisons de non fréquentation scolaire les plus citées sont : le travail domestique, l'inexistence et l'éloignement de l'école, le manque d'intérêt et le manque de valeurs religieuses.

En milieu rural, la principale raison de non fréquentation est l'inexistence et l'éloignement de l'école (39,9%). Pour ce milieu, chez les garçons, la principale raison est l'inexistence et l'éloignement de l'école (31,8%), chez les filles, c'est le travail domestique (45,2%). Cette dernière affecte plus les filles (45,2% contre 29,2% pour les garçons) que les garçons avec un écart de 16,0 points de pourcentage.

En milieu urbain, dans les autres villes, la principale raison de non fréquentation est le travail domestique (40,1%). Dans les autres villes : chez les garçons, la principale raison de non fréquentation est le manque de valeurs religieuses (38,5%) et chez les filles, c'est le travail domestique (49,2%). Cette dernière est citée dans les autres villes comme la raison de non fréquentation scolaire qui affecte plus les filles (49,2% contre 25,4% pour les garçons) que les garçons avec un écart de 23,8 points de pourcentage.

[3] Bulletin ou extrait de naissance.

A Dakar, la principale raison de non fréquentation est le travail domestique (33,5%). Pour les garçons, la principale raison de non fréquentation est le manque d'intérêt (34,3%), tandis que pour les filles, c'est le travail domestique (43,4%).

Le travail domestique est la raison de non fréquentation scolaire à Dakar qui concerne plus les filles (43,4% contre 18,6% pour les garçons) que les garçons avec un écart de 24,8 points de pourcentage. Cet écart est plus grand à Dakar que dans les autres milieux et est plus faible en milieu rural (16,0 points de pourcentage).

Quelque soit le milieu de résidence, la raisons de cherté de l'école aussi bien chez les garçons comme chez les filles est la moins citées.

Le problème du travail, notamment le travail domestique chez les filles, l'inexistence et l'éloignement de l'école et le manque d'intérêt demeurent au vu des résultats les principaux problèmes à résoudre pour améliorer le niveau de la fréquentation scolaire (qui est de 65,4% au niveau national).

Tableau 8.8 : Répartition des enfants âgés de 7 à 14 ans (jamais scolarisés) selon le milieu de résidence, le sexe et la raison de non fréquentation de l'école française ou franco-arabe

Milieu de résidence	Raison de non fréquentation d'une école française ou franco-arabe	Sexe		Total
		Masculin	Féminin	
Dakar	Pas d'école/trop éloignée	25,5	16,3	20
	Trop chère	6,6	6,7	6,7
	Travail à la maison/ailleurs	18,6	43,4	33,5
	Inutile/Aucun intérêt	34,3	31	32,3
	Entrera plus tard	4,7	4,3	4,4
	Pas de papiers	12	8,6	10
	Pas de valeurs de la religion/islam	30	17,5	22,5
	Autre	20,8	17,1	18,5
Autres villes	Pas d'école/trop éloignée	23,5	25,9	25
	Trop chère	9,1	7,4	8
	Travail à la maison/ailleurs	25,4	49,2	40,1
	Entrera plus tard	11,3	6,1	8,1
	Inutile/Aucun intérêt	25,8	34,6	31,2
	Pas de papiers	9,9	9,4	9,6
	Pas de valeurs de la religion/islam	38,5	25	30,2

	Autre	29,9	27,6	28,5
Milieu rural	Pas d'école/trop éloignée	40	39,9	39,9
	Trop chère	10,8	11	10,9
	Travail à la maison/ailleurs	31,8	45,2	39,6
	Inutile/Aucun intérêt	33,2	36,5	35,1
	Entrera plus tard	8,5	5	6,5
	Pas de papiers	16,5	16,3	16,4
	Pas de valeurs de la religion/islam	39,3	35,5	37,1
	Autre	32,7	30,7	31,6
Total	Pas d'école/trop éloignée	35,6	34,4	34,9
	Trop chère	10	9,8	9,9
	Travail à la maison/ailleurs	29,2	45,7	38,9
	Inutile/Aucun intérêt	32,2	35,5	34,1
	Entrera plus tard	8,5	5,1	6,5
	Pas de papiers	14,9	14,1	14,4
	Pas de valeurs de la religion/islam	38	31,3	34,1
	Autre	30,9	28,5	29,5

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.2.1.2. **Niveau de scolarisation**

Le niveau de scolarisation au primaire est appréhendé ici à travers le taux brut et le taux net de scolarisation.

8.2.1.3. Le taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation au primaire (TBS) est calculé en rapportant l'effectif des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire, quelque soit leur âge à l'effectif de la population scolarisable (7 à 12 ans). Ce taux peut dépasser les 100% ; ceci est lié au fait que beaucoup d'enfants qui fréquentent le niveau du primaire ont déjà dépassé l'âge requis (12 ans). Cette situation reflète en général un manque d'efficacité et de rendement du système éducatif au primaire. Elle est due au fait que les enfants entrent tardivement à l'école ou redoublent beaucoup dans le cycle.

Au niveau national, depuis l'ESAM2 de 2002, le taux brut de scolarisation au primaire est en hausse ; il est passé de 62,8% en 2002 à 75,6% en 2006, puis à 84,6% (EPSF II).

Quand on se réfère au genre, on constate que le TBS est, contrairement aux enquêtes antérieures, ESAM-II et EPSF-I, en faveur des filles. Cependant, la différence entre garçons et filles est faible (voir Graphique 8.7). Chez les filles, le taux brut de scolarisation est de 86,1% ; il est légèrement au dessus de celui des garçons qui est de 83,2% (écart 2,9 points de pourcentage).

Graphique 8.7 : Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe et les enquêtes

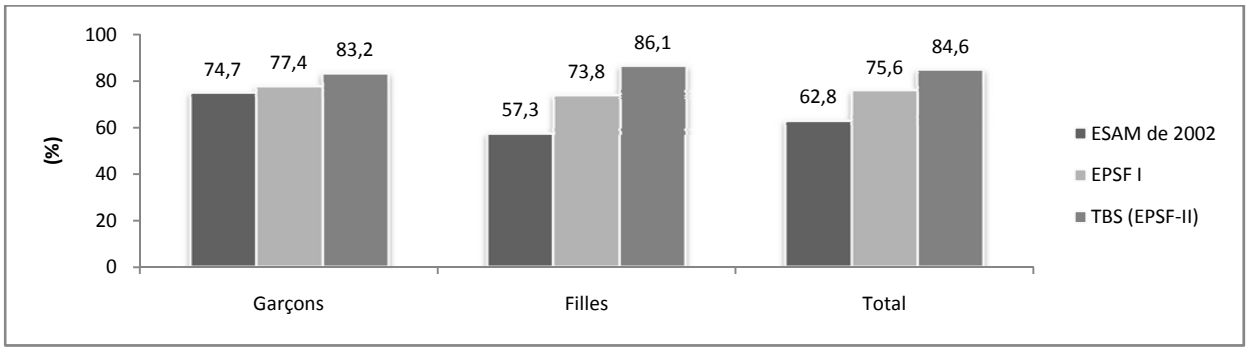

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Le taux brut de scolarisation selon le milieu de résidence connaît des disparités ; il est plus élevé en milieu urbain avec 105,0% à Dakar et 103,6% dans les autres villes. Tandis qu'en milieu rural, il est de 71,9%.

Quelque soit le milieu de résidence, le TBS est plus élevé chez les filles. Cependant, l'écart selon le sexe est faible ; le plus élevé est noté dans les autres villes où il est de 4,7 points de pourcentage.

Globalement, au niveau national, l'écart entre taux bruts de scolarisation des garçons et des filles est en baisse ces dernières années. Il est actuellement en faveur des filles ; il est passé de 17,4 en 2002 à 3,6 points de pourcentage en 2006 en faveur des garçons à 2,9 points de pourcentage en 2013 mais en faveur des filles.

Tableau 8.9 : Taux brut de scolarisation au primaire selon le milieu de résidence, le sexe et les enquêtes

Milieu de résidence	**Enfants**	**ESAM (2002)**	**EPSF - I**
		TBS	**TBS**
Dakar urbain	Garçons	101,4	94,6
	Filles	81,6	88,9
	Total	86,4	91,7
Autres villes	Garçons	96,3	106,2
	Filles	75,9	90,1
	Total	80,7	98
Milieu urbain	Garçons	98,9	100,5
	Filles	78,7	89,5
	Total	83,6	94,8
Milieu rural	Garçons	61	65,1
	Filles	44,3	64,9
	Total	50,5	65
Total	Garçons	**74,7**	**77,4**
	Filles	**57,3**	**73,8**
	Total	**62,8**	**75,6**

Source: ANSD. EPSF.II. 2011

Tableau 8.10 : Taux brut de scolarisation au primaire selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Enfants	TBS (EPSF-II)
Dakar	Garçons	103,0
	Filles	107,0
	Total	105,0
Autres villes	Garçons	101,3
	Filles	106,0
	Total	103,6
Milieu rural	Garçons	70,8
	Filles	73,0
	Total	71,9
Total	**Garçons**	**83,2**
	Filles	**86,1**
	Total	**84,6**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.2.1.4. Le taux net de scolarisation.

Le taux net de scolarisation (TNS) est calculé en rapportant l'effectif des élèves âgés de 7 à 12 ans effectivement scolarisés dans l'enseignement primaire à l'effectif de la population scolarisable (7 à 12 ans).

Le taux net corrige les imperfections notées dans le calcul du taux brut : le TBS dépasse souvent dans certains cas les 100%. Elles sont dues au fait que pour le TBS, la population cible du numérateur (tous âges) est plus large que celle du dénominateur (7 à 12 ans) ; tandis que pour le TNS, la population cible du numérateur est la même que celle du dénominateur (7 à 12 ans).

Au niveau national, le taux net de scolarisation du primaire (TNS) s'élève en 2013 à 61,7%. Par rapport à l'EPSF-I de 2006 (51,3%), le TNS à connu une hausse de 10,4 points de pourcentage (voir Graphique 8.8).

Quand on considère la variation du TNS selon le sexe de l'enfant, la différence entre garçons et filles est très faible. Chez les garçons, le taux net de scolarisation est de 60,5% ; il est légèrement en dessous de celui des filles qui est de 63,0%.

Graphique 8.8 : Taux net de scolarisation au primaire selon le sexe et l'enquête

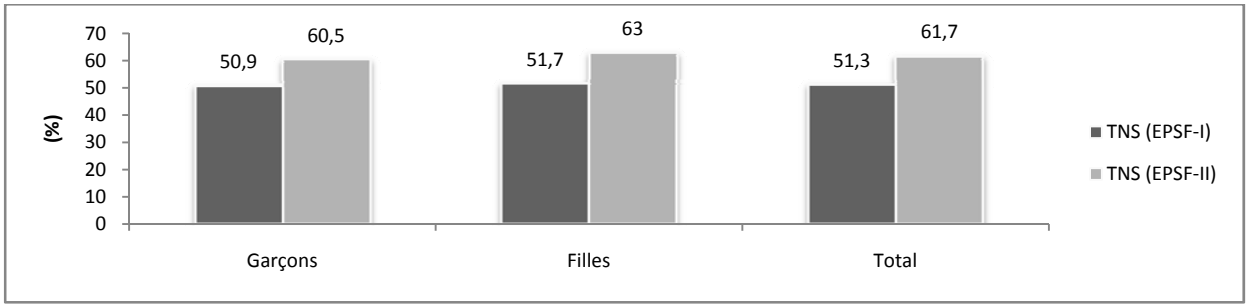

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Le taux net de scolarisation connaît aussi des disparités selon le milieu de résidence ; il est plus élevé en milieu urbain. En effet, il est de 80,6% à Dakar et de 75,5% dans les autres villes. Le TNS est plus faible en milieu rural où il est de 51,3%.

Quelque soit le milieu de résidence, en dehors des autres villes (écart de 6 points de pourcentage), les écarts entre filles et garçons sont faibles. Ils sont cependant partout en faveur des filles, sauf à Dakar où le TNS est très légèrement en faveur des garçons (moins de 1 point de pourcentage).

Tableau 8.11 : Taux net de scolarisation au primaire selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Enfants	TNS (EPSF-I)
Dakar urbain	Garçons	65,6
	Filles	64,8
	Total	65,2
Autres villes	Garçons	67,7
	Filles	63,5
	Total	65,5
Milieu urbain	Garçons	65,4
	Filles	66,7
	Total	64,1
Milieu rural	Garçons	42,5
	Filles	44,5
	Total	43,5
Total	Garçons	**50,9**
	Filles	**51,7**
	Total	**51,3**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Tableau 8.12 : Taux net de scolarisation au primaire selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de residence	Enfants	TNS (EPSF-II)
Dakar	Garçons	79,9
	Filles	81,3
	Total	80,6
Autres Villes	Garçons	72,6
	Filles	78,4
	Total	75,5
Milieu rural	Garçons	50,3
	Filles	52,3
	Total	51,3
Total	**Garçons**	**60,5**
	Filles	**63,0**
	Total	**61,7**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Avec les résultats de l'EPSF-II, il est constaté qu'au Sénégal, le niveau de scolarisation au primaire par rapport à 2002 et 2006 a connu une hausse selon l'EPSF II ; il est passé en 2002 de 52,6% à 65,4% (EPSF-II) en passant par 62,7% en 2006.

Quant aux taux brut et net de scolarisation au primaire qui étaient de 75,6% et 51,3% respectivement en 2006, ils ont connu une hausse ; ils sont passés selon l'EPSF-II à 83,6% et 61,5% respectivement. Les taux brut et net de scolarisation au primaire selon l'EPSF-II sont en faveur des filles ; les taux brut et net sont plus élevés chez les filles (respectivement 84,9% et 62,7%) que chez les garçons (respectivement 82,3% et 60,3%).

Au niveau national toujours, l'écart entre le TBS (84,6%) et le TNS (61,7%) est assez important (22,9 points de pourcentage). Cette situation présume au niveau du primaire, un niveau de redoublement assez élevé. Ces différences sont plus prononcées en milieu urbain (24,4 points de pourcentage pour Dakar et 28,1 points de pourcentage pour les autres villes) qu'en milieu rural (20,6 points de pourcentage). Dans l'ensemble, ces écarts importants entre taux brut et taux net de scolarisation montrent qu'il reste encore des efforts à faire dans la quête d'une éducation de qualité.

8.3. QUALITE DE L'EDUCATION AU PRIMAIRE

Les indicateurs qui sont abordés dans cette section sur la qualité portent sur les abandons et les redoublements des élèves au primaire.

8.3.1. Les abandons à l'école primaire

8.3.1.1. Le niveau des abandons

Le niveau d'abandons des élèves est un des principaux indicateurs de qualité de l'enseignement au primaire. Au niveau national, chez les élèves (âgés de 7 à 14 ans) du primaire, 5,5% avaient abandonné l'école primaire en 2006 (EPSF-I). Selon les présents résultats de l'EPSF-II, la proportion d'élèves ayant abandonné se situe à 4,0%, soit une légère baisse de 1,5 point de pourcentage.

Ces abandons comme en 2006 sont plus importants chez les filles (4,4%) que chez les garçons (3,6%).

Selon le milieu de résidence, les abandons sont plus élevés en milieu rural avec 5,4%. En milieu urbain, la proportion d'enfants scolarisables ayant abandonné l'école primaire est de 3,4% à Dakar et de 1,8% dans les autres villes.

En milieu rural, les abandons sont comme au niveau national, plus fréquents chez les filles que chez les garçons (6,0% contre 4,8%).

En milieu urbain, la proportion d'abandons est également plus élevée chez les filles (4,4%) à Dakar ; par contre, dans les autres villes, les garçons sont les plus affectés (2,4%).

En milieu urbain comme en milieu rural, les enfants pourraient représenter une main d'œuvre potentielle dans les travaux du ménage et cette situation favoriserait l'abandon de l'école par les élèves, bien que la proportion d'élèves ayant abandonné ces dernières années a baissé.

Au Sénégal, le taux d'abandon qui était de 8,4% en 2002 (ESAM), 5,5% en 2006 (EPSF-I) et de 4,0% en 2011 (EPSF-II) demeure important. Les efforts qui sont fournis par l'Etat auraient certes entrainé une augmentation de la capacité de rétention du système scolaire au primaire ; cependant, elles devront encore être renforcées.

Tableau 8.13 : Répartition des élèves du primaire (âgés de 7 à 14 ans) selon le sexe, l'abandon de l'école primaire

Abandon	EPSF-I			EPSF-II		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
	%	%	%	%	%	%
Oui	**4,6**	**6,4**	**5,5**	**3,6**	**4,4**	**4,0**
Non	87,4	82,5	84,9	94,0	93,4	93,7
ND	8,1	11,1	9,6	2,4	2,2	2,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Tableau 8.14 : Répartition des élèves du primaire (âgés de 7 à 14 ans) selon le milieu de résidence, le sexe, l'abandon de l'école primaire

Milieu de résidence	Abandon	Enfants		Total
		Garçons	Filles	
Dakar	**Oui**	**2,4**	**4,4**	**3,4**
	Non	94,8	94,5	94,6
	ND	2,8	1,1	2,0
	Total	100	100	100
Autres Villes	**Oui**	**2,4**	**1,2**	**1,8**
	Non	95,3	96,7	96,0
	ND	2,4	2,1	2,3
	Total	100	100	100
Milieu rural	**Oui**	**4,8**	**6,0**	**5,4**
	Non	92,9	91,2	92,1
	ND	2,2	2,7	2,5
	Total	100	100	100
Total	**Oui**	**3,6**	**4,4**	**4,0**
	Non	94,0	93,4	93,7
	ND	2,4	2,2	2,3
	Total	100	100	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.3.1.2. Abandons et ‘‘confiage’’ des élèves au primaire

Le "‘‘confiage’’" est une pratique qui influe sur la recomposition des ménages et des noyaux familiaux. C'est le fait de confier un enfant à un chef de ménage. Cette situation peut influencer la qualité de l'éducation de l'enfant. En général, l'enfant est confié par ses parents biologiques à quelqu'un d'autre, potentiellement de façon temporaire ou définitive.

Quand on se réfère au statut de l'enfant dans le ménage (confié ou biologique), on note une variation dans les proportions d'abandons au primaire.

Au niveau national, la proportion d'abandons selon que l'enfant est confié ou biologique est presque la même. Elle est très légèrement plus élevée chez les enfants biologiques (3,9%). Chez les enfants confiés, les abandons représentent 3,7%.

Au niveau national, la différence des abandons selon que l'enfant est confié ou non est très faible voir non significative.

On note des disparités au niveau milieu de résidence. En effet, si en milieu rural par rapport aux enfants confiés, les abandons sont plus importants pour les enfants biologiques (5,5% contre 3,3%), en milieu urbain par contre, la proportion d'abandons est plus élevée pour les enfants confiés. Pour Dakar, il est de 4,6% pour les enfants confiés et de 3,5% pour les enfants biologiques, tandis que pour les autres villes, il est de 3,8% pour les enfants confiés et de 1,1% pour les enfants biologiques.

Les abandons affectent plus en milieu rural les enfants biologiques et en milieu urbain les enfants confiés.

Tableau 8.15 : Répartitions des élèves du primaire (âgés de 7 à 14 ans) selon le milieu de résidence, le statut de l'enfant dans le ménage et l'abandon de l'école primaire

Milieu de résidence	Statut de l'enfant dans le ménage	Abandon			Total
		Oui	Non	ND	
Dakar	Enfant biologique	**3,5**	94,7	1,9	100
	Enfant confié	**4,6**	94,3	1,1	100
Autres Villes	Enfant biologique	**1,1**	97,3	1,6	100
	Enfant confié	**3,8**	96,2	0,0	100
Milieu rural	Enfant biologique	**5,5**	92,4	2,1	100
	Enfant confié	**3,3**	96,7	0,0	100
Sénégal	Enfant biologique	**3,9**	94,2	1,9	100
	Enfant confié	**3,7**	96,0	0,3	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.3.1.3. Raisons d'abandon des élèves au primaire

Pour cerner les abandons, pour chaque élève, la première raison donnée est retenue. Les raisons d'abandons sont diverses et variées.

Au niveau national, les principales raisons d'abandon de l'école les plus citées sont : le manque d'intérêt (30,3%), l'échec à l'examen (25,1%) et le travail (12,4%) (Voir Graphique 8.9).

Graphique 8.9 : Répartition des enfants ayant abandonné l'école primaire selon la raison de l'abandon

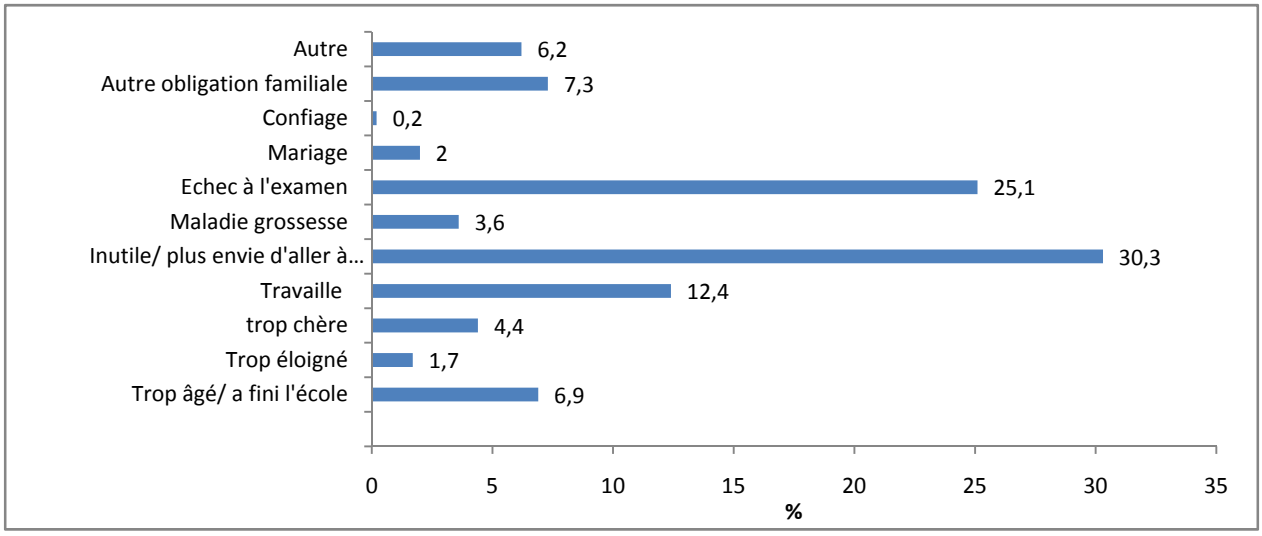

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Chez les garçons, les principales raisons d'abandon de l'école sont : le manque d'intérêt (32,0%), l'échec à l'examen (25,8%) et le travail (10,7%). Chez les filles, les principales raisons d'abandon de l'école sont aussi : le manque d'intérêt (28,5%), l'échec à l'examen (24,4%) et le travail (14,2%).

Parmi ces trois principales raisons, celles qui sont les plus citées pour les garçons sont : le *manque d'intérêt* et *l'échec à l'examen ;* quant à la raison d'abandon : *le travail*, elle est plus citée par les filles. Les raisons d'abandons des enfants le plus souvent ciblées par les programmes mis en œuvre pour le maintien des filles à l'école : le mariage (2,0%) et les maladie/grossesses précoces (3,6%) sont peu citées.

En milieu rural, les principales raisons d'abandon de l'école les plus citées sont : le manque d'intérêt (31,8%), l'échec à l'examen (20,2%) et le travail (13,7%).

En milieu urbain, pour les autres villes, les principales raisons d'abandon de l'école les plus citées sont : le manque d'intérêt (34,8%), l'échec à l'examen (25,6%) et le travail (9,1%). Pour Dakar, les principales raisons d'abandon de l'école sont : l'échec à l'examen (27,8%), le manque d'intérêt (26,5%), et le travail (13,6%).

Contrairement aux autres milieux de résidence, pour Dakar, la principale raison est l'échec à l'examen et non le manque d'intérêt. Cette dernière raison a baissé de 4,0 et 7,3 points de pourcentage par rapport à sa fréquence en milieu rural et dans les autres villes. Les enfants résident dans les autres villes et le milieu rural abandonnent plus l'école que ceux de Dakar pour une raison de manque d'intérêt.

Aussi bien pour le niveau national que pour les différents milieux de résidence, les raisons d'abandon les plus citées sont le manque d'intérêt, l'échec à l'examen et le travail.

Pour assurer le maintien des élèves, notamment des filles à l'école, il faudra promouvoir davantage les campagnes de sensibilisation des parents d'élèves sur les avantages que comporte leur scolarisation mais aussi sur les principales raisons d'abandons que sont : le manque d'intérêt, l'échec à l'examen et le travail. Ceci permettrait d'améliorer la capacité de rétention du système scolaire.

Tableau 8.16 : Répartition des enfants ayant abandonné l'école primaire selon le milieu de résidence, le sexe et la raison de l'abandon

Milieu de résidence	Première raison	Sexe		Total
		Masculin	Féminin	
Dakar	Trop âgé/ a fini l'école	8,7	8,3	**8,5**
	Trop éloigné	1,6	0,9	**1,3**
	trop chère	4,4	4,0	**4,2**
	Travail	14,2	13,0	**13,6**
	Inutile/ plus envie d'aller à l'école	27,9	25,1	**26,5**
	Maladie/grossesse	1,9	4,8	**3,3**
	Echec à l'examen	28,8	26,9	**27,8**
	Mariage	0,2	2,9	**1,5**
	''confiage''	0,1	0,4	**0,2**
	Autre obligation familial	6,0	7,2	**6,6**
	Autre	6,2	6,6	**6,4**
Autres villes	Trop âgé/ a fini l'école	7,3	3,7	**5,5**
	Trop éloigné	1,8	1,3	**1,6**
	trop chère	4,8	3,8	**4,3**
	Travail	7,1	11,2	**9,1**
	Inutile/ plus envie d'aller à l'école	36,9	32,5	**34,8**
	Maladie/grossesse	2,1	5,2	**3,6**

	Echec à l'examen	24,9	27,0	**25,9**
	Mariage	0,2	4,3	**2,2**
	‘‘Confiage’’	0,0	0,2	**0,1**
	Autre obligation familiale	6,4	5,0	**5,7**
	Autre	8,4	5,8	**7,2**
	Trop âgé/ a fini l'école	8,1	3,1	**5,7**
	Trop éloigné	2,8	1,8	**2,3**
	trop chère	5,4	4,3	**4,8**
	Travail	8,9	18,8	**13,7**
	Inutile/ plus envie d'aller à l'école	33,4	30,0	**31,8**
	Maladie grossesse	3,2	5,0	**4,1**
	Echec à l'examen	22,3	18,0	**20,2**
	Mariage	0,0	5,1	**2,5**
	‘‘Confiage’’	0,2	0,1	**0,1**
	Autre obligation familial	10,6	8,8	**9,8**
Milieu rural	Autre	5,2	4,9	**5,0**
	Trop âgé/ a fini l'école	8,1	5,6	**6,9**
	Trop éloigné	2,0	1,3	**1,7**
	trop chère	4,8	4,0	**4,4**
	Travail	10,7	14,2	**12,4**
	Inutile/ plus envie d'aller à l'école	32,0	28,5	**30,3**
	Maladie grossesse	2,3	5,0	**3,6**
	Echec à l'examen	25,8	24,4	**25,1**
	Mariage	0,2	3,9	**2,0**
	‘‘Confiage’’	0,1	0,3	**0,2**
	Autre obligation familial	7,5	7,1	**7,3**
Total	Autre	6,5	5,9	**6,2**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.3.1.4. Redoublement à l'école primaire

8.3.1.5. Le niveau de redoublement à l'école primaire

Le niveau de redoublement des élèves est un des principaux indicateurs d'évaluation de la qualité de l'enseignement au primaire. Les redoublements, très souvent, seraient à l'origine d'une bonne partie des abandons d'élèves au primaire.

Au niveau national, chez les enfants scolarisables *(âgés de 7 à 14 ans)* ayant fréquenté l'école, ceux qui ont redoublé au moins une fois représentent 22,8% soit, une baisse de 7,2 points de pourcentage par rapport à 2006 (30%). Quant à ceux qui n'ont jamais redoublé, ils représentent 71,2%.

Selon le sexe, on constate que le redoublement est très légèrement plus fréquent chez les garçons (24,2% contre 22,1%) que chez les filles, et cela quelque soit le milieu de résidence.

Le niveau de redoublement selon le milieu de résidence n'est que très légèrement plus élevé en milieu urbain (Dakar avec 23,2% et autres villes avec 23,9% contre 22,1%) qu'en milieu rural.

Le niveau de redoublement varie peu selon le sexe si l'on considère le milieu de résidence de l'élève ; cependant, il est légèrement plus élevé chez les garçons et en milieu urbain (Dakar et autres villes).

Le niveau des redoublements au Sénégal (22,8%) aurait une incidence négative sur la qualité du taux brut de scolarisation. En effet, plus la proportion de redoublants est élevée, plus l'effectif des élèves qui sortent de la tranche d'âges requise pour le cycle du primaire est important. Cette situation augmente les besoins en équipement (tables, chaises etc.) et le ratio élèves/maître, et, par conséquent, entame la qualité de l'enseignement au primaire.

Tableau 8.17 : Répartition des enfants (âgés de 7 à 14 ans) ayant fréquenté l'école primaire selon le milieu de résidence, le statut et le nombre de redoublement à l'école primaire

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de redoublements							Total
		Jamais	1 Fois	2 Fois	3 Fois	Plus de 3 fois	Au moins 1 fois	ND	
Dakar	Homme	70,4	19,4	3,3	1,3	0,0	**24**	5,6	100
	Femme	70,5	18,3	3,9	0,2	0,0	**22,4**	7,1	100
	Total	70,4	18,8	3,7	0,7	0,0	**23,2**	6,4	100
Autres villes	Homme	67,2	19,2	6,3	1,4	0,2	**27,1**	5,8	100
	Femme	74,2	15,1	5,2	0,4	0,0	**20,7**	5,1	100
	Total	70,7	17,1	5,8	0,9	0,1	**23,9**	5,4	100
Milieu rural	Homme	71,9	16,3	5,2	0,6	0,5	**22,6**	5,4	100
	Femme	71,5	15,4	5,8	0,1	0,4	**21,7**	6,8	100
	Total	71,7	15,8	5,5	0,4	0,4	**22,1**	6,2	100
Total	Homme	70,3	17,8	5,1	1,0	0,3	**24,2**	5,6	100
	Femme	71,9	16,0	5,2	0,2	0,2	**21,6**	6,4	100
	Total	71,2	16,9	5,1	0,6	0,2	**22,8**	6,0	100

(NB. Redoublants= Nombre de redoublements à l'école : 1 fois+2 fois+3 fois ou plus)

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.3.1.6. Redoublement au primaire et "confiage" de l'élève

Le statut de l'enfant dans le ménage a souvent un effet sur la qualité de l'éducation des enfants au primaire.

Le résultat de l'EPSF-II montre un niveau de redoublement légèrement plus élevé chez les enfants confiés (24,2%) que chez les enfants biologique (22,2%). Ces résultats cachent des disparités du redoublement entre enfants confiés et non confiés selon le milieu de résidence. Le niveau de redoublement des enfants confiés (27,4%) est plus élevé que celui des enfants biologiques (21,2%) en milieu rural ; l'écart est de 6,2 points de pourcentage.

En milieu urbain par contre, le niveau du redoublement est plus élevé chez les enfants biologiques, notamment dans les autres villes. Pour Dakar, il est de 22,9% chez les enfants biologiques et de 23,4% chez les enfants confiés. Pour les autres villes aussi, il est de 23,4% chez les enfants biologique et de 18,8% chez les enfants confiés.

C'est donc en milieu rural que les enfants confiés ont un niveau de redoublement plus élevé que celui des enfants biologiques (non confiés). Par contre, en milieu urbain, ce sont les enfants biologiques qui redoublent plus, notamment dans les autres villes.

Tableau 8.18 : Répartition des enfants (âgés de 7 à 14 ans) ayant fréquenté l'école primaire selon le milieu de résidence, le statut et le nombre de redoublement à l'école primaire

Milieu de résidence	Statut de l'enfant dans le ménage	Nombre de redoublements							Total
		Jamais	1 Fois	2 Fois	3 Fois	Plus de 3 fois	Au moins 1 fois	ND	
Dakar	Enfant biologique	70,8	18,2	3,9	0,8		**22,9**	6,4	100
	Enfant confié	71,0	20,0	2,4	0,0		**22,4**	6,6	100
Autres villes	Enfant biologique	70,7	16,6	5,9	0,9		**23,4**	5,9	100
	Enfant confié	77,9	11,9	6,9	0,0		**18,8**	3,4	100
Milieu rural	Enfant biologique	72,6	15,0	5,3	0,4	0,5	**21,2**	6,2	100
	Enfant confié	69,1	20,4	6,6	0,4	0,0	**27,4**	3,4	100
Total	Enfant biologique	71,7	16,2	5,1	0,6	0,3	**22,2**	6,2	100
	Enfant confié	71,6	18,3	5,7	0,2	0,0	**24,2**	4,2	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.3.1.7. Prise en charge financière de la scolarité des élèves de l'école primaire

Un des déterminants de la qualité de l'éducation des enfants du primaire est la prise en charge des coûts de la scolarité.

Elle est généralement assurée par un membre du ménage. En effet, la proportion de nombre d'élèves dont les membres du ménage supportent les coûts de la scolarité a augmenté ces dernières années ; elle est passée de 77,6% en 2006 à 84,4%. La proportion restante des élèves dont la prise en charge financière est assurée par les non membres du ménage et les personnes vivant à l'étranger (émigrants) qui contribuent par le biais des transferts d'argent du ménage est respectivement de 9,0% et de 3,8% (voir Graphique 8.10). Une infime proportion d'élèves (0,1%) a déclaré ne pas avoir eu de frais de scolarité.

Graphique 8.10 : Répartition des l'élèves du primaire selon la source de financement de la scolarité

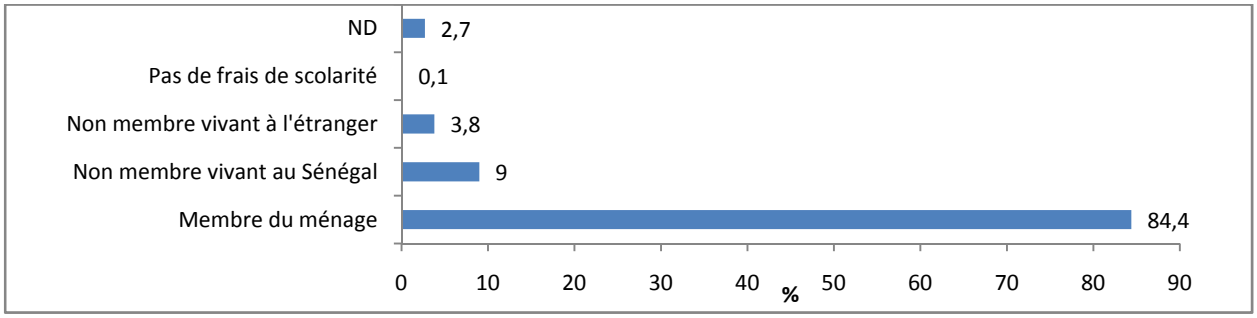

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Quelque soit le milieu de résidence et le sexe de l'élève, les membres du ménage supportent plus le coût de la scolarité notamment à Dakar où les proportions dépassent les 90%. La contribution des personnes qui ne sont pas membres du ménage et qui résident au Sénégal, aussi bien chez les garçons (10,7%) que chez les filles (14,8%) est plus importante pour les autres villes (12,7%).

Quant aux personnes vivant à l'étranger, leurs contribution est par contre aussi bien chez les garçons (4,7%) que chez les filles (6,4%) plus importante en milieu urbain (5,5%).

Les non membres du ménage vivant à l'étranger supportent plus les élèves du milieu rural où le revenu du chef de ménage est souvent bas.

Tableau 8.19 : Répartition des l'élèves du primaire selon le milieu de résidence, le sexe et la source de financement de la scolarité

Milieu de résidence			Prise en charge des coûts de la scolarité					Total
			Membre du ménage	Non membre vivant au Sénégal	Non membre vivant à l'étranger	Pas de frais de scolarité	ND	
Dakar	Sexe	Masculin	**91,6**	6,1	0,0	0,0	2,3	100
		Féminin	**90,4**	4,3	3,3	0,4	1,7	100
	Total		**91,0**	5,2	1,7	0,2	2,0	100
Autres villes	Sexe	Masculin	**82,9**	10,7	3,6		2,8	100
		Féminin	**77,9**	14,8	2,5		4,8	100
	Total		**80,5**	12,7	3,0		3,8	100
Milieu rural	Sexe	Masculin	**85,6**	8,7	4,7		1,0	100

		Féminin	**78,3**	10,8	6,4		4,5	100
	Total		**82,1**	9,7	5,5		2,7	100
Total	Sexe	Masculin	**86,7**	8,4	3,1	0,0	1,8	100
		Féminin	**82,0**	9,7	4,5	0,1	3,7	100
	Total		**84,4**	9,0	3,8	0,1	2,7	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Tableau 8.20 : Répartition des personnes ayant financé la scolarité des enfants selon le milieu de résidence et le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien au Chef de Ménage (CM) de la personne prenant en charge des coûts de la scolarité (non membre du ménage)	**Milieu de résidence**			**Total**
	Dakar	**Autres Villes**	**Milieu rural**	
Epoux/épouses	39,2	24,0	34,5	32,3
Enfants	4,0	22,7	16,9	16,5
Petits-enfants	3,2	0,0	0,0	0,5
Parents (père/mère)	5,3	1,6	1,0	1,9
Freres/soeurs	0,0	16,6	21,4	16,6
Neveux/nieces	0,0	0,0	0,8	0,4
Oncle/Tante	4,0	0,0	0,0	0,6
Beaux-parents	0,0	3,0	1,0	1,4
Gendre/Bru	0,0	11,4	0,8	3,7

Cousin/cousine	0,0	0,0	0,6	0,3
Enfant confié	0,0	0,0	1,1	0,6
Beau frère/belle-soeur	0,0	2,1	3,8	2,7
Ex-époux/Ex-épouse	12,4	0,0	0,0	2,0
Autre parent	14,2	5,3	1,6	4,7
Sans lien	17,7	10,5	11,6	12,3
ND	0,0	2,9	4,9	3,5
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Au niveau national, la prise en charge financière de la scolarité de 84,4% des élèves du primaire est assurée par les membres du ménage. Les non membres du ménage (vivant au Sénégal ou à l'étranger) supportent globalement 13,8% de la prise en charge des coûts de la scolarité des élèves du primaire.

Les époux/épouses du Chef de Ménage (CM) vivant en dehors du ménage représentent la plus forte proportion de personnes qui assurent les coûts de la scolarité des enfants du primaire (32,3%). Ils sont suivis par les enfants et les frères et sœurs du Chef de Ménage (CM) avec respectivement 16,5 et 16,6% des personnes ayant supporté les coûts de la scolarité des élèves du primaire. Les personnes sans liens avec le CM viennent ensuite avec 12,3%.

Les autres parents du CM représentent (22,3%) des personnes ayant pris en charge la scolarisation des élèves au primaire (voir Graphique 8.11).

Graphique 8.11 : Répartition des personnes (non membres du ménage) ayant financé la scolarité des enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage

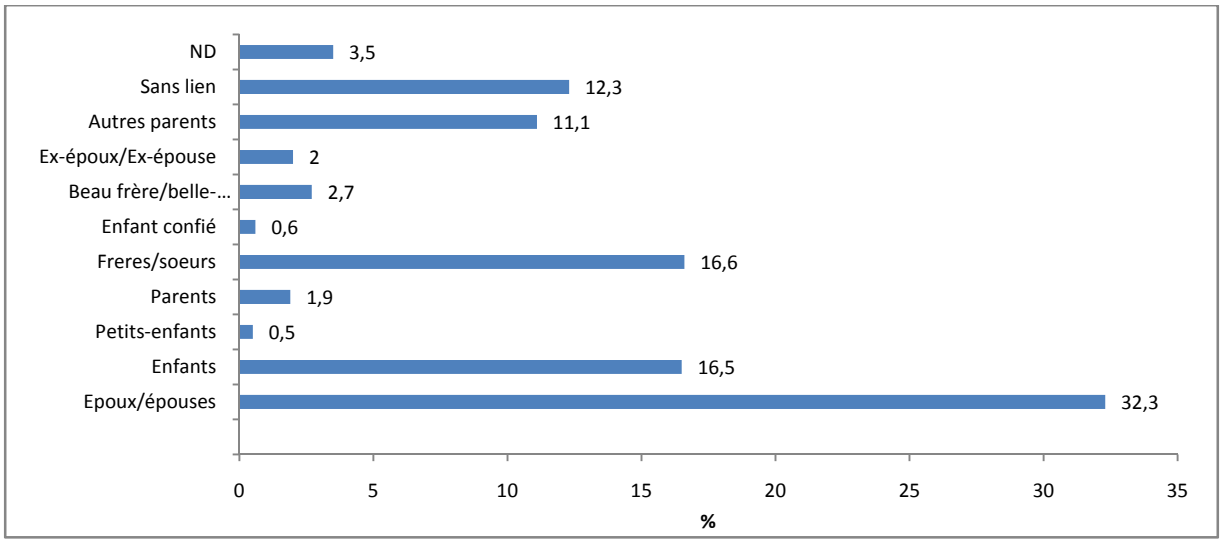

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

En milieu urbain (Dakar et autres villes) comme en milieu rural, la prise en charge financière de la scolarité des élèves du primaire est le plus souvent assurée par les époux/épouses du chef de ménage avec respectivement 39,2% pour Dakar, 24,0% pour les autres villes et 34,5% pour le milieu rural.

Les proportions d'enfants et de frères/sœurs du CM qui supportent la prise en charge financière de la scolarité des élèves sont élevées pour les autres villes et le milieu rural. Elle est pour les autres villes et le milieu rural respectivement pour les enfants du CM de 22,7% et de 16,9% et pour les frères/sœurs du CM de 16,6% et 21,4 % respectivement. Par contre pour Dakar, la proportion d'enfants du CM qui supportent la prise en charge financière des élèves du primaire est faible (4,0%).

Cette situation pourrait s'expliquer par le fait qu'une forte proportion de la population active des autres villes et du milieu rural a émigré à Dakar et y travaille ; avec les transferts de fonds, elle supporte la scolarité des enfants (enfants des autres villes et du milieu rural).

Par contre, à Dakar, les enfants et frères/sœurs des CM sont le plus souvent membre de leur ménage ; ainsi, comme non membre du ménage, seule une faible proportion (respectivement 4,0% et 0,0%) contribue dans la prise en charge financière des élèves du primaire.

8.4. FREQUENTATION DE L'ECOLE CORANIQUE

8.4.1. Niveau de fréquentation

Le niveau de fréquentation actuelle de l'école coranique au Sénégal de la population âgée de 3 ans et plus est de 9,1%. Pour ceux qui ont fréquenté par le passé l'école coranique, le niveau est de 32,2%. Ainsi globalement, au Sénégal, 41,3% de la population âgées de 3 ans et plus a fréquenté l'école coranique actuellement ou par le passé. Cette tendance est observée chez les

personnes de sexe masculin ; pour Dakar, il est de 10,4% et 47,9% respectivement pour les fréquentations actuelles et anciennes. Pour le milieu rural, les niveaux sont de 12,3% et 39,5% respectivement. Pour les Autres villes qui arrivent en troisième position, les niveaux

		Sexe										Total				
		Masculin					Féminin									
		A fréquenté l'école coranique					A fréquenté l'école coranique					A fréquenté l'école coranique				
Milieu de résidence		Oui actuellement	Oui par le passé	Non	ND	Total	Oui actuellement	Oui par le passé	Non	ND	Total	Oui actuellement	Oui par le passé	Non	ND	Total
Dakar	Effectif	123 484	570 941	455 772	42 755	1 192 952	121 017	520 486	612 774	47 266	1 301 543	244 501	1 091 427	1 068 546	90 021	2 494 495
	%	**10,40%**	**47,90%**	**38,20%**	**3,60%**	**100,00%**	**9,30%**	**40,00%**	**47,10%**	**3,60%**	**100,00%**	**9,80%**	**43,80%**	**42,80%**	**3,60%**	**100,00%**

enregistrés pour les personnes de sexe masculin sont de 10,2% et 39,6%.

Selon le sexe, on constate que les niveaux de fréquentation actuelle ou ancienne sont plus élevés chez les hommes (11,3% contre 39,5%) que chez que chez les femmes (7,2% contre 25,9%).

Quand on considère le milieu de résidence, les niveaux de fréquentation actuelle et ancienne sont plus élevés à Dakar (9,8% et 43,8% respectivement) et dans le milieu rural (9,1% et 27,1% respectivement). Dans les Autres villes, les niveaux de fréquentation actuelle et de par le passé sont respectivement de 8,4% et de 31,4%.

La structure par âge de la fréquentation actuelle et ancienne de l'école coranique des personnes âgées de 3 ans et plus présente deux situations opposées. Si pour la fréquentation actuelle, le niveau augmente avec l'âge, pour la fréquentation ancienne, il décroît avec l'âge. En effet, quelque soit le sexe, pour la fréquentation actuelle, le niveau baisse du groupe d'âges 5-9 ans (25,7% tous sexes confondus) au groupe d'âges 30-34 ans (2,9% tous sexes confondus) avant de se stabiliser quasiment à cette proportion. Cependant, les niveaux selon la structure par âge chez les personnes de sexe masculin est légèrement en dessus de ce celui des personnes de sexe féminin (voir graphique 8.12 ci-après).

	Effectif	113 101	438 148	519 487	36 079	1 106 815	87 221	309 327	825 120	50 974	1 272 642	200 322	747 475	1 344 607	87 052	2 379 456
Autres villes	%	**10,20%**	**39,60%**	**46,90%**	**3,30%**	**100,00%**	**6,90%**	**24,30%**	**64,80%**	**4,00%**	**100,00%**	**8,40%**	**31,40%**	**56,50%**	**3,70%**	**100,00%**
Milieu	Effectif	295 103	847 348	1 203 924	59 184	2 405 559	187 375	586 385	2 030 342	84 528	2 888 630	482 478	1 433 732	3 234 266	143 711	5 294 187
Rural	%	**12,30%**	**35,20%**	**50,00%**	**2,50%**	**100,00%**	**6,50%**	**20,30%**	**70,30%**	**2,90%**	**100,00%**	**9,10%**	**27,10%**	**61,10%**	**2,70%**	**100,00%**
	Effectif	531 688	1 856 437	2 179 183	138 018	4 705 326	395 613	1 416 198	3 468 236	182 768	5 462 815	927 301	3 272 634	5 647 419	320 784	10 168 138
Total	%	**11,30%**	**39,50%**	**46,30%**	**2,90%**	**100,00%**	**7,20%**	**25,90%**	**63,50%**	**3,30%**	**100,00%**	**9,10%**	**32,20%**	**55,50%**	**3,20%**	**100,00%**

Tableau 8.21 : Répartition de la population âgée de 3 ans et plus par la fréquentation de l'école coranique selon le sexe et par milieu de résidence

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Tableau 8.22 : Répartition de la population âgée de 3 ans et plus par la fréquentation de l'école coranique selon le sexe et par âge

		Sexe					
		Homme		Femme		Total	
Classe d'âge			Total	A fréquenté l'école coranique	Total	A fréquenté l'école coranique	Total

		Oui actuellement	Oui par le passé	Non	ND		Oui actuellement	Oui par le passé	Non	ND		Oui actuellement	Oui par le passé	Non	ND	
	Effectif	0	0	1 194	0	1 194	0	0	0	491	491	0	0	1 194	491	1 685
0 à 4 ans	%	0	0	100,00%	0,00%	100,00%	0	0	0,00%	100,00%	100,00%	0	0	70,90%	29,10%	100,00%
	Effectif	189 899	48 167	409 094	21 265	668 425	151 889	42 298	446 298	23 208	663 693	341 788	90 465	855 392	44 473	1 332 118
5 à 9 ans	%	28,40%	7,20%	61,20%	3,20%	100,00%	22,90%	6,40%	67,20%	3,50%	100,00%	25,70%	6,80%	64,20%	3,30%	100,00%
	Effectif	184 129	136 353	395 662	23 976	740 120	142 665	120 823	479 008	20 718	763 214	326 794	257 176	874 670	44 694	1 503 334
10 à 14 ans	%	24,90%	18,40%	53,50%	3,20%	100,00%	18,70%	15,80%	62,80%	2,70%	100,00%	21,70%	17,10%	58,20%	3,00%	100,00%
	Effectif	65 763	231 761	321 671	20 596	639 791	31 310	203 845	432 240	28 671	696 066	97 073	435 606	753 911	49 267	1 335 857
15 à 19 ans	%	10,30%	36,20%	50,30%	3,20%	100,00%	4,50%	29,30%	62,10%	4,10%	100,00%	7,30%	32,60%	56,40%	3,70%	100,00%
	Effectif	24 356	262 044	227 521	18 645	532 566	20 386	239 046	436 930	25 910	722 272	44 742	501 090	664 451	44 555	1 254 838
20 à 24 ans	%	4,60%	49,20%	42,70%	3,50%	100,00%	2,80%	33,10%	60,50%	3,60%	100,00%	3,60%	39,90%	53,00%	3,60%	100,00%
	Effectif	13 742	222 171	180 585	11 902	428 400	13 390	198 022	338 740	27 562	577 714	27 132	420 193	519 325	39 464	1 006 114
25 à 29 ans	%	3,20%	51,90%	42,20%	2,80%	100,00%	2,30%	34,30%	58,60%	4,80%	100,00%	2,70%	41,80%	51,60%	3,90%	100,00%
	Effectif	12 290	197 809	144 576	14 942	369 617	10 812	140 823	251 774	17 493	420 902	23 102	338 632	396 350	32 435	790 519
30 à 34 ans	%	3,30%	53,50%	39,10%	4,00%	100,00%	2,60%	33,50%	59,80%	4,20%	100,00%	2,90%	42,80%	50,10%	4,10%	100,00%
	Effectif	4 362	164 083	106 735	9 697	284 877	5 251	110 003	201 373	10 955	327 582	9 613	274 086	308 108	20 652	612 459
35 à 39 ans	%	1,50%	57,60%	37,50%	3,40%	100,00%	1,60%	33,60%	61,50%	3,30%	100,00%	1,60%	44,80%	50,30%	3,40%	100,00%
	Effectif	7 067	120 730	88 858	6 243	222 898	4 204	73 898	182 009	5 950	266 061	11 271	194 628	270 867	12 193	488 959
40 à 44 ans	%	3,20%	54,20%	39,90%	2,80%	100,00%	1,60%	27,80%	68,40%	2,20%	100,00%	2,30%	39,80%	55,40%	2,50%	100,00%
	Effectif	8 716	93 026	65 788	2 060	169 590	4 179	59 698	144 575	2 441	210 893	12 895	152 724	210 363	4 501	380 483
45 à 49 ans	%	5,10%	54,90%	38,80%	1,20%	100,00%	2,00%	28,30%	68,60%	1,20%	100,00%	3,40%	40,10%	55,30%	1,20%	100,00%
	Effectif	4 354	80 326	63 252	1 992	149 924	1 185	63 421	152 563	4 898	222 067	5 539	143 747	215 815	6 890	371 991
50 à 54 ans	%	2,90%	53,60%	42,20%	1,30%	100,00%	0,50%	28,60%	68,70%	2,20%	100,00%	1,50%	38,60%	58,00%	1,90%	100,00%
	Effectif	2 484	88 208	48 736	2 917	142 345	3 055	55 847	108 246	3 868	171 016	5 539	144 055	156 982	6 785	313 361
55 à 59 ans	%	1,70%	62,00%	34,20%	2,00%	100,00%	1,80%	32,70%	63,30%	2,30%	100,00%	1,80%	46,00%	50,10%	2,20%	100,00%
	Effectif	2 692	61 810	40 113	1 280	105 895	2 275	47 130	103 409	4 710	157 524	4 967	108 940	143 522	5 990	263 419
60 à 64 ans	%	2,50%	58,40%	37,90%	1,20%	100,00%	1,40%	29,90%	65,60%	3,00%	100,00%	1,90%	41,40%	54,50%	2,30%	100,00%
	Effectif	3 302	45 669	29 159	0	78 130	1 400	27 202	57 704	3 325	89 631	4 702	72 871	86 863	3 325	167 761
65 à 69 ans	%	4,20%	58,50%	37,30%	0,00%	100,00%	1,60%	30,30%	64,40%	3,70%	100,00%	2,80%	43,40%	51,80%	2,00%	100,00%
	Effectif	3 629	49 488	27 042	1 443	81 602	1 046	18 430	63 518	749	83 743	4 675	67 918	90 560	2 192	165 345
70 à 74 ans	%	4,40%	60,60%	33,10%	1,80%	100,00%	1,20%	22,00%	75,80%	0,90%	100,00%	2,80%	41,10%	54,80%	1,30%	100,00%
	Effectif	3 001	26 154	12 919	1 060	43 134	1 733	6 118	30 507	885	39 243	4 734	32 272	43 426	1 945	82 377
75 à 79 ans	%	7,00%	60,60%	30,00%	2,50%	100,00%	4,40%	15,60%	77,70%	2,30%	100,00%	5,70%	39,20%	52,70%	2,40%	100,00%
	Effectif	957	17 418	9 767	0	28 142	415	6 170	24 080	351	31 016	1 372	23 588	33 847	351	59 158
80 à 84 ans	%	3,40%	61,90%	34,70%	0,00%	100,00%	1,30%	19,90%	77,60%	1,10%	100,00%	2,30%	39,90%	57,20%	0,60%	100,00%
	Effectif	946	11 220	6 511	0	18 677	415	3 423	15 264	581	19 683	1 361	14 643	21 775	581	38 360
85 et +	%	5,10%	60,10%	34,90%	0,00%	100,00%	2,10%	17,40%	77,50%	3,00%	100,00%	3,50%	38,20%	56,80%	1,50%	100,00%

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Graphique 8.12 : Répartition de la population âgée de 3 ans et plus par la fréquentation de l'école coranique selon le sexe et par âge

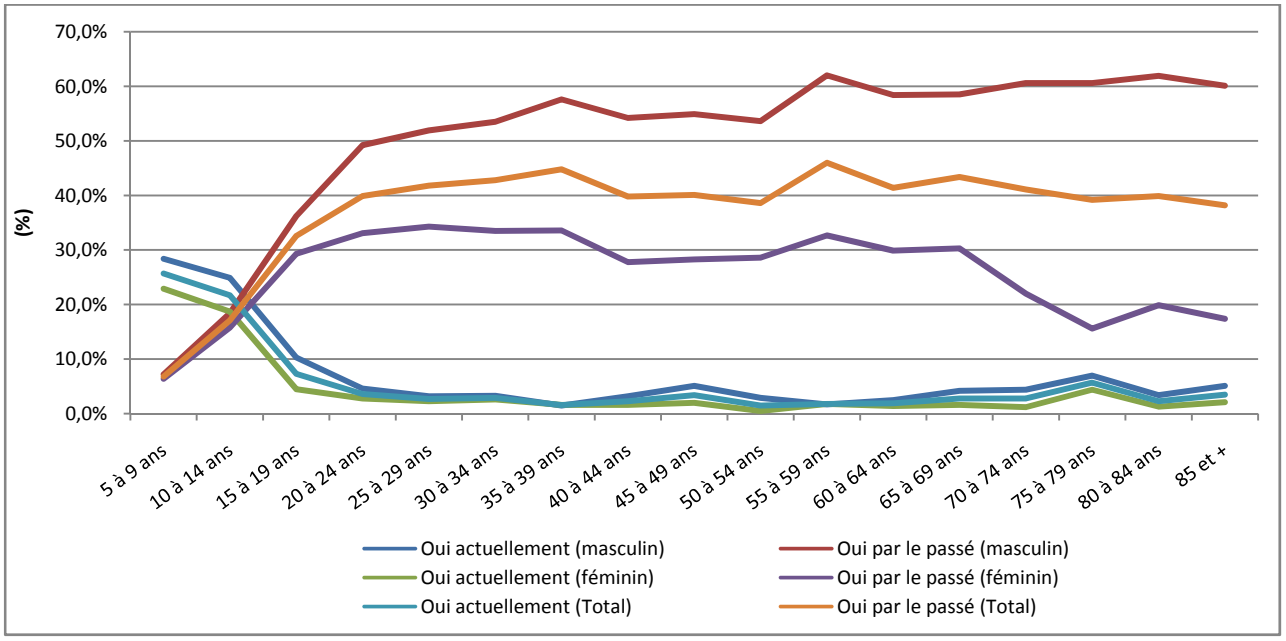

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.4.2. Caractéristiques des personnes qui fréquentent actuellement l'école coranique

Les caractéristiques abordées dans cette partie sont : le type d'établissement et les conditions de fréquentation de l'enseignement coranique. Ces dernières sont cernées à travers : le paiement, l'hébergement et le travail fait pour le marabout.

8.4.3. Type d'établissement coranique fréquenté actuellement

Les personnes qui fréquentent actuellement l'école coranique se retrouvent plus dans les daaras traditionnels et de quartier avec respectivement 35,5% et 42,8%. Ceux qui fréquentent les daaras modernes sont les moins nombreux, ils représentent 14,0%.

Si chez les personnes de sexe masculin, par rapport aux daaras de quartier, les daaras modernes sont plus fréquentés (40,6% contre 40,2%), par contre, chez les personnes de sexe féminin, ce sont les daaras de quartier qui sont les plus fréquentés (46,3% contre 28,8% pour celles de sexe féminin). Les daaras modernes sont plus fréquentés par les personnes de sexe féminin (16,4% contre 12,2% pour celles de sexe masculin).

Si l'on considère le milieu de résidence, quel que soit le sexe, le niveau de fréquentation est plus élevé pour les daaras de quartier pour Dakar et les Autres villes avec respectivement 51,6% et 54,9%. Par contre en milieu rural, le niveau de fréquentation est plus

élevé pour les daaras traditionnels avec 47,2%. Cette situation est similaire, quelque soit le sexe (52,1% et 39,6% pour les personnes de sexe masculin et féminin respectivement).

Tableau 8.23 : Répartition de la population âgée de 3 ans et plus fréquentant actuellement l'école coranique par type d'école coranique selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence			Type d'école coranique fréquentée				Total
			Daarah moderne	Daarah traditionnel	Daarah de quartier	ND	
Dakar	Homme	Effectif	15 649	27 762	65 505	14 568	123 484
		%	12,7%	22,5%	53,0%	11,8%	100,0%
	Femme	Effectif	20 869	22 065	60 650	17 433	121 017
		%	17,2%	18,2%	50,1%	14,4%	100,0%
		Effectif	36 518	49 827	126 155	32 001	244 501
		%	14,9%	20,4%	51,6%	13,1%	100,0%
Autres villes	Homme	Effectif	10 782	34 259	59 257	8 804	113 102
		%	9,5%	30,3%	52,4%	7,8%	100,0%
	Femme	Effectif	9 587	17 527	50 622	9 485	87 221
		%	11,0%	20,1%	58,0%	10,9%	100,0%
		Effectif	20 369	51 786	109 879	18 289	200 323
		%	10,2%	25,9%	54,9%	9,1%	100,0%
Milieu rural	Homme	Effectif	38 407	153 616	88 823	14 257	295 103
		%	13,0%	52,1%	30,1%	4,8%	100,0%
	Femme	Effectif	34 434	74 028	71 717	6 748	186 927
		%	18,4%	39,6%	38,4%	3,6%	100,0%
		Effectif	72 841	227 644	160 540	21 005	482 030
		%	15,1%	47,2%	33,3%	4,4%	100,0%
	Homme	Effectif	64 838	215 637	213 584	37 629	531 688
		%	12,2%	40,6%	40,2%	7,1%	100,0%
	Femme	Effectif	64 889	113 620	182 990	33 665	395 164
		%	16,4%	28,8%	46,3%	8,5%	100,0%
		Effectif	129 727	329 257	396 574	71 294	926 852
Total		%	14,0%	35,5%	42,8%	7,7%	100,0%

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.4.4. Conditions de fréquentation de l'enseignement coranique

8.4.4.1. Le paiement

La proportion de personnes qui fréquentent actuellement l'école coranique et qui paient leur scolarité représente 61,1%. Cette proportion est plus élevée à Dakar avec 76,3%. Elle est suivie de celle de ceux qui résident dans les Autres villes (57,1%). Et viennent en dernière position, celle de ceux qui résident dans le milieu rural avec 55,1% qui paient leur scolarité à l'école coranique.

Globalement, parmi les personnes qui paient leur scolarité, ceux qui sont de sexe féminin sont plus fréquents (68,3% contre 55,8% chez les personnes de sexe masculin). Quelque soit le milieu de résidence, cette situation s'est reproduite notamment en milieu rural où l'écart entre sexes est le plus important (65,6% contre 48,4% chez les personnes de sexe masculin) avec 17,2 points de pourcentage.

Tableau 8.24 : Répartition de la population âgée de 3 ans et plus fréquentant actuellement l'école coranique selon le payement par milieu de résidence et sexe

Milieu de résidence	Sexe		Ecole coranique payante			Total
			Oui	Non	ND	
Dakar	Homme	Effectif	93 348	26 498	3 638	123 484
		%	75,6%	21,5%	2,9%	100,0%
	Femme	Effectif	93 175	23 179	4 663	121 017
		%	77,0%	19,2%	3,9%	100,0%
	Total	Effectif	186 523	49 677	8 301	244 501
		%	76,3%	20,3%	3,4%	100,0%
Autres villes	Homme	Effectif	60 535	49 370	3 196	113 101
		%	53,5%	43,7%	2,8%	100,0%
	Femme	Effectif	53 926	27 874	5 420	87 220
		%	61,8%	32,0%	6,2%	100,0%
	Total	Effectif	114 461	77 244	8 616	200 321
		%	57,1%	38,6%	4,3%	100,0%
Milieu rural	Homme	Effectif	142 804	145 570	6 729	295 103
		%	48,4%	49,3%	2,3%	100,0%
	Femme	Effectif	122 984	62 946	1 444	187 374
		%	65,6%	33,6%	0,8%	100,0%

	Total	Effectif	265 788	208 516	8 173	482 477
		%	55,1%	43,2%	1,7%	100,0%
	Homme	Effectif	296 687	221 438	13 563	531 688
		%	55,8%	41,6%	2,6%	100,0%
	Femme	Effectif	270 085	114 000	11 528	395 613
		%	68,3%	28,8%	2,9%	100,0%
	Total	Effectif	566 772	335 438	25 091	927 301
Total		%	61,1%	36,2%	2,7%	100,0%

Source : ANSD. EPSFII 2011

8.4.4.2. Logement dans un internat

La part de personnes qui fréquentent actuellement l'école coranique et qui y sont internées tous sexes confondus représente 2,1%.

Au niveau national, parmi les personnes qui fréquentent l'école coranique et qui y sont internées, celles qui sont de sexe masculin sont plus fréquentes (3,2% contre 0,7% chez les personnes de sexe féminin).

La proportion de personnes qui logent dans les internats est plus élevée dans les Autres villes (3,0%). Elle est suivie de celle de ceux qui résident à Dakar avec 2,2%. Et viennent en dernière position, celle de ceux qui résident en milieu rural avec 1,7%.

Aussi bien à Dakar, dans les Autres villes, qu'en milieu rural, ceux qui logent dans les internats sont plus du sexe masculin que du sexe féminin.

Tableau 8.25 : Répartition de la population âgée de 3 ans et plus fréquentant actuellement l'école coranique selon le type d'hébergement par milieu de résidence et sexe

Milieu de résidence	Sexe		Ecole coranique avec internat			Total
			Oui	Non	ND	
Dakar	Homme	Effectif	3 290	115 839	4 354	123 483
		%	2,7%	93,8%	3,5%	100,0%
	Femme	Effectif	2 064	115 434	3 520	121 018
		%	1,7%	95,4%	2,9%	100,0%
	Total	Effectif	5 354	231 273	7 874	244 501
		%	2,2%	94,6%	3,2%	100,0%
Autres villes	Homme	Effectif	5 934	99 438	7 729	113 101
		%	5,2%	87,9%	6,8%	100,0%
	Femme	Effectif	0	80 677	6 544	87 221
		%	0,0%	92,5%	7,5%	100,0%
	Total	Effectif	5 934	180 115	14 273	200 322
		%	3,0%	89,9%	7,1%	100,0%
Milieu rural	Homme	Effectif	7 872	269 787	17 444	295 103
		%	2,7%	91,4%	5,9%	100,0%
	Femme	Effectif	549	179 234	7 592	187 375
		%	0,3%	95,7%	4,1%	100,0%
	Total	Effectif	8 421	449 021	25 036	482 478
		%	1,7%	93,1%	5,2%	100,0%
	Homme	Effectif	17 097	485 065	29 527	531 689
		%	3,2%	91,2%	5,6%	100,0%
	Femme	Effectif	2 613	375 345	17 655	395 613
		%	0,7%	94,9%	4,5%	100,0%
	Total	Effectif	19 710	860 410	47 182	927 302
Total		%	2,1%	92,8%	5,1%	100,0%

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

8.4.4.3. Le fait de travailler pour le marabout

Au niveau national, la proportion de personnes qui fréquentent actuellement l'école coranique et qui travaillent pour le marabout représente 4,9%. En somme, les personnes qui travaillent pour le marabout qui sont de sexe masculin sont plus fréquentes (8,1% contre 0,6% chez les personnes de sexe féminin).

Cette proportion est plus importante en milieu rural avec 6,9%. Elle est suivie de celle de ceux qui résident dans les Autres villes avec 3,8% et de celle de ceux qui résident à Dakar avec 1,8%.

Le fait de travailler pour le marabout chez ceux qui fréquentent l'école coranique est moins fréquent à Dakar (1,8%) et plus fréquent en milieu rural et dans les Autres villes avec 6,9% et 3,8% respectivement. Quel que soit le milieu de résidence, la part de ceux qui travaillent pour le marabout est plus élevée chez les personnes de sexe masculin notamment, en milieu rural (10,5% contre 1,2% pour les personnes de sexe féminin) et dans les Autres villes (6,6% contre 0,0% pour les personnes de sexe féminin).

Tableau 8.26 : Répartition de la population âgée de 3 ans et plus fréquentant actuellement l'école coranique selon le travail pour le marabout par milieu de résidence et sexe

Milieu de résidence	Sexe		Ecole coranique avec travail pour le marabout			Total
			Oui	Non	ND	
Dakar	Homme	Effectif	4 212	110 923	8 349	123 484
		%	3,4%	89,8%	6,8%	100,0%
	Femme	Effectif	249	114 313	6 455	121 017
		%	0,2%	94,5%	5,3%	100,0%
	Total	Effectif	4 461	225 236	14 804	244 501
		%	1,8%	92,1%	6,1%	100,0%
Autres villes	Homme	Effectif	7 519	98 011	7 572	113 102
		%	6,6%	86,7%	6,7%	100,0%
	Femme	Effectif	0	79 106	8 115	87 221
		%	0,0%	90,7%	9,3%	100,0%
	Total	Effectif	7 519	177 117	15 687	200 323
		%	3,8%	88,4%	7,8%	100,0%
Milieu rural	Homme	Effectif	31 116	236 224	27 763	295 103
		%	10,5%	80,0%	9,4%	100,0%
	Femme	Effectif	2 264	176 784	8 327	187 375
		%	1,2%	94,3%	4,4%	100,0%
	Total	Effectif	33 380	413 008	36 090	482 478
		%	6,9%	85,6%	7,5%	100,0%
	Homme	Effectif	42 846	445 158	43 683	531 687
		%	8,1%	83,7%	8,2%	100,0%
	Femme	Effectif	2 513	370 203	22 897	395 613
		%	0,6%	93,6%	5,8%	100,0%
	Total	Effectif	45 359	815 361	66 580	927 300
Total		%	4,9%	87,9%	7,2%	100,0%

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

CONCLUSION

La deuxième Enquête Pauvreté et Structure Familiale (EPSF-II) a pu mettre à jour la mesure de trois objectifs des quatre des OMD dans le secteur de l'éducation. Il s'agit des objectifs suivants : (i) l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles et (iv) la réduction de l'analphabétisme.

Il faut aussi noter que l'objectif des OMD et du PDEF relatif à la généralisation de la scolarisation au primaire tout en réduisant les disparités de la carte scolaire demeure un défi majeur. En effet, si des performances ont été notées avec le TBS (84,6%)[4], pour le taux d'achèvement, par contre, avec un rythme de progression encore lent (38,5% en 2000 à 65,6% en 2012[5]), il y'a encore des efforts à faire au regard de l'objectif fixé à l'horizon 2015 (90,0%).

Les indicateurs reflétant la qualité de l'éducation ont connu une amélioration ; les proportions d'abandon et de redoublement (au moins une fois) des élèves selon l'EPSF-II ont connu une baisse. Les proportions d'abandons sont passées respectivement de 5,5% en 2006 à 4,0% (EPSF-II). Quant aux proportions de redoublements ; elles sont passées de 30% en 2006 à 22,8% (EPSF-II).

[4] Résultat de l'EPSF-II.

[5] Rapport de suivi des OMD -2013 - Résumé / Suivi des OMD 2013 et Cadre d'Accélération au Sénégal / Sécurité alimentaire et nutritionnelle / République du Sénégal / Septembre 2013.

CHAPITRE IX : SANTE ET SITUATION NUTRITIONNELLE DES ENFANTS

INTRODUCTION

Définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme étant « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », la santé occupe de plus en plus une place centrale dans les politiques publiques. En effet, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), un grand nombre de cibles ont été arrêtées concernant le secteur spécifique de la santé : la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, l'accès universel aux soins de santé, la maitrise des grandes maladies, etc.

En dépit de multiples efforts dans le secteur de la santé, le Sénégal présente des risques réels de ne pas atteindre les OMD. Par exemple, la mortalité des enfants de moins de cinq ans se situe à 72 pour mille, en 2011, alors que la cible des OMD est fixée à 44 pour mille en 2015. Le gouvernement du Sénégal, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), s'est engagé à mettre en place des politiques de santé et de nutrition cohérentes en vue d'améliorer l'état de santé de la population à des coûts plus accessibles. Pour ce faire, l'Etat envisage de mettre en œuvre, de façon adéquate, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Les résultats attendus en 2017 sont notamment l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants de moins d'un an, la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé, la mise en place de la Couverture Maladie universelle.

L'Enquête Pauvreté et Structure Familiale (EPSF), notamment en sa section G, a permis de collecter des informations sur l'état de santé de la population (maladies, soins, etc.) et la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans. Ce document a pour objectif de présenter les principaux résultats relatifs à la santé et à l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans. Il est structuré en deux parties. La première partie est axée sur la santé de la population. Elle aborde l'état de santé de la population, les maladies, les handicaps, l'accès aux soins de santé, les dépenses de santé, etc. La seconde partie s'intéresse à la situation nutritionnelle des enfants. Elle analyse les trois formes de malnutrition : l'émaciation, l'insuffisance pondérale et le retard de croissance.

9.1. SANTE DE LA POPULATION

9.1.1. Etat de santé actuel de la population

L'évaluation de l'état de santé de la population a été effectuée à travers la question : « comment qualifieriez-vous votre état de santé actuel ? ». La plupart des enquêtés (71,9%) ont qualifié leur état de santé de « bon » au moment de l'enquête, contre 64,4% en 2006. On constate que plus de 4 personnes sur 5 enquêtées (80,5%) ont jugé leur état de santé « bon » ou « très bon ». Quant aux personnes qualifiant de « mauvais » ou de « très mauvais » leur état de santé au moment de l'enquête, elles représentent moins de 3% de la population.

L'état de santé de la population présente des disparités selon le milieu de résidence. En effet, en milieu rural, 75,4% de la population ont jugé « bon » leur état de santé, soit plus de 7 points de plus par rapport au milieu urbain (68,1%). Toutefois, en cumulant les proportions des enquêtés qui ont qualifié leur état de santé de « bon » et de « très bon », on constate que les tendances s'inversent : 81,8% en milieu urbain et 79,3% en milieu rural.

L'analyse des résultats selon le sexe révèle qu'au total, 82,8% des hommes ont jugé leur état de santé satisfaisant (bon ou très bon), tandis que chez les femmes, cette proportion s'établit à 80,6% (Tableau 9.1). En 2006, les pourcentages étaient de 80,2% pour les hommes et 78,3% pour les femmes. Quelque soit le milieu de résidence, la proportion d'individus jugeant leur état de santé bon ou très bon est supérieure chez les hommes. Toutefois, on constate que cet écart est moins prononcé en milieu rural (81,0% pour les hommes et 77,7% pour les femmes).

Tableau 9.1 : Etat de santé de la population selon le milieu de résidence et le sexe

	Dakar			Autre villes			Milieu urbain			Milieu rural			Sénégal		
Etat de santé	Hom.	Fem.	**Total**	Hom.	Fem.	**Total**	Hom.	Fém.	**Total**	Hom.	Fém.	**Total**	Hom	Fém.	**Total**
Très bon	24,7	21,7	**23,2**	4,7	3,3	**4,0**	15,0	12,5	**13,7**	4,8	3,1	**3,9**	9,8	7,6	**8,7**
Bon	60,0	57,7	**58,8**	80,2	75,5	**77,7**	69,8	66,6	**68,1**	76,2	74,7	**75,4**	73,0	70,9	**71,9**
Moyen	8,5	13,2	**10,9**	9,0	13,0	**11,1**	8,7	13,1	**11,0**	13,5	15,9	**14,8**	11,1	14,5	**12,9**
Mauvais	1,7	2,5	**2,1**	2,5	3,8	**3,2**	2,1	3,1	**2,7**	2,4	2,6	**2,5**	2,3	2,9	**2,6**
Très mauvais	0,4	0,2	**0,3**	0,3	0,2	**0,2**	0,3	0,2	**0,3**	0,2	0,2	**0,2**	0,3	0,2	**0,2**
Non déclarés	4,7	4,7	**4,7**	3,4	4,2	**3,8**	4,1	4,5	**4,3**	3,0	3,5	**3,2**	3,5	3,9	**3,7**
	100,0	100,0	**100,0**	100,0	100,0	**100,0**	100,0	100,0	**100,0**	100,0	100,0	**100,0**	100,0	100,0	**100,0**
Effectif	1425491	1528092	**2953583**	1323762	1525122	**2848884**	2749253	3053214	**5802467**	3136874	3589427	**6726301**	5886127	6642641	**12528768**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.2. Les maladies chroniques et les handicaps

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les maladies chroniques sont des affections de longue durée qui progressent lentement en général. Quant au handicap, il est défini comme « un terme générique pour les déficiences, les limitations de l'activité et restrictions à la participation[6] ».

La présente enquête a permis de recueillir des informations sur les maladies survenues au cours des trois derniers mois mais également sur les maladies chroniques et les handicaps. Cette partie analyse les résultats de l'enquête relatifs à la situation de la population par rapport aux maladies chroniques et handicaps.

[6] http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs352/fr/

9.1.2.1. Prévalence des maladies chroniques et handicaps

Le tableau 9.1 montre la distribution de la population selon la souffrance d'une maladie chronique ou d'un handicap. Il est noté qu'au total, une personne sur dix affirme souffrir d'une maladie chronique ou d'un handicap au moment de l'enquête, soit 1 252 942 sur les 12 528 768 personnes que compte la population totale. La proportion de cette population ayant déclaré être malade chronique ou handicapée représente 10,3% de la population totale (8,8% chez les hommes et 11,7% chez les femmes), soit une augmentation de près de 4 points, comparativement à 2006 où elle se situait à 6,0%.

Cette proportion est plus élevée chez les femmes, notamment chez celles qui résident au niveau des centres urbains. En effet, il est constaté que 13,3% des femmes vivant en milieu urbain ont déclaré souffrir d'une maladie chronique ou d'un handicap, soit 4,3 points de plus que chez les hommes résidant dans le même milieu. On constate que c'est la partie urbaine de Dakar qui tire les proportions en milieu urbain avec 14,9% chez les femmes.

En ce qui concerne le milieu rural, les pourcentages d'individus affirmant souffrir d'une maladie chronique ou d'un handicap s'établissent à 9,8% dans la population féminine et 7,9% dans la population féminine (8,9% dans l'ensemble).

Tableau 9.2 : Répartition de la population selon la souffrance d'une maladie chronique ou d'un handicap

	Dakar		
	Sexe		**Ensemble**
Souffrez-vous d'une maladie chronique, d'une longue maladie ou d'un handicap ?	**Homme**	**Femme**	
	%	%	%
Oui	10,4	14,9	12,7
Non	89,6	85,1	87,3
Total	100,0	100,0	100,0
	Autres villes		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Oui	9,1	12,8	11,1
Non	90,9	87,2	88,9

Total	100,0	100,0	100,0
	Milieu rural		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Oui	7,9	9,8	8,9
Non	92,1	90,2	91,1
Total	100,0	100,0	100,0
	Ensemble		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Oui	8,8	11,7	10,3
Non	91,2	88,3	89,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.2.2. Durée des maladies chroniques et des handicaps

Les personnes souffrant de maladies chroniques et les handicapés donnent la durée dans leur situation. Les résultats répartis selon le sexe sont confinés dans le tableau 9.2. On constate que plus d'une personne sur quatre atteintes de maladie chronique ou de handicap a déclaré en souffrir depuis un à trois ans par rapport au moment de l'enquête. Il est également noté que la majorité des handicapés ou ‘’malades chroniques’’ (59,7%) est atteinte de ce mal il y a au moins quatre ans (tableau 9.2). Ceux qui en souffrent depuis la naissance représentent 7%.

La durée de la maladie chronique et du handicap présente quelques disparités entre les hommes et les femmes. Il faut retenir que les hommes sont relativement plus touchés à la naissance que les femmes (8,4% pour 6,0% chez les femmes), et près d'un homme sur quatre a fait plus de 10 ans avec la maladie ou le handicap pour près d'une femme sur cinq. Les situations selon le milieu de résidence ne différent pas du profil d'ensemble. Il est, cependant, sorti que les personnes atteintes à la naissance sont relativement plus nombreuses en milieu urbain. Plus d'un homme sur dix ayant une maladie chronique ou un handicap l'a contracté à la naissance pour un peu plus de 5% chez leurs homologues femmes.

Tableau 9.3 : Répartition (en %) selon la durée de la maladie chronique ou le handicap et le sexe

	Dakar		
	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
Durée de la maladie chronique	%	%	%
Depuis la naissance	11,1	7,2	8,7
Moins d'1 an	5,4	5,0	5,2
1 - 3 ans	17,3	26,6	23,1
4 - 6 ans	18,8	21,7	20,5
7 - 10 ans	16,2	15,0	15,4
Plus de 10 ans	27,9	22,5	24,6
ND	3,3	2,0	2,5
Total	100,0	100,0	100,0
	Autres villes		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Depuis la naissance	10,1	5,3	7,2
Moins d'1 an	4,7	6,6	5,9
1 - 3 ans	21,6	29,7	26,7
4 - 6 ans	18,6	19,4	19,1
7 - 10 ans	18,5	17,9	18,1
Plus de 10 ans	26,1	20,6	22,7
ND	0,3	0,5	0,5
Total	100,0	100,0	100,0
	Milieu rural		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Depuis la naissance	6,1	5,6	5,8
Moins d'1 an	6,8	5,2	5,8

1 - 3 ans	26,4	29,6	28,3
4 - 6 ans	21,5	22,9	22,3
7 - 10 ans	16,2	19,2	18,0
Plus de 10 ans	22,7	16,3	18,9
ND	0,3	1,2	0,8
Total	100,0	100,0	100,0
	Ensemble		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Depuis la naissance	8,4	6,0	7,0
Moins d'1 an	5,9	5,5	5,7
1 - 3 ans	22,8	28,8	26,4
4 - 6 ans	20,1	21,7	21,0
7 - 10 ans	16,8	17,6	17,3
Plus de 10 ans	24,9	19,2	21,4
ND	1,1	1,3	1,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.3. Types de maladies chroniques et de handicaps

9.1.3.1. Types de maladies chroniques

Une liste de maladies chroniques a été donnée dans le questionnaire. Elle renferme la tuberculose, les problèmes de cœur, la tension artérielle, le diabète, le sida, le cancer, le rhumatisme, le goitre, la lèpre, les problèmes de peau, les parasites intestinaux et l'anémie ou la maladie du sang. Toute autre maladie citée par l'enquêté et n'étant pas dans cette liste était classée dans la modalité « autres maladies ».

Il est noté que, globalement, 1 252 877 personnes ont affirmé qu'elles souffrent d'une maladie chronique au moment de l'enquête, soit 10,0% (hommes : 8,4%, femmes : 11,3%) de la population totale. Par rapport à l'année 2006, la proportion de personnes déclarant avoir une maladie chronique est en hausse de près d'un point (9,2%).

Selon le tableau 9.4, la première maladie chronique citée est la tension artérielle : environ 2,0% de la population ont déclaré souffrir de cette maladie, soit près de 251 mille individus. Les autres maladies les plus citées sont notamment le rhumatisme (0,60%), les problèmes de

peau (0,57%) et le diabète (0,49%), les problèmes de cœur (0,43%), les parasites intestinaux (0,39%) et l'anémie (0,28%).

Les mêmes maladies ressurgissent si l'on procède à la répartition par sexe. Pour chaque type de ces maladies, la proportion de femmes qui déclarent en souffrir est relativement supérieure à celle des hommes : tension artérielle (2,95% au sein des femmes et 1,05% au niveau des hommes), problèmes de cœur 0,67% et 0,17% ; rhumatisme 0,80% et 0,38% ; le diabète 0,58% et 0,40% ; les parasites intestinaux 0,41% et 0,37% et l'anémie 0,37% et 0,17%. Toutefois, on constate que les maladies de la peau sont plus présentes chez les hommes (0,63%) que chez les femmes (0,51%).

Les incidences des maladies chroniques sont plus élevées en milieu urbain (Dakar : 12,2%, hommes 9,9% et femmes 14,3% ; autres villes : 10,6%, hommes 8,6% et femmes 12,3%) qu'en milieu rural (8,7%, hommes 7,7% et femmes 9,6%) et les femmes sont partout plus atteintes que les hommes. La répartition selon le milieu de résidence donne le même schéma que dans la situation d'ensemble. En fait, les maladies qui y sont plus présentes réapparaissent dans un ordre d'importance différent. La tension artérielle (1er partout) et le rhumatisme (3ème partout) ont des rangs de présence identiques aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le diabète et le problème de cœur semblent plus être des maladies du milieu urbain, tandis que les problèmes peau et les parasites intestinaux sont des infections plus présentes dans le milieu rural. Les incidences de ces maladies sont supérieures chez les femmes par rapport aux hommes à Dakar. Il en est de même dans le reste du milieu urbain et en milieu rural, à l'exception des maladies de la peau dont les hommes semblent en souffrir plus.

Tableau 9.2 : Répartition selon le type de maladie chronique et le milieu de résidence

	Dakar		
	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
	%	%	%
Tuberculose	0,0	0,1	0,0
Problème de cœur	0,2	0,8	0,5
Tension artérielle	1,1	3,6	2,4
Diabète	0,9	1,0	1,0
Sida	0,0	0,0	0,0
Cancer	0,0	0,0	0,0
Rhumatisme	0,4	1,3	0,9
Goitre	0,0	0,1	0,0
Lèpre	0,0	0,0	0,0

Problème de peau	0,5	0,6	0,6
Parasite intestinaux	0,1	0,2	0,1
Anémie maladie du sang	0,1	0,4	0,3
Autre maladie chronique	4,7	4,9	4,8
% malades chroniques	9,9	14,3	12,2
	Autres villes		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Tuberculose	0,0	0,0	0,0
Problème de cœur	0,2	0,7	0,4
Tension artérielle	1,0	3,6	2,4
Diabète	0,3	0,8	0,5
Sida	0,0	0,0	0,0
Cancer	0,0	0,0	0,0
Rhumatisme	0,4	0,6	0,5
Goitre	0,0	0,1	0,1
Lèpre	0,0	0,0	0,0
Problème de peau	0,4	0,1	0,2
Parasite intestinaux	0,3	0,4	0,3
Anémie maladie du sang	0,1	0,3	0,2
Autre maladie chronique	4,0	4,3	4,1
% malades chroniques	8,6	12,3	10,6
	Milieu rural		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Tuberculose	0,1	0,0	0,0
Problème de cœur	0,1	0,6	0,4
Tension artérielle	1,0	2,4	1,8
Diabète	0,2	0,3	0,3
Sida	0,0	0,0	0,0

Cancer	0,0	0,0	0,0
Rhumatisme	0,3	0,7	0,5
Goitre	0,0	0,1	0,0
Lèpre	0,0	0,0	0,0
Problème de peau	0,8	0,6	0,7
Parasite intestinaux	0,5	0,5	0,5
Anémie maladie du sang	0,2	0,4	0,3
Autre maladie chronique	2,9	3,0	3,0
% malades chroniques	7,7	9,6	8,7
	Ensemble		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Tuberculose	0,0	0,0	0,0
Problème de cœur	0,2	0,7	0,4
Tension artérielle	1,0	2,9	2,1
Diabète	0,4	0,6	0,5
Sida	0,0	0,0	0,0
Cancer	0,0	0,0	0,0
Rhumatisme	0,4	0,8	0,6
Goitre	0,0	0,1	0,0
Lèpre	0,0	0,0	0,0
Problème de peau	0,6	0,5	0,6
Parasite intestinaux	0,4	0,4	0,4
Anémie maladie du sang	0,2	0,4	0,3
Autre maladie chronique	3,6	3,7	3,7
% malades chroniques	8,4	11,3	10,0

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.3.2. Types de handicaps

Globalement, on constate avec le tableau 9.5 que 170 957 personnes ont déclaré souffrir d'un handicap physique ou mental, soit 1,4% de la population totale (Homme : 1,1% et Femme : 1,7%). La proportion de femmes atteintes est plus élevée que chez les hommes. Cette proportion de handicapés a reculé de 5 points par rapport à l'année 2006 où elle s'établissait à 6,4%. Les types de handicap les plus fréquents sont notamment le handicap mental (0,29%), la paralysie des membres inférieurs (0,27%), la cécité (0,15%), et la surdité (0,14%).

L'analyse de types de handicap suivant le milieu de résidence laisse apparaitre une plus forte présence de handicapés mentaux[7] dans les centres urbains (0,37%), comparativement au milieu rural (0,22%). Pour les autres types de handicap, la différence entre les zones urbaine et rurale n'est pas très importante (Tableau 9.5).

La répartition des types de handicap selon le sexe laisse apparaître des prévalences par type de handicap plus importantes pour les hommes pour la quasi-totalité des types de handicap. En effet, au sein de la population masculine, on constate qu'il y a 0,4% de handicapés mentaux, soit le double du taux au sein de la population féminine (0,2%). Quant à la paralysie des membres inférieurs, 0,3% et 0,2% des hommes et des femmes, respectivement, en souffrent.

Le profil d'ensemble des personnes vivant avec un handicap ne change pas fondamentalement si l'on fait les prévalences selon le milieu de résidence. Les femmes vivent relativement plus avec un handicap, quelque soit le milieu de résidence considéré (Dakar : 1,4%, hommes 1,2% et femmes 1,7% ; autres villes : 2,1%, hommes 1,2% et femmes 2,8% ; milieu rural : 1,2%, hommes 1,0% et femmes 1,3%)

Tableau 9.3 : Répartition selon le type de handicap et le milieu de résidence

	Dakar		
	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
Type de handicap	%	%	%
Paralysie des membres inférieurs	0,2	0,1	0,2
Paralysie des membres supérieurs	0,1	0,0	0,0
Amputation	0,0	0,0	0,0
Non voyant borgne	0,1	0,1	0,1
Sourd-muet	0,2	0,1	0,1
Maladie mentale	0,6	0,2	0,4
Autre handicap	0,5	0,8	0,7

[7] Il s'agit des handicapés mentaux qui vivent dans les ménages, ceux qui sont sans domicile fixe (malades errants) n'y sont pas comptés.

% des handicapés	1,2	1,7	1,4
	Autres villes		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Paralysie des membres inférieurs	0,5	0,3	0,4
Paralysie des membres supérieurs	0,0	0,1	0,1
Amputation	0,0	0,0	0,0
Non voyant borgne	0,2	0,1	0,1
Sourd-muet	0,3	0,2	0,2
Maladie mentale	0,5	0,3	0,4
Autre handicap	0,5	0,6	0,5
% des handicapés	1,2	2,8	2,1
	Milieu rural		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Paralysie des membres inférieurs	0,4	0,2	0,3
Paralysie des membres supérieurs	0,1	0,0	0,1
Amputation	0,0	0,0	0,0
Non voyant borgne	0,2	0,2	0,2
Sourd-muet	0,2	0,2	0,2
Maladie mentale	0,2	0,2	0,2
Autre handicap	0,3	0,2	0,2
% des handicapés	1,0	1,3	1,2
	Ensemble		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Paralysie des membres inférieurs	0,3	0,2	0,3
Paralysie des membres supérieurs	0,1	0,0	0,1
Amputation	0,0	0,0	0,0
Non voyant borgne	0,2	0,1	0,2

Sourd-muet	0,2	0,1	0,2
Maladie mentale	0,4	0,2	0,3
Autre handicap	0,4	0,4	0,4
% des handicapés	1,1	1,7	1,4

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.3.3. Consultation et soins pour maladies chroniques

Il a été demandé aux personnes atteintes de maladie chronique si elles se sont fait soigner. Le tableau 9.6 montre que sur 100 personnes concernées, près de 78 se sont fait consulter pour leur mal. Le taux de consultation présente des disparités selon le milieu de résidence et le sexe. En effet, quelle que soit la zone de résidence, les femmes atteintes de maladie chronique ont plus tendance à aller vers une consultation, comparativement à leurs homologues masculins. Dans la ville de Dakar, par exemple, sur 100 femmes concernées, 85 se sont fait soigner. Tandis que chez les hommes, ce chiffre se situe à 78%.

On constate également que les malades chroniques du milieu rural présentent moins de proportion de cas de consultation par rapport au milieu urbain. Sur 100 personnes atteintes de maladie chronique, 76 se sont fait soigner en milieu rural, 79 en milieu urbain et 82 à Dakar.

Tableau 9.4 : Répartition en pourcentage des malades selon la consultation

	Dakar			Autres villes			Milieu urbain			Milieu rural			Total
	Hom.	Fém.	Total	Hom.	Fém.	Total	Hom.	Fém.	total	Hom.	Fém.	total	
oui	77,8	84,9	82,1	74,2	76,4	75,6	76,2	81,0	79,1	75,9	76,5	76,3	**77,8**
non	13,0	8,3	10,1	14,0	12,3	12,9	13,4	10,1	11,4	17,5	14,9	16,0	**13,5**
n.d.	9,2	6,9	7,8	11,8	11,3	11,5	10,4	8,9	9,5	6,5	8,6	7,7	**8,7**
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	**100,0**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

Globalement, plus de 13 sur 100 malades chroniques n'ont jamais fait de consultation pour leur mal. Ce nombre est plus élevé en milieu rural (16%).

Le tableau 9.7 présente les raisons qu'avancent les personnes souffrantes n'ayant pas cherché à se faire. Le constat fait est que le coût des services constitue la première barrière (47,1 %) à l'accès au traitement de maladies chroniques. Il convient de signaler qu'une bonne proportion de personnes atteintes de maladie chronique n'ont pas senti la nécessité d'aller chercher des soins, car elles estiment que leur mal n'est pas grave (21,3%).

Tableau 9.7 : Répartition en pourcentage des malades selon les raisons de non consultation pour maladies chroniques ou handicaps

	Dakar		
	Sexe		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
Raison de ne pas se soigner	%	%	%
Maladie/handicap pas grave	41,6	31,3	36,8
Trop cher	45,8	54,2	49,7
Pas de médecin	0,0	0,0	0,0
Besoin de personne	0,0	0,0	0,0
Pas de traitement	0,0	0,0	0,0
ND	12,6	14,5	13,5
Total	100,0	100,0	100,0
	Autres Villes		
	Homme	**Femme**	**Ensemble**
	%	%	%
Maladie/handicap pas grave	24,0	26,3	25,6
Trop cher	30,9	57,7	49,8
Pas de médecin	4,5	0,0	1,3
Besoin de personne	0,0	0,0	0,0
Pas de traitement	13,6	1,7	5,2
ND	27,0	14,2	18,0
Total	100,0	100,0	100,0
	Milieu rural		

	Homme	Femme	Ensemble
	%	%	%
Maladie/handicap pas grave	15,2	12,6	13,7
Trop cher	42,5	46,8	45,1
Pas de médecin	9,4	8,3	8,8
Besoin de personne	4,8	13,7	10,1
Pas de traitement	10,0	0,0	4,1
ND	18,1	18,5	18,3
Total	100,0	100,0	100,0
	Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble
	%	%	%
Maladie/handicap pas grave	24,1	19,4	21,3
Trop cher	41,7	50,9	47,1
Pas de médecin	6,0	4,7	5,3
Besoin de personne	2,7	7,8	5,7
Pas de traitement	7,7	0,4	3,4
ND	17,8	16,7	17,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.3.4. Lieu de soins

Sur le plan national, les structures de santé publiques (hôpital public, dispensaire, poste de santé, centre de santé et case de santé) sont les lieux de soins privilégiés des malades chroniques ou handicapés. En effet, les trois quarts des malades ou handicapés (75%) qui se font soigner, ont fréquenté ces structures pour leurs soins, soit une progression de 7 points par rapport à l'année 2006 (68%). La proportion d'individus fréquentant les guérisseurs traditionnels ou marabouts s'établit à 10,6%, soit un recul de près de quatre points, comparativement à l'année 2006 (14,4%). C'est en milieu rural qu'il est observé un plus grand taux de fréquentation des guérisseurs traditionnels et marabouts (12,8% contre 8,8% en milieu urbain avec 7,9% à Dakar et 10,0% dans les autres villes), après 19,2% enregistré en 2006. En ce qui concerne les lieux de santé privés (clinique, médecin, pharmacie, etc.), ils sont fréquentés cumulativement par 10,7% des malades chroniques ou handicapés (tableau

9.7). Ce taux cumulé de fréquentation se situe à 16,7% à Dakar, 12,6% dans les autres villes et 5,7% dans le milieu rural.

Tableau 9.8 : Répartition des malades (%) ayant consulté un personnel de santé selon le lieu de soins, le lieu de soins aux maladies chroniques et aux handicaps selon le milieu de résidence

Lieu de soins	Dakar	Autres villes	milieu urbain	milieu rural	Ensemble
Hôpital public	51,3	40,8	46,7	31,1	39,5
Dispensaire/poste de santé	8,7	15,5	11,7	32,9	21,4
Centre de santé	12,9	16,1	14,3	11,6	13,1
Guérisseur/marabout	7,9	10,0	8,8	12,8	10,6
Clinique privée	5,1	3,4	4,4	2,0	3,3
Privé chrétien/ONG	3,7	4,8	4,2	1,7	3,1
Médecin privé	3,0	2,7	2,9	0,5	1,8
Pharmacie privée	2,8	1,3	2,2	0,7	1,5
Case de santé	0,0	0,5	0,2	2,0	1,0
Médecin/infirmier de quartier	1,9	0,4	1,3	0,7	1,0
Médecin d'entreprise	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1
Autre lieu de soins	0,7	2,8	1,6	2,3	1,9
Non déclarés	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.3.5. Distance au lieu de soins maladies chroniques et handicaps

Les lieux de soins fréquentés par les personnes atteintes de maladie chronique ou de handicap sont en général éloignés des lieux d'habitation de ces malades ou handicapés. En effet, selon le graphique 9.5, la majorité des enquêtés (54%) fréquentant les structures de santé a déclaré que la distance les séparant de ces lieux de soins dépasse cinq kilomètres. Cette proportion dépasse 64% dans le monde rural.

Il est toutefois noté que 26,0% des malades chroniques ou handicapés habitent à moins d'un kilomètre de leur lieu de soins. Ce taux s'établit à 22,6% en milieu rural et 28,7% en milieu urbain.

Graphique 9.1 : Répartition en pourcentage des malades qui ont fait un traitement selon la distance aux lieux de soins et le milieu de résidence

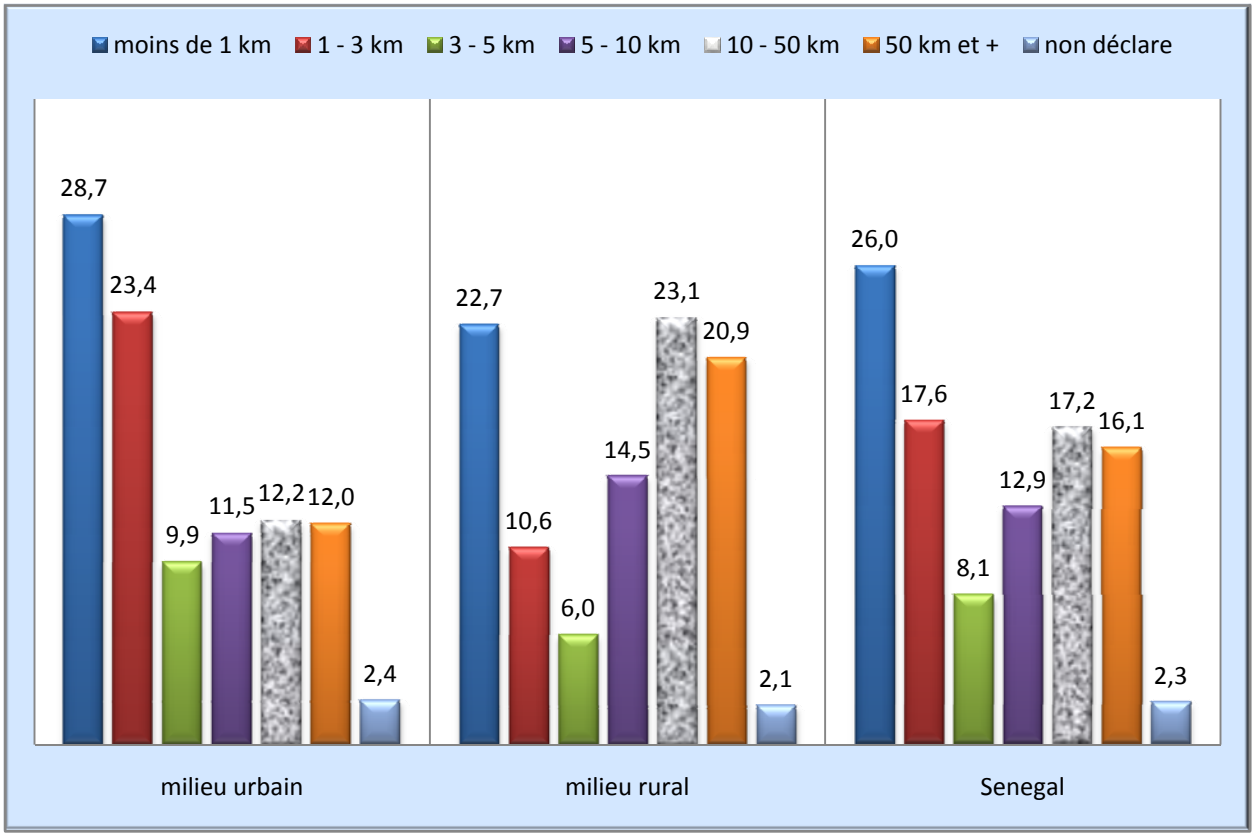

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.3.6. Conséquences des maladies chroniques et des handicaps

La maladie chronique ou le handicap n'empêche pas les 61,6% des personnes concernées de mener des activités, de travailler ou d'aller à l'école. On constate que c'est dans les localités hors de la ville de Dakar qu'on observe les plus forts taux de malades chroniques ou de handicapés qui déclarent mener normalement leurs activités en dépit de leur mal (62,3% dans le monde rural et 62,0% dans les villes autres que Dakar). Dans la ville de Dakar, ce taux se situe à 60,0%.

Le taux de malades chroniques ou handicapés exerçant correctement leurs activités est en hausse de plus de sept points, comparativement à l'année 2006 où il s'établissait à 54,4%. Ils avaient déclaré mener correctement leurs activités, nonobstant leur maladie chronique ou handicap. Cette hausse est notamment expliquée par la progression enregistrée en milieu rural (62,3% après 47,4% en 2006, soit 15 points de hausse).

Il faut signaler que les personnes déclarant arrêter leur travail ou leurs études à cause de leur maladie chronique font en cumul 16,1% (tableau 9.9). Ce chiffre présente des disparités selon le sexe notamment à Dakar (14,5% chez les hommes et 10,9% chez les femmes).

Tableau 9.9 : Répartition en % des malades selon l'empêchement dû à la maladie par milieu de résidence et par sexe

	Dakar			Autres villes			Milieu rural			
Empêchement dû à la maladie chronique ou au handicap	Hom.	Fém.	Total	Hom.	Fém.	Total	Hom.	Fém.	Total	**Sénégal**
Non	57,6	61,9	60,2	61,8	62,1	62,0	62,8	62,0	62,3	**61,6**
Oui, je ne peux plus travailler	10,7	6,7	8,3	12,4	11,4	11,7	14,7	14,1	14,3	**12,0**
Non trop âgé	8,0	5,9	6,7	8,0	8,3	8,2	7,7	8,3	8,0	**7,7**
Oui, je ne peux plus aller à l'école	3,9	4,1	4,0	5,2	4,7	4,9	4,5	3,2	3,7	**4,1**
Non déclarés	19,9	21,3	20,7	12,6	13,6	13,2	10,3	12,5	11,6	**14,6**
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	**100**

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

9.1.3.7. Etat de santé de la Population

Par continuité à l'Enquête sur la Pauvreté et la Structure Familiale (EPSF_2006), celle de 2011 a permis aussi de collecter des informations sur l'état de santé actuel de la population, les maladies chroniques, handicap et blessures dont souffre la population, la durée de la maladie, le lieu de consultation et la distance par rapport aux structures sanitaires. Ainsi, l'analyse portera sur ces informations selon certaines variables démographiques telles que le sexe et le milieu de résidence pour cerner les disparités mais aussi préciser d'éventuelles évolutions entre les deux passages.

9.1.3.8. Problème de santé durant les 3 derniers mois selon le milieu de résidence

Durant les trois derniers mois précédant l'enquête, il apparait que 23 % de la population ont déclaré avoir des problèmes de santé contre 74,3 % ayant déclaré n'avoir pas eu de problème de santé. Dans la même période et selon le milieu de résidence, moins d'un quart de la population a connu une maladie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Du point de vue relatif, l'agglomération dakaroise (25,1 %) connaît plus de malades que les autres villes (20 %) et le milieu rural (23,4%).

Tableau 9.10 : Répartition de la population par statut de santé selon le milieu de résidence

Problème de santé les 3 derniers mois	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	Col %	Col %	Col %	Col %
Oui	25,1%	20,0%	23,4%	23,0%
Non	71,5%	77,0%	74,3%	74,3%
ND	3,5%	3,0%	2,3%	2,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD. EPSF_2011

9.1.3.9. Problème de santé durant les 3 derniers mois par milieu de résidence selon le sexe

Dans l'ensemble, il apparait à travers l'EPSF_II, qu'aussi bien les hommes que les femmes enregistrent des proportions de problème de santé absolument plus faibles, tous milieux de résidence confondus. A Dakar, 22,5 % des hommes et 27,5 % des femmes ont répondu avoir des problèmes de santé. Dans les autres villes, ces proportions représentent respectivement 16,4 % et 23,2 %. En milieu rural, les hommes et les femmes qui ont déclaré avoir des problèmes de santé représentent respectivement 21,4 % et 25,2 %.

Il est à noter que du point de vu relatif, les femmes sont plus affectées avec 27,5% contre 22,5% pour les hommes à Dakar, 23,2 % contre 16,4 % dans les autres villes et 25,2 % contre 21,4% en milieu rural.

Tableau 9.11 : Répartition de la population par problème de santé et par milieu de résidence selon le sexe

Problème de santé les 3 derniers mois	Milieu de résidence						Total
	Dakar		Autres villes		Milieu rural		
	Sexe		Sexe		Sexe		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
	Col %	Col %	Col %	Col %	Col %	Col %	Col%
Oui	22,5%	27,5%	16,4%	23,2%	21,4%	25,2%	23,0%
Non	73,7%	69,4%	81,0%	73,6%	76,6%	72,3%	74,3%
ND	3,8%	3,2%	2,6%	3,2%	2,0%	2,5%	2,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD. EPSF_2011

9.1.3.10. Symptôme de la maladie et milieu de résidence

Les symptômes de maladies développés par les populations les plus fréquents et d'ampleur importante sont par ordre ceux liés aux maux de tête (27,4%), ceux liés à la fièvre (17,5%) et ceux en relation avec les maux de ventre (15,2%). Les symptômes de maladie les plus rares dans la population sont ceux relatifs aux troubles de la vue (0,1 %), de mémoire (0,1 %) et de l'équilibre (0,1 %). Il faut remarquer que les diarrhées (5,9 %) et les maux de jambes (4,1 %) sont également des problèmes de santé publique non négligeables.

Selon le milieu de résidence, les mêmes tendances se dessinent aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine. En effet, en milieu rural, les symptômes les plus fréquents et d'ampleur importante sont les maux de tête (29,8 %) ; suivent les maux de ventre (15,8 %) et la fièvre (14,4 %). Il en de même dans les autres villes où on enregistre 24,3% pour les maux de tête, 19,4% pour les maux de ventre et 14,8% pour la fièvre. Il faut cependant noter que dans l'agglomération Dakaroise, les symptômes liés à la fièvre sont plus récurrents avec une prévalence de 26, 1 % ; suivent les maux de tête (24,8%) et les maux de ventre (10,8%).

Par ailleurs, on observe que les maux de tête sont relativement plus importants en milieu rural (29,8 %) que dans les autres villes (24,3 %) et à Dakar (24,8%). S'agissant du mal de ventre, il est plus important dans les autres villes (19,4 %), comparées au milieu rural (15,8%) et à l'agglomération dakaroise (10,8%). Quant à la fièvre, elle reste dominante dans l'agglomération dakaroise (26,1 %), comparée aux autres milieux de résidence où on enregistre des prévalences de 14,8 % dans les autres villes et 14,4 % en milieu rural.

Tableau 9.12 : Répartition de la population par symptôme de la maladie selon le milieu de résidence

Symptôme de la maladie	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres. villes	Milieu rural	
	Col %	Col %	Col %	Col%
Mal de gorge	1,0%	1,2%	,8%	,9%
Mal de tête	24,8%	24,3%	29,8%	27,4%
Mal aux oreilles	1,1%	1,1%	,8%	,9%
Mal de ventre	10,8%	19,4%	15,8%	15,2%
Mal aux jambes	4,0%	4,1%	4,2%	4,1%
Mal de poitrine	2,2%	3,5%	3,5%	3,2%
Mal au dos	1,7%	2,7%	3,2%	2,7%
Mal aux yeux	1,9%	2,5%	3,4%	2,8%
Diarrhée	2,9%	4,3%	7,9%	5,9%
Vomissements	2,3%	3,5%	2,8%	2,8%
Fièvre	26,1%	14,8%	14,4%	17,5%
Perte de connaissance	,3%	1,0%	,8%	,7%
Manque de force	1,5%	1,1%	1,2%	1,3%
Troubles de la vue	,3%		,1%	,1%
Troubles de mémoire		,1%	,1%	,1%
Troubles de l'équilibre	,0%	,2%	,1%	,1%
Problème de peau	1,9%	1,7%	1,0%	1,4%
Parasites ou vers	,4%	,4%	,2%	,3%
Blessure	2,6%	2,8%	2,0%	2,3%
Autre	13,0%	10,8%	7,3%	9,5%
ND	1,3%	,6%	,6%	,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD. EPSF_2011

9.1.3.11. Lieu de consultation et le milieu de résidence du patient

A l'image des conclusions faites par la première phase de l'ESPF I, celles de la deuxième phase de cette enquête montrent que les structures sanitaires publiques sont plus sollicitées que les structures privées. En effet, parmi les malades déclarés, plus de la moitié (54,1 %) utilisent les structures de santé publiques qui sont constituées d'hôpitaux, dispensaires/postes de santé publique, centres de santé ou cases de santé. Les structures sanitaires privées (médecin, médecin d'entreprise, pharmacie, privé chrétien/ONG, médecin/infirmier de quartier et clinique) ne sont visitées que par 11,9 % de patients. Ces niveaux de fréquentation des différentes structures privées ont connu une légère augmentation 19,4 % 2006 contre 19% en 2011. Cela pourrait s'expliquer par une plus grande accessibilité financière et géographique de ces structures privées.

Selon le milieu de résidence, Il apparait qu'au niveau des structures publiques, les centres de santé et les dispensaire/poste de santé sont plus fréquentés que les hôpitaux, quelque soit le milieu de résidence. Toutefois, il importe de noter que les hôpitaux publics et les centres de santé sont relativement plus sollicités en milieu urbain (12,9 % pour Dakar urbain et 11,9 % pour les autres villes pour les hôpitaux ; 17 % pour Dakar urbain et 14,5 % pour les autres villes pour les centres de santé) qu'en milieu rural (5,6 % pour les hôpitaux et 6,5 % pour les centres de santé).

Les structures privées sont relativement plus fréquentées par les malades résidant dans le milieu urbain (dont 22,3 % à Dakar et 13,1 % dans les autres villes) que ceux résidant en milieu rural (6,6 %). Ceci pourrait s'expliquer par une meilleure accessibilité financière en milieu urbain, comparativement au milieu rural, quand on sait que les structures sanitaires privées sont plus chères que celles du public.

Par ailleurs, le recours à la médecine traditionnelle reste toujours une pratique actuelle au Sénégal. Parmi les personnes souffrant d'une maladie, 2,7 % ont déclaré avoir sollicité les services d'un guérisseur /marabout. Selon le milieu de résidence, la pratique est relativement plus importante dans les autres villes où l'on note une proportion de 3,3 % contre 1,7 % à Dakar et 3 % en milieu rural. La faiblesse du niveau de fréquentation à Dakar s'explique par l'effet de la modernité et des meilleures conditions de vie. En effet, la culture et les traditions exercent une grande influence sur la population rurale. Dans le milieu rural confronté au problème de pauvreté, les gens ont tendance à trouver la sécurité dans les us et les coutumes traditionnels qui régissent les comportements et les pratiques des individus.

Tableau 9.13 : Répartition des patients par lieu de traitement selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Lieu traitement maladie (1ère fois)	%	%		%
Pas de soin	17,5	26,8	34,2	28,5
Guérisseur/marabout	1,7	3,3	3,0	2,7
Médecin privé	6,3	1,3	1,5	2,7
Pharmacie privée	7,5	2,2	0,5	2,6
Médecin/infirmier de quartier	1,9	2,3	1,9	2,0
Hôpital public	12,9	11,9	5,6	8,7
Centre de santé	17,0	14,5	6,5	10,8
Dispensaire/poste de santé	25,2	27,3	39,4	33,4
Case de santé	0,1	0,1	2,1	1,2
Privé chrétien/ONG	3,5	5,3	1,4	2,7
Médecin d'entreprise	0,4	0,5	0,0	0,2
Clinique privée	2,7	1,5	1,3	1,7
Autre	1,6	1,9	0,9	1,3
ND	1,6	1,0	1,5	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.1.3.12. Distance au lieu du traitement et milieu de résidence

La décision d'aller se consulter ne dépend pas seulement de la disponibilité financière mais aussi de la localisation de la structure de santé et de la disponibilité de moyens de transport. La contrainte de se déplacer souvent sur de longues distances et le manque de transport constituent des facteurs freinant la décision d'aller consulter des services de santé. En effet, face aux inégalités de revenu, certains ménages sont souvent dépourvus de moyens financiers ; ceux-ci ne peuvent faire face aux deux exigences qui accompagnent le recours aux soins de santé : payer le transport pour rallier la structure sanitaire et, une fois sur place, payer les soins dont les patients auront besoin. Ces deux facteurs, bien qu'étant non médicaux, influencent néanmoins sur la santé des populations.

L'examen du tableau ci-après montre qu'un peu plus de la moitié (50,3 %) des patients sénégalais font entre 10 km et 50 km pour se rendre à un lieu de traitement. Les patients qui font moins d'un km représentent 44,4 %. Ceux qui font au moins 50 km sont plus rares et ne représentent que 2,5 % des patients qui font des consultations.

La répartition des patients selon le milieu de résidence et la distance de leur lieu de traitement montre des disparités. Dans l'agglomération dakaroise, il apparait que les patients qui font moins d'un km pour rallier leur lieu de traitement sont majoritaires et représentent plus de la moitié des patients (58,3%). Ceux qui font entre 10 et 50 km représentent 38,3 %. Dans les autres villes et en milieu rural, on observe le contraire, car les malades qui font entre 10 et 50 km sont majoritaires et représentent respectivement 51,3 % et 57%. Il faut noter que, quelque soit le milieu de résidence, les malades qui se trouvent à au moins 50 km sont largement minoritaires.

Tableau : 9.14 : Répartition des patients par distance au lieu de traitement selon le milieu de résidence

Distance du lieu de traitement maladie actuelle (1ère fois)	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
Moins de 1 km	58,3	44,7	36,0	44,4
10 - 50 km	38,3	51,3	57,0	50,3
50 km et +	0,4	2,4	3,9	2,5
ND	3,0	1,7	3,0	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

Par ailleurs, les malades situés à moins d'un km sont relativement plus nombreux à Dakar (58,3 %) que dans les autres villes (44,7 %) et en milieu rural (36 %). La tendance s'inverse pour les malades situés à plus de 10 km de leur lieu de traitement ; ceux-ci sont relativement plus nombreux dans les autres villes (53,7 %) et en milieu rural (60,9 %) que dans l'agglomération dakaroise (38,7 %).

9.1.3.13. Statut de traitement et milieu de résidence

Parmi les patients interrogés, 80,7 % ont déclaré n'être pas en traitement contre 17,3% qui ont déclaré être en traitement. La même tendance s'observe dans tous les milieux de résidence. Il faut cependant noter que les malades qui ont déclaré n'étant plus en traitement sont relativement plus élevés à Dakar (82,4 %) et en milieu rural (81, 9 %) que dans les autres villes (75 %). En revanche, pour ceux qui sont toujours en traitement, on les retrouve en

majorité dans les autres villes où ils représentent 23,7 % contre 15,7 % aussi bien à Dakar qu'en milieu rural.

Tableau : 9.15 : Répartition des patients par état du traitement selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	rural	
Toujours en traitement	%	%		%
Oui	15,7	23,7	15,7	17,3
Non	82,4	75,0	81,9	80,7
ND	1,9	1,4	2,4	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.1.3.14. Statut du traitement du patient

Parmi les patients interrogés, l'écrasante majorité ont déclaré ayant terminés leur traitement (91,2 %). Les patients ayant interrompu leur traitement ne représentent que 5,5 %.

Les personnes malades qui ont terminé leur traitement sont relativement moins nombreuses dans l'agglomération dakaroise (90,8 %) que dans les autres villes (91,5 %) et dans le monde rural (91,2 %). Pour ceux qui ont interrompu leur traitement, on les retrouve plus dans les autres villes (6,1 %) qu'à Dakar (5,9%) et en milieu rural.

Tableau 9.16 : Répartition des patients par statut du traitement selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	rural	
Fin du traitement	%	%		%
Interrompu	5,9	6,1	5,0	5,5
Terminé	90,8	91,5	91,3	91,2
ND	3,3	2,4	3,7	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.1.3.15. Raisons de non consultance selon le milieu de résidence

L'éloignement des services de santé, l'indisponibilité des traitements et la cherté des soins sont autant de facteurs qui justifient la non consultation des services de santé.

Les deux principales raisons de non consultance représentent 82,3 % et sont relatives à la non gravité de la maladie et la cherté de la consultation. Il importe de noter que la cherté de la consultation (33,8 %) constitue la cause la plus fréquente derrière la non gravité de la maladie (48,5 %). L'éloignement des services de santé ainsi que l'attente trop longue ont été évoqués par les patients comme causes de non consultation ; ces dernières représentent respectivement 3,3 % et 1,5 %.

Les deux premières causes de non consultance notées ci- dessus se maintiennent également à Dakar 79,9% (dont 56,9 % pour les cas de maladie pas grave et 23 % pour les causes de consultation chère), dans les autres villes 83,3 % (dont 62,2 % pour les cas de maladie pas grave et 21,1 % pour les causes de consultation chère) et en milieu rural 82,6 % (dont 42,6 % pour les cas de maladie pas grave et 40 % pour les causes de consultation chère).

Les patients qui brandissent l'argument de non gravité de leur maladie sont relativement plus nombreux dans les autres villes (62,2 %) qu'à Dakar (56,9%) et en milieu rural (42,6%). En revanche, ceux qui ont évoqué la cause de non consultance relative à sa cherté sont relativement plus nombreux dans le monde rural (40 %) que dans les autres villes (21,1 %) et dans l'agglomération dakaroise (23 %). Le problème de l'éloignement des services de santé a plus touché les patients du monde rural (4,5 %), suivis de ceux résidant dans les autres villes (1,3%) et dans une moindre mesure ceux résidant à Dakar (0,7 %).

Tableau 9.17 : Répartition des patients par type de raison de non soin selon le milieu de résidence

Raison de ne pas se soigner maladie actuelle	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	rural	
	%	%	%	%
Maladie pas grave	56,9	62,2	42,6	48,5
Trop cher	23,0	21,1	40,0	33,8
Pas de médecin	0,0	0,3	1,1	0,8
Service de santé éloigné	0,7	1,3	4,5	3,3
Attente trop longue	1,9	2,9	1,0	1,5
Mauvais accueil	0,0	0,5	0,0	0,1
Besoin de personne	1,4	1,3	0,6	0,9
Pas de traitement	0,3	1,3	1,5	1,3
Autre	7,6	3,1	4,9	5,0
ND	8,2	6,1	3,7	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.1.3.16. Empêchement du patient

Parmi les patients interrogés, 25,6 % ont connu un empêchement lié à la maladie déclarée lors de l'enquête contre 60,2 % n'ayant pas connu d'empêchement. Il faut noter que 7,9 % de patients ont été déjà incapables avant de contracter la maladie qui est déclarée.

Dans le monde rural, on enregistre 25,2 % de patients qui ont connu un empêchement à cause de leur maladie contre 56,9 % n'ayant pas eu d'empêchement. Seuls 7,8 % de malades ont déjà été incapables. Dans les autres villes du Sénégal, les patients qui ont eu un empêchement lié à leur maladie représentent 25,2 % contre 60,5 % qui n'enregistrent pas d'empêchement. Ceux dont leur incapacité est indépendante de leur maladie actuelle représentent 8 %. Dans l'agglomération dakaroise, 18,2 % de patients ont eu un empêchement lié à leur maladie actuelle au moment où 7,9 % ont une incapacité qui n'est pas causée par cette maladie.

Les patients qui ont une incapacité causée par leur maladie actuelle sont relativement plus élevés en milieu rural où ils représentent 29,1 % contre 25,2 % dans les autres villes et 18,2 % dans l'agglomération dakaroise. S'agissant de ceux qui ont une incapacité indépendante de leur maladie actuelle, il n'existe pas une différence de taille selon le milieu de résidence. Ils

sont néanmoins légèrement plus élevés dans les autres villes du pays (8 %) contre 7,9 % à Dakar et 7,8 % en milieu rural.

Tableau 9.18 : Répartition des patients par catégorie d'empêchement selon le milieu de résidence

Maladie actuelle : empêchement	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Déjà incapable de mener une activité	7,9	8,0	7,8	7,9
Oui	18,2	25,2	29,1	25,6
Non	67,1	60,5	56,9	60,2
ND	6,8	6,4	6,2	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.1.3.17. Durée de l'empêchement

D'une manière générale, il apparait dans le tableau ci-après que la proportion de patients empêchés décroît avec la durée de l'empêchement. Les patients qui ont déclaré être empêchés par la maladie pendant moins d'une semaine représentent 57,2 %, soit plus de la moitié des patients. Ceux qui sont empêchés pendant une durée de 15-30 jours représentent 27,8 %. Les patients qui ont une durée d'empêchement d'au moins 3 mois sont minoritaires et ne représentent que 1,3 %.

La même tendance est observée, quelque soit le milieu de résidence.

Par ailleurs, du point de vue relatif, on retrouve plus les patients empêchés de moins d'une semaine en milieu rural (59,7 %) que dans les autres villes (55,8 %) et dans l'agglomération dakaroise (50,1 %). En revanche, pour la durée d'empêchement de 7-15 jours, les patients les plus concernés se retrouvent en majorité à Dakar et représentent 32,4 % contre 26, 9 % dans les autres villes et 26, 8 % dans le monde rural.

Tableau 9.19 : Répartition des patients par durée d'empêchement selon le milieu de résidence

Durée empêchement	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Moins d'une semaine	50,1	55,8	59,7	57,2
7 - 15 jours	32,4	26,9	26,8	27,8
15 - 30 jours	9,8	8,0	6,4	7,3
1 - 3 mois	6,5	5,9	4,4	5,1
3 mois ou +	0,7	1,8	1,3	1,3
ND	0,5	1,6	1,5	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.2. SANTE DES FEMMES ENCEINTES

9.2.1. Les femmes enceintes

La proportion de femmes enceintes au moment de l'enquête est estimée à 4,1 % contre 89, 1 % de femmes non enceintes.

En milieu rural, les femmes enceintes représentent 4,8 % contre 88,9 % de femmes ayant déclaré être non enceintes. A Dakar ou dans les autres villes du pays, la proportion de femmes enceintes n'atteint pas 4 %.

Il faut noter que les femmes ayant déclaré être enceintes au moment de l'enquête sont relativement plus nombreuses en milieu rural (4,8 %) que dans les autres villes du Sénégal (3,7 %) et dans l'agglomération dakaroise (3,2%).

Tableau 9.20 : Répartition des femmes par situation de grossesse selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Femme enceinte actuellement	%	%	%	%
Oui	3,2	3,7	4,8	4,1
Non	89,9	88,8	88,9	89,1
ND	6,9	7,5	6,3	6,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.2.2. Durée de la grossesse

Parmi les femmes enceintes qui sont interrogés, un peu plus de la moitié (51,1 %) sont à au moins 6 mois de grossesse. Celles dont leur grossesse a duré entre 3- 6 mois représentent 33,2 % devant celles qui sont enceintes de moins de 3 mois qui représente 8,2 %.

La même tendance se dessine aussi bien à Dakar, dans les autres villes que dans le milieu rural. En effet, pour chacun de ces types de milieux de résidence, la proportion de femmes enceintes augmente avec la durée de la grossesse (voir tableau ci- après).

Les femmes enceintes d'au moins 6 mois et plus sont relativement plus représentées à Dakar et représentent 54,5 % contre 52,3 % dans les autres villes et 49,5 % en milieu rural. Celles qui sont enceintes de 3-6 mois sont plus importantes dans les autres villes du pays (35,3 %) que dans le monde rural (35 %) et à Dakar (25,6 %). Quant à celles qui sont enceintes de moins de 3 mois, on les retrouve plus à Dakar (10,7 %) qu'en milieu rural (8,4 %) et dans les autres villes du pays (5,4 %).

Tableau 9.21 : Répartition des femmes par durée de la grossesse selon le milieu de résidence

Nombre de mois enceinte	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
Moins de 3 mois	10,7	5,4	8,4	8,2
3 - 6 mois	25,6	35,3	35,0	33,2
6 mois ou +	54,5	52,3	49,5	51,1
ND	9,2	7,1	7,0	7,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.2.3. Consultations prénatales

Parmi les femmes enceintes, l'écrasante majorité (83,3 %) a eu à consulter un médecin ou une sage-femme au cours de sa grossesse.

Selon le milieu de résidence, il apparait qu'en milieu rural, elles représentent 81,7 % de femmes enceintes ayant été consultées par un médecin ou une sage-femme. Dans les autres villes du pays et à Dakar, elles représentent respectivement 86,4 % et 84,6 % de femmes enceintes ayant été consultées par un médecin ou une sage-femme.

Les femmes qui ont eu à consulter un médecin ou une sage-femme au cours de leur grossesse sont relativement plus importantes dans les autres villes et représentent 86, 4 % contre 84,6 % à Dakar et 81,7 % dans le monde rural.

Tableau 9.22 : Répartition des consultations prénatales selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
Avez-vous consultez un médecin ou une sage femme	%	%	%	%
Oui	84,6	86,4	81,7	83,3
Non	8,3	6,5	13,5	11,0
ND	7,1	7,1	4,7	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.2.4. Nombre de visites pendant la grossesse

La répartition des femmes enceintes par nombre de visites pendant la grossesse selon le milieu de résidence montre que celles qui ont fait 2 ou 3 visites sont majoritaires avec respectivement 32,4 % et 31,9 %. Elles sont suivies de celles qui ont fait une seule visite (20,8 %). Les femmes enceintes ayant effectué au moins 4 visites prénatales sont minoritaires et représentent 14,5%.

En milieu rural et dans les autres villes du pays, les visites prénatales au nombre de « 2 visites » ou « 3 visites » sont plus fréquentes chez les femmes enceintes. En effet, 33,3 % de femmes rurales ont eu à faire 2 visites et 34,9% en ont fait 3 visites. Dans les autres villes, 35,9 % ont fait 2 visites et 32,1 % en ont fait 3 visites prénatales. Celles ayant effectué plus de 4 visites sont plus rares et représentent 10,2 % en milieu rural et 10,6 % dans les autres villes. En revanche à Dakar, les femmes enceintes ayant fait plus de 4 visites prénatales (31,5 %) sont majoritaires. Elles sont suivies de celles qui en ont fait 2 ou 3 visites et représentent respectivement 25,9% et 23,1 %. Celles qui n'ont fait qu'une seule visite sont plus rares et représentent 19, 6%.

Il faut noter que les femmes enceintes ayant effectué plus de 4 visites sont relativement plus importantes à Dakar (31,5 %) que dans les autres villes (10,6 %) et en monde rural (10,2 %). En revanche, celles ayant fait moins de 3 visites prénatales sont plus fréquentes dans les autres villes et en milieu rural qu'à Dakar (voir tableau ci-après).

Tableau 9.23 : Répartition du nombre de visites prénatales selon le milieu de résidence

Nombre de visites pendant la grossesse	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
1 visite	19,6	21,5	21,0	20,8
2 visites	25,9	35,9	33,3	32,4
3 visites	23,1	32,1	34,9	31,9
4 visites ou +	31,5	10,6	10,2	14,5
ND	0,0	0,0	0,6	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.2.5. Lieu où la femme pense accoucher

La majorité ? (C'est toujours supérieur à 50%, alors qu'ici on parle de 39,2% ci-dessous) des femmes enceintes au moment de l'enquête, soit 39,2 % pensent accoucher dans un dispensaire. Elles sont suivies de celles qui pensent accoucher dans un centre de santé (23,1 %), celles qui pensent accoucher dans un hôpital (12,4 %), à domicile (11 %), dans une clinique 5 %. Les femmes qui croient accoucher chez une autre personne sont minoritaires et se chiffrent à 0,6 %.

En milieu urbain, les femmes enceintes qui pensent accoucher dans un dispensaire ou dans un centre de santé (35,5 % et 24,1 %) sont majoritaires. Celles-ci sont suivies par celles qui croient accoucher dans un hôpital (19,3 %) ou dans une clinique (12,6 %). Les femmes qui pensent accoucher chez une autre personne sont estimées à 0,7 %. Il faut noter qu'à Dakar, aucune femme ne pense accoucher à domicile. Dans les autres villes du pays, la même tendance se dégage pour les femmes qui pensent accoucher dans des structures sanitaires comme les dispensaires (30,4 %), les centres de santé (27,5 %) ou les hôpitaux (23,1 %). Celles qui pensent accoucher à domicile sont en revanche estimées à 4, 2% au moment où aucune femme ne pense accoucher chez une autre personne.

La même situation se dessine aussi dans le monde rural pour les femmes désireuses d'accoucher dans un dispensaire (43,5 %) ou dans un centre de santé (21,1 %). Toutefois, il importe de noter que celles qui désirent accoucher à domicile sont absolument importantes et sont estimées à 17,2 %. Les hôpitaux (6,2 %) et les cliniques (1,8 %) font parmi des structures sanitaires dans lesquelles les femmes enceintes comptent accoucher.

Tableau 9.24 : Répartition des femmes par lieu d'accouchement attendu selon le milieu de résidence

Lieu où la femme pense accoucher	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
	%	%	%	%
Hôpital	19,3	23,1	6,2	12,4
Clinique	12,6	6,6	1,8	5,0
Dispensaire	35,5	30,4	43,5	39,2
Centre de santé	24,1	27,5	21,1	23,1
A domicile	0,0	4,2	17,2	11,0
Chez une autre personne	0,7	0,0	0,8	0,6
Autre	0,0	0,0	3,1	1,8
ND	7,9	8,1	6,2	6,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

Par ailleurs, il faut préciser que les femmes enceintes qui pensent accoucher dans un dispensaire sont relativement plus importantes en milieu rural (43,5 %) qu'en milieu urbain (35,5 % à Dakar et 30,4 % dans les autres villes du pays). En revanche, s'agissant des centres de santé, les femmes sont plus importantes en milieu urbain (27,5 % dans les autres villes et 24,1 % à Dakar) qu'en milieu rural (21,1%). La même tendance s'observe pour celles qui croient accoucher dans un hôpital ou dans une clinique.

Pour les femmes qui pensent accoucher à domicile, elles sont relativement plus présentes en milieu rural où on observe 17,2 % contre 4, 2 % dans les autres villes et aucune à Dakar.

9.2.6. Période d'accouchement et milieu de résidence

Les résultats de l'EPSF-II ont montré que la majorité des femmes sénégalaises (39,6 %), au moment de l'enquête ? ont accouché dans les années 2000 et après. Il apparait d'une manière globale que la proportion de femmes qui ont eu leur dernier accouchement décroit avec le temps. Il importe de noter que 40,8 % de femmes n'ont jamais accouché dans la période considéré.

Selon le milieu de résidence, la même tendance se dessine, même s'il faut remarquer que les femmes qui n'ont jamais accouché sont relativement plus élevées en milieu urbain (48,9 % à Dakar et 43,2 % dans les autres villes du pays) qu'en milieu rural (35,6 %).

Par ailleurs, les femmes n'ayant jamais accouché sont relativement majoritaires en milieu urbain où on les estime à 48,9 % dans l'agglomération dakaroise et à 43,2 % dans les autres villes du pays contre 35,6 % en milieu rural. Il faut préciser que c'est seulement avant 1970 et dans les années 2000 et après que les femmes rurales qui ont accouché dans ces périodes soient relativement plus élevées que celles vivant en zone urbaine.

Tableau 9.25 : Répartition des patients par période d'accouchement selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Période dernier accouchement	%	%	%	%
Avant 1970	0,7	1,0	1,4	1,1
1970 – 1980	2,3	3,3	2,8	2,8
1980 – 1990	6,4	6,0	5,4	5,8
1990 – 2000	9,7	10,2	9,9	9,9
2000 et après	32,1	36,3	44,9	39,6
N'a jamais accouché	48,9	43,2	35,6	40,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.2.7. Nombre de visites prénatales et durée de la grossesse

La répartition des femmes enceintes par fréquence de visite prénatale selon le nombre de mois enceintes montre que celles qui ont fait 2 et 3 visites prénatales sont absolument plus importantes. Celles-ci représentent respectivement 32,4 % et 31,9 % et sont suivies de celles qui ont connu une seule visite (20,8 %). Celles qui ont fait plus de 4 visites (14,5 %) sont minoritaires.

Pour les femmes enceintes de moins de 3 mois, 76,3% ont fait une visite, 13,5 % en ont fait 2 visites, 10,2% 3 visites et aucune n'a fait plus de 3 visites prénatales. Pour celles enceinte de 3-6 mois, 40,7% ont fait une visite, 34,8 % ont fait 2 visites, 21,8 % 3 visites et 2,8 % n'ont fait que 4 visites prénatales et plus. Il importe de noter qu'à 6 mois ou plus de grossesse, les femmes ayant fait 2 ou 3 ou 4 visites sont absolument majoritaires et représentent respectivement 32,3 %, 39,3 % et 22,8 %. Celles ayant fait une visite ne représentent que 5 %.

Les femmes qui ont fait 1 visite prénatale et ayant eu moins de 3 mois de grossesse (76,3%) sont relativement plus importantes que celles à 3-6 mois de grossesse (40,7 %) et celles à 6 mois ou + de grossesse (5 %). Pour celles qui ont fait 2 visites, on les retrouve plus chez les

femmes qui ont 3-6 mois de grossesse (34,8 %), comparées à celles qui sont à moins de 3 mois de grossesse (13,5%) et à 6 mois et + de grossesse (32,3 %). En revanche, pour celles qui ont connu 3 ou 4 visites et plus, les femmes enceintes de 6 mois et plus sont relativement majoritaires et représentent respectivement 39,3 % et 22 %.

Tableau 9.26 : Répartition de femmes par nombre de visites prénatales et par milieu de résidence selon le nombre de mois de grossesse

	Dakar				
	Nombre de mois enceintes				
	Moins de 3 mois	**3 - 6 mois**	**6 mois ou +**	**ND**	**Total**
Nombre de visites pendant la grossesse	%	%	%	%	%
1 visite	100,0	40,8	3,5	0,0	19,6
2 visites	0,0	25,1	25,7	100,0	25,9
3 visites	0,0	17,6	28,5	0,0	23,1
4 visites ou +	0,0	16,6	42,3	0,0	31,5
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Autres villes				
	%	%	%	%	%
1 visite	100,0	43,2	3,5	0,0	21,5
2 visites	0,0	40,3	35,0	0,0	35,9
3 visites	0,0	16,5	43,7	0,0	32,1
4 visites ou +	0,0	0,0	17,8	0,0	10,6
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
	Milieu rural				
	%	%	%	%	%
1 visite	62,6	39,6	6,1	20,0	21,0
2 visites	21,4	35,3	33,7	17,8	33,3
3 visites	16,1	25,1	41,6	62,2	34,9
4 visites ou +	0,0	0,0	17,5	0,0	10,2
ND	0,0	0,0	1,0	0,0	0,6

Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Ensemble				
	%	%	%	%	%
1 visite	76,3	40,7	5,0	13,9	20,8
2 visites	13,5	34,8	32,3	42,8	32,4
3 visites	10,2	21,8	39,3	43,2	31,9
4 visites ou +	0,0	2,8	22,8	0,0	14,5
ND	0,0	0,0	0,6	0,0	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

En milieu rural, les femmes ayant fait 2 ou 3 visites sont absolument plus importantes et représentent respectivement 33,3 % et 34, 9 %. Elles sont suivies de celles qui ont fait 1 visite (21 %) et 4 visites ou + (10,2 %).

Pour les femmes rurales qui sont à moins de 3 mois de grossesse, l'écrasante majorité, soit 62,6 % ont fait 1 visite. Elles sont suivies de celles qui ont fait 2 visites (21,4 %) puis de 3 visites (16,1 %). Il faut noter qu'aucune femme n'a fait plus de 3 visites. Les femmes rurales qui sont à 3-6 mois de grossesse ont en majorité effectué 1 ou 2 visites. Celles-ci représentent respectivement 39,6 % et 35,3 %. Celles qui ont fait 3 visites représentent 25,1 %. On remarque aussi qu'aucune femme rurale n'a effectué plus de 3 visites. Quant aux femmes rurales étant à 6 mois ou + de grossesse, on constate que la majorité absolue (41,6 %) a effectué 3 visites. Celles qui ont effectué 1 ou 2 visites représentent respectivement 6,1 % et 33,7 %.

Il importe de noter que les femmes ayant effectué 1 visite prénatale sont relativement plus représentées chez celles dont la durée de grossesse est de moins de 3 mois (62,6 %) contre 39,6 % et 6,1 % pour celles dont la durée de la grossesse est respectivement de 3-6 mois et 6 mois ou+. En revanche, pour les femmes qui ont fait 2 visites, la majorité relative (35,3 %) se trouve chez celles dont la durée de grossesse est 3- 6 mois. Ces dernières sont suivies de celles dont la durée de la grossesse est de 6 mois et + qui représentent 33,7 %.

En milieu urbain, l'agglomération dakaroise et les autres villes du pays donnent des résultats non semblables.

A Dakar, la majorité absolue des femmes enceintes (31,5 %) ont effectué 4 visites ou +. Elles sont suivies de celles qui ont effectué 2 ou 3 visites prénatales et représentent respectivement 25,9 % et 23, 1 %. Les femmes ayant effectué 1 visite sont relativement minoritaires et sont estimées à 19,6 %. Pour les femmes dont la grossesse est d'une durée de moins de 3 mois, elles ont toutes effectué 1 visite prénatale. S'agissant de la durée de grossesse de 3-6 mois,

40,8 % ont fait une visite contre 25,1 % pour 2 visites, 17,6 % pour 3 visites et 16,6 % pour 4 visites ou +. Les femmes à durée de grossesse de 6 mois ou + sont absolument plus représentées chez celles qui ont fait 4 visites ou +, soit 42,3 %. Elles sont suivies de celles qui ont fait 2 visites (25,7 %) ou 3 visites (28,5 %).

Les femmes dakaroises ayant fait 1 visite sont de loin relativement plus nombreuses chez celles dont la durée de la grossesse est de moins de 3 mois. Celles-ci représentent 100 % contre 40,8 % et 3,5 % chez les femmes à durée de grossesse respective de 3-6 mois et 6 mois ou +. Pour celles ayant fait 2 visites, 3 ou plus de 4 visites, elles sont relativement plus représentées chez celles à durée de grossesse de 6 mois ou +.

Dans les autres villes du pays, 35,9 % de femmes enceintes ont effectué 2 visites contre 32,1 % pour 3 visites, 21,5 % pour 1 visite et 10,6 % pour 4 visites ou +. Pour une durée de grossesse de moins de 3 mois, toutes les femmes ont fait une visite et aucune n'a fait 2 visites ou plus. Pour une durée de grossesse de 3- 6 mois, on enregistre 43,2 % de femmes ayant fait 1 visite prénatale contre 40,3 % pour 2 visites et 19,5 % pour 3 visites. Une situation inverse se dessine pour les femmes dont leur durée de grossesse dépasse 6 mois. Pour ces dernières, la majorité absolue (43,7 %) a effectué 3 visites contre 35 % qui en ont fait 2 visites.

Les femmes des autres villes sénégalaises ayant fait 1 visite sont relativement plus nombreuses chez celles qui ont moins de 3 mois de grossesse. Ces dernières représentent 100 % contre 43,2 % pour celles dont la durée de grossesse est de 3-6 mois, 3,5 % pour une durée de grossesse de plus de 6 mois. Il importe de noter que pour au moins 2 visites prénatales, les femmes à durée de grossesse de moins de 3 mois sont largement minoritaires, comparées à celles à durée de grossesse supérieure.

9.2.8. Consultation par du personnel qualifié pendant la dernière grossesse et période du dernier accouchement

D'une manière générale, l'EPSF_II montre que l'écrasante majorité des femmes ont été consultées par un médecin ou une sage-femme pendant la dernière grossesse. Ces dernières représentent 81,4 % contre 13,7 % qui ne sont pas consultées par ce type de personnel.

Il faut noter qu'avant 1970, les femmes ayant déclaré avoir été consultées par du personnel qualifié (21,1 %) étaient absolument minoritaires par rapport à celles qui en avaient pas bénéficié (71,4 %). En revanche, à partir de 1970 jusqu'après les années 2000, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une consultation par du personnel qualifié pendant la dernière grossesse est plus élevée que celle de femmes qui n'en ont pas bénéficié (voir tableau ci-après). Par ailleurs, on observe dans le temps, une augmentation relative des femmes ayant été consultées par du personnel qualifié pendant leur dernière grossesse. Cette proportion est ainsi passée de 21,1 % avant 1970 à 90,2 % en 2000 et après.

Tableau 9.27 : Répartition des femmes consultées par type de personnel de santé et par milieu de résidence selon leur dernier accouchement

	Dakar					
	Période dernier accouchement					
	Avant 1970	1970 - 1980	1980 - 1990	1990 - 2000	2000 et après	Total
Consultation d'un médecin ou d'une sage femme pendant la dernière grossesse	%	%	%	%	%	%
Oui	60,5	83,1	90,3	91,4	94,6	92,5303397
Non	27,9	12,8	3,4	2,2	0,5	2,07917464
ND	11,6	4,1	6,3	6,3	4,9	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Autres villes					
Consultation d'un médecin ou d'une sage femme pendant la dernière grossesse	%	%	%	%	%	%
Oui	14,7	54,2	71,9	87,0	94,5	87,0364287
Non	85,3	36,9	23,1	8,5	1,4	8,50592352
ND	0,0	8,9	5,0	4,5	4,1	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Milieu rural					
Consultation d'un médecin ou d'une sage femme pendant la dernière grossesse	%	%	%	%	%	%
Oui	14,4	28,9	37,5	60,9	87,0	74,7364233
Non	76,5	63,9	56,3	34,6	8,6	20,4968342
ND	9,1	7,2	6,2	4,5	4,4	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Ensemble					
Consultation d'un médecin ou d'une sage femme pendant la dernière grossesse	%	%	%	%	%	%
Oui	21,1	47,2	60,8	74,8	90,2	81,4
Non	71,4	45,8	33,3	20,2	5,4	13,7
ND	7,5	7,0	5,9	5,0	4,4	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

A Dakar, on observe de tout temps (avant 1970 jusqu'en 2000 et après) que les femmes qui ont bénéficié d'une consultation par du personnel qualifié sont absolument plus nombreuses que leurs consœurs qui n'en ont pas bénéficié. On note également une hausse relative de ces femmes dans le temps qui sont ainsi passées de 60,5 % avant 1970 à 94,6 % en 2000 et après.

Dans les autres villes du pays, ce n'est qu'avant 1970 que les femmes ayant été consultées par du personnel qualifié (14,7 %) soient en nombre absolument moins élevées que leurs

consœurs n'en ayant pas bénéficié (85,3 %). Cette tendance s'est inversée à partir de 1970 où le nombre de femmes bénéficiaires d'une consultation par du personnel qualifié sont majoritaires pour chaque période donnée. Une augmentation relative de femmes consultées par du personnel qualifié est observée dans le temps.

En milieu rural, la situation est autre, car ce n'est qu'après 1990 que les femmes bénéficiaires de consultation par du personnel qualifié aient été majoritaires pendant leur dernier grossesse. Ces dernières sont en effet estimées à 60,9 % dans la période 1990-2000 et à 87 % en 2000 et après. Par ailleurs, dans toute la période considérée, le nombre de femmes qui ont été consultées par du personnel qualifié n'a cessé de connaitre un accroissement relatif d'une période à une autre. Cette proportion de femmes est ainsi passée de 14,4 % avant 1970 à 87% en 2000 et après.

9.2.9. Lieu du dernier accouchement et période du dernier accouchement selon le milieu de résidence

L'EPSF_II montre qu'au niveau national, l'essentiel des femmes (34,9 %) ont fait leur dernier accouchement dans un dispensaire. Elles sont suivies de celles qui ont accouché à domicile (24 %). La minorité des femmes représentant 2,9 % a accouché dans une clinique lors de leur dernier accouchement.

La répartition des femmes par lieu du dernier accouchement selon la période du dernier accouchement révèle des disparités importantes. Avant 1970 jusque dans la période 1980-1990, la majorité des femmes sénégalaises a accouché à domicile (57,5 % avant 1970, 45,2 % dans la période 1970-1980 et 33,3 % entre 1980-1990. C'est justement à partir de 1990 que cette tendance s'est inversée en faveur des dispensaires ou l'on enregistre 32,5 % entre 1990-2000 et 38,2 % dans la période 2000 et après. La fréquentation des dispensaires et des centres de santé lors du dernier accouchement de la femme a connu un accroissement relatif d'une période à une autre. Au même moment, l'accouchement à domicile décroit relativement d'une période à l'autre.

Tableau 9.28 : Répartition des femmes par lieu de leur dernier accouchement et par milieu de résidence selon la période du dernier accouchement

	Dakar					
	Période dernier accouchement					
	Avant 1970	1970 - 1980	1980 - 1990	1990 - 2000	2000 et après	Total
Lieu du dernier accouchement	%	%	%	%	%	%
Hôpital	34,9	22,7	39,0	28,6	26,8	28,6
Clinique	0,0	7,1	5,9	5,5	8,2	7,2
Dispensaire	26,8	42,0	34,2	34,5	30,5	32,2
Centre de santé	10,4	11,2	11,0	21,7	26,0	22,5
A domicile	8,6	8,7	1,0	3,3	1,0	1,9
Chez une autre personne	0,0	2,7	1,4	1,1	0,1	0,5
Autre	0,0	0,0	0,0	0,4	0,8	0,6
ND	19,3	5,6	7,4	4,8	6,6	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Autres villes					
Lieu du dernier accouchement	%	%	%	%	%	%
Hôpital	11,1	14,2	24,3	23,1	23,9	23,0
Clinique	0,0	0,0	0,6	2,9	4,9	3,7
Dispensaire	8,9	24,3	29,1	29,6	36,9	33,5
Centre de santé	0,0	7,7	14,1	24,4	21,8	20,2
A domicile	53,8	39,4	22,5	14,3	5,1	11,5
Chez une autre personne	20,1	3,8	1,6	0,6	0,5	1,2
Autre	0,0	1,6	0,0	0,6	1,4	1,1
ND	6,0	9,0	7,9	4,4	5,6	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Milieu rural					
Lieu du dernier accouchement	%	%	%	%	%	%
Hôpital	3,2	5,8	6,5	5,3	6,7	6,3
Clinique	0,0	0,4	1,3	0,1	1,1	0,9

Dispensaire	8,1	15,9	19,8	32,9	41,4	36,5
Centre de santé	0,0	4,3	7,7	8,0	15,0	12,5
A domicile	70,0	63,1	58,1	47,3	30,7	37,9
Chez une autre personne	6,1	2,4	2,3	0,4	0,2	0,6
Autre	2,0	0,7	0,4	0,4	1,1	0,9
ND	10,7	7,3	4,0	5,5	3,8	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Ensemble					
Lieu du dernier accouchement	%	%	%	%	%	
Hôpital	9,6	11,6	20,0	15,5	14,6	15,0
Clinique		1,7	2,4	2,1	3,4	2,9
Dispensaire	11,0	23,7	26,2	32,5	38,2	34,9
Centre de santé	1,5	6,7	10,2	15,4	18,8	16,5
A domicile	57,5	45,2	33,3	28,3	19,0	24,0
Chez une autre personne	8,2	2,9	1,9	0,7	0,2	0,7
Autre	1,3	0,8	0,2	0,4	1,1	0,9
ND	10,9	7,4	5,9	5,1	4,7	5,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

La répartition des femmes par lieu du dernier accouchement selon la période du dernier accouchement montre qu'à Dakar, les dispensaires (32,2 %) constituent le lieu le plus fréquenté par les femmes lors de leur dernier accouchement. Les hôpitaux (28,6 %) et les centres de santé (22,5 %) arrivent respectivement en deuxième et troisième position. L'accouchement à domicile est plus rare et ne représente que 1,9 % lors du dernier accouchement des femmes interrogées.

Selon la période du dernier accouchement chez les femmes dakaroises, il apparait que les hôpitaux et les dispensaires constituent les lieux les plus fréquentés lors du dernier accouchement avant 1970 jusqu'en 2000 et après. C'est entre 1980-1990 que les hôpitaux sont relativement plus sollicités par les femmes lors de leur dernier accouchement avec une fréquentation record de 39 %. En revanche pour les centres de santé, la fréquentation relative record (42 %) a été observée entre 1970-1980.

Dans les autres villes du pays, ce sont également les dispensaires (33,5 %) qui battent le record de fréquentation des femmes lors de leur dernier accouchement. Les hôpitaux (23 %) et les centres de santé (20,2 %) constituent aussi des lieux privilégiés d'accouchement. Par ailleurs, durant toute la période considérée, le nombre de femmes qui ont eu leur dernier accouchement dans les dispensaires a connu une augmentation relative dans le temps, passant ainsi de 8,9 % avant 1970 à 36,9 % en 2000 et après. Il en est de même pour la fréquentation des cliniques. A l'opposé, l'accouchement à domicile a relativement décru dans le temps passant de 53,8 % avant 1970 à 5,1 % en 2000 et après.

En milieu rural, la majorité des femmes (37,9 %) ont accouché à domicile lors de leur dernière grossesse. Toutefois, du point de vu relatif, le nombre de femmes ayant accouché à domicile n'a cessé de connaitre une diminution dans le temps, passant en effet de 70 % avant 1970 à 30,7 % en 2000 et après. Les dispensaires (36,5 %) et, dans une moindre mesure, les centres de santé (12,5%) constituent également une cible pour l'accouchement des femmes rurales. On note pour ces deux structures de santé, un accroissement relatif du nombre de femmes dans le temps. Les cliniques qui ne représentent que 0,9 % des lieux de dernier accouchement, sont rarement sollicitées par les femmes rurales.

9.3. VACCINATION ET SITUATION NURITIONNELLE DES ENFANTS

9.3.1. Vaccination des enfants

9.3.1.1. Etat santé actuel des enfants

L'état de santé des enfants sénégalais est globalement satisfaisant. En effet, l'écrasante majorité des enfants (76,4 %) ont un bon état de santé d'après le deuxième passage de l'EPSF. Ceux qui ont un état de santé moyen représentent 11,1 % contre 0,1 % et 1,2 % qui ont respectivement un très mauvais et un mauvais état de santé.

Selon le milieu de résidence, il apparait qu'à Dakar, 66,1 % d'enfants ont un bon état de santé et 25,5 % un très bon état de santé. Seuls 1,2 % et 0,1 % ont respectivement un mauvais et un très mauvais état de santé.

Dans les autres villes du pays, on enregistre 82,3 % d'enfants qui affichent un bon état de santé contre 1,3 % et 0,3 % qui ont respectivement un état de santé mauvais et très mauvais.

En milieu rural comme en milieu urbain, l'essentiel des enfants (77,6 %) ont présenté un bon état de santé. Ils sont suivis par ceux qui ont affiché un état de santé moyen, soit 13,5 %. On note également un une faible proportion d'enfants qui ont un état de santé critique (mauvais ou très mauvais).

Tableau 9.29 : Répartition des enfants par état de leur santé selon le milieu de résidence

Etat de santé actuel des enfants	Milieu de résidence			
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
	%	%	%	%
Très bon	25,5	4,6	4,2	8,1
Bon	66,1	82,3	77,6	76,4
Moyen	5,4	8,5	13,5	11,1
Mauvais	0,6	1,3	1,3	1,2
Très mauvais	0,1	0,3	0,1	0,1
ND	2,3	3,1	3,3	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

Par ailleurs, les enfants qui ont un très bon état de santé, sont relativement plus nombreux à Dakar (25,5 %) contre 4,6 % dans les autres villes et 4,2 % en milieu rural. Les enfants qui ont un bon état de santé sont relativement plus importants dans les autres villes du pays (82,3 %), comparées à ceux de Dakar (66,1 %) et du milieu rural (77,6 %).

9.3.1.2. Prise de vaccins des enfants

Le paquet de vaccins de l'enfant est composé de la prise de la dose de vitamine A, les vaccins contre le BCG, la poliomyélite, le dtccoq, la rougeole et la fièvre jaune. A la question de savoir si l'enfant a fait une prise de l'un de ces vaccins, il ressort une réponse affirmative pour l'écrasante majorité des enfants, quelque soit le milieu de résidence. En effet, la proportion d'enfants ayant pris le vaccin contre le bcg, la poliomyélite ou ayant pris une dose de vitamine A, a dépassé 90 % aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine. Pour la rougeole, cette proportion dépasse 80 % et pour la fièvre jaune, elle dépasse 78%, quelque soit le milieu de résidence. Il est aussi important de noter que, du point de vue relatif, la proportion d'enfants ayant respecté la prise de ce paquet de traitement est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, en milieu urbain, on note de légères disparités, car pour la prise de vitamine A, le vaccin contre la poliomyélite, le dtccoq ou la rougeole, on note une supériorité relative des enfants vivant dans les autres villes du pays, comparés à celles de l'agglomération dakaroise. Par contre, pour le bcg et la fièvre jaune, on retrouve plus d'enfants dans l'agglomération dakaroise que dans les autres villes du pays.

Tableau 9.30 : Répartition des enfants par type de vaccins administré selon le milieu de résidence

		Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
		%	%	%	%
Dose de vitamine A	Oui	97,6	98,5	94,4	95,8
	Non	2,4	1,5	5,6	4,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin bcg pour l'enfant	Oui	98,2	97,7	95,8	96,6
	Non	1,8	2,3	4,2	3,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin polio pour l'enfant	Oui	96,7	97,2	94,9	95,6
	Non	3,3	2,8	5,1	4,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin dtccoq pour l'enfant	Oui	92,6	93,4	90,9	91,7
	Non	7,4	6,6	9,1	8,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin rougeole pour l'enfant	Oui	87,2	87,6	81,6	83,8
	Non	12,8	12,4	18,4	16,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin fièvre jaune pour l'enfant	Oui	86,3	84,0	78,6	81,1
	Non	13,7	16,0	21,4	18,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.3.1.3. Prise de vaccin et carnet enfant consulté

Pour tous les enfants dont le carnet de vaccination a été consulté, il apparait que la majorité absolue des enfants a été vaccinée contre toutes les maladies ciblée, et ceci quelque soit le milieu de résidence. En effet, s'agissant de la dose de vitamine A, du vaccin bcg ou encore de la poliomyélite, la proportion d'enfants bénéficiaires a dépassé 96 %, tout milieu de résidence confondu. L'adhésion massive à ces vaccins se maintient également pour le dtccoq, la rougeole et la fièvre jaune pour lesquelles la proportion d'enfants vaccinés atteint au moins 80 % aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Du point de vue relatif, la proportion d'enfants ayant respecté la prise de ce paquet de traitement connait de faibles disparités entre les trois milieux de résidence considérés. Pour la prise de vitamine A, le vaccin bcg, ou la poliomyélite, les écarts entre les différentes proportions ne dépassent pas 2 points. Pour les autres types de vaccin à savoir le dtccoq, la rougeole ou la fièvre jaune, ces écarts dépassent à peine 4 points, quelque soit le milieu de résidence.

S'agissant des enfants dont le carnet de vaccination n'a pas été consulté, les tendances chiffrées absolues et relatives se maintiennent tous milieux de résidence confondus.

Par ailleurs, il ressort pour tout le paquet de vaccins, que les enfants du milieu rural dont le carnet de vaccination a été consulté sont relativement plus élevés que leurs frères pour qui le carnet n'a pas été consulté. Dans les autres villes, c'est seulement pour la prise de la vitamine A où cette tendance a été bafouée, car on enregistre pour les enfants ayant une pris une dose de vitamine A 97,7 % dont le carnet de vaccination a été consulté contre 99,6 % dont le carnet n'a pas fait l'objet de consultation. A Dakar en revanche, cette prise de vitamine A est relativement plus élevée chez les enfants dont le carnet de vaccination a été consulté (97,7 % contre 97,6 %). Pour tous les autres types de vaccins, c'est plutôt les enfants dont le carnet n'a pas été consulté qui l'emportent.

Tableau 9.31 : Répartition des enfants par type de vaccin administré et par milieu de résidence selon que le carnet de l'enfant est consulté ou non

		Dakar		Autres villes		Milieu rural		Ensemble		
		Carnet enfant consulté pour les vaccins		Carnet enfant consulté pour les vaccins		Carnet enfant consulté pour les vaccins		Carnet enfant consulté pour les vaccins		Total
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Dose de vitamine A	Oui	97,7	97,6	97,7	99,6	96,9	91,7	97,3	94,0	95,8
	Non	2,3	2,4	2,3	0,4	3,1	8,3	2,7	6,0	4,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin bcg pour l'enfant	Oui	97,8	98,8	99,2	97,4	98,7	93,0	98,6	94,7	96,9
	Non	2,2	1,2	0,8	2,6	1,3	7,0	1,4	5,3	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin polio pour l'enfant	Oui	96,4	97,5	97,6	96,7	97,8	91,7	97,5	93,4	95,7
	Non	3,6	2,5	2,4	3,3	2,2	8,3	2,5	6,6	4,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin dtccoq pour l'enfant	Oui	91,2	94,6	94,0	93,0	94,1	87,6	93,5	89,6	91,8
	Non	8,8	5,4	6,0	7,0	5,9	12,4	6,5	10,4	8,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin rougeole pour l'enfant	Oui	85,4	89,8	86,6	89,7	82,1	81,0	83,7	83,9	83,8
	Non	14,6	10,2	13,4	10,3	17,9	19,0	16,3	16,1	16,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin fièvre jaune pour l'enfant	Oui	84,5	89,0	81,7	87,9	80	77,6	81,2	81,1	81,2
	Non	15,5	11,0	18,3	12,1	20,1	22,4	18,8	18,9	18,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.3.1.4. Vaccin et sexe de l'enfant

Dans l'ensemble, au moins 91 % des enfants ont fait une prise de vitamine A ou reçu un vaccin contre le bcg, la poliomyélite ou le dtccoq. S'agissant de la rougeole ou de la fièvre jaune, cette proportion dépasse 81 %.

Selon le milieu de résidence, il apparait également que pour chaque milieu de résidence et pour chaque sexe, la proportion d'enfants bénéficiant de ce paquet de traitement est très élevée et atteint son minimum de 78,5 % chez les filles du monde rural.

Du point de vu relatif, les écarts entre filles et garçons en termes de respect de prise de vaccins sont mineurs pour l'ensemble des enfants (moins d'un point), quelque soit le vaccin. Selon le milieu de résidence, ces écarts sont plus ou moins élevés mais restent faibles. Ils valent moins de 2 points en milieu rural. A Dakar, les écarts selon le sexe, ne dépassent pas 2 points pour la prise de vitamine A, pour le bcg, la poliomyélite, le dtccoq et la rougeole. Dans les autres villes du pays, ils atteignent leur maximum de 4,8 points pour le vaccin contre la rougeole.

Tableau 9.32 : Répartition des enfants par type de vaccin administré et par milieu de résidence selon le sexe de l'enfant

		Dakar		Autres villes		Milieu rural		Ensemble		
		Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Total
Dose de vitamine A	Oui	98,1	97,0	98,1	99,0	95,4	93,5	96,3	95,2	95,8
	Non	1,9	3,0	1,9	1,0	4,6	6,5	3,7	4,8	4,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin bcg pour l'enfant	Oui	98,1	98,4	98,5	97,0	96,7	94,9	97,3	96,0	96,6
	Non	1,9	1,6	1,5	3,0	3,3	5,1	2,7	4,0	3,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin polio pour l'enfant	Oui	97,0	96,3	97,0	97,3	95,7	94,0	96,2	95,1	95,6
	Non	3,0	3,7	3,0	2,7	4,3	6,0	3,8	4,9	4,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin dtccoq pour l'enfant	Oui	93,0	92,2	91,9	94,7	91,0	90,7	91,6	91,8	91,7
	Non	7,0	7,8	8,1	5,3	9,0	9,3	8,4	8,2	8,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin rougeole pour l'enfant	Oui	87,6	86,7	85,0	89,8	81,5	81,7	83,2	84,3	83,8
	Non	12,4	13,3	15,0	10,2	18,5	18,3	16,8	15,7	16,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaccin fièvre jaune pour l'enfant	Oui	87,7	84,8	81,6	86,1	78,7	78,5	80,9	81,2	81,1
	Non	12,3	15,2	18,4	13,9	21,3	21,5	19,1	18,8	18,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF_2011

9.3.1.5. Situation nutritionnelle des enfants

L'Indice de Développement Humain (IDH) est un indicateur utilisé par le PNUD pour procéder à des comparaisons internationales en matière de développement. Il intègre le niveau d'éducation, le revenu par tête et la santé à travers l'espérance de vie à la naissance. Au Sénégal, cet indice est fortement influencé dans le sens d'une baisse par l'espérance de vie à la naissance, du fait des taux de mortalité infantile encore élevés à la naissance entre autres facteurs.

En effet, le dernier rapport de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-MICS, 2011) du Sénégal estime la mortalité infantile à 47‰ dont la première cause est attribuée à la malnutrition, d'après la même source. D'où la nécessité de s'attaquer à cette malnutrition si l'on veut relever le niveau de l'IDH et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatifs au bien être de l'enfant[8] et auxquels le Sénégal s'est souscrit.

Par ailleurs, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la malnutrition comme étant un déséquilibre de l'état nutritionnel, causé par l'insuffisance (sous-nutrition) ou l'excès (surnutrition) d'un ou de plusieurs nutriments essentiels pendant une période prolongée. Dans le langage courant, malnutrition désigne sous-nutrition et c'est cette définition qui est compatible avec la situation de l'Afrique et par conséquent du Sénégal. Ce déficit nutritionnel peut être subdivisé en trois composantes et est appréhendée selon certains seuils par les Z-scores des indicateurs anthropométriques suivants :

Emaciation appréhendée par le Z-score du rapport ***taille-pour-poids ;***

Retard de croissance mesuré par le Z-score du ***rapport taille-pour-âge*** ;

Insuffisance pondérale déterminée par le Z-score du rapport ***poids et âge*** de l'enfant.

Tableau 9.33 : Seuils de malnutrition

[8] Parmi ces objectifs du millénaire pour le développement, figure l'OMD 4 relatif à la réduction de la mortalité infantile.

Indices	Degré de malnutrition	% de la médiane	z_scores
Tailles pour âge (HAZ)	Modérée	90%	-2ET
	Sévère	85%	-3ET
Poids pour taille (WHZ)	Modérée	80%	-2ET
	Sévère	70%	-3ET
Poids pour âge (WAZ)	Modérée	75%	-2ET
	Sévère	60%	-3ET

ANSD. EPSF.II. 2011

C'est dans cette optique que le gouvernement sénégalais a mis en place une politique de lutte contre la malnutrition des enfants dont le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) pour réduire de manière considérable la malnutrition au Sénégal.

L'Enquête sur la Pauvreté et les Structures familiales (EPSF_2011) permet, entre autres, d'évaluer la situation nutritionnelle des enfants de 3 à 59 mois entre 2006 et 2011.

9.3.1.6. Malnutrition aiguë (émaciation) poids/taille

Cette partie vise à étudier la malnutrition aigüe encore appelée émaciation selon certaines caractéristiques sociales, économiques et démographiques des enfants de moins de cinq ans.

9.3.1.7. Malnutrition aiguë selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, selon les résultats de l'ESPF II, on enregistre 19,12% d'enfants âgés de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition aigüe. Pour la malnutrition sévère, elle se chiffre à 7,69%. Il faut souligner que les deux formes de malnutrition ne cessent de s'aggraver depuis 2002 d'après les données du rapport de l'ESAM_2002 et de l'ESPF_2006. En effet, la prévalence de la malnutrition aigüe est passée de 10,1% et 10,5% respectivement pour l'ESAM_2002 et l'EPSF_2006 à 19,12 % d'après l'EPSF_2011, soit une aggravation du phénomène d'au moins 8 points. Selon le milieu de résidence, il apparait qu'à la lumière de toutes les enquêtes citées ci-dessus, l'émaciation, quelque soit la forme, est prépondérante en milieu rural, comparée au milieu urbain (Tableau 9.13). Il faut aussi noter que le phénomène ne cesse de s'empirer aussi bien dans le monde rural qu'urbain.

Quant à la malnutrition sévère, elle a évolué à la hausse comme en attestent les prévalences tirées de l'ESAM_2002, de l'EPSF_2006 et 2011 et qui se chiffrent à 2,5%, 3,7% et 7,69%. De même, les trois enquêtes ont toutes abouti au fait que le phénomène est plus grave en milieu rural qu'en zone urbaine (Tableau 9.34).

Tableau 9.34 : Emaciation (%) des enfants de 3 à 59 mois selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence	ESAM_2002		EPSF_2006		EPSF_2013	
	Malnutrition aiguë	Malnutrition sévère	Malnutrition aiguë	Malnutrition sévère	Malnutrition aiguë	Malnutrition sévère
Dakar urbain	8,1	2,0	12,9	3,7	21,38	8,95
Autres villes	8,6	1,3	2,8	0,8	15,39	5,77
Milieu urbain	8,4	1,7	8,6	2,4	18,20	7,26
Milieu rural	11,2	3,1	11,7	4,4	19,66	7,94
Ensemble	**10,1**	**2,5**	**10,5**	**3,7**	19,12	7,69

Source : ANSD. EPSF_2011

9.3.1.8. Malnutrition aiguë selon l'âge

Dans l'ensemble, la situation nutritionnelle des enfants âgés entre 3 à 59 mois n'a cessé de se dégrader au regard des statistiques fournies par l'EDS_2005, l'EPSF_2006 et 2011. De 7,6% et 0,8 % respectivement pour la malnutrition aigüe et sévère en 2005, ces deux formes de malnutrition sont passées à 10,5% et 3,7% en 2006 pour monter à 19,2 % et 7,69 % en 2011. Selon l'âge, il faut préciser que, excepté les enfants d'âges compris entre 06 et 11 mois révolus, on a noté une aggravation de la malnutrition aigüe et sévère dans le temps (Tableau 9.35). Par ailleurs, si en 2005 et 2006, les enfants âgés de 12-23 mois étaient plus frappés par les deux formes de malnutrition, il n'en est point le cas en 2011, année pour laquelle les enfants d'âges situés entre 48-59 mois sont plus touchés par la maigreur aigue (22,1%) et ceux de moins de 7 mois par la maigreur sévère (14%).

Tableau 9.35 : Emaciation des enfants de 3 à 59 mois selon l'âge de l'enfant

Groupe d'âges (mois)	EDS_2005		EPSF_2006		EPSF_2011	
	Malnutrition aiguë	Malnutrition sévère	Malnutrition aiguë	Malnutrition sévère	Malnutrition aiguë	Malnutrition sévère
03- 06	5,2	0,7	6,4	2,2	22,41	13,97
06-9	7,6	0,2	5,2	3,7	10,18	6,27
10-11	9,9	0,0	7,4	4,4	12,30	4,86
12-23	14,0	2,1	15,9	5,7	16,46	8,46
24-35	6,9	0,5	10,8	2,8	19,18	8,63
36-47	4,4	0,2	9,0	3,2	20,34	5,52
48-59	6,0	0,4	11,3	4,2	23,56	5,47
Total	7,6	0,8	10,5	3,7	19,12	7,69

Source : ANSD. EPSF_2011

9.3.1.9. Malnutrition aiguë selon l'âge et le milieu de résidence

La répartition des enfants de 3-59 mois selon l'âge et le milieu de résidence montre qu'en milieu rural, les enfants âgés de 36-47 mois sont plus touchés par la maigreur aigue (25,41%), tandis qu'en zone rurale, les enfants d'âges 48-59 mois sont les plus frappés (22,63 %). Quant à la maigreur sévère, les jeunes enfants (moins d'un an) sont plus atteints par la maladie aussi bien en milieu urbain (8,58%) qu'en milieu rural (10,7%).

Tableau 9.36 : Emaciation des enfants de 3 à 59 mois par milieu de résidence selon l'âge de l'enfant

Age	Milieu Urbain		Milieu Rural	
	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère
moins de 12 mois	13,69	8,58	19,13	10,70
12-23 mois	14,18	7,53	17,74	8,98
24-35 mois	13,66	6,39	22,49	9,97
36-47 mois	25,41	6,90	17,34	4,71
48-59 mois	25,00	6,94	22,63	4,51
Total	18,20	7,26	19,66	7,94

Source : ANSD. EPSF_2011

Comparés aux données de l'EPSF_2006, pour lesquelles le groupe cible était constitué des enfants âgés de 12-23 mois pour la malnutrition aigüe, celles de l'EPSF_2011 indiquent comme groupe cible leurs ainés de 36-47 mois en milieu urbain et 48-59 mois en milieu rural. Pour la malnutrition sévère, le groupe cible a également basculé en défaveur des enfants de moins de 12 mois, quelque soit le milieu de résidence.

9.3.1.10. Malnutrition aiguë selon le sexe

Dans l'ensemble, les garçons sont légèrement plus touchés aussi bien par la malnutrition modérée (20,61% contre 17,12% chez les filles) que sévère (9,07% contre 6,29% chez les filles). S'intéressant au milieu de résidence, il n'apparait pas de différence significative chez les enfants âgés de moins de 5 ans en milieu urbain, quelque soit le sexe de l'enfant et le type de malnutrition. Cette situation est différente en milieu rural, où on observe une prédominance du phénomène chez les garçons, 21,85 % et 10,07% respectivement pour la malnutrition modérée et sévère contre 17,37% et 5,69% chez les filles (tableau 9.37).

Tableau 9.37 : Emaciation des enfants par milieu de résidence et par sexe

Sexe	Dakar urbain		Autres villes		Milieu Urbain		Milieu Rural		Ensemble	
	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère
Garçons	20,64	9,17	16,06	5,32	18,38	7,27	21,85	10,07	20,61	9,07
Filles	22,25	8,71	14,84	6,15	18,03	7,25	17,36	5,69	17,62	6,29
Total	21,40	8,96	15,39	5,77	18,20	7,26	19,66	7,94	19,12	7,69

Source : ANSD. EPSF_2011

9.3.1.11. Insuffisance Pondérale

L'insuffisance pondérale est un indice combiné qui revêt deux formes à savoir la malnutrition chronique, la malnutrition aiguë, ou bien les deux confondues. C'est pour cette raison que cet

indice est utilisé dans de nombreux pays comme indice général de l'état de santé de la population.

Ainsi, les enfants qui se situent à moins de -2 écarts type en dessous de la médiane mais au-dessus de –3 écarts type, sont considérés comme souffrant de malnutrition modérée, alors que ceux qui se trouvent en dessous de -3 écarts type souffrent de malnutrition sévère.

9.3.1.12. Insuffisance pondérale selon le milieu de résidence

Au niveau national, l'insuffisance pondérale modérée est restée stationnaire (21,8 %) entre 2006 et 2011 au regard des deux phases de l'EPSF_2006 et 2011. Comparée à l'ESAM_2002, on note une légère évolution du phénomène qui était estimait à 19,2 %. En revanche, pour l'insuffisance pondérale sévère, elle a évolué à la hausse entre les deux périodes passant ainsi de 7,8% en 2006 à 8,96% en 2011.

Tableau 9.38 : Insuffisance pondérale (%) des enfants de moins de 3 à 59 mois selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Insuffisance pondérale ESAM_2002		Insuffisance pondérale EPSF_2006		Insuffisance pondérale EPSF_2013	
	Modérée	Sévère	modérée	Sévère	modérée	Sévère
Dakar urbain	11,50	2,6	17,8	4,7	14,96	6,40
Autres villes	12,90	3,3	11,3	4,8	16,82	7,07
Milieu urbain	12,2	2,9	15,0	4,7	15,95	10,26
Milieu rural	23,3	7,7	26,0	9,7	25,24	10,26
Total	19,2	5,9	21,8	7,8	21,80	8,96

Source : ANSD. EPSF_2011

Selon le milieu de résidence, le phénomène dans sa forme modérée est plus important en milieu rural (25,24 %) qu'en milieu urbain (15,95 %), ce qui est d'ailleurs en phase avec le premier passage de l'EPSF en 2006 et de l'ESAM en 2002. Pour la forme sévère, on ne note pas de différence en termes d'ampleur dans les deux milieux de résidence. Par ailleurs, en milieu urbain, il importe de préciser que l'insuffisance pondérale est, dans toutes ses formes,

plus présente dans les autres villes (16,82 % et 7,02 %) respectivement pour la forme modérée et sévère, que dans l'agglomération de Dakar (14,96 % et 6,40%).

9.3.1.13. Insuffisance pondérale selon le sexe de l'enfant

Au niveau national, l'insuffisance pondérale n'affiche pas de différence significative selon le sexe. Pour la forme modérée, 21,79% de garçons sont frappés et 21,82% de filles le sont. S'agissant de l'aspect sévère, la différence n'atteint pas 1 point entre garçons et filles chez qui on note respectivement (8,57%) et (9,36%).

Tableau 9.39 : Insuffisance pondérale en % par milieu de résidence selon le sexe

Insuffisance pondérale	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille
Modérée	13,71	16,38	17,63	16,15	15,64	16,25	25,22	25,26	21,79	21,82
Sévère	4,95	8,03	8,64	5,78	6,76	6,75	9,58	10,97	8,57	9,36

Source : ANSD. EPSF_2011

Selon le milieu de résidence, on n'observe pas non plus de différence remarquable entre sexes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural relative à la prévalence de l'insuffisance pondérale modérée. Pour les enfants atteints d'insuffisance pondérale sévère vivant en milieu rural, la prévalence chez les filles (10,97%) est légèrement plus élevée par rapport à celle des garçons (9,58%), alors qu'en zone urbaine, elle est quasi stationnaire (Tableau 9.40). Toutefois, il convient de noter des disparités non négligeables dans les autres villes, surtout à Dakar urbain où les écarts de plus de deux points sont enregistrés en défaveur des filles pour la forme modérée et plus de trois points pour la forme sévère toujours en défaveur des filles.

9.3.1.14. Insuffisance pondérale selon l'âge de l'enfant

La répartition des enfants atteints d'insuffisance pondérale selon l'âge révèle des écarts importants. Au niveau national, le groupe des enfants âgés de 36-47 mois constitue le groupe cible avec une prévalence d'au moins 23,81% frappés par la forme modérée de l'insuffisance pondérale. En ce qui concerne la forme sévère, les enfants d'âges compris entre 12-23 mois sont les plus touchés.

Tableau 9.40 : Insuffisance pondérale en % par âge et milieu de résidence de l'enfant

Age	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		milieu rural		Ensemble	
	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère
-12 mois	10,18	5,08	17,16	8,66	14,36	7,22	22,91	8,18	19,87	7,84
12-23 mois	17,82	11,51	15,64	8,30	16,68	9,83	25,74	12,77	22,49	11,71
24-35 mois	15,43	6,78	16,75	4,72	16,07	5,78	28,01	13,73	23,53	10,75
36-47 mois	15,68	5,01	20,14	10,55	17,93	7,82	27,29	9,91	23,81	9,13
48-59 mois	14,06	1,93	14,35	2,35	14,22	2,17	21,29	5,21	18,51	4,01
Total	14,96	6,40	16,82	7,07	15,95	6,75	25,24	10,26	21,80	8,96

Source : ANSD. EPSF_2011

La répartition des enfants atteints d'insuffisance pondérale modérée par milieu de résidence selon leur âge montre qu'en milieu rural, le groupe des enfants âgés de 24-35 mois est plus touché aussi bien par la forme modérée (28,01%) que par la forme sévère (12,77%). En zone urbaine, c'est plutôt le groupe d'âges des enfants de 36-47 mois qui constitue le groupe cible (17,93 %) pour lutter contre l'insuffisance pondérale modéré et le groupe d'âges 12-23 mois pour celle sévère (9,83%). Comparé aux données de l'EPSF_2006, le groupe cible qui était constitué des enfants âgés de 12-23 mois, quelque soit la forme de la malnutrition et le milieu de résidence de l'enfant, est modifié en défaveur des enfants dont l'âge est compris entre 36-47 mois. Ceci pourrait être expliqué par les efforts consentis en termes de prévention et de prise en charge des enfants de moins de deux ans entre les deux périodes.

9.3.1.15. Malnutrition chronique (retard de croissance)

La malnutrition chronique ou retard de croissance est définie comme une taille - pour –âge inférieur à -2 ou -3 écarts type en dessous de la médiane de la population NCHS de référence. Cette inadéquation de la taille par rapport à l'âge reflète un état de malnutrition passée ou chronique pendant une longue période.

La malnutrition chronique modérée est estimée par l'EPSF_2011 à 25,08 % et celle sévère à 13,01 %. Par rapport à la première phase de cette enquête, on note un recul d'au moins 8 points pour les deux formes du retard de croissance. Selon le milieu de résidence, il apparait que le retard de croissance est plus fréquent chez les enfants du milieu rural (28,18 % et 14,62 % respectivement pour la forme modérée et sévère) contre (19, 79 % et 10,26 %) en zone

urbaine. Comparées aux données de l'ESAM_2002 et l'EPSF_2006, les mêmes tendances se sont dessinées en 2011.

Tableau 9.41 : Répartition des enfants de 3 à 59 mois souffrant de malnutrition chronique selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Retard de croissance					
	ESAM_2002		EPSF_2006		EPSF_2013	
	modérée	sévère	modérée	Sévère	modérée	Sévère
Dakar urbain	21,7	9,7	19,4	10,3	17,91	8,78
Autres villes	17,6	8,9	40,0	30,4	21,4	11,57
Milieu urbain	19,8	9,3	28,2	18,9	19,79	10,26
Milieu rural	38,1	22,2	37,8	24,0	28,18	14,62
Total	**31,4**	**17,4**	**34,1**	**22,1**	**25,08**	**13,01**

Source : ANSD. EPSF_2011

9.3.1.16. Malnutrition chronique selon l'âge de l'enfant

Au regard des données fournies par l'EPSF_2011, il apparait que, aussi bien pour le retard de croissance modéré que sévère, les enfants dont l'âge est compris entre 12-23 mois sont les plus touchés (34,33 % pour la forme modéré et 18,61 % pour la forme sévère). Il semble aussi, à partir d'un an, que la prévalence du retard de croissance, toutes formes confondues, diminue avec l'âge de l'enfant comme en atteste le tableau 9.42.

Tableau 9.42 : Pourcentage d'enfants de 3-59 mois souffrant de malnutrition chronique selon l'âge

Age de l'enfant	Retard de croissance	
	Modéré	Sévère
moins de 11 moins	20,05	12,25
12 à 23 mois	34,33	18,61
24 à 35 mois	28	14,62
36 à 47 mois	21,75	12,41
48 à 59 mois	18,59	4,82
Total	25,08	13,01

Source : ANSD. EPSF_2011

Comparé aux résultats de l'EPSF précédente, on note que le groupe cible des enfants d'âge 12-23 mois se maintient, mais on y note un net recul du phénomène, et ceci quelque soit la forme.

9.3.1.17. Malnutrition chronique selon le milieu de résidence

Selon le milieu de résidence, le tableau 9.43 montre que quelque soit le milieu de résidence et la forme de l'insuffisance pondérale, le groupe des enfants dont l'âge est compris entre 12-23 mois demeure celui des enfants les plus vulnérables face à la malnutrition. Toutefois, pour ce groupe cible, si pour la forme modérée, les enfants vivant en milieu rural sont les plus frappés (38,85% contre 26,25% en milieu urbain), il n'en est point le cas pour la forme sévère où on enregistre une prévalence plus importante de 38,85% chez les enfants du milieu urbain contre 19,03% en zone rurale. Il apparait aussi qu'à partir d'un an, la gravité du retard de croissance diminue avec l'âge, quelque soit le milieu de résidence et la forme de la malnutrition. Les mêmes tendances de 2006 se maintiennent aussi en 2011, même si le phénomène a reculé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural pour les enfants âgés d'au moins un an (Tableau 9.43).

Tableau 9.43 : % d'enfants souffrant de malnutrition chronique par milieu de résidence selon l'âge

Age	Milieu de Résidence							
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		milieu rural	
	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère	Modérée	Sévère
moins de 12 mois	12,68	7,32	22,10	14,06	18,32	21	21	12,74
12-23 mois	22,67	16,95	29,51	18,68	26,25	38,85	38,85	19,03
24-35 mois	21,53	8,94	22,13	8,62	21,82	31,71	31,71	18,11
36-47 mois	17,05	5,26	15,09	7,54	16,05	25,11	25,11	15,95
48-59 mois	12,68	3,33	17,01	7,41	15,08	20,86	20,86	4,32
Total	17,91	8,78	21,44	11,57	19,79	28,18	28,18	14,62

Source : ANSD. EPSF_2011

9.4. DEPENSES DE SANTE DES MENAGES

Afin d'appréhender les dépenses de santé de la population, il a été demandé aux enquêtés d'indiquer les coûts de leurs soins de santé et de ceux de leur entourage, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. On note que les dépenses de santé effectuées par les ménages lors des 12 derniers mois précédant l'enquête s'élèvent à 163,7 milliards de FCFA (graphique 9.2).

9.4.1. Types de dépenses de santé

Les dépenses de santé sont classées en quatre catégories : (i) le transport, (ii) les hospitalisations, (iii) les consultations et (iv) les achats de médicaments et les analyses.

Les résultats de l'EPSF-2011 ont montré que quasiment, les deux tiers des dépenses de santé sont consacrés à l'achat de médicaments et aux frais d'analyses (65% après 62,3% en 2006). Le deuxième type de dépenses est constitué des frais de consultation (23% après 14,2%).

Graphique 9.2 : Répartition des dépenses de santé effectuées lors des 12 derniers mois précédant l'enquête

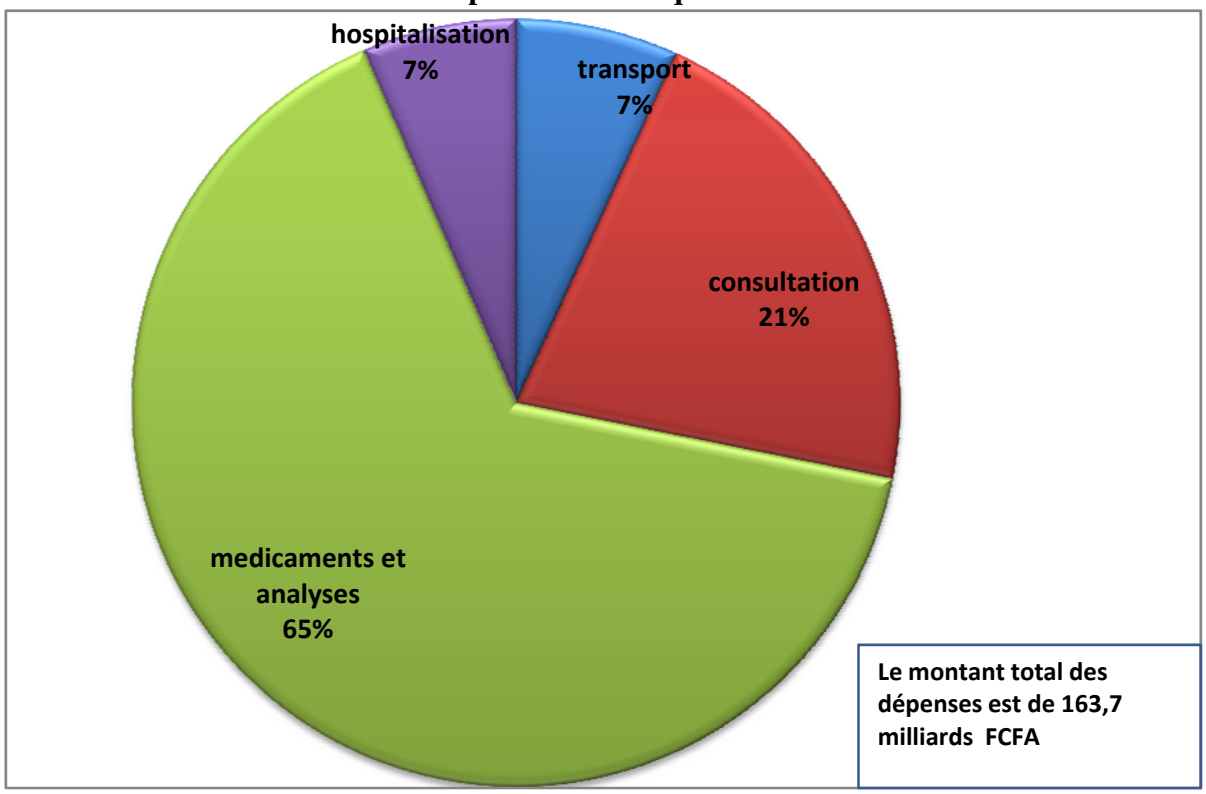

Source : ANSD. EPSF II

Le tableau 9.44 indique les résultats des moyennes des dépenses selon le type et le milieu de résidence. On remarque que dans les 12 derniers mois précédant l'enquête, la dépense moyenne par personne s'est établie à 13 525 FCFA. Cette moyenne est presque doublée à Dakar (26 377 FCFA) tandis qu'elle se situe à 8 514 FCFA dans quel milieu ?. En analysant par type de dépenses, on se rend compte que ce sont les dépenses liées au médicament qui sont supérieures (avec une moyenne de 8 847 FCFA) suivies des dépenses en consultation (avec une moyenne de 2 881 FCFA).

Tableau 9.44 : Répartition de la moyenne des dépenses de santé par milieu de résidence

Résidence	Transport	Consultation	Médicament	Hospitalisation	total dépenses
Dakar	2 107	6 488	15 183	2 599	26 377
Autres villes	585	1 486	9 948	290	12 309
Milieu rural	559	1 918	5 658	379	8 514
Sénégal	**924**	**2 881**	**8 847**	**874**	**13 525**

Source : ANSD. EPSF II

9.4.2. Couverture maladie et contribution aux dépenses de santé

Selon le graphique 9.3, sur le plan national, on a noté que 5,2% de la population ont déclaré avoir bénéficié d'une couverture maladie. Ce chiffre présente des disparités selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de personnes déclarant avoir une couverture maladie (2,4%) est 4 fois moins élevée, comparativement à Dakar (9,4%),

Graphique 9.3 : Couverture maladie selon le milieu de résidence

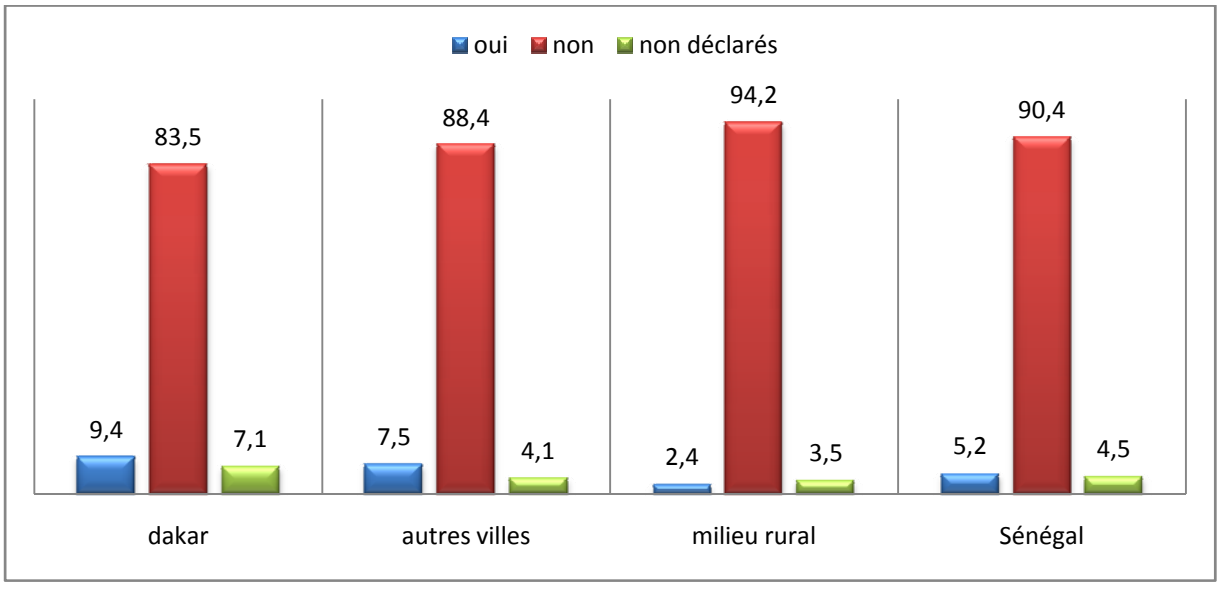

Source : ANSD. EPSF II

Le tableau 9.45 montre que le premier contributeur aux dépenses de santé est essentiellement un membre de la famille (83,7%).

Tableau 9.45 : Répartition en % des contributeurs des dépenses de santé selon leur situation de résidence par milieu de résidence

Premier contributeur	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Sénégal
membre du ménage	87,8	80,2	82,9	83,7
personne au Sénégal	6,0	14,1	11,9	10,7
personne à l'étranger	2,9	1,9	2,7	2,6
mutuelle ou autre organisation	1,3	0,4	0,1	0,5
non déclarés	2,0	3,4	2,4	2,5
Total	100	100	100	100

Source : ANSD. EPSF II

CONCLUSION

Ce chapitre avait comme principal objet de présenter les principaux résultats de l''Enquête Pauvreté et Structure Familiale (EPSF) dans le domaine de la santé et de la malnutrition.

Sur le volet « santé », il est ressorti de l'analyse que la majorité (71,9%) des personnes enquêtées a qualifié son état de santé de « bon » au moment de l'enquête, contre 64,4% en 2006. En dépit de cette amélioration, il faut souligner tout de même que 10,0% de la population totale ont affirmé souffrir d'une maladie chronique ou d'un handicap, soit une augmentation de 4 points, comparativement à 2006 où cette proportion s'établissait à 6,0%. En plus, sur 100 individus de la population, 23 ont affirmé avoir connu des difficultés de santé lors du trimestre précédant l'enquête. Les dépenses de santé effectuées par les populations au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ont été évaluées à 163,7 milliards de FCFA. Ces dépenses ont été majoritairement consacrées à l'achat de médicaments et aux frais d'analyses (65%, après 62,3% en 2006.

Concernant le volet « nutrition », au regard des résultats de l'EPSF_2011 et l'EPSF_2006, il apparait que les niveaux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans ont augmenté au Sénégal entre les deux périodes, et ceci pour chaque variante et forme de la malnutrition.

Il importe toutefois de noter que la cible qui était constituée des enfants de 12-23 mois en 2006 pour la forme modérée de l'insuffisance pondérale a basculé en défaveur des enfants d'âge compris entre 36 et 47 mois. Toutefois, pour la forme sévère, le groupe des enfants de moins d'un an a persisté entre les deux périodes.

Les programmes de lutte développés contre la malnutrition entre les deux périodes ont eu certes un impact positif pour le groupe des enfants des 12-23 mois comme en atteste le déplacement de la cible en 2011 vers les enfants dont l'âge est situé entre 36 et 47 mois pour l'insuffisance pondérale modérée. Toutefois, s'agissant de la forme sévère, la persistance de la cible des enfants de 12-23 mois pourrait résulter d'un sevrage inadapté avec un abandon progressif du sein et une mauvaise introduction des compléments d'aliments. De plus, il apparait que ces types de malnutrition ne sont pas discriminants selon le sexe. Toutefois, il est ressorti que l'état nutritionnel des enfants du milieu rural est plus alarmant que celui du milieu urbain. Cette situation peut par ailleurs être expliquée par un problème d'accès à la santé des populations en milieu rural mais aussi par la pauvreté qui y est plus présente.

CHAPITRE X : LES DEPENSES DES MENAGES ET LE PARTAGE AU SEIN DU MENAGE

INTRODUCTION

Une des caractéristiques majeures de l'enquête EPSF est la méthode de collecte des dépenses des ménages. Elles sont recueillies selon les noyaux qui en sont bénéficiaires, ce qui nous permet de distinguer trois types de dépenses selon les destinataires :

les dépenses communes à l'ensemble des membres du ménage ;

les dépenses propres à chaque noyaux ; et

les dépenses partagées entre plusieurs noyaux, mais pas par l'ensemble des noyaux du ménage.

Les dépenses considérées ici sont celles effectuées au bénéfice d'un noyau et non les sommes déboursées par les membres du noyau. En effet, certaines dépenses peuvent être destinées exclusivement[9] aux membres d'un noyau, sans toutefois que les personnes qui financent ces dépenses soient membres du noyau. Ils peuvent appartenir à d'autres noyaux du ménage ou bien être extérieures au ménage.

Cette approche offre, en sus des aspects classiques de l'analyse sur le niveau et la structure de répartition des dépenses entre les ménages, la possibilité d'analyser le partage des ressources au sein du ménage.

Les informations recueillies concernent un effectif de 1 340 355 ménages, pour une population estimée à 12 528 558 individus répartis dans 3 739 906 noyaux. En moyenne, on enregistre un effectif de 09,3 personnes par ménage. Un ménage est constitué de 02,8 noyaux alors qu'on relevait en 2006 une moyenne de 02 noyaux par ménage. Selon le milieu de résidence, nous comptons en moyenne 10,7 personnes dans un ménage rural et 09 dans un ménage urbain. Le nombre de noyaux dans un ménage urbain est de 2,6, alors qu'un ménage rural compte en moyenne 3,6 noyaux.

[9] En exemple, si nous considérons les frais d'inscription des enfants scolarisés ; l'enfant qui appartient au noyau de sa mère, si celle-ci est membre du ménage, est susceptible de bénéficier des dépenses scolaires du noyau du chef du chef de ménage.

Tableau 10.1 : Répartition des personnes et des noyaux par ménage, selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence			Total
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	
Nombre de personnes par ménage	7,5	9,0	10,7	9,3
Nombre de noyaux par ménage	2,3	2,6	3,2	2,8

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

10.1. NIVEAU ET REPARTITION DES DEPENSES

L'enquête EPSF.II révèle un montant de dépenses totales évaluées à 6 449,5 milliards de francs CFA. En moyenne, un ménage dépense 4 811 767 francs CFA par an, ce qui correspond à une dépense mensuelle de 400 980 francs. La moyenne de la dépense annuelle par tête s'élève à 514 782 francs, soit 42 898 francs par mois. Dans les noyaux, la moyenne annuelle des dépenses est de 1 724 503 francs correspondant à une dépense mensuelle de 143 708 francs.

Tableau 10.2 : Répartition en pourcentage des dépenses totales, des ménages, de la population et des noyaux selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Dépenses totales	Ménages %	Populations %	Noyaux %	Moyenne des dépenses par		
					ménage	Personne	noyau
Dakar urbain	53,93	29,47	23,57	24,56	8 806 317	1 177 550	3 786 584
Autres villes	18,36	23,74	22,74	22,05	3 721 608	415 752	1 435 951
Milieu urbain	72,29	53,21	46,31	46,61	6 537 425	803 539	2 674 461
Milieu rural	27,71	46,79	53,69	53,39	2 849 480	265 693	895 077
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	4 811 767	514782	1 724 503
Montant (en millions) et effectifs	6 449 477	1 340 355	12 528 558	3 739 906			

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

L'analyse des dépenses selon le milieu de résidence révèle une forte prédominance du milieu urbain qui ne contient que 46,3% de l'effectif des ménages, mais effectue 72,29% des dépenses totales. Spécifiquement, Dakar urbain regroupe moins du quart de la population (23,57%) et des noyaux (24,56%) ; toutefois, les ménages de la capitale effectuent plus de la

moitié (53,93%) des dépenses totales recueillies par l'EPSF.II. Ainsi, en moyenne un ménage Dakarois dépense 2,36 fois plus qu'un autre ménage urbain et 3 fois plus qu'un ménage rural. Le milieu rural qui concentre plus de la moitié de la population (53,69%) et 53,39% des noyaux, n'effectue qu'un peu plus du quart (27,71%) des dépenses faites par les ménages. Ces résultats ressortent l'opposition entre la capitale, qui regroupe l'essentiel des activités économiques et le monde rural, principalement agricole et fortement dépendant de la pluviométrie.

Par ailleurs, il faut remarquer que la dépense moyenne annuelle qui s'établissait à 6 114 366 francs CFA pour les ménages de Dakar en 2006 a évolué de 44% et s'établit à 8 806 317 francs CFA en 2011. En revanche, dans les autres centres urbains, la moyenne des dépenses par ménage qui était de 3 754 234 francs CFA dans l'EPSF.I de 2006 a quasi-stagné. En milieu rural, nous notons une évolution de 14% de la dépense moyenne par ménage.

Graphique 10.1 : Moyennes des dépenses selon le milieu de résidence

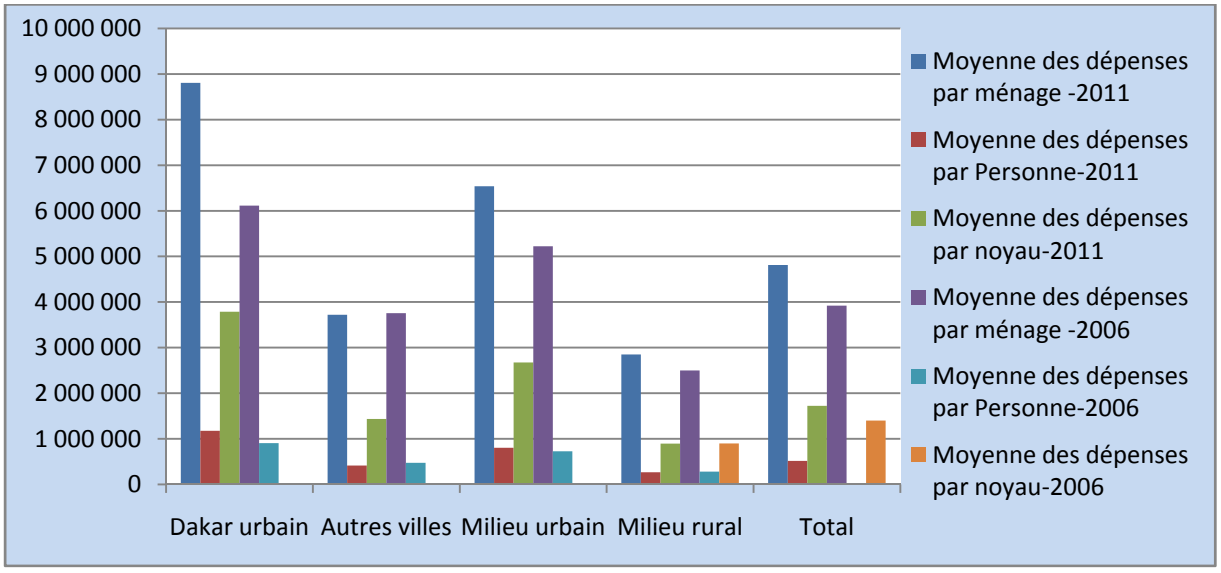

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

10.1.1. Les quintiles de dépenses par tête du ménage

Les quintiles de dépenses par tête divisent la population des ménages en 5 parties comprenant le même nombre de personnes, soit 20% de l'ensemble. La répartition se fait en rangeant les individus dans l'ordre croissant de la dépense par tête.

Le 5ème quintile renferme donc les 20% des personnes jouissant des dépenses par tête les plus élevées. Ces personnes qui effectuent 59,38% des dépenses totales (contre 57,3% en 2006) résident dans 28,80% des ménages (25,35% des noyaux). Leurs ménages réalisent des dépenses moyennes annuelles de 9 921 439 francs CFA (4 039 673 francs CFA par noyau), correspondant à une moyenne de dépense par tête de 1 415 917 fracs CFA, soit une progression de 3,2%, comparativement à l'EPSF.I.

Les personnes du 1er quintile qui sont les moins nanties vivent dans 16,08% des ménages (17,23% des noyaux). Leurs dépenses totales atteignent en moyenne 1 667 268 francs CFA (557 505 francs CFA par noyau). Elles ont une dépense moyenne par capita de 147 033 francs CFA, ce qui correspond à une évolution de 17,7%, comparativement à 2006. Ces ménages effectuent en 2011 environ 5,57% des dépenses totales contre 5,1% en 2006.

Tableau 10.3 : Répartition en pourcentage des dépenses totales, des ménages, de la population et des noyaux selon le quintile de dépense

Quintile des dépenses Par tête	Dépenses Totales %	Ménages %	Noyaux %	Moyenne par ménage	Moyenne par personne	Moyenne Par noyau
DAKAR						
Quintile 1	4,31	13,95	16,35	2 720 721	266 504	998 036
Quintile 2	6,08	13,79	15,63	3 880 435	395 594	1 472 221
Quintile3	8,29	16,09	17,61	4 537 116	517 072	1 782 018
Quintile 4	14,08	24,07	23,18	5 151 377	774 675	2 299 230
Quintile 5	67,25	32,11	27,23	18 443 292	3 503 983	9 352 589
Total	100,00	100,00	100,00	8 806 317	1 177 550	3 786 584
AUTRES VILLES						
Quintile 1	7,27	17,57	18,67	1 539 917	151 534	559 245
Quintile 2	10,87	16,15	18,71	2 504 040	227 162	833 909
Quintile3	14,63	18,42	19,10	2 956 235	296 153	1 100 128
Quintile 4	19,38	18,83	19,76	3 829 294	405 985	1 407 815
Quintile 5	47,85	29,02	23,75	6 136 254	1 006 026	2 892 856
Total	100,00	100,00	100,00	3 721 608	415 752	1 435 952
MILIEU URBAIN						
Quintile 1	5,06	15,57	17,45	2 125 823	208 714	775 869
Quintile 2	7,29	14,84	17,09	3 212 117	308 899	1 141 489
Quintile3	9,90	17,13	18,32	3 778 518	403 944	1 445 619
Quintile 4	15,42	21,73	21,57	4 640 133	600 613	1 912 733
Quintile 5	62,32	30,73	25,58	13 257 228	2 360 704	6 515 056
Total	100,00	100,00	100,00	6 537 425	803 539	2 674 461
MILIEU RURAL						

Quintile 1	6,90	16,66	17,05	1 180 159	93 922	362 362
Quintile 2	9,91	17,02	17,85	1 660 190	139 418	497 064
Quintile3	13,44	19,51	19,61	1 963 107	178 360	613 383
Quintile 4	18,03	20,21	20,34	2 542 439	243 842	793 457
Quintile 5	51,71	26,60	25,15	5 539 217	626 977	1 840 728
Total	100,00	100,00	100,00	2 849 480	265 693	895 077
ENSEMBLE DU PAYS						
Quintile 1	5,57	16,08	17,23	1 667 268	147 033	557 505
Quintile 2	8,02	15,86	17,50	2 432 960	218 078	790 419
Quintile3	10,88	18,24	19,01	2 870 116	281 913	987 197
Quintile 4	16,15	21,02	20,91	3 696 342	413 421	1 331 485
Quintile 5	59,38	28,80	25,35	9 921 439	1 415 917	4 039 673
Total	100,00	100,00	100,00	4 811 767	514 782	1 724 503

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

10.1.2. Les dépenses selon le sexe du chef de ménage

Au Sénégal, les chefs de ménage sont généralement des hommes (75,95%). Les ménages dirigés par les hommes regroupent 80,02% de la population totale. Ils dépensent en moyenne 4 759 014 francs CFA (4 978 341 francs CFA pour les ménages dirigés par une femme, soit 5% de plus), soit une dépense moyenne annuelle par tête de 1 159 205 francs.

A Dakar, ce sont 72,62% des ménages qui sont dirigés par des hommes. Ils rassemblent 72,35% de l'effectif total de la population de la capitale et leur part dans les dépenses totales représente 71,23%, moins que leur proportion dans la population. La dépense par tête est en moyenne plus élevée dans un ménage dirigé par une femme (1225 561 francs CFA) que dans celui qui a pour chef un homme (1 159 205 francs CFA).

En milieu rural, la proportion de ménages dirigés par une femme est de 17,04%. En moyenne, leur dépense par tête (336 928 francs CFA) s'établit au dessus de celle des ménages ayant pour chef un homme (255 553 francs CFA).

En revanche, dans les autres villes, plus d'un ménage sur trois est dirigé par une femme. Toutefois, dans ces centres urbains, la dépense par tête des ménages dirigés par les femmes (379 104 francs CFA) est inférieure à celle des familles ayant un chef de famille homme (431 307 francs CFA).

Tableau 10.4 : Répartition en pourcentage des dépenses totales, des ménages, de la population et des noyaux selon le sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Dépenses Totales %	Ménages %	Population %	Noyaux %	Moyenne par ménage	Moyenne par personne	Moyenne Par noyau
DAKAR							
Homme	71,23	72,62	72,35	76,41	8 637 635	1 159 205	3 529 630
Femme	28,77	27,38	27,65	23,59	9 253 638	1 225 561	4 618 923
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	8 806 317	1 177 550	3 786 584
Montant (en millions) et effectifs	3 478 009	394 945	2 953 597	918 508			
AUTRES VILLES							
Homme	72,83	66,27	70,20	73,56	4 090 062	431 307	1 421 664
Femme	27,17	33,73	29,80	26,44	2 997 723	379 104	1 475 706
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	6 537 425	803 539	2 674 461
Montant (en millions) et effectifs	1 184 340	318 234	2 848 670	824 777			
MILIEU URBAIN							
Homme	71,63	69,78	71,30	75,06	6 710 637	807 321	2 552 259
Femme	28,37	30,22	28,70	24,94	6 137 384	794 144	3 042 303
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	6 537 425	803 539	2 674 461
Montant (en millions) et effectifs	4 662 349	713 178	5 802 267	1 743 285			
MILIEU RURAL							
Homme	84,20	82,96	87,54	88,78	2 892 158	255 553	848 880
Femme	15,80	17,04	12,46	11,22	2 641 750	336 928	1 260 656
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	2 849 480	265 693	895 077
Montant (en millions) et effectifs	1 787 128	627 177	6 726 291	1 996 620			
ENSEMBLE DU PAYS							

Homme	75,12	75,95	80,02	82,39	4 759 014	483 243	1 572 296
Femme	24,88	24,05	19,98	17,61	4 978 341	641 079	2 436 454
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	4 811 767	514 782	1 724 503
Montant (en millions) et effectifs	6 449 477	1 340 355	12 528 558	3 739 906			

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

10.1.3. Dépenses selon l'âge du chef de ménage

Au Sénégal, l'âge d'un chef de ménage est généralement supérieur à 34 ans (dans 86,32% des cas). Cette proportion s'établit à 86,27% en milieu rural et est légèrement plus faible à Dakar où 15,46% des chefs de ménage sont âgés de moins de 35 ans. Les ménages ayant un chef de ménage âgé de 35 ans et plus, regroupent 86,32% de la population du pays et renferment 89,77% des noyaux.

La dépense moyenne par ménage est généralement plus élevée dans les ménages où le chef est âgé de plus de 55 ans, principalement en raison d'une taille de ménage plus importante et d'un effectif moyen de ménages plus dense. Toutefois, la dépense per capita des ménages dont le chef est âgé de moins de 35 ans est supérieure à celle enregistrée dans les autres ménages. Exception faite du milieu rural, les dépenses par personne des ménages dirigés par une personne de 55 ans et plus sont supérieures à celles effectuées par les individus vivant dans les ménages où le chef est dans la tranche 35-54 ans. Cependant, l'âge du chef de ménage ne constitue pas un facteur très discriminant dans les dépenses par tête des ménages. A Dakar où nous notons les plus grands écarts, elle est de 1 366 213 francs CFA pour ceux de moins de 35 ans et 1 074 108 francs pour la tranche d'âge 35-54 ans qui enregistre la plus faible dépense per capita. Cet ordre, établi dans les moyennes par tête et par noyau, est identique à celle enregistrée dans l'EPSF.I de 2006.

Tableau 10.5 : Répartition en pourcentage des dépenses totales, des ménages, de la population et des noyaux selon l'âge du chef de ménage

L'âge du chef de ménage	Dépenses Totales %	Ménages %	Populat %	Noyaux %	Moyenne par ménage	Moyenne par personne	Moyenne Par noyau
DAKAR							
15-34 ans	7,71	15,46	6,65	9,57	4 394 658	1 366 213	3 053 500
35-54 ans	35,95	41,69	39,42	38,93	7 594 156	1 074 108	3 497 530
55 ans et +	55,37	42,23	53,04	50,62	11 545 760	1 229 361	4 142 281
ND	0,96	0,61	0,90	0,89	13 772 030	1 261 234	4 080 135
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	8 806 317	1 177 550	3 786 584
Montant (en millions) et effectifs	3 478 009	394 945	2 953 597	918 508			
AUTRES VILLES							
15-34 ans	9,90	10,39	6,21	7,66	3 547 803	662 911	1 855 778
35-54 ans	40,02	46,34	41,71	40,66	3 214 363	398 956	1 413 303
55 ans et +	49,90	43,05	51,82	51,37	4 314 028	400 320	1 394 705
ND	0,18	0,23	0,26	0,30	2 879 985	280 904	842 712
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	3 721 608	415 752	1 435 952
Montant (en millions) et effectifs	1 184 340	318 234	2 848 670	824 777			
MILIEU URBAIN							
15-34 ans	8,27	13,20	6,43	8,67	4 097 175	1 032 888	2 552 417
35-54 ans	36,99	43,77	40,54	39,75	5 524 962	733 106	2 488 737
55 ans et +	53,98	42,60	52,44	50,97	8 284 690	827 136	2 832 163
ND	0,76	0,44	0,58	0,61	11 275 205	1 047 239	3 330 889
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	6 537 425	803 539	2 674 461
Montant (en millions) et effectifs	4 662 349	713 178	5 802 267	1 743 285			
MILIEU RURAL							
15-34 ans	14,28	13,55	9,73	10,95	3 002 298	389 980	1 167 366
35-54 ans	44,45	43,41	42,97	41,43	2 917 978	274 829	960 342

55 ans et +	41,22	42,86	47,20	47,52	2 740 190	231 990	776 273
ND	0,05	0,18	0,09	0,10	835 414	148 945	486 662
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	2 849 480	265 693	895 077
Montant (en millions) et effectifs	1 787 127	627 177	6 726 291	1 996 620			
ENSEMBLE DU PAYS							
15-34 ans	9,94	13,36	8,20	9,89	3 577 592	623 522	1 733 378
35-54 ans	39,06	43,60	41,85	40,65	4 310 444	480 446	1 657 036
55 ans et +	50,44	42,72	49,63	49,13	5 681 769	523 229	1 770 514
ND	0,56	0,32	0,32	0,34	8 530 855	906 499	2 895 291
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	4 811 767	514 782	1 724 503
Montant (en millions) et effectifs	6 449 477	1 340 355	12 528 558	3 739 906			

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

10.1.4. Dépenses selon le niveau d'instruction du chef de ménage

A l'image des enquêtes précédentes (EPSF.I et ESAM.II) et comme le stipule la littérature économique, la dépense par tête augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Toutefois, la proportion de la population qui y vit ainsi que le nombre de noyaux décroit avec le niveau d'instruction. La part de dépenses des ménages dirigés par un chef de ménage sans niveau d'instruction ou ayant juste fréquenté l'école coranique, est inférieure à leur proportion dans l'effectif de la population totale. Ces ménages regroupent respectivement 25,6% et 40,97% de la population totale. Toutefois, leurs dépenses respectives ne représentent que 15,12% et 30,79% des dépenses totales. A l'échelle du pays, la dépense per capita des ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur général est 4,88 fois plus élevée que celle notée dans les ménages où le chef n'a aucun niveau d'instruction. A Dakar, ce ratio est de 3,38 en faveur des ménages qui ont un chef avec un niveau d'instruction du supérieur. Toutefois, dans les autres zones urbaines, le niveau d'instruction discrimine moins le niveau des dépenses par tête. En milieu rural, l'influence du niveau d'instruction du chef de ménage sur la dépense par tête reste relativement faible.

Tableau 10.6 : Répartition en pourcentage des dépenses totales, des ménages, de la population et des noyaux selon le niveau d'instruction du CM

Niveau d'instruction du CM	Dépenses Totales %	Ménages %	Population %	Noyaux %	Moyenne par ménage	Moyenne par personne	Moyenne Par noyau
DAKAR							
Aucun	6,77	13,38	13,80	12,90	4 462 794	579 294	1 993 362
Primaire 1-4	3,70	7,05	6,01	6,18	4 628 787	727 998	22 76 500
Primaire 5-6	26,64	16,84	19,18	18,50	13 963 052	1 640 876	5 473 758
PRIMAIRE	30,34	23,89	25,19	24,68	11 206 738	1 423 211	4 673 250
Secondaire général	24,55	22,77	20,68	21,43	9 513 008	1 402 403	4 352 469
Secondaire techn. et prof.	3,76	3,13	2,70	3,20	10 605 759	1 649 130	4 465 834
Supérieur général	10,79	8,75	6,51	7,65	10 881 941	1 958 765	5 357 321
Supérieur techn. et prof.	2,20	1,84	1,39	1,48	10 537 871	1 867 866	5 650 101
ENS_TECH_PROF	5,96	4,97	4,08	4,68	10 580 642	1 723 501	4 839 622
Ecole coranique	18,80	24,69	27,86	26,68	6 717 840	797 102	2 677 657
ND	2,80	1,56	1,89	1,98	15 830 734	1 745 723	5 362 898
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	8 823 221	1 181 259	3 800 202
Montant (en millions) et effectifs	3 419 464	387 553	2 894 764	899 811			
AUTRES VILLES							
Aucun	21,53	24,60	25,82	24,80	3 271 319	348 216	1 252 274
Primaire 1-4	3,44	4,42	3,60	4,01	2 910 338	399 782	1 238 317
Primaire 5-6	13,89	17,91	16,58	16,06	2 899 191	350 032	1 248 139
PRIMAIRE	17,34	22,34	20,18	20,07	2 901 398	358 904	1 246 175
Secondaire général	13,97	15,75	14,19	13,91	3 316 066	411 430	1 448 926
Secondaire techn. et prof.	3,20	1,81	2,03	1,87	6 626 600	658 370	2 474 193
Supérieur général	6,02	4,66	3,64	4,11	4 826 808	691 373	2 112 836
Supérieur techn. et prof.	0,95	0,80	0,59	0,62	4 413 181	668 654	2 207 723

ENS_TECH_PROF	4,15	2,61	2,62	2,49	5 944 846	660 694	2 407 744
Ecole coranique	35,73	28,72	32,41	33,37	4 650 399	460 513	1 544 620
ND	1,27	1,32	1,15	1,25	3 578 134	461 227	1 462 694
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	3 738 143	417 706	1 442 700
Montant (en millions) et effectifs	1 160 744	310 513	2 778 855	804 564			
MILIEU URBAIN							
Aucun	10,51	18,37	19,69	18,52	3 753 101	430 853	1 524 854
Primaire 1-4	3,64	5,88	4,83	5,16	4 054 158	608 148	18 95 109
Primaire 5-6	23,41	17,31	17,91	17,35	8 871 818	1 055 526	3 627 153
PRIMAIRE	27,05	23,20	22,73	22,50	7 649 854	960 542	3 230 294
Secondaire général	21,87	19,65	17,50	17,88	7 302 729	1 008 852	3 285 984
Secondaire techn. et prof.	3,62	2,54	2,37	2,57	9 347 673	1 233 187	3 783 260
Supérieur général	9,58	6,93	5,10	5,98	9 070 530	1 516 280	4 304 950
Supérieur techn. et prof.	1,88	1,38	1,00	1,07	8 948 527	1 519 178	4 710 190
ENS_TECH_PROF	5,50	3,92	3,37	3,64	9 207 324	1 317 978	4 056 035
Ecole coranique	23,09	26,48	30,08	29,84	5 720 475	619 522	2 079 452
ND	2,41	1,45	1,53	1,64	10 873 892	1 273 565	3 957 968
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	6 561 279	807 282	2 687 324
Montant (en millions) et effectifs	4 580 208	698 066	5 673 619	1 704 375			
MILIEU RURAL							
Aucun	27,03	32,87	30,62	30,80	2 346 206	234 641	786 092
Primaire 1-4	3,21	3,92	3,91	3,47	2 334 704	218 057	828 142
Primaire 5-6	9,58	7,59	8,13	7,28	3 602 750	313 291	1 179 003
PRIMAIRE	12,79	11,51	12,04	10,75	3 170 849	282 364	1 065 764
Secondaire général	5,57	4,66	5,41	5,05	3 413 686	274 157	988 552
Secondaire techn. et prof.	0,40	0,41	0,17	0,20	2 753 410	620 716	1 771 103

Supérieur général	2,21	0,92	0,49	0,54	6 808 076	1 209 472	3 661 508
Supérieur techn. et prof.	0,24	0,22	0,15	0,15	3 075 059	422 825	1 436 621
ENS_TECH_PROF	0,64	0,64	0,32	0,35	2 866 093	527 858	1 628 581
Ecole coranique	50,65	48,59	50,22	51,79	2 974 469	268 142	876 111
ND	1,11	0,81	0,90	0,71	3 908 667	328 216	1 398 141
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	2 853 351	265 864	895 852
Montant (en millions) et effectifs	1 774 991	622 073	6 676 315	1 981 345			
ENSEMBLE DU PAYS							
Aucun	15,12	25,20	25,60	25,12	2 888 459	303 965	1 037 921
Primaire 1-4	3,52	4,96	4,33	4,25	3 413 644	417 750	1 426 777
Primaire 5-6	19,55	12,73	12,62	11,94	7 391 879	797 028	2 824 319
PRIMAIRE	23,07	17,69	16,95	16,18	6 276 775	700 128	2 457 384
Secondaire général	17,32	12,58	10,96	10,98	6 624 265	812 986	2 718 079
Secondaire techn. et prof.	2,72	1,54	1,18	1,30	8 511 058	1 185 189	3 614 706
Supérieur général	7,52	4,10	2,61	3,06	8 830 038	1 485 399	4 243 829
Supérieur techn. et prof.	1,42	0,83	0,54	0,58	8 207 045	1 353 209	4 251 905
ENS_TECH_PROF	4,14	2,37	1,72	1,87	8 404 210	1 237 944	3 810 709
Ecole coranique	30,79	36,90	40,97	41,64	4 016 537	386 675	1 274 829
ND	2,05	1,15	1,19	1,14	8 564 258	886 950	3 099 231
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	4 814 038	514 594	1 724 276
Montant (en millions) et effectifs	6 355 200	1 320 139	12 349 934	3 685 720			

Source : EPSF.II. 2011/ANSD

10.1.5. Dépenses selon le nombre de noyaux du ménage

L'analyse s'intéresse à l'impact du nombre de noyaux sur le niveau de dépenses du ménage. Indépendamment du milieu de résidence, le montant de la dépense annuelle par ménage croît avec le nombre de noyaux que compte le ménage ; en revanche, la dépense annuelle par tête décroit lorsque le nombre de noyaux s'accroit. En effet, Les ménages comportant un seul noyau et ceux qui ont deux noyaux ont une proportion de population (respectivement 6,18% et 24,92%) largement inférieure à leurs parts respectives (13,55% et 32,22%) dans les dépenses totales. En revanche, dans les ménages qui comptent plus de 2 noyaux, la proportion de leur population dans l'effectif total est inférieure à leur part dans les dépenses totales. Par ailleurs, en moyenne, la dépense annuelle par ménage est à 3,8 millions francs CFA pour les ménages d'un seul noyau et atteint 8,2 millions francs CFA pour ceux comptant 5 noyaux ou plus. Egalement, leurs dépenses annuelles par tête sont respectivement d'environ 1,1 million et 0,4 million CFA.

L'analyse des dépenses par noyaux renseigne qu'en milieu urbain, aussi bien à Dakar que dans les autres centres urbains, l'ordre constaté sur la moyenne annuelle par noyau est perturbé. Dans les deux cas, le groupe de ménages avec 5 noyaux ou plus a une moyenne supérieure à celle du 3-4 noyaux. Toutefois, à Dakar l'écart (614 139 francs CFA) est beaucoup plus important que ce qui est observé dans les autres centres urbains (274 782 francs CFA).

Tableau 10.7 : Répartition en pourcentage des dépenses totales, des ménages, de la population et des noyaux selon le nombre de noyaux du ménage

Nombre de Noyaux du ménage	Dépenses Totales %	Ménages %	Population %	Noyaux %	Moyenne par ménage	Moyenne par personne	Moyenne Par noyau
DAKAR							
1 noyau	18,71	27,80	10,52	11,96	5 925 569	2 093 320	5 925 569
2 noyaux	38,67	40,15	33,96	34,53	8 480 774	1 340 711	4 240 387
3-4 noyaux	27,15	25,61	36,61	36,45	9 333 257	873 299	2 820 091
5 noyaux et +	15,48	6,43	18,91	17,06	21 198 837	963 787	3 434 230
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	8 806 317	1 177 550	3 786 584
Montant (en millions) et effectifs	3 478 009	394 945	2 953 597	918 508			
AUTRES VILLES							
1 noyau	10,69	19,81	8,84	7,64	2 007 420	502 475	2 007 420
2 noyaux	29,95	39,58	29,90	30,54	2 816 186	416 412	1 408 093
3-4 noyaux	34,22	30,32	37,66	38,52	4 200 079	377 734	1 275 507

5 noyaux et +	25,15	10,29	23,59	23,29	9 094 493	443 100	1 550 289
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	3 721 608	415 752	1 435 952
Montant (en millions) et effectifs	1 184 340	318 234	2 848 670	824 777			
MILIEU URBAIN							
1 noyau	16,67	24,24	9,70	9,92	4 496 557	1 381 276	4 496 557
2 noyaux	36,45	39,90	31,97	32,64	5 973 167	916 242	2 986 584
3-4 noyaux	28,94	27,71	37,12	37,43	6 827 435	626 477	2 068 035
5 noyaux et +	17,93	8,15	21,21	20,01	14 380 878	679 402	2 396 743
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	6 537 425	803 539	2 674 461
Montant (en millions) et effectifs	4 662 349	713 178	5 802 267	1 743 285			
MILIEU RURAL							
1 noyau	5,40	8,48	3,15	2,66	1 815 360	456 388	1 815 360
2 noyaux	21,16	30,75	18,84	19,32	1 961 070	298 355	980 535
3-4 noyaux	46,58	44,56	46,96	46,97	2 978 584	263 571	887 753
5 noyaux et +	26,85	16,21	31,05	31,05	4 721 439	229 757	774 014
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	2 849 480	265 693	895 077
Montant (en millions) et effectifs	1 787 127	627 177	6 726 291	1 996 620			
ENSEMBLE DU PAYS							
1 noyau	13,55	16,87	6,18	6,04	3865539	1128506	3865539
2 noyaux	32,22	35,62	24,92	25,53	4352442	665418	2176221
3-4 noyaux	33,83	35,60	42,40	42,52	4572884	410711	1372037
5 noyaux et +	20,40	11,92	26,49	25,90	8236359	396469	1358320
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	4 811 767	514 782	1 724 503
Montant (en millions) et effectifs	6 449 477	1 340 355	12 528 558	3 739 906			

Source : ANSD. EPSF.II. 2011

CHAPITRE XI : TRANSFERT, CREDIT ET EPARGNE DES MENAGES

Les sociétés africaines sont marquées par une solidarité. A cet effet, les groupes de personnes qui partagent certains liens sont souvent appelés à s'entraider mutuellement pour renforcer les liens sociaux ou d'amitié ou pour les aider à équilibrer leur niveau de vie. Une méthode souvent pratiquée par les Sénégalais est l'envoi volontaire d'argent et\ou de biens. Ces échanges, plus connus sous le nom de transferts volontaires, permettent de consolider les relations et d'aider certains à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Ces transferts volontaires sont définis comme des opérations sans contrepartie effectuées volontairement par les ménages au profit d'autres agents économiques (association, ménage, etc.). Ils peuvent être sous plusieurs formes, notamment en espèces (argent), en nature (biens, etc.).

Ce chapitre est consacré à l'analyse des transferts volontaires effectués par les ménages. Il utilise les données de la deuxième phase de l'Enquête Pauvreté et Structure Familiale (EPSF). Il s'articule en deux sections. La première traite des transferts versés, en les mettant en rapport avec les caractéristiques des donateurs ou des bénéficiaires. La deuxième, quant-à-elle, se focalise sur les transferts reçus avec les caractéristiques des bénéficiaires.

11.1. TRANSFERTS VERSES

Cette partie présente les résultats de l'EPSF II sur les transferts versés par les ménages. Elle met en évidence le niveau de ces transferts suivant les caractéristiques des donateurs.

La deuxième phase de l'EPSF établit le montant total des transferts versés par les ménages à 273,8 milliards FCFA, soit 4,0% du Produit intérieur Brut (PIB) courant de 2011. Entre la première et la deuxième phase de l'enquête, les transferts versés par les ménages sénégalais ont plus que doublé, car ils étaient estimés à 124,79 milliards FCFA par la première opération.

11.1.1. Répartition des transferts versés selon leur nature

11.1.1.1. Analyse de la répartition des donateurs selon la nature du transfert effectué

L'examen des résultats de la répartition des donateurs selon la nature du transfert réalisé met en évidence que la plupart d'entre eux les ont effectués en espèces. En effet, l'analyse du graphique ci-dessous montre que 63,1% des donateurs ont versé des transferts en espèces et 32,8% l'ont fait en nature.

Graphique 11.1 : Répartition (en %) des donateurs selon la nature du transfert

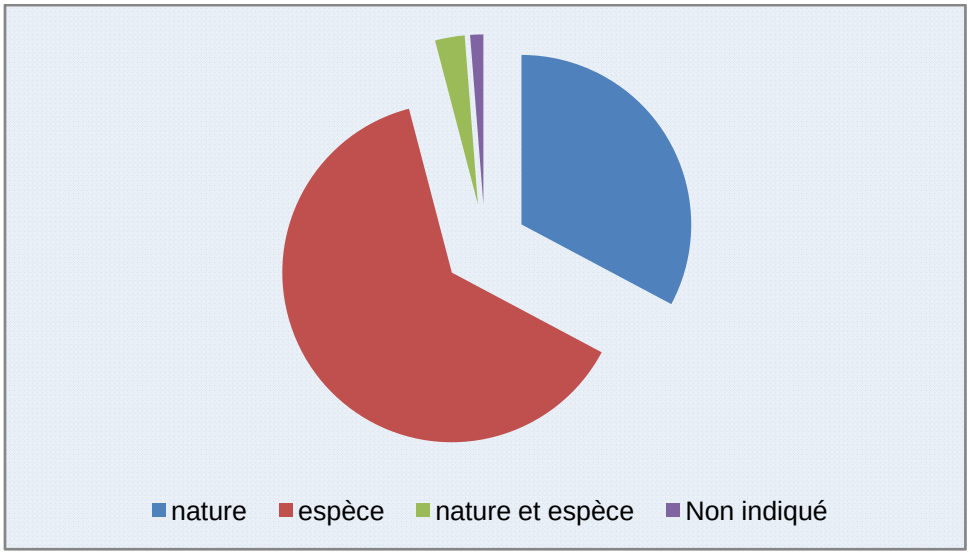

Source : ANSD. EPSF_2011

11.1.1.2. Analyse des montants versés par nature

L'analyse des montants versés révèle que les donateurs ont une préférence pour les versements en espèce. En effet, 203,6 milliards, soit 74,5% sont versés en espèces. Au même moment, la valorisation des transferts en nature s'établit à 45,0 milliards FCFA (soit 16,4%) et 16,6 milliards (6,0%) sont versés en nature et en espèces.

L'analyse des transferts versés en nature selon le milieu de résidence met en lumière une dominance des ceux versés en milieu rural où 23,4 milliards sont versés par les ménages ruraux, alors que les versements en espèce sont plus présents à Dakar où ils représentent 58,1% des montants versés.

L'analyse de la répartition des transferts versés selon la nature et le milieu de résidence montre que la plupart des transferts sont versés en espèce. En effet, à Dakar 84,1% des transferts ont été versés en espèces. Ce pourcentage passe à 71,9% au niveau des autres villes et 57,1% en milieu rural.

Tableau11.5: Répartition des transferts versés selon la nature et par milieu de résidence (en milliards FCFA)

Milieu de résidence	nature		espèce		les deux		Non indiqué		Total	
	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds
Dakar	6,7	9,5	84,1	118,6	5,8	8,2	3,4	4,8	**100,0**	**141,0**
Autres villes	18,8	12,1	71,9	46,1	5,7	3,6	3,6	2,3	**100,0**	**64,2**
Milieu rural	34,1	23,4	57,1	39,2	6,9	4,7	1,9	1,3	**100,0**	**68,7**

Total	16,4	45,0	74,5	203,9	6,0	16,6	3,1	8,4	100,0	273,8

Source : ANSD. EPSF II

11.1.1.3. Répartition de la fréquence des transferts versés

Afin d'appuyer certains ménages à améliorer leur bien-être ou pour mieux consolider certaines relations, des membres des ménages versent de l'argent à leurs proches, connaissances ou d'autres personnes. Ces transferts sont versés de façon régulière ou occasionnelle. Cette partie analyse les montants versés selon la régularité. Dans un premier temps, il est analysé la répartition des donateurs suivant la fréquence de leur envoi et dans un second temps, la répartition des montants selon la régularité des transferts est abordée.

L'examen des résultats de la répartition des donateurs selon la régularité de transferts effectués montre que la plupart sont faits de manière exceptionnelle. En effet, 61,5% des donateurs ont effectué un transfert exceptionnel.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que cette pratique est plus fréquente en milieu rural où 65,6% des donateurs ont effectués un transfert exceptionnel, alors qu'au niveau des autres villes et à Dakar, 60,2% et 50,8% respectivement des donateurs ont fait un versement occasionnel.

Graphique 11.2 : Répartition (en %) des donateurs selon la fréquence par milieu de résidence

Source : ANSD. EPSF_2011

Malgré une nette dominance des donateurs exceptionnels, la répartition des montants versés selon la fréquence met en évidence que plus des quatre cinquième (87,8%) des transferts sont versés régulièrement.

S'agissant de la répartition des montants selon la régularité par milieu de résidence, il est constaté de manière générale que plus de 80% des montants envoyés sont réguliers. Leur part passe de 80,3% en milieu rural à 84,8% au niveau des autres villes et 92,7% à Dakar.

Tableau 11.6 : Répartition (en %) des montants versés selon le milieu de résidence par régularité

Milieu de résidence	Régulier	Exceptionnel	total
Dakar	92,7	7,3	100,0
Autres villes	84,8	15,2	100,0
Milieu rural	80,3	19,7	100,0
Total	**87,8**	**12,2**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II

De cette analyse, il peut être déduit que les transferts exceptionnels semblent être destinés à régler des problèmes ponctuels alors que ceux réguliers seraient plutôt destinés à assurer des besoins permanents.

11.1.1.4. Répartition des transferts versés selon le lien de parenté avec le destinataire

L'analyse du tableau ci-dessous portant sur la répartition des donateurs selon le lien de parenté avec les destinataires révèle que la plupart des envois sont adressés à des personnes sans lien de parenté. Cette même situation est constatée au niveau des autres villes et en milieu rural avec respectivement 42,6% et 39,4% des donateurs qui ont soutenu avoir effectué des versements à cette catégorie de personnes.

En revanche, à Dakar, les donateurs ont envoyé à leur famille, notamment à leur père ou mère. La proportion de ceux qui déclarent leur avoir versé de l'argent s'évalue à 25,7% et sont suivis par ceux qui versent aux autres parents (15,3%).

Tableau 11.7 : Répartition (en %) des donateurs selon le lieu de parenté avec le destinataire par milieu de résidence

Lien de parenté	**Dakar**	**Autres villes**	**rural**	**Total**
Epoux \ épouses (coépouse)	6,15	2,47	1,65	**2,67**
Enfants biologiques	3,78	3,15	3,33	**3,37**
Enfants adoptés ou confiés	0,27	0,14	0,06	**0,12**
Père \ Mère	25,66	10,64	6,37	**10,91**

Frère \ Sœur	13,46	9,83	10,65	**10,94**
Autres parents proches	9,37	10,02	10,71	**10,29**
Belles familles	3,79	2,83	3,37	**3,31**
Autres parents	15,24	15,92	20,76	**18,53**
Sans lien	19,7	42,63	39,41	**36,71**
Marabout	0,51	1,47	2,8	**2,05**
Organisation	1,22	0,59	0,67	**0,75**
Non indiquée	0,86	0,32	0,22	**0,36**
Total	100,0	100,0	100,0	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II

L'analyse de la répartition des donateurs montre que la plupart des transferts sont bénéficiés par des personnes sans lien de parenté avec des différences constatées au niveau des milieux de résidence. Dés lors, il est important de s'intéresser à la répartition des montants versés selon le lien de parenté avec le bénéficiaire. Cette sous partie se focalise sur cette répartition.

Il ressort de l'examen du tableau répartissant les transferts versés selon le lien de parenté avec le bénéficiaire que la plus grande partie des montants sont destinés à l'ascendance directe, notamment au père ou à la mère du donateur. En effet, 31,2% des montants versés, soit plus de 85 milliards FCFA, sont destinés à ces individus. En outre, 21,8% sont destinés aux époux ou épouses du donateur. Les frères et sœurs des émetteurs perçoivent 12,7% des montants versés.

En ce qui concerne la répartition des montants versés selon le milieu de résidence, il est à noter qu'à Dakar, 37,9% sont destinés à la mère ou au père, 25,7% aux époux ou épouses et 12,2% aux frères et sœurs du donateur. Au niveau des autres villes, une répartition similaire est constatée avec respectivement 28,8%, 21,4% et 10,2% des montants versés aux pères ou mères, époux ou épouses et frères ou sœurs des donateurs.

Par ailleurs, l'analyse faite au niveau du monde rural laisse voir qu'une bonne partie des montants sont versés à des personnes sans lien de parenté (16,5%). La proportion des montants destinés aux pères ou mères et les frères ou sœurs des émetteurs représente respectivement 19,8% et 16,0% des transferts versés.

De plus, il est important de souligner que 2,1% des montants sont destinés aux marabouts des donateurs. Cette pratique est plus prononcée en milieu rural où 6,4% des montants leur sont versés.

Tableau 11.8 : Répartition (en %) des montants versés selon le lien de parenté avec le destinataire par milieu de résidence

Lien de parenté	Dakar	Autres villes	rural	Total
Epoux\ épouses (coépouse)	25,7	21,4	14,0	**21,8**
Enfants biologiques	8,3	10,0	7,6	**8,5**
Enfants adoptés ou confiés	0,1	0,0	0,0	**0,1**
Père \ mère	37,9	28,8	19,8	**31,2**
Frère\ sœur	12,2	10,2	16,0	**12,7**
Autres parents proche	4,8	4,9	7,1	**5,4**
Belles familles	1,6	2,5	3,1	**2,2**
Autres parents	3,8	5,6	7,3	**5,1**
Sans lien	3,4	14,8	16,5	**9,4**
Marabout	0,6	0,6	6,4	**2,1**
Organisation	0,1	0,2	1,9	**0,6**
Non indiquée	1,4	0,8	0,1	**0,9**
Total	100,0	100,0	100,0	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II

En somme, il ressort de cette analyse que les individus envois des montants plus conséquents à leurs proches ou familles. Par conséquent, l'EPSF II met en évidence une prépondérance des transferts destinés à la famille.

11.1.1.5. Répartition des transferts versés selon le sexe du destinataire

L'analyse de la répartition des bénéficiaires par sexe met en évidence que 66,6% des transferts sont destinés aux femmes. Ce constat est plus visible à Dakar où 69,6% des bénéficiaires sont de sexe féminin. Cette proportion est de 68,6% au niveau des autres villes et 64,8% en milieu rural.

Graphique 11.3 : Répartition (en %) des bénéficiaires selon le sexe par milieu de résidence

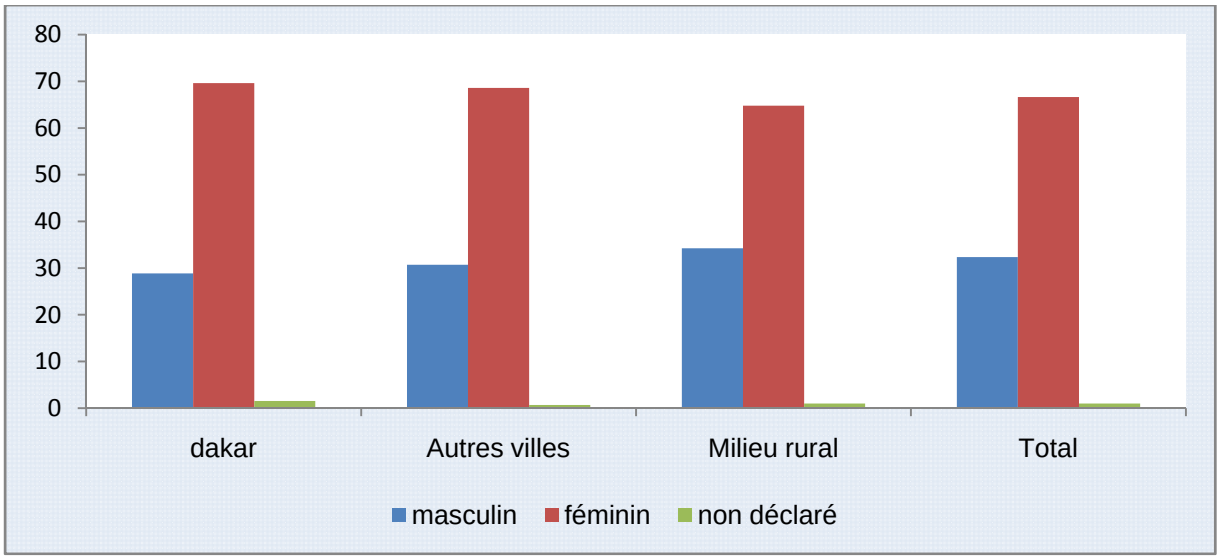

Source : ANSD. EPSF_2011

Après avoir analysé la répartition des bénéficiaires selon le genre, la suite de cette partie s'intéresse à la distribution des transferts versés par sexe et par milieu de résidence.

Cette analyse révèle que plus de trois cinquième des montants sont versés au bénéfice des femmes. En effet, l'examen du tableau ci-dessous montre que 63,7% des versements sont bénéficiés par des femmes, soit 174,5 milliards FCFA du total des transferts.

S'agissant de la répartition selon le milieu de résidence, la même structure qu'au niveau national est constatée. En effet, pour tous les milieux de résidence, les femmes reçoivent plus de la moitié des montants versés. Ce pourcentage est de 67,1% à Dakar, 63,9% au niveau des autres villes et 56,6% en milieu rural.

Tableau 11.9 : Répartition (en %) des transferts versés selon le sexe du destinataire par milieu de résidence

Sexe du destinataire	Dakar	Autres villes	rural	Total
Masculin	30,1%	33,6%	42,1%	**33,9%**
Féminin	67,1%	63,9%	56,6%	**63,7%**
non déclaré	2,8%	2,6%	1,3%	**2,4%**
Total	100,0	100,0	100,0	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II

11.1.1.6. Utilisation des transferts versés par les ménages

Après avoir analysé les transferts versés suivant certaines caractéristiques du donateur ou du bénéficiaire, il est important de mettre en relief l'utilisation déclarée qui est faite de ces montants versés aux ménages.

Cette partie traite de l'utilisation des montants versés. Elle présente la répartition des transferts selon l'utilisation faite au niveau national en mettant en exergue les disparités qui existent au niveau des milieux de résidence.

La répartition des donateurs selon le motif déclaré montre que ces derniers font souvent des cadeaux pour une autre raison au destinataire du transfert ou pour financer des dépenses relatives à un évènement (baptême ou mariage) ou pour régler un problème financier du destinataire. En effet, il ressort de l'examen du tableau ci-dessous que 27,0% des donateurs ont déclaré avoir effectué un versement pour faire un cadeau pour une autre raison, 44,2% pour des besoins de cérémonies dont 20,9% pour des dépenses liées à un baptême, 15,7% pour régler un problème financier, 13,1% pour des dépenses liées à un mariage.

En revanche, une faible partie déclare avoir effectué des transferts pour donner un "Adiya" ou pour participer au déplacement de certains membres des ménages. 5,1% des donateurs ont envoyé de l'argent pour un "Adiya" au destinataire et 1,3% pour le déplacement du destinataire. L'envoi de fonds pour faire "Adiya" à un guide religieux est plus fréquent en milieu rural où 6,9% des donateurs l'ont donné comme motif contre 3,5% et 2,0% respectivement de ceux qui vivent aux niveaux des autres villes et à Dakar.

En revanche, une faible proportion des donateurs déclare avoir envoyé de l'argent pour qu'il soit utilisé pour les frais liés à l'éducation ou à la santé du destinataire. Le pourcentage de donateurs qui déclare avoir envoyé de l'argent pour ces motifs est de 1,1% avec des disparités notées selon le milieu de résidence (1,6% à Dakar pour motif d'éducation et 1,4% pour motif de santé contre 0,9% pour ces mêmes motifs en milieu rural).

Tableau 11.10 : Répartition (en %) des donateurs selon l'utilisation déclarée par milieu de résidence

Motif de l'envoi	Dakar	Autres villes	rural	Total
Education	1,6	1,2	0,9	**1,1**
Problème financier	25,6	17,9	11,6	**15,7**
Santé	1,4	1,5	0,9	**1,1**
Pèlerinage à la Mecque	0,5	-	0,0	**0,1**
Autre pèlerinage	0,2	0,0	0,1	**0,1**
Déplacement	2,2	1,4	1,0	**1,3**
Mariage	8,8	13,1	14,4	**13,1**
Baptême	14,3	20,8	23,1	**20,9**

Dot	0,1	0,2	0,2	**0,2**
Funérailles	2,6	5,3	3,8	**4,0**
Autres cérémonies/fêtes	9,8	3,5	6,0	**6,0**
Cadeau pour autre raison	24,0	28,5	27,2	**27,0**
Adiya	2,0	3,5	6,9	**5,1**
Autres motifs	5,2	2,1	3,6	**3,5**
Non déclaré	1,8	1,0	0,5	**0,9**
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EPSF II

A la suite de l'analyse de la répartition des donateurs selon le motif déclaré, le paragraphe suivant s'intéresse à la distribution des transferts versés selon l'utilisation faite par le bénéficiaire.

Malgré le fait que les donateurs déclarent envoyer souvent de l'argent pour faire des cadeaux au destinataire, ou participer aux dépenses relatives à un baptême, l'analyse de la répartition des transferts versés selon le motif met en exergue que plus du tiers des montants sont utilisés pour régler des problèmes financiers ou payer un cadeau au destinataire ou pour un autre motif. En effet, 37,4% des montants versés sont utilisés pour régler des problèmes financiers, 24,1% et 15,9% respectivement pour offrir un cadeau pour autre raison ou pour d'autres motifs. L'analyse faite au niveau des milieux de résidence laisse voir une répartition similaire avec 40,6% et 20,4% des montants versés à Dakar qui sont utilisés pour régler un problème financier ou pour d'autres motifs. Au niveau des autres villes, 39,7% et 23,6% des transferts sont utilisés pour régler des problèmes financiers ou faire cadeau ou pour une autre raison à des individus.

En revanche, en milieu rural, la première utilisation des transferts est de faire cadeau à des membres des ménages pour une autre raison (33,2%) et la seconde utilisation est pour régler un problème financier (28,8%).

Toutefois, il faut constater qu'une faible partie des montants est utilisée pour des dépenses liées à un baptême ou un mariage avec des proportions respectives de 3,2% et 2,7% des montants versés.

Tableau 11.11 : Répartition (en %) des transferts versés selon le motif par milieu de résidence

Motif de l'envoi	Dakar	Autres villes	rural	Total
Education	5,3	3,8	3,2	**4,4**

Problème financier	40,6	39,7	28,8	**37,4**
Santé	1,2	2,1	1,1	**1,4**
Pèlerinage à la Mecque	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Autre pèlerinage	0,7	0,0	0,0	**0,4**
Déplacement	0,2	0,2	0,2	**0,2**
Mariage	1,3	3,8	4,4	**2,7**
Baptême	1,7	5,3	4,5	**3,2**
Dot	0,0	0,2	0,3	**0,1**
Funérailles	0,5	1,4	0,9	**0,8**
Autres cérémonies/fêtes	3,5	2,3	7,8	**4,3**
Cadeau pour autre raison	19,8	23,6	33,2	**24,1**
Adiya	0,5	1,1	4,3	**1,6**
Autres motifs	20,4	11,9	10,4	**15,9**
Non déclaré	4,1	4,8	0,6	**3,4**
Total	100,0	100,0	100,0	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II

Il est ressorti de l'analyse des transferts volontaires versés que les montants envoyés sont réguliers et destinés aux proches parents du donateur. Par ailleurs, il est constaté qu'ils se font souvent en espèces et servent à régler des problèmes financiers, satisfaire des dépenses de cérémonies ou payer des cadeaux.

11.2. TRANSFERTS REÇUS

Cette partie analyse les transferts reçus par les ménages. Elle met en évidence le niveau de ces transferts suivant certaines caractéristiques des bénéficiaires. Il sera développé également certaines caractéristiques des bénéficiaires et des émetteurs.

Selon la deuxième Enquête sur la Pauvreté et les Structures Familiales (EPSF II), le montant des transferts reçus par les ménages sénégalais s'évalue à 696 milliards FCFA, soit 10,3% du Produit Intérieur Brut (PIB) courant de 2011. Sa comparaison avec les données provenant d'autres enquêtes telles EPSF I et la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II) met en évidence une nette évolution de ces transferts. A titre illustratif, entre la première et la deuxième phase de l'EPSF, ils ont progressé de 92,9%.

Les montants reçus par les ménages varient selon le milieu de résidence. En effet, l'analyse du tableau ci-dessous montre une nette dominance des transferts reçus par les ménages vivant

dans le milieu rural avec une part représentant 38,5% des transferts globaux. La part des montants reçus par les ménages urbains de Dakar s'évalue à 32,9%.

Tableau 11.8 : Evolution des transferts reçus par milieu de résidence (milliards FCFA)

Milieux de résidence	EPSF I		ESPS II		EPSF II	
	%	Mds	%	Mds	%	Mds
Dakar	60,5	218	48,0	282	32,9	229
Autres villes	14,5	52	25,7	151	28,6	199
Rural	25,0	90	26,4	155	38,5	268
Total	**100,0**	**361**	**100,0**	**588**	**100,0**	**696**

Source : ANSD. EPSF II

11.2.1. Répartition des transferts reçus selon leur nature

Les transferts reçus par les ménages peuvent se présenter sous différentes formes. Ils peuvent être en espèces (argent), en nature (biens, etc.) ou même une combinaison des deux. Cette section analyse le niveau global des transferts par nature et selon le milieu de résidence pour mettre en évidence la forme la plus usitée pour apporter un appui au ménage.

Le graphique ci-dessous révèle que la majorité des transferts se font sous forme d'espèce. En effet, les transferts reçus en espèce représentent 72,7% du niveau global des transferts. La part des transferts en nature s'élève à 22,5% et la part de ceux reçus sous la forme d'une combinaison des deux est de 2,2%.

Graphique 11.4 : Répartition (en %) du niveau des transferts selon leur nature

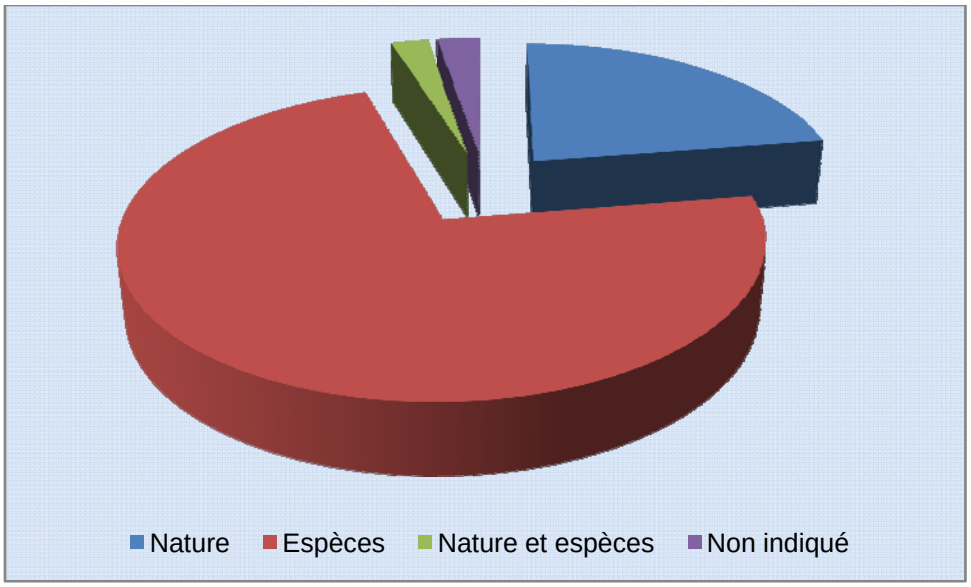

Source : ANSD. EPSF_2011

L'analyse selon le milieu de résidence met en relief des disparités. En effet, les transferts reçus en espèces sont plus importants dans le milieu urbain avec des proportions respectives de 84,0% à Dakar urbain et 74,0% au niveau des autres villes. Ce pourcentage passe à 62,0% en milieu rural.

Une situation inverse est notée pour les transferts reçus en nature. Ils ont plus important en milieu rural et dans les autres villes avec des pourcentages respectifs de 34,1% et 21,4%. Leur pourcentage à Dakar urbain s'évalue à 9,8%. Du fait de la faiblesse de leur revenu, les ménages ruraux ont plus tendances à donner des biens qu'ils ont à leur possession. De plus, ils s'activent dans des activités agricoles et à la fin de la récolte, ils se sentent fiers de partager une partie de leur production avec d'autres individus. Ces éléments pourraient expliquer la situation constatée en milieu rural.

Tableau 11.9 : Répartition du niveau des transferts reçus selon le milieu de résidence par nature (en milliards FCFA)

Milieu de résidence	Nature		Espèces		Nature et espèce		Non indiqué		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	**Montant**	**%**
Dakar	22,4	9,8	192,3	84,0	8,9	3,9	5,2	2,3	**229**	**100**
Autres villes	42,6	21,4	147,4	74,0	1,3	0,6	7,9	4,0	**199**	**100**
Rural	91,5	34,1	166,2	62,0	5,3	2,0	5,0	1,9	**268**	**100**
Total	**157**	**22,5**	**506**	**72,7**	**15,6**	**2,2**	**18,1**	**2,6**	**696**	**100**

Source : ANSD. EPSF II

11.2.2. Fréquence des transferts reçus

Les transferts reçus par les ménages peuvent être réguliers ou occasionnels. Cette partie analyse la répartition des montants reçus selon leur régularité.

L'examen du tableau ci-dessous met en évidence que plus de la moitié des bénéficiaires reçoivent des transferts de façon exceptionnelle. L'analyse selon le milieu de résidence révèle que dans les milieux urbains, les transferts sont reçus régulièrement avec des proportions respectives de 53,9% à Dakar et 51,4% dans les autres villes. Les transferts exceptionnels sont plus constatés dans le monde rural et le pourcentage de bénéficiaire déclarant avoir reçu ce type est de 52,2%.

Tableau 11.12 : Répartition (en %) des bénéficiaires selon la fréquence des transferts

Milieu de résidence	Régulier	Exceptionnel	Non déclaré	Total
Dakar	53,91	46,09	0,00	**100**
Autres villes	51,44	48,52	0,04	**100**
Rural	47,77	52,23	0,00	**100**
Total	**49,75**	**50,23**	**0,01**	**100**

Source : ANSD. EPSF II_2011

L'analyse de la fréquence des transferts reçus montre que la majorité des transferts reçus sont faits de manière exceptionnelle. Du coup, il est pertinent d'examiner les montants reçus selon leur régularité.

Il est ressorti de cette analyse que, malgré la dominance des transferts occasionnels, les montants des transferts reçus régulièrement sont les plus importants et représentent 89,5% des transferts totaux reçus. La somme des transferts reçus occasionnellement quant-à-elle s'établit à 10,5%. Cette situation met en exergue que les transferts volontiers exceptionnels sont en général destinés à régler des problèmes ponctuels, alors que la régularité des montants reçus explique leur importance par rapport à ceux occasionnels.

Graphique 11.5 : Répartition des montants reçus selon la régularité

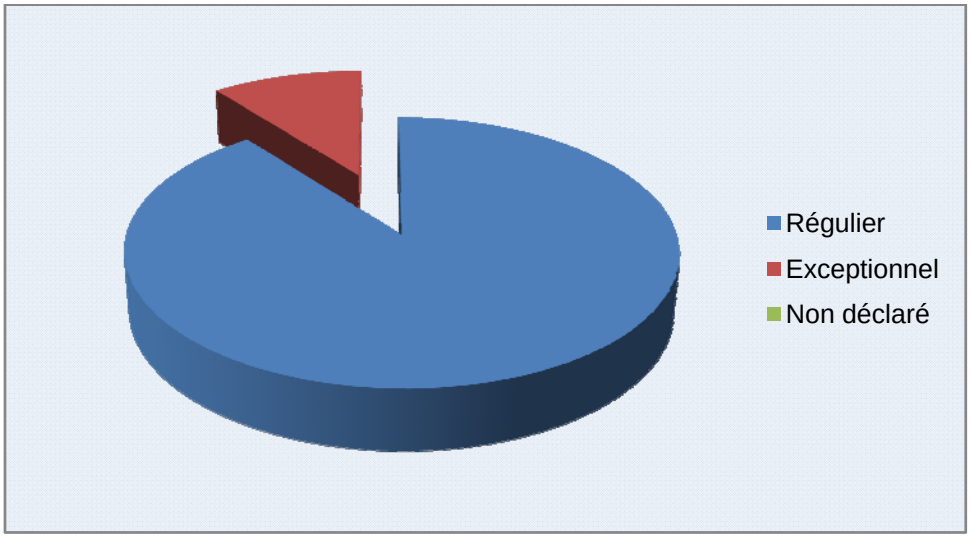

Source : ANSD. EPSFII_2011

11.2.3. Répartition des transferts reçus le sexe du bénéficiaire

Cette partie analyse les montants reçus selon le genre. Elle permet d'avoir un aperçu des personnes qui reçoivent le plus de transfert. L'analyse du graphique de la répartition des montants selon le destinataire révèle que 63,5% (442 milliards FCFA) des transferts effectués sont reçus par des femmes. Son analyse suivant le milieu de résidence montre une distribution presque identique en milieu urbain. En effet, à Dakar, 70% des montants sont reçus par des femmes. Ce pourcentage passe à 74,6% dans les autres villes. Il faut, toutefois, noter qu'en milieu rural, la répartition selon le genre est presque égalitaire avec 50,1% des montants qui sont reçus par les hommes.

Graphique 11.6 : Répartition des montants reçus selon le sexe par milieu de résidence

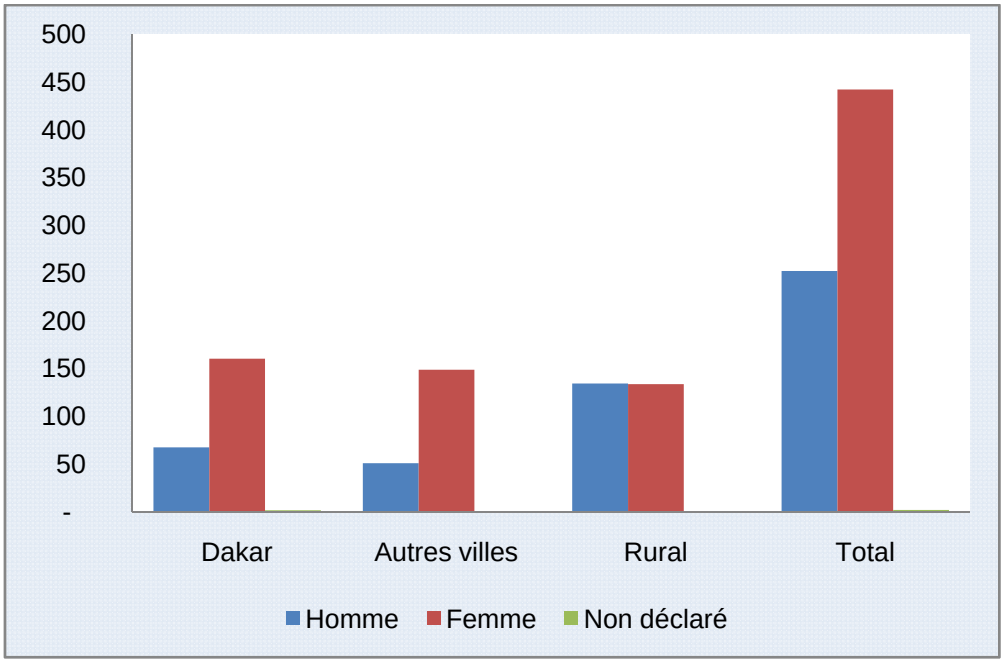

Source : ANSD. EPSFII_2011

L'analyse selon le sexe de l'émetteur révèle que la plupart des montants ont été envoyés par des hommes. En effet, 80,8% des transferts reçus ont été envoyés par des individus de sexe masculin.

11.2.4. Répartition des transferts reçus selon le lien de parenté avec l'émetteur

Il ressort de l'examen du tableau sur la répartition des montants reçus selon le lien de parenté avec la personne qui a envoyé le transfert que les envois sont faits en général par les parents proches du bénéficiaire. En effet, 28,0% des transferts ont été effectués par les époux ou épouses du bénéficiaire, 19,0% par le père ou la mère du bénéficiaire, 15,5% par les enfants biologiques et 11,4% par les frères ou sœurs. Toutefois, il faut constater que 10,2% des montants ont été envoyés par des personnes qui n'ont pas de liens directs avec le bénéficiaire.

S'agissant de la répartition des montants selon le milieu de résidence, il est constaté une situation similaire au niveau global. En effet, à Dakar urbain et dans les autres villes, la plupart des transferts ont été envoyés par les époux ou épouses du bénéficiaire. Leur part dans les montants reçus représente 25,9% à Dakar et 37,1% dans les autres villes. Ce groupe est suivi par les enfants du bénéficiaire à Dakar et des pères ou mères des bénéficiaires dans les autres villes, avec des proportions respectives de 19,3% et 18,3%.

En ce qui concerne le milieu rural, l'analyse du tableau montre que 23,1% des montants reçus ont été envoyés par l'époux ou l'épouse du bénéficiaire et 21,1% par son père ou sa mère. Il faut noter qu'une bonne partie des montants viennent des autres organisations. Leur part représente 14,9% en milieu rural.

Dans l'ensemble, il est important de signaler que les marabouts n'envoient pas de transferts aux personnes habitant à Dakar et envoient des montants négligeables dans les autres villes et dans le monde rural.

Tableau 11.13 : Répartition (en %) montants reçus selon le milieu de résidence et le lien de parenté avec l'émetteur

Lien de parenté avec l'émetteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Epoux / épouses (coépouses)	25,9	37,1	23,1	**28,0**
Enfants biologiques	19,3	14,7	12,9	**15,5**
Enfants adoptés ou confiés	0,6	0,0	0,1	**0,3**
Père \ mère	17,1	18,3	21,1	**19,0**
Frère\ sœur	11,4	9,8	12,7	**11,4**
Autres parents proches	5,1	3,5	4,3	**4,3**
Belles familles	1,3	2,2	2,8	**2,1**
Autres parents	3,2	2,9	2,7	**2,9**
Sans lien	15,7	10,4	5,2	**10,2**
Marabout	-	0,0	0,0	**0,0**
Etat-ONG	0,1	0,5	0,1	**0,2**
Autres organisations	0,2	0,5	14,9	**5,9**
Non indiquée	0,1	0,0	0,1	**0,1**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

En comparant les deux distributions (répartition des envois et les montants), il est constaté que la plus grande partie des montants sont reçus par les parents de l'émetteur. Ce qui témoigne que les Sénégalais envoient des montants plus importants à leurs proches qu'à d'autres.

11.2.5. Répartition des transferts reçus selon le lieu de résidence de l'émetteur

L'analyse des montants des transferts reçus selon le lieu de résidence de l'émetteur montre que la plus grande partie provient de l'extérieur du Sénégal. En effet, 48,7% des montants reçus proviennent de l'étranger dont 31,0% d'Europe. Cette part est plus importante à Dakar où elle représente 66,6% (dont 42,7% d'Europe) des montants reçus. Elle est de 38,1% au niveau des autres villes (dont 24,4% d'Europe) et 41,3% en milieu rural (dont 25,9% d'Europe).

S'agissant des autres lieux de résidence, les personnes qui vivent à Dakar envoient plus de fonds. En effet, leurs envois représentent 15,0% des transferts reçus. Ils sont suivis par ceux vivant dans le même village ou la même ville que le destinataire avec 14,4% des transferts reçus.

Tableau 11.14 : Répartition (en %) des montants reçus selon le lieu de résidence de l'émetteur par milieu de résidence

Lieu de résidence de l'émetteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
même ville/village	19,4	17,0	8,1	**14,4**
autres villes : Dakar	5,4	23,1	17,2	**15,0**
autre capitale régionale	2,9	6,0	4,8	**4,5**
autre ville / autre village	5,2	14,8	13,5	**11,1**
pays frontaliers	2,0	5,4	3,4	**3,5**
autre pays africain	9,7	3,1	7,1	**6,8**
Europe (France, Espagne, Italie)	42,7	24,4	25,9	**31,0**
autre pays non africain	12,1	5,2	4,9	**7,4**
non indiqué	0,5	1,1	15,2	**6,3**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.2.6. Utilisation des transferts reçus

L'analyse des transferts reçus met en relief qu'ils représentent plus de 10% du PIB courant de 2011. La plus grande partie de ces transferts sont envoyés par des émigrés. Il est important de s'interroger sur l'utilisation faite de ces montants reçus. Cette partie s'intéresse à l'utilisation des transferts reçus par les bénéficiaires. Il est abordé dans un premier temps, la répartition des bénéficiaires selon l'utilisation déclarée et dans un second temps, il est effectué l'analyse selon l'utilisation faite des montants reçus.

L'analyse de la répartition des bénéficiaires selon l'utilisation faite des transferts met en exergue une dominance de ceux qui déclarent les avoir reçus comme un cadeau qui leur sont offerts pour une autre raison à des personnes ou pour régler un problème financier. En effet, l'examen du tableau ci-dessous montre que 36,7% des bénéficiaires déclarent l'avoir reçu comme un cadeau pour une autre raison et 26,4% utilisent les fonds envoyés pour régler un problème financier. La plupart de ceux qui utilisent les fonds pour faire un cadeau pour autre raison déclarent avoir reçu des transferts de façon exceptionnelle. Leur proportion s'estime à 40,0% contre 33,4% qui les reçoivent de manière régulière. Ils sont plus présents à Dakar (39,5%).

Par contre, ceux qui utilisent les fonds pour régler un problème financier les reçoivent de façon régulière (33,8% contre 19,0% qui les reçoivent de façon exceptionnelle). Ils sont plus présents dans les autres villes (28,2%).

Il faut noter que 7,7% des bénéficiaires déclarent avoir reçu les transferts pour d'autres raisons, 2,2% comme "Adiya", 2,5% pour l'éducation et 3,1% pour la santé. D'autres déclarent utiliser les fonds dans le cadre des cérémonies (20,8%), notamment des baptêmes, des mariages ou d'autres cérémonies ou fêtes avec des pourcentages respectifs de 7,9%, 2,9% 8,7%.

Tableau 11.15 : Répartition (en %) des bénéficiaires selon le motif du transfert

Motif du transfert	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Education	4,1	3,5	1,6	**2,5**
Problème financier	21,4	28,2	26,9	**26,4**
Santé	3,1	2,9	3,1	**3,1**
Pèlerinage à la Mecque	0,1	0,1	-	**0,0**
Autre pèlerinage	-	-	0,0	**0,0**
Déplacement	0,2	0,2	0,3	**0,3**
Mariage	2,6	2,5	3,2	**2,9**
Baptême	5,6	7,1	9,0	**7,9**
Dot	0,0	0,0	0,2	**0,1**
Funérailles	1,6	0,2	1,5	**1,2**
Autres cérémonies/fêtes	10,8	8,4	8,3	**8,7**
Cadeau pour autre raison	39,5	37,2	35,7	**36,7**
Adiya	1,0	1,2	3,0	**2,2**
Autres motifs	10,0	8,1	6,8	**7,7**
Non déclaré	-	0,1	0,2	**0,2**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

Après avoir présenté la répartition selon le motif du transfert, il sera analysé la répartition des montants reçus selon l'utilisation qui est faite.

L'examen du tableau faisant la répartition des montants reçus selon l'utilisation faite montre que plus du tiers des montants reçus sont utilisés pour régler des problèmes financiers (35,5%). 33,7% des montants sont utilisés pour d'autres motifs, 21,9% pour faire des cadeaux.

Par ailleurs, les montants destinés aux dépenses d'éducation, de santé ou d'autres cérémonies (ou fêtes) représentent respectivement 2,5%, 1,7% et 2,2% des transferts reçus. Il faut noter que les montants destinés aux dépenses d'éducation sont reçus de façon régulière et sont plus fréquents à Dakar urbain (5,6% des montants reçus).

En outre, les montants utilisés pour régler des problèmes financiers ou pour un autre motif varient selon le milieu de résidence. En effet, les 25,8% des fonds reçus sont usités pour régler des problèmes financiers à Dakar, alors que dans les autres villes et en milieu rural, l'utilisation des montants pour ce même motif représente respectivement 44,0% et 37,5%. En ce qui concerne l'utilisation des fonds pour un autre motif, la répartition suivante est notée : 41,6% en milieu rural, 29,6% dans les autres villes et 27,9% à Dakar.

Tableau 11.16 : Répartition (en %) des montants reçus selon le motif du transfert par milieu de résidence

Motif du transfert	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Education	5,6	1,6	0,6	**2,5**
Problème financier	25,8	44,0	37,5	**35,5**
Santé	1,4	0,8	2,8	**1,7**
Pèlerinage à la Mecque	0,3	0,1	-	**0,2**
Autre pèlerinage	-	-	0,0	**0,0**
Déplacement	0,0	0,2	0,1	**0,1**
Mariage	0,4	0,3	0,4	**0,3**
Baptême	0,7	0,6	0,6	**0,6**
Dot	0,0	0,1	0,2	**0,1**
Funérailles	0,5	0,0	0,3	**0,3**
Autres cérémonies/fêtes	2,2	1,6	2,6	**2,2**
Cadeau pour autre raison	34,8	19,2	12,8	**21,9**
Adiya	0,4	1,5	0,4	**0,7**
Autres motifs	27,9	29,6	41,6	**33,7**
Non déclaré	-	0,2	0,3	**0,2**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

L'analyse des transferts reçus a permis de mettre en évidence que les montants sont en général envoyés par des proches parents et souvent utilisés pour régler des problèmes financiers.

Pour conclure ce chapitre, une analyse du différentiel entre les transferts reçus et ceux versés est faite.

Le premier constat est qu'en général, les ménages reçoivent plus de transferts volontaires qu'ils en versent. En effet, l'écart entre les montants reçus et versés est évalué à 422,25 milliards FCFA.

L'analyse selon le milieu de résidence met en évidence des disparités. Il est constaté que plus on s'éloigne de la capitale, plus l'écart est important. En effet, il est passé de 88 milliards FCFA à Dakar à 199 milliards FCFA en milieu rural.

Tableau 11.17 : L'écart entre les transferts reçus et versés

	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Ecart (reçu-versé) (en milliards FCFA)	88	135	199	422,25

Source : ANSD. EPSFII_2011

11.3. PRETS ACCORDES PAR LES MENAGES

Le crédit se définit en général comme une mise à disposition par une personne ou une organisation (prêteur) d'une ressource à une autre personne (emprunteur) contre l'engagement d'être payé ou remboursé dans le futur, à une date déterminée ou non. L'Enquête sur la Pauvreté et les Structures Familiales (EPSF II) s'est intéressée aux prêts accordés et aux emprunts effectués par les ménages sénégalais.

Cette partie du document se propose d'analyser les données de cette enquête pour mettre en évidence les montants des prêts accordés et les emprunts effectués par les ménages. Elle est divisée en deux grandes sections. La première traite des prêts accordés et la seconde expose les emprunts effectués en les liants avec certaines caractéristiques des individus qui ont effectué ces opérations.

Les prêts se définissent comme étant l'ensemble des montants qu'un agent économique dénommé prêteur met à la disposition d'un bénéficiaire qui s'engage à rembourser dans le futur. Les montants accordés par le ménage s'évaluent en sommant ceux octroyés par les différents membres le composant. Il faut signaler que les prêts entre les membres d'un même ménage sont pris en compte par l'enquête.

11.3.1. Répartition des prêts accordés par milieu de résidence

Cette partie s'intéresse à l'analyse des prêts accordés par les ménages sénégalais. Les résultats de l'EPSF II évaluent le montant global des prêts accordés par les ménages à 72,3 milliards FCFA. Ces prêts ont connu une forte progression par rapport à la première phase de l'enquête qui les estimaient à 31,7 milliards, soit une hausse de 128%.

En ce qui concerne la répartition des prêts accordés selon le milieu de résidence, les montants prêtés sont plus importants à Dakar où ils représentent 42,5% du total accordé. La part des autres villes et du rural sont respectivement de 15,6% et 41,9% des montants prêtés. Il est important de signaler que la part de Dakar dans les prêts accordés a diminué sur la période. En effet, 60,5% des prêts accordés ont été octroyés à Dakar lors de la première phase et cette part tombe à 42,5% des montants prêtés. En outre, les prêts accordés par le monde rural se sont bonifiés pour représenter 41,9% des montants prêtés contre 25,0% lors de la première phase de l'EPSF en 2006.

Tableau 11.16 : Répartition des prêts accordés selon le milieu de résidence (en milliards FCFA)

	EPSF I		EPSF II		Evolution (en %)
Dakar	19,2	60,5%	30,7	42,5%	60,5
Autres villes	4,6	14,5%	11,3	15,6%	145,1
Rural	7,9	25,0%	30,3	41,9%	283,0
Total	31,7	100%	72,3	100%	128,4

Source : ANSD. EPSFII_2011

11.3.2. Répartition des prêts accordés selon l'emprunteur

L'examen du tableau portant sur la situation de résidence de l'emprunteur révèle que la plupart des emprunteurs ne sont pas des membres du ménage, mais plutôt d'autres personnes vivant au Sénégal (89,4%) et hors du Sénégal (0,6%). La proportion des prêts accordés aux membres du ménage est évaluée à 4,6%.

En ce qui concerne la répartition selon le milieu de résidence, il est constaté une répartition similaire. Toutefois, la proportion de ceux qui ont prêté à d'autres personnes vivant au Sénégal est relativement plus faible à Dakar. En effet, leur pourcentage est ressorti à 82,8% à Dakar alors qu'ils représentent 91,6% et 91,0% respectivement des emprunteurs au niveau des autres villes et en milieu rural.

Tableau 11.17 : Répartition (en %) du nombre de prêts selon la situation de résidence de l'emprunteur par milieu de résidence

Qui est l'emprunteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
membre du ménage	5,4	4,1	4,6	**4,6**
autres personnes vivant au Sénégal	82,8	91,6	91,0	**89,4**
personnes résident hors du Sénégal	1,3	0,8	0,2	**0,6**
non identifié	10,5	3,5	4,2	**5,4**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

L'analyse de la répartition des montants prêtés selon la situation de résidence de l'emprunteur montre que 88,9% des montants sont donnés à des personnes vivant au Sénégal et qui ne font pas partie du ménage. La part allouée aux membres du ménage et des personnes résidant hors du Sénégal est évaluée à 6,2% et 1,8% respectivement.

S'agissant de la répartition selon le milieu de résidence, il est constaté que dans le milieu rural, presque la totalité des montants prêtés sont octroyés à des personnes vivant au Sénégal mais qui ne sont pas membre du ménage. Le même constat est noté au niveau des villes et à Dakar avec respectivement 77,3% et 82,9% des prêts octroyés à des individus vivant au Sénégal qui ne sont pas membres du ménage.

Toutefois, il faut noter que les prêts accordés entre les membres du ménage deviennent de plus en plus importants du milieu rural au milieu urbain. En effet, la part des prêts accordés aux membres du ménage passe de 0,5% en milieu rural à 12,4% à Dakar et 4,6% dans les autres villes. En ce qui concerne les emprunteurs vivant hors du Sénégal, leur part est plus importante dans les Autres villes (8,0%).

Tableau 11.18 : Répartition (en %) des montants prêtés selon la situation de résidence de l'emprunteur par milieu de résidence

Qui est l'emprunteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
membre du ménage	12,4	4,6	0,5	**6,2**
autres personnes vivant au Sénégal	82,9	77,3	99,3	**88,9**
personnes résident hors du Sénégal	1,2	8,0	0,2	**1,8**
non identifié	3,5	10,0	0,1	**3,1**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII_2011

11.3.3. Répartition des montants prêtés selon le lien de parenté de l'emprunteur avec le prêteur

Il ressort de cette analyse que la plupart des montants prêtés sont accordés à des individus qui n'ont aucun lien de parenté avec les prêteurs. La part des montants prêtés à ces personnes représente 81,1% des montants prêtés. Des disparités sont notées selon le milieu de résidence. En effet, la part des montants des prêts accordés à des personnes sans lien de parenté sur le montant total des prêts est de 86,9% en milieu rural, 77,9% à Dakar et 73,8% dans les autres villes.

Tableau 11.19 : Répartition (en %) des montants prêtés selon le lien de parenté de l'emprunteur avec le prêteur

Lien de parenté de l'emprunteur avec le prêteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Epoux\ épouses (coépouses)	1,7	0,5	0,2	**0,9**
Enfants biologiques	0,0	0,0	0,4	**0,2**
Père \ mère	0,1	0,0	0,0	**0,1**
Frère\ sœur	3,0	6,9	2,0	**3,2**
Autres parents proches	3,2	11,2	1,8	**3,9**
Belles familles	0,1	0,2	2,5	**1,1**
Autres parents	1,9	1,7	3,5	**2,5**
Sans lien	77,9	73,8	86,9	**81,1**
Non déclaré	12,0	5,7	2,7	**7,1**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.3.4. Répartition des montants prêtés selon le lieu de résidence de l'emprunteur

L'examen du tableau répartissant les montants prêtés selon le lieu de résidence de l'emprunteur révèle que plus de la moitié (53,4%) sont accordés à des individus vivant dans le même village ou la même ville. La répartition selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural, 79,0% des montants ont été prêtés à des individus vivant dans le même village que le prêteur. Ce pourcentage passe à 68,0% pour les autres villes et 64,5% à Dakar.

Par ailleurs, il faut signaler que 9,1% des montants ont été octroyés à des individus vivant hors du Sénégal. Ces montants octroyés à ce groupe sont plus importants à Dakar où ils représentent 18,0% des montants prêtés dans la localité. Dans les autres villes, cette part s'évalue à 8,7% et constitue une faible partie des prêts octroyés en milieu rural (0,1%). Les migrants accusant du retard pour envoyer à leur proche les ressources pour subvenir à leur besoin, utilisent les services de certains individus ayant une capacité financière pour qu'ils

donnent les montants correspondants en attendant que le transfert soit effectif. Cela pourrait expliquer la situation constatée pour les individus qui sont hors du pays.

Tableau 11.20 : Répartition (en %) des montants prêtés selon le lieu de résidence du destinataire et le milieu de résidence

Lieu de résidence de l'emprunteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Même ville/village	22,8	68,0	79,0	**53,4**
Autres villes : Dakar	41,7	6,5	4,2	**20,5**
Autre capitale régionale	2,5	1,0	0,7	**1,5**
Autre ville / autre village	2,6	10,1	11,9	**7,7**
Pays frontaliers	1,7	0,0	0,1	**0,8**
Autre pays africain	0,1	0,0	0,0	**0,0**
Europe (France, Espagne, Italie)	16,2	8,2	0,0	**8,1**
Autre pays non africain	0,0	0,5	0,0	**0,1**
Non indiqué	12,4	5,7	4,0	**7,8**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.3.5. Répartition des montants prêtés selon le sexe et l'âge du prêteur

L'analyse des montants prêtés selon le sexe du prêteur montre que 73,1% des montants sont prêtés par des hommes. Ce constat est noté au niveau de tous les milieux de résidence et est plus prononcé en milieu rural où 94,0% des montants viennent des hommes.

Graphique 11.7 : Répartition des montants prêtés selon le sexe de l'émetteur

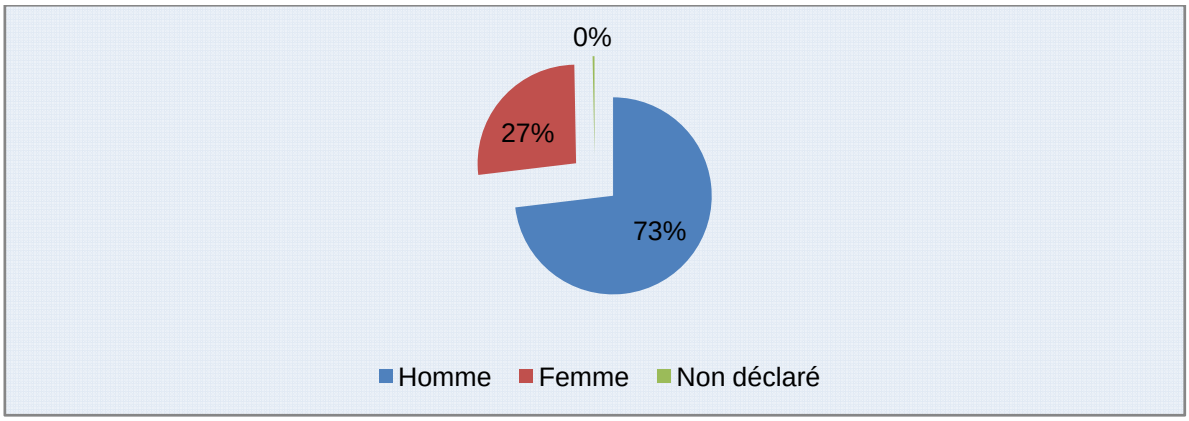

Source : ANSD. EPSF_2011

S'agissant de l'analyse selon le groupe d'âge du prêteur, il est constaté que la majorité des montants sont prêtés par des adultes qui ont un âge compris entre 30 et 60 ans. En effet, l'examen de la répartition selon ce critère met en évidence que 32,6% sont prêtés par des personnes de 50 à 59 ans, 23,1% par celles de 40 à 49 ans et 20,6% sont octroyés par des individus qui ont un âge supérieur à 60 ans. L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'à Dakar, plus d'un tiers des montants sont octroyés par les individus de plus de 60 ans et dans les autres villes, 28,3% sont accordés par des prêteurs âgés entre 30 et 39 ans et plus de la moitié des prêts effectués en milieu rural est faite pas des individus âgés entre 50 et 59 ans.

Tableau 11.21 : Répartition (en %) des montants prêtés selon le groupe d'âge du prêteur par milieu de résidence

Groupe d'âge du prêteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Moins 20 ans	0,0	0,7	0,7	**0,4**
20-29 ans	5,7	16,2	3,0	**6,2**
30-39 ans	15,3	28,3	13,5	**16,6**
40-49 ans	24,0	14,3	25,4	**23,1**
50-59 ans	20,0	17,2	51,1	**32,6**
60 ans et +	34,4	21,9	6,1	**20,6**
Non déclaré	0,6	1,5	0,1	**0,5**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.3.6. Répartition des montants accordés selon la situation par rapport à l'emploi du prêteur

En ce qui concerne l'analyse des montants prêtés selon la situation par rapport à l'emploi, il ressort de l'examen du graphique ci-dessous que la majorité des montants ont été octroyés par des actifs occupés. En effet, 90,4% des prêts sont octroyés par des individus occupés. Le pourcentage des montants prêtés par ce groupe varie selon le milieu de résidence. Il représente 98,4% des montants prêtés en milieu rural, 88,5% de ceux octroyés à Dakar et 73,7% au niveau des autres villes. Cette situation s'expliquerait par le fait que les occupés ont un revenu leur permettant d'assurer leurs besoins et éventuellement épargner certains montants qu'ils utilisent pour prêter à d'autres qui sont dans le besoin.

Par ailleurs, il faut noter qu'au niveau des autres villes, 20,9% des montants sont octroyés par des inactifs. Cette proportion passe à 9,6% de ceux octroyés à Dakar et 1,3% au niveau du monde rural.

Graphique 11.8 : Répartition (en %) des montants prêtés selon le statut d'occupation du prêteur

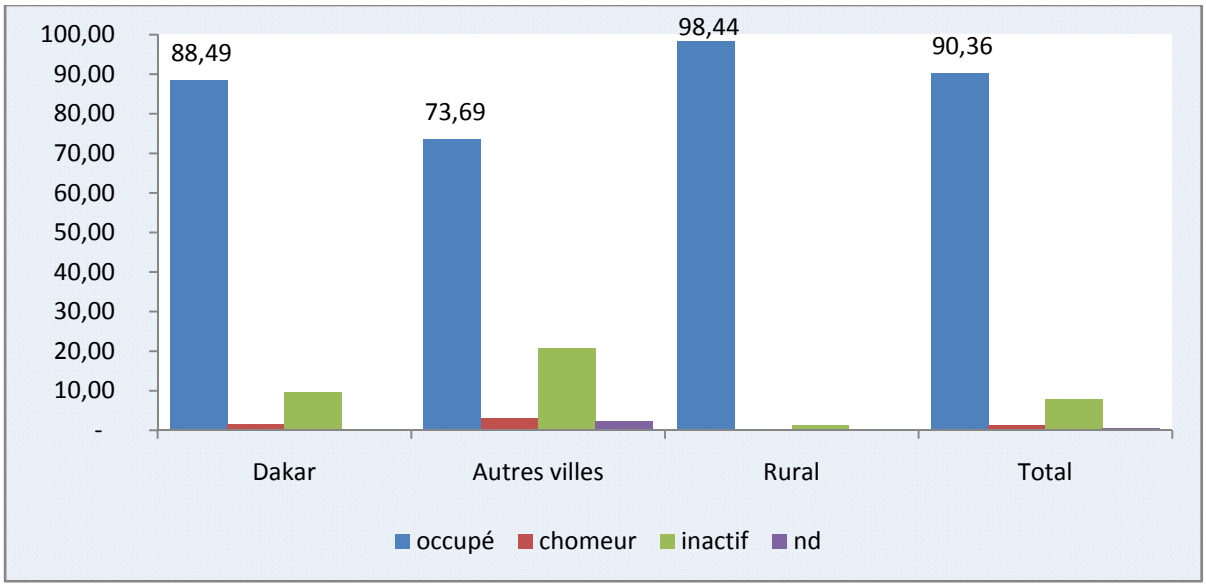

Source : ANSD. EPSF_2011

11.3.7. Répartition des prêts selon la durée prévue de remboursement

L'analyse de la répartition du nombre de prêteurs selon la durée prévue pour le remboursement révèle pour 63,8% d'entre eux que l'échéance n'est pas précisée.

Pour ceux qui ont donné une échéance, la plupart des prêteurs ont accordé des prêts de courte durée. En effet, la plupart d'entre eux ont déclaré que leur emprunteur a prévu de leur rembourser dans un délai de moins de trois mois. Leur proportion représente 25,7% et varie selon le milieu de résidence. A Dakar, 38,5% des prêteurs ont estimé que leur prêt leur sera retourné dans moins de 3 mois. Au niveau des autres villes et en milieu rural, leur pourcentage est de 30,3% et 18,0% respectivement.

Tableau 11.22 : Répartition (en %) du nombre de prêts selon la durée de remboursement prévue

Durée prévue pour rembourser le prêt	Dakar	Autres villes	Rural	Total
0-3 mois	38,5	30,3	18,0	**25,7**
3 mois - 6 mois	2,4	0,4	3,4	**2,4**
6 mois à 1 an	0,2	1,6	2,7	**1,9**
1 an à 2 ans	-	-	0,3	**0,1**
plus de 2 ans	0,3	-	0,6	**0,4**
durée non précisée	51,4	61,1	70,4	**63,8**
Nr	7,3	6,7	4,6	**5,8**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

L'analyse des montants prêtés selon la durée de remboursements prévue met en exergue que 40,6% des montants prêtés seront remboursés sans délai prévu. L'examen des résultats selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural, une bonne partie des montants prêtés (21,2%) seront remboursés entre 6 mois et un an. En milieu urbain, les montants prêtés et dont la durée prévue n'est pas précisée, dominent avec des proportions respectives de 76,5% au niveau des Autres villes et 40,5% à Dakar.

Tableau 11.23 : Répartition (en %) des montants prêtés selon la durée de remboursement prévue

Durée prévue pour rembourser le prêt	Dakar	Autres villes	Rural	Total
0-3 mois	12,1	10,8	19,9	**15,2**
3 mois - 6 mois	33,1	0,3	2,2	**15,0**
6 mois à 1 an	0,1	6,7	47,9	**21,2**
1 an à 2 ans	0,0	0,0	0,0	**0,0**
plus de 2 ans	11,7	0,0	2,3	**5,9**
durée non précisée	40,5	76,5	27,5	**40,6**
Non déclarée	2,5	5,7	0,1	**2,0**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

L'analyse de ces deux tableaux met en évidence que les prêts à court terme (moins de 6 mois) sont plus nombreux mais les montants prêtés sont plus importants pour ceux de plus de 6 mois. Ce qui signifie que les montants élevés sont en général prêtés sur une durée supérieure à 6 mois.

11.3.8. Analyse des montants à rembourser

A la suite de l'analyse des prêts accordés par les ménages et de leur répartition suivant certaines caractéristiques des prêteurs, il est important d'analyser le comportement des emprunteurs pour savoir s'ils remboursent ou pas les prêts octroyés.

L'examen du tableau récapitulant les montants prêtés, ceux remboursés et ceux qui restent à être remboursés montre qu'une bonne partie des montants prêtés ne sont pas encore remboursés. En effet, l'analyse du graphique ci-dessous révèle que 68,7% (soit 49,7 milliards FCFA) des montants ne sont pas encore remboursés.

S'agissant de son analyse selon le milieu de résidence, il est constaté que c'est à Dakar que les emprunteurs remboursent le plus leurs dus. En effet, il est noté qu'à Dakar, près de la moitié des prêts sont remboursés (48,4% des prêts) alors que dans les Autres villes et en milieu rural, le rapport entre le reste à rembourser et le total des prêts est respectivement de 72,4% et 84,8%.

Graphique 11.8 : Récapitulatif des prêts et de leur remboursement

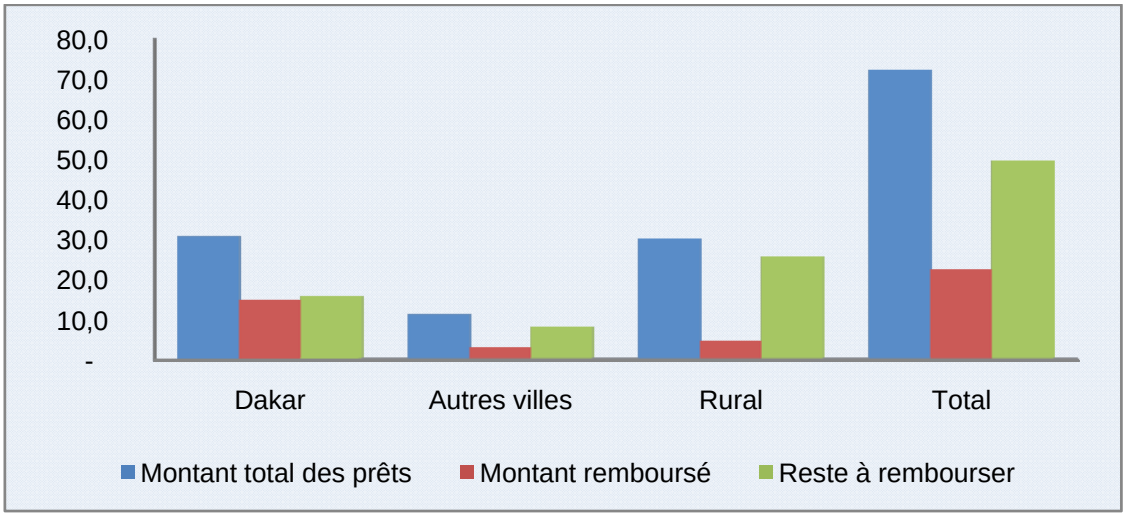

Source : ANSD. EPSFII_2011

11.4. EMPRUNTS EFFECTUES PAR LES MENAGES

11.4.1. Répartition des emprunts selon le milieu de résidence

Les résultats de la deuxième phase de l'EPSF estiment le montant global des emprunts réalisés par les ménages à 190,6 milliards FCFA, traduisant une augmentation de 47,5% par rapport à la première phase. L'examen des résultats selon le milieu de résidence met en évidence une diminution des montants empruntés par les ménages dakarois, comparativement à la première phase de 3,7%, tandis que dans les Autres villes et en milieu rural, les montants des emprunts ont progressé pour s'établir respectivement à 61,8 milliards FCFA et 53,0 milliards FCFA (contre 23,1 milliards et 27,2 milliards).

Tableau 11.23 : Répartition des montants empruntés par milieu de résidence

Milieu de résidence	EPSF I		EPSF II		Evolution (%)
Dakar	79,1	61,1	76,1	39,9	- 3,7
Autres villes	23,1	17,9	61,8	32,4	167,2
Rural	27,2	21,0	53	27,8	94,7
Total	**129,4**	**100,0**	**190,9**	**100,0**	**47,5**

Source : ANSD. EPSFII_2011

11.4.2. Répartition des montants empruntés selon le prêteur

Pour réaliser un emprunt, les personnes ont recours à plusieurs choix, notamment à une personne vivant à l'extérieur du ménage (parents, ami, commerçant, etc.), auprès des banques, des coopératives ou mutuelles de crédit, des associations, etc. L'EPSF II s'est intéressé aux types d'institutions que les individus sollicitent pour obtenir un emprunt.

Les résultats de l'enquête mettent en exergue que les emprunteurs sollicitent souvent un commerçant (33,3%), un ami (12,0%) ou un autre individu (23,1%) pour bénéficier d'un crédit. Par ailleurs, il est important de constater qu'une proportion faible s'endette auprès des banques (4,1%) ou des mutuelles ou coopératives de crédit (7,6%).

Tableau 11.24 : Répartition (en %) du nombre d'emprunts selon le prêteur

Prêteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Famille extérieure au ménage	8,1	5,3	9,7	**8,2**
Banque	7,2	4,8	2,6	**4,1**
Mutuelle de crédit/ coopérative	7,0	7,9	7,8	**7,6**
Agence gouvernementale / ONG	0,7	0,9	2,0	**1,4**
Commerçant	28,6	42,4	30,8	**33,3**
Ami	25,1	9,7	8,0	**12,0**
Autre regroupement	4,4	4,2	10,3	**7,5**
Autre individu	13,1	23,4	26,8	**23,1**
NR	6,0	1,6	2,2	**2,8**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII_2011

Malgré une dominance des prêteurs commerçants, amis ou des autres individus, l'analyse des montants empruntés montre que la plus grande partie des sommes empruntées proviennent des institutions financières formelles, notamment les banques (43,0%) et les coopératives et mutuelles de crédit (26,8%). Sa répartition selon le milieu de résidence révèle qu'à Dakar, 76,5% des montants sont empruntés auprès de ces institutions. Ce pourcentage passe à 71,9%, dont 45,2% auprès des banques au niveau des Autres villes et à 57,8% en milieu rural.

Les montants prêtés par les commerçants, les amis, ou les autres individus représentent 20,2% des emprunts au niveau national avec 8,6% des emprunts nationaux octroyés par les autres individus et 8,2% par des commerçants. Des écarts sont notés au niveau des milieux de résidence et la part dans les emprunts totaux décroit avec l'urbanisation. En effet, elle représente 26,4% des emprunts ruraux (12,4% prêtés par les autres individus, 8,1% par des commerçants), 21,8% de ceux des Autres villes et 14,6% de ceux de Dakar.

Tableau 11.25 : Répartition (en %) des montants empruntés selon le prêteur

Prêteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Famille extérieure au ménage	3,1	1,2	6,5	**3,4**
Banque	61,6	45,2	13,8	**43,0**
Mutuelle de crédit/ coopérative	14,8	26,7	43,9	**26,8**
Agence gouvernementale / ONG	4,9	2,0	4,4	**3,8**
Commerçant	7,4	9,3	8,1	**8,2**
Ami	3,6	0,9	5,9	**3,4**
Autre regroupement	0,8	3,1	4,0	**2,4**
Autre individu	3,6	11,6	12,4	**8,6**
NR	0,1	0,0	0,9	**0,3**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSFII_2011

11.4.3. Répartition selon le lien de parenté du prêteur avec l'emprunteur

De l'examen des résultats obtenus selon le lien qui lie les deux, il est ressorti que la plupart des emprunteurs n'ont pas indiqué leur lien de parenté avec le prêteur. Cela peut s'expliquer par le fait que les emprunteurs sont des membres du ménage. Pour ce qui est des emprunts réalisées auprès des personnes vivant hors du ménage, il est constaté, pour ceux qui ont donné le lien, que la plupart ont effectué un emprunt auprès des personnes avec qui ils n'ont aucun lien de parenté et des autres parents (éloigné ou proche). Ils représentent respectivement 15,73%, 2,54% et 2,1% des emprunteurs.

La répartition des montants empruntés selon le lien du prêteur avec l'emprunteur met en lumière que 5,9% ont été prêtés par des personnes sans lien de parenté, 1,2% par leur frère ou sœur, 1,1% par les autres parents.

S'agissant de la répartition des emprunts selon le milieu de résidence, il est ressorti de l'exploitation des données collectées que :

- à Dakar, les emprunteurs ont bénéficié des prêts de personnes avec qui ils n'ont aucun lien de parenté (9,4% des montants empruntés). D'autres sollicitent leur frère ou sœur pour bénéficier d'un prêt (2,1% des montants empruntés ont été prêtés par un frère ou une sœur de l'emprunteur). En outre, 0,6% des montants empruntés a été alloué par les autres parents de l'emprunteur (0,3% par les autres parents proches et 0,3% par les autres parents).

- au niveau des Autres villes, une situation similaire est constatée. En effet, 2,5% des montants empruntés proviennent des prêteurs avec qui ils n'ont aucun lien de parenté, 0,6% par leur frère ou sœur et 0,3% par les autres parents non proches du bénéficiaire.

- au niveau du milieu rural, les emprunts ont été effectués auprès des personnes qui ne sont pas proches du bénéficiaire. Les résultats montrent que 4,9%, 3,1% et 0,8% des montants empruntés ont été prêtés respectivement par des individus sans lien de parenté, des autres parents éloignés et proches.

Tableau 11.26 : Répartition (en %) des montants empruntés selon le lien de parenté avec l'emprunteur

Lien du prêteur avec l'emprunteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Epoux \ épouses (coépouses)	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Enfants biologiques	0,1	0,0	0,0	**0,1**
Père \ mère	0,1	0,0	0,0	**0,0**
Frère\ sœur	2,1	0,6	0,4	**1,2**
Autres parents proches	0,3	0,1	0,8	**0,4**
Belles familles	0,2	0,1	0,5	**0,2**
Autres parents	0,3	0,3	3,1	**1,1**
Sans lien	9,4	2,5	4,9	**5,9**
Non indiqué	87,5	96,4	90,3	**91,1**

Source : ANSD. EPSFII_2011

11.4.4. Répartition des emprunts selon le lieu de résidence du prêteur

Cette partie vise à mettre en lumière le réseau utilisé pour bénéficier d'un prêt. Les emprunteurs contactent-ils les personnes qui sont aux alentours ou des individus qui sont ailleurs ? A cet égard, il est analysé dans un premier temps la répartition des emprunteurs selon le lien de résidence du prêteur et, dans un second temps, la répartition des montants selon le lieu de résidence du prêteur.

La répartition des emprunteurs suivant le lieu de résidence du prêteur met en lumière que les emprunteurs sollicitent les personnes qui sont dans leur voisinage pour demander un prêt. En effet, 18,8% des prêteurs vivent dans le même village ou la même ville, 2,6% dans un autre village ou une autre ville que celui ou celle de l'emprunteur. Il est important de signaler que 76,7% des emprunteurs n'ont pas déclaré le lieu de résidence des prêteurs.

Tableau 11.27 : Répartition des emprunteurs (en %) selon le lieu de résidence du prêteur

Lieu de résidence du prêteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Même ville/village	25,1	15,8	17,9	**18,8**
Autres villes : Dakar	4,7	0,1	0,5	**1,3**
Autre capitale régionale	-	-	0,6	**0,3**
Autre ville / autre village	1,0	0,8	4,0	**2,6**
Pays frontaliers	-	0,2	-	**0,1**
Autre pays africain	0,3	-	-	**0,1**
Europe (France, Espagne)	0,6	-	-	**0,1**
Autre pays non africaine	-	-	0,1	**0,1**
Non déclaré	68,4	83,1	76,9	**76,7**

Source : ANSD. EPSF II_2011

La répartition des montants empruntés selon le milieu de résidence montre que 6,6% des montants sont empruntés au niveau du même village ou de la même ville. A Dakar, cette part représente 10,6% des emprunts. Elle est de 3,5% et 5,5% respectivement au niveau des Autres villes et rural.

Tableau 11.28 : Répartition des montants empruntés (en %) selon le lieu de résidence du prêteur

Lieu de résidence du prêteur	Dakar	Autres villes	Rural	Total
même ville/village	9,9	3,5	5,5	**6,6**
autres villes : Dakar	0,8	0,0	0,7	**0,5**
autre capitale région	0,0	0,0	0,4	**0,1**
autre ville / autre village	0,2	0,1	1,0	**0,4**
pays frontaliers	0,0	0,1	0,0	**0,0**
autre pays africain	0,2	0,0	0,0	**0,1**
Europe (France, Espagne)	1,9	0,0	0,0	**0,7**
autre pays non africains	0,0	0,0	2,1	**0,6**
Non indiqué	87,2	96,4	90,3	**91,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.4.5. Répartition selon l'âge de l'emprunteur

La répartition des emprunteurs selon leur âge révèle que la plupart d'entre eux sont âgés de plus de 30 ans. En effet, l'examen du tableau montre que 77,2% des emprunteurs ont un âge supérieur à 30 ans dont 26,6% ont un âge compris entre 30 et 39 ans.

Tableau 11.29 : Répartition (en %) des bénéficiaires selon le milieu de résidence et par groupe d'âge

Groupe d'âge du bénéficiaire	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
Moins 20 ans	2,3	4,0	3,1	3,2
20-29 ans	13,6	19,5	16,4	16,6
30-39 ans	23,6	27,3	27,4	26,6
40-49	24,4	23,0	21,7	22,6
50-59 ans	17,5	13,9	18,1	16,9
60 ans et +	10,1	10,7	11,7	11,1
Nd	8,6	1,5	1,5	3,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

Contrairement aux résultats mis en évidence par l'analyse de la répartition des emprunteurs selon le groupe d'âge, il est ressorti de l'examen du tableau répartissant les montants empruntés selon le groupe d'âge que la plus grande partie des montants sont détenus par les individus qui ont un âge compris entre 40 et 49 ans (32,7% du total emprunté) et entre 50 et 59 ans (28,7%).

A Dakar, la plus grande partie des montants empruntés sont détenus par ceux qui ont entre 40 et 49 ans (45,8%), alors que dans les Autres villes, ce sont ceux qui sont âgés entre 30 et 39 ans qui les détiennent (36,9%) et en milieu rural, les 50 et 59 ans ont empruntés 33,7% des montants empruntés. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait qu'au Sénégal, c'est en général les individus qui sont dans cette tranche d'âge qui ont accumulé suffisamment de ressources pour les mettre à la disposition des emprunteurs. En effet, avant cet âge, les individus sont préoccupés par les besoins de consommation, d'achat de matériels pour leur habitation, etc.

Tableau 11.30 : Répartition (en %) des montants empruntés selon l'âge du bénéficiaire

Groupe d'âge du bénéficiaire	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Moins 20 ans	0,3	0,1	0,4	**0,3**
20 - 29 ans	1,9	2,5	6,0	**3,3**
30-39 ans	14,5	36,9	28,7	**25,7**
40 - 49 ans	45,8	26,0	21,7	**32,7**
50-59 ans	27,6	25,8	33,7	**28,7**
60 ans et +	9,3	8,6	8,7	**8,9**
Nd	0,5	0,0	0,7	**0,4**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.4.6. Répartition selon le sexe de l'emprunteur

L'examen du graphique ci-dessous met en évidence que la plus grande partie des emprunts sont effectués par des hommes (77,7%). Cette proportion varie selon le milieu de résidence. En effet, dans le milieu rural, 77,7% des emprunts sont effectués par des hommes. Elle est de 77,5% au niveau des Autres villes et 74,1% à Dakar urbain.

Graphique 11.9 : Répartition (en %) des montants selon le sexe de l'emprunteur

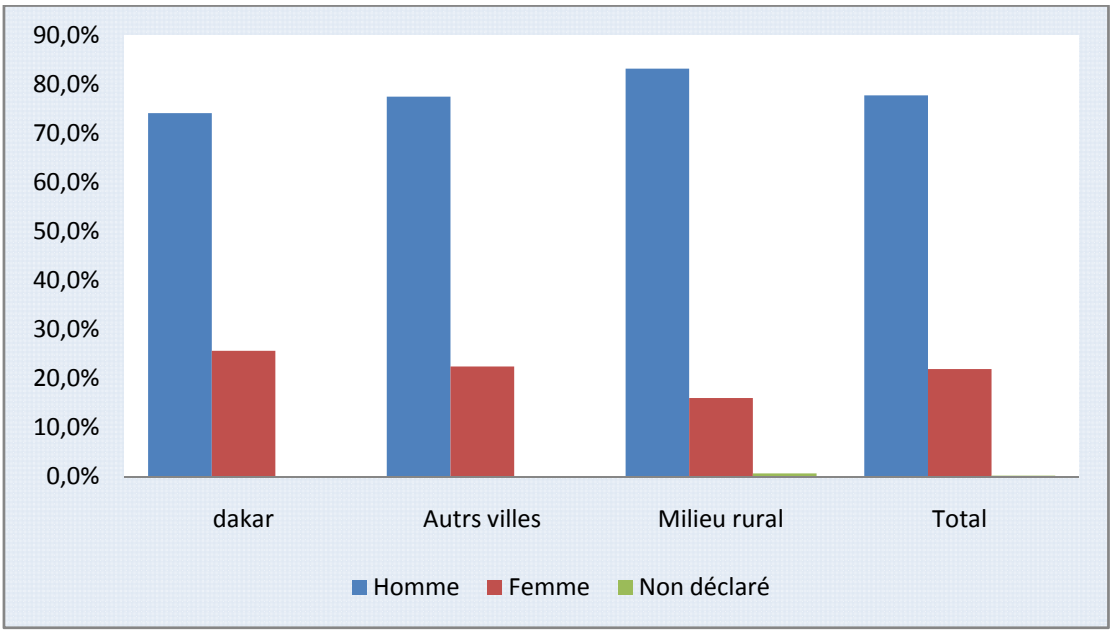

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.4.7. Répartition selon le niveau d'instruction de l'emprunteur

L'analyse des résultats obtenus selon le milieu de résidence montre que la plus grande partie des emprunts ont été effectués par des individus qui ont atteint le niveau supérieur général (29,2%) et le secondaire général (24,3%).

Par ailleurs, ceux qui n'ont pas effectué d'étude ou ont fait l'école coranique, ont emprunté respectivement 6,1% et 18,7% des montants.

Les résultats selon le milieu de résidence font état d'une grande disparité. En effet, dans le monde rural, la plus grande partie des emprunts (44,4%) sont effectués par ceux qui ont fait l'école coranique. A Dakar, ceux qui ont atteint le niveau supérieur général ont plus emprunté (43,6%). Au niveau des Autres villes, il est constaté que ceux qui ont atteint le secondaire général ont le plus emprunté (35,0%).

Graphique 11.10 : Répartition (en %) des montants selon le niveau d'instruction du bénéficiaire

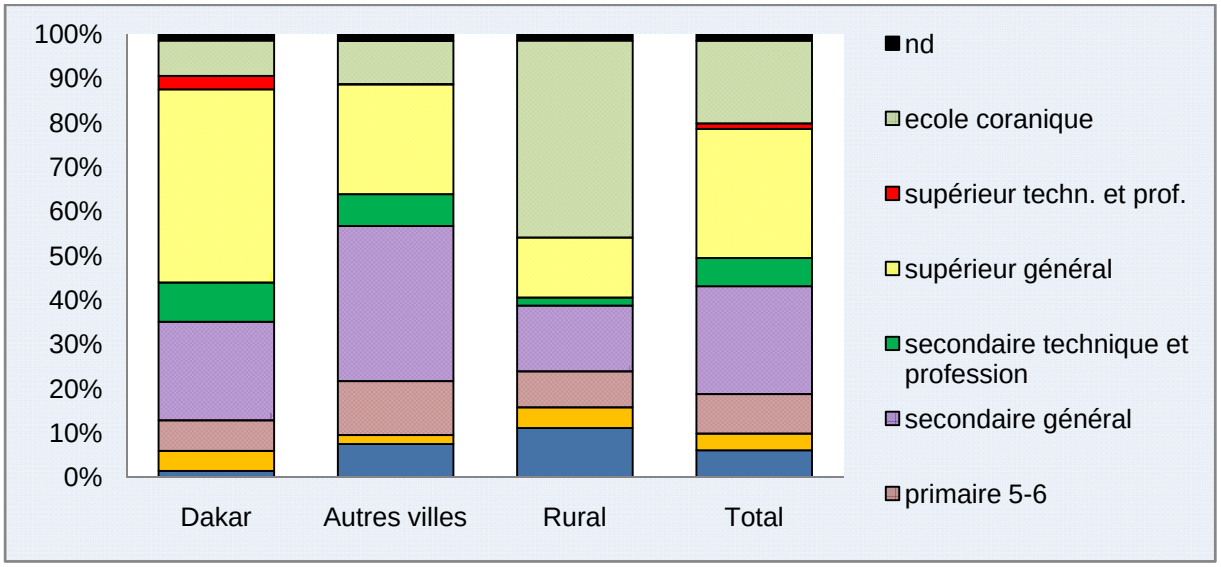

Source : ANSD. EPSF II_2011

L'analyse des montants empruntés selon le milieu de résidence a mis en évidence des résultats intéressants suivant le niveau d'instruction. Cette sous section se focalise sur la répartition des montants selon le prêteur et le niveau d'instruction. Il est ressorti que le type de prêteur est lié au niveau d'instruction. En effet, il est constaté que les bénéficiaires qui ont fait l'école coranique ou qui n'ont aucun niveau d'instruction s'endettent auprès des mutuelles ou coopératives de crédit (36,87%), des commerçants (15,95%) et auprès d'autres individus (14,20%). Cela pourrait s'expliquer d'une part par le fait que ces individus ne sont pas inscrits au niveau des banques pour disposer d'un compte et effectuer un emprunt et, d'autres part, par les conditions à satisfaire pour emprunter au niveau de ces unités. En effet, une bonne partie d'entre eux n'ont pas de revenu permanent qui leur permet de rembourser de façon périodique

et régulière leurs emprunts. Ainsi, ils font recours aux commerçants et autres personnes qui offrent plus de flexibilité.

Par ailleurs, ceux qui ont effectué des études ont recours en général aux banques et mutuelles ou coopératives de crédit. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus les emprunteurs ont tendance à recourir aux banques pour bénéficier d'un prêt. En effet, ceux qui ont atteint le niveau primaire utilisent en général les mutuelles ou coopératives de crédit avec respectivement 34,0% (contre 20,0% auprès des banques) pour ceux qui ont fait le primaire 1 - 4 et 33,6% (18,6% auprès des banques) pour le primaire 5-6 des montants empruntés. Contrairement à ceux qui n'ont pas effectué des études formelles, cette catégorie est plus présente au niveau des banques et dispose suffisamment de garanties pour emprunter au niveau des banques.

Un effet inverse est noté au niveau des bénéficiaires qui ont atteint au moins le secondaire et le recours à la banque devient de plus en plus important quand le niveau d'étude atteint est élevé. La part des montants empruntés auprès des banques est passée de 36,0% du secondaire général à 93,8% au supérieur technique et professionnel.

Un autre résultat important mis en évidence par cette analyse est que, pour un même niveau d'étude donné, ceux qui ont fait une formation technique et professionnelle ont plus emprunté dans les banques que ceux qui ont fait des études générales (36,0% et 78,5% respectivement pour le secondaire et le supérieur général contre 70,0% et 93,8% respectivement pour le secondaire et le supérieur technique et professionnel).

Tableau 11.31 : Répartition (en %) des montants empruntés selon le niveau d'instruction et le prêteur

	aucun	primaire 1-4	primaire 5-6	secondaire général	secondaire tech et prof	supérieur général	Supérieur tech et prof	Ecole coranique	nd
famille extérieure au ménage	8,01	4,39	8,44	1,54	-	-	2,67	6,92	33,65
banque	2,77	20,04	18,62	36,01	70,03	78,53	93,85	15,11	46,34
mutuelle de crédit/ coopérative	46,43	34,02	33,60	30,97	16,53	13,72	-	36,87	9,16
agence gov/ong	1,27	1,46	17,68	4,76	-	2,94	-	0,42	2,69
commerçant	17,55	12,18	12,56	6,80	0,33	2,73	1,61	15,95	1,03
ami	6,55	15,56	2,71	3,51	0,43	0,59	1,11	5,33	3,11
autre regroupement	4,06	2,04	2,05	0,68	12,28	-	-	5,13	2,06
autre individu	13,18	10,31	4,28	15,74	0,40	1,50	0,76	14,20	1,96
nr	0,19	-	0,05	-	-	-	-	0,07	-

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.4.8. Répartition selon le statut de l'emprunteur

L'examen des résultats de l'EPSF II révèle que les individus occupés ont le plus emprunté. En effet, 96,1% du total des emprunts sont effectués par des individus occupés. Ils sont suivis des inactifs qui ont bénéficié de 2,9% des emprunts totaux, les chômeurs n'ont pris que 0,5% des emprunts.

L'analyse selon le prêteur montre que les occupés et les inactifs ont plus emprunté auprès des banques et mutuelles (ou coopératives) de crédit. 43,8% et 31,5% des montants empruntés respectivement par les occupés et les inactifs sont effectués auprès des banques et 27,1% et 22,3% auprès des mutuelles ou coopératives de crédit.

Tableau 11.32 : Répartition des montants empruntés (en %) selon le prêteur et le statut d'occupation

	Occupé	Chômeur	Inactif	Nd
famille extérieure au ménage	3,3	8,7	6,7	13,3
Banque	43,8	0,0	31,5	0,0
mutuelle de crédit/ coopérative	27,1	2,8	22,3	15,5
agence gouvernementale / ONG	3,9	1,6	0,9	2,1
Commerçant	7,7	62,6	17,6	3,5
Ami	3,2	13,6	7,0	3,7
autre regroupement	2,3	2,7	6,6	2,1
autre individu	8,7	7,6	6,8	4,7
Nr	0,0	0,4	0,5	55,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.4.9. Répartition selon la durée de l'emprunt

L'analyse des emprunts selon la durée totale prévue montre que les emprunts sont effectués sur une durée supérieure à 2 ans. En effet, la part des emprunts qui seront commencés à être remboursés dans deux ans représente 50,7% des montants empruntés et ceux qui seront payés entre 6 mois et 1 an s'évaluent à 11,4% des emprunts effectués. Ceux dont la durée prévue n'est pas précisée sont estimés à 19,3% des emprunts.

Tableau 11.33 : Répartition selon la durée de l'emprunt

	Dakar	Autres villes	Rural	Total
0- 3 mois	3,7	3,8	4,2	**3,9**
3 mois - 6 mois	5,5	1,1	19,4	**7,9**
6 mois à 1 an	6,8	10,5	19,0	**11,4**
1 à 2 ans	3,2	9,1	6,1	**5,9**
plus de 2 ans	66,6	56,8	20,7	**50,7**
durée non précisée	13,3	18,5	28,8	**19,3**
nr	1,0	0,0	1,7	**0,9**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

Cette analyse pousse à étudier les emprunts selon la durée en le confrontant avec le prêteur. A cet effet, il est ressorti que les emprunts de plus de 2 ans sont effectués auprès des banques (67,4%) et des mutuelles ou coopératives de crédit où les montants empruntés représentent respectivement 67,4% et 24,6% des montants empruntés dans cette tranche.

Pour les emprunts de très courte durée (inférieure à 3 mois), les montants ont été obtenus auprès des individuels (commerçants, ami ou autre individu). 53,5% de ces montants ont été prêtés par des commerçants, 19,2% par d'autres individus et 9,8% par leur ami.

Tableau 11.34 : Répartition (en %) des montants empruntés selon la durée et le prêteur

	0 -3 mois	3 - 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 2 ans	plus de 2 ans	Durée non précisée	ND
famille extérieure au ménage	4,7	1,0	1,8	0,0	0,0	15,4	0,0
Banque	3,3	38,6	20,5	37,4	67,4	1,3	96,3
mutuelle de crédit/ coopérative	5,1	24,7	62,0	59,3	24,6	8,1	0,0
agence gov/ong	0,4	11,6	0,5	0,0	5,5	0,2	0,0
Commerçant	53,5	3,3	2,4	0,0	0,0	29,1	0,6
Ami	9,8	2,5	0,7	0,0	0,3	13,0	1,7
autre regroupement	3,7	3,6	5,5	0,5	1,5	3,0	0,0
autre individu	19,2	12,4	6,6	2,7	0,5	29,6	1,4
Nr	0,3	2,5	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.4.10. Répartition des emprunts selon l'utilisation faite

La plupart des montants sont empruntés pour régler des problèmes personnels. Les montants empruntés à cette fin représentent 57,1% des emprunts. Ceux utilisés pour les activités agricoles représentent 12,3% des emprunts et 28,4% sont utilisés dans des activités non agricoles.

Les montants utilisés pour l'activité agricole sont plus importants en milieu rural où ils représentent 31,8% des emprunts contre 1,8% à Dakar et 8,6% dans les Autres villes.

Par contre, les emprunts effectués à des fins personnelles sont plus importants à Dakar où ils représentent 72,7% des emprunts contre respectivement 59,5% et 31,8% au niveau des Autres villes et dans le monde rural.

Graphique 11.11 : Répartition des emprunts selon l'utilisation faite

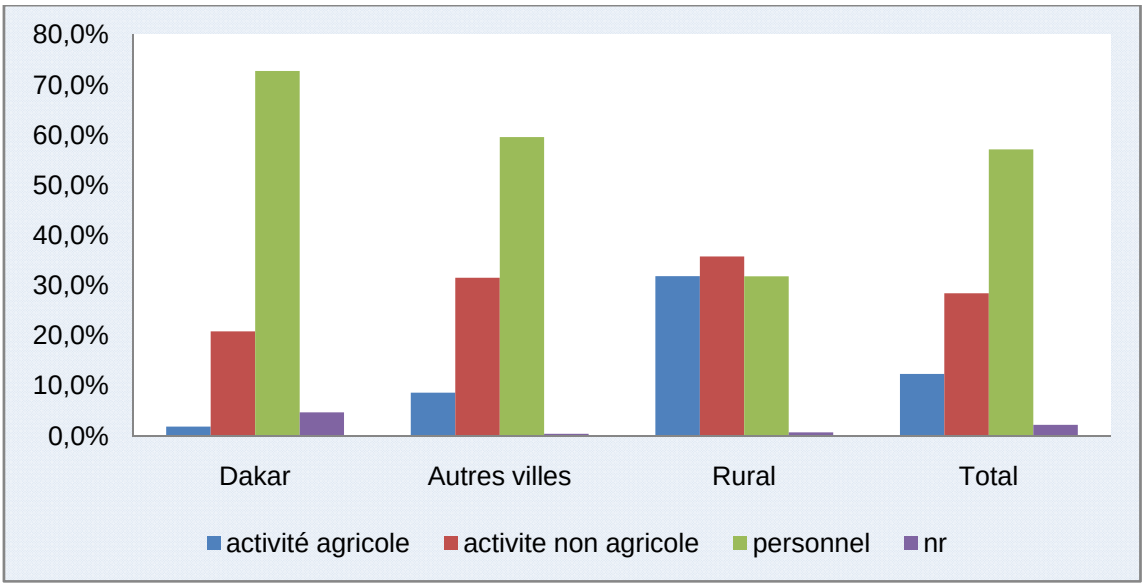

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.4.11. Les remboursements

Le montant que les emprunteurs doivent rembourser s'estime à 218,5 milliards FCFA contre 190,9 milliards empruntés. Ainsi, les intérêts liés aux emprunts sont estimés à 27,2 milliards FCFA. Parmi ces montants à rembourser, 137,8 milliards FCFA ne sont pas encore remboursés.

Tableau 11.35 : Les montants empruntés et à rembourser (en milliards FCFA)

Milieu de résidence	Montant emprunté	Montant à rembourser	Reste à rembourser
Dakar	76,1	82,8	55,9
Autres villes	61,8	61,6	40,2
Milieu rural	53,0	73,7	41,7
Total	**190,9**	**218,1**	**137,8**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.5. EPARGNE AUPRES DES INSTITUTIONS FINANCIERES FORMELLES (IFF)

Epargner consiste à mettre de l'argent de côté pour constituer des économies qui seront utilisées dans un autre but. De manière comptable, l'épargne est la partie du revenu qui n'est pas immédiatement consommée par le ménage. Elle se présente sous plusieurs formes. Les économies des ménages peuvent être :

- déposées auprès des institutions financières formelles moyennant une rémunération dont le pourcentage est donné par le taux d'intérêt (épargne investie) ;

- détenues sous formes de liquidité qu'ils décident de garder à domicile ou confier à d'autres personnes. Plusieurs méthodes sont développées au Sénégal ; les épargnants peuvent se constituer en groupe et décident d'un montant à contribuer périodiquement et une fois les montants réunis, un membre récupère la somme collectée et continue à cotiser pour les autres (tontine). Les autres confient l'argent épargné à des proches, des associations ou à d'autres institutions informelles (épargne liquide ou thésaurisation).

La suite de cette partie s'articule comme suit. Dans un premier temps, les dépôts auprès d'une institution financière formelle seront analysés. La seconde partie se focalise sur les dépôts auprès d'une tontine. La troisième partie présente les résultats des dépôts auprès d'une association informelle autre que la tontine. La quatrième et la dernière traite l'épargne à domicile ou confiée à des proches.

Les résultats de l'EPSF II établissent l'épargne auprès des IFF à 209,2 milliards FCFA contre 189,5 milliards en 2006 (EPSF I), traduisant une progression de 10,4% sur la période. L'analyse de sa répartition selon le milieu de résidence met en lumière une disparité. En effet, les dépôts à Dakar ont augmenté de 22,6% pour s'établir à 133,0 milliards FCFA. Au niveau des autres villes, les dépôts des ménages sont estimés à 39,3 milliards FCFA, connaissant une hausse de 29,5% par rapport à la première phase.

En revanche, les dépôts auprès des institutions financières formelles (IFF) des ménages ruraux ont diminué. En effet, le montant total des dépôts sont évalués à 36,9 milliards FCFA par l'EPSF II contre 50,7 milliards FCFA par l'EPSF I, soit une baisse de 27,1% en terme relatif.

Tableau 11.36 : Dépôts auprès des IFF selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	EPSF I		EPSF II		Evolution
	%	Montant	%	Montant	
Dakar	57,3	108,5	50,4	133,0	**22,6%**
Autres villes	16,0	30,3	22,2	39,3	**29,5%**
Rural	26,8	50,7	27,4	36,9	**-27,1%**
Total	**100,0**	**189,5**	**100,0**	**209,2**	**10,4%**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.5.1. Répartition selon le type d'IFF utilisées

Cette sous section examine les dépôts effectués selon le type d'institution. Il est développé la répartition des déposants selon le type utilisé avant d'analyser les montants déposés auprès de chaque institution.

Il est ressorti de l'examen des résultats consignés dans le tableau ci-dessous que plus de la moitié de ceux qui désirent utiliser les institutions formelles ont recours à la banque pour placer leurs fonds. Le pourcentage de déposants qui usent ce type d'institutions est de 51,7%. Les autres ont souvent recours aux caisses ou mutuelles d'épargne (41,3%). Toutefois, il est important de noter que le type d'institution utilisé varie selon le milieu de résidence. En effet, à Dakar, 65,8% des déposants utilisent la banque, alors qu'au niveau des autres villes et en milieu rural, ce sont les caisses ou mutuelles d'épargne qui sont les plus usitées avec des proportions respectives de 50,8% et 52,5%.

Tableau 11.37 : Répartition (en %) des déposants selon le type d'établissement utilisé

Type d'établissement	Dakar	Autres villesvilles	Rural	Total
Banque	65,8	41,2	36,0	**51,7**
Caisse / mutuelle d'épargne	29,9	50,8	52,5	**41,3**
assurance vie	0,4	0,3	1,3	**0,5**
autre institution formelle	3,8	7,9	10,3	**6,5**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

L'examen de la répartition des montants déposés met en évidence le fait que plus des 4/5 des montants sont déposés auprès des banques (83,9%) et le reste est placé, soit au niveau des

caisses ou mutuelles d'épargne (11,8%), soit au niveau des autres institutions formelles (4,2%). Il est également ressorti une faible utilisation des assurances vie qui ne réunit que 0,1% des montants déposés.

L'analyse faite au niveau des milieux de résidence montre une structuration similaire. A Dakar, 91,9% des montants sont placés au niveau des banques. Au niveau des autres villes et dans le monde rural, 65,6% et 74,4% des montants se situent dans lesdits établissements.

Graphique 11.12 : Répartition (en %) des montants déposés selon le type d'établissement

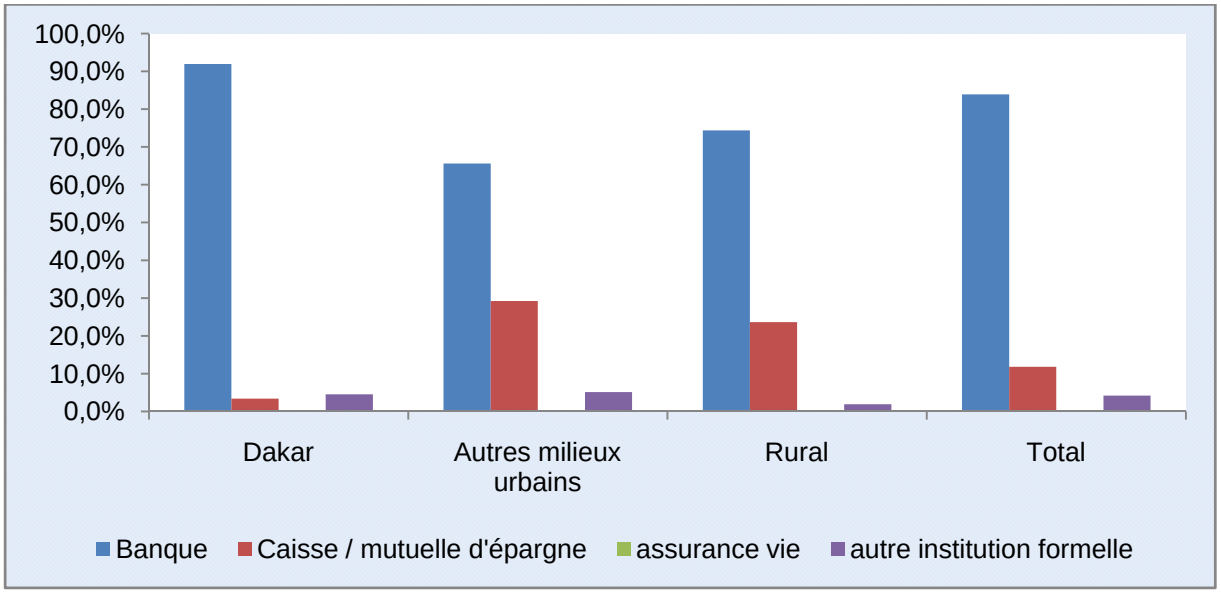

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.5.2. Répartition selon le sexe de l'épargnant et le type d'IFF

L'analyse des résultats selon le sexe montre que les montants épargnés par les hommes sont plus importants que ceux effectués par les femmes. Leur part dans l'épargne auprès de ces IFF est de 85,1% des fonds placés.

Une situation similaire est notée au niveau de tous les milieux de résidence. En effet, les montants les plus importants sont placés par les hommes. Ils représentent respectivement 85,1%, 83,1% et 87,5% des montants épargnés à Dakar, au niveau des autres villes et au niveau rural.

La répartition selon le type d'établissement montre que ce sont les banques qui sont les plus utilisées pour placer des fonds. En effet, 86,7% et 68,1% des fonds des hommes et des femmes sont placés au niveau de ces établissements. Il est important de souligner que les femmes déposent relativement plus d'argent auprès des caisses ou mutuelles de crédits que les hommes. 30,0% de leur épargne est placé dans ces mutuelles ou caisses contre seulement 8,6% pour les hommes.

Par ailleurs, l'analyse faite au niveau des milieux de résidence révèle qu'au niveau des autres villes et du monde rural, les femmes placent plus leur épargne dans les caisses ou mutuelles d'épargne. Leur part représente respectivement 69,8% et 65,8% des épargnes féminines.

En revanche, les hommes déposent plus d'argent auprès des banques dans tous les milieux de résidence. Néanmoins, il faut constater que l'épargne placée au niveau des caisses ou mutuelles d'épargne devient de plus en plus importante hors de Dakar et atteint 21,0% au niveau des autres villes contre 2,6% à Dakar et 17,5% des placements des hommes en milieu rural.

Tableau 11.38 : Répartition (en %) des montants épargnés selon le sexe par milieu de résidence et par type d'établissement

Type d'établissement	Dakar		Autres villes		Rural		Total	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Banque	92,4%	89,4%	73,1%	28,9%	80,3%	33,6%	86,7%	68,1%
Caisse / mutuelle d'épargne	2,6%	8,2%	21,0%	69,8%	17,5%	65,8%	8,6%	30,0%
assurance vie	0,0%	0,5%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,3%
autre institution formelle	5,0%	1,9%	5,9%	1,3%	2,1%	0,6%	4,6%	1,6%

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.5.3. Répartition selon l'âge de l'épargnant

L'examen des résultats des dépôts auprès des IFF selon la tranche d'âge met en évidence une relation entre le niveau de dépôt et l'âge. En effet, le niveau de dépôt est faible aux âges extrêmes et élevé aux centres de la distribution. Ainsi, les dépôts les plus importants sont notés au niveau de la tranche d'âge 50 - 59 ans, coïncidant avec la fin de la vie active de l'individu. Pour les 60 ans et plus, il est constaté que les valeurs des dépôts ne sont pas trop importantes. Ce qui laisse croire à une désépargne des individus de ce groupe pour satisfaire à leurs besoins de consommation. Pour les moins de 20 ans, ils sont au début de leur vie active et à cette période, ils utilisent une bonne partie de leur revenu pour faire face à des dépenses de consommation, du fait qu'ils ne sont pas encore stables en consommation.

S'agissant de l'analyse selon le milieu de résidence, il est constaté que la tranche d'âge qui épargne le plus varie. En effet, au niveau de Dakar, plus de la moitié des montants épargnés appartiennent à la tranche d'âge 50 - 59 ans, alors qu'au niveau des autres villes et en monde rural, les tranches d'âges qui épargnent le plus sont respectivement les 40 - 49 ans (39,6%) et les 30 - 39 ans (37,2%).

Graphique 11.13 : Le niveau d'épargne par tranche d'âge selon le milieu de résidence

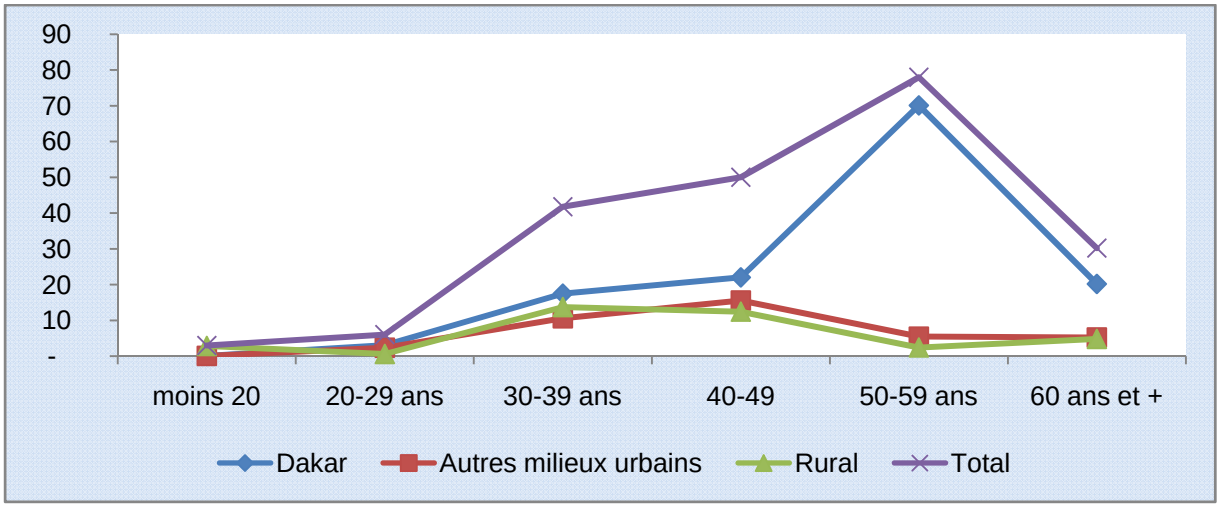

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.5.4. Répartition selon le niveau d'instruction des épargnants

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que la plus grande partie des montants épargnés auprès des IFF ont été déposés par des individus qui ont fait des études supérieures. En effet, l'examen des résultats des montants répartis selon le niveau d'instruction du déposant met en évidence que 47,5% des montants sont placés par ceux qui ont fait des études supérieures générales. Cela est dû au fait qu'ils ont beaucoup déposé au niveau de Dakar où ils sont propriétaires de 70,6% des montants déposés auprès des institutions financières formelles.

Les montants les plus élevés après ceux du groupe sont déposés par ceux qui ont fait l'école coranique (21,7%). Cette situation est principalement imputable aux épargnants du monde rural. Le montant épargné par les individus qui ont fait l'école coranique au niveau du milieu rural constitue 43,8% des épargnes rurales.

Tableau 11.39 : Répartition (en %) des montants selon le niveau d'instruction des déposants par milieu de résidence

Niveau d'instruction atteint par l'épargnant	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Aucun	0,0	4,2	27,5	**5,7**
Primaire 1-4	0,3	2,2	2,7	**1,1**
Primaire 5-6	4,8	18,7	8,0	**8,0**
Secondaire général	6,7	32,6	4,5	**11,2**
Secondaire technique et professionnelle	3,5	3,1	2,6	**3,2**
Supérieur général	70,6	8,4	6,0	**47,5**
Supérieur technique et professionnelle	0,6	0,6	0,6	**0,6**
Ecole coranique	13,3	29,5	43,8	**21,7**
Non déclaré	0,2	0,8	4,3	**1,1**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD.EPSFII_2011

11.6. EPARGNE AUPRES D'UNE TONTINE

Les résultats des informations collectées auprès des tontines estiment l'ensemble des montants tirés par les différents participants à 132,1 milliards FCFA dont 46,6% à Dakar et 28,1% au niveau du monde rural.

Tableau 11.40 : Répartition des montants tirés auprès des tontines par milieu de résidence (en milliards FCFA)

Milieu de résidence	Montant total tiré	%
Dakar	61,5	46,6
Autres villes	33,4	25,3
Milieu rural	37,2	28,1
Total	**132,1**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

Il est ressorti de cette analyse qu'en moyenne, un participant a tiré 115 888 FCFA. Des disparités sont notées au niveau des milieux de résidence. En effet, le montant tiré par les participants à Dakar est de 206 921 FCFA. Au moment où les montant tirés au niveau des

autres milieux de résidence par participant sont de 109 181 FCFA au niveau des autres villes et 69 267 FCFA au niveau du milieu rural.

11.6.1. Répartition des montants tirés selon la périodicité

L'examen des résultats de la répartition des montants tirés selon la périodicité révèle que les tontines sont en général tirées tous les mois. En effet, le tableau ci-dessous montre que 60,1% des montants sont tirés mensuellement. Outre les montants tirés mensuellement, il est important de noter que près d'un tiers des montants sont tirés de façon hebdomadaire. Les tontines hebdomadaires sont plus importantes en milieu rural où les montants tirés représentent 38,3% des montants tirés au niveau du rural. Il faut signaler que les tontines qui sont tirées en fonction des évènements sont plus fréquentes en milieu rural où les montants tirés occupent 2,4% des montants tirés en milieu rural.

Tableau 11.41 : Répartition des montants tirés selon la périodicité des tirages par milieu de résidence

Périodicité des tirages	Dakar	Autres urbains	Rural	Total
Toutes les semaines	24,8	35,9	38,3	**31,4**
Toutes les 2 semaines	5,1	4,8	11,0	**6,7**
Tous les mois	69,5	58,4	46,1	**60,1**
Tous les 2 mois	0,1	0,0	0,5	**0,2**
Tous les 3 mois	0,2	0,9	0,0	**0,3**
Tous les 4 mois	0,0	0,0	0,2	**0,0**
Tous les semestres	0,1	0,0	0,3	**0,1**
Toutes les années	0,1	0,0	1,1	**0,4**
Evènement	0,0	0,0	2,4	**0,7**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.6.2. Répartition selon le sexe des participants

L'analyse de la répartition des montants tirés selon le sexe laisse voir que ce sont les femmes qui s'adonnent le plus à ce genre d'épargne. En effet, au niveau de tous les milieux de résidence, il est constaté que les femmes ont tiré plus de 80% des montants. Cette proportion est de 83,4% au niveau national et est plus élevée au niveau des autres villes avec 85,4% des montants tirés.

Graphique 11.14 : Répartition des montants tirés selon le sexe et le milieu de résidence

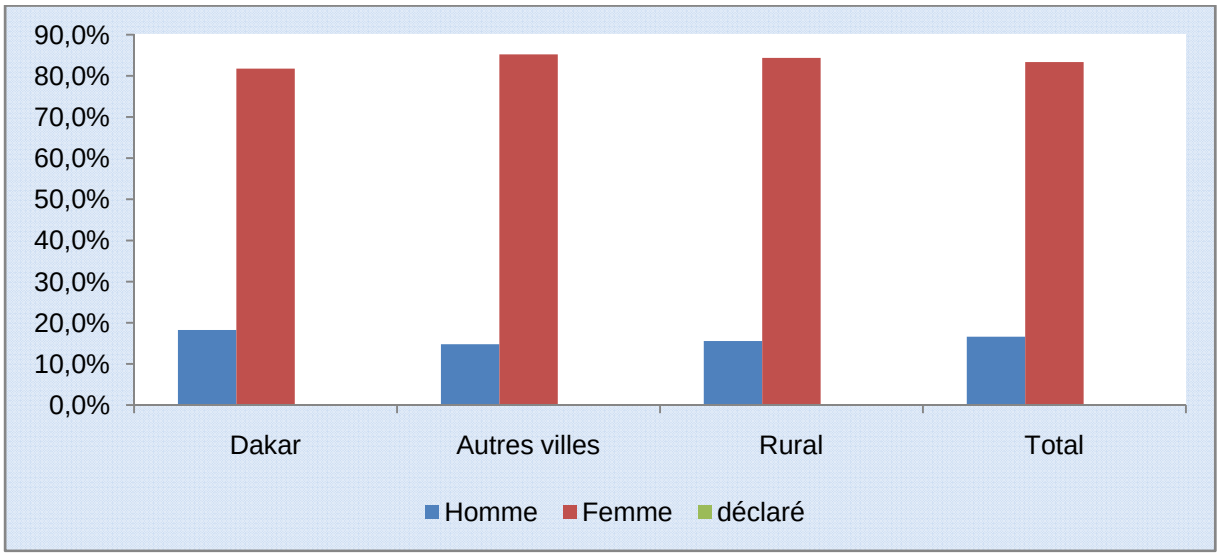

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.6.3. Répartition selon le niveau d'instruction atteint par les participants

L'examen des résultats de la répartition des montants tirés selon le niveau d'instruction et par milieu de résidence met en évidence que 24,6% des montants sont tirés par des participants qui n'ont aucun niveau d'instruction, 19,8% par ceux qui ont atteint le secondaire, 19,0% par ceux qui ont fait l'école coranique (tableau ci-dessous).

En ce qui concerne la répartition selon le milieu de résidence, il est noté qu'à Dakar, la plus grande partie sont tirés par ceux qui ont atteint le niveau secondaire général ou qui ont fait l'école coranique avec des proportions respectives de 25,3% et 22,8% des montants tirés. Par contre, au niveau du monde rural, les individus qui n'ont pas été instruits ou ont fait uniquement l'école coranique ont récupéré 68,3% des montants tirés dont 50,4% pour les premiers cités.

Au niveau des autres villes, il est constaté que la plus grande partie des montants sont tirés par des individus qui n'ont pas fait d'étude ou qui se sont limités au niveau primaire. En effet, près de la moitié des montants leur ont été distribués avec respectivement 23,9% à ceux qui n'ont fait aucune étude et 24,0% à ceux qui ont fait l'école primaire.

Tableau 11.42 : Répartition (en %) des montants tirés selon le niveau d'instruction par milieu de résidence

Niveau d'instruction du participant	Dakar	Autres villes	Rural	Total
Aucun	9,5	23,9	50,4	**24,6**
Maternelle	0,0	0,6	0,0	**0,2**
Primaire 1-4	8,9	10,0	6,4	**8,5**
Primaire 5-6	17,9	24,0	8,7	**16,8**
Secondaire général	25,3	19,7	10,6	**19,8**
Secondaire tech. et prof.	3,6	2,8	0,0	**2,4**
Supérieur général	8,7	2,4	1,7	**5,1**
Supérieur techn. et prof.	0,3	0,8	0,1	**0,4**
Ecole coranique	22,8	13,0	17,9	**19,0**
Non déclaré	3,1	2,7	4,3	**3,3**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.6.4. Répartition selon la profession des participants

S'agissant de la répartition des montants tirés selon la profession, il est constaté que les ouvriers et les employés non qualifiés s'adonnent le plus à ce type d'épargne. En effet, plus de 40,9% des montants tirés sont distribués aux individus de cette catégorie socioprofessionnelle.

Le même constat est fait au niveau de tous les milieux de résidence avec une dominance au niveau des autres villes où 51,4% des montants tirés leur sont distribués. Cette part passe à 41,7% à Dakar et 30,3% au niveau rural.

Tableau 11.43 : Répartition (en %) des montants selon la profession du membre par milieu de résidence

Profession du participant	Dakar	Autres urbains	Rural	Total
membr. exec. corps legis. cad sup.	0,2	1,2	26,8	**8,0**
dir. societ. entrep. et gérants	0,4	0,0	0,6	**0,4**
prof. intel. et scientif.	11,4	10,1	3,1	**8,7**
prof. intermédiaires	3,6	1,9	1,1	**2,5**
employés type administ.	2,4	0,7	0,0	**1,3**
personnel. des services et vendeurs	4,3	2,3	2,5	**3,3**
agricul. et ouv. de l'ag. et de la pêche	0,4	0,0	0,5	**0,4**
artisans et ouv. des métiers	3,9	5,2	3,2	**4,0**
conduct. d'inst. de mach. de vehic. et	1,6	0,1	0,5	**0,9**
ouv. et empl. non qualifiés	41,7	51,4	30,3	**40,9**
nd	30,1	27,2	31,4	**29,7**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.7. EPARGNE AUPRES D'UNE ASSOCIATION INFORMELLE AUTRE QUE LA TONTINE

Une autre méthode usitée par les ménages pour garder leurs économies est de confier les réserves à des associations informelles (regroupement, etc.).

Les résultats issus de l'exploitation des données de l'EPSFII établissent les dépôts auprès de ces associations informelles à 16,4 milliards FCFA (contre 7,6 milliards selon l'EPSF I) et met en lumière un développement de cette méthode d'épargne au Sénégal, notamment au niveau des autres villes. En effet, l'examen de la répartition de ces montants selon le milieu de résidence montre qu'ils sont plus faibles à Dakar où ils sont évalués à 1,9 milliards FCFA contre 2,9 milliards lors de la première phase, et plus importants au niveau des autres villes où ils ont connu un bon pour s'établir à 7,3 milliards FCFA contre 0,3 milliards FCFA en 2006. Les dépôts au niveau du monde rural sont approchés à 7,2 milliards FCFA contre 4,3 milliards FCFA en 2006.

Tableau 11.44 : Dépôts auprès des associations informelles autre que la tontine

Milieu de résidence	EPSF II	EPSF I	Evolution
Dakar	1,9	2,9	-35,8%
Autres milieux urbains	7,3	0,3	2211,0%
Milieu rural	7,2	4,3	67,3%
Total	**16,4**	**7,6**	**116,4%**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.7.1. Répartition selon le sexe du déposant

L'analyse des dépôts selon le sexe de l'épargnant révèle que ce sont les femmes qui optent le plus pour cette méthode. En effet, plus de la moitié des montants déposés sont effectués par des femmes (52,4% des dépôts leur appartiennent).

Toutefois, il faut constater que des disparités importantes sont notées au niveau des milieux de résidence. Au niveau du milieu urbain, il est ressorti que les hommes déposent plus leur épargne au niveau de ces associations informelles où 62,7% des montants leur appartiennent. Cette pratique des hommes est plus présente à Dakar où ils sont propriétaires de 89,7% des montants placés.

En revanche, au niveau du milieu rural, les femmes utilisent plus ces associations informelles pour placer leur épargne. 71,6% des montants leur appartiennent.

Graphique 11.15 : Répartition (en %) des montants déposés auprès des associations informelles autres que la tontine selon le sexe par milieu de résidence

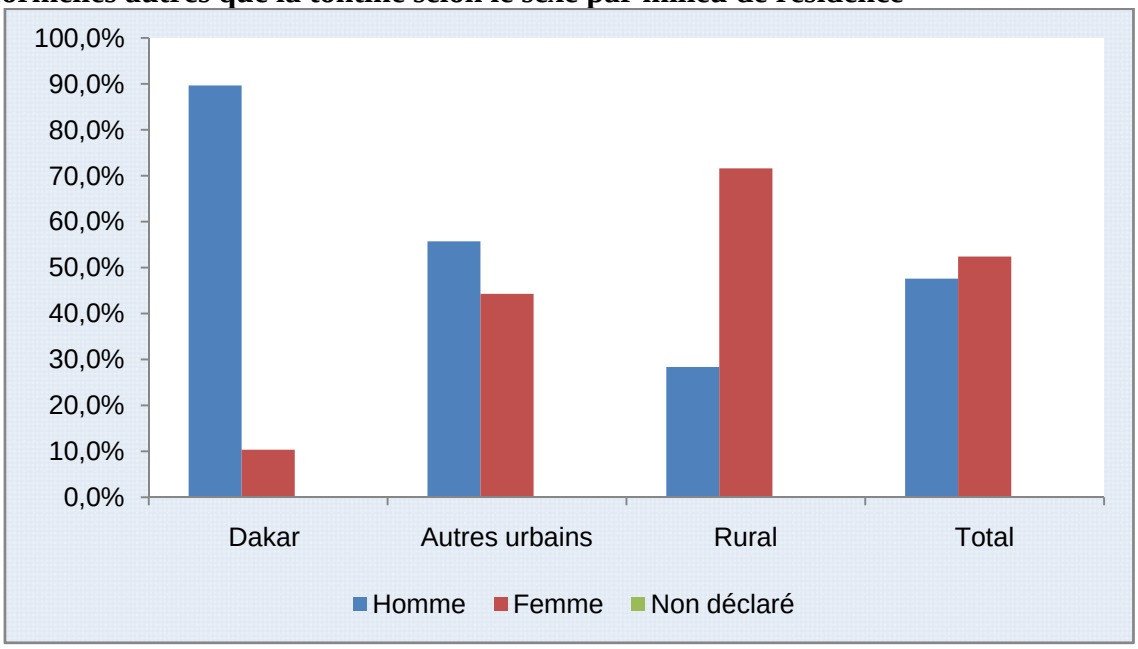

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.7.2. Répartition selon l'âge des déposants

S'agissant de la répartition des dépôts selon l'âge du déposant, il est constaté que plus de 60% sont effectués par ceux qui ont un âge entre 40 et 59 ans avec des pourcentages respectifs de 29,8% et 34,9% pour les tranches 40 - 49 ans et 50 - 59 ans.

D'un milieu de résidence à un autre, la tranche d'âge qui place le plus diffère.

A Dakar, ce sont les individus qui ont un âge compris entre 30 et 39 ans qui ont le plus déposé d'argent avec 47,9% des montants. Ils sont suivis par ceux qui ont 60 ans et plus.

Au niveau des autres villes, ce sont ceux de la tranche 50 - 59 ans qui ont plus déposé avec 54,0% des montants qui sont inscrits à leur compte et 39,1% appartiennent à ceux qui ont un âge compris entre 30 - 39 ans.

Au niveau du milieu rural, 25,6% et 26,4% des montants sont placés par ceux qui ont respectivement un âge compris entre 30 - 39 ans et 40 et 49 ans.

Tableau 11.45 : Répartition (en %) des montants déposés selon la tranche d'âge par milieu de résidence

Tranche d'âge du déposant	Dakar	Autres urbains	Rural	Total
Moins 20 ans	0,1	2,0	0,9	**1,3**
20-29 ans	6,1	1,9	17,4	**9,2**
30-39 ans	47,9	1,7	25,6	**17,6**
40-49 ans	6,6	39,1	26,4	**29,8**
50-59 ans	12,0	54,0	21,6	**34,9**
60 ans et plus	27,4	1,1	8,1	**7,2**
Non déclaré	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.7.3. Répartition selon le niveau d'instruction des déposants

L'examen des résultats obtenus en répartissant les dépôts selon le niveau d'instruction des épargnants met en exergue qu'une bonne partie de ceux qui ont déposé n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, 45,8% des montants déposés appartiennent à ce groupe. Ils sont suivis respectivement par ceux qui ont atteint le niveau secondaire général et qui ont fait l'école coranique avec 27,9% et 10,5% des dépôts.

En ce qui concerne l'examen des montants répartis selon le niveau d'instruction par milieu de résidence, il est ressorti qu'à Dakar, la grande partie des dépôts sont au profit de ceux qui ont fait le primaire (primaire 1-4) avec 36,5% et l'école coranique avec 34,9% des montants collectés.

Au niveau des autres villes, 55,2% et 40,1% des dépôts appartiennent aux épargnants qui ont atteint le niveau secondaire général ou qui n'ont aucun niveau d'étude.

Les dépôts des ruraux, quant-à-eux, sont plutôt le fait des ‘’sans instruction’’ et des personnes qui ont fait l'école coranique avec des parts respectives de 63,3% et 13,0%.

Tableau 11.46 : Répartition (en %) des dépôts selon le niveau d'instruction atteint par milieu de résidence

Niveau d'instruction du déposant	Dakar	Autres urbains	Rural	Total
Aucun	0,7	40,1	63,3	**45,8**
Primaire 1-4	36,5	0,7	3,0	**5,8**
Primaire 5-6	14,2	1,5	6,7	**5,3**
Secondaire général	7,4	55,2	5,7	**27,9**
Secondaire tech, et prof,	2,8	0,1	0,1	**0,4**
Supérieur général	3,3	0,1	0,6	**0,7**
Ecole coranique	34,9	1,6	13,0	**10,5**
Non déclaré	0,1	0,6	7,5	**3,6**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.8. EPARGNE A DOMICILE OU CONFIEE A DES PROCHES

Une forme d'épargne qui intéresse souvent les économistes est la thésaurisation. Elle consiste à garder l'épargne sous forme liquide. Les méthodes souvent utilisées pour ne pas toucher aux épargnes sont variées. Les plus fréquentes sont de garder les sommes épargnées à domicile ou de les confier à un proches ou une personne de confiance. Cette section analyse l'épargne à domicile ou confiée à des proches.

Les résultats de la deuxième phase de l'enquête EPSF établissent le montant thésaurisé par les ménages à près de 45 milliards FCFA dont les 64,9% sont effectués par les ménages ruraux.

Tableau 11.47 : Répartition des montants thésaurisés par milieu de résidence

Milieu de résidence	EPSF II	EPSF I
Dakar	6,5	13,9
Autres villes	9,3	4,6
Milieu rural	29,2	5,0
Total	**45,0**	**23,5**

Source : ANSD. EPSF II

Cette diminution des montants thésaurisés à Dakar pourrait s'expliquer par une augmentation du taux de bancarisation et un développement des systèmes financiers décentralisés.

11.8.1. Répartition des montants thésaurisés selon le sexe de l'épargnant

La répartition des montants thésaurisés selon le sexe révèle que ce sont les hommes qui utilisent plus cette méthode pour épargner leur argent. En effet, 71,4% des montants thésaurisés appartiennent aux hommes.

S'agissant de la répartition par milieu de résidence, des tendances similaires sont notées au niveau de Dakar et du monde rural où 64,1% et 80,0% des montants sont thésaurisés par des hommes. En revanche, au niveau des autres villes, une répartition quasi égalitaire des montants thésaurisés est constatée avec 50,4% des montants qui sont détenus par des femmes.

Graphique 11.16 : Répartition des montants thésaurisés selon le sexe de l'épargnant par milieu de résidence

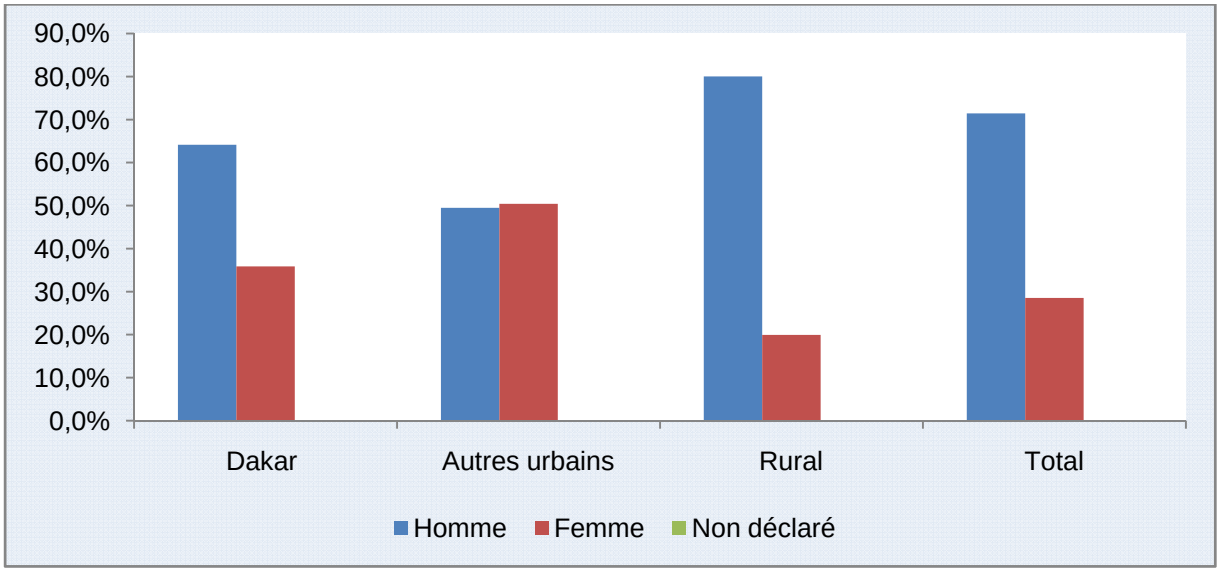

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.8.2. Répartition selon le groupe d'âge des épargnants

L'analyse de la répartition des montants thésaurisés selon le groupe d'âge laisse voir que ce sont les individus qui ont un âge appartenant à la tranche 30-39 ans et 60 ans et plus qui pratiquent cette méthode pour épargner leur réserve. En effet, il est ressorti de l'analyse du tableau ci-après que 25,7% et 24,3% des montants thésaurisés appartiennent respectivement à ceux de ces deux tranches. Une situation similaire est notée en examinant les dépôts des ruraux avec respectivement 23,3% pour les 30 - 39 ans et 28,1% pour les 60 ans et plus.

En milieu urbain, en revanche, les plus gros montants ont été thésaurisés par ceux de la tranche 30 - 39 ans avec 41,0% des montants à Dakar et 22,2% au niveau des autres villes. Ils sont suivis par ceux de la tranche 40 - 49 ans avec respectivement 17,3% et 32,6% à Dakar et dans les autres villes.

Tableau 11.48 : Répartition (en %) des montants thésaurisés selon la tranche d'âge par milieu de résidence

Tranche d'âge du déposant	Dakar	Autres urbains	Rural	Total
Moins 20 ans	5,4	2,8	1,0	**2,0**
20-29 ans	16,7	13,2	13,2	**13,7**
30-39 ans	41,0	22,2	23,3	**25,7**
40-49 ans	17,3	32,6	13,5	**18,0**
50-59 ans	7,7	8,0	21,0	**16,4**
60 ans et plus	11,9	21,1	28,1	**24,3**
Non déclaré	0,0	0,1	0,0	**0,0**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

11.8.3. Répartition selon le niveau d'instruction atteint

L'examen des résultats de la répartition des montants thésaurisés selon le niveau d'instruction atteint montre que ceux qui n'ont pas fait l'école française utilisent plus cette méthode pour épargner. En effet, 39,3% et 30,8% des montants sont thésaurisés respectivement par ceux qui ont fait l'école coranique et qui n'ont aucun niveau d'instruction.

La même situation est notée au niveau du milieu rural où respectivement 47,9% et 39,1% des montants appartiennent à ces groupes.

Tableau 11.49 : Répartition des montants thésaurisés selon le niveau d'instruction par milieu de résidence

Niveau d'instruction du déposant	Dakar	Autres urbains	Rural	Total
Aucun	9,0	20,1	39,1	**30,8**
Maternelle	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Primaire 1-4	9,9	4,6	5,9	**6,2**
Primaire 5-6	34,8	13,3	4,0	**10,4**
Secondaire général	7,2	34,1	1,8	**9,3**
Secondaire tech. et prof.	0,5	1,1	0,2	**0,5**
Supérieur général	7,0	1,4	0,3	**1,5**
Supérieur tech. et prof.	0,5	0,0	0,0	**0,1**
Ecole coranique	27,7	20,1	47,9	**39,3**
Non déclaré	3,4	5,3	0,6	**2,0**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ANSD. EPSF II_2011

CONCLUSION

La deuxième Enquête sur la Pauvreté et les Structures Familiales (EPSF 2) établit le montant total épargné en 2010 à 402,6 milliards FCFA dont 27,4% sont collectés au niveau du monde rural. Ainsi, il représente 33,3% de l'épargne nationale et 5,9% du PIB en 2011.

L'analyse de la répartition des montants selon le type d'institution utilisée pour placer l'épargne montre que ce sont les institutions financières formelles qui sont plus usitées et 52,0% de l'épargne se trouve dans ces institutions. 32,8% ont été collectés sous forme de tontines et 11,2% sont thésaurisés par les ménages.

Par ailleurs, il est constaté que les hommes épargnent plus que les femmes, 59,6% de l'épargne leur appartient.

De plus, l'analyse selon le niveau d'instruction met en lumière que ceux qui ont fait des études supérieures épargnent plus que les autres avec 30,0% de l'épargne. Il est important de noter que 22,3% de l'épargne ont été placés par ceux qui ont fait l'école coranique.